

LE MARQUIS

WIELOPOLSKI

SA VIE ET SON TEMPS

1803—1877.

PAR

M. HENRY LISICKI.

TOME SECOND.

VIENNE.

FAESY & FRICK, LIBRAIRES DE LA COUR I. & R.

27 GRABEN.

1880.

.... Mihi fortuna, multis rebus ereptis, usum dedit bene suadendi.
Neque animus negotio defuit, neque decretis labos. Malae secundaeque res opes, non ingenium mihi mutabant. At contra in his miseriis cuncta me cum fortuna deseruere.

SALLUSTE.

CHAPITRE PREMIER.

LE NOUVEAU REGNE.

I.

DECEPTIONS ET PROMESSES.

Le résultat de la guerre d'Orient causa un vif désappointement en Pologne. Contre l'attente générale, la question polonaise fut passée sous silence au congrès de Paris, et le rapprochement visible opéré entre la France et la Russie, réduisait au néant les espérances fondées sur Napoléon III. Par une réaction naturelle, le pays se tourna d'autant plus vers le jeune souverain dont l'avénement au trône était entouré des plus belles promesses pour l'avenir.

Avant la fin de la guerre déjà, les effets du nouveau régime se faisaient sentir au pays: les condamnés politiques qui subissaient leurs peines dans les forteresses du royaume, furent amnistiés de fait et rendus à la liberté; on remarqua un adoucissement notable dans les procédés de l'autorité, et la confiance commençait à renaître. La nomination du prince Michel Gortchakow au poste de lieutenant du royaume, servait de gage d'une administration équitable et bienveillante.

Le caractère du souverain, la bonté de son coeur, son désir de panser les plaies du passé et de faire disparaître les anciens abus, sa volonté bien connue de réformer l'édifice social et gouvernemental de l'empire, autorisaient les Polonais à espérer que leur pays participerait, lui aussi, aux réformes annoncées et aux bienfaits du nouveau règne.

Tout contribuait ainsi à produire en Pologne un apaisement salutaire et réel, qu'il aurait été facile de rendre durable et fécond. Depuis 1831, une tentative de réconciliation n'aurait eu, à aucun moment, autant de chance de succès; jamais elle n'aurait trouvé un terrain aussi bien préparé. Heureux de pouvoir respirer plus librement, le pays renonça à se raidir contre son sort; on n'avait à craindre ni les suggestions de l'étranger, ni l'influence de l'émigration momentanément discréditée, ni les menées des conspirateurs. La moindre concession de la part du pouvoir, était saluée avec joie et acceptée avec reconnaissance. Un ensemble de réformes donnant une satisfaction légitime aux voeux et aux besoins du pays, aurait fait disparaître l'abîme creusé par le temps et les événements; il aurait pacifié la Pologne pour de longues années et aurait permis à la Russie de «se recueillir» en paix et de jouir enfin des avantages d'une acquisition qui, pendant le dernier quart du siècle, lui avait valu plus d'embarras que de profit. Et, pour en arriver à cette fin, on n'avait nullement besoin de chercher des combinaisons nouvelles; on n'aurait eu qu'à revenir aux principes de la constitution de l'année 1815, respectés et maintenus dans les Statuts Organiques qui figuraient au Bulletin des lois, attendant toujours leur mise en vigueur.

En Russie même, la tâche du souverain, initiateur des grandes réformes qui allaient remuer profondement un ordre de choses séculaire, était immensément lourde et compliquée. Il lui était aisé de changer l'organisation de son empire par des lois et des ordonnances, mais les véritables difficultés commençaient au moment de leur application, car la société n'était point préparée à fournir de son côté la somme d'activité nécessaire pour réaliser l'oeuvre de la réforme. Les hommes en place, anciens serviteurs de l'empereur Nicolas, regardaient comme un sacrilége toute modification apportée au régime

de leur maître; se lamentant sur l'aveuglement de leurs fils, tous libéraux, ils ne cessaient de prédire la fin prochaine de la Russie, et s'ingéniaient à entraver par tous les moyens l'accomplissement des voeux du souverain. Le parti de la réforme divisé en deux courants distincts, prenait pour modèle tantôt l'Occident, tantôt la Russie autochthone de ses rêves. La majorité de la noblesse, avide de changement, d'innovation et de liberté, éprise des formes extérieures de la civilisation et du progrès, déshabituée de veiller sur ses propres intérêts, ajoutait une foi naïve à l'efficacité infaillible de toute réforme décrétée sur papier; elle ne rêvait qu'à conquérir de nouveaux priviléges, sans se rendre compte de cette vérité que les charges du citoyen augmentaient en mesure des progrès de la vie libre. Délivrée de ses liens, la presse dénonçait les vieux abus, discutait le passé, le présent et l'avenir, l'émancipation des serfs et l'organisation du travail, la réforme de l'enseignement, de l'administration et de la justice, tranchant toutes les difficultés avec une facilité merveilleuse, recommandant des panacées miraculeuses, mais ne se demandant jamais où l'on irait prendre des administrateurs, des professeurs, des magistrats pour faire marcher cette Russie renouvelée de fond en comble. Toutes les questions imaginables surgirent à la fois, provoquant une tension des esprits qui frisait la confusion, des tiraillements infructueux, des illusions démesurées qui allaient aboutir bientôt à des déceptions.

De la Pologne, on ne s'en occupait guère, ou du moins on s'en occupait mollement, se proposant un jour de donner une forme précise aux déclarations confidentielles du prince Orlow, faites au congrès de Paris. Les hommes d'état de St. Pétersbourg avaient d'ailleurs contracté l'habitude de ne voir qu'un seul côté des affaires de Pologne et de ne se préoccuper que du maintien de la tranquillité dans ce pays. Or, la paix la plus profonde régnait à Varsovie; elle régnait, ajoutait-on, grâce au régime militaire qui, ayant prouvé sa valeur pratique, pouvait et devait être maintenu en principe. En y touchant, on craignait de remuer ce nid de conspirateurs et de complots; du reste, la méfiance invétérée envers les Polonais empêchait toute solution quelque peu radicale qui impliquerait

une participation plus large des Polonais au gouvernement de leur pays. Et, en dernier lieu, on abandonnait volontiers au prince lieutenant et au gouvernement local l'initiative des propositions concernant les affaires du royaume.

Le glorieux défenseur de Sébastopol formait un heureux contraste avec son prédécesseur dans la dignité de lieutenant de l'empereur à Varsovie. Gentilhomme de la vieille roche et homme de bien dans toute l'acception du terme, le prince Michel Gortchakow se distinguait par des qualités personnelles qui inspiraient le respect et l'estime. Sincèrement dévoué au pays confié à ses soins, il désirait avec ardeur effacer les souvenirs de l'ancien régime et adoucir le sort des Polonais. — Ayant séjourné autrefois à Varsovie, comme chef d'état major du prince Paskiewitch, il savait d'expérience par où il fallait commencer pour rendre ce sort supportable. Il fit cesser les abus et la vénalité, il mit fin à la dilapidation organisée de la fortune publique, il introduisit la plus stricte économie et la moralité dans l'administration, et versant de l'huile sur tous les rouages, laissa marcher la vieille machine, qui marcha assez mal, mais sans trop crier. Par malheur, ce soldat blanchi sous le harnais, et qui ne s'était jamais occupé de politique ni d'administration, partageait les idées accréditées dans son milieu sur les Polonais, peuple turbulent, toujours prêt à s'insurger à la première occasion, incapable de se conduire par la sagesse et de faire de la liberté un usage modéré. Une initiative vigoureuse n'était d'ailleurs ni dans son caractère ni dans ses habitudes; en outre, dès son arrivée en Pologne, le prince se laissa influencer par un homme dont les conseils ont toujours été aussi funestes aux intérêts du pays qu'à ceux du pouvoir.

Cet homme était M. Paul Mouchanow, curateur de l'arrondissement scolaire de Varsovie. Sa connaissance des affaires courantes, son intelligence, son activité, la probité de son caractère, lui valurent la confiance du prince Gortchakow qui prit l'habitude de le consulter dans toutes les questions importantes et de suivre ses avis. Très puissant déjà en raison de sa situation officieuse auprès du lieutenant, M. Mouchanow cumula bientôt entre ses mains l'instruction publique, les cultes

et les affaires intérieures, et devint ainsi le pilier et le véritable chef de l'administration civile du royaume. Haï plus encore qu'il ne le méritait, il passait généralement, mais à tort, pour un ennemi mortel des Polonais. Il était déplacé à la tête de l'instruction publique, car lui-même il manquait d'une instruction solide; en sa qualité de grec orthodoxe, il se trouvait doublement déplacé à la tête du département des cultes dans un pays catholique. Comme instrument d'un système vicieux qu'il appliquait avec un zèle maladroit, il causa un mal énorme à la Pologne; c'est lui qui bouleversa l'enseignement, qui désorganisa l'Eglise et qui rendit par là la jeunesse et le clergé trop facilement accessibles à la contagion révolutionnaire. D'un autre côté, appartenant à l'ancienne noblesse russe, marié à une Polonaise *, établi depuis de longues années à Varsovie, il s'était attaché à notre pays et désirait le voir heureux; seulement il avait sa façon particulière de comprendre ce bonheur. Dès le commencement du nouveau règne, il avait admis la nécessité de satisfaire aux principaux griefs de la population, au moyen de quelques concessions de détail, réduites au minimum et accordées par morceaux, sans toucher bien entendu à l'essence et aux formes du régime absolu fondé par l'empereur Nicolas et le prince Paskiewitch.

Sur ce point encore, M. Mouchanow tournait dans le cercle vicieux de ses bonnes intentions, dérouté qu'il était à chaque pas par sa peur extravagante des conspirations polonaises, dont le spectre se dressait devant lui dès qu'il rencontrait trois Polonais réunis ensemble. Ainsi, tout en reconnaissant la légitimité des plaintes sur le manque d'un établissement d'enseignement supérieur dans le pays, il s'entêtait à combattre l'idée si simple de rétablir l'université de Varsovie. «Si nous ouvrions une université, répétait-il souvent, il nous faudrait à la même heure construire une seconde citadelle;» parce que, selon sa conviction, une telle agglomération de jeunes gens dans la capitale devait infailliblement engendrer des sociétés secrètes et des complots. Pour sortir de ce dilemme, il emprunta

---

* A une des filles du comte Thadée Mostowski, veuve du baron de Mohrenheim.

à l'empereur Nicolas son plan de disséminer à travers la Russie les facultés universitaires, et proposa d'établir dans des villes de province du royaume des «hautes écoles» spéciales, invoquant comme exemple l'Allemagne et l'Angleterre, Iéna et Goettingue, Oxford et Cambridge, où des foyers scientifiques prospéraient vigoureusement malgré leur éloignement des capitales. Ce singulier projet était inexécutable en Pologne rien qu'à cause de l'insuffisance des ressources matérielles, sans parler de l'absence d'autres éléments qui contribuèrent à fonder la prospérité des centres universitaires étrangers. Les mêmes défauts de logique caractérisaient toutes les velléités réformatrices de M. Mouchanow qui, de son côté, se plaignait amèrement de l'opposition qu'il rencontrait auprès du parti allemand et de la vieille bureaucratie.

Néanmoins, un rapprochement palpable s'opérait lentement et par la force des choses entre le «château» c'est à dire le lieutenant du royaume, et la noblesse polonaise. Il est à regretter que ce moment, si favorable à une explication franche et à une discussion sérieuse de l'état du pays, n'ait point été mieux utilisé. De part et d'autre, l'esprit d'initiative avait été également étouffé pendant trop longtemps, et au lieu d'agir, tout le monde attendait le salut de la marche des événements.

Au mois de mai 1856, l'empereur Alexandre II devait venir visiter Varsovie, pour la première fois depuis son avénement au trône. L'arrivée du souverain avait été précédée de bruits vagues sur les nombreuses et importantes «concessions» qui allaient être accordées au royaume de Pologne, et en tête des mesures annoncées, figurait une amnistie générale embrassant les émigrés résidant à l'étranger et les déportés de la Sibérie. Fort préoccupées de préparer au souverain une réception enthousiaste, les autorités locales encourageaient par des demi-mots les espérances attachées à cette visite impériale, dont l'histoire intime n'est guère connue encore, et dont le côté énigmatique paraît avoir été lié à certains procédés de bon voisinage d'une puissance amie et alliée de la Russie.

Environ trois semaines avant l'arrivée de l'Empereur,

le comte Jean Iezierski*, maréchal de la noblesse du gouvernement de Lublin, soumit à quelques hommes marquant l'idée de présenter au souverain un mémoire résumant les besoins du pays. On s'adressa à cet effet à un publiciste russe aux attaches officielles, le baron Fircks**, lui recommandant de conclure par les demandes suivantes:

La rentrée des émigrés;
L'amnistie des déportés de la Sibérie;
L'introduction de la langue polonaise, comme langue officielle, dans l'administration supérieure;
Le rétablissement de l'Université de Varsovie;
Le rétablissement du conseil d'état;
La mise en vigueur des dispositions des Statuts Organiques sur l'organisation communale, les conseils des palatinats et les états provinciaux.

Au lieu d'énumérer les derniers points, il aurait été certainement plus logique de rappeler au souverain l'existence des Statuts Organiques octroyés au royaume par son prédécesseur; leur application aurait sanctionné le principe de l'autonomie de cette partie de la Pologne, et procuré une base légale aux relations réciproques entre le souverain et ses su-

* Le même qui, en 1830, avait accompagné le prince Lubecki dans sa mission à St. Pétersbourg. Depuis cette époque le comte conserva les bonnes grâces de l'empereur Nicolas. — Lors de la campagne de Crimée, il fit «don» à l'empereur Nicolas de son fils aîné, qui mourut des suites d'une blessure reçue devant Sébastopol. — Iezierski appartenait au petit nombre de Polonais dont la loyauté n'avait jamais été suspectée par Nicolas, et il était peut-être le seul qui osât plaider devant lui les intérêts du pays.

** Connu sous le pseudonyme de D. K. Schédo-Ferroti, auteur de plusieurs études estimables sur la Russie. Dans son livre intitulé: Que fera-t-on de la Pologne, publié en 1865, le baron Fircks raconte l'épisode du mémoire, qui, sensiblement modifié et remis par lui à «un des personnages les plus importants de la suite impériale, un général qui voyait le souverain trois et quatre fois dans la journée,» demeura enterré dans le portefeuille de ce grand personnage, de sorte que l'Empereur n'en avait point eu connaissance.

jets, comme la mise en avant de ces mêmes Statuts aurait déterminé pour l'avenir la limite des tendances représentées par les auteurs du mémoire; cette pièce d'ailleurs pouvait être regardée à juste titre comme exprimant les opinions de la majorité modérée de la noblesse. Par un excès de modération et de prudence, on aima mieux éviter l'ombre de toute contestation et de toute revendication vis à vis du pouvoir; et même, après mûre réflexion, les conclusions du mémoire se trouvèrent modifiées, réduites à l'amnistie, à la création d'une université et à l'éligibilité des juges de paix. Ces prétentions peu exigeantes formèront pendant longtemps encore le programme du parti modéré, et à ce prix le gouvernement aurait pu alors satisfaire les Polonais et se les attacher.

Presque à la veille de l'arrivée du souverain, l'affaire du mémoire prit une nouvelle tournure et aboutit à une démarche bien plus importante quoique infructueuse. Mis dans la confidence, le marquis Wielopolski proposa aux initiateurs du mémoire de présenter une adresse, et il se chargea de la rédiger.

Au milieu des pourparlers auxquels donna lieu la proposition du marquis, et lors d'une réception des maréchaux de la noblesse par l'Empereur, tombèrent ces paroles mémorables et souvent rappelées depuis: «Messieurs, point de rêveries!*» Elles provoquèrent un étonnement d'autant plus naturel

* Voici le texte de ce discours, tel qu'il nous paraît le plus authentique:

«Messieurs, j'arrive au milieu de vous avec l'oubli du passé et animé des meilleures intentions pour le pays. C'est à vous de m'aider à les réaliser, mais avant tout je dois vous dire que nos positions respectives doivent s'éclaircir. J'entends que l'ordre établi par mon Père soit maintenu, ainsi avant tout point de rêveries! Ceux qui voudraient continuer à en avoir, je saurai les contenir, je veillerai à ce que leurs rêves ne dépassent pas la sphère de leur imagination. Pendant la dernière guerre d'Orient, les vôtres ont combattu à l'égal des autres; voici le prince Gortchakow qui en a été témoin et qui leur rend cette justice qu'ils ont bravement versé leur sang pour la défense de la patrie. Je suis animé des meilleurs sentiments pour tous; la Pologne... la Finlande et la Pologne me sont également chères, comme les autres parties de mon empire. Mais pour le bien des Polonais

que précisément alors les Polonais avaient renoncé à leurs «rêveries.» Guéri de la fièvre des conspirations et de cette autre fièvre de l'attente d'une intervention étrangère, le pays aspirait sincèrement au calme et au repos. Les hommes sensés désiraient avant tout le retour des émigrés et la disparition de ce foyer des propagandes démocratique et diplomatique, deux sources intarissables de «rêveries,» d'agitations perpétuelles, de troubles et de malheurs. Ce n'était pas non plus un symptôme des «rêveries» dangereuses que ce mémoire si modeste dans ses exigences, qui en appelait à la magnanimité du souverain pour en obtenir quelques miettes du pain quotidien de toute nation civilisée. La monomanie du soupçon dont M. Mouchanow se trouvait atteint au plus haut degré, n'était point étrangère à ce passage du discours impérial; elle devait aussi trouver elle-même un stimulant dans les rapports d'une police maladroite et dans la malveillance des faux amis de la Russie *. Par une fatalité déplorable, M. Turkull, ministre secrétaire d'état du royaume de Pologne, homme de bien et d'expérience, mourut en route, avant d'atteindre Varsovie, et en son absence personne ne put plaider la cause d'un pays injustement soupçonné. Les Polonais avaient conspiré si souvent et pendant si longtemps, que les plus absurdes accusations paraissaient vraisemblables et fondées.

L'émotion produite par les paroles adressées aux maréchaux, fit cesser les hésitations des plus timorés qui, jusque-là, s'étaient opposés à toute démarche ayant un caractère politique prononcé. On accepta avec empressement le projet d'une adresse présentée par le marquis et exprimant avec autant de courage que de circonspection les griefs et les voeux du pays.

---

eux-mêmes, la Pologne doit rester unie pour toujours à la grande famille des empereurs de Russie. C'est à vous, Messieurs, de me faciliter ma tâche, mais je vous le répète, Messieurs, points de rêveries, point de rêveries!»

* A la même époque, la police prussienne prétendait avoir saisi des pièces prouvant l'existence d'un complot ourdi par des Polonais à Londres. Cette affaire ayant été portée plus tard devant le parlement de Berlin, il fut démontré que les pièces en question avaient été fabriquées par des agents du directeur de la police de Posen.

Paraphrasant le manifeste de l'avénement au trône, par lequel le souverain invitait ses sujets à unir leurs efforts aux siens «dans la grande oeuvre tendant à assurer le bonheur de la patrie commune,» le marquis soulevait délicatement la question brûlante des libertés publiques et des institutions représentatives, en assurant le souverain de la profonde reconnaissance, de la loyauté et du dévouement avec lesquels la noblesse, appelée «à ouvrir son avis sur les intérêts et les besoins du pays» s'associerait «aux travaux d'une administration éclairée.» Après avoir énuméré les améliorations et les soulagements accomplis depuis le commencement du règne, le marquis protestait contre le soupçon de «rêveries,» et, signalant à la sollicitude du souverain l'état de l'instruction publique du royaume, il touchait au point le plus épineux pour le pouvoir et pour le pays, mais qu'il eût été impossible de passer sous silence, à cette insurrection de 1830 dont les conséquences et les souvenirs pesaient également aux gouvernants et aux gouvernés, et dont il lui fallait parler de façon à ne blesser les susceptibilités de personne. Le souverain lui-même avait annoncé «l'oubli du passé:» le pays devait répondre à cette parole de paix. Une désapprobation éclatante des fautes de la génération précédente aurait été à sa place, seulement les fils n'osaient désavouer ni condamner leurs pères, dont plusieurs vivaient encore et dont quelques-uns même souffraient en exil. De cette difficulté le marquis se tira par un mouvement oratoire: — «Votre Majesté nous annonce l'oubli du passé, disait-il, cette parole généreuse retentira dans les coeurs reconnaissants de tous ses fidèles sujets. Des temps éloignés, de ceux qui ont précédé les vingt-cinq dernières années, vous daignerez, Sire, dans votre magnanimité, ne vous souvenir que de notre ancienne gloire et de nos malheurs, et dans votre justice, vous daignerez tenir compte à notre pays de sa fidélité au trône pendant ce dernier quart de siècle, à des époques marquées ailleurs par de coupables désordres *.»

---

* Voici le texte complet de ce document (rédigé en français): —

Sire,

Nous approchons du trône de V. M. pour lui offrir notre

Le lendemain d'un bal offert (le 26 mai) par la noblesse, l'Empereur allait recevoir en corps tous les gentilhommes présents à Varsovie, et c'est à cette occasion que le marquis, en place du maréchal de son gouvernement, devait lire et déposer l'adresse. On en communiqua le texte au prince chancelier Gortchakow qui fit prévenir ces messieurs que leur démarche ne pouvait être accueillie. Il se peut bien que le passage relatif aux institutions libérales fût la cause du refus, vu l'impulsion qu'il aurait donnée aux aspirations semblables de la noblesse russe; mais il n'en paraît pas moins certain que le gouvernement était contraire en principe à une manifestation quelconque, même la plus loyale, de la part des Polonais.

L'accueil chaleureux fait au souverain pendant le bal, produisit un bon effet. A la réception au palais de Lazienki, l'Empereur parla longuement, d'abord avec douceur et bonté, et vers la fin avec un accent de sévérité dans les expressions

---

hommage et l'expression de la grande joie qui remplit nos coeurs dans ce moment solennel de la première apparition de l'Empereur et Roi au milieu de nous.

Votre règne, Sire, a été salué avec espérance par la noblesse comme par tous vos fidèles sujets du royaume de Pologne: ce règne ouvrira une époque de grâce, de confiance et de conciliation.

Par le manifeste qui a annoncé à vos peuples l'heureux rétablissement de la paix, V. M. a appelé tous ses fidèles sujets à unir leurs efforts à ceux de l'Empereur dans la grande oeuvre d'assurer le bonheur de la patrie commune.

Votre voix, Sire, a trouvé un écho dans nos coeurs. Lorsque V. M., marchant sur les traces de ses deux augustes prédécesseurs, et dans la mesure que la haute sagesse de V. M. assignera à ses bienfaits, jugera opportun de nous appeler à ouvrir notre avis sur le bien de son service ou sur les intérêts et les besoins du pays, nous répondrons avec une profonde reconnaissance à l'appel de V. M., et nous nous associerons avec loyauté et dévouement aux travaux d'une administration éclairée.

C'est avec une profonde gratitude que nous avons reçu les deux récents bienfaits de Votre Majesté.

Des sièges épiscopaux vacants, plusieurs viennent d'être remplis: cet acte a rassuré les fidèles sujets de V. M. sur leurs intérêts les plus chers, ceux de la foi de leurs pères.

Le renvoi dans leurs foyers de vingt mille conscrits, ordonné

et dans la voix. Après avoir remercié les personnes présentes du beau bal de la veille, il répéta que «pour son bien, la Pologne devait rester unie à la grande famille des empereurs de Russie,» ce qui semblait équivaloir à une union personnelle, telle que l'avait fondée l'empereur Alexandre I. Puis, il marqua «sa volonté inébranlable de faire le bien et la prospérité du pays, en conservant à la Pologne ses droits, et ses institutions telles qu'elles lui avaient été données par l'empereur Nicolas*, ce qui paraissait autoriser à espérer la mise en vigueur des Statuts Organiques, car c'étaient là indubitablement les droits et les institutions accordés par l'empereur Nicolas au royaume de Pologne. Ayant enfin annoncé la signature de l'acte d'amnistie et ses conditions, il termina par ces mots: «Agissez, Messieurs, de manière à ce que le bien soit possible, et que je ne sois pas placé dans la nécessité de réprimer et de sévir... Il m'est

---

par V. M. depuis la conclusion de la paix, a apporté aux familles un soulagement bienfaisant.

Notre confiance en la bonté paternelle de V. M. est sans bornes. Ne nous livrant à aucune rêverie et renfermant nos voeux dans le cercle des perfectionnements de l'organisation intérieure, tracé par V. M. dans son manifeste, nous osons, parmi les intérêts majeurs dont se préoccupe le pays, signaler à votre sollicitude paternelle l'opportunité d'étendre les moyens et d'augmenter les institutions d'instruction publique.

V. M. nous annonce l'oubli du passé. Cette parole généreuse de l'Empereur retentira dans les coeurs reconnaissants de tous ses fidèles sujets. Des temps éloignés, de ceux qui ont précédé les dernières vingt-cinq années, vous daignerez, Sire, dans votre magnanimité, ne vous souvenir que de notre ancienne gloire et de nos malheurs, et dans votre justice, vous daignerez tenir compte à notre pays de sa fidélité au trône pendant ce dernier quart de siècle, à des époques marquées ailleurs par de coupables désordres.

Sire, nous prions la divine Providence de vous accorder un long règne: c'est le voeux ardent de la noblesse polonaise, comme celui de toute la grande famille des peuples réunis sous votre sceptre.

* Selon une autre version, l'Empereur aurait dit: «Je maintiendrai les institutions qui vous ons été données par mon Père.»

plus agréable d'approuver, comme je le fais maintenant; mais sachez-le bien, Messieurs, au besoin je saurai sévir et je sévirai.»

Ce n'est que beaucoup plus tard que ces paroles de menace devaient trouver un écho et servir d'arme et d'argument au parti intransigeant. Pour le moment, l'attitude personnelle et la bienveillance du souverain envers ceux qui l'approchaient, la proclamation de l'amnistie, les reproches mérités adressés aux membres du sénat*, sur la marche et l'impartialité de la justice, ainsi que l'assurance de faire droit à certaines réclamations relatives à l'instruction publique, firent oublier et ce qu'il y avait de rassurant et ce qu'il y avait d'inquiétant dans les deux discours.

II.

LES CONCESSIONS.

L'acte d'amnistie signé le 27 mai 1856, «livrait à l'oubli» les erreurs passées de ceux qui, «montrant un repentir sincère,» feraient la demande de rentrer en Pologne. Etaient exclus des bienfaits de l'amnistie les réfugiés «témoignant, par leur conduite, de leur incorrigible hostilité contre le gouvernement impérial,» ou en d'autres termes, «ceux qui n'avaient cessé de conspirer contre la Russie.» Chaque demande individuelle allait être placée sous les yeux du souverain, qui déciderait de la réponse à donner. Les amnistiés rentraient dans la jouissance de leurs droits civils, et après trois années d'une conduite irréprochable, gagnaient celui d'être nommés aux emplois publics.

---

* C'est à dire de la cour de cassation.

Dans le fait, cette amnistie valait mieux qu'on ne le croyait en s'en tenant à la lettre et aux commentaires de la note circulaire du ministre des affaires étrangères. Les autorisations de rentrer furent accordées facilement et largement; dans plusieurs cas les amnistiés purent recouvrer une partie de leur fortune confisquée. Les précautions exagérées et qui paraissaient telles, surtout grâce aux finesses du style officiel, cachaient certaines susceptibilités que l'on aurait mieux fait d'exprimer franchement. Il s'agissait tout bonnement de prévenir le retour en Pologne du prince Adam Czartoryski, de sa famille et de ses fidèles*. Or, ce malheur, ou pour parler plus exactement, cet événement heureux entre tous, n'aurait dû causer aucune crainte. D'abord, jamais le prince n'eût consenti à abandonner sa position à Paris ni sacrifié les relations nouées avec Napoléon III, et quand même le vénérable vieillard aurait accepté un pareil sacrifice, son entourage l'en eût empêché. D'ailleurs, en rentrant dans le pays, le prince redevenait un simple citoyen, retombant sous le droit commun et sous la puissance du gouvernement qui, en même temps, aurait été délivré des embarras et des contrariétés que lui causait la présence à l'étranger du chef de l'émigration. En dernier lieu, tout en satisfaisant aux désirs secrets du gouvernement, une amnistie plénière, sans exceptions et sans conditions, portait un coup définitif à l'existence de l'émigration; elle lui ôtait toute raison d'être et toute signification. Saisissant au vol une nouvelle occasion de se rappeler au pays et à l'Europe, le parti «démocratique» et à sa suite le parti «monarchique,» lancèrent leurs «déclarations-protestations,» pour plaider encore une fois devant le monde civilisé le vieux procès entre la Pologne et la Russie. Proscrits, ils restèrent comme par le passé les véritables représentants de la vraie Pologne; amnistiés, ils auraient été réduits à la condition de vulgaires

* Dans un conseil tenu à Varsovie, le prince Michel Gortchakow aurait formellement demandé l'exclusion de l'amnistie du prince Czartoryski, ajoutant qu'autrement il ne répondait pas de la tranquillité du pays. — «A votre place, mon prince, fit remarquer un diplomate présent au conseil, je désirerais au contraire le retour du prince Czartoryski; et même j'irais le recevoir en grande tenue à la gare.»

agitateurs ou de constructeurs d'hypothèses, déconsidérés aux yeux de leurs compatriotes et de l'étranger, et ainsi, peu redoutables et peu dangereux.

Bien des gens qui n'avaient perdu aucune occasion de conspirer le plus activement possible contre la Russie, revinrent dans le pays et ne furent point inquiétés, sans que le gouvernement ait eu à se plaindre de sa mansuétude à l'égard des «coupables.» En même temps, les sujets soumis et fidèles furent condamnés à subir l'ancien régime qui les excluait de toute participation aux affaires du pays, qui leur refusait les moyens d'instruire leurs enfants, qui n'accordait qu'une protection fort médiocre à leurs intérêts matériels, qui économisait sur les dépenses productives, qui maintenait de force les citoyens dans l'inaction et ne favorisait que l'oisiveté.

Le prince Gortchakow faisait l'usage le plus modéré et le plus doux de son pouvoir presque absolu; il ne fit de mal à personne et il fit du bien à un grand nombre d'individus. Accessible, écoutant et discutant volontiers, il convenait que la noblesse avait droit à sa part d'influence dans la gestion des affaires locales, et à cette fin on créa des «comités» consultatifs et des commissions de surveillance qui eurent à s'occuper des détails de la question agraire, de l'entretien des routes, des hôpitaux et d'autres minuties pareilles. — On reconnut la nécessité d'une réforme de l'instruction publique, mais M. Mouchanow veillait à ce que l'excès de lumière ne vînt pas ranimer l'esprit révolutionnaire sommeillant au fond de «l'âme polonaise.» Au lieu d'une université qui, selon l'opinion du conseiller officieux du prince lieutenant, aurait produit des idéologues et des anarchistes, on ajouta aux gymnases philologiques un cours élémentaire de droit, et pour la plus grande sécurité du corps humain, on institua une académie de médecine qui, distraite des autres facultés universitaires, devint un asile de matérialisme et la pépinière d'un prolétariat révolutionnaire. — En fait de libertés, nous eûmes une liberté individuelle illimitée, consistant dans une indépendance personnelle complète, sans charges ni devoirs; puis une autre liberté, celle de voyager et d'aller respirer l'air de l'Occident. Une suite de bonnes récoltes et l'élévation du prix des blés

occasionnée par la guerre d'Orient, avaient enrichi le pays d'une façon inattendue; grâce à la facilité des passeports, un flot de voyageurs semblables à une bande d'écoliers en vacances, se répandit sur l'Allemagne et la France, emportant hors du pays les économies forcées, pour ainsi dire, de plusieurs années d'abondance. Sur sa route, la noblesse polonaise coudoyait à chaque pas la noblesse russe, encore plus avide de mouvement et de nouveauté, encore plus curieuse des splendeurs de l'Occident, libérale, ne parlant que de réformer la Russie et de la mettre au niveau de «l'Europe,» mais n'en fuyant pas moins le sol de la patrie. Le besoin d'observer, de comparer et de s'instruire, servait d'excuse plausible à cette manie de voyager commune aux Polonais et aux Russes. Egalement douées de la facilité de saisir les contrastes et de s'approprier les idées générales, Polonais et Russes croyaient emporter un fonds d'expérience précieux de leurs courses rapides ou de leurs flâneries à travers les grandes capitales, dont le plus clair profit pour eux se traduisait par l'habitude de déprécier leurs propres pays et d'attacher une trop grande valeur au vernis brillant de la civilisation. Le Paris du second empire exerçait une attraction magique sur ces fils du Nord; il les éblouissait par son luxe, les énervait par les jouissances enivrantes qu'il leur offrait à profusion. Pour notre noblesse à nous, la joie de toucher enfin du doigt les splendeurs rêvées depuis si longtemps, ne fut troublée que par les admonestations des émigrés horriblement scandalisés de voir des «esclaves» s'adonner ainsi aux plaisirs et aux futilités de cette terre. Dans le commencement, c'était à peine si l'on se comprenait mutuellement. Les nouveaux arrivés, enfants de leur temps, vivant dans le présent, avaient de la difficulté à s'entendre avec des êtres habitués à ne vivre que dans le passé et dans l'avenir, étrangers à la réalité, ne concevant point qu'une bouche polonaise pût proférer autre chose que des gémissements et des imprécations.

Cette liberté anodine des passeports allait porter par la suite des fruits bien étranges, comme toutes les libertés négatives inhérentes à ce régime hétérogène qui, obsédé par des fantômes, craignait par dessus tout de fournir au pays la pos-

sibilité de travailler et de s'occuper de son bien. Tout d'un coup, par un retour sur lui-même, ce pouvoir si jaloux de son omnipotence, soupçonneux et craintif à l'excès, consentit, dans l'automne de 1857, à la fondation de la Société Agricole embrassant toute la classe des propriétaires fonciers, et laissa grandir à ses côtés une puissance rivale, le futur gouvernement moral du pays.

III.

LES AFFAIRES ECCLESIASTIQUES.

Dès son avénement au trône, les actes personnels de l'Empereur avaient témoigné de ses bonnes et généreuses intentions à l'égard du catholicisme. Plusieurs personnes appartenant à l'église orthodoxe reçurent l'autorisation d'embrasser la religion catholique romaine, d'autres celle de contracter des mariages avec des catholiques sans être obligées à la promesse d'élever leurs enfants à naître dans la religion de l'Etat. — Grâce à l'initiative personnelle du souverain, des églises catholiques confisquées sous le régime précédent, furent rendues au culte. Un grand nombre de prêtres grecs unis, anciennement déportés en Sibérie, furent amnistiés. Ce fut encore le souverain qui ordonna de promulguer le concordat de 1847, tenu secret jusque-là, de faire droit aux réclamations du Saint Siège, de proposer à Rome des candidats aux sièges épiscopaux vacants en Russie et en Pologne. Mais, entre la volonté du maître et la réalisation de cette volonté, il y avait un obstacle qui paralysait et dénaturait les meilleurs intentions: c'était ce corps opaque de la bureaucratie imbue des traditions funestes du passé, méfiante, haineuse, remplie de mauvais vou-

loir et opposant une résistance sourde à tout ce qui contrariait ses vues et ses habitudes.

Vers la fin de novembre 1855, un comité spécial reçut l'ordre d'examiner les plaintes et les griefs de la cour de Rome, articulés à différentes reprises, et de proposer les moyens d'y faire droit. Ce comité était composé du chancelier de l'empire le comte Nesselrode, du ministre de l'intérieur le comte Lanskoï; des deux négociateurs du concordat: le comte Bludow et M. Hube, du général Kisielew, du ministre secrétaire d'état du royaume de Pologne M. Turkull, de l'ancien chargé d'affaires à Rome M. Bouteniew et du ministre de Russie près la cour de Rome, M. Kisielew; en tout, deux catholiques contre sept dissidents. Le ministère des affaires étrangères fournit au comité un résumé des «griefs, plaintes et voeux» du Saint Siège, et ce document fut un réquisitoire terrible contre le passé. A part l'inéxecution du concordat qui formait le fond de toutes les réclamations souvent renouvelées de vive voix par le Saint Père et le cardinal Antonelli, les demandes les plus modérées et les plus justes de la cour de Rome avaient toujours été passées sous silence, ou reçu des réponses évasives; en même temps les promesses formelles du cabinet de St. Pétersbourg avaient partagé le sort du concordat et étaient restées pendant des années à l'état de lettre morte *. En terminant, le mé-

* Dans le courant de l'année 1850 le cardinal secrétaire d'état se plaignit de la suppression de plusieurs couvents sans le consentement du Saint Siège. Sans nier les faits avancés, le gouvernement russe se rejeta sur les nécessités du moment, ajoutant que des couvents habités par un trop petit nombre de moines avaient été affectés à un autre usage. Une réponse pareille fut faite aux plaintes relatives à des églises catholiques arbitrairement fermées ou concédées au culte orthodoxe; on allégua que c'était uniquement faute de paroissiens catholiques que des églises superflues avaient été consacrées au culte grec qui en manquait.

Aux plaintes concernant des conversions forcées de catholiques des deux rites à la religion de l'Etat, on répondit «évasivement, en niant les faits.»

Une réclamation relative à l'immixtion des autorités civiles dans les nominations des professeurs des séminaires ecclésiastiques, nominations réservées expressément par le concordat aux évêques des diocèses, avait été simplement «passée sous silence.»

moire indiquait la mise en vigueur du concordat comme le moyen le plus propre pour apaiser les susceptibilités du Saint Siège quant à l'ajournement des articles restés en suspens depuis la signature de la convention du 3 août 1847, et dont la solution définitive devait former le sujet de négociations ultérieures qui n'ont jamais été reprises. Il s'agissait de la question des mariages mixtes et de l'envoi en Russie d'un nonce apostolique ou d'un représentant temporaire du Pape. Ce dernier point embarrassait particulièrement le ministre de Russie à Rome, car pour toute instruction, il lui avait été recommandé de décliner de son mieux les propositions de ce genre. Dans un entretien avec le cardinal secrétaire d'état, le ministre, à court d'arguments, allégua l'exemple de la Prusse qui, tout en entretenant un représentant à Rome, refusait d'admettre

En 1852, le cardinal secrétaire d'état réclama confidentiellement la remise des documents touchant la béatification du vénérable Bobola, lesquels avaient été saisis par les autorités au couvent des PP. Dominicains de Polotzk et mis sous séquestre. Le général Bibikow, ministre de l'intérieur, fit répondre que la perquisition ayant été faite par ordre impérial, la chose «ne regardait pas» la cour de Rome, et la légation russe trouva convenable de ne pas communiquer à la secrétairerie d'état la réponse si singulièrement péremptoire du ministre.

Le concordat avait créé le diocèse de Kherson, embrassant la Bessarabie, plusieurs gouvernements du Sud-Est, et le Caucase. L'évêque de cet immense diocèse devait avoir un suffragant résidant à Saratow. Le Pape avait demandé en outre la nomination d'un second suffragant pour le Caucase, avec la faculté de résider à Tiflis. Cette demande avait été déclinée; en outre, l'installation de l'évêque de Kherson, Mgr. Kahn, à Tiraspol, se faisait attendre d'année en année, faute d'un emplacement convenable. A la fin de l'année 1852, le gouvernement prit l'engagement de hâter les travaux d'installation de Tiraspol, d'aviser à ce que Mgr. Kahn pût s'installer «dans le plus bref délai possible» dans cette ville ou dans le voisinage, ainsi que de lui faciliter dès le printemps suivant l'envoi de son suffragant en Géorgie. Trois ans s'écoulèrent sans que l'évêque fût installé, sans que son suffragant fût nommé et sans qu'il eût pu par conséquent entreprendre une tournée pastorale au Caucase. Interpellé par le ministre des affaires étrangères au sujet des constructions destinées à loger à Tiraspol l'évêque, le consistoire et le séminaire, le général Bibikow répliqua qu'il «avait fait chercher un emplacement convenable.»—Le général fut d'ailleurs congédié presque le jour de l'avénement du souverain actuel.

un nonce à Berlin. Le cardinal Antonelli lui fit remarquer alors que les évêques et le clergé catholique en Prusse conservaient la liberté de correspondre directement avec le Saint Siège, tandis qu'en Russie et en Pologne cette correspondance passait par les mains du gouvernement. «Vous vous plaignez, ajoutait le Cardinal, des voies clandestines et mensongères dont nous nous servons pour recueillir des informations sur les affaires ecclésiastiques en Russie et en Pologne; mais nous sommes obligés d'y avoir recours, puisque vous ne nous permettez pas d'avoir chez vous une source d'informations authentiques et officielles.» Dans les dernières années du règne de Nicolas, le Saint Siège avait cessé d'insister sur la question de la nonciature; mais cette question était trop intimement liée à l'ensemble et aux détails des relations réciproques pour qu'on n'ait pas dû s'attendre à de nouvelles réclamations à ce sujet.

Le comité, tout en reconnaissant que plusieurs articles du concordat étaient restés à l'état de lettre morte, s'ingénia à excuser par des raisons plus ou moins plausibles les procédés du gouvernement, nia des faits patents tels que les violences exercées sur les grecs unis, manqua de franchise envers lui-même, et au lieu de proposer le maintien et l'observation de toutes les clauses du concordat ainsi que du protocole qui en faisait partie intégrante, se contenta d'indiquer des demi-mesures destinées à faire droit, sur les points secondaires, aux réclamations de la cour de Rome. Il n'était certes pas facile au gouvernement de faire disparaître en un jour les sujets de litige que des années avaient accumulés, ni de revenir d'un trait de plume sur un passé qu'il ne pouvait pas désavouer sans restriction. Néanmoins, les mesures proposées par le comité et approuvées par le souverain, remédiaient aux besoins les plus pressants de la situation et étaient le gage des dispositions conciliantes du pouvoir envers le catholicisme. Il s'agissait seulement, d'un côte de ne pas tarder à réaliser les améliorations reconnues nécessaires, et de l'autre de mettre à la disposition du Saint Siège un moyen de contrôle efficace qui lui permît de connaître la vérité des choses et de vérifier à chaque instant les rapports fournis par d'autres parties inté-

ressées. C'est à ce moment surtout que la présence d'un nonce apostolique en Russie aurait rendu de grands services au cabinet de St. Pétersbourg et à la bonne renommée de la Russie. Le nouveau règne n'avait plus grand chose à cacher devant Rome et l'Europe; au contraire, la vérité était toute en son honneur. Une expérience de plus de vingt ans prouvait d'ailleurs que non seulement les actes et les faits, mais les documents les plus secrets ne manquaient jamais de parvenir à la connaissance du Saint Siège, qu'ils lui parvenaient malgré la plus rigoureuse surveillance, par des voies insaisissables, fonctionnant avec une régularité parfaite. Le gouvernement se trouvait donc entouré lui-même d'une surveillance occulte qu'il n'était pas en son pouvoir de détruire, et qui, en raison de la facilité de communiquer avec l'étranger, gagnait une nouvelle liberté d'action et allait prendre un nouvel essor au grand profit des adversaires déclarés de la Russie. Avec l'arrivée d'un nonce en Russie, cette surveillance occulte, ordinairement malveillante, passionnée et portée à l'exagération, cessait d'avoir une raison d'être et un but. En même temps la reprise des relations internationales régulières aurait mis fin à une situation contraire à la dignité du gouvernement russe, qui se voyait continuellement accusé devant le Saint Siège par ses propres sujets, et réduit à se défendre en les accusant à son tour devant ce même tribunal. La présence d'un représentant du Saint Père aurait encore tranquillisé les consciences des catoliques et empêché les intrigants et les agitateurs de faire de la religion un élément de leurs menées. Un tel résultat valait bien sans doute un sacrifice, celui des susceptibilités pointilleuses du cabinet de St. Pétersbourg, qui voyait dans le nonce apostolique le représentant d'une puissance étrangère dont le chef exerçait en même temps un pouvoir spirituel sur plusieurs millions des sujets de la Russie.

Bien entendu, pour que la présence d'un nonce ne fût point une source de gêne et d'embarras, il fallait tout d'abord respecter le principe de la tolérance religieuse proclamé par le souverain, remplir strictement les engagements du concordat et renoncer à certaines pratiques enracinées dans les bureaux. Or, c'est ce que la bureaucratie ne voulait pas. Elle comptait

reprendre en sous-main ses vieilles habitudes, opérer comme par le passé des «conversions volontaires,» entreprendre de temps à autre des «missions» plus lucratives encore pour les missionnaires que glorieuses pour l'église officielle; en un mot, continuer ses traditions sans être molestée, c'est à dire sans être contrôlée. Invoquant la raison d'état contre la reprise des relations régulières avec Rome, elle défendait sa propre domination avec d'autant plus d'ardeur qu'elle se sentait menacée de plusieurs côtés à la fois.

Dès le 1 mai 1856, le ministre secrétaire d'état du royaume de Pologne, annonçant au prince lieutenant le résultat des travaux du comité qui devait «veiller principalement à l'exécution du traité conclu avec la cour de Rome, le 3 août 1847,» enjoignit au gouvernement de hâter la présentation des candidats aux sièges vacants, et lui communiqua deux décisions importantes touchant le mode à suivre dans le choix des futurs évêques et la législation sur les mariages mixtes. — «D'après la volonté de S. M. l'Empereur, était-il dit, il importe de suivre scrupuleusement les prescriptions du droit canon dans le choix des candidats. Ce choix doit être abandonné au libre arbitre des chapitres diocésains, et le choix des suffragants aux évêques eux-mêmes... Au sujet des mariages mixtes, on a reconnu la possibilité d'appliquer au royaume de Pologne les dispositions prises à cet égard par le Siège de Rome en Prusse, en Hongrie et en Bavière.» — Au nom de la raison d'état, M. Mouchanow protesta contre la première de ces mesures, et eut gain de cause auprès du prince lieutenant tout aussi bien qu'à St. Pétersbourg. Son opposition n'eut aucun sens, car le gouvernement conservait le droit de refuser sa confirmation aux choix douteux, et les chapitres n'étaient que trop enclins à se soumettre à chaque occasion à la volonté du chef du département des cultes; mais M. Mouchanow aimait mieux se réserver à lui le droit de recommander à Rome ses protégés, qui le plus souvent n'atteignaient point l'objet de leur ambition. C'était encore une humiliation pour une grande puissance que de voir ses candidats refusés l'un après l'autre par le Saint Siège, et refusés grâce à la maladresse d'un fonctionnaire de second ordre qui, placé par le hasard

dans un poste de confiance, en abusait outrageusement au point d'accorder la protection du gouvernement à des hommes d'une moralité plus que douteuse ou d'une incapacité notoire. Comme les actes du procès canonique qui précède la préconisation d'un évêque, passaient par les mains de M. Mouchanow, chaque nomination était forcément accompagnée d'une procédure en sous-main, dans laquelle les laïques jouaient un rôle trop considérable, et, en fin de compte, à côté du protectionnisme officiel se dressait la protection privée rendue inévitable par les circonstances.

Quant à la législation sur les mariages mixtes, l'ancienne loi fut maintenue, sans qu'on ait jamais entendu reparler de l'ordre de la modifier.

Publié dans le journal officiel de Varsovie, en novembre 1856, le concordat ne paraît pas avoir reçu la sanction de M. Mouchanow, car il resta sans effet. A la même époque eut lieu la préconisation de Mgr. Fialkowski au siège archiépiscopal de Varsovie, ainsi que celles de l'évêque de Couïavie Mgr Marszewski, et de l'évêque de Podlachie Mgr. Szymański, de l'ordre des PP. Capucins. Deux ans plus tard, le Saint Père put nommer les suffragants de Varsovie et de Lowicz. Le diocèse d'Augustow et de diocèse grec uni de Chelm attendaient toujours leurs pasteurs, grâce aux tergiversations de M. Mouchanow, et malgré l'ordre exprès de hâter la présentation des candidats.

En ce qui touchait au siège de Chelm, M. Mouchanow veillait particulièrement au maintien du provisoire, pour qu'un évêque ne vînt pas le contrarier dans la direction des affaires du rite uni, administrées séparément de celles du rite latin *. Sans s'attaquer aux choses de la foi, aux rites et aux usages, il étouffa l'enseignement religieux dans le séminaire de Chelm, il condamna le clergé à l'ignorance et à la misère, et laissa

* Cette séparation datait de 1840, et depuis lors le département des affaires du rite grec uni devait être confié en principe à un fonctionnaire civil schismatique. Vers 1858, le titulaire de cet emploi, un Russe, mourut. Grâce au système d'économie sur les pensions des employés, ces fonctions passèrent de fait à un catholique, remplaçant son chef par intérim avec une rémunération inférieure.

s'étioler cette communauté religieuse, sans aucun avantage pour la domination de la Russie en Pologne.

Toutes les fois qu'un heureux concours de circonstances ne venait pas à contrebalancer l'influence du chef du département des cultes dans le choix des candidats à la dignité épiscopale, la faveur du gouvernement tombait, au meilleur cas, sur quelque prélat aussi vieux, aussi faible que possible de santé et de caractère, bien éloigné de toute velléité d'opposition et de résistance. C'est par là peut-être que M. Mouchanow causa le plus de mal à la religion, au clergé et au pays, car tout bien pesé, l'Eglise jouissait de fait de beaucoup plus de liberté intérieure que cela ne paraissait. L'oeil de cet argus si redoutable en apparence ne pénétrait guère loin ni profondément, et ses ordonnances tracassières occasionnaient surtout une large consommation de papier de chancellerie. Dur et hautain dans ses rapports personnels avec le clergé, il prétendait régler tout depuis la manière de prêcher * jusqu'aux détails d'architecture des églises en réparation; mais on pouvait bâtir une demi-douzaine de cathédrales avant qu'il n'en ait su quelque chose. Par une étrange anomalie, ce régime ne disposait d'aucun moyen de faire la police sur les neuf dixièmes du territoire du pays, et tout le monde s'accordait tacitement pour barrer le chemin à l'action d'un homme universellement haï et continuellement berné sans s'en douter **. Pendant la

* Une ordonnance du 14 juillet 1853 défendit aux curés de faire des sermons dogmatiques «pour ne pas blesser et irriter les convictions religieuses des dissidents,» dont le nombre, en dehors des Juifs, était infiniment petit.

** La ridicule campagne de M. Mouchanow contre les sociétés de tempérance dans le diocèse de Plock, fut entreprise à l'instigation des cabaretiers juifs menacés dans leur gain, et la crainte de voir tourner ces sociétés en complots fut aussi pour quelque chose dans le zèle déployé par lui à cette occasion. M. Mouchanow se défiait même des paysans, ce qui prouve combien peu il les connaissait. Il recommandait d'ailleurs au clergé «de détourner le peuple, au moyen d'exhortations religieuses faites avec discernement, des habitudes d'ivrognerie,» mais il défendait l'introduction des sociétés de tempérance, «comme n'étant pas autorisées par les réglements en vigueur.» Jusque-là il était dans son droit, il y était encore lorsqu'il infligeait aux réfractaires des amendes

vacance prolongée des sièges épiscopaux, les administrateurs des diocèses, choisis par des chapitres dociles aux ordres d'en haut, se contentaient d'expédier les affaires courantes, et, simples fonctionnaires révocables, ils ne faisaient aucunement sentir leur autorité au clergé inférieur, de jour en jour plus indiscipliné et plus difficile à faire rentrer dans l'obéissance. La tâche des nouveaux évêques exigeait une somme d'énergie virile peu commune, nécessaire surtout pour vaincre la résistance passive des subordonnés contre tout essai d'une direction plus ferme. En attendant, un des principaux titres à être candidat du gouvernement, c'était la faiblesse, faiblesse physique et faiblesse de caractère, excellente garantie d'une soumission absolue et toute bureaucratique aux fantaisies du directeur des cultes, qui se croyait maître du clergé, parce que ce clergé n'élevait ni plaintes ni contestations, parce qu'il ne protestait jamais contre les mesures les plus arbitraires, quitte à ne pas les exécuter. Sous cette couche extérieure de soumission muette, un travail de désorganisation achevait de miner le corps entier et les individus. Indifférent aux ravages qui en résultaient pour la foi et le bien des âmes, le gouvernement ne s'apercevait point que la cause de l'ordre, et par conséquent son propre intérêt, était ce qui en souffrait le plus. Les événements allaient bientôt le lui prouver: ce clergé si humble et si soumis envers le pouvoir, se montra encore plus soumis et plus humble à l'égard de la révolution.

---

en argent, mais il tomba dans le plus pur arbitraire en destituant des vicaires, en déférant des prêtres à la justice de leurs supérieurs, «pour être punis comme il convenait» et en en renvoyant d'autres dans les séminaires pour un temps déterminé, avec la clause qu'ils pourvoiraient à leur subsistance «par leur travail personnel.»

IV.

LA SOCIETE AGRICOLE.

Avant de parler de cette association si étroitement liée aux plus graves événements de l'époque, arrêtons nous un instant devant l'homme qui fut son créateur et son président.

Le comte André Zamoyski, second fils du comte Stanislas Zamoyski, président du sénat, et d'une princesse Czartoryska, naquit avec le siècle.— Issu d'une famille qui tient une des plus belles et des plus grandes places dans l'histoire de notre pays, et qui lui donna une longue lignée de fidèles serviteurs, guerriers ou hommes d'état, le comte Stanislas se distinguait dans la vie publique comme dans la vie privée par un ensemble de qualités assez rares de son temps et parmi les siens. Son nom et sa royale fortune lui valaient une position hors ligne dont il faisait un noble usage. Il ne recherchait ni les honneurs ni la popularité éphémère, mais il savait se rendre utile au pays, et sa conduite a toujours été droite, sincère, loyale et courageuse. Aidé de sa femme qui était une personne aussi remarquable par sa beauté et la distinction de son esprit que par ses vertus, il donna à ses fils une éducation chrétienne et forte, propre à former les coeurs et les caractères; puis il obligea les aînés à se choisir une carrière et à servir activement leur patrie*. Le comte André, après avoir fait ses études à Genève, sous la direction du général (alors capitaine) Dufour, et à l'université d'Edimbourg, entra au ministère de l'intérieur sous les ordres du comte Mostowski. C'était un grand travailleur et un travailleur consciencieux; une intelligence lente mais positive, peut-être trop minutieuse; un caractère

---

* Le comte Stanislas eut sept fils: Constantin, André, Jean, Ladislas, Zdzislas, Auguste et Stanislas. André entra dans l'administration Jean dans la diplomatie et Ladislas dans l'armée.

sérieux uni à un grand amour du devoir et à une véritable passion de faire le bien. Mûri et assoupli à une bonne école, il serait probablement devenu un excellent collaborateur et un digne successeur de son chef. La révolution de 1830 brisa sa carrière. Ministre de l'intérieur par intérim pendant quelques semaines, ensuite négociateur à Vienne, le comte André eut le mérite de ne pas émigrer. Son bon sens le retint dans le pays et lui indiqua le rôle d'un humble et patient travailleur, rôle doublement difficile sous un gouvernement ombrageux et au milieu d'une société inerte et découragée. Il dut rompre tout commerce de lettres avec ses deux frères émigrés * et avec son oncle Czartoryski, et régler sa conduite de façon à ne pas prêter sujet au moindre soupçon de connivence avec l'étranger. Sa droiture le fit respecter par le prince Paskiewitch, et à force de patience, il se conquit une situation à part, le privilége de pouvoir s'occuper des intérêts agricoles et matériels de son pays. Son frère Constantin lui ayant confié la direction des opérations du rachat de la corvée dans les terres du majorat de Zamość, il en profita pour établir à son propre compte une ferme modèle devant servir d'exemple aux nombreux fermiers de cette contrée, la plus arriérée sous tous les rapports. Il leur montra les procédés de culture améliorés; il leur enseigna à se servir des instruments aratoires perfectionnés; il aida un fabricant de machines à s'établir; il fonda lui-même un haras de pur sang anglais **. Successivement ce fut encore lui qui organisa des réunions annuelles, espèce de congrès agricole, tenues chez lui à Klemensow; qui créa les *Annales d'Agriculture*, publiées par les soins d'un comité composé des hommes les plus marquants du pays; qui se mit à la tête de l'entreprise de la navigation à vapeur sur la

* Ladislas et Zdzislas. — Ce dernier étant venu à mourir, le gouvernement refusa l'autorisation de déposer le corps d'un émigré dans les caveaux de famille à Zamość.

** Comme fond de son haras, le comte fit venir d'Angleterre un petit nombre de bonnes poulinières et l'étalon *Recovery* (par Emilius et une Rubens-mare). Ce cheval qui s'était parfaitement reproduit en Angleterre, n'a presque pas laissé de trace chez nous, faute de juments de quelque valeur.

Vistule, et de plusieurs autres de moindre importance. Pendant longtemps, tout ce qui se faisait dans le pays entier, se faisait presque exclusivement par l'initiative ou sous le patronage de «monsieur André,» qui eut l'impérissable mérite d'empêcher notre noblesse de se plonger dans une léthargie complète. Un homme d'esprit avait comparé le comte André à un «verbe auxiliaire.» Il fut en réalité dans la vie active ce qu'un verbe auxiliaire est dans l'expression de la pensée.

Grand de taille, bien pris, d'un beau type qui se perpétue dans sa famille remarquablement belle, le comte André avait l'air d'un grand seigneur anglais. Il était anglomane par son éducation, par ses goûts, même par la tournure de son esprit porté vers le côté positif et pratique des choses. Son idéal, c'était la vieille Angleterre avec son organisation sociale et politique, ses lois, us et coutumes; toutes ses entreprises étaient calquées sur des modèles anglais. Son occupation favorite consistait dans l'étude attentive des questions à l'ordre du jour de l'autre côté de la Manche, et ses lectures de prédilection se composaient des revues économiques anglaises qui, tout en présentant une profusion de faits et de dates, ne brillent ni par l'étendue ni par la richesse des idées générales. Cherchant dans ces publications des conseils et des remèdes contre la misère de son pays, le comte André prit l'habitude de s'attacher de préférence aux détails secondaires au milieu desquels il se perdait souvent, tandis que des points d'une importance majeure échappaient à son attention. Il y eut en outre chez lui comme une solution de continuité entre le naturel et l'acquis, et sous le masque britannique qu'il s'était composé, on découvrait bien vite le fond de l'insouciance slave doublée de vertus et de défauts polonais. Mauvais calculateur de sa nature, il n'embrassait jamais l'ensemble d'une affaire; aussi ses entreprises et ses spéculations furent ordinairement peu heureuses et peu lucratives. Payant de sa personne, de son temps et de sa fortune avec un désintéressement sans bornes, il n'essuyait que des désastres, et comblant de sa poche les déficits passés à l'état chronique, il vit la plus

grande partie de son avoir engloutie par ses propres créations *.

Initiateur d'un mouvement modeste et obscur, mais qui résumait en lui la vie publique d'un pays privé des libertés les plus élémentaires, le comte André fut reconnu et accepté de tout le monde pour signe de ralliement et pour guide. C'est ainsi qu'il devint, malgré lui, un homme politique. Respecté et aimé, entouré de la confiance universelle, il s'éleva graduellement et rien que par la force des choses, à une hauteur qu'il est rarement donné d'atteindre à un mortel, à la dignité de chef moral de sa nation.

En politique comme en affaires, le comte n'embrassait jamais l'ensemble de la situation, et, de son regard tourné dans une seule direction, il ne pénétrait guère au delà d'un horizon restreint et de l'heure présente. Il s'était formé un certain nombre de systèmes répondant à un certain nombre d'idées, sans les relier entre eux par un lien logique: sur ce terrain encore, il s'embarrassait dans les détails au détriment de l'unité de vues et d'action. Tel qu'il était, il aurait fait un excellent membre du cabinet dans un pays libre, un parfait ministre do l'agriculture, du commerce ou des travaux publics, un chef consciencieux d'un service déjà organisé et en marche. Les circonstances lui avaient assigné, dans son pays, une position au dessus de ses aptitudes et de ses forces. Sa tâche quotidienne n'était rien en comparaison de cette autre tâche de régulateur et de modérateur de la vie intime, des sentiments cachés, des aspirations secrètes de ses compatriotes, dont les regards se tournaient constamment vers lui, épiant ses paroles et ses gestes, pour modeler d'après lui leur attitude et leur conduite. Providence terrestre, pour ainsi dire, du pays, il lui fallait non seulement tout voir et tout savoir, mais encore pressentir de loin les dangers de l'avenir; il lui

* La navigation à vapeur sur la Vistule, une des causes de la ruine du comte André, prouve mieux que tout le reste combien il combinait mal ses conceptions. Tout paysan riverain savait, qu'à moins d'un contrat passé avec le ciel, les bâtiments de la compagnie allaient rester inactifs pendant des mois et des années, lorsque la pluie ne viendrait pas remédier à l'abandon séculaire du cours du fleuve.

fallait épier à son tour le pouls et la respiration de chacun, «entendre croître l'herbe des champs,» selon un dicton populaire chez nous; calculer froidement, s'orienter vite, et ne jamais se laisser prendre au dépourvu par les événements.

Il croyait fermement à la renaissance de sa patrie. Condamnant les conspirations et les insurrections, par ses actes et par son exemple il prêchait sans cesse le travail, la modération, le respect de la légalité: en travaillant, en s'instruisant, en se moralisant, la Pologne allait retrouver ses forces, et alors, un jour, elle se détacherait de la Russie, naturellement et sans secousse, comme un fruit mûr se détache de l'arbre. Rien de plus beau que ce programme, mais il s'agissait de le mettre en pratique. Pour que la Pologne pût travailler, s'instruire, se moraliser, elle avait besoin d'une certaine somme de liberté intérieure, d'une bonne administration, de bonnes écoles, d'un bon clergé, de tout ce que le gouvernement lui refusait en punition de la révolte de 1830. La punition avait déjà trop longtemps duré, comme elle avait été trop sévère; il aurait été de l'intérêt de la Russie de faire cesser l'état exceptionnel et de lui substituer un régime régulier. Tout cela n'était que trop vrai. Néanmoins, les Polonais étaient eux-mêmes de moitié dans les sévérités que la Russie faisait peser sur la Pologne; ils avaient, eux aussi, des reproches à se faire et des fautes à se faire pardonner. Afin de sortir de ce cercle vicieux, il ne restait aux Polonais que de faire amende honorable du passé et acte de soumission, deux choses parfaitement conciliables avec l'honneur et la dignité nationale. Une telle résolution, le marquis Wielopolski le disait bien dans sa Lettre au prince de Metternich,— une telle résolution aurait fait saigner les coeurs, mais elle était imposée par les circonstances et le bien des générations présentes et futures, et à part ses effets politiques probables, elle aurait eu une influence salutaire, en éclaircissant les notions du droit et du juste, si embrouillées depuis cette époque.

Les masses repoussaient unanimement l'idée de renier la révolution de 1830, regardée comme une manifestation légitime du droit de la Pologne à l'indépendance, et comme un acte de défense non moins légitime. A leurs yeux, les suites

matérielles et palpables de cette tentative ne témoignaient nullement en défaveur de sa valeur intrinsèque ni de son opportunité, car, disait-on, tôt ou tard, l'empereur Nicolas aurait dépouillé le royaume de Pologne de sa charte et de ses libertés. La conduite de Nicolas jusqu'en 1830 parlait contre cette assertion toute imaginaire, mais c'était un article de foi que de lui attribuer un dessein prémédité de fouler aux pieds ses engagements de roi constitutionnel. L'insurrection, ajoutait-on, n'a fait qu'accélérer un dénouement prévu et nécessaire; nos pères ont subi une fatalité qui nous écrase tous: il ne nous reste qu'à accepter sans bénéfice d'inventaire l'héritage qu'ils nous ont légué, et à suivre leurs traces avec plus de prudence seulement et de circonspection. Ainsi, pas d'accommodement avec l'ennemi qui nous doit tout et auquel nous ne devons rien; pas de retractation qui équivaudrait à une lâcheté, et qui serait un manque de respect envers les morts et les vivants.

Enfant de son temps, le comte André partageait pleinement les sentiments de ses contemporains. La révolution de 1830 était pour lui, d'ailleurs, une affaire de famille, étant l'oeuvre de son oncle et de son frère; et l'expérience de ses plus proches lui semblait faire un devoir de se méfier de la Russie, de ne transiger avec elle à aucun prix. En effet, son père qui fut un sujet loyal entre tous, ne s'attira par sa conduite loyale que la malveillance et l'impopularité, et se vit obligé à s'expatrier volontairement pour le reste de ses jours*. L'exemple du père avait de quoi effrayer le fils, mais le sort du prince Adam Czartoryski paraissait à tout le monde en Pologne une preuve bien autrement concluante sous ce rapport. L'ami et le confident de l'empereur Alexandre, le propagateur le plus dévoué de l'idée de la réconciliation entre la Pologne et la Russie, après avoir sacrifié les plus belles années de sa vie à la recherche de cette autre quadrature du cercle, finissait ses jours en exil, proscrit et déclaré criminel d'état. C'est là, répétait-on, que mène infailliblement tout pacte conclu par un Polonais avec la Russie: pour sauver son hon-

* Depuis 1831 le comte Stanislas Zamoyski habita constamment Vienne, où il mourut en 1856.

neur, il lui faut risquer sa liberté et sa tête.— Eh! quoi? répondaient les Russes à leur tour, comment pouvons-nous nous fier jamais à un Polonais quelconque, lorsqu'un prince Czartoryski, l'ami et le confident d'un de nos souverains, son conseiller et son alter-ego en Pologne, a été capable de devenir le complice d'une révolte, d'apposer sa signature à l'acte de déchéance de notre dynastie, de vouloir ameuter l'étranger contre nous pour nous arracher nos plus belles provinces et nous refouler en Asie?... On a attribué à l'empereur Alexandre II cette phrase qu'il aurait prononcée lors de son premier séjour à Varsovie: «Ce que mon père a fait, est bien fait.» Or, le comte André approuvait aussi sans restriction les fautes du prince Adam et était tout prêt à dire: «Ce que mon oncle a fait, est bien fait,» en y ajoutant la restriction mentale qu'il ne retomberait jamais lui, dans les travers de jeunesse du chef de l'émigration.

S'identifiant avec les sentiments de ses concitoyens ou, si l'on veut, de sa nation, le comte André poussait à l'extrême l'aversion contre toute pensée de compromis avec le pouvoir. Par principe il ne voulait rien demander légalement, fût-ce même le retour à la constitution de 1815, car une demande pareille impliquait la reconnaissance du statu quo. Pour sa part, il préférait les infimes concessions accordées par morceaux sous l'inspiration de M. Mouchanow, parce que ces aumônes n'engageaient ni l'avenir ni le pays qui pouvait les accepter «sans donner quittance,» et sans avoir l'air d'abdiquer ses droits. Personnellement il ne désirait aucun emploi, même le plus élevé, qui l'eût mis en position de changer la face des choses dans les limites du possible, mais qui l'aurait exposé au contact et aux attouchements de la domination russe. Faire le bien, il le voulait ardemment, à condition de garder son indépendance et de ne pas se frotter de trop près au gouvernement. On conçoit donc sa joie lorsqu'il put réaliser le rêve de ses rêves, en fondant la Société Agricole.

Rien de plus simple assurément que cette latitude accordée aux habitants d'un pays exclusivement agricole de s'associer entre eux dans le but d'avancer le progrès de l'industrie qui les faisait vivre. Dans tout autre pays, un fait de ce genre

aurait passé inaperçu, et une association pareille aurait mené une existence paisible et utile, sans faire parler d'elle, comme sans aspirer à marquer dans l'histoire. Bien anormale devait être la situation de notre pays, pour que l'autorisation de créer une société d'un caractère purement utilitaire, ait été saluée avec une émotion indicible, à l'égal d'une victoire de la politique nationale.

Pendant plus d'un quart de siècle, le gouvernement n'avait toléré, en fait d'associations, que des confréries pieuses et des oeuvres de charité. La Société Agricole rallia dans son sein tous les propriétaires fonciers, toute la noblesse, la haute bourgeoisie et l'intelligence du pays. Unique et centrale, elle compta bientôt plus de trois mille membres, avec un président et un comité électifs à sa tête, et un réseau de «membres correspondants» disséminés en province. C'était, on le voit, une organisation complète, c'étaient les cadres d'un gouvernement de fait placé à côté du gouvernement légal. Chaque année, pendant le mois de février, une assemblée générale se tenait à Varsovie, pour discuter dans les sections, et ensuite en séances plénières, les questions de l'ordre du jour réglé d'avance sous l'approbation du ministère de l'intérieur. Dès la première assemblée on se serait cru dans un parlement, agricole il est vrai, d'un pays libre et civilisé, dans un parlement composé d'hommes bien élevés, d'une tenue admirable, d'un savoir-vivre et d'un savoir-faire dénotant une longue habitude de la liberté On était tout étonné de voir surgir des orateurs à la parole facile et brillante, au fait des questions spéciales, faisant preuve d'un fond de connaissances variées. Jamais une diète polonaise n'avait délibéré avec tant de calme et d'application, avec un si grand esprit d'à propos, autant de mesure et de tact. En cerbère vigilant, M. Mouchanow suivit attentivement les débats, d'abord avec une certaine crainte qui fit place à une satisfaction et à une confiance illimitées: le cerbère ne se doutait point que le feu couvait sous la cendre.

L'action de la Société Agricole fut immense. A peine eut-elle abordé les intérêts de l'agriculture, qu'elle dut toucher à toutes les conditions de la richesse nationale. Sous son im-

pulsion bienfaisante, une vie nouvelle et saine circula dans le pays. En province, les réunions périodiques des membres, consacré à des discussions sérieuses, remplirent le vide désespérant de l'existence quotidienne. On se rejeta sur l'étude de la question agraire que l'on voyait poindre à l'horizon; les cartes et les mauvais livres disparurent comme par enchantement, cédant la place à des traités d'économie politique et des sciences sociales. Grâce aux merveilleuses aptitudes de la race polonaise, presque tout le monde acquit vite un vernis scientifique cachant tant bien que mal un fond d'ignorance excusable vu l'absence de toute instruction supérieure. Partout se faisait remarquer une activité redoublée, quelque peu fiévreuse, superficielle dans les contrées moins favorisées de la Providence, très féconde dans d'autres, et particulièrement dans la zone limitrophe du duché de Posen. Là, l'exemple de cette province avait déjà montré aux propriétaires fonciers les voies et les moyens d'améliorations agricoles; l'accensement des paysans y fit alors des progrès tels que la corvée y disparut presque complètement.

Disposant des contributions annuelles de ses membres, la Société eut le droit d'organiser des expositions locales dans les districts, de distribuer des récompenses, des médailles et des diplômes. Ce fut là un moyen de réagir sur le peuple des campagnes, et de le secouer de sa torpeur. On s'en servit avec intelligence et discernement, avec un tact louable et méritoire; seulement, fait curieux à observer, tout se passait en dehors et à côté du gouvernement qui laissait faire. C'était au nom de la Société Agricole et sous la direction de ses membres correspondants que s'organisaient les petites expositions locales, et d'ordinaire aucun représentant de l'autorité n'étaient invité à assister à ces fêtes de famille composées uniquement de la noblesse et des paysans.

A défaut d'autres libertés et d'autres champs d'action, la Société Agricole réunissait toutes les capacités, toutes les lumières, tous les voeux de la nation et tous les efforts tendant à relever la société chancelante; et après avoir rassemblé dans son sein les éléments de vie les plus divers, elle devait, malgré elle et par la force des choses,

remplacer les institutions politiques et refléter en elle l'image de la patrie.

Le marquis Wielopolski ne fit point partie de la Société Agricole. De tous les propriétaires fonciers du pays, lui seul ne figura jamais sur la liste des membres d'une corporation qui englobait toute la noblesse, à l'exception de quelques individus notoirement tarés. Le fait pouvait paraître singulier à ceux qui n'étaient pas initiés à certains secrets de coulisses; les ennemis du marquis s'en firent contre lui une arme empoisonnée, prétendant que c'était par orgueil qu'il n'y était pas entré, et pour le plaisir d'être et de rester seul; on alla jusqu'à laisser entendre que s'étant présenté, il avait été exclu au ballottage, pour cause d'opinions politiques panslavistes et russophiles, ainsi que pour sa vie privée, vie qui se passait à plaider en justice d'innombrables procès.

Quiconque avait jeté un regard sur un opuscule ou un article de journal consacré au marquis dans les années de 1861 à 1863, ne manquait jamais d'y rencontrer ce chapitre fastidieux des procès. A en croire les organes «les mieux informés» de l'opinion publique du monde civilisé, Wielopolski n'aurait été qu'un vulgaire plaideur de profession, et sa vie se serait passée en luttes judiciaires. Cette réputation, il la devait aux calomnies de ses propres compatriotes qui, voulant discréditer l'homme d'état, s'attaquèrent à sa vie privée, qui était irréprochable. Dans le fait, le marquis eut, dans tout le courant de son existence, deux grands et retentissants procès, et dans les deux, son bon droit était «clair comme le soleil» comme on dit chez nous. S'il en eut d'autres de moindre importance, c'est que tout propriétaire foncier se trouve, toujours et en tout pays, exposé à en avoir, et le marquis, ne craignant point de s'adresser à la justice, n'avait pas l'habitude de se faire justice lui-même, tandis que ses concitoyens ne se faisaient nullement scrupule de se constituer juges à l'égard de leurs inférieurs.

Nous avons raconté les détails du premier procès du marquis. Qnand au second, qui eut lieu entre 1857 et 1859, il eut pour objet un legs de Constantin Swidziński. Lui et le marquis se rencontrèrent la dernière fois en 1835. Brouillé avec ses demi-frères établis dans le voisinage de Chroberz, Swidziński se retira dans ses terres d'Ukraine, et pendant vingt ans il ne donna aucun signe de vie. Garçon, atteint d'hypocondrie, il vivait au milieu de ses collections, d'une valeur considérable, et ne pensait qu'à leur avenir. Jadis il avait exprimé l'institution de léguer ses trésors au majorat des Wielopolski-Myszkowski, et cette idée lui revint à la mémoire en 1855, lorsque Sigismond Wielopolski, cantonné avec son régiment à Kiew, alla visiter le vieil ami de son père. Il rédigea même un projet de testament, et demanda à connaître l'opinion du marquis à cet égard. A la première vue, le marquis déclara le testament insuffisant, car Swidziński entendait que ses collections, ainsi que les fonds destinés à leur entretien, fussent incorporées au majorat Myszkowski. Or, ni la loi russe en vigueur sur les lieux de la signature de l'acte, ni la loi française en vigueur dans le royaume de Pologne, n'admettaient la création d'un fidéicommis sans une autorisation spéciale du souverain. Swidziński changea son testament. Il légua purement et simplement au marquis ses collections et deux terres situées dans la proximité de Chroberz, exprimant en même temps son désir que la bibliothèque avec tout ce qu'elle contenait, fût «rendue accessible à l'usage du public;» il désigna en outre trois personnes de ses amis qui devaient «aider de leurs lumières et de leurs conseils» le marquis Wielopolski dans l'exécution des dernières volontés du testateur. Les termes vagues de cette clause permettent de croire que Swidziński voulait donner une marque de son souvenir aux «savants» avec lesquels il entretenait des relations suivies.

Le marquis voyageait en Italie à l'époque de la mort de Swidziński. A son retour, il se trouva en présence des contestations des frères du testateur qui, se disant lésés par Constantin, lors des partages de la fortune paternelle, essayèrent d'invalider le testament. Provoqué, il dut se défendre

lui-même et défendre la volonté d'un ami. Il eut à soutenir deux procès à la fois; un devant les tribunaux, un second devant l'opinion publique. Les savants de Varsovie, les archéologues, les journalistes et les démagogues lui firent une guerre à mort à propos de l'emplacement choisi pour loger les collections.

Mis en possession du legs, le marquis fit transporter la bibliothèque à Chroberz pour la réunir à la sienne propre. Des raisons majeures le guidèrent dans cette décision. En premier lieu, le revenu des terres léguées par Swidziński, et fort mal administrées, n'auraient point suffi à l'entretien du musée à Varsovie, ni, à plus forte raison, aux frais de l'impression successive des pièces historiques manuscrites qui composaient la principale richesse de la collection. En second lieu, le marquis se rappelait très bien le sort des collections publiques réunies à Varsovie avant 1830: elles avaient toutes été déclarées prise de guerre et trasportées à St. Pétersbourg. Il crut remplir les intentions de son ami, et assurer la sécurité du legs, en le mettant à l'abri des événements toujours à craindre dans notre pays; il offrit du reste l'hospitalité de Chroberz à toutes les personnes qui voudraient profiter des sources réunies sous son toit.

Les folliculaires de la capitale, heureux de pouvoir déchirer à belles dents un personnage un peu plus haut placé sur l'échelle sociale, poussèrent des cris de détresse. On accusa le marquis d'avoir séquestré à son profit particulier le don généraux fait en faveur du pays entier; on lui reprocha de vouloir enterrer dans un endroit inaccessible des trésors scientifiques qui, transportés à Varsovie, auraient justement remédié à l'absence d'une bibliothèque nationale. Le public ajouta foi à ces récriminations, enjolivées des mots fallacieux d'oligarchie, de féodalisme et de barbarie du moyen-âge. Peu de personnes se doutaient d'une chose, c'est que la collection Swidziński consistait surtout en manuscrits latins; or, on pouvait compter sur les cinq doigts d'une main le nombre des savants de Varsovie capables de les déchiffrer avec fruit.

Le marquis plaida en personne et eut gain de cause dans les trois instances. La lutte prit un caractère singulièrement acerbe et violent; elle souleva des passions et des haines démesurées contre Wielopolski, qui dominait ses adversaires de toute la hauteur d'une conscience pure et d'une intelligence puissante. — Attaqué dans les feuilles publiques, il se fit journaliste et se créa un organe à lui, un annuaire, sous le titre de Bibliothèque du majorat Myszkowski, destiné à reproduire successivement les pièces manuscrites des archives de Chroberz. Dès la première année, il y ajouta un annexe avec des commentaires sur son procès et des réponses à l'adresse de ses antagonistes. Maniant la satire avec une vigueur merveilleuse, il fustigea impitoyablement les turpitudes et les ridicules de ses adversaires, qui crièrent alors à l'injustice, de ce que l'homme par eux attaqué osât se défendre, et parvint à rompre le mutisme qu'ils avaient espéré lui imposer de force, en lui fermant l'accès des journaux du pays. Cette polémique, à laquelle l'émigration de Paris se mêla à son tour, envenima encore davantage cette querelle d'un seul homme avec tout ce qui portait le nom d'opinion publique. On ne tint nullement compte au marquis de sa modération relative, du ton digne et élevé qu'il sut garder à l'égard de ses adversaires, et ceux-ci ne se firent point faute de recourir aux plus basses et aux plus vulgaires calomnies. Il semble avoir été dans la destinée de cet homme de soulever partout et toujours des animosités, de se heurter costamment contre l'envie, la malveillance et une hostilité systématique. Lorsqu'il se taisait, on attribuait son silence à l'orgueil et au parti pris de dédaigner l'opinion de son pays. Lorsqu'il ouvrait la bouche, on retrouvait dans ses paroles le même orgueil, les mêmes dédains, la passion des luttes, une confiance superbe en ses propres forces. Oui, il se sentait fort et fait pour commander, il n'aimait pas à flatter ni à courtiser*, et en toute occasion il

* Parmi les notes explicatives annexées au premier volume de l'annuaire, il publia sa propre lettre à un ami qui l'avait prévenu du

disait franchement ce que sa conscience et ses convictions lui ordonnaient de dire, sans jamais transiger et sans jamais fléchir.

De cette lutte le marquis sortit dépopularisé pour longtemps, sinon pour toujours*, et l'absence de son nom sur la liste des membres de la Société Agricole y contribua largement. En sa triple qualité de membre fondateur des Annales d'Agriculture, d'un des plus grands propriétaires fonciers du pays et d'un de ceux qui s'étaient occupé les premiers de l'accensement des paysans, Wielopolski comptait de droit parmi les fondateurs de la Société Agricole, dont l'assemblée de fondation se composait précisément du comité-rédacteur des Annales, sous la présidence du comte André Zamoyski. L'invitation de se rendre à cette réunion trouva le marquis surchargé d'affaires privées, et tout entier à l'installation de la collection Swidziński à Chroberz. Ménager de son temps, il hésita peut-être devant un déplacement et un long voyage de deux journées, au beau milieu de la mauvaise saison. Il se peut que prévoyant l'avenir de la Société, il n'ait point voulu s'engager personnellement de trop près dans une entreprise hasardée. Le marquis ne s'étant jamais expliqué là-dessus, nous sommes sur ce point réduit aux conjectures, mais tout esprit sérieux et clairvoyant devait reconnaître d'abord que la Société se trouvait fatalement condamnée dès sa naissance à une existence tourmentée et irrégulière, et à une mort subite. Simple association d'agriculturs, elle eut un

---

mauvais effet d'un de ses plaidoyers. «On se scandalise de mon discours, écrivit-il, car dans notre pays on n'est guère habitué à un langage aussi franc,» et il continua par ces vers de Heine:

. . . .
Als ich meine Stimm'erhob,
Sie klagten und sagten:
Ich sänge viel zu grob!

* Disons encore que, menacé de la part des Swidziński d'une nouvelle suite de procès qui auraient fini par ruiner la fortune destinée à l'entretien des archives et de la bibliothèque, le marquis se désista du legs. Les collections de Swidziński furent réunies à celles du majorat des comtes Krasiński.

cadre beaucoup trop vaste et une organisation intérieure beaucoup trop imparfaite pour se renfermer strictement dans la sphère modeste d'intérêts économiques, et pour ne pas dépasser ses limites légales et naturelles. Concentrant dans son sein toute la somme de capacité et d'activité du pays, elle devait prendre forcément le caractère d'une représentation nationale tacitement reconnue par le pays, tolérée par le gouvernement, jusqu'au jour où des événements inattendus viendraient la pousser hors de ses voies habituelles. Le marquis avait le pressentiment du rôle qu'il aurait à jouer un jour, et il s'y préparait de longue date; il lui répugnait probablement de s'introduire subrepticement, par une porte de derrière, sur le terrain des affaires générales du pays. Il se méfiait aussi des réunions nombreuses où le désir de briller et de se faire applaudir primait les considérations d'utilité et d'intérêt positif; il avait en horreur les discussions académiques sur des sujets oiseux, et ne se sentait pas attiré vers une académie nombreuse dissertant sur les mérites des engrais artificiels ou sur la culture de la betterave. — Bref, soit pour cette raison, soit pour une autre, au lieu de se rendre en personne à Varsovie, il se fit remplacer par son fils Sigismond, qu'il affectionnait particulièrement, dont il avait dirigé lui-même l'éducation, et qu'il voulait préserver de la vie oisive tout en lui préparant une position pour l'avenir.

Porteur d'une lettre d'excuses, Sigismond Wielopolski se présenta chez le comte Zamoyski avec prière de lui permettre de représenter le marquis à la séance constitutive de la Société. M. Zamoyski refusa net, ensuite de quoi le marquis se fit rayer du comité des Annales d'Agriculture, et n'entra jamais dans la Société Agricole.

Cette fois encore, le marquis se sépara non seulement de la majorité, mais de toute la noblesse et du pays entier. Le fait ne laissait pas d'être regrettable, car tout homme qui veut agir, doit être soutenu et doit compter avec l'opinion de ses semblables. S'il resta seul, ce fut sans préméditation et grâce surtout au caprice du comte Zamoyski. D'ailleurs, eût-il été membre de la Société Agricole, le marquis y aurait

encore occupé une place isolée, et dans la question agraire il aurait de nouveau été seul de son avis.

Voyons maintenant les raisons du refus du comte Zamoyski.—Un des invités se fit remplacer à cette même séance par son fils, jeune homme de l'âge de Sigismond Wielopolski; un autre se fit représenter par un de ses voisins. On refusa au marquis une faveur que l'on accordait à d'autres: il y eut donc deux poids et deux mesures. En effet, il en était ainsi, et la raison gisait dans l'antipathie insurmontable du comte André pour le marquis Wielopolski.

Ces deux hommes semblaient créés pour se compléter et se parfaire réciproquement. Se donnant la main, s'alliant étroitement l'un à l'autre, ils auraient formé une puissance bien faite pour affronter et pour vaincre les plus grands périls. Le comte Zamoyski était entouré de l'amour et de la confiance de toutes les classes intelligentes, et son nom allait être bientôt connu du peuple des campagnes; lui seul était en position d'exiger et d'obtenir de ses concitoyens certaines condescendances que nul autre n'aurait même osé leur proposer. Le marquis Wielopolski apportait avec lui son intelligence lumineuse mûrie par l'étude et la méditation, un courage froid, une volonté ferme, une puissance de travail qui n'a jamais été surpassée; enfin un programme tout fait, embrassant les bases légales des rélations entre le souverain et le pays, ainsi que les solutions pratiques de toutes les questions pendantes.

Le marquis tenait en haute estime le comte André, et le lui prouvait en toute occasion; le regardant comme le représentant-né et le chef de son pays, il lui cédait volontiers la première place et ne se réservait que le fardeau du travail. Il ne dépendait que du comte André de s'attacher le marquis, et de faire tourner au profit du pays les grandes et rares qualités de cet homme exceptionnellement doué. Par malheur, M. Zamoyski ne savait ni apprécier les hommes à leur juste valeur, ni s'en servir, et les innombrables petitesses de son caractère neutralisaient ses vertus, dans la vie active. Personnel et susceptible, faible et entêté à la fois, craintif et indécis, il avait cette alliance toute polonaise d'une humilité inépuisable envers les inférieurs, avec un orgueil intraitable envers

tout ce qui se trouve au-dessus de nous. Il n'eut aucune raison de détester le marquis, ce dernier ne lui ayant jamais manqué en quoi que ce fût. Il n'y eut point entre eux de ces discussions un peu vives qu'ils évitaient tous deux; ils n'avaient même jamais abordé les graves questions politiques, où leurs opinions auraient certainement différé. Et pourtant le comte détestait le marquis: il le détestait comme certaines personnes détestent les chats. Sans essayer de combattre ou de modérer son aversion instinctive, il lui donnait au contraire un libre cours et s'y laissait emporter. Ainsi, peut-être sous l'impression de l'avis de quelque ami serviable, il prit pour une offense personnelle la demande du marquis d'admettre son fils à la réunion des fondateurs de la Société Agricole. Quant à Sigismond Wielopolski, le comte reportait sur lui les sentiments qu'il nourrissait à l'égard du père, et voulant motiver son refus, il inventa contre lui un grief sui generis qui allait trouver un écho retentissant au bord de la Seine: le fait d'avoir porté l'uniforme russe. L'uniforme russe!... bien d'autres l'avaient porté, et de ce nombre un propre neveu du comte. Mais sur ce point comme sur bien d'autres, il y avait des accommodements avec le ciel.

La Société Agricole se constitua sous la présidence du comte Zamoyski, entouré d'un comité de seize membres pris parmi ses fidèles et les compagnons de ses travaux, tous des hommes irréprochables et sincèrement attachés à l'oeuvre naissante. Individuellement et séparément, chacun de ces messieurs aurait marqué dans n'importe quel pays; réunis ensemble, ils composaient un corps d'une faiblesse déplorable. Ce corps manquait d'abord d'une tête ainsi que d'un bras vigoureux et ferme. Son président, tout en se croyant le maître chez lui, ne fut que le plus humble des serviteurs de ceux qui savaient s'y prendre pour le diriger selon leur guise. Succombant sous le poids des minuties qu'il inventait à plaisir, il n'avait ni le temps ni les moyens de diriger cette immense association d'atomes dispersés dans tout le pays. Dans le sein du comité on faisait semblant de respecter son autorité fictive. Or, parmi

les membres du comité il y avait des hommes ambitieux, pas assez mûrs encore, entreprenants, confiants dans leurs propres forces, qu'il aurait précisément fallu contenir d'une main ferme, et diriger avec d'autant plus de circonspection, qu'amoureux de leur popularité, ils réglaient leur conduite d'après les évolutions de l'esprit public. Le comte André, à ce qu'il paraît, ne s'en douta jamais, et tomba vite sous la domination de ceux qu'il aurait dû dominer. Ses propres inspirations étaient ordinairement justes, mais il avait l'habitude de consulter tous les Saints du paradis et de confier ses projets à droite et à gauche. Le mot de secret n'existait point dans son dictionnaire, et la chose elle-même lui fut inconnue. Esprit lent, il construisait ses petits systèmes à force de patience, par un travail d'abeille, avec des matériaux ramassés un peu partout. Il n'était guère difficile de s'en apercevoir, attendu que le comte se trahissait à chaque pas, et ne cachait point sa reconnaissance envers des complaisants qui voulaient bien l'aider dans son pénible labeur. On conçoit tout le parti qu'il y avait à tirer des défauts de son tempérament psychologique. Les plus ambitieux et les plus remuants parmi ses collègues furent les plus empressés à lui fournir des idées toutes faites, et le comte, fort sensible aux grands mots de bien public, de voeu unanime du pays, du sentiment national, se laissait toujours persuader lorsque l'on s'y prenait à temps; car, une fois ancré dans une de ses minuscules constructions, il se serait fait hacher, plutôt que de céder.

Qui gouvernait alors la Société Agricole? Personne et tout le monde. Le président suivait à la dérive le comité, et celui-ci s'ingéniait à se conformer à l'opinion de la majorité des membres de la Société. A cette fin, il lui fallait, toute l'année durant, courir après un fantôme et pressentir de loin le courant qui prédominerait à l'époque de l'assemblée générale. Ne jouissant que d'une autorité restreinte sur les membres correspondants, et ne disposant point des moyens suffisants pour diriger cette immense association, le comité devait toujours s'attendre à une surprise, car les opinions se formaient et se déformaient en dehors de son action, sous des impulsions imprimées aux esprits par des événements locaux ou extérieurs, par des mots d'ordre

jaillissant d'une façon subite ou apportés par de sourds et lointains échos. Il ne vint même pas à l'idée du comité de fonder un journal indépendant qui lui aurait offert la possibilité de diriger les opinions des membres de la Société. Des hommes prudents, inquiétés par les rapides progrès d'un mouvement qui se développait sans direction et sans contrôle, avaient conseillé au comte André de réformer et de fortifier l'organisation intérieure de la Société. Il s'y refusa. Jusqu'au dernier jour de son existence, la Société Agricole ressemblait à un navire sans gouvernail emporté par les courants d'une mer inconnue et pleine d'écueils. Sa marche superbe n'était au fond qu'une course aventureuse vers une catastrophe certaine. Elle sombra dès le début de la crise de 1861, après avoir contribué indirectement à faire naître la confusion et le chaos, car tandis que les honnêtes gens continuaient à s'amuser à construire de magnifiques châteaux de cartes, des influences extérieures poussaient le pays dans une voie semée de périls. En même temps, une puissance fortement organisée et toujours vigilante, la révolution européenne, transportait en Pologne ses instruments et ses moyens d'action, et préparait le terrain aux sociétés secrètes, de même qu'elle était la source de ces mots d'ordre d'énigmatique provenance, dont nous parlions tout à l'heure.

V.

LA QUESTION AGRAIRE.

L'initiative première de l'émancipation des serfs en Russie appartient en propre à l'empereur Alexandre II, mais ce fut la noblesse polonaise des provinces lithuaniennes, Vilna, Grodno et Kowno, qui donna l'impulsion à la réalisation immédiate de la pensée généreuse du souverain, en demandant proprio motu que les paysans établis sur ses terres fussent libérés du servage. Une circulaire ministérielle porta aussitôt à la connaissance des corporations nobiliaires des provinces de l'empire cette décision de la noblesse lithuanienne, et les invita à élaborer des projets relatifs au mode de l'émancipation, sur des bases indiquées par des instructions spéciales, oeuvre du «comité de rédaction» institué ad hoc à St. Pétersbourg.

Dans le royaume de Pologne la conversion de la corvée en une rente fixe annuelle s'opérait sans l'intervention du gouvernement, par le libre accord des parties intéressées. Tandis que dans des contrées mieux situées sous le rapport des communications, plus avancées en culture et plus riches, la corvée disparaissait rapidement, dans d'autres elle se maintenait intacte. Lorsqu'en Russie prévalut le principe de doter les paysans en terres et de les rendre indépendants de leurs seigneurs, le gouvernement intervint aussi dans la question agraire dans le royaume, et décida que la conversion de la corvée ne pourrait s'opérer sous la protection des lois que sous forme d'un bail à perpétuité. Cette décision fut prise et publiée dans le courant de l'année 1858. Tout en étant plus juste que l'expropriation forcée décrétée jadis en Prusse et en Autriche, elle n'en dérogeait pas moins au principe de la libre disposition de la propriété, et, chose singulière, elle ne s'accordait

nullement avec la législation en vigueur *. L'année suivante le gouvernement invita la Société Agricole à «délibérer sur les moyens propres à accélérer le progrès de l'accensement sur les bases légalement établies,» ou en d'autres termes, il reconnut à la Société Agricole, association privée et détachée de l'édifice gouvernemental, un semblant des droits et priviléges dont jouissaient en Russie les corporations de la noblesse. C'était donc de par la volonté du pouvoir que ce parlement agricole allait se transformer en une académie législative, ayant à s'occuper d'une question de la plus haute importance qui intéressait l'avenir de la plus nombreuse classe de la population, ainsi que l'ordre social et la prospérité économique du pays entier.

Dans les premiers jours de décembre de l'année 1859, le comité de la Société Agricole appela à Varsovie un certain nombre de membres les plus marquants, afin de se concerter avec eux sur l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale qui devait être saisie de la discussion des rapports agraires. Quoique n'appartenant point à la Société, le marquis Wielopolski en suivait attentivement la marche; il voyait le danger inhérent à cette nouvelle phase de l'existence de cette Société, et il prévoyait aussi les conséquences de la fausse direction si maladroitement imprimée à la question agraire. Au fait, qu'était-ce que le rôle nouveau attribué à la Société Agricole? Sans lui soumettre des propositions définies, sans l'investir du caractère légal d'une assemblée consultative, le gouvernement l'autorisait et l'invitait à débattre les moyens d'accélérer la réforme des relations existant entre les propriétaires et les paysans corvéables. La loi ayant antérieurement tranché le noeud de la question, l'action de la Société se réduisait à bien peu de chose. La Société pouvait engager ses membres à procéder avec plus d'énergie dans la voie tracée des accords à l'amiable; elle pouvait en faire à ses membres une obligation morale Elle pouvait encore, ce qu'elle fit d'ailleurs, émettre son avis sur des points

* Le bail à perpétuité est une institution allemande, inconnue au code Napoléon.

de détail, tels que la classification des terres et leur séparation, les servitudes et autres points qui tous empiétaient plus ou moins sur le domaine législatif. Or, la Société ne connaissait pas les vues du gouvernement, et celui-ci n'avait nulle influence sur les décisions de l'assemblée générale, qu'il provoquait à légiférer, au risque de faire naître des collisions inutiles. Toute décision prise par la Société, était certainement l'expression d'un voeu unanime du pays; en passant outre, le gouvernement se mettait en opposition ouverte avec le pays; en se conformant à la volonté d'une association privée,— il abdiquait. Connaissant les idées généralement reçues sur la solution de la question agraire, on devait s'attendre à un résultat bien plus fâcheux, c'était de voir la Société dépasser les limites tracées par le gouvernement, et prendre des décisions radicales d'une illégalité flagrante. Les événements donnèrent bientôt raison aux appréhensions du marquis. De son point de vue, il embrassait l'ensemble des intérêts généraux; selon lui le bien du pays exigeait avant tout la disparition de cet état incertain et provisoire, sans bases légales, anonyme et hermaphrodite, mélange d'absolutisme et d'anarchie, où tout se trouvait à la fois défendu et toléré. Ses compatriotes attachaient une valeur exceptionnelle à l'existence de la Société Agricole; ils étaient ravis de pouvoir disserter sur la réforme agraire; pour le marquis, la Société était trop et trop peu, il lui aurait préféré un système de comices agricoles doublé d'une institution représentative aux attributions les plus modestes, mais bien et dûment délimitées. Guidé par ces considérations, il chargea son fils Sigismond, qui était membre actif de la Société Agricole, de soumettre au comité la proposition suivante:

L'abolition de la corvée, pour devenir salutaire dans ses effets, devrait s'accomplir sans porter atteinte à la libre disposition de la propriété individuelle, cette base fondamentale de la civilisation et de la richesse des peuples, et sans s'attaquer non plus aux fondements de l'ordre social. Il n'appartient plus à la Société Agricole de discuter le côté le plus important de cette question,

tranchée en principe par la loi de 1858. Certains points secondaires pourraient encore subir des modifications, mais ces points se rapportent surtout aux conditions locales, et il serait plus convenable et plus utile de les discuter sur place, dans les districts.

La Société Agricole n'a pas le caractère d'une représentation nationale; elle n'a point de place définie dans le mécanisme gouvernemental; elle ne représente que l'opinion de la majorité prépondérante du pays, et comme telle, il lui est peu séant de prendre sur elle la responsabilité d'une mesure législative à laquelle elle n'a contribué en rien, et de sanctionner en quelque sorte cette mesure par l'examen des questions de détails qui en découlent.

Jetons un regard sur la Russie. Là, la réforme agraire est discutée par des corps électifs pareils à ceux qui nous sont octroyés par les Statuts Organiques.

Ces Statuts Organiques avaient été octroyés par l'empereur Nicolas à notre pays pour remplacer d'autres institutions; officiellement promulgués, soudés à l'édifice de notre législation, les Statuts furent sanctionnés en dernier lieu, il y a à peine quatre ans, par ces paroles mémorables de notre Empereur et Roi: «Je maintiendrai les institutions qui vous ont été données par mon Auguste Père.»

En conséquence, l'assemblée générale de la Société Agricole, se déclarant incompétente à participer à l'examen de la question agraire, charge une commission élue à cette fin, d'élaborer un projet d'adresse au Souverain. Cette adresse contiendra l'expression des sentiments de gratitude pour la confiance dont il a plu à S. M. d'honorer la Société, ainsi que la prière de saisir de la réforme agraire les Etats Provinciaux, institués par les Statuts Organiques de l'année 1832.

Les membres les plus influents du comité repoussèrent la proposition du marquis Wielopolski. Ils s'étaient trop attachés déjà à leur oeuvre pour la sacrifier au moment où de nou-

veaux horizons s'ouvraient devant elle. Les choses suivirent leur cours. L'assemblée générale de 1860 disserta savamment et brillamment sur les questions peu importantes qui lui furent soumises, mais la réforme ne s'en porta pas mieux que par le passé, et pendant toute l'année suivante, l'accensement ne fit presque aucun progrès. En imposant le principe du bail à perpétuité, la législation entrava la marche des accords à l'amiable, parce que les propriétaires fonciers n'étaient nullement pressés de se soumettre à une expropriation détournée qui, en outre, leur aurait attiré dans le présent et dès le début des embarras, des pertes et des difficultés souvent insurmontables. Rien que l'impossibilité de se procurer des fonds nécessaires pour changer le mode d'exploitation agricole basé sur le travail obligatoire, paralysait les meilleurs intentions de ceux même qui se seraient résignés à subir la loi en vigueur. Le gouvernement négligea d'aplanir cet obstacle au moyen d'une opération financière ou de subventions largement accordées, et les propriétaires fonciers n'étaient guère enclins à coopérer par leur initiative à une solution de la question agraire tout à fait opposée à leurs vues.

A l'exception des adorateurs de la corvée qui n'avaient pas de voix au chapitre, la noblesse désirait la réforme agraire, et la désirait radicale. Son intérêt exigeait une solution qui aurait préservé la grande propriété des secousses violentes et qui en même temps lui aurait facilité la transition d'un mode d'exploitation à l'autre. Au reste, la noblesse envisageait la question agraire du point de vue social et politique, subordonnant aux considérations de cet ordre celles de l'intérêt matériel.

Dès la fondation de la Société Agricole, la question des paysans s'était présentée d'elle-même à l'ordre du jour. Elle préoccupait la noblesse et passionnait particulièrement ceux qui n'avaient point d'intérêt direct à la chose. On calcule peu chez nous, et l'imagination joue toujours un grand rôle dans les calculs. Aussi les grands propriétaires oublièrent-ils vite le côté économique de la question, pour se lancer dans des spéculations abstraites. Ils y furent poussés d'ailleurs

par leurs pairs les plus influents, autant que par la pression du parti rouge.

La corvée doit disparaître, raisonnaient les premiers; elle a fait son temps et ne peut plus se maintenir, elle est un anachronisme et une honte, elle ruine le pays et le déshonore à la fois. Il est du devoir comme de l'intérêt de la noblesse, de réparer les fautes de ses pères en rendant au paysan sa dignité d'homme et de «citoyen.» C'est aussi à la noblesse de suivre l'exemple des gouvernements des pays voisins, et de prendre l'initiative d'une réforme radicale. En faisant l'abandon volontaire d'un privilége d'une durée problématique, la noblesse donnera une preuve de son patriotisme, elle fera taire les accusations portées contre elle par ses ennemis; elle acquerra des titres impérissables à la reconnaissance des paysans, et appuyée sur le peuple des campagnes, elle redeviendra ce qu'elle fut jadis, l'arbitre des destinées de la patrie. A cet fin, concluait-on, le paysan doit être non seulement libéré de la corvée, mais encore rendu propriétaire du sol qu'il cultivait, contre une indemnité équitable payée au seigneur.

Le parti rouge, composé de révolutionnaires conscients ou inconscients, de démocrates et démagogues, propriétaires fonciers, gentilshommes, bourgeois, professionistes, employés,— n'admettait d'autre solution que l'expropriation du grand propriétaire au profit du paysan. Ce parti invoquait l'esprit du siècle et les exigences de la civilisation, les droits acquis du paysan et le bien de la cause nationale; car il se persuadait que tout paysan propriétaire et «citoyen *» deviendrait du coup un «patriote» prêt à s'insurger à la première occasion. Les plus modérés accordaient aux grands propriétaires le droit à une indemnité, mais aussi minime que possible; tandis que les radicaux, ennemis jurés de la noblesse, voulaient une expropriation pure et simple, et, ne disposant point du pouvoir,

* Ce mot de citoyen n'avait point chez nous la même signification qu'en Occident. Dans la langue comme en style officiel, tout propriétaire foncier s'appelait, et s'appelle encore, «citoyen campagnard» (obywatel wiejski), et tout propriétaire d'une maison de ville ou d'un établissement situé en ville: «citoyen de la ville» (obywatel miejski).

ils exigeaient de la noblesse qu'elle fît aux paysans le don des terres cultivées par ses derniers.

La majorité des membres du comité de la Société Agricole penchait vers l'expropriation volontaire avec indemnité. Le comte Zamoyski représentait, seul de son espèce, le système anglais du fermage à long bail, mais d'un fermage de quatre-vingt-dix-neuf ans*; il croyait assurer ainsi le respect de la propriété et rendre à la fois la condition du paysan indépendante et durable, sans trop s'éloigner du bail à perpétuité érigé en principe par la loi. Il espérait peut-être que le gouvernement se résignerait à une transaction plus apparente que réelle, car vu d'en haut, un siècle ressemble bien à la perpétuité, et aux yeux du paysan mis en possession d'une ferme qui allait se perpétuer dans sa famille jusqu'à la quatrième ou la cinquième génération, ce même siècle valait l'éternité. Le grand propriétaire se guidant par un raisonnement pareil, le comte André ne trouvait de partisans ni parmi les membres de la Société ni parmi ses collègues du comité. Par déférence envers le président que l'on savait intraitable sur ce point, les plus impatients modéraient leur ardeur, se proposant de s'incliner les premiers devant la «volonté du pays.»

Au pôle opposé, le marquis Wielopolski défendait le respect absolu de la propriété, le respect du libre arbitre des parties intéressées et de la liberté des transactions entre seigneurs et paysans, le fermage à long bail, mais ne dépassant point la période de vingt-quatre ans. Dans les annexes de la Bibliothèque du majorat Myszkowski de l'année 1859, il plaça un exposé détaillé de ses vues sur la question agraire, ainsi que de la manière de procéder suivie par lui dans ses terres et sanctionnée par l'expérience. Combattant avec vigueur l'idée de l'expropriation volontaire, il polémisa contre son propre beau-frère, le comte Thomas Potocki, membre du comité de la Société Agricole, et l'un des plus ardents promoteurs de cette idée de plus en plus populaire. —

* Si nous ne nous trompons pas, le fermage agricole ne dépasse point en Angleterre la période de trente ans. Le terme de quatre-vingt-dix-neuf ans se rapporte aux baux des terrains dans les villes.

«Vous voulez, disait-il en s'adressant à l'opinion adverse, vous voulez exproprier, à l'aide d'une expropriation volontaire il est vrai, les grands propriétaires; prenez garde à ce que vous faites; vous blessez une des lois fondamentales de la société, vous portez atteinte à la propriété qui, une fois menacée, se replie sur elle-même, s'entoure de précautions et perd confiance; vous ouvrez encore le champ à d'autres attaques, et vous éveillez chez nous ces appétits si redoutables à la paix sociale.—Vous voulez aussi imposer de force la propriété au paysan, sans lui demander s'il la désire. S'il était vrai, comme vous le prétendez, que ce soit là le voeu unanime des grands propriétaires et des paysans, la statistique en saurait quelque chose, car rien n'empêche les uns et les autres de réaliser leurs voeux par des actes de donation ou de vente. Notre paysan n'est point aussi ignare ni aussi borné qu'on le croit, il comprend fort bien ses intérêts, et il est parfaitement capable de se diriger lui-même. Or, il désire ardemment être libéré de la corvée, avoir son sort assuré et son lot de terre agrandi, mais ce qui le laisse froid, c'est cette propriété que vous lui offrez en promesses, et dont il ne pourra goûter que dans quelques vingt ou quarante ans.» Dans le fait, nos réformateurs n'ont jamais demandé aux paysans leur avis sur le bonheur qu'ils leur préparaient. En les consultant, ils auraient probablement perdu certaines illusions et se seraient épargné de fausses espérances et de fausses démarches.

De même que le comte Zamoyski, le marquis était presque le seul de son opinion; du moins tous ceux qui partageaient ses idées étaient prêts à se soumettre, et se soumirent docilement à l'avis contraire de la majorité. Dans le courant de l'année 1860, le parti révolutionnaire s'empara de la question agraire et mit en oeuvre tous ses moyens d'action, visibles et occultes, pour forcer la Société Agricole à se prononcer définitivement et ouvertement en faveur de l'expropriation des grands propriétaires au profit des paysans. Le succès n'exigeait même pas de grands efforts, car à part les considérations de haute politique, la perspective de l'indemnité à recevoir faisait pencher la noblesse vers un acte auquel elle n'aurait jamais dû se prêter. Cédant à la pression de l'opinion

publique, le comte Zamoyski consentit à soumettre à l'assemblée générale de 1861 la conclusion portant que «les paysans, après leur accensement, allaient être rendus propriétaires des terres qu'ils cultivaient, au moyen du rachat des cens exécuté à l'aide d'une opération financière entreprise à cette fin.» — En d'autres termes, les propriétaires expropriés allaient être indemnisés par un capital dont le montant correspondrait à une rente représentée par le cens annuel.

Le gouvernement laissait faire sans dire ni oui ni non, comme s'il n'était point éloigné d'adopter les décisions de la Société Agricole pour base d'une nouvelle législation agraire. Enhardis par cette indifférence du pouvoir, les diplomates de la Société se flattaient de l'espoir de substituer l'action d'une association privée à celle du gouvernement, et de mener à bon port l'oeuvre de la réforme, rien que par une intervention spontanée de la noblesse.

VI.

LES INFLUENCES ETRANGERES.

Les influences étrangères qui réagissaient sur la Pologne et sur son sort, provenaient de trois sources différentes: des puissances copartageantes, des puissances occidentales et de la révolution européenne. L'émigration polonaise servait de canal entre ces deux dernières sources et le pays.

Le partage du duché de Varsovie, tout en créant entre les trois cours du Nord un lien de solidarité plus puissant que jamais, fit naître en Autriche et en Prusse le sentiment d'une jalousie inquiète à l'égard de la Russie et de la Pologne. — L'Autriche n'avait souscrit qu'à contre-coeur au premier dé-

membrement de celle-ci; ses hommes d'état regrettaient d'avoir vu disparaître du système européen la Pologne indépendante, et, pendant longtemps, ils considérèrent la Galicie comme une possession dont il faudrait se dessaisir un jour ou l'autre. Jusqu'en 1815 l'Autriche se montra en effet prête à céder la Galicie contre une compensation équivalente sur l'Adriatique ou en Allemagne, et ce ne fut que depuis le congrès de Vienne qu'elle commença à attacher plus de prix à la conservation de cette province qui lui assurait un contingent de cent mille excellents soldats, un revenu annuel de quarante millions de florins et une ligne stratégique de la plus haute importance entre la capitale de l'empire et la Transylvanie, sur les derrières de cette Hongrie qui menaçait toujours de s'insurger.— Quant à la Prusse, elle ne pouvait se consoler de la perte de Varsovie et du territoire dont elle s'était emparée lors du troisième partage; elle s'était habituée à envisager cette région comme son bien légitime et elle ne désespérait point de la récupérer à un moment favorable.

La délimitation faite au congrès de Vienne, procura à ces deux puissances des frontières stratégiques fort précaires pour le cas d'une attaque de la part de la Russie qui, puissante par elle-même et possédant les trois quarts du territoire de l'ancienne république, conservait encore entre ses mains le noeud de la question polonaise et la faculté de la soulever à un moment donné au détriment de ses voisins.

Soigneuse de sa sécurité matérielle, la Prusse s'entoura du côté de la Russie d'une double enceinte de fortifications destinées à défendre Berlin et le duché de Posen des dangers d'une incursion. Se fiant à l'éternelle durée de l'amitié conclue avec son puissant voisin, l'Autriche ne songea même pas à se garantir d'une façon pareille, et au défaut des forteresses M. de Metternich suppléait par des procédés diplomatiques, des complaisances et des connivences qui ne tournaient pas toujours au profit de la liberté des mouvements ni de la dignité de l'Autriche. Toutes les fois qu'il s'agissait de prendre quelque mesure répressive contre la Pologne, le cabinet de Vienne, moins porté que celui de Berlin à la destruction de la nationalité polonaise, allait au devant des désirs de l'em-

pereur Nicolas, tandis que les ministres prussiens se faisaient tirer l'oreille, autant pour ne pas amoindrir les embarras des deux autres copartageants que pour ne pas diminuer leurs propres chances à la rentrée en possession d'un fragment quelconque de la Pologne. Plus tard, devenue forte et hardie, la Prusse sut tirer de sa complicité dans les partages des avantages énormes, alors que l'Autriche, se croyant très adroite, ne parvint par ce même moyen, qu'à se faire une ennemie de la Russie.

Le désir de conserver leurs possessions de Pologne, ainsi que la crainte de voir la Russie s'emparer à son profit exclusif de la question polonaise, rendaient l'Autriche et la Prusse extrêmement susceptibles au moindre symptôme de rapprochement et de raccommodement entre les Polonais et la Russie. Aux yeux des cabinets de Vienne et de Berlin, une Pologne mécontente, plongée dans la misère et le trouble, constituait, et constitue encore, un des éléments de leur sécurité, un rempart et une défense contre la Russie. Selon les idées reçues dans ces deux capitales, une pacification définitive des provinces polonaises de la Russie délierait les mains à cette dernière, et si, par un malheureux hasard, les Polonais parvenaient à s'entendre avec leurs dominateurs, l'action offensive de la Russie gagnerait par là une force et un élan irrésistibles. En faisant la part la plus large à l'égoïsme, ce calcul ne brille point par un excès de perspicacité, car un peuple réduit au désespoir peut très bien retomber un jour dans l'extrême contraire à sa ligne de conduite habituelle, renier son passé et chercher précisément son salut dans le panslavisme agressif et vengeur, ennemi mortel de l'Allemagne et de l'Autriche. D'un autre côté, l'Autriche et la Prusse pouvaient neutraliser la force expansive que les Polonais prêteraient à la Russie, en accordant à leurs sujets polonais les conditions d'une existence nationale, ce à quoi elles se sont engagées en signant l'acte final du congrès de Vienne. L'Autriche catholique surtout n'avait rien à craindre de la part des Polonais, si les Polonais étaient également bien traités sous les trois dominations. En dernier lieu, la probité élémentaire qui oblige tout aussi bien les gouvernements que les particuliers, semblait imposer à ces

deux puissances une réciprocité dans les procédés vis à vis de la Russie, laquelle leur offrait toujours l'exemple d'une parfaite loyauté et d'une fidèle observation des devoirs internationaux. Et en effet, jamais la Russie n'a menacé les copartageants de la question polonaise, elle ne s'est jamais immiscée, ni ouvertement ni sous main, dans les relations entre gouvernants et gouvernés, elle n'a pas souffert non plus chez elle de propagande séparatiste dirigée contre la domination autrichienne en Galicie ou la domination prussienne à Posen. On ne peut pas en dire autant de ses voisins et alliés. Bien avant 1830 et pendant les trente années suivantes, le cabinet de Vienne ne cessa de dénoncer les Polonais à St. Pétersbourg et d'entretenir dans les sphères officielles la méfiance à leur égard; en 1831 et en 1833 comme en 1846 et 1848, les autorités de la Galicie toléraient les menées hostiles à la Russie et, tout en rendant des services de bon voisinage à cette dernière, elles facilitaient aux agitateurs et aux insurgés le passage de la frontière pour se débarrasser des éléments turbulents, sauf à se rattraper ensuite en sévissant contre des malheureux qui, après avoir échappé à la mort ou à la prison, venaient regagner leurs foyers. La Prusse se montrait plus sévère à l'endroit des tentatives révolutionnaires, mais elle n'en tolérait pas moins la propagande ultra-nationale, pourvu que celle-ci visât la Russie seule. Chaque fois, d'ailleurs, que la Russie paraissait disposée à soulager le sort des Polonais, la Prusse s'interposait de tout le poids de son influence en faveur du maintien de l'état exceptionnel dans le royaume de Pologne, et, par tous les moyens licites ou illicites, elle nourrissait de part et d'autre la méfiance et le mécontentement. En un mot, l'Autriche et la Prusse travaillaient de toutes leurs forces à faire persévérer le gouvernement russe dans le système adopté à l'égard des Polonais depuis 1831, regardant la prolongation indéfinie de l'état moral produit par ce système, comme la plus sûre garantie du statu quo territorial, et comme la base de la Triple Alliance. Fidèle aux traditions de l'empereur Nicolas, la Russie s'appliquait de son mieux à satisfaire aux voeux de ses alliés, à ménager leurs susceptibilités, à ne leur porter ombrage en quoi que ce fût. Elle n'eut

point à s'en féliciter définitivement; et quant à la Pologne, ce fut pour elle le côté le plus sombre et le plus douloureux de son existence, car la moindre amélioration de son sort éveillait les mesquines jalousies des puissances copartageantes, et toute action même la plus légale entreprise dans ce but si légitime, rencontrait de leur part des obstacles inévitables.

La vieille Angleterre se servait de la Pologne aussi souvent qu'elle le croyait nécessaire pour soutenir, à peu de frais, sa réputation de libéralisme. Les discours et les notes ne coûtent pas cher, et ses moyens lui permettaient de s'accorder le luxe des paroles bien senties et des remontrances platoniques. Au reste, le cabinet de Londres réglait la chaleur de ses sentiments envers la Pologne selon la température qui régnait à Paris, et les ministres anglais ressentaient des sympathies violentes pour notre pays toutes les fois que la France se refroidissait à notre égard. Dans la chambre des communes ainsi que dans celle des lords, certains membres avaient la spécialité des motions en faveur des Polonais. Lorsque l'émigration éprouvait le besoin de faire dire à la Russie des choses désagréables, le comte Zamoyski s'embarquait pour Londres, et un incident parlementaire surgissait comme par enchantement. Le résultat était toujours le même; on n'apprenait que ce que l'on savait depuis fort longtemps, que la Russie gouvernait mal ses provinces polonaises, que les Polonais avaient droit de se plaindre de l'administration russe, que l'Angleterre faisait des voeux pour le bonheur de la Pologne, mais qu'elle ne sacrifierait pas un shilling pour les réaliser. La Russie ayant fini par s'habituer à ces piqûres, ç'aurait été un plaisir innocent que ces conversations périodiques, s'il n'y eût pas eu dans un coin de la terre un peuple malheureux et souffrant, sensible aux bruits qui lui arrivaient du dehors, attachant trop d'importance à de vaines protestations et surtout aux réticences involontaires ou calculées et parfois perfides du langage officiel. D'autre part, cette facilité de provoquer des manifestations en faveur de la cause polonaise dans un corps aussi respectable que le parlement anglais, entourait de prestige notre diplomatie nationale qui, pour le bien du pays, aurait dû disparaître de ce monde.

La proclamation de l'amnistie fut suivie de près des protestations lancées par les émigrés. Le parti démocratique disait crûment son fait à la Russie. A l'entendre parler, l'émigration n'avait pas «d'amnistie à recevoir,» parce qu'elle n'avait «rien à se reprocher ni à regretter;» en même temps les démocrates refusaient d'avance toute amnistie qui pourrait leur être offerte par un des trois «spoliateurs,» et déclaraient qu'ils ne rentreraient sur le sol natal «que lorsque la Pologne serait libre et indépendante.» Plus mesurée dans ses expressions, la protestation du parti monarchique polémisait contre la teneur de l'acte d'amnistie ainsi que contre les deux discours de l'empereur Alexandre prononcés à Varsovie, et terminait par une profession de foi en ces termes: «Nous avons voulu la délivrance de notre patrie, et nous ne pouvons regretter comme une faute ce que nous considérons comme un devoir religieusement rempli. Nous avons éprouvé des revers, mais nous ne saurions jamais éprouver des remords. Nous sommes sans haine et sans rancune contre la Russie. Dans la situation qui nous est faite, le calme et une résignation chrétienne sont la seule attitude qui nous convienne. Mais il ne nous appartient pas, jusqu'à ce que justice soit faite à notre pays, d'abdiquer la tâche qui nous a été léguée par nos pères; et tant qu'il restera une voix de proscrit libre dans l'univers, elle dira aux gouvernements et aux peuples: Au nom de l'Evangile et de l'histoire, la Pologne a droit de vivre d'une vie nationale et indépendante; elle espère en Dieu, en vos propres intérêts, et dans la conscience des hommes impartiaux de toutes les nations*.»

Un mois plus tard, le 11 juillet 1856, lord Lyndhurst interpellait le gouvernement de la Reine sur l'acte d'amnistie que l'orateur critiquait sévèrement, ainsi que la conduite de la Russie en Pologne. L'amnistie, disait le noble lord, «a un son pour l'oreille, mais elle ôte toute espérance.... Si mon honorable ami, lord Clarendon, s'est occupé de la Pologne au congrès de Paris, le résultat doit être pour lui aussi humiliant qu'il est offensant à l'égard du gouvernement anglais... Il est

* V. le texte des protestations dans le recueil de D'Angeberg.

du devoir de l'homme dont la voix peut être entendue, de s'indigner contre tant de cruautés, tant de violences et tant d'oppressions! C'est être complice de toutes ces horreurs que de les couvrir d'un silence complaisant.» — L'amnistie ne servait ici que de prétexte. Il s'agissait d'atténuer la mauvaise impression causée en Pologne par le silence des protocols officiels du congrès de Paris sur la question polonaise; il s'agissait aussi de prouver aux Polonais que les puissances occidentales, et nommément l'Angleterre, continuaient à s'intéresser à leur sort. Le cabinet anglais n'était pas fâché non plus d'opposer le spectre de la Pologne à l'intimité naissante entre la France et la Russie. Tout ceci se retrouve dans la réponse habilement composée de lord Clarendon. S'excusant par la réserve que lui imposait sa situation de membre du cabinet, le ministre glissa sur l'acte d'amnistie, et abordant le chapitre des révélations, il souleva d'une main discrète le voile qui cachait la vérité. Il marqua d'abord la ferme décision des plénipotentiaires anglais et français de «soulever la question polonaise, de même que les autres grandes questions, après la conclusion de la paix,» ce qui était exact, mais seulement jusqu'à un certain point, car la tentative de lord Clarendon d'introduire la question polonaise au congrès ne fut de sa part qu'une simple manoeuvre imaginée pour embarrasser la France, qui eut de bonnes raisons de garder le silence. Ensuite, il motiva l'abandon de ce dessein en des termes vagues qui ouvraient un vaste champ aux suppositions les plus exagérées. «Nous — c'est à dire les plénipotentiaires — nous avons eu des motifs sérieux de croire, dit-il, que les projets de l'empereur de Russie étaient généreux et bienfaisants. Nous avons dû admettre que l'Empereur était non seulement disposé à décréter une amnistie générale, mais encore à rendre aux Polonais quelques-unes de leurs institutions nationales; qu'ils recevraient des garanties pour l'exercice de leur religion, que l'instruction publique en Pologne allait être établie sur un pied plus libéral et plus national. Nous avons enfin cru être fondés à espérer que la Russie allait renoncer pour toujours au système de sévérités qu'elle avait jusqu'alors pratiqué. Mus par ces convictions, nous avons renoncé à discuter cette question dans le sein

du congrès... Il nous a semblé pourtant que la politique russe aurait pu faire connaître à l'Europe ses projets à cet égard. Mais lorsqu'on nous eut prouvé qu'une telle demande de notre part serait en Russie l'objet d'interprétations irritantes,... lorsqu'on nous eut fait comprendre que si nous donnions suite à notre dessein de discuter les affaires de Pologne, nous pourrions plutôt faire du tort à la cause que nous voulions servir; alors les plenipotentiaires de France (?) et d'Angleterre renoncèrent à leur projet. Mais, je le répète, que l'on ne croie pas que notre silence fût de l'indifférence: la considération de l'intérêt véritable de la Pologne et des réfugiés a seule enchaîné notre action.» — Qu'était-ce que cette «Pologne» dont parlait le ministre? Etait-ce la Pologne des traités, c'est à dire le royaume de Pologne, ou la Pologne dans ses limites séculaires, telle que la comprenait l'émigration? — Quelles furent les raisons assez puissantes pour «enchaîner l'action» de l'Angleterre et de la France victorieuses en faveur de la Pologne? «La considération de l'intérêt véritable de la Pologne et des réfugiés» n'expliquait pas suffisamment, aux yeux des Polonais, l'abstention des plénipotentiaires anglais et français. Les Polonais se crurent autorisés à admettre que «l'espoir fondé» de voir la Russie renoncer au système de répression, était basé sur des engagements formellement contractés par la Russie vis à vis de l'Angleterre et de la France; ils pouvaient croire aussi que le gouvernement anglais voulait rappeler, à la face du monde, au cabinet de St. Pétersbourg l'inéxecution de ses engagements formels. On conçoit alors combien devaient perdre de leur prix les concessions archi-modestes accordées au royaume; on conçoit encore le parti qu'allait tirer l'émigration des demi-aveux de lord Clarendon pour faire accroire au pays que l'Europe ne cessait de veiller à son sort, et que le pays, pour son propre bien, devait persister dans l'opposition passive, protester et se plaindre à toute occasion, et ne rien attendre du bon vouloir de la Russie. — Le «fond de la pensée» du ministre anglais ne changeait rien à la chose, et son conseil sage et salutaire adressé aux Polonais de ne pas compter sur la pression étrangère ni sur les discussions parlementaires, arriva trop tard. Ce conseil passa pour une politesse destinée

à dorer la pilule et à atténuer la gravité des reproches faits au gouvernement russe; il se trouvait d'ailleurs neutralisé par une phrase qui donnait beaucoup à penser. «Dès le début de la guerre de Crimée, avait dit lord Clarendon, j'ai personnellement désiré l'accomplissement de nos voeux pour la Pologne.» Quels étaient ces voeux? Une grande puissance engagée dans une guerre immense, ne se contentait assurément pas de former des voeux anodins se réduisant à une amélioration partielle de l'administration intérieure de la Pologne. Et ici, lord Clarendon lança avec une légèreté incroyable, ou avec une préméditation perfide, un brandon de discorde: il autorisa les Polonais à croire que l'Angleterre ne renonçait point à l'idée de leur venir en aide dans l'avenir.

L'Angleterre a-t-elle formé des voeux pour la Pologne pendant la guerre de Crimée? Des documents signés par lord Clarendon lui-même semblent prouver le contraire, et ceci nous amène à parler du rôle de la France à cette époque.

Avec l'avénement au trône de Napoléon III, la Pologne avait acquis en France un protecteur bien autrement puissant que M. de Lafayette et M. de Lamartine. Continuateur des traditions de son oncle, Napoléon III était déjà obligé de s'occuper de la Pologne. Pendant son séjour en Angleterre, il eut quelques relations avec des émigrés polonais; en 1830 il avait offert ses services au gouvernement national; à l'échauffourée de Boulogne, un Polonais fut tué à ses côtés; plus tard, il avait demandé une Polonaise en mariage. Ayant été élevé et ayant vécu en conspirateur, il contracta pour le reste de ses jours la passion de conspirer: or, travailler au rétablissement de la Pologne, c'était pour lui conspirer contre les traités de 1815, contre trois puissances à la fois, contre sa propre politique officielle et ses propres ministres. Aussi conspira-t-il presque pendant tout son règne, et il le fit d'une façon relativement honnête, en compagnie d'honnêtes gens, prodiguant aux Polonais des conseils salutaires, essayant de les retenir au bord de l'abîme, ne se laissant forcer la main que par excès de bonté et de faiblesse.

Comme empereur des Français, il eut encore une autre raison majeure de s'intéresser à la Pologne: le désir de se

concilier les bonnes grâces des classes ouvrières qui criaient avec tant de chaleur: vive la Pologne! Dès 1852, à l'entrevue de Boulogne-sur-mer, il confia naïvement au prince Albert d'Angleterre que le but de sa vie était de rendre la liberté à l'Italie et l'indépendance à la Pologne, ce qui voulait dire: bouleverser l'Europe d'un bout à l'autre. Il prit pour point de départ la guerre d'Orient, dans laquelle l'intérêt de la France tenait une place secondaire, et il le sacrifia par condescendance envers sa voisine d'outre-Manche. Il la suivit docilement sous les murs de Sébastopol, sachant fort bien que l'Angleterre s'embarquait dans cette expédition uniquement pour se donner le plaisir de détruire la flotte et l'arsenal d'une puissance étrangère. On partit sans savoir presque où l'on allait, et lorsque lord Raglan demanda à son gouvernement des renseignements sur les fortifications de Sébastopol et des cartes de la Crimée, le duc de Newcastle ne put que lui envoyer les bénédictions de la Reine.— La gloire militaire est une belle chose, mais la France commença bientôt à s'en lasser; il fallait «passionner» la guerre, lui assigner un but populaire et une idée. C'est alors que Napoléon III pensa de nouveau à la Pologne, et à sa «reconstitution.» Se plaçant sur le terrain des traités de 1815, il se tourna vers l'Angleterre qui, à plusieurs reprises, avait invoqué ces mêmes traités comme base de ses protestations contre le retrait de la charte constitutionnelle du royaume de Pologne. Le 26 mars 1855, tout juste une année avant la conclusion de la paix, M. Drouyn de Lhuys, exposant dans une dépêche adressée au cabinet de St. James le côté légal de la question polonaise, abonda dans le sens de l'interprétation que le gouvernement anglais avait toujours donnée aux dispositions du traité de Vienne par rapport à la Pologne, à savoir que «les conditions qui avaient été faites à l'empereur Alexandre I, quand l'Europe avait consenti à la réunion de la plus grande partie du duché de Varsovie à l'empire russe sous le nom du royaume de Pologne, avaient un caractère strictement obligatoire. Elles constituaient pour les cabinets une compensation nécessaire à une acquisition qui donnait à la Russie des positions formidables au coeur de l'Europe centrale. L'empereur de Russie s'était affranchi de ces

obligations, l'Europe avait protesté à plusieurs reprises sans vouloir cependant troubler la paix pour obtenir une réparation immédiate; mais puisque la Russie elle-même, continuait M. de Lhuys, a, de plein gré, rompu cette paix au maintien de laquelle nous avons sacrifié de justes griefs, puisqu'elle nous a forcés à prendre les armes pour empêcher de sa part une nouvelle violation du droit, le moment nous semble venu de lui rappeler les engagements qu'elle avait pris avec l'Europe relativement au royaume de Pologne, et dont elle s'est affranchie.» Lord Clarendon, ami chaleureux de la Pologne, trouva «une pareille initiative impolitique et impraticable en cette circonstance.» Au mois de septembre de la même année, le cabinet des Tuileries fit une nouvelle démarche, proposant à l'Angleterre de faire «du rétablissement du royaume de Pologne, dans les conditions stipulées par le congrès de Vienne, un des objets essentiels des négociations de la paix, aussitôt qu'elle deviendrait possible, en même temps qu'une des bases fondamentales de cette paix.» «Le gouvernement de l'empereur se plaît à espérer, ajoutait le comte Walewski, que celui de S. M. Britannique, envisageant au même point de vue cette importante question, n'appréciera pas moins la nécessité de la comprendre dans les futures négociations de la paix, et n'hésitera pas à réunir ses efforts aux nôtres pour obtenir le redressement d'un acte contre lequel la conscience des gouvernements et des peuples n'a cessé de protester, car le temps n'a pu en affaiblir ni l'iniquité ni les funestes conséquences.» — Etouffant dans son coeur ses sympathies personnelles pour la Pologne et faisant taire ses voeux secrets, lord Clarendon répondit que le moment ne lui paraissait pas «opportun;» car une pareille démarche pouvait faire perdre aux gouvernements alliés «l'appui de l'opinion publique» effarouchée par la nouvelle que «la reconstitution de la Pologne était une condition sine qua non de la paix.» Du reste, disait le ministre anglais, «une grande illusion s'est dissipée: on sait maintenant que la Russie peut être attaquée sur son propre territoire avec succès; son prestige militaire est détruit*.» Evincé par l'Angle-

* M. J. Klaczko: Etudes de diplomatie contemporaine. Paris 1866.

terre, Napoléon III s'adressa à l'Autriche et essuya un second refus. «J'ai pensé, disait-il plus tard à lord Cowley, j'ai pensé qu'il n'y aurait pas de paix satisfaisante sans la reconstitution de la Pologne, et j'ai sondé l'Autriche pour savoir si elle m'assisterait dans cette grande oeuvre. Elle s'y est refusée. La paix faite, j'ai tourné mes vues vers l'amélioration du sort de l'Italie, et par conséquent je me suis rapproché de la Russie. Tout le secret de ma politique est là.» Au congrès de Paris, la France se montra conciliante et amicale envers la Russie, et c'est alors seulement que lord Clarendon se ressouvint de la Pologne.

Allant au devant des désirs secrets de la France, ainsi que pour neutraliser l'effet des réclamations anglaises dont il avait été indirectement instruit d'avance, le cabinet de St. Pétersbourg ordonna au prince Orlow de déclarer que la dignité de la Russie ne permettait pas que cette question fût discutée au congrès, mais que l'empereur Alexandre «avait résolu de rendre aux Polonais tout ce dont on venait de lui parler.» Il y eut donc de la part de la Russie un engagement moral de réformer et d'améliorer l'administration de la Pologne, et lord Clarendon s'empressa de retirer sa proposition, sans insister sur un engagement précis et formel. Quant aux plénipotentiaires français, ils ne soufflèrent pas mot en cette circonstance, et le ministre anglais leur attribua gratuitement un mérite auquel ils ne prétendaient aucunement. Le prince Orlow était d'ailleurs assuré du silence de la France, cette question ayant été auparavant aplanie avec l'empereur et le comte Walewski.

Pendant la guerre d'Orient des relations plus intimes se nouèrent entre les Tuileries et l'hôtel Lambert *. On se chercha de part et d'autre. Voulant s'occuper de la Pologne, l'empereur Napoléon ne pouvait pas ne pas se rapprocher du vénérable représentant de ce pays, et les chefs de l'émigration avaient tout intérêt à pénétrer les desseins et les pensées intimes de l'hôte des Tuileries. Les «mariages espagnols,**» trait-

* Résidence de la famille Czartoryski dans l'île St. Louis.

** Le prince Ladislas Czartoryski, second fils du prince Adam, épousa en 1855 la princesse Amparo, fille de la reine Christine et du duc de Rianzarès.

d'union naturel entre les deux résidences, vinrent resserrer et faciliter ces relations. L'empereur n'eut aucune raison de cacher aux Polonais ce qu'il avait confié à l'époux de la reine d'Angleterre et ce que les cabinets savaient depuis longtemps; il aimait à plaire et à consoler; dans l'intimité il était plus à son aise pour s'épancher et pour arranger l'avenir au gré de ses rêves; dans ses épanchements il ne pesait peut-être pas suffisamment ses paroles et ne se rendait pas un compte exact de leur effet sur des imaginations inflammables et sur des esprits impatients. Or, à cette époque, chaque parole de Napoléon III semblait pouvoir et devoir se réaliser dans un avenir prochain. — Tandis que sa politique officielle se répandait en complaisances envers la Russie et préparait la guerre contre l'Autriche, il parlait toujours de la «reconstititution» de la Pologne. En outre, il n'entretenait les Polonais que de la Pologne et d'un avenir lointain, sans les initier à l'ensemble de ses projets ni aux détails de sa politique courante. On conspirait ainsi tout doucement, sans s'en apercevoir; on conspirait pour «le bon motif,» pour relever un trône antique et des autels renversés.

Agé déjà de près de quatre-vingt-dix ans, le prince Adam avait moins que jamais la force et l'énergie nécessaires pour diriger son parti, qui eut, à cette époque, deux chefs: le prince Ladislas et le comte Zamoyski. Le premier était corps et âme à l'empereur et à la France bonapartiste. Les théories conservatrices, légitimistes et religieuses du second lui faisaient repousser la pensée d'unir la cause de la Pologne à une puissance et à une dynastie révolutionnaires; il craignait plutôt qu'il ne désirait l'intervention de la France en Pologne, parce que l'armée française n'aurait point manqué d'y importer dans ses sacs la contagion ultra-libérale. Il aurait mieux aimé s'appuyer sur la catholique Autriche; seulement l'Autriche ne manifestait pas la moindre velléité de reconstituer l'empire des Jagellons. Il rêvait à une action spontanée et indépendante de la Pologne elle-même, sous la protection de l'Europe. Dans sa pensée, il assignait à l'Angleterre l'initiative de toute action européenne en faveur de la Pologne, et ne désespérait point de voir l'Autriche amenée par la force des événements à chan-

ger d'idées et de vues par rapport à la question polonaise; il fondait d'ailleurs de grandes espérances sur la coopération de la Turquie contre l'ennemi commun qui, pressé de toute part, n'aurait plus qu'à se retirer derrière la Dvina et le Dniépr. Cette hypothèse construite sur des probabilités improbables, eut le bon côté d'exclure, en théorie, les tentatives inconsidérées et précipitées qui auraient diminué les forces de la nation et les chances de la future insurrection conservatrice; au contraire, le comte prêchait la paix, le calme, le travail «organique.» Mais, en même temps, il imposait à son pays le devoir de la protestation muette et passive, en réservant à l'émigration la tâche de protester par des paroles et des actes contre l'iniquité des faits accomplis; il défendait à la Pologne de penser à un autre but qu'à l'indépendance, et d'accepter un modus vivendi quelconque, propre à le détourner des aspirations à un changement radical de sa condition. En un mot, son programme prescrivait à la Pologne un travail de Pénélope, et encore n'était-il pas au pouvoir de son auteur d'astreindre le pays à suivre scrupuleusement une voie où des anges auraient de la peine à se maintenir, et où des hommes rencontraient à chaque pas des tentation multiples et au-dessus de leurs forces.

Les fidèles du comte Zamoyski, tous conservateurs, légitimistes et catholiques autant que lui-même, ne partageaient pas son aversion pour le bonapartisme. Ils se faisaient une haute idée de la force de la France ainsi que des qualités personnelles de l'empereur Napoléon, de la lucidité de ses vues, de sa persévérance dans la poursuite d'un plan vaste et mûri dans sa tête, de l'indomptable énergie de son caractère, adroitement cachée sous une modération préméditée. Conspirateurs eux-mêmes, quoique conspirant honnêtement dans un but noble et sacré, ils se sentaient attirés vers ce conspirateur couronné, dont ils croyaient pouvoir se rendre maîtres en travaillant sous-mais dans le sens de ses pensées les plus secrètes. Ils étaient tout heureux, d'ailleurs, d'avoir trouvé l'occasion et le moyen de se débarrasser du fardeau d'anciennes connivences avec des puissances occultes, avec des conspirateurs de profession, des rhéteurs et des brouillons; ils se flattaient

d'agir désormais sinon au grand jour, du moins de concert avec un puissant de la terre, arbitre des destinées du monde. Se trompant sur la valeur intrinsèque de l'homme et de sa politique, ce qui alors leur était permis; se basant sur des informations incomplètes; se guidant eux-mêmes par l'imagination plutôt que par le calcul, ils attachaient une foi aveugle aux confidences, aux nébuleuses rêveries et aux encouragements de Napoléon III. L'empereur, raisonnaient-ils, nourrit dans les replis de son âme la pensée constante de rétablir la Pologne; dans l'intérêt de sa dynastie qui ne s'appuie que sur les masses, il sera obligé, un jour ou l'autre, de prendre en main la question polonaise. Il avait essayé de le faire pendant la guerre d'Orient, et à la première occasion il le fera de nouveau. Sa conduite prouve qu'il n'a point abandonné son dessein*. S'il s'est momentanément tourné vers la Russie, c'est parce qu'il y a été poussé par la nécessité, mais il finira par revenir à l'alliance occidentale, aux idées libérales et napoléoniennes, à la tendance fondamentale de son règne qui ne saurait être autre que celle de détruire l'oeuvre du congrès de Vienne. Notre rôle à nous consiste à veiller sans cesse sur l'empereur, à ne pas lui permettre d'oublier la Pologne, à ne pas le laisser s'engager trop loin dans l'intimité de la Russie, à le forcer au besoin de revenir sur ses pas et de se ressouvenir toujours d'une cause qui lui est chère, qui le couvrira de gloire et d'un prestige impérissable. Il n'est pas fixé sur le but final, sur l'étendue et les limites d'une Pologne «reconstituée:» mais cela n'y fait rien; il n'a qu'à commencer par invoquer les traités de Vienne et par en exiger la stricte exécution. Une fois engagé dans une pareille entreprise, il ira de gré ou de force jusqu'au bout. La Russie n'est pas une puissance à se laisser imposer des conditions humiliantes rien qu'au moyen des remontrances diplomatiques, elle ne cédera que devant la force; et la France actuelle n'est pas non plus d'humeur à se contenter d'une fin de non recevoir ou d'un

* A l'entrevue de Stuttgart, en 1857, l'empereur Napoléon avait tenté de rappeler à l'empereur Alexandre l'inexécution des promesses faites par le prince Orlow pendant le congrès de Paris.

refus détourné. L'honneur de la nation française et l'intérêt dynastique conduiront de nouveau les aigles impériales vers les rivages de la Vistule. Et nous serons là pour les faire avancer plus loin: notre sang va tracer les frontières de la future Pologne.

Plusieurs milliers de lieues et un rempart de baïonnettes autrichiennes et prussiennes séparaient la France des bords de la Vistule. Napoléon le Grand les avait franchis, son neveu pouvait les franchir à son tour. En politique, lorsque le strict calcul est mis de côté, de pareilles misères ne comptent pas. Or, passant avec une facilité merveilleuse par dessus les obstacles matériels de l'entreprise, nos diplomates ne s'arrêtaient pas non plus devant des faits et des symptômes palpables. Confiants dans leur adresse, ils traitaient trop à la légère le fait du rapprochement de la France et de la Russie, ainsi que les services que l'empire rendait journellement au cabinet de St. Pétersbourg sur cette terre d'Orient toute chaude encore du sang français. Dans la brouille entre la France et l'Autriche, ils ne virent que le fait consolant de l'antagonisme entre la protectrice déclarée de la Pologne et une des puissances copartageantes, la seule qui aurait pu, à la grande rigueur, servir à la France de levier pour soulever la question polonaise. Ils saluèrent avec d'autant plus de joie la guerre d'Italie qu'elle introduisit dans le droit international de l'Europe le principe des nationalités, si favorable, en abstraction, à la renaissance de la Pologne; mais ils ne s'aperçurent pas des conséquences de la paix de Villa-Franca qui, n'étant qu'une étape de la question italienne, paralysait la liberté d'action de la France, et de son souverain en butte aux animosités de l'Angleterre, de l'Autriche, de l'Allemagne, du parti du mouvement italien et des conspirateurs de l'univers entier.

Par rapport à l'Autriche, sans l'aide de laquelle la France se trouvait manifestement impuissante à rétablir la Pologne, les calculs de l'émigration ne reposaient que sur une hypothèse dénuée de toute base réelle. Car, comment osait-on espérer qu'à peine sortie d'une lutte désastreuse, affaiblie et menacée de nouvelles complications, l'Autriche eût voulu s'embarquer dans une guerre avec la Russie, au risque de perdre

le reste de ses possessions italiennes, de se mettre la Prusse sur les bras et de compromettre sa position en Allemagne? L'intérêt de sa propre conservation, se disait-on, ordonne à l'Autriche de rétablir la Pologne pour s'en faire un rempart du côté de la Russie et un contre-poids à l'ambition de la Prusse. Faisant la guerre à la Russie, l'Autriche sera soutenue par l'opinion libérale de l'Europe; elle n'aura rien à craindre de la part de l'Italie ni de la Prusse, car Napoleon III contiendra l'une et dictera la loi à la seconde; la Hongrie se tiendra tranquille rien que par sympathie pour la cause d'une nation-soeur. Une seule campagne amènera la paix et la reconstruction de l'équilibre européen. L'Autriche reprendra son ancienne prépondérance en Allemagne; sa sécurité sera assurée par le rétablissement de la Pologne et l'anéantissement de la Prusse; en retour de la cession de la Galicie, on lui offrira comme compensation la couronne de Pologne pour un de ses archiducs, et les Principautés Danubiennes!...

Le côté le plus faible des calculs de l'émigration consistait dans l'appréciation erronée des forces et des ressources de la Russie. Tandis que tous les gouvernements se guidaient dans leur politique vis à vis de la Russie par l'expérience de l'année 1812, et avaient présent à l'esprit le sort de la grande armée, nos diplomates n'attachaient qu'un prix médiocre aux enseignements de l'histoire et passaient outre sur une réalité qui, pourtant, sautait aux yeux. Selon leur opinion, l'armée russe n'éxistait que sur le papier. Niant le patriotisme du peuple russe, ils s'imaginaient que le «colosse aux pieds d'argile» reposait sur un volcan prêt à vomir un flot de passions révolutionnaires. Ils allaient même jusqu'à nier les avantages géographiques et climatériques qui rendaient la Russie inattaquable dans son intérieur, et ils ne répondaient que par un sourire de pitié aux arguments des hommes du métier qui se permettaient de douter de l'extrême facilité d'une campagne sur la Vistule.

Traitée presque de puissance à puissance par Napoléon III, caressée par les hommes d'état anglais, notre diplomatie nationale se regardait elle-même comme un des rouages du mécanisme général de l'Europe, et comme un des éléments de

la grande alliance des peuples civilisés et libres contre le despotisme et la barbarie. Pendant la guerre d'Orient elle s'était créée des accointances à Constantinople et sur les points principaux de l'empire Ottoman. Le cercle de ses relations à Rome s'était considérablement élargi; elle y avait acquis plus d'influence, autant grâce aux sympathies personnelles de Pie IX pour la Pologne qu'en raison de la situation des catholiques libéraux et du clergé français dans la ville éternelle. Tout semblait lui promettre une prompte réalisation des voeus nourris pendant de longues années; il lui restait seulement à regagner le terrain perdu dans le pays et à ressaisir la direction des esprits qui lui avait momentanément échappé. Deux points noirs toutefois l'inquiétaient outre mesure. Cessant de se raidir contre le «progrès,» la Russie était devenue libérale et réformatrice. L'émancipation des paysans avait gagné à l'empereur Alexandre l'admiration générale; l'essor imprimé au développement économique et industriel de l'empire, attirait en Russie les capitaux étrangers, et à leur suite marchaient les sympathies du monde des affaires. Honnie et décriée jusque-là, la Russie commençait tout à coup à être populaire en Occident. En même temps, elle cessait de sévir en Pologne, et la Pologne paraissait s'habituer à son sort, et ne vouloir que vivre et jouir. Les voyageurs arrivant à Paris, couraient après les plaisirs; la noblesse polonaise offrait des fêtes à l'empereur de Russie; à Vilna cette même noblesse manifestait des sentiments de loyauté sans précédents; on s'inquiétait fort peu de la politique européenne, des vues de Napoléon III, des opinions et des travaux de la diplomatie nationale ainsi que des agissements occultes des démocrates et des révolutionnaires. Jugeant le pays d'après des informations incomplètes et des échos qui lui parvenaient à travers l'espace, l'émigration eut peur; elle se figura que l'amour de la patrie s'était éteint dans les coeurs des Polonais, que l'idée de l'indépendance était morte et enterrée, et cela au moment où la politique de l'indépendance gagnait du terrain en Europe. Agissant sous le coup d'une irritation nerveuse facile à concevoir, la fraction monarchique tourna tous ses efforts vers les moyens d'empêcher le pays de se soustraire à l'influence de son gouvernement moral.

Elle mit en oeuvre les ressorts secrets qui se concentraient entre ses mains et qui lui assuraient un succès certain dans les sphères supérieures de la société. Pour réagir sur l'opinion publique dans le pays, elle eut un organe fondé dès les débuts de la guerre de Crimée, les Nouvelles Polonaises, et inspiré directement par le comte Ladislas Zamoyski. Les rédacteurs de ce recueil étaient des écrivains d'un grand talent, de beaucoup de savoir, jeunes, impatients et inexpérimentés, très peu au fait des choses du pays et de ses besoins, ne connaissant que de loin le public auquel ils s'adressaient. Prohibées dans le royaume de Pologne et en Galicie, les Nouvelles ne comptèrent pas, à leur apogée entre 1857 et 1861 *, plus de quarante-cinq abonnés, mais des centaines et des centaines de lecteurs avides et passionnés. Ne s'en rapportant qu'au nombre d'abonnés, les rédacteurs des Nouvelles ne se doutaient ni de l'influence exercée par cette feuille ni du milieu où leurs paroles trouvaient le plus d'écho. Abordant à tour de rôle l'histoire, les arts, les lettres, la politique courante, les événements européens ou locaux, les publicistes de la diplomatie nationale prodiguaient des vérités et des préceptes d'une sagesse et d'une clairvoyance qui auraient fait honneur aux sages de l'antiquité, les exprimant dans un langage mystique, imagé et surchargé de paraboles, qui les rendaient difficilement accessibles au commun des lecteurs. Ils cherchaient à instruire et à moraliser la nation polonaise, à réveiller en elle le sentiment de son union séculaire avec la civilisation occidentale et de sa mission catholique dans le Nord, à lui rappeler sans cesse ses droits et ses devoirs, à ranimer en elle le patriotisme et l'esprit de sacrifice, à la prémunir contre des tentations et des dangers dont ils la croyaient menacée. Ils firent souvent preuve d'un grand courage, mais tout aussi souvent d'un manque de discernement déplorable. Ils suivaient eux-mêmes une direction fausse, et ils voulaient entraîner le pays à leur suite dans une voie qui conduisait à des bouleversements

* Au commencement de l'année 1861, le gouvernement prussien ayant fermé aux Nouvelles l'accès du duché de Posen, les Nouvelles cessèrent de paraître.

incalculables. Malgré tout ce qu'ils disaient, ils ne respiraient que haine et rancune envers la Russie, et s'appliquaient à entretenir les mêmes sentiments chez leurs compatriotes, et à leur inculquer la conviction qu'il ne pouvait y avoir de compromis entre l'esclave et son dominateur. Ayant perdu l'habitude de s'exprimer simplement et de nommer les choses par leur nom, appliquant d'ailleurs la poésie nationale à la politique nationale, ils invoquaient à toute occasion la Bible et l'Evangile, et parlaient la langue des Isaïes et des Ezéchiels. Se figurant le pays plongé dans les jouissances matérielles et dans une résignation voisine d'une lâche abdication, ils se répandaient en plaintes amères, en lamentations exagérées, même en attaques personnelles qui parfois donnaient à leur feuille l'âpre saveur du pamphlet.

Catholiques croyants et fervents, ils mêlaient à leur foi beaucoup de poésie et de mysticisme, comme ils fondaient ensemble l'attachement à l'Eglise, l'amour de la patrie et la haine du «Moscovite» et du «schismatique.» Papistes, ils prétendaient quelque peu à «réformer» le Pape pour le réconcilier avec l'unité de l'Italie, et puis pour le mettre à la tête d'une croisade contre «l'ennemie mortelle du catholicisme.» Très épris, et à juste titre, de la grande idée de l'union des Eglises telle que la Pologne l'avait réalisée jadis, ils rêvaient à voir leur patrie reprendre cette glorieuse mission; ils rêvaient, pauvres gens, à relever et à réédifier dans toute sa splendeur ce rite grec uni auquel l'insurrection de 1830 avait porté le coup de grâce. Il n'ont jamais pu comprendre cette vérité. Ils ne comprenaient pas non plus le mal terrible qui résultait de l'enchevêtrement artificiel de la cause de la religion et de celle de l'Eglise avec nos tendances nationales, avec une cause purement terrestre et politique servie par des croyants ou par des athées, les uns et les autres enclins à abuser de la puissance des sentiments religieux, des pratiques pieuses, de l'influence du clergé. Possédés de la manie de dénoncer au monde les faits et gestes de la Russie, ils s'ingéniaient à surprendre le régime d'Alexandre II en flagrant délit de la persécution religieuse, pour prouver à Rome et à l'opinion publique de l'Europe que le bien du catholicisme était inconciliable avec la do-

mination russe en Pologne. Ils firent épouser leurs idées et leurs rancunes à une grande partie du clergé de France et aux catholiques libéraux français, et parvinrent ainsi à organiser une formidable ligue militante, puissante par ses relations et par son influence sur l'opinion, passionnée, aussi ardente dans sa ferveur à l'égard de la Pologne que dans sa haine vouée à la Russie.

Une des principales préoccupations des rédacteurs des Nouvelles, qui composaient en même temps le ministère du grand-connétable de la royauté de «fait,» fut celle de restaurer le prestige de l'émigration. Dans le pays on murmurait contre les prétentions des émigrés au gouvernement moral de la Pologne et l'on commençait à douter sérieusement des avantages de cette «protestation vivante» qui se perpétuait outre mesure sans aucun profit visible. Paraphrasant avec un talent supérieur la «protestation-déclaration» du parti monarchique, énumérant les succès remportés par les efforts de la diplomatie nationale, obligées d'ailleurs à garder la discrétion sur les motifs secrets de sa conduite, les Nouvelles lançaient (en 1860) un aveu éloquent: «L'émigration, disaient-elles, durera, elle doit durer aussi longtemps que la Pologne est en esclavage; elle doit se perpétuer, car elle est la voix de la conscience nationale.» Ce terme de «conscience nationale» n'avait aucun sens, où il signifiait que l'émigration s'attribuait à elle-même le caractère, la qualité et le rôle du pouvoir public de la Pologne. En outre, la fraction monarchique marquait sa ferme volonté de ne reconnaître d'autre forme d'existence pour la Pologne que l'indépendance, et se plaçait ainsi sur le même terrain que les démocrates qui déclaraient ne vouloir rentrer sur le sol natal qu'après en avoir expulsé l'étranger. Là gisait la faiblesse du parti Czartoryski qui, tout en se disant et se croyant conservateur, conservait son essence révolutionnaire et se trouvait condamné à agir comme tout autre parti de cette nature. Il avait beau prémunir le pays contre lès conspirateurs et les conspirations, sa voix n'était pas écoutée, parce qu'il conspirait lui-même, et, combattant les agissements des «rouges,» il n'avait d'autre programme à leur opposer que celui-ci: «La lutte contre les Moscovites est pour nous, comme

pour vous, le but suprême de nos espérances, mais elle doit être aussi le couronnement de nos efforts.» Développant ce programme, la diplomatie nationale répétait au pays : ne conspirez pas, ne bougez pas, travaillez, instruisez-vous, enrichissez-vous, laissez-nous le temps d'achever notre oeuvre ; mais tenez-vous prêt à vous soulever au premier signal: pas de faiblesse donc, pas de concessions envers vos dominateurs, opposez-leur toujours et partout une résistance passive, protestez aussi souvent que vous en trouverez l'occasion, une occasion légale, bien entendu; ne vous soumettez pas aux faits accomplis, et veillez constamment, car le jour de la résurrection de la patrie est proche.

Nous n'avons que faire de vos belles paroles, répondaient les rouges; nous n'avons rien à attendre de la part des gouvernements qui s'entendent entre eux comme des larrons en foire pour opprimer les peuples; nous ne voulons d'ailleurs pas de votre Pologne monarchique, catholique et conservatrice; nous avons un autre idéal et nous parviendrons à le réaliser par nos propres forces, avec l'aide des peuples. A cette fin, il faut que le paysan polonais soit fait propriétaire: si la noblesse ne met pas, de son propre gré, un terme à la spoliation séculaire et à l'exploitation du faible par le fort, si elle ne comprend pas son intérêt et son devoir patriotique, tant pis pour elle: elle sera détruite et déracinée. Nous conspirerons, nous organiserons les cadres d'une armée nationale, et nous agirons lorsque le moment nous paraîtra propice. Les rouges n'avaient garde d'avouer le fond de leurs pensées et de leurs calculs: c'était que les «aristocrates» s'empresseraient alors de se mettre au service du mouvement révolutionnaire et de lui apporter l'appui de leurs relations et de leurs influences. L'expérience de l'année 1830 autorisait les rouges à y compter sans faute, et au reste, une insurrection nationale n'était elle pas le «couronnement» rêvé par tout les partis?

Allié, ou pour parler exactement, instrument de la révolution européenne, le parti démocratique de l'émigration était poussé à agir, et à agir vite. Les sociétés secrètes italiennes, déçues dans leurs calculs et rendues furieuses par la paix de Villa-Franca, travaillaient avec d'autant plus d'acharne-

ment à parfaire leur oeuvre interrompue. Mazzini méditait un soulèvement combiné contre l'Autriche en Vénétie, en Hongrie et en Galicie, et pour cette éventualité, il lui importait particulièrement d'immobiliser la Russie qui, à part sa réputation de pilier de l'absolutisme, se refusait encore à reconnaître les changements territoriaux en Italie. Hertzen et Bakounine au nom des Russes, Mieroslawski au nom des Polonais, allèrent au devant des souhaits de Mazzini. Malgré son incapacité et sa couardise dûment prouvées à Posen et à Bade, le «général» Mieroslawski continuait à être le chef de l'extrême gauche du parti révolutionnaire polonais; ses adeptes, recrutés parmi le prolétariat de l'intelligence, étaient peu nombreux, mais très remuants et très actifs; leur programme consistait dans une insurrection socialiste, inaugurée par le massacre de la noblesse et le partage des terres entre les paysans, qui alors se leveraient en masse et, armés de faux, chasseraient les Russes. Le général avait son plan de campagne tout fait dans sa poche, ainsi qu'un arsenal d'inventions bizarres, des boucliers, des chars destinés à remplacer l'artillerie, et d'autres chinoiseries de la même espèce. Les Italiens lui avaient procuré les moyens de fonder une école militaire à Cunéo, près de Gênes, où l'art militaire était enseigné en même temps que la philosophie de la révolution. Il avait aussi un protecteur à Paris, au Palais-Royal. Pauvre comme Job et intègre, il professait un radicalisme farouche et sanguinaire, mais sa férocité paraît avoir été plus terrible en paroles qu'en action; du moins, à la tête de son armée, et il en eut une à plusieurs reprises, au lieu de mettre en pratique ses théories qu'il divulgait sous forme de brochures, de livres et de discours, il ne faisait que de la plus pitoyable stratégie, et finissait régulièrement par s'enfuir du champ de bataille bien avant l'approche du danger. Capitaine peu redoutable pour ses ennemis, trop extravagant et trop échevelé dans ses conceptions pour dominer les masses dans le pays, il corrompait l'esprit des jeunes gens qui l'entouraient, et il entretenait une véritable pépinière d'agents révolutionnaires prêts à se servir du poison et du poignard, ou à provoquer des massacres. Il les envoyait dans toutes les parties de la Pologne; il en eut, dès 1860, à Varsovie et en

province, qui essayaient de faire de la propagande parmi les basses classes de la population de la capitale, parmi les paysans et la domesticité dans les campagnes, mais tout cela, sans réussir, aussi longtemps que le pays ne se trouva pas dominé par une vaste conspiration patriotique.

Celle-ci vint du Nord. Dès le commencement du règne actuel, les deux grand-prêtres de la révolution russe, Hertzen et Bakounine, remirent sur le tapis la vieille idée d'une conjuration militaire. Le travail n'avança que lentement jusqu'à ce que des éléments modérés se fussent mêlés de conspirer, dans un but qui leur paraissait honnête et légitime, se proposant de faire crouler le régime absolu et de le remplacer par un régime libéral et constitutionnel. A cette fin, il leur fallait s'assurer du concours des Polonais. Comment les choses se passèrent-elles, on ne le saura peut-être jamais au juste, car les initiateurs ont emporté leur secret dans la tombe. Le fait est que leur plan reposait sur une insurrection simultanée en Russie et en Pologne, préparée de longue main, lentement et savamment, et qui ne devait éclater que quand l'empire des Tsars aurait été miné par une puissance occulte étendant ses ramifications de la Vistule jusqu'aux bords du Volga.

Des militaires polonais, en petit nombre, furent initiés dès le début à ce plan aussi vaste qu'inexécutable, et ils partagèrent la direction de l'entreprise. D'autre part, dans les universités russes, principalement à Kiew et à Charkow, Russes, Oukrainiens, Polonais s'abreuvaient à la source d'idées positivistes et révolutionnaires, et se promettaient d'entreprendre en commun la rénovation politique et sociale de leurs patries respectives. De là à des complots il n'y avait plus qu'un pas, et cette distance, ils l'ont franchie à la première impulsion.

VII.

L'ETAT DU PAYS.

Pour comprendre l'état du pays, considérons d'abord la structure de la société.

La classe la plus nombreuse de la population, les paysans, formait dans l'ordre politique et social un élément absolument neutre et passif. Leur condition réelle étant en désaccord avec leur condition légale, ils n'avaient qu'une idée incomplète et vague de leurs droits, qu'il leur était presque impossible de faire valoir même lorsqu'ils se savaient lésés. La patrie du paysan, c'était son village; il se doutait à peine que la Pologne eût été autrefois un pays indépendant; la perte de l'indépendance, les démembrements, les luttes nationales, étaient pour lui des mots vides de sens; à son point de vue, le présent valait le passé, car dans le présent comme dans le passé, il restait, lui, toujours corvéable. Il n'avait ni haine ni amour pour la domination russe à laquelle il se soumettait sans en discuter la provenance, de même qu'il se serait soumis à tout autre pouvoir établi et à tout autre gouvernement de fait. A ses yeux tous les gouvernements se valaient aussi, parce que tous maintenaient la corvée et exigeaient des impôts et des recrues; ces recrues ne rentraient plus, ni mortes ni vivantes, sous le toit paternel: on pleurait les partants comme si la mort les avait emportés, et tout était dit; d'ailleurs, depuis le nouveau règne, la conscription avait été suspendue d'abord pour trois ans et ensuite pour trois autres années. Le paysan se disait Polonais, ce qui voulait dire catholique du rite latin, par opposition au Roussine grec uni et au Moskal schismatique. Ce même terme de «Moscovite» signifiait chez lui le soldat russe, qu'il aimait peu à cause des désagréments que lui faisait souvent endurer le troupier cantonné au village. Il détestait et méprisait le Juif, et n'estimait que fort peu

le petit bourgeois. Aristocrate par sa façon de penser, grandi dans le respect de la hiérarchie, pieux et dévot, il respectait instinctivement le prêtre et le gentilhomme; il ne dépendait que de ces derniers de conquérir la confiance du paysan, seulement il fallait se garder de lui parler de politique et des choses qui dépassaient son entendement, son gros bon sens et l'horizon de ses idées. Il se défiait particulièrement de l'employé de son maître, car pour l'ordinaire cet employé se montrait envers lui dur et hautain; il se défiait tout autant du fonctionnaire, ne voyant en lui qu'un complice de toutes les injustices dont il pouvait avoir à souffrir. — Comme élément conservateur, le paysan comptait en tant qu'il repoussait toute pensée de bouleversement et de désordre matériel, qu'il se méfiait des agitateurs et opposait à leurs promesses les plus séduisantes une indifférence absolue. Le pouvoir pouvait dans tous les cas être assuré de la neutralité des paysans. L'exemple de l'Autriche qui se servait des paysans galiciens pour «maintenir l'ordre,» avait tenté à plusieurs reprises la bureaucratie russe; dès 1846 on avait essayé dans le royaume d'organiser une surveillance occulte exercée par des paysans, mais la crainte de provoquer des massacres fit abandonner ce projet. Un moyen aussi manifestement révolutionnaire répugnait au prince Paskiewitch, de même qu'il était contraire aux principes de l'empereur Nicolas, et, d'ailleurs, son application rencontrait des difficultés matérielles, car la police locale reposait entre les mains du grand propriétaire, qui était en même temps, de droit, maire de la commune. Au reste, les paysans témoignaient eux-mêmes fort peu d'empressement à se charger de ce genre de service, qu'ils considéraient comme une autre espèce de corvée.

Immédiatement au dessus du paysan, il y avait l'habitant des petites bourgades, agriculteur, paysan par ses idées et sa manière de vivre, un peu plus instruit que le campagnard, mais non moins inerte. Une seconde couche se composait de ces petits industriels, tailleurs, cordonniers, forgerons, menuisiers, appartenant au bas peuple par leur extraction et leurs habitudes, plus intelligents et plus raisonneurs, patriotes détestant cordialement le «Moscovite,» attachés aux pratiques pieuses du catholicisme, vénérant le prêtre qui souvent sortait

de leurs rangs. A Varsovie et dans les grandes villes, cette même classe, plus éclairée et plus riche, gardait le souvenir des insurrections nationales; toujours prête à recommencer, elle ne demandait pas mieux que de narguer l'autorité du gouvernement, qu'elle ne connaissait que par des rapports avec ses représentants les moins respectables. Dans la capitale la police était d'une vénalité proverbiale; dans les petites villes, les bourgmestres, nommés par le gouvernement, pris dans la lie bureaucratique, mal payés, faisaient endurer à leurs administrés des exactions honteuses et pratiquaient la rapine sans vergogne. Honnête, travailleuse, mais assez indifférente au bien-être matériel, facile à entraîner et à diriger lorsque l'on savait parler à ses instincts, cette classe était dénuée de tout sentiment de respect envers l'autorité légale, et ne reconnaissait celle du clergé et de la noblesse qu'en tant que le prêtre et le gentilhomme suivaient les sentiers battus, tracés par les générations précédentes.

La bourgeoisie proprement dite était trop peu nombreuse et trop éparpillée pour avoir quelque importance comme classe. Le commerce et le capital se trouvaient principalement concentrés entre les mains des Juifs. Les industriels ou les commerçants Allemands, presque tous protestants, conservaient leur langue et leurs coutumes, leur autonomie, leurs écoles surveillées par les consistoires, et formaient un corps à part. Le reste de la bourgeoisie se composait de médecins, de pharmaciens, d'avocats, plus ou moins intelligents et instruits, démocrates et ultra-libéraux, habituellement hostiles à la noblesse, franchement ennemis de la domination russe, et avant tout n'ayant aucun intérêt au maintien de l'ordre établi, souhaitant au contraire un changement qui leur ouvrirait des horizons nouveaux et qui leur permettrait de jouer en Pologne le rôle que la bourgeoisie jouait en Occident.

Persécutés en Allemagne au moyen-âge, les Juifs s'étaient réfugiés en masse en Pologne, où ils avaient trouvé la plus large tolérance religieuse et la faculté de vivre de leur vie propre. Il ne pouvait jamais être question pour

eux de droits politiques, mais ils se constituèrent en communautés religieuses indépendantes, reliées entre elles par cet esprit de solidarité si puissamment développé chez la race sémitique. Ils conservèrent leurs lois religieuses, us et coutumes, le vieux costume allemand et le patois allemand, et ils continuèrent à vivre en parasites sur un sol étranger et au milieu d'une nation étrangère. La constitution du duché de Varsovie et le code Napoléon restèrent sans effet sur la condition des Israélites, car on leur appliqua aussitôt le décret du 17 mars 1808, qui avait soumis les Juifs en France à une législation civile exceptionnelle. Ils furent privés non seulement de la jouissance des droits politiques, mais aussi de celui d'acheter et de posséder des propriétés foncières; libérés du service militaire, ils payèrent en revanche un impôt particulier; on les soumit en outre à de nombreuses mesures de police, tout en leur laissant leurs priviléges autonomes. Cet état de choses introduit légalement pour dix ans, se perpétua indéfiniment. Depuis 1831 les Juifs étaient obligés au service militaire auquel ils parvenaient souvent à se soustraire grâce au désordre qui régnait dans les actes de l'état civil confiés aux rabbins. Dans les grandes villes ils habitaient des quartiers séparés; il leur était défendu de paraître dans les rues des quartiers chrétiens après le coucher du soleil ou pendant les heures des offices religieux; il leur était interdit aussi de s'établir dans une zône de deux lieues le long de la frontière: c'était afin de les empêcher de se livrer à la contrebande; ils étaient astreints à des taxes spéciales, qui frappaient entre autres choses la viande préparée selon les prescriptions de la loi de Moïse. On ne peut nier que l'ensemble de cette législation ne portât un caractère vexatoire; en outre, sans atteindre le but que le législateur s'était proposé, ces mesures restrictives ne contribuaient qu'à démoraliser la population israélite qui, par des moyens illicites, parvenait toujours à se soustraire à la loi. — Un beau jour l'empereur Nicolas décréta la fusion extérieure de l'élément juif avec la population chrétienne; à cette fin les fils d'Israël eurent à couper leurs barbes et les boucles qui pendaient le long de leurs oreilles, et à abandonner leur costume traditionnel; la barbe ne fut tolérée derechef

qu'à condition d'y joindre le caftan national russe. En même temps, défense fut faite aux femmes mariées de se raser la tête et de porter des bonnets brodés de pierreries et de perles fines. Or, la vénalité des employés aidant, il advint que cet oukase ne fut jamais observé; les Juifs se composèrent un costume modernisé, tout aussi éloigné des modes de l'Occident que de celles de l'extrême Nord. — Mis hors la loi, méprisé de tout le monde, le Juif restait Juif, ennemi caché du pouvoir et du pays. Il abjurait parfois le judaïsme par intérêt. Des individus de la classe riche changeaient de religion pour rentrer dans le droit commun et pour spéculer en toute liberté, mais alors encore ils gardaient le sentiment de solidarité avec leur race, et travaillaient au bien et à la gloire du sémitisme.

La bureaucratie constituait une foule dénuée d'esprit de corps et de caractère propre. L'employé inférieur servait le gouvernement contre sa conviction, pour gagner un morceau de pain; mal payé, mal surveillé, laissé sans stimulant moral, il le servait mal. Lorsqu'il remplissait fidèlement son devoir et restait intègre, cela ne l'avançait guère. Il y eut parmi les employés beaucoup d'honnêtes gens, mais aussi beaucoup de frondeurs, d'envieux, et de caractères incertains prêts à tourner le dos au pouvoir et à travailler à sa perte. Parmi les fonctionnaires supérieurs, les hommes les plus respectables étaient ceux qui avaient le moins d'influence au sein du gouvernement, et ils ne jouissaient pas aux yeux du pays de la considération qu'ils méritaient; en règle générale, on se méfiait de tout individu placé un peu haut dans l'échelle hiérarchique, et le contact de la domination russe dépopularisait et déconsidérait tout homme indépendant qui voulait la servir. Nos gouvernants s'appliquaient comme à plaisir à rendre impopulaires les meilleurs serviteurs du souverain, ceux qui précisément se distinguaient par leur fidélité, leurs lumières et leur attachement au pays; on les comblait d'honneurs et de louanges, mais on les reléguait au dernier plan, réservant les postes les plus importants à des étrangers ou à des médiocrités notoires. Tout Polonais haut placé dans l'administration du royaume, était d'ailleurs exposé à la malveillance de ses

propres subordonnés. Dans les bureaux centrals se trouvaient réunis les jeunes gens les plus intelligents, mais aussi les plus entachés de l'esprit révolutionnaire ou d'un patriotisme mal compris, et tout aussi funeste dans ses conséquences. Les bonnes traditions antérieures à 1830 s'étaient éteintes sous l'action du régime absolu; les mauvaises s'étaient maintenues intactes, et de leur nombre celle de conspirer contre l'ordre établi. On ne tramait pas de complots, seulement on se faisait un devoir de contrarier, de suspecter, de critiquer et de déconsidérer les supérieurs, d'opposer autant que possible une résistance passive à la volonté du pouvoir. L'esprit de révolte permanente contre la légalité couvait sous la cendre; enfin, l'anarchie latente enracinée dans les bureaux, ne faisait qu'empirer l'état de cette administration lourde et surannée.

La valeur du clergé se ressentait de la désorganisation de la hiérarchie et de la discipline ecclésiastiques, de l'abaissement du niveau de l'enseignement dans les écoles et les séminaires, ainsi que de la désertion de la noblesse, qui s'était déshabituée depuis fort longtemps de se consacrer au service de l'Eglise. Des jeunes gens de basse extraction entraient dans les séminaires sans même achever leurs études classiques dans un gymnase; ils y entraient non par vocation, mais pour prendre un état relativement lucratif, entouré de respect, et offrant une existence commode. Le séjour au séminaire devait suppléer au défaut d'éducation première et à celui d'une instruction sérieuse, à l'absence de vocation et de préparation intellectuelle; du reste, les séminaires ne pouvaient fournir aux jeunes prêtres les qualités absentes chez ceux qui les dirigeaient. Un petit nombre d'élèves passaient à l'Académie ecclésiastique de Varsovie, autour de laquelle M. Mouchanow faisait bonne garde pour ne pas y laisser pénétrer trop de lumière. La majorité se casait dans des cures de campagnes ou de petites villes. Tous débutaient dans la vie active avec une instruction incomplète et insuffisante, peu fixés sous le rapport des principes et des opinions. Menant une existence indépendante, ils se modelaient sur tout le monde. Les meil-

leurs se rangeaient du côté de la noblesse et épousaient ses idées; d'autres devenaient démocrates ou révolutionnaires.

Tombé en dissolution, le clergé régulier se rapprochait intellectuellement du peuple et de la petite bourgeoisie. L'ordre des Capucins se distinguait entre tous par la vie pure et le zèle de ses membres, mais son exemple n'était guère suivi. La vie monastique développait chez les moines un penchant à l'exaltation, et ce penchant n'étant pas contenu par la stricte observation de la règle et de la discipline, le clergé régulier se montrait ardent jusqu'au fanatisme dans ses aspirations nationales et politiques.

Le gentilhomme polonais brille par un fonds peu commun d'intelligence, de générosité, de désintéressement et de patriotisme. Il n'a jamais connu d'autre maître que celui qu'il s'est donné de son propre gré, pour telle ou telle autre raison, et ce maître, il l'a toujours considéré comme son égal, se réservant la faculté de s'insurger contre lui légalement, dès que le pouvoir royal commencerait à lui peser on à le gêner. L'obéissance qu'il avait refusée à un roi librement élu, il la refusait d'autant plus à un «usurpateur.» C'était un sentiment inné, sommeillant au fond de l'âme, se redressant vivace au moindre choc, et ce sentiment s'alliait chez lui à la passion de l'égalité. Or, une égalité absolue n'est pas de ce monde, et même en Pologne elle n'existait que de nom, mais elle dégénérait en orgueil, cet ennemi mortel de toute autorité et de toute supériorité. Ces deux défauts rendirent de tout temps la noblesse polonaise ingouvernable, anarchique et prédisposée à se révolter contre l'autorité de n'importe qui d'entre les siens. Depuis 1830, en lutte sourde avec la force matérielle, elle se trouva constamment blessée dans ses sentiments les plus légitimes, et privée des moyens de s'instruire. Ses qualités dépérirent ou prirent un caractère négatif, tandis que ses défauts grandirent à la chaleur des passions. Elle finit par s'affranchir de toute autorité morale, et par perdre le respect et même la notion de la légalité, car les lois étaient le plus souvent faites pour détruire ce qu'elle avait à coeur de conserver.

N'ayant jamais eu d'organisation hiérarchique, notre noblesse, elle aussi, était dépourvue d'esprit de corps. Autrefois elle formait des espèces de clans qui se groupaient autour des grandes familles oligarchiques sachant perpétuer leur influence, leur situation acquise et leur richesse. Ce lien d'une suzeraineté de convention ne put survivre à la perte de l'indépendance, et avec lui disparurent les dernières traces d'une organisation intérieure même la plus élémentaire. L'aristocratie se constitua à part, suspecte au gouvernement, non moins suspecte à la masse de la noblesse qui la soupçonnait tantôt de servilisme envers le pouvoir, tantôt de velléités oligarchiques. La masse de la noblesse présentait une agglomération d'individus n'ayant de commun entre eux que l'amour de la patrie, les souvenirs du passé, les aspirations de l'avenir et les relations de société. Le gentilhomme pauvre d'autrefois, qui n'avait d'autres biens que son cheval, son sabre et ses titres nobiliaires, disparut de la surface de la terre; par-ci par-là on rencontrait encore des villages habités par cette noblesse qui ne différait en rien du paysan, mais qui conservait précieusement ses pauvres parchemins. D'autre part, tout propriétaire foncier comptait de fait parmi la noblesse, et l'absence de titres nobiliaires avérés ne se faisait sentir aux «parvenus» que dans les relations mondaines.

Fier, présomptueux, hardi, passablement ignorant, à moitié civilisé, le gentilhomme campagnard se guidait rarement par autre chose que par ses instincts, ses sentiments, ses préjugés. Insouciant de sa nature, il ne calculait ni dans la vie privée ni dans la vie publique. Se sentant d'une essence supérieure, il estimait peu le prêtre, le soldat, le fonctionnaire et le bourgeois. N'aimant pas lui-même à travailler, oisif et inoccupé, il ne savait pas respecter le travail chez son semblable. Il méprisait le paysan auquel il reprochait l'ignorance, la paresse, l'ivrognerie, l'ingratitude, en un mot, une foule de vices, sans se souvenir que ce paysan ne pouvait être meilleur, puisque son maître ne faisait rien pour le rendre tel. Ce mépris du paysan était du reste commun non seulement à la noblesse mais au clergé et à la bourgeoisie comme aux plus ardents démocrates. Il y eut des exceptions, de beaux exemples

d'une sollicitude éclairée et constante; mais malheureusement, la majorité reconnaissait à peine la qualité d'homme à cet être qui était non seulement son prochain, mais son père nourricier. Quiconque a eu l'occasion d'observer de près notre paysan et de le comparer au paysan allemand ou français, n'a pu nier pourtant que le nôtre, malgré tous ses vices et ses nombreux travers, ne valût encore infiniment mieux que ses pareils des autres pays; que toutes les fois que la bureaucratie ne l'avait point corrompu en éveillant chez lui les appétits socialistes, le paysan polonais ne conservât des vertus et des qualités inappréciables. Cet obscur et humble travailleur dont la vie n'était qu'une suite de privations et de misères, ne fit jamais mine de vouloir se raidir contre son triste sort, il n'eut jamais la moindre pensée de refuser la corvée. Inconscient de sa force, il continuait à arroser la terre de la sueur de son front et à nourrir tout le monde, depuis le grand seigneur jusqu'au plus infime démocrate. Une seule grève générale de deux à trois semaines aurait suffi pour faire crouler la corvée, pour ruiner la noblesse, pour produire un immense bouleversement économique et social. Les tentations ne manquèrent point aux paysans, et aucune force humaine ne les eût ensuite replacés dans leur condition antérieure. Le paysan ne se doutait point de sa force et de sa puissance, cela est vrai; mais s'il resta sourd aux suggestions de ses faux amis, s'il n'essaya jamais de secouer le joug qui le blessait depuis le berceau jusqu'à la tombe, c'est parce qu'il avait en lui des trésors de douceur et de patience, c'est parce qu'il avait l'instinct du devoir, qui manquait aux autres classes. En outre, son jugement était droit et sain: malheureusement, personne ne se souciait ni de ses opinions ni de ses avis. Se sentant méprisé par son seigneur, il se méfiait de lui. De cette façon, les deux classes les plus importantes de la société, destinées à se rencontrer à chaque pas, vivaient dans une harmonie qui ressemblait bien à la discorde. La noblesse se privait volontairement de l'appui d'un élément essentiellement conservateur, et à certains moments, lorsqu'une agitation quelconque remuait le pays, elle tremblait à l'idée d'une jacquerie, dont le spectre la poursuivait depuis 1846. Ce fut une des raisons qui enga-

gèrent les meneurs de la Société Agricole à faire décréter l'expropriation volontaire: cette mesure, selon eux, allait couper court, et à jamais, aux contestations entre le seigneur et le paysan. On ne s'apercevait pas que l'expropriation, même volontaire, constituait un précédent dangereux pour l'avenir, car elle enseignait au paysan les voies et les moyens illégitimes d'acquérir la propriété. Après avoir été mis en possession de son lot de terre d'une façon quelque peu miraculeuse, le paysan pouvait très bien prétendre un jour ou l'autre au partage des pâturages, des prés et des forêts du seigneur, et ses prétentions pouvaient facilement trouver un appui auprès d'un pouvoir jaloux de sa propre domination. L'enthousiasme dont notre noblesse fit preuve en cette occasion, dénotait certes chez elle un grand esprit de sacrifice et de désintéressement, mais aussi une grande somme d'imprévoyance et de légèreté.

Ces mêmes défauts se faisaient remarquer dans les calculs politiques. Déçue dans son attente de voir le pays doté d'institutions plus en rapport avec les voeux qu'elle avait formés, la noblesse reprit le fil des combinaisons européennes. La guerre d'Italie, l'introduction du principe des nationalités dans le droit public de l'Europe, les succès étonnamment faciles de Garibaldi, cet effondrement subit de l'ordre de choses fondé dans la péninsule par le congrès de Vienne, tout cela semblait autoriser les rêves les plus audacieux. On se croyait à la veille d'une conflagration générale ainsi que d'une crise décisive pour l'avenir du continent; on se disait que ce serait prochainement le tour de la question polonaise de reparaître à l'ordre du jour, et que l'intérêt dynastique des Bonapartes ordonnait à Napoléon III de rétablir la Pologne, cette France du Nord. En prévision des grands événements à venir, on était doublement pressé et impatient de trancher la question agraire, pour se débarrasser d'une affaire gênante, et pour pouvoir s'adonner avec plus de liberté aux vastes combinaisons que l'on croyait voir poindre à l'horizon. Autant la noblesse se montrait modeste dans ses exigences avant la guerre d'Italie, autant elle s'aveuglait maintenant sur les limites du possible, du probable et du vraisemblable. Même un retour pur et simple

à la constitution de 1815 ne l'aurait plus satisfaite, car elle était persuadée que l'indépendance ne pouvait se faire attendre longtemps.

Certes, il était permis à un simple mortel, souvent brouillé avec la géographie et l'histoire, de bâtir de ces châteaux aériens, mais cet innocent plaisir n'était déjà pas sans nuire aux intérêts du pays, car il détournait les architectes de leurs occupations plus sérieuses. La chose devenait tout à fait grave lorsque des hommes placés au sommet de la hiérarchie sociale, investis de la confiance de leurs concitoyens ainsi que de la direction morale de la classe la plus influente de la société, se laissaient entraîner, eux aussi, par des pressentiments, et au calcul positif substituaient, pour ainsi dire, le calcul des improbabilités. On prête à un des fondateurs de la dynastie des Rothschilds un mot empreint d'une haute sagesse. En abordant une affaire, aurait-il répondu à quelqu'un qui lui demandait le secret de ses constants succès, — en abordant une affaire, je commence avant tout par calculer les pertes qui peuvent en résulter pour moi. Or, chez nous, nous faisons toujours le contraire: nous ne calculons que le maximum du gain, sans admettre la possibilité d'essuyer des mécomptes. En politique, nous regardons à travers un verre grossissant les chances qui nous paraissent favorables à nos vues, mais nous nous arrêtons à peine aux «points noirs,» aux obstacles, aux difficultés, à la malchance inséparable de notre situation. Nous passons avec une égale facilité de l'extrême méfiance de nous-mêmes et des autres à une extrême confiance dans nos forces et dans la sincérité de nos amis; nous nous plongeons enfin dans le pessimisme comme dans l'optimisme avec une égale volupté. A cette époque-là nous vîmes tout en rose. Nos hommes d'état ressentaient, ou croyaient ressentir ce qu'un de nos poëtes appelle, «les frissons précurseurs de la résurrection,» et ces tressaillements leur causaient un effet pareil à celui des vulgaires frissons de la fièvre-tierce: ces politiques se confinaient voluptueusement dans la chaude et sympathique atmosphère de leurs désirs secrets et de leurs rêves intimes. Ils ne pouvaient d'ailleurs pas apporter à leur oeuvre certaines qualités qui ne s'apprennent guère du jour au lendemain; à sa-

voir: cette seconde vue que donne une forte tradition politique, cette lucidité que développe le maniement des affaires, cette expérience fruit d'une vie laborieuse et active. On comptait beaucoup sur «l'instinct politique,» espèce de flair qui permet de saisir la piste des événements au moment décisif, et ce don, chacun le croyait posséder au suprême degré. Cette perspicacité instinctive est certainement une belle et bonne chose, mais à elle seule elle ne saurait suffire, de nos jours surtout où la politique touche par plus d'un côté aux sciences exactes, et repose sur le calcul mathématique des forces et des ressources de la nature et de l'art. Sur ce point, notre diplomatie nationale comme nos hommes les plus marquants dans le pays, tâtonnaient dans l'obscurité. Etrangers aux notions élémentaires de l'art de la guerre et aux choses militaires, ils acceptaient pour base et pour but de leurs calculs une conflagration générale de l'Europe, une lutte gigantesque contre cette Russie qu'ils prétendaient connaître mieux que qui que ce fût, et qui, dans le fait, leur était absolument inconnue.

Une barrière invisible mais infranchissable semblait séparer la Pologne et la Russie, et après un demi-siècle d'une existence commune, ces deux pays restaient l'un pour l'autre une terra incognita dans toute la force du terme. En Russie, dans les hautes sphères du gouvernement, on rencontrait généralement une connaissance incomplète ou erronée de l'état de la Pologne, beaucoup d'indifférence ou de la méfiance soupçonneuse et inquiète; les amis de la Pologne, en petit nombre, déploraient sincèrement les inimitiés mutuelles et désiraient non moins sincèrement une réconciliation entre les peuples comme entre la dynastie et les sujets. Par malheur, les gens de bien des deux nationalités se rapprochaient rarement les uns des autres, et lorqu'ils se rapprochaient, ils ne s'expliquaient pas réciproquement à fond sur une question qui les préoccupait à titre égal. Le peuple russe nous était plutôt sympathique; les Polonais transportés en Sibérie recueillaient sur leur route des preuves d'un intérêt dicté par le sentiment de la charité envers des «malheureux.» L'armée et la bureaucratie envisageaient tout Polonais comme un «rebelle» et un

ennemi-né du tsar; la Pologne exerçait sur eux l'attrait magique d'une Capoue, à cause de son climat relativement doux, de sa civilisation plus avancée, et d'une plus grande somme de liberté qu'ils y trouvaient. Après un séjour de quelque durée en Pologne, tout Russe s'humanisait sensiblement; il perdait une partie de ses anciens préjugés à l'égard de notre pays, il apprenait tant bien que mal notre langue, et finissait souvent par se «poloniser» complètement. Tout en restant hostile, il ressentait encore du respect pour notre supériorité, inhérente à notre degré de civilisation. Nos détracteurs ne manquaient jamais d'accuser les Russes établis en Pologne, de se laisser enguirlander et dominer par la noblesse polonaise: le prince Paskiewitch lui-même n'échappa pas à ce reproche, parce qu'il avait résisté aux tendances centralisatrices. — Dans les bureaux ministériels de St. Pétersbourg, les employés Polonais étaient estimés en raison de leur honorabilité, de leur intelligence, de leur application au travail. Les Polonais pullulaient dans l'administration du Caucase; ils étaient très recherchés par les entrepreneurs des voies ferrées et par les grandes compagnies industrielles; en Siberie ils représentaient l'élément civilisateur, et plus d'un déporté amnistié y retourna aussitôt pour continuer un genre de vie en rapport avec ses goûts, au milieu d'une population sympathique, ou pour continuer un commerce lucratif qu'il avait su se créer précédemment. En somme, les Polonais représentaient dans l'intérieur de la Russie une force réelle, mais, tandis que les Allemands russes se plaignaient des empiètements du «parti polonais,» les Polonais du royaume ne se doutaient même pas de l'existence d'un parti pareil. Les distances, les difficultés des communications, l'absence de relations commerciales, l'antipathie innée, se dressaient comme un mur chinois entre le royaume et l'empire. Ce qui ne laissait pas d'être étrange, c'était cette indifférence superbe à l'égard d'un adversaire auquel on se proposait de livrer un jour une lutte à mort. Au lieu de se préparer à cette lutte par l'étude approfondie de l'état social et intellectuel de la Russie, de sa politique, de ses moyens, de ses forces et de ses ressources, on se contentait d'une négation absolue de sa puissance, comme si en la rabaissant

systématiquement, on croyait s'assurer à soi-même un élément de succès.

Le parti Czartoryski en France, et le parti modéré, représenté par le comité de la Société Agricole, dans le pays, suivaient deux lignes identiques qui menaient vers un seul et même but idéal. La marche observée par la noblesse était plus sûre, car elle ne sortait pas tout à fait de la réalité. Désireuse de résoudre les questions intérieures pendantes, la noblesse craignait l'impatience des émigrés; elle ne cachait pas non plus son déplaisir à l'égard des prétentions de la diplomatie nationale à la direction exclusive de la cause nationale, et elle montrait d'autant moins d'inclination à s'y soumettre qu'elle se sentait mûre pour se délivrer d'une tutelle despotique et incommode, et pour se conduire par elle-même. Ces velléités d'indépendance contrariaient l'émigration qui, de son côté, s'attribuait non sans quelque raison plus d'expérience et d'aptitudes pour diriger la politique extérieure de l'état polonais. Il s'ensuivit une rivalité fort naturelle, car de part et d'autre on défendait ses positions respectives. La diplomatie nationale devait avoir le dessus tôt ou tard, tant à cause de sa situation en Occident, de ses tenants et aboutissants, qu'à cause de la libre disposition de certains moyens d'action qui précisément manquaient à ses rivaux. Héritière de la dernière lutte nationale et dépositaire de l'idée d'indépendance, elle avait encore l'avantage de pouvoir en toute occasion élever franchement et librement la voix. Elle usa et abusa grandement de cette latitude. Son organe, ces Nouvelles Polonaises aux quarante-cinq abonnés, arrivaient régulièrement à Varsovie; on se les arrachait et on les lisait jusqu'à la destruction matérielle des pages; mais alors, se survivant à lui-même, ce journal unique dans son genre, se perpétuait encore par la narration ou par des copies manuscrites. Le cercle de ses lecteurs se composait en majorité de la jeunessse frondeuse et ardente qui, en se gardant bien de prendre à coeur ce qu'il y avait de vraiment bon et salutaire dans cette feuille, y puisait des arguments en faveur de ses propres théories et de ses tendances. Elle y retrouvait une passion concentrée

qui flattait, nourrissait et stimulait les instincts passionnés de cette même jeuneuse. Elle y retrouvait des plaintes outrées sur la tiédeur des sentiments patriotiques, d'imprudentes lamentations sur l'égoïsme des riches et des grands; ces plaintes, elle les élevait à tout moment, accusant la noblesse et surtout l'aristocratie d'avoir renié la patrie en échange du bien-être matériel et de basses jouissances. Elle trépignait de joie, cette jeunesse démocratique, envieuse et remplie de présomption, elle trépignait de joie en voyant les Nouvelles, une feuille aristocrate par excellence, conservatrice et «ultramontaine,» mettre au pilori certains personnages inoffensifs décriés comme de plats courtisans du «spoliateur,» ou jeter de l'opprobre sur des hommes de mérite, dignes de respect, fidèles serviteurs de leur patrie, mais impopulaires ou réputés mauvais patriotes. C'était ainsi qu'un organe conservateur se faisait, parfois sans le savoir, le porte-voix des idées révolutionnaires. Emportés par une rancune aveugle, les publicistes de la diplomatie nationale s'ingéniaient à détourner notre jeunesse du service civil et militaire, sous prétexte qu'elle ne pouvait servir efficacement son pays, et qu'en endossant l'uniforme russe, elle s'exposait à la perdition temporelle et éternelle. Ils s'appliquaient à détourner les pères de tout rapprochement avec le pouvoir: «travaillez au bien du pays, leur disaient-ils, mais gardez-vous bien de vous souiller par le contact de la domination étrangère.» Ils saluèrent avec enthousiasme la fondation de la Société Agricole; ils manifestèrent une satisfaction immodérée en apprenant la constitution à Cracovie d'une «Compagnie balnéologique» qui se proposait d'exploiter les sources d'eaux minérales dans les Carpathes; mais ils jetèrent feu et flamme contre des dames polonaises qui avaient figuré dans des tableaux vivants au palais de Lazienki, ou fréquenté les réceptions du gouverneur de Cracovie, grand seigneur respectable, Slave d'extraction, et aujourd'hui l'un des chefs du parti fédéraliste et conservateur. Rien que la peur de se voir mis sur la liste des vils adulateurs de la domination étrangère, et désignés à la vindicte publique, empêchait bien des gens de sortir de leur attitude boudeuse vis à vis du gouvernement. Même bien disposés envers la Pologne, les Russes, s'étaient habitués

à regarder les Polonais comme d'incurables rêveurs, et avaient cessé de les prendre au sérieux.

La persistance des diplomates à rappeler au pays qu'une insurrection nationale devait être le but et le couronnement de ses espérances, blessait les modérés fort peu charmés de la perspective d'un nouveau bouleversement. Ils souhaitaient la délivrance de la patrie avec l'aide d'une armée française, mais ils ne voulaient plus de ces soulèvements avortés dans le genre de ceux que l'on avait mis en scène en Galicie et à Posen entre 1846 et 1848. Dans le pays on se souvenait encore de l'issue fatale de l'insurrection de 1830, entreprise dans des conditions infiniment plus heureuses; la noblesse savait aussi ce que toute tentative révolutionnaire lui vaudrait de la part des rouges et des démagogues, qui ne rêvaient qu'à la ruiner et la détruire. Mais, en face des autres classes de la société, ces mêmes rouges se prévalaient de l'autorité de la fraction la plus respectable de l'émigration, pour légitimer les voies et les moyens révolutionnaires. Les ardents, logiques dans leur folie, doutaient de l'efficacité des associations agricoles, balnéologiques ou autres de cette espèce; ils se disaient qu'une bonne conspiration était un levier bien autrement puissant pour déloger les Russes, et ils agissaient en conséquence.

«C'est une fièvre dont on ne guérit pas quand on lui a livré son âme, et un joug dont on ne s'affranchit pas quand on l'a longtemps subi,» remarque avec justesse M. Guizot, en parlant de l'état de la Pologne minée par le mal des sociétés secrètes. L'habitude invétérée des conspirations a causé chez nous des ravages épouvantables non seulement en facilitant la formation des sociétés secrètes, mais encore en assurant aux conspirateurs l'indulgence et la complicité morale de la société entière. Depuis le mémorable arrêt de la haute cour du sénat dans le procès de la Société patriotique, tout complot dirigé contre la domination russe passait ou pour une oeuvre méritoire inspirée par l'amour de la patrie, ou pour un «enfantillage» sans importance. Tout le monde ayant plus ou moins conspiré, dans le but de relever un trône, on en était venu à se dire que les conspirations polonaises n'avaient aucune parenté avec les sectes et la révolution européenne,

dont elles se distinguaient par leur essence patriotique et leur but légitime. Personne, et le clergé le premier, ne se rappelait plus les censures dont l'Eglise frappait les conspirations et les conspirateurs, sans faire de différence ni d'exceptions en faveur des tentatives réputées innocentes. Lorsqu'on faisait valoir les effets psychologiques de tout travail occulte qui détruit chez l'homme le respect de la loi et le sentiment du droit et du juste, qui l'émancipe de l'autorité de la religion et de l'Eglise pour le mettre sous l'empire de ses mauvais instincts, on se heurtait contre un aveu bien triste: — Eh! bien, oui, mon père a conspiré, moi j'ai conspiré à mon tour avec plusieurs des miens, et pourtant tous tant que nous sommes, nous sommes d'honnêtes gens! Certes, ils l'étaient dans la vulgaire acception du mot, mais ils ne sentaient pas les ravages produits en eux-mêmes par la fièvre dont ils avaient été passagèrement atteints; ils ne savaient pas qu'ils étaient perdus pour la cause de l'ordre, et «l'ordre» n'est pas un vain mot, c'est la condition de l'existence et de la durée de toute société civilisée. Ayant eux-mêmes conspiré «pour le bon motif,» ils n'admettaient pas que d'autres pussent conspirer dans un but condamnable. Ayant été, sans le savoir, les instruments inconscients de la révolution cosmopolite, ils niaient son existence et sa puissance; à leurs yeux, ce n'était qu'un épouvantail inventé par la réaction, et ils considéraient tout mouvement fomenté par les sociétés secrètes, comme une manifestation spontanée des droits des peuples opprimés par les despotes.

Une conspiration dans le genre de celle de la Société patriotique, n'était plus à craindre. Instruite par l'expérience, la noblesse ne se serait plus prêtée à aucune entreprise occulte; mais, tout en refusant son concours actif, elle était disposée à tolérer les menées révolutionnaires, et surtout à les traiter à la légère. Nos rouges avaient fait de leur côté du chemin depuis 1830. Ayant profité des enseignements de leur propre expérience et ayant passé par une bonne école, ils avaient changé de procédés et de tactique. Ils entendaient se réserver la direction du mouvement, former un pouvoir révolutionnaire, s'assurer des masses et empoigner la société par en bas. Ils ne souhaitaient donc nullement la participation

directe d'un élément tel que la noblesse, conservateur par ses intérêts et modéré par son éducation; tout ce qu'ils lui demandaient c'était sa neutralité pendant la période du travail préparatoire, espérant l'amener petit à petit à la soumission, puis à l'obéissance. Fins et déliés, toujours vigilants et actifs, ils avaient une profonde connaissance des qualités, des défauts, des faiblesses de leurs rivaux et adversaires. Tandis que ces derniers se berçaient dans une quiétude indolente, eux travaillaient nuit et jour dans dans l'ombre et le silence, sans donner l'éveil, se faisant humbles, feignant la modération, n'usant que de la persuasion, mais frappant fort toutes les fois qu'il s'agissait d'imposer leur autorité menacée.

Ils trouvaient des alliés partout. Le gouvernement le premier favorisait leurs efforts, en désorganisant l'Eglise, en étouffant l'instruction publique, en négligeant de rallier autour de lui un parti sincèrement conservateur, en empêchant la propagation des idées saines. La censure créa une littérature et une presse essentiellement révolutionnaires. On se figure aisément la qualité et la portée du mouvement scientifique dans un pays privé d'une université. Les études historiques se trouvaient réduites à leur expression la plus rudimentaire, aux recherches sur un passé fabuleux qui était du domaine de la légende et de l'archéologie, ou à des investigations superficielles concernant des époques plus rapprochées. Pour ne pas s'exposer aux rigueurs de la censure ainsi qu'aux soupçons de la haute police, il fallait éviter certaines époques, certains faits et certains termes proscrits, il fallait cacher sa pensée, éluder ou taire la vérité; et lorsque celle-ci pouvait être munie de l'estampille officielle, elle perdait toute sa valeur. Le roman historique suppléait en grande partie à l'absence des travaux sérieux, et achevait de fausser les idées. La lumière historique générale nous venait surtout des auteurs français, et c'étaient les moins bons d'entre eux qui trouvaient le plus de lecteurs. Les esprits s'imprégnaient de la légende napoléonienne, du chauvinisme, de tout ce qu'il y avait de plus exagéré et de malsain dans les idées ultra-libérales modernes, que la presse de Varsovie propageait de son côté, soit sous main, soit ouvertement.

Ces journaux, gagne-pain de leurs propriétaires, cherchaient avant tout à plaire au public et à l'amuser. La discussion des intérêts publiques du pays leur était défendue, et ils évitaient de propos délibéré de se mêler des questions intérieures qui leur étaient étrangères, ou qui les auraient brouillés avec des abonnés sujets à changer d'opinion dans l'espace d'une nuit. Un moyen certain de se faire bien venir du lecteur, ce fut de prendre fait et cause, entre les lignes ou explicitement, pour les ennemis de l'ordre établi dans tous les pays, en Allemagne comme en Italie, en Espagne, en Grèce et au Mexique. Le journal devenait ainsi une chaire des théories révolutionnaires qu'il distillait goutte à goutte dans l'esprit des lecteurs. Ce fut bien pis encore lorsque les événements d'Italie vinrent offrir à notre journalisme un thème inépuisable et attrayant. On répandit avec ardeur le culte de Garibaldi et de M. de Cavour, proclamés le plus grand héros et le plus grand homme d'état des temps modernes: le lecteur n'avait qu'à changer les noms propres, mettre la Pologne et la Russie à la place de la jeune Italie, de l'Autriche et de Naples, et tout un système de politique nationale surgissait de lui-même, sous l'oeil de la censure. A la tête des italianissimes marchait un journal fondé par un banquier d'extraction sémitique; le but de ce journal était de vulgariser l'idée de l'émancipation des Juifs en Pologne, et de les défendre contre les attaques plus justifiées qu'habiles de la *Gazette de Varsovie*. Celle-ci s'était faite l'organe des griefs de la population chrétienne. Les Juifs méritaient certes les accusations qu'on leur adressait; seulement, une bonne moitié de ces reproches retombait aussi sur les législateurs qui, en voulant corriger cette population de ses vices par des lois exceptionnelles, la maintenaient dans son état parasite. La polémique, conduite avec beaucoup de véhémence de la part de la *Gazette de Varsovie*, et avec une savante modération par sa rivale, la *Quotidienne*, eut le bon effet de provoquer dans la partie la plus éclairée de la population israélite un mouvement rationnel et salutaire. Quelques hommes respectables se proposèrent de poursuivre en même temps l'émancipation civile des Juifs et leur fusion avec la population chré-

tienne, fusion basée sur l'abandon de l'idiome étranger, des honteuses pratiques de l'usure et de la mauvaise foi dans les relations d'affaires. Le propriétaire de la Quotidienne visait peut-être plus loin et ne se contentait point d'une simple émancipation; quant à son rédacteur en chef, M. Kraszewski, il mit son talent d'écrivain au service d'une cause dont il n'approfondissait pas la portée. Romancier fécond et sentimental, très populaire surtout auprès de ses nombreuses lectrices, il s'était fait une spécialité de défendre les idées humanitaires et de combattre les injustices sociales. Gentilhomme de bonne souche et à la fois démocrate comme la plupart des nobles de second ordre, il poétisait les paysans, les ouvriers, les Tziganes, au détriment des classes privilégiées, et la gent nobiliaire aux dépens de l'aristocratie. La défense de la race sémitique entrait ainsi dans sa spécialité. Il s'y consacra avec d'autant plus d'ardeur qu'il entrevoyait dans les Juifs émancipés un apport considérable à l'élément national et à la démocratie polonaise. Ce qu'il avait le plus à coeur, ce n'était pas l'émancipation civile de ses protégés, mais leur émancipation «morale» par la «fraternité» et leur admission pure et simple à «l'unité nationale.» Or, ce genre de fusion n'était qu'un leurre ou une tromperie, car il ne peut y avoir d'union intime entre une société chrétienne, sincèrement croyante comme la nôtre, et une société qui renie le christianisme. Tout Juif croyant repoussait du reste cette chimère irréalisable, qui blessait en premier lieu ses propres convictions et ses sentiments religieux. Une pareille fusion appuyée sur la «fraternité,» ne pouvait s'opérer qu'entre des gens n'ayant aucune religion positive, qu'entre des opportunistes franchement et crûment athées. Aussi nous la verrons bientôt se réaliser précisément sous cette forme, mais au profit de la révolution. L'éclectisme de M. Kraszewski embrassait d'une égale tendresse le sémitisme polonais et le carbonarisme italien dans sa nouvelle phase nationale et unitaire. Il se fit le chevalier de l'un et de l'autre, conjurant ici ses compatriotes d'ouvrir leurs coeurs aux sentiments d'amour et d'équité envers leurs «frères du rite mosaïque,» combattant là les Habsbourg, les Bourbons et le Pape, au nom de la liberté et des droits des peuples. Supérieur à ses col-

lègues comme écrivain, connu et populaire, insinuant et plein d'onction, sachant admirablement remuer les entrailles de ses lecteurs et faire vibrer leurs cordes sensibles, il devint bientôt une puissance. Talent universel, abordant avec une merveilleuse aisance la politique, les lettres, les sciences, les arts, les questions sociales et tout ce qu'il rencontrait sur sa route de journaliste, il avait au plus haut degré la science de se faire comprendre de son public, sans entrer en collision avec le censeur. Nul ne l'a jamais égalé sous ce rapport, et grâce à ses moyens divers, il exerça une influence immense, incontestée et délétère.

Dans le courant de l'année 1860 se manifestèrent les premiers symptômes matériels, avant-coureurs de la crise qui allait éclater l'année suivante. Personne n'y attachait d'importance, comme aussi personne ne prenait garde au trouble profond des esprits. Toutes les classes de la société frémissaient dans l'attente des événements ou des changements prochains: la noblesse en pressentant une conflagration européenne, les patriotes ardents en prévoyant un soulèvement général des peuples, les paysans en espérant l'abolition de la corvée, les Juifs en s'attendant à leur émancipation civile. Le gouvernement seul restait inaccessible aux émotions, tranquille, content du pays et de lui-même. Un rapport daté de cette époque respire une quiétude parfaite et témoigne d'un aveuglement sans bornes. «Le pays est absolument satisfait de la marche des choses, était-il dit dans ce document. Une fraction minime de la noblesse inférieure, entraînée par les suggestions des émigrés, désire seule un changement du régime actuel. Ceux qui proposent d'accorder au royaume de Pologne des institutions représentatives, à l'exemple de l'Autriche, sont dans l'erreur, car, en premier lieu, le pays est loin de souhaiter de se voir doté de pareilles institutions, dont il ne sent guère le besoin; puis, la situation de la nationalité polonaise est tout à fait différente en Autriche et en Russie. L'Autriche se compose de plusieurs éléments qui se contrebalancent réciproquement, tandis qu'en Russie c'est l'élément purement russe qui prédomine sous le rapport du nombre.

Par conséquent, les autres nationalités doivent se fusionner avec l'élément dominant. Lorsqu'en Russie la condition des paysans répondra à celle des paysans polonais, lorsqu'on aura introduit dans l'empire le système hypothécaire en vigueur dans le royaume ainsi que les autres institutions d'utilité publique, lorsque toutes les contrées de l'empire deviendront aptes à recevoir des institutions provinciales libérales (sic), et à en bénéficier, alors seulement viendra le moment d'accorder au royaume de Pologne des institutions représentatives.»

VIII.

PROGRAMME DU MARQUIS.

«Notre passé a brûlé et s'est consumé, notre avenir ne peut surgir que des germes qui nous sont restés,» telle était l'idée-mère de la politique du marquis. Il estimait que nos générations actuelles, enfants posthumes de la Pologne indépendante, n'étaient nullement responsables de l'oeuvre de leurs aïeux, mais qu'elles auraient à répondre, par devant leurs successeurs comme par devant l'histoire, de la manière dont elles auront veillé sur le legs confié à leur garde, pour le transmettre aux générations suivantes. Leur premier devoir était celui de conserver ce legs intact, de n'en rien distraire, pas même la moindre parcelle, et de ne laisser échapper aucune occasion favorable de l'agrandir et de le fortifier. A cette fin, elles avaient une obligation morale, comme elles avaient un intérêt pour ainsi dire personnel, à user de tous les moyens légitimes et licites, propres à leur procurer les conditions d'un libre développement.

Le pays se trouvait privé de ces conditions les plus élémentaires, et tout le monde s'accordait à désirer un changement radical du régime appliqué à la Pologne depuis 1831. De sa courte carrière diplomatique, le marquis avait tiré cet enseignement que la Pologne ne devait rien espérer de l'Europe ni des puissances occidentales. Aux incertaines combinaisons de la diplomatie nationale, il préférait une marche plus sûre, celle d'une transaction librement consentie entre le pays et son souverain.

Cherchant une base légale aux relations réciproques de la Pologne et de la Russie, il s'arrêta naturellement à la charte constitutionnelle de 1815 qui formait le lien primitif rattachant le royaume de Pologne à la dynastie des Romanow. Tandis que ses compatriotes et les cabinets occidentaux considéraient cette charte comme ayant été imposée à l'empereur Alexandre I par les puissances réunies au congrès de Vienne, et comme une des conditions d'un caractère strictement obligatoire, de la possession du royaume de Pologne, le marquis persistait à soutenir que la charte avait été un don spontané et volontaire de l'empereur. Son opinion était conforme à la vérité historique. Une lecture quelque peu attentive du texte des traités de Vienne, détruisait l'interprétation favorite des cabinets de Londres et de Paris qui, s'appuyant sur les termes vagues de l'acte final, en déduisaient l'obligation pour la Russie de restituer à la Pologne la charte de 1815 dans toute son étendue. Au point de vue du droit, l'interprétation donnée par le cabinet de St. Pétersbourg aux stipulations des traités de Vienne concernant la Pologne*, était parfaitement correcte, et à moins d'en appeler à la décision de la force, les puissances ne pouvaient aucunement prétendre à imposer à la Russie, au nom de la légalité, la remise en vigueur de la loi fondamentale octroyée à la Pologne par Alexandre I. La teneur de l'acte final ne se prêtait qu'à leur fournir un prétexte de *casus belli*, mais il fallait que ces puissances eussent la ferme volonté de faire la guerre à la Russie, et il était peu probable qu'elles la fissent jamais uniquement dans le but de faire ren-

* V. T. I. p. 187.

trer le royaume de Pologne en jouissance de ses priviléges constitutionels. Les réclamations des cabinets étrangers ont toujours eu du reste un caractère comminatoire, blessant pour la Russie. Quoique infructueuses, elles n'en laissaient pas moins en Russie un ferment d'hostilité à l'égard des Polonais qui, se fiant à la protection de l'Europe, persistaient de leur côté à nourrir des sentiments d'animosité envers le gouvernement et la nation russes. Après avoir atteint leur but, elles auraient encore remué et soulevé en Russie les passions nationales, et auraient préparé ainsi à la Pologne un avenir semé de difficultés. Toutes ces raisons semblaient indiquer au marquis de placer la question sur le terrain exclusivement intérieur des rapports entre la nation polonaise et son souverain légitime, et d'essayer de la résoudre sans aucune immixtion étrangère. Il fallait s'adresser directement au souverain, héritier de celui qui, spontanément, en son nom et au nom de ses successeurs, avait doté la Pologne de la charte constitutionnelle.

La charte de 1815, suspendue de fait dans ses effets, n'a jamais été abrogée de droit. Le manifeste de promulgation accompagnant les Statuts Organiques, ne contenait aucune disposition expresse à cet égard, et les Statuts eux-mêmes ont été virtuellement abrogés par une suite de décrets postérieurs. Du reste, la forme de gouvernement prescrite par les Statuts Organiques, consacrait implicitement les principes fondamentaux de la charte, à savoir: l'autonomie nationale et administrative du royaume de Pologne, la liberté des cultes, les garanties de la propriété et de la liberté individuelle.

Dans l'opinion très juste du marquis, le retour aux principes de la charte aurait renoué le lien historique et légal entre le pays et la dynastie, brisé par la révolte de 1830, et par là il aurait assuré au souverain la fidélité et l'obéissance de ses sujets, et au pays la jouissance paisible de ses droits à un développement national régulier. Le marquis n'entendait pas s'en tenir servilement aux formes du régime inauguré en 1815. Il aurait certes désiré de voir reconstruit cet édifice qu'il avait connu et aimé dans sa jeunesse et dont il ne cessait de garder l'image dans son coeur; mais ce qu'il souhaitait avant tout, c'était de faire reconnaître le principe de l'auto-

nomie du royaume, condition première de toute amélioration sérieuse de l'état du pays, et point de départ d'une réforme radicale d'un régime destructeur et improductif, aussi funeste aux intérêts de la dynastie et de la Russie qu'à ceux de la Pologne. Il y attachait la plus haute importance, car il n'espérait pas en arriver autrement à la réalisation de la partie pratique et positive de son programme. Ce programme consistait à doter le pays d'une bonne administration et d'un organe légal, interprète de ses voeux et ses besoins, d'un système d'instruction publique conforme à son individualité nationale, d'une législation en rapport avec l'essence et le degré de sa civilisation; en même temps, il aurait apporté une solution équitable à la question de l'équilibre social, en pondérant les éléments constitutifs de la société.

L'expérience des siècles enseignait que la cause de la faiblesse politique de la Pologne gisait principalement dans la structure vicieuse de son corps social, ainsi que dans l'absence de tout contre-poids naturel à la prépondérance exclusive de la noblesse. C'est contre cet écueil que se brisa la combinaison de 1815, et avant de fonder en Pologne un ordre de choses de quelque stabilité, il fallait commencer par reconstruire la société elle-même sur une base rationnelle. Dans l'intérêt général comme dans l'intérêt de la noblesse qui souffrait plus que les autres classes des conséquences de sa situation anormale, l'élément nobiliaire devait trouver des équivalents légitimes, ce qui, contrebalançant son influence démesurée, aurait fait disparaître en même temps la menace continuelle d'une guerre sociale, toujours probable tant que les paysans ne formaient qu'une masse ignorante, et abrutie par un demi-esclavage qui se perpétuait de fait.

Sur ce point, il n'y avait qu'une opinion dans le pays, et tout le monde s'accordait à appeler de ses voeux le perfectionnement de l'organisation sociale. Il n'y avait pas non plus de divergence d'opinion quant à la marche à suivre, car tout le monde était d'accord qu'il fallait rendre au paysan l'exercice de ses droits civils, et créer un tiers-état intermédiaire entre la noblesse et le peuple des campagnes.

En ce qui touchait à la condition des paysans, la route était toute tracée; on n'avait qu'à abolir la corvée, organiser la commune, et relever de son abandon l'instruction primaire.

Quant à la création d'un tiers-état, on envisageait généralement la population juive comme l'élément le plus propre à produire une classe de commerçants, d'industriels et de capitalistes, lorsque l'émancipation aurait fait crouler les obstacles qui séparaient les Juifs des chrétiens.

En faisant de la réforme agraire et de l'émancipation des Juifs l'objet de ses préoccupations et de ses études, ainsi que deux des points culminants de son programme, le marquis se trouvait en parfaite communauté d'idées et de vues avec ses concitoyens. Son opinion ne différait de celle de la majorité que sous le rapport de l'exécution. Le «pays» voulait et croyait pouvoir parvenir à ses fins par des chemins détournés. La Société Agricole prétendait à la solution de la question agraire sous son autorité privée, sans l'intervention du pouvoir législatif. Les classes patriotes prétendaient émanciper les Juifs de fait, par «l'amour et la fraternité.» Or, toute action extra-légale répugnait souverainement au marquis; il les considérait comme aussi vaines que pernicieuses. Restant dans le vrai et le juste, il traitait d'utopies ces impuissantes tentatives, et concentrait tous ses efforts à provoquer une action franche et énergique du législateur, le seul appelé à présider aux réformes sociales.

Ce rôle de législateur, Wielopolski l'ambitionnait sans nul doute pour lui-même. Il se sentait la force d'entreprendre une oeuvre à laquelle il se préparait en silence depuis de longues années, oeuvre gigantesque vu l'état d'abandon et de ruine où se trouvait le pays, vu le manque d'hommes aptes à l'aider, vu l'incohérence des idées reçues sur la tâche assignée par la Providence à la génération d'alors. Vers les commencements de l'année 1860, il fit venir chez lui, à Chroberz, un de ses intimes, homme très jeune encore, mais dont il appréciait particulièrement l'intelligence et le jugement. S'ouvrant devant lui, il lui exposa sa politique et discuta point par point les bases de son programme, sans montrer la moindre impatience de se voir appelé à prendre part au affaires, et

sans marquer le dessein de faire la moindre démarche propre à préparer les voies qui le mèneraient au pouvoir. Il avait la conviction intime que ce moment viendrait; cela lui suffisait.

Approchant de la soixantaine, le marquis se trouvait dans la force de l'âge et dans la plénitude de ses facultés intellectuelles. D'une santé de fer, il avait acquis avec le temps de l'embonpoint, ce qui lui donnait un aspect massif et augmentait la lenteur habituelle de ses mouvements. Tout en lui respirait la force, le calme et la confiance: sa tête était puissante et fière, son visage large, son front haut et proëminant, son regard légèrement voilé par la myopie *, son nez fin et légèrement arqué, ses narines ouvertes; sa bouche aux lèvres plutôt minces paraissait dédaigneuse. Tel qu'il était, le marquis avait plutôt l'air d'un savant allemand que d'un gentilhomme polonais. Généralement, le Polonais est vif et pétillant, il a la parole facile et abondante, le coeur sur la main. Lui, il était réservé et silencieux, il avait la parole brève et incisive. Le silence chez nous n'est guère une bonne recommandation; un homme qui parle peu, passe pour dénué d'esprit ou pour un sombre ambitieux rongé d'orgueil.

Casanier et peu communicatif, il s'enfermait dans un cercle restreint de relations mondaines. Dans les dernières années, il ne bougeait plus de Chroberz que pour affaires, pour se rendre aux eaux de Marienbad dont l'usage lui était prescrit, ou pour faire de temps à autre un court voyage en compagnie de son fils Sigismond. A l'étranger il fuyait tous les mondes officiels. Sa correspondance se réduisait au plus strict nécessaire. La présence dans le salon d'une personne qui lui était antipathique, suffisait pour le glacer et pour lui fermer la bouche pendant toute une soirée. Il n'aimait pas à discuter, se contentant de lancer des phrases qui parfois équivalaient à des coups de massue.

---

* Dans sa jeunesse le marquis se servit d'un lorgnon, plus tard il porta une paire de grosses lunettes d'or.

Il ne se déboutonnait qu'en présence des amis éprouvés ou dans la plus stricte intimité et dans son intérieur de famille. Alors, abordant les plus hauts problèmes, il faisait voir les merveilleuses ressources de son esprit lumineux, son jugement profond, son incomparable érudition. Dans l'intimité, il charmait par sa verve et la finesse de ses aperçus, par son étonnante mémoire, par la variété de ses connaissances; il savait tout, se souvenait de tout et parlait de tout en maître; il citait à tour de rôle les anciens et les poëtes modernes, tournait prestement un quatrain ou décochait un trait spirituel toujours marqué au coin de l'originalité. Il adorait les enfants et, s'entendant parfaitement à les amuser, il avait toujours pour chacun d'eux un mot aimable et tendre.

Ceux qui avaient l'occasion de l'approcher de près et de le bien connaître, lui rendaient justice, et s'inclinaient devant la puissance de sa raison, son amour ardent pour la patrie, ses vertus et ses qualités. D'autres, qui le jugeaient d'après leurs impressions recueillies dans de rares et courts entretiens ou d'après des oui-dire, l'appréciaient mal et à faux. Nous avons cité précédemment les accusations et les calomnies lancées contre lui par ses ennemis et ses adversaires. A bien des gens il faisait presque peur par son extérieur. Il n'était pas d'un abord facile, et paraissait hautain, dédaigneux et orgueilleux outre mesure. Ce reproche d'orgueil et «d'allures superbes,» on le retrouve partout, chez ses antagonistes, dans les rapports des agents diplomatiques accrédités à Varsovie, jusque dans la bouche de ses meilleurs amis. Or, on a un peu trop abusé, nous semble-t-il, de ce mot d'orgueil, ou bien peut-être chacun y attachait un autre sens. Le marquis avait une confiance illimitée non pas en lui-même, mais dans la puissance des idées et de la cause qu'il représentait; idéaliste, et il l'était au plus haut degré, il croyait à la victoire et au triomphe de la raison soutenue par la volonté. Bien loin de lui était cet orgueil synonyme du mépris du prochain, cette morgue insensée attribuée aux gens de sa caste. Il était adoré de ses paysans, en même temps qu'il était aimé de la population juive du voisinage de Chroberz; il comptait de nombreux partisans parmi le clergé, les employés, les jurisconsultes

et parmi tous ceux qui ont eu avec lui des relations d'affaires; pendant sa courte carrière d'homme d'état, il avait su se faire des amis parmi ses compagnons de travail et ses subordonnés; dans sa situation officielle, il se montrait accessible, prêt à écouter chacun et à utiliser tout homme qui voulait travailler. Il était donc tout autre et il valait mieux qu'on ne se le figurait. Ses opinions politiques et, disons-le aussi, ses sentiments de patriote étaient suspects, parce qu'on les faisait passer pour tels; or, ce que l'on nomme «opinion publique» se compose d'une certaine quantité de notions justes ou erronées, mises en circulation par des gens bien ou mal informés, souvent intéressés à cacher ou à dénaturer la vérité. Ses manières de voir et ses sentiments, il les gardait d'ailleurs pour lui, sans se donner la peine de défendre los unes et de manifester les autres. Simple et droit dans sa façon de penser, il avait moins de secrets qu'on ne se l'imaginait, et ses phrases laconiques exprimaient toute sa pensée la plus intime. Ses interlocuteurs croyaient juste le contraire; curieux de connaître le fond de cet homme extraordinaire, et irrités dans leur curiosité, ils devenaient soupçonneux; et se croyant en présence de tout un monde d'arrière-pensées et de desseins mystérieux, ils froissaient le marquis par leur insistance à lui arracher des mystères qu'il ne renfermait pas.

Comme il imposait malgré tout un extrême respect, comme on sentait d'instinct qu'il aspirait à jouer un rôle dans son pays, chaque parole tombée de sa bouche prenait une importance extraordinaire. On connaît sa façon d'envisager l'état de la Pologne: il le jugeait sans se laisser entraîner par l'optimisme non plus que par le courant contraire. N'ayant point l'habitude de flatter et ne cherchant point à se faire voir autre qu'il n'était réellement, il lui arrivait souvent de jeter de l'eau froide sur les espérances sanguinaires ou sur les mystiques spéculations de ses compatriotes qui, se croyant en présence d'un sphinx ou d'un patriote douteux, aimaient à exagérer devant lui dans le sens opposé. Tout audacieux que nous sommes dans non combinaisons, et très confiants en nous-mêmes dès qu'il s'agit d'élever la voix en présence du pays ou de l'Europe, nous sommes néanmoins très portés au doute et à la sé-

vérité dans nos jugements intimes concernant nos forces, notre état social et notre avenir. Rien de plus fréquent chez nous que d'entendre dire que nous sommes perdus à jamais, incapables de nous reconstituer en état indépendant et de nous gouverner par nous-mêmes. Un aimable faiseur de paradoxes avait l'habitude de répéter qu'il sacrifierait la moitié de sa fortune pour rétablir la Pologne, mais qu'alors il abandonnerait l'autre moitié et s'en irait vivre à l'étranger. Ce même patriote, en 1862, essaya de discréditer le marquis aux yeux de l'étranger, en publiant contre lui une virulente diatribe dans une revue française fort répandue, où il fit un crime à Wielopolski de repousser l'idée absolue de l'indépendance; et joignant l'action à la parole, il conspira, en compagnie de conspirateurs de profession, contre son pays et sa propre tranquillité de citoyen. Quant au marquis, il ne prétendait nullement, il est vrai, reconstruire une Pologne indépendante dans ses limites séculaires, car il n'en eut ni la force ni les moyens, mais aussi rien ne lui aurait fait quitter son coin de terre natale. Et, lorsque le moment en fut venu, il apporta au pays le sacrifice non seulement de sa personne et de sa fortune, mais encore de sa vie et de celle de ses petits enfants, exposés journellement à la vengeance des criminels. Dans la correspondance de Sigismond Krasiński, qui passait sa vie à écrire des lettres, on rencontre de ces prophéties sur notre avenir capables d'ébranler, sinon de tuer les croyances patriotiques les plus enracinées: il nous comparait aux Juifs et nous prédisait le sort du peuple d'Israël; il apercevait partout sur notre corps des taches de décomposition; il sentait l'odeur cadavéreuse exhalée par nous tous. Personne ne lui en voulait. — A Wielopolski on reproche jusqu'aujourd'hui cette phrase qu'il aurait dite un jour: «Nous sommes un grand amas de cendres; et un vent d'Est peut seul encore remuer ces cendres et ranimer les étincelles qui couvent dans les profondeurs.» Ce fut, à n'en pas douter, ajoute-t-on, une profession de foi panslaviste. Une autre fois on vantait devant lui ce réveil, pour ainsi dire posthume, de l'art en Pologne; on lui parlait de nos poëtes, de nos musiciens, de nos peintres, surtout des peintres fort à la mode alors, et cela, à une époque où le nom

de Mateyko était encore absolument inconnu; on en concluait qu'une nation illustrée par une aussi brillante réunion de génies et de talents divers, ne devait pas craindre la mort politique. Dans l'opinion du marquis, grand appréciateur des lettres et des arts, la vitalité politique d'un peuple se manifestait autrement que par de sublimes rêveries, fussent-elles immortalisées par le pinceau. «Ne savez-vous pas, disait-il, que les ongles et les cheveux poussent souvent aux morts?...» Et en raison de cette phrase, on en vint à le soupçonner d'avoir étouffé en lui toute croyance en l'avenir de la patrie.

Le marquis taxait de «blasphème» la palingénésie panthéiste de Krasiński et traitait d'utopie l'alchimie de la diplomatie nationale, mais il croyait fermement que la Pologne pouvait être relevée et régénérée au moyen de bonnes lois, de bonnes écoles et d'une bonne administration. Sous son vaste crâne, il gardait un plan complet et détaillé de l'oeuvre de la réforme. Les connaissances théoriques ne lui manquaient pas, car il avait passé sa vie à étudier, à comparer, à méditer. L'administration d'une grande fortune territoriale l'avait mis à même de connaître au juste où le bât blessait le pays, ce qu'il aurait fallu changer et améliorer dans l'administration du pays; il y acquit en même temps du coup d'oeil et le sens pratique des affaires en général. Travailleur de première force, il se trouvait en état de fournir une somme de travail dont la moitié aurait écrasé un autre moins heureusement doué. Il fit preuve en outre d'un don précieux, il savait découvrir les hommes capables de l'aider, les utiliser et les diriger. — Enfin, il possédait le talent de rédiger les lois d'une façon concise, claire et nette, et cette qualité manquait ordinairement à ses prédécesseurs; elle n'était pas commune surtout dans les bureaux où l'on se servait d'un mélange de styles officiels autrichien, prussien et russe, dont aucun ne brille par la concision ni par la clarté.

Armé ainsi de toutes pièces pour la vie active, Wielopolski attendait patiemment et fièrement que son heure sonnât. Il n'y avait pourtant que très peu d'espoir de voir ce moment arriver par le cours naturel des choses. Le marquis n'était point connu du souverain et l'était à peine du prince-lieutenant.

A St. Pétersbourg, tout Polonais était considéré comme un traître in petto: la conduite du prince Adam Czartoryski en 1830, avait pour longtemps semé la méfiance envers nous. On ne savait pas et on ne pouvait pas savoir que le caractère entier et loyal du marquis le rendait absolument inaccessible à toute pensée de «Wallenrodisme,» qu'il était incapable de duplicité et de toute action à double face. Le marquis entendait d'ailleurs traiter la Russie de puissance à puissance, et semblait dire au pouvoir: — Je vous apporte les moyens de gouverner la Pologne conformément à votre intérêt bien entendu ainsi qu'au nôtre; voici mes conditions... Je vous servirai fidèlement et loyalement, mais il faut m'accepter tel que je suis.— Or, pour pouvoir se poser en puissance vis à vis de la Russie, il avait besoin que son programme eût l'assentiment du pays,— et ce fut là le défaut de sa cuirasse. Son passé, ses idées, sa façon de vivre, ses qualités comme ses imperfections le rendaient impopulaire. Jusqu'en 1848 il avait conservé quelque popularité, qu'il devait avant tout à sa Lettre au prince de Metternich. Puis on oublia la Lettre et son auteur confiné dans sa retraite de Chroberz. Le fatal procès Swidziński porta un rude coup au marquis dans l'opinion du pays. Ceux qui la dirigeaient, ne manquèrent point de réveiller le souvenir de l'affaire du majorat pour prouver que Wielopolski n'était qu'un incorrigible plaideur dévoré pour une avidité inassouvie du bien d'autrui. Le bon peuple les crut sur parole, sans penser à compulser les documents des deux procès. Alors l'émigration intervint de son côté dans le débat, avec le dessein prémédité de perdre le marquis aux yeux de ses concitoyens. Il était certes permis aux démocrates de déblaterer contre un homme qui de tout temps avait été leur adversaire; quant au parti monarchique, il ne se guidait pas tant par un antagonisme personnel que par sa rancune contre la Russie et par son aversion contre l'idée d'une solution pacifique du différend local, représentée par Wielopolski. En parlant du procès Swidziński, dans le courant de 1859, les Nouvelles Polonaises donnaient raison en principe au marquis; mais en même temps, en cherchant la source des suspicions nourries contre lui, on arriva en droite ligne à la Lettre d'un

gentilhomme polonais. «Après les horreurs de l'année 1846, disait-on, parut un écrit anonyme, indiquant à la Pologne comme dernière planche du salut, une union franche et cordiale avec la Russie. Cet écrit blessant les instincts intimes et les sentiments les plus profonds de la nation polonaise, eut un grand retentissement et produisit une impression douloureuse. La voix publique l'attribuait au marquis Wielopolski. Malgré le courage dont il ne cesse de faire preuve en combattant contre l'opinion de son pays, le marquis n'a jamais avoué la paternité de la Lettre, mais il ne l'a pas non plus désavouée. Peu d'années après, comme pour donner la sanction vivante des actes aux théories exposées dans la Lettre au prince de Metternich, il envoya son fils servir dans l'armée russe.» L'année suivante, on revint encore une fois à «l'uniforme russe, volontairement endossé par l'héritier d'un des grands noms de la Pologne et d'un des noms purs de toute souillure.» On sait qu'un petit neveu du prince Czartoryski avait porté en même temps l'uniforme russe. Le grief était donc injuste, ou du moins, maladroitement choisi, mais il eut son effet auprès de notre public. En ce qui touchait à la Lettre au prince de Metternich, peu de personnes l'avaient lue lors de son apparition, on savait seulement que Wielopolski avait élevé la voix pour venger la destruction de la noblesse polonaise en Galicie, et on lui en témoignait de la reconnaissance. Une vingtaine, tout au plus une trentaine d'exemplaires de l'opuscule se trouvaient enfouis dans la poussière des bibliothèques et oubliés de leurs possesseurs. Quand l'émigration de toutes les couleurs se ressouvint des criminelles idées contenues dans la Lettre, on se rappela aussi dans le pays l'existence du factum, et sans le relire, presque tout le monde se sentit subitement blessé au vif par cette voix qui osait conseiller aux Polonais le parjure comme point de départ d'un nouvel avenir. Le marquis se défendit de son mieux dans les notes du second volume de sa Bibliothèque, observant qu'il n'avait fait que reprendre le fil d'une pensée bien ancienne déjà, érigée en système par l'abbé Staszyç et mise en oeuvre par le prince Czartoryski lui-même. Ce fut en pure perte. Plus que jamais suspect aux siens, il ne s'en inquiéta pas

grandement, se disant sans doute qu'à son heure il triompherait de tout.

Dans l'automne de 1860, au mois d'octobre, il alla à Paris. Il eut un faible prononcé pour Napoléon III parce que l'empereur avait su pacifier la France, rétablir le prestige de cette nation, lui rendre la prospérité et la richesse. S'occupant fort peu de la politique étrangère, dont les éléments lui échappaient, le marquis voyait avec satisfaction poindre à l'horizon l'alliance franco-russe, car cette intimité ne pouvait avoir que des effets heureux pour la Pologne. Une France alliée de la Russie n'avait aucune raison de fomenter des troubles en Pologne ni d'entretenir chez les Polonais l'espoir d'une intervention. Amie de la France, la Russie devait nécessairement se relâcher de ses rigueurs en Pologne, étant plus libre de ses mouvements vis à vis des deux autres puissances copartageantes. Dans une lettre adressée à M. Helcel peu de temps après l'entrevue de Varsovie, le marquis définit admirablement la portée de cet événement: «C'est, disait-il, une nouvelle campagne victorieuse de l'empereur des Français, qui, à l'inverse de César, peut dire aujourd'hui: non veni, non vidi, vici!» Il aurait été curieux de voir en présence l'un de l'autre ces deux hommes d'une organisation si différente. Probablement ils ne se seraient pas compris, mais le marquis eut tort de ne point chercher à faire la connaissance personnelle de l'empereur pour lui exposer ses propres vues et s'assurer du concours de la diplomatie française. «Pologna fara dà se» ce fut le dernier mot de la politique de Wielopolski; considérant la question de son pays comme une question intérieure et de famille qui devait être débattue et aplanie entre le souverain et ses sujets polonais, il ne voulait pas y mêler des influences étrangères. Il attachait d'autant plus de prix au concours moral de la fraction la plus respectable de l'émigration polonaise. Connaissant fort bien la provenance des attaques tout récemment dirigées contre lui dans les Nouvelles Polonaises, attaques dont nous n'avons reproduit qu'une partie minime, et dont tout le reste sentait uniquement le pamphlet, il se rendit chez le général Zamoyski, et eut avec lui ainsi qu'avec quelques-uns des rédacteurs des Nou-

velles, une double conférence. La première ayant été interrompue par l'arrivée d'un étranger, on ne parla politique que dans la seconde. Le marquis demanda à ces messieurs leur assentiment à une action légale ayant pour but d'obtenir pour le royaume de Pologne une autonomie administrative et nationale. — C'est fort bien, répliqua l'un des assistants, mais veuillez nous expliquer d'abord les raisons pour lesquelles vous avez obligé votre fils à servir dans l'armée russe? — «Cela nous a paru convenable,» répondit sèchement le marquis, et la conversation se rompit pour ne plus se renouer.

L'émigration était rongée par une véritable fièvre d'impatience et par la crainte d'un raccommodement entre la Pologne et la Russie, ce qui aurait réduit à néant les plus beaux projets de la diplomatie nationale. Prenant au pied de la lettre, pour ainsi dire, l'entrevue annoncée des trois souverains à Varsovie, elle n'y vit que la résurrection de la Triple Alliance dans toute sa force d'autrefois, et qu'un avant-coureur de nouveaux attentats contre l'Europe libérale et la Pologne. «Les alliés n'ont pas encore atteint le lieu de leur réunion, et déjà on remarque une recrudescence de rigueurs dans certaines de nos provinces, disaient les Nouvelles. Les autorités et la police sont aux aguets, on entend parler d'arrestations subites *. Le coeur se resserre à la pensée des souffrances qui se préparent, néanmoins nous avons des raisons et même le courage d'avouer que nous préférons les souffrances à de mensongères avances. Nous les préférons à ces cris de joie, d'une joie de commande ou feinte, qui éclataient en Pologne sur le passage d'un empereur de Russie et qui faisaient croire à l'Europe que nous sommes oublieux et de nos droits et de notre dignité. Aujourd'hui, les prisons se remplissent déjà, cela est vrai, mais les salles de fêtes se vident, et ayant la liberté de choisir entre les deux, nous aimons mieux, même pour nos frères, le martyre que la lâcheté.» Les souffrances et le «martyre,» tels furent les éléments de la politique de la diplomatie nationale; elle en avait besoin pour prouver à l'Europe que la Pologne ne s'était point réconciliée avec son sort; elle

* Ce qui, d'ailleurs, n'était pas vrai.

excitait ses compatriotes à profiter de chaque occasion «légale» pour prouver au monde que «ce n'étaient pas les Moscovites qui habitaient les bords de la Wilia et du Niémen.» Or, Wielopolski n'était pas homme à se prêter à ce qu'on abusât des occasions «légales» dans un but illégal. Décidé à marcher dans la voie droite de la légalité, la seule salutaire, il abhorrait les sentiers tortueux si chers aux émigrés, et ceux-ci se trompaient grossièrement en ne reconnaissant pas l'inanité et la perversité de la marche qu'ils tentaient d'imposer au pays. Ils ne voyaient pas que le pouvoir finirait pourtant par s'apercevoir de l'abus des moyens légaux et par retirer au pays les «occasions légales» de protester contre l'ordre établi. Du reste, cet abus de la légalité aurait démoralisé le pays brouillé depuis fort longtemps avec les notions du droit, et, en fin de compte, il n'aurait servi qu'à préparer un bouleversement et à faciliter à la révolution d'étendre son influence sur les classes appelées à l'exercice des droits politiques. Vouloir concilier le programme du marquis Wielopolski avec celui de l'émigration, c'eût été une tentative tout aussi vaine que de vouloir mêler ensemble l'eau et le feu. Ces incorrigibles rêveurs des bords de la Seine avaient déjà perdu jusqu'aux moindres notions de la réalité, et, les événements l'on prouvé, tant que l'émigration n'aurait point disparu de la surface de la terre, aucun ordre stable ne pouvait être rétabli en Pologne.

Le marquis le savait-il? Cela ne semble pas être. — Nous venons de le voir s'adresser en toute sincérité à des gens qui ne cachaient guère leur profonde et incurable méfiance à son égard. Malgré l'accueil blessant qui lui avait été fait, nous le verrons revenir plus tard à diverses reprises, faire des démarches directes et indirectes pour les décider à abandonner leur attitude hostile et à ne pas empêcher le pays d'accepter la combinaison qu'il était pervenu à réaliser au prix d'immenses efforts. L'impression qu'il emporta de sa course à Paris, demeura son secret, et, jusqu'à sa mort, il ne proféra pas une seule plainte à l'adresse de ses irréconciliables adversaires. De retour à Chroberz, en 1860, il se remit à ses études. Il se peut qu'il eût même renoncé à ses projets, car, tout en suivant de loin les progrès de l'agitation

qui croissait à vue-d'oeil, il se tint absolument à l'écart de la politique, et ne céda qu'aux instances répétées de ses proches, qui lui firent presque un cas de conscience de son inaction. — Laissez-moi à mes occupations, leur disait-il, c'est à M. André Zamoyski de se mettre à la tête du pays et d'agir. — En vain lui représentait-on l'incapacité politique du président de la Société Agricole; il ne voulait pas y croire et grondait vertement les détracteurs du comte. — C'est un caractère si pur, si noble et si élevé, leur répliquait le marquis, qu'au moment voulu il trouvera son chemin sans l'aide de personne; il est connu, respecté et aimé, il réunit toutes les conditions d'un chef de sa nation, et elle le suivra volontiers. L'amour de la patrie inné chez nous tous, fera taire nos défauts, contrebalancera notre sentimentalisme et ouvrira les yeux aux plus récalcitrants: la chose publique triomphera des faiblesses humaines.

CHAPITRE SECOND.

LE MARQUIS AUX AFFAIRES.

I.

LA CRISE.

Un beau matin, vers la mi-juin 1860, Varsovie apprit à son grand étonnement qu'une manifestation nationale et politique venait d'avoir lieu la veille, à l'occasion de l'enterrement de la veuve du général Sowiński, tué en 1831 en défendant la capitale contre les troupes russes. Du général, c'était à peine déjà si l'on s'en souvenait; quant à sa veuve, personne ne se doutait de son existence. Octogénaire, elle vivait dans la plus profonde retraite, et sa mort avait passé complètement inaperçue. Le cortège funèbre se composait d'une centaine d'étudiants et d'ouvriers ramassés par une main invisible. Au cimetière protestant,— la générale était luthérienne— un des assistants prononça quelques mots rappelant la belle conduite de Sowiński *; puis on chanta un hymne patriotique,

* Amputé d'une jambe pendant la campagne de 1812, Sowiński se mit au service du gouvernement national. On lui confia la défense de Wola, où il périt.

et tout ce monde se porta vers le cimetière juif où l'on démolit la pierre sépulcrale d'un ancien censeur et où l'on couronna la tombe d'un Israëlite patriote.

Cette première manifestation fut généralement regardée comme une gaminerie sans aucune portée. Tout rentra dans l'ordre, d'ailleurs, jusqu'à l'entrevue des souverains qui eut lieu vers la fin d'octobre de la même année.

La guerre d'Italie et l'annexion de la Savoie avaient brouillé la France avec l'Allemagne et l'Angleterre. Lord Palmerston lui-même déclarait «ne vouloir plus donner une main à l'ancienne alliée qu'en tenant l'autre sur le bouclier de la défense;» et le biographe du prince Albert nous fait connaître la nature des sentiments que nourrissait, à l'égard de Napoléon III, l'époux de la reine Victoria. Une défiance bien plus accentuée et parfaitement justifiée animait les princes allemands, grands ou petits. Ils n'auraient pas mieux demandé que de s'entendre en prévision d'une action agressive de la France, mais la vieille désunion allemande qui datait depuis la dissolution du saint empire, rendait tout accord impossible. Ne voulant reconnaître ni la suprématie de l'Autriche ni celle de la Prusse, on en appela à l'intercession de la Russie, dans l'espoir peut-être d'en arriver sous sa protection à une ligue défensive contre le bonapartisme. Or, toute tentative d'entraîner la Russie dans une entreprise hostile à la France offrait bien peu de chance de réussite. Sans abonder dans sa politique italienne, et surtout sans se fier à Napoléon III, le cabinet de St. Pétersbourg ménageait soigneusement l'empereur des Français, qui appuyait la politique russe en Orient, et qui ne pouvait menacer la Russie autrement qu'avec l'aide de l'Angleterre ou d'une des deux grandes puissances de l'Allemagne. Ce danger n'était pas à craindre. Albion armait ses volontaires, la Prusse se pressait sous l'aile de la Russie, et l'Autriche venait à résipiscence. A la veille de l'entrevue de Varsovie, le comte Rechberg faisait dire au cabinet de St. Pétersbourg par M. de Werther: «L'Autriche et la Russie se sont fait réciproquement beaucoup de mal. Nous vous avons fait perdre la Bessarabie, vous nous avez fait perdre la Lombardie. Jusqu'où irons-nous dans cette voie? Ne pouvons-nous

nous considérer comme quittes et abandonner le terrain des représailles pour nous placer sur celui d'une entente? *» Ces avances durent être reçues avec une certaine froideur; et, à en juger par les événements, leur sincerité était loin d'être parfaite. Ce qu'il y a de plus curieux dans cette ténébreuse histoire, c'est qu'à l'entrevue de Varsovie il avait été question de la Pologne, et aussi de cette vaste conspiration tramée contre l'Autriche par les Mazzinistes à la fois en Vénétie, en Hongrie et en Galicie. Nous rencontrerons encore sur notre chemin ce spectre qui jamais ne prit de corps. Sans se placer absolument sur le «terrain d'une entente,» les cabinets de Vienne et de St. Pétersbourg échangèrent, le 15 octobre, une déclaration préparée depuis le mois de décembre précédent, «concernant la réciprocité à établir entre les législations des deux Empires pour la répression des crimes commis sur le territoire de l'un des deux Etats contre la sûreté de l'autre **.» En vertu de cette convention, l'Autriche s'engageait à punir tout crime ou délit contre la sécurité ou la tranquillité intérieure de la Russie. N'ayant rien à craindre elle-même sous ce rapport, elle le fit certes par condescendance pour la Russie, seulement elle mit du temps avant de régler sa conduite sur ses engagements. Ce qu'elle gagnait en retour, nous l'apprendrons un jour; probablement emportait-elle la promesse d'un secours pour le cas d'une explosion révolutionnaire ou d'une attaque de la part de l'Italie. Du reste, l'entrevue de Varsovie n'amena aucun résultat palpable; on ne fit ni de la «coalition» ni de la «conciliation,» et en se séparant on emporta ce sentiment que le prestige de la Russie n'avait point diminué à Berlin et dans les capitales de second rang, mais qu'entre la Russie et l'Autriche la mésintelligence était grande.

La populace de Varsovie se mit aussi de la partie pour assombrir le séjour des souverains. Une représentation de gala au théâtre dut être contremandée à cause d'une odeur nauséabonde

---

* Etude diplomatique sur la guerre de Crimée, par un ancien diplomate. — St. Pétersbourg 1878.

** Convention de 9(21) décembre 1859.— F. Martens. Recueil des Traités et Conventions conclus par la Russie. T. IV.

répandue traîtreusement dans la salle. Quelques dames se rendant à une réception de la cour, eurent leurs robes endommagées par une substance corrosive. On remarqua beaucoup l'ordre des départs des souverains, et, chose incroyable chez nous, on entendit des sifflets sur le passage des hôtes étrangers. Comme des coups de ce genre sont ordinairement montés par des hommes, il était facile d'en conclure qu'une main invisible, avait préparé et dirigé ces patriotiques «gamineries.» Eh! bien, à ce même moment, le plus autorisé des documents officiels, assurait que le pays était parfaitement «content et tranquille.»

Quelques semaines plus tard, on organisa une manifestation pieuse, pour célébrer le trentième anniversaire du 29 novembre 1830. Des femmes et des jeunes gens recueillaient de l'argent pour couvrir les frais; des invitations écrites désignaient l'endroit de la réunion devant une statue de la Sainte Vierge, près de l'église des Carmes, rue Leszno. Le soir, on illumina la statue avec des lampes tricolores, mais comme les couleurs n'étaient pas héraldiques, la police n'y vit que du feu. C'était d'ailleurs un vieil usage populaire que ces réunions du soir devant une église ou l'image d'un Saint; presque tous les jours on voyait le peuple se rassembler ainsi pour chanter des litanies et des cantiques. Cette fois on chanta les supplications: — Dieu saint, Dieu puissant, Dieu immortel, ayez pitié de nous! — De la peste, du feu, de la guerre et de l'esclavage, Seigneur, délivrez-nous. — Sainte Vierge Marie, reine de Pologne, intercédez en notre faveur... — On distribua aux assistants, ouvriers, petits bourgeois, femmes du peuple, des portraits de Kosciuszko et de Kiliński. En s'en allant, des jeunes gens entonnèrent à mi-voix: — Non, la Pologne n'est pas morte, tant que nous vivons! *

Ces pieuses et patriotiques manifestations n'étaient pas encore mises en oeuvre par des révolutionnaires de profession;

---

* Il y eut le même jour une démonstration pareille à Cracovie, à l'église de Notre-Dame, où l'on chanta, après la messe, un hymne de 1846, patriotique et révolutionnaire.

elles ne furent que le fruit d'une tentative de remuer les profondeurs populaires afin de voir si l'amour de la patrie ne s'était pas éteint parmi le peuple. Témoins de ce qui se passait, les conspirateurs crièrent: Eureka! Ils avaient là, sous leur main, un moyen aussi simple que sûr de s'emparer des masses, en faisant appel à leurs sentiments religieux et à leurs habitudes de piété, un moyen d'exciter un mouvement insaisissable et invincible, mouvement «moral» contre lequel les baïonnettes et les canons ne pourraient rien, et qui en outre allait dérouter également tout le monde: le gouvernement russe, les conservateurs polonais, et l'Europe.

Durant l'hiver de 1860 à 1861 la trame s'ourdit en silence. En province on essaya du terrorisme pour empêcher les réunions dansantes déclarées «hors de saison» dans des temps aussi graves. C'était comme un avant-goût du «deuil national» de l'année suivante qui ne fut, de son côté, qu'un prétexte bien choisi pour établir la domination du pouvoir occulte. — L'homme est ainsi fait; il suffit qu'il se soumette une seule fois à une volonté quelconque, ne fût-ce que sur un point de détail, et la soumission complète vient d'elle-même.— En même temps, on passionna l'opinion pour la question agraire, dans le sens de l'expropriation volontaire de la noblesse au profit des paysans.

Au mois de février 1861, la Société Agricole tint à Varsovie son assemblée générale annuelle. La majorité se montra fort impatiente de trancher la question agraire. De la conclusion présentée par le comité *, on raya la clause concernant l'accensement préalable, de sorte que la formule adoptée portait simplement que «les paysans devaient être rendus propriétaires des terres qu'ils cultivaient, au moyen du rachat des cens, obtenu à l'aide d'une opération financière spéciale.» La différence entre les deux résolutions n'était guère sensible en pratique, car pour établir la base du rachat, il fallait bien passer par un accensement temporaire. Le comte Zamoyski fit, du maintien intégral de la formule du comité, presque une «question de cabinet,» et parla de donner sa démission de la

* V. à la p. 57.

présidence; il eut raison de vouloir se démettre de sa charge, car la direction de la Société se trouvait évidemment dans d'autres mains que les siennes; en outre plusieurs de ses collègues du comité l'avaient abandonné pour se ranger du côté de l'opposition. L'un d'eux, le comte Thomas Potocki, marchait à la tête de la fraction la plus «libérale» qui visait à abaisser le montant de l'indemnité accordée aux anciens propriétaires, en proposant d'admettre le cens annuel comme une rente à six pour cent du capital équivalant à la valeur de la terre. — «La noblesse polonaise, s'écria-t-il, ne voudra pas se donner l'air d'avoir fléchi devant un misérable chiffre!» et le six pour cent triompha du cinq *. Aucun membre du comité ne fut élu dans la commission chargée d'élaborer le plan du rachat des cens et celui de l'organisation d'une institution financière qui devait s'en occuper. Cela avait l'air d'un vote de méfiance pur et simple, à l'adresse de l'autorité constituée de la Société.

L'extrême gauche des membres, une minorité infime, aurait désiré voir la Société Agricole prendre la direction du mouvement patriotique. Selon les uns, la noblesse, sous peine d'abdiquer à jamais, ne pouvait se séparer ni rester en arrière des masses patriotes. D'autres, endoctrinés par des révolutionnaires, voulaient pousser la Société à dépasser la limite idéale de légalité qui lui restait encore à franchir, pour rompre en visière au pouvoir. A une réunion officieuse des membres correspondants, un de ces derniers posa au président

---

* Voici le texte des résolutions prises:

1. L'assemblée générale reconnaît que la conversion la plus prompte possible des faisances en rente foncière est un besoin du pays.

2. Elle reconnaît que l'accord volontaire devra être considéré comme le meilleur moyen de modifier la situation des paysans, tant que tous les moyens qui rentrent dans ce principe ne sont pas épuisés. — L'assemblée générale considère comme un devoir patriotique des propriétaires de chercher à trouver ces moyens et à les appliquer.

3. Elle exprime le voeu que, par une opération de crédit mûrement réfléchie et ayant pour but le rachat de la rente foncière, on aide les paysans à acquérir la propriété des terres dont ils se trouvent en possession.

cette question: des manifestations politiques sont-elles opportunes? — Nous avons à nous occuper en ce moment d'engrais artificiels, lui répliqua-t-on; et la chose n'eut plus de suite, mais une vigoureuse agitation fut continuée sous main, dans le but de faire sortir la Société de son attitude neutre et de lui faire prendre l'initiative d'un acte politique.

Ce fut pour les rouges une des premières conditions de la réussite de leur oeuvre, que de compromettre la noblesse et de détruire ainsi le faible lien qui unissait encore la classe dirigeante au gouvernement. Ils savaient que la noblesse verrait d'un mauvais oeil un mouvement essentiellement démocratique qu'ils méditaient, et ils redoutaient une alliance entre le pouvoir et la noblesse. Qui sait? se disaient-ils; menacée dans sa situation privilégiée, la noblesse est capable de se vendre à la Russie, au prix de quelques concessions qui permettraient à la noblesse de se remettre en selle. Aussi les rouges se trouvaient-ils parfaitement décidés à user de tous les moyens imaginables, de la persuasion et des intrigues comme de la violence, pour faire dévoyer la Société Agricole du chemin de la légalité relative et de la modération.

Fort attaché à son oeuvre et se berçant de l'espoir de mener à bon port la réforme agraire, le comité luttait de toutes ses forces contre la pression intérieure et extérieure, qui partaient l'une et l'autre d'une seule et même source. Or, il n'était pas le maître de la Société, qui venait de s'affranchir de son autorité. D'une autre part, la Société Agricole avait complètement changé de caractère. D'abord simple

---

4. Elle exprime le voeu que la fondation de la propriété communale soit liée fermement et pour toujours au rachat.

5. Elle reconnaît, en outre, qu'avant que la propriété communale puisse être formée comme il vient d'être dit, c'est le devoir de chaque citoyen qui veut le bien général, de contribuer de ses propres ressources aux fonds à constituer au moyen des intérêts, et dont doit être formée la propriété communale.

6. Elle reconnaît, enfin, comme nécessaire, que l'assemblée générale élise dans son sein un comité permanent de neuf membres, qui sera chargé immédiatement de rédiger un projet de statuts basé sur la capitalisation des centimes fonciers au taux de 6 p. c., et de faire les démarches ultérieures pour le faire confirmer.

association privée, elle s'était transformée de fait en une assemblée législative; elle avait pris des résolutions qui bouleversaient de fond en comble la législation en vigueur concernant plusieurs millions de citoyens. Encore quelques pas dans cette voie, et elle allait usurper une portion du pouvoir exécutif, en appliquant à la condition réelle des paysans les mesures votées. Après avoir tranché de sa propre autorité la question sociale de son pays, pouvait-elle, cette assemblée, s'arrêter à mi-chemin et redevenir une association purement agricole? Si elle l'avait voulu, elle ne l'aurait pas pu. Le pays en proie à une agitation formidable, exigeait à grands cris que la Société, comme telle, se mit à la tête du mouvement national, et qu'elle fît acte d'indépendance en formulant les voeux de la nation. Craignant pour l'existence même de la Société, le comité se défendait contre toute initiative, et il prit pour devise: inertia, sapientia! Il était certes impossible d'imaginer une plus fausse théorie. D'abord cette sagesse équivalait à une abdication vis à vis d'un mouvement qui se développait en dehors de l'influence et de l'action de la noblesse. Elle ne préservait pas non plus la Société elle-même d'aucun des dangers qui la menaçaient, parce que le moindre événement pouvait lui imposer la nécessité de sortir de son inertie, sans lui laisser le choix de la conduite à adopter. La phase «agricole» de la Société étant close et sa phase future incertaine, au lieu de s'exposer à une mort vulgaire ou à un coup de fortune incalculable, il aurait mieux valu finir honorablement, en se mettant hardiment à la tête du mouvement pour le diriger dans les voies de la modération.

Pressé par ses plus proches, le marquis Wielopolski consentit à essayer de rallier la noblesse autour de son programme. En l'absence de tout organe légal, il ne restait à la noblesse qu'à s'adresser directement au souverain, en lui exposant les sentiments et les voeux du pays. — Le 17 février, le marquis quitta Chroberz pour se rendre à Varsovie. Avant de partir, il s'assura, par l'entremise de son fils Sigismond, de l'assentiment de quelques-uns de ses amis de Cracovie qui s'enga-

gèrent à venir à Varsovie et à appuyer Wielopolski de leur influence.

Dans son portefeuille, le marquis emporta le projet d'adresse suivant: —

Sire,

le règne de V. M. a été salué avec espérance par tous vos sujets polonais, comme inaugurant une époque de grâce, de confiance et de conciliation.

Lorsque V. M., pour la première fois depuis son avénement, arriva au milieu de nous et nous réunit autour de son auguste personne, dans cette mémorable journée de 15 (27) mai 1856, elle daigna nous annoncer deux grands bienfaits: pour les personnes une plus large amnistie, pour le pays le maintien des institutions qui lui ont été octroyées. Ces paroles, Sire, ont retenti dans les coeurs reconnaissants de tous vos sujets du royaume de Pologne.

La première de ces généreuses promesses a déjà été en grande partie réalisée par l'oubli du passé et la permission de retourner dans leurs foyers accordée à un grand nombre de nos compatriotes émigrés.

D'autres mesures encore ont signalé le nouveau règne.

Parmi les sièges épiscopaux vacants depuis longtemps, plusieurs ont été remplis: cet acte nous a rassurés sur nos intérêts les plus chers, ceux de la foi de nos pères.

Au nombre des bienfaits récents de V. M. nous comptons avec gratitude le rétablissement d'une école de médecine, le renouvellement de la Société du crédit foncier et l'établissement de la Société agricole.

Quatre ans se sont écoulés pourtant sans que les autorités du royaume de Pologne aient donné suite aux solennelles paroles de l'Empereur et Roi, relatives aux institutions du pays; délai qui semble devoir prolonger indéfiniment le régime intérimaire sous lequel, depuis trente ans, le pays se trouve placé par rapport à son droit public.

Parmi les plus graves inconvénients de la situation actuelle, nous comptons l'absence de tout organe constitué, par lequel le pays plus puisse exercer le droit précieux, essentiel à tout gouvernement monarchique, le droit imprescriptible des sujets d'approcher de leur Souverain, de lui exposer respectueusement leurs souffrances et leurs voeux.

Ce manque d'un organe légal n'est point rempli pour nous par la création des maréchaux de la noblesse, dont les attributions sont restreintes, et qui, n'étant pas électifs, ne peuvent être considérés comme nos véritables représentants. D'ailleurs, en vertu du titre même de leur charge, ils ne sauraient représenter toutes les classes de la société.

Nous supplions V. M., qu'en considération de cette absence temporaire d'un organe officiel, elle daigne nous pardonner ce que notre démarche peut avoir d'insolite. Notre douloureuse destinée nous y force, et nous nous croyons autorisés à la faire, par ce fait important, qu'en 1856, V. M. a daigné s'adresser à nous en corps et directement.

Le congrès de Vienne, tout en maintenant le fait douloureux du partage territorial de notre patrie, n'en a pas moins garanti notre unité nationale. Dans la situation qui a été faite par le congrès de Vienne aux différentes parties de l'ancienne Pologne, le royaume soumis aujourd'hui à votre sceptre, Sire, se trouve, sous le rapport des institutions politiques et nationales, placé en première ligne.

Les fondements de notre droit public sont éternisés dans les paroles que S. M. l'Empereur Alexandre I nous adressa en 1818, à l'ouverture de la première diète du nouveau royaume: «Votre restauration, nous disait ce grand Monarque, est définie par des traités solennels, elle est sanctionnée par la charte constitutionnelle. L'inviolabilité de ces engagements extérieurs et de cette loi fondamentale assure désormais à la Pologne un rang honorable parmi les nations de l'Europe.»

La charte constitutionnelle que nous donna ce Souverain, dispose par ses deux premiers articles, en conformité avec la teneur du traité de Vienne de 1815, que le royaume de Pologne est à jamais réuni à l'empire de Russie, et que les rapports civils et politiques, dans lesquels il se trouve placé, ainsi que les liens qui doivent consolider cette réunion, sont déterminés par cette charte.

Cette loi fondamentale fut affermie par l'assentiment de l'auguste prédécesseur de V. M.*, dès les premières années de son règne, et notamment à la diète du couronnement; elle reçut aussi le concours de la nation, exercé pendant quinze ans par l'organe des corps publics.

Survinrent les événements de 1830. Nous inspirant de la loyauté de nos sentiments, et croyant en même temps répondre aux vues élevées de V. M., nous jetons un voile sur l'origine de ce mouvement. Il a été suivi par une trentaine d'années d'une tranquille et patiente soumission, à des époques marquées ailleurs par de profonds ébranlements. Pendant ce temps, une génération nouvelle a grandi avec vous, Sire, et à côté de vous, — génération irresponsable des actes de ses pères et mûrie au milieu de cruelles épreuves.

A nos plaintes sur l'inobservation de la loi fondamentale, on nous répond que la charte de 1815 a été abolie par l'auguste prédécesseur de V. M.

Nous estimons qu'un examen approfondi du manifeste de 1832 et des Statuts Organiques ne justifie pas cette assertion. Ces deux actes ne contiennent aucune disposition expresse abrogeant la charte constitutionnelle. A la vérité, il est question dans le manifeste de l'établissement d'une nouvelle forme de gouvernement, et l'article 69 des Statuts porte que les lois et décrets contraires à ses dispositions, sont abolis. Or, dès le principe, il a été sursis par S. M. l'empereur Nicolas à l'établissement de la nouvelle forme de gouvernement, et avant toute

* L'empereur Nicolas.

exécution des Statuts, leurs dispositions n'ont cessé d'être abrogées par des décrets postérieurs *.

Cette suite de mesures nous semble démontrer que l'auguste prédécesseur de V. M. n'a point considéré les Statuts de l'année 1832 comme la loi politique obligatoire et définitive du royaume de Pologne: ces Statuts n'ont pu, par conséquent, déroger à la charte constitutionnelle de 1815, déclarée inviolable par l'empereur Alexandre I.

Pour compléter son grand oeuvre, et voulant, selon les termes de son diplôme, «élever l'instruction nationale au plus haut degré du savoir,» ce Monarque érigea à Varsovie une université et la dota des fonds nécessaires, alloués sur ceux de l'instruction publique. L'auguste prédécesseur de V. M. honora cette université du titre de «Royale-Alexandrine.» Ce diplôme de l'empereur Alexandre I n'ayant point été rapporté, il nous semble conserver toute sa force obligatoire.

Sire,

L'inexécution de la loi fondamentale de 1815 nous enlève toutes nos garanties; les droits, les intérêts du pays s'en alarment: la main bienfaisante de V. M. peut seule nous délivrer des maux de cette situation transitoire.

Lorsque V. M. reconnaîtra dans sa haute sagesse qu'il est opportun de nous appeler à délibérer sur le bien du pays, inséparable de celui du service du Roi, nous répondrons avec gratitude et dévouement à l'appel de V. M.

Parmi les questions dont se préoccupe le pays, nous osons signaler les principales à la sollicitude paternelle de V. M.

Suivant l'exemple donné dans les domaines de la couronne, l'accensement des paysans avait fait dans les propriétés privées des progrès notables: plus de la moitié des domaines avait déjà adopté cette mesure. En 1858 parurent deux ordonnances de l'autorité administrative,

* Une énumération de ces décrets devait être annexée à l'adresse.

appliquant à cette matière une législation exceptionnelle et compliquée qui entrave les progrès de l'acconsement. V. M. a daigné, dans les gouvernements de l'empire, consulter sur cet objet important les assemblées de la noblesse. Une marche analogue, adaptée aux formes de notre loi fondamentale, contribuerait à faire progresser dans le royaume cette grande réforme, également avantageuse pour le propriétaire et pour le colon, et pour l'exécution de laquelle nous offrons à V. M. notre loyal concours.

Le code Napoléon forme, depuis 1807, la loi civile de notre pays. Cette législation nous est chère, étant depuis un demi-siècle le lien qui unit les intérêts de notre nationalité à ceux de la civilisation européenne. C'est sur cette sage législation, protectrice de tous les progrès, que se sont modelées chez nous les habitudes et les relations de la vie civile. Or, cette législation se trouve de jour en jour altérée, sans notre participation, et souvent par des ordonnances de l'autorité administrative, rendus parfois sans la coopération de la Commission* de la justice, et qui bouleversent l'économie du code. L'incertitude relative à la stabilité des lois, et qui est le résultat de fréquents changements, s'aggrave encore par l'absence d'une école du droit qui devait être appelée à maintenir la science à la hauteur de cette grande législation, héritage transmis par le duché de Varsovie au royaume de Pologne. A défaut d'une connaissance approfondie des lois, le cours de la justice est soumis de plus en plus à l'esprit de routine.

Simultanément avec la législation du duché, une école de droit et d'administration avait été établie à Varsovie. Sous le régime suivant, elle se trouva, ainsi que l'école de médecine, fondue dans les cinq facultés de l'Université. Depuis la disparition de l'Université, la source de l'enseignement supérieur national est tarie, et toutes les branches du service public s'en ressentent. Les hommes

* C'est à dire: du département de la justice.

formés naguère par de fortes études, disparaissent moissonnés par la mort; le vide qui se fait après eux demeure sans se remplir; les charges principales de l'administration publique sont occupées par des personnes estimables sans doute, mais étrangères aux lois, aux moeurs, aux besoins, aux souvenirs du pays; et celui-ci est ainsi déshérité de son rang honorable parmi les nations.

L'enseignement secondaire, donné par un nombre d'établissements publics restreint, ne tient pas suffisamment compte des besoins et de la langue du pays non plus que des études classiques, et en l'absence d'une université nationale, il se trouve privé de son véritable appui.

La liberté de la presse nous est garantie, et la loi devait en réprimer les abus: pourtant une censure préalable rigoureuse comprime le libre essor de la pensée, et exclut toute discussion des affaires publiques. Coïncidant avec l'absence d'un corps délibérant, elle empêche le développement intellectuel sain et normal, et livre les esprits, ceux des jeunes gens surtout, à l'action clandestine des théories anarchiques et subversives.

Contrairement à la tolérance et à l'égalité garanties par la loi fondamentale, ainsi qu'à l'esprit de la législation civile, les Juifs continuent à être l'objet d'une législation exceptionnelle. Des réglements fiscaux et administratifs leur interdisent certaines transactions et l'exercice de certaines industries; ainsi se trouve entravée la fusion de leurs intérêts avec ceux d'un pays qui, depuis des siècles, leur sert de patrie.

Selon les dispositions de la loi fondamentale, il appartient à la représentation nationale de délibérer sur l'augmentation ou la réduction des impôts et charges publiques, sur les changements qu'ils peuvent exiger, sur le meilleur et le plus juste mode de leur répartition. Cependant, c'est sans la participation des représentants du pays que les impôts fonciers se sont trouvés considérablement augmentés, et d'autres charges nouvellement établies.

Sire,

Nous supplions humblement V. M. qu'il lui plaise d'ordonner la mise en vigueur des institutions qui nous ont été assurées par l'empereur Alexandre I.

Quant au passé, quant aux événements qui ont précédé les trente dernières années, daignez, Sire, dans votre magnanimité, ne vous souvenir que de notre ancienne gloire et de nos revers, et dans votre justice, daignez peser dans la même balance, d'une part les intérêts de votre empire, auquel le royaume de Pologne est lié par sa constitution, et de l'autre les droits et les besoins de la nation polonaise.

Que la divine Providence, récompensant V. M. d'avoir soulagé nos souffrances, vous accorde, Sire, un long et glorieux règne.

A son arrivée à Varsovie, le marquis s'adressa, en premier lieu et immédiatement, aux membres du comité de la Société Agricole, leur reconnaissant ainsi le caractère des représentants de la noblesse. Il leur exposa sa façon d'envisager la situation, le danger de cette inertie qui, sans sauver la Société, pouvait perdre le pays, l'opportunité d'une démarche raisonnée et franche qui, tout en marquant l'attitude de la noblesse vis à vis du mouvement, serait en même temps une manifestation du parti conservateur et modéré. Le comte Thomas Potocki servit à cette occasion de trait-d'union entre ces messieurs et le marquis. Ancien officier d'état-major, le comte s'était brillamment conduit en 1831; très intelligent et très fin, doux et aimable, ayant la parole facile et souple, il savait exercer un charme irrésistible, et jouissait d'autant d'estime que de sympathie. Malgré ses souffrances physiques — il était presque paralysé des jambes — il conservait intactes ses qualités d'esprit et sa bonne humeur, ainsi qu'une grande activité et la verve juvénile. Une tendre amitié liait entre eux les deux beaux-frères qui, pour ainsi dire, se complétaient réciproquement. Le comte Thomas avait différé du marquis quant à la solution de la question agraire, qu'il traitait plutôt en poëte qu'en homme d'état; mais il épousa bravement les idées politiques de Wielopolski, et jusqu'à sa

dernière heure* il ne cessa de l'appuyer sans réserves. Dès l'apparition de son beau-frère à Varsovie, il se fit ardent défenseur de l'adresse citée plus haut. Ses collègues, consultés individuellement, ne repoussaient pas le programme du marquis d'une façon absolue, mais tandis que les uns refusaient de signer l'adresse, disant que «le pays ne les suivrait pas dans cette voie,» d'autres faisaient dépendre leur acquiescement de la décision prise en commun par tous les membres du comité. Le comte Zamoyski ne fut point consulté directement, tant à cause de sa position de président de la Société Agricole, qu'à cause de son opposition bien connue à toute démarche pareille, qui était contraire à ses principes politiques et à son désir de se renfermer dans la plus complète inertie; car il confondait l'inertie avec la légalité. Les amis de Cracovie qui avaient promis d'appuyer le marquis, vinrent au rendez-vous, mais ils changèrent d'avis et se prononcèrent contre l'adresse.

Les petites jalousies et la camaraderie aidant, le principe de la solidarité et de l'unanimité prit le dessus. On blâmait dans le projet d'adresse du marquis l'invocation des traités de Vienne, l'oubli de la Lithuanie et des provinces, la condamnation de l'insurrection de 1830, la modicité des demandes(!), l'excès de loyauté et de soumission, blessant pour la dignité nationale. On tergiversa ainsi pendant une huitaine de jours, le nombre des adhérents du marquis diminua d'heure en heure, et bientôt il resta de nouveau seul, avec Thomas Potocki.

Les conspirateurs veillaient et agissaient. N'étant pas parvenus à leurs fins par la «persuasion,» ils essayèrent de jeter quelques gouttes de sang dans la balance. Le temps pressait à mesure qu'approchait la clôture des séances de la Société Agricole. On parlait dans le «peuple» de se réunir le 25 février, jour anniversaire de la bataille de Grochow, afin de prier «pour les morts.» Le prince Gorczakow demanda des instructions à St. Pétersbourg; on lui répondit: qu'on pouvait permettre de prier pour les morts polonais si d'autre part on priait pour les morts russes. On pria donc, le matin dans

* Il mourut dans l'automne de 1861.

les églises, et vers le soir sur des places publiques. Des femmes, des enfants, des ouvriers, se rassemblèrent à la «Vieille ville» dans un quartier populeux, sur une petite place située au milieu d'un dédale de ruelles étroites; on entonna les supplications, puis un cantique composé jadis en l'honneur d'Alexandre I, cantique parfaitement oublié de tout le monde *, mais qui depuis ce moment devint la Marseillaise du mouvement national.

Les arrangeurs de ce spectacle comptaient bien sur l'intervention de l'autorité qui ne pouvait pourtant pas tolérer indéfiniment le désordre matériel et patent dans les rues de la capitale. Ils comptaient aussi sur la douceur et la longanimité du prince lieutenant, ainsi que sur son aversion pour les moyens violents. On laissa «prier» le peuple et, voyant que la prière se prolongeait outre mesure et prenait le caractère d'une émeute «morale,» on se décida à disperser la foule, d'abord par la persuasion, puis par la force. Un détachement de gendarmes à cheval reçut l'ordre d'avancer au pas et de refouler le rassemblement. La troupe fit son devoir, distribuant des coups de plat de sabre. On jeta des pierres aux soldats, un colonel maître de police fut insulté; dans la foule il y eut des horions, et une vieille femme se trouva sérieusement maltraitée. On opéra aussi quelques arrestations parmi les plus turbulents.

Le surlendemain, la Société Agricole tenait séance de clôture. On connaissait la ferme résolution du président et du comité d'ignorer ce qui se passait dans la rue, et de prouver par l'attitude de la Société que la noblesse réprouvait les démonstrations et les désordres. Les meneurs prirent la décision de frapper un grand coup. A cette fin, le peuple devait se réunir rue Leszno, devant l'église des Carmes, se ranger en procession, traverser ainsi le coeur de la ville et, s'engageant dans l'artère principale de la capitale, se porter devant le palais Namiestnik, lieu des réunions de la Société Agricole, l'acclamer et inviter les membres de cette dernière à se joindre à la procession, pour se rendre ensuite au château royal, résidence du lieutenant, et exiger la mise en liberté des personnes arrêtées l'avant-veille.

* Boże coś Polskę...

Comme tout se passait au vu et su de tout le monde, l'autorité n'était pas prise au dépourvu. Au lieu d'empêcher le rassemblement à l'endroit convenu, le grand-maître de police eut l'ordre de se poster, à la tête d'un détachement de gendarmes, près de l'église des Carmes, et de suivre la procession avec ses soldats. On occupa militairement le palais Namiestnik pour préserver la Société Agricole d'un coup de main. Un bataillon d'infanterie et une centaine de cosaques furent placés devant le château royal, et les autres troupes de la garnison consignées dans les casernes. Des deux parts tout était donc, on le voit, admirablement disposé pour amener une catastrophe.

La procession s'ébranla en chantant des cantiques et se frayant la route avec peine à travers la foule qui, alléchée par le spectacle, encombrait le Faubourg de Cracovie, depuis le palais Namiestnik jusqu'au château. Assez large vis à vis du premier, cette rue se retrécissait alors, sur un parcours de quelques centaines de mètres, pour déboucher, en s'élargissant de nouveau, vers une place irrégulière fermée des deux côtés par le corps et les dépendances de l'ancien château royal. Voyant des soldats rangés derrière la grille du palais Namiestnik, la procession alla droit au château.

Le général Zabolocki, de service ce jour-là, ressentit un besoin violent de faire «quelque chose.» De son propre chef, il prit un détachement d'infanterie du régiment de Nizow logé dans l'ancien palais des Primats, et se promena à travers la ville. Il jeta un coup d'oeil sur le palais Namiestnik, remonta le faubourg de Cracovie et, ne trouvant rien à faire, revint sur ses pas pour aller au château. Sur son passage, la foule hua et siffla; à la hauteur de l'église des Bernardins, on lança des pierres et des briques aux soldats. Le général leur ordonna de faire halte et de se retourner, et menaça la foule. Les huées recommencèrent de plus belle; le général reçut une brique dans le dos. Alors, il ordonna de charger les fusils. Un instant après, une décharge partait, on ne savait comment, dans la direction de l'étroit passage qni réunissait les deux tronçons de la rue. Cinquante-cinq coups furent tirés contre une foule compacte de deux ou trois mille personnes. Il y eut cinq morts

et pas un seul blessé ; du moins aucune blessure ne fut constatée.

Une immense clameur s'éleva dans la foule; c'était un mélange indescriptible de chants pieux et d'imprécations. Ça et là il y eut des rixes entre le peuple et les cosaques; lequel des deux côtés avait commencé, on ne le saura probablement jamais. Au château, où l'on était passablement embarrassé, on se persuada, lorsqu'on entendit des coups de fusil, que c'étaient des «insurgés» qui tiraient contre les troupes. Envoyé en éclaireur, le général Semeka rencontra son collègue Zabolocki allant au château, pâle, chancelant, stupéfait; il traînait son épée et balbutiait des excuses.

La Société Agricole délibérait en assemblée plénière, sous l'oeil de M. Mouchanow. Elle votait à la hâte les dernières résolutions, au milieu d'une atmosphère lourde et agitée. Au bruit de la fusillade, un des membres, d'un beau rouge, s'écria: — Nous délibérons ici tout tranquillement, et là-bas on assassine les nôtres!... Presqu'au même moment apparut un jeune homme couvert de sang, — il venait d'être maltraité par les cosaques. — L'assemblée se dressa comme un seul homme, et, au milieu du tumulte, le comte Zamoyski déclara la séance levée. On se rua contre la porte. Au bas de l'escalier se tenait un inconnu, une petite brosse à la main; il invitait ces messieurs à lui confier leurs chapeaux de soie, et prestement il retournait le poil en une bande au dessus du bord,— en signe de deuil. C'est ainsi que fut inauguré le deuil national.

Des Samaritains avaient déjà enlevé les corps des personnes tuées. Parmi les victimes se trouvaient deux propriétaires fonciers: M. Karczewski, homme âgé, père de famille, qui fut atteint d'une balle au moment où il voulait se réfugier sous une porte cochère, et M. Rutkowski, celui-ci à la fleur de l'âge, et qui passait là par hasard pour aller commander des chevaux de poste. Des trois autres, l'un était étudiant, fils d'une modiste, le second apprenti photographe, le troisième était un ouvrier. Toutes les classes y étaient représentées; on essaya de prouver qu'il y avait des catholiques, un protestant et un juif. On porta les corps en grand cortège, silencieuse-

ment, devant les troupes. Des officiers se découvreaient devant les morts. Il y avait quelque chose de terriblement imposant et d'étrangement sombre dans l'attitude du peuple revenu comme par enchantement de sa fureur. Les corps furent déposés dans la grande salle de l'hôtel de l'Europe, mais auparavant on en présenta un devant le palais du comte André Zamoyski, un second au consulat de France, un troisième au consulat d'Angleterre.

Nulle part la stupéfaction n'était aussi grande qu'au château. Le Slave a horreur du sang, et le prince Gorczakow eut doublement horreur d'une lutte inégale contre une population «en prière» qui venait «chercher la mort sans la donner.» Certaines personnes de son entourage lui conseillaient de rétablir l'ordre par un déploiement de forces militaires, et de proclamer l'état de siège. Le digne vieillard tremblait à la pensée qu'au déclin d'une longue et glorieuse carrière, son pied glisserait dans le sang, peut-être inutilement et injustement versé. Il s'adressa à St. Pétersbourg, mais le télégraphe ne lui rapporta que l'expression d'un profond étonnement, car s'il y avait une révolution à Varsovie, on devait faire agir les troupes.... Or, il n'y avait ni révolution ni insurrection.... Le prince disposait d'une garnison fort peu nombreuse,— huit mille hommes environ, si nous ne nous trompons pas; — c'était peu, mais c'était assez pour tenir en respect une population désarmée et une ville dominée par une puissante citadelle. Se retranchant derrière son impuissance militaire, et satisfaisant aux désirs secrets de son coeur, il s'arrêta à la mansuétude, et se laissa aller jusqu'à une abdication absolue.

Dans la soirée, deux réunions eurent lieu parallèlement, celle des membres de la Société Agricole chez le comte Zamoyski, et une autre de la bourgeoisie au «club des marchands*.» Le comte Zamoyski se rendit le premier au château, en demandant une satisfaction éclatante due à la population assaillie par la soldatesque, le retrait des troupes, et

* Les membres de ce club se recrutaient tout aussi bien dans la bourgeoisie que parmi la noblesse et les fonctionnaires.

autorisation accordée aux habitants de veiller sur le maintien de l'ordre et de la tranquillité. Le prince se défendait mollement; la conversation prit une tournure assez vive. — Que faut-il faire pour contenter et pacifier la population? demanda le prince. — Quitter le pays! aurait répondu M. Zamoyski, et, vraie ou non, cette version le lendemain courut toute la ville. — Vers minuit se présenta une députation de la bourgeoisie avec les mêmes demandes. «Nous nous sommes présentés chez le prince lieutenant avec nos costumes du matin*,» raconte une lettre commencée le lendemain et continuée pendant plusieurs jours par un des membres de la députation. «Le prince se tenait dans le petit salon, ayant à sa droite le général Kotzebue** et à sa gauche M. Mouchanow. Nous étions tous extrêmement irrités, sans nous douter de l'effet que cela produisait. Aucun de nous n'était en état de s'exprimer passablement en français. Szlenker parla le premier, tant bien que mal, mais avec beaucoup d'énergie; après lui, nous parlâmes tous, en polonais, en allemand, en français, selon les moyens de chacun. Nous n'obtînmes rien; ce n'est que plus tard qu'on nous sacrifia le colonel Trepow, et ensuite plusieurs autres fonctionnaires. Il fut visible que l'autorité n'était guère difficile sous le rapport des personnes que l'on sacrifiait sans pitié, sans regret, même sans garder les égards convenables. Les représentants du pouvoir ont tous perdu la tête, nul ne sait que faire ni que devenir.»

Dès le lendemain matin, les troupes furent retirées, ainsi que la police; un comité de la bourgeoisie, dit «délégation de la ville,» siégeait en permanence au club des marchands, se mêlait de tout et maintenait l'ordre à l'aide d'une garde de sûreté composée — de la jeunesse des écoles. Un de ses premiers soins fut d'organiser des funérailles splendides pour les victimes du 27 février.

La même nuit vit naître une adresse arrêtée et signée à la réunion tenue chez M. Zamoyski. Le comte Thomas Potocki essaya encore une fois de faire adopter la rédaction

---

* On n'allait au château qu'en habit et en cravate blanche.

** Le général comte Kotzebue, alors chef d'état-major du prince Gorczakow, actuellement gouverneur général de Varsovie.

du marquis, la défendant avec une force remarquable de conviction et à grands frais d'éloquence. Quelques voix vinrent l'appuyer timidement, mais on. refusa même la lecture du projet, et le comte Zamoyski trancha la question en ces termes: «Nous n'avons le droit de rien exiger, et nous ne voulons implorer quoi que ce soit.» La majorité était fortement décidée à préférer la rédaction présentée par un des membres du comité de la Société Agricole, rédaction incolore qui, selon l'opinion de ses promoteurs, avait l'immense avantage «de ne rien demander explicitement et de tout exiger à la fois.» Au lieu d'exprimer franchement le programme des signataires, au lieu de formuler les besoins du pays et d'assigner une limite bien définie aux voeux de ses représentants, cette adresse qui fit le tour de l'Europe et fit verser des larmes d'attendrissement à nos amis de France, solidarisa la noblesse avec le mouvement révolutionnaire, et servit de point de départ à cette longue suite de convulsions intérieures, qui aboutirent à la catastrophe de 1863. «Les événements qui viennent d'avoir lieu, disait l'adresse, ne sont point une éruption des passions sociales d'une seule classe de la population; c'est une manifestation unanime et ardente de sentiments pendant longtemps contenus et de besoins non satisfaits. Des souffrances trop prolongées ont placé cette nation, habituée depuis des siècles à se gouverner par des institutions libres, dans la triste extrémité de ne pouvoir élever la voix autrement qu'en sacrifiant des victimes; c'est pourquoi des victimes furent sacrifiées. Dans l'âme de tout habitant de ce pays vit le sentiment d'une nationalité distincte; ni le temps ni les événements n'ont pu détruire ou affaiblir ce sentiment, et tout ce qui le blesse, agite et inquiète les esprits. Le pays voit avec douleur le manque de confiance entre gouvernants et gouvernés, et cette confiance si nécessaire dans les relations réciproques, ne reviendra pas, tant que durera l'application des moyens de répression et de violence. Ce pays, jadis égal en civilisation à tous les pays de l'Europe, n'atteindra le développement complet de ses ressources morales et matérielles, que lorsque les principes inhérents à l'esprit de la nation, à sa tradition et à son histoire, seront appliqués à l'Eglise, à la législation, à l'instruction pu-

blique ainsi qu'à l'organisation sociale. Les voeux formés par ce pays, le sont d'autant plus ardemment, que de toute la famille des peuples européens, lui seul reste dépouillé des conditions d'existence élémentaires, sans lesquelles aucune société ne saurait parvenir à connaître le but qui lui est assigné par la Providence.»

Opposé à toute démarche de ce genre, le comte Zamoyski ne signa l'adresse qu'après un combat acharné lorsque, abîmé par la fatigue et abandonné de ses plus chauds partisans, il vit qu'il était le seul de son avis, et qu'il se donnait ainsi l'apparence de se séparer du «pays,» et de vouloir décliner une responsabilité à laquelle d'autres s'exposaient courageusement. Il signa donc. A côté de la signature du président de la Société Agricole, deux autres personnages apposèrent la leur: Mgr. Fialkowski, archevêque de Varsovie, et le rabbin de la capitale. «L'unité nationale,» cet autre élément de l'action révolutionnaire, était fondée.

Le marquis apprit par l'entremise de Thomas Potocki le sort définitif de son programme: «Cette adresse est trop étroite pour moi, je ne puis y entrer,» dit-il alors à l'un de ses intimes; et le surlendemain, il retourna à Chroberz.

Le jour suivant, 1 mars, eut lieu l'enterrement des «cinq victimes.» Ce fut un spectacle grandiose et majestueux, sans précédent dans les annales. Une étrange sainteté s'était emparée des masses si agitées encore la veille, aujourd'hui calmes, recueillies, obéissantes, dociles au moindre signe de cette garde improvisée d'adolescents et d'enfants. Qu'on s'imagine une grande cité où la vie s'était subitement arrêtée pour faire place au deuil le plus profond. La population entière suivait les cinq cercueils, tous semblables, et ayant pour unique ornement une croix indiquée par des rangées de têtes de clous en fer. Cet immense cortège traversa toute la longueur de la ville plongée dans un morne silence; les magasins étaient fermés, les portes closes, les balcons tendus de noir. En avant du cortège, marchait à cheval le général marquis Paulucci, nommé le matin même grand-maître de la police. Du reste pas un soldat, pas un uniforme. Ça et là un jeune homme, une cocarde blanche au bras, rangeait la foule, et dans la foule

pas un cri, pas un murmure. Le même ordre parfait régna au cimetière et pendant le retour.

L'imposante attitude de la population acheva de confondre les idées élémentaires sur les devoirs des gouvernants et des gouvernés. Au lieu de faire rentrer chacun dans ses attributions, le prince Gorczakow abandonna complètement les rênes. Il se chargea de transmettre l'adresse, et reconnut un caractère officiel à la délégation de la ville qui se transforma de fait en une espèce de comité du salut public dictant ses volontés au pouvoir. Pour comble de malheur, la délégation ne faisait que suivre à la dérive l'opinion des masses dominées et gouvernées par cette même puissance occulte qui avait préparé et dirigé la soi-disante explosion spontanée du sentiment national. L'ensemble des faits témoignait, à ne pas s'y méprendre, de l'existence d'une organisation secrète, cheville-ouvrière des rassemblements, des manifestations et des moindres détails d'un mouvement savamment combiné. Pendant ces journées, on rencontrait partout des gens, tantôt portant des mots d'ordre, tantôt présidant à leur exécution. Des députations et des adresses surgissaient comme par enchantement, pour marquer la solidarité unanime et l'assentiment de toutes les classes de la société. Des députés de la jeunesse polonaise de l'université de Kiew vinrent complimenter le comte Zamoyski. Les ouvriers «compagnons des métiers durs,» envoyèrent une adresse d'adhésion à la délégation de la ville, et cette pièce, composée dans un style naïf, et qui équivalait à une menace, trahissait par sa simplicité éloquente une main habituée à manier la plume plutôt que le marteau*.

* «Nous, maîtres et ouvriers des corporations de fondeurs, serruriers, chaudronniers et autres, nous étant réunis quelques-uns, pour notre cause, il nous a semblé, voulant par-dessus tout la sécurité et l'ordre, devoir représenter à la délégation:

«Que d'abord nous disons ceci:

«Lorsqu'après la guerre de Sébastopol, l'empereur Napoléon avait dit à l'empereur d'ici: «Tu dois donner aux Polonais une armée nationale,» le nôtre a dit: «Moi, je ferai aux Polonais plus encore qu'ils n'espèrent eux-mêmes.» Donc, quand de nouveau Napoléon demanda: «Qu'as-tu fait pour les Polonais?» le nôtre lui envoya toutes les ga-

Vu l'insuffisance du service de la sûreté publique, il n'était guère facile à l'autorité de retrouver le foyer principal de la conspiration, et d'ailleurs, cela n'aurait déjà plus mené à grand chose, car le ferment conspirateur avait pénétré un peu partout, et chacun de ses atomes engendrait de nouveaux centres. La plupart de ceux-ci ne touchaient ni de près ni de loin au grand centre directement affilié à la révolution cosmopolite. Des gens qui ne se doutaient même pas de la source des derniers événements, qui croyaient en toute sincérité à la spontanéité du mouvement et lui attribuaient une essence presque surnaturelle, émerveillés de la miraculeuse efficacité de la prière patriotique à combattre les «Moscovites,» ne pensaient et ne parlaient que de persévérer jusqu'à une complète victoire. Chacun d'eux servait, sans le vouloir, d'agent propagateur au pouvoir occulte, très décidé lui-même à s'avancer hardiment dans une voie où il venait de recueillir des fruits si magnifiques.

---

zettes, où l'on décrit avec quelle joie on recevait l'Empereur et on illuminait toutes les rues, disant ensuite: «Les Polonais sont si contents qu'ils ne demandent rien.»

«Donc, sachant cela, et aussi que le consul français est trompé, et n'écrira pas ce qui est, nous disons que, si quelqu'un doit mourir, la mort est égale pour tous. Sans épargner sa personne, il faut aller à la tuerie, et montrer au monde ce que nous voulons.

«C'est pourquoi nous allâmes avec les processions, et nous chantâmes pour la constitution, et nous le ferons de nouveau quand il faudra; et s'il y a des victimes, on verra que Dieu le voulait; et nous sommes prêts, s'il en faut davantage, à tirer au sort à qui doit aller au sacrifice, même à tendre la gorge au couteau, ou à expirer sous le knout, comme ces trois victimes que l'eau a rejetées près Zakroczym, qu'on avait jetées, enveloppées de paille, du château dans la Vistule.

«Seulement, s'il n'y a pas alors de compassion pour la patrie, ce sera mauvais.

«Secondement, nous disons: Pourquoi ne nous laisse-t-on pas signer l'adresse pour la constitution, quand les autres l'ont signée, et ne nous laisse-t-on pas entre au palais, nous autres des métiers durs? Il faut pour cela un habit des dimanches! L'un est allé au commissaire du quartier, qui l'a grondé et ménacé, disant: «Ce n'est pas votre affaire!»

«Donc quelques-uns disent que, lorsqu'il y aura constitution, celui qui n'aura pas signé ne sera pas admis à élire, soit pour la diète, soit

L'abdication volontaire de l'autorité induisit en erreur le peuple comme les classes supérieures. En effet, ce gouvernement réputé fort et sévère à outrance, appuyé sur les baïonnettes et la répression, eut l'air de s'être effondré subitement sous le poids de ses propres fautes. Aux yeux du peuple, par le retrait des soldats et de la police, la domination russe semblait avouer sa faiblesse irrémédiable; on se figura qu'elle ne tenait plus qu'à un fil, et qu'en continuant à narguer les Russes, on finirait par les «mettre dehors» tout doucement, sans de grands efforts et sans combat. Rentrer dans l'ordre, renoncer aux manifestations, c'eût été résigner tous les avantages acquis et se dessaisir d'une arme si étonnamment puissante. Et, du reste, à chaque nouvelle incartade, le gouvernement répondait par une nouvelle concession.

Tout gouvernement qui se meurt, est d'abord abandonné par les siens. Le branle fut donné par les maréchaux de la noblesse qui envoyèrent leur démission; quelques fonctionnaires

---

pour d'autres patronages. Et ce serait injuste, car nous sommes prêts à donner notre vie pour la constitution. Voilà pourquoi nous voulons signer, nous tous qui savons écrire. Celui qui ne sait pas, mettra le signe de la sainte croix. Ce pourquoi supplions instamment la haute délégation.

«On dit encore: Savez-vous ce que c'est que la constitution? Nous déclarons que nous le savons, comme nos pères nous l'ont appris, comme c'était sous les rois de Pologne. Ne pas combattre injustement, mais défendre le sien. Si un pays veut s'unir à nous, c'est bon; sinon la route est libre. Et encore qu'il y ait une loi juste et obéie par tout le monde; qu'il règne la piété, la probité, l'humanité pour tous les hommes; également qu'il y ait une armée polonaise: ceci absolument! Et encore nous pensons aussi que, lorsqu'il y aura une constitution, avec tout le respect qu'on doit à l'empereur d'ici, il faudra se maintenir dans l'union avec la France, sans se préoccuper de l'Autrichien ni du Prussien, à cause de leurs bassesses, et parce qu'ils possèdent injustement notre pays.

«Nous ne signons pas nos noms, à cause que nous ne savons pas si la haute délégation délibère avec secret ou sans secret. Mais quand il le faudra, la délégation saura nous trouver, et à ses ordres nous serons là. Il en viendra un ou bien cinq, et ce qu'ils diront, c'est comme si cinq cents le disaient.

«Ainsi nous déclarons, pour l'amour de la patrie, vouloir obéir à la délégation en tout ce qu'elle ordonnera.»

indépendants suivirent leur exemple, et toute l'administration cessa de fonctionner et d'obéir. L'autorité resta comme suspendue en l'air, impuissante à l'égard des masses qu'on ne voulait pas réduire par la force, encore plus désarmée vis à vis de la noblesse qui la fuyait à l'égal de la peste. Le lendemain des funérailles, le prince Gorczakow eut une seconde conversation avec le comte Zamoyski, et le questionna sur les moyens d'une pacification. Le comte ne demandait rien, sinon que les Russes «s'en allassent,» et lorsque le prince, s'animant, menaça de faire usage de la force, M. Zamoyski répliqua: «Nous sommes prêts à recevoir vos balles; nous ne nous battrons pas, vous nous assassinerez!»

Depuis cette séance qui précéda la signature de l'adresse, le comité de la Société Agricole joua, malgré lui, le rôle d'un gouvernement moral et refléta fidèlement le chaos universel. Ecrasé par l'énorme responsabilité qui pesait sur lui, préoccupé de sauver à la fois de la débâcle, et la Société, et l'influence de la noblesse, et sa propre popularité, il se laissa traîner à la remorque des événements. Il se composa une double face, dont il prenait l'une pour discuter les affaires courantes de la Société Agricole, et la seconde pour délibérer sur les affaires générales du pays; dans ce dernier cas, il admettait dans son sein les «hommes de confiance des palatinats,» désignés comme tels par leurs concitoyens. La politique de ce corps se réduisait à ceci: ne pas frayer avec le pouvoir, l'abandonner, faire un vide autour de lui et l'écraser dans ce vide; se tenir éloigné autant que possible du mouvement, le modérer à l'aide d'une résistance passive, sans toutefois rompre ouvertement avec lui, pour ne pas exaspérer les rouges et ne pas les pousser à une action prématurée. Le comité avait sa police, aussi mauvaise que celle du prince lieutenant, et voulait gouverner sans bien savoir ce qui se passait. La spontanéité de l'explosion du sentiment national fut pour lui un dogme, comme elle passe encore pour une vérité absolue aux yeux de bien des gens dans notre pays, et comme elle était d'ailleurs acceptée pour vraie par l'opinion publique de l'Europe. Ayant eu vent de la présence à Varsovie d'agents du général Mieroslawski, qui faisaient mine de vouloir pro-

voquer une émeute et une bataille dans les rues, le comité dépêcha un ambassadeur à Paris. Celui-ci obtint du général la promesse qu'il ordonnerait à ses agents de se tenir tranquilles; ensuite, ce même ambassadeur s'aboucha avec l'hôtel Lambert. L'émigration était plongée dans un ravissement mystique: elle voyait réalisés les rêves les plus impossibles de ses poëtes: un peuple martyr, défiant le ciel par sa foi, recevant la mort sans la donner, allant au supplice la croix en main et la prière sur les lèvres. — Restez à la hauteur à laquelle vous vous êtes élevés, et vous resterez invincibles, disait le comte Zamoyski. Continuez l'oeuvre si bien commencée sous l'inspiration de Dieu; mourez en priant pour la patrie. — Tels furent les conseils que l'on obtint de lui.

Il ne nous est pas possible de raconter en détail les «journées de liberté» de ce mois de mars 1861; nous nous bornerons à en esquisser la physionomie.

Toute la population, les paysans exceptés, prit le deuil; les femmes mirent des robes de laine noire bordées de larges pleureuses; les hommes, au crêpe de leur chapeau, ajoutaient souvent aussi des pleureuses et des cocardes blanches et noires. On inventa un costume «national,» composé de bottes à tige avec le pantalon en dedans, une redingote à la hongroise ou une blouse serrée à la taille par une ceinture de cuir noir, et un petit bonnet carré blanc, parfois rouge, bordé d'une bande en fourrure de mouton. A la ceinture on mettait une plaque en métal ornée tantôt d'une croix et d'une couronne d'épines, tantôt de l'aigle blanc, tantôt d'un portrait de Sobieski ou de Kosciuszko. Les dames suspendirent à leur cou une grosse croix en jais noir avec une chaîne rappelant les «chaînes de la patrie.» Ces objets, mis à la mode par des industriels de la Silésie prussienne, variaient de formes du jour au lendemain, répondant invariablement au double caractère patriotique et religieux du mouvement. A Varsovie, dans les devantures des magasins, on n'apercevait que des étoffes de deuil et des brimborions patriotiques, qui devinrent bientôt la pierre d'achoppement pour l'ordre et la tranquillité, et le sujet d'une lutte impossible entre l'autorité et la population.

Dès le 2 mars, les membres correspondants du comité de la Société Agricole ramassaient les signatures pour les joindre à l'adresse qui se trouvait déjà à St. Pétersbourg; quiconque savait écrire, signait. — On organisa une souscription nationale pour ériger un monument aux «cinq victimes.» On pria aussi pour le repos de leurs âmes dans toutes les églises du royaume. Pendant ces services, célébrés avec une solennité particulière, on apercevait ordinairement sur le catafalque les palmes des martyrs et la couronne d'épines; des hommes en grand deuil, le cierge à la main, entouraient le catafalque; parfois un prêtre prononçait un sermon où il était beaucoup question de fraternité, d'union et de concorde, et de bien d'autres choses de circonstance; après le service on entonnait le cantique: Boże coś Polskę... Tout le monde se jetait à genoux, les femmes pleuraient et sanglotaient. De jour en jour, le cantique s'allongeait d'une nouvelle strophe, et quelles strophes! La belle musique de ce chant était faite pour remuer les entrailles; elle irritait les nerfs d'abord, et après les nerfs ce fut le tour du système mental. Le fanatisme s'emparait de la jeunesse et des femmes.

Les paysans ne venaient pas à l'église, car ils avaient autre chose à faire. Lorsqu'ils y venaient, ils assistaient muets à ce déploiement des pompes du culte, dans un but dont ils ne se rendaient pas compte. Ils boudaient le prêtre et tous ceux qui chantaient dans le lieu saint un hymne inconnu, en dehors des usages et de la tradition. Ayant entendu parler de l'abolition de la corvée, ils attendaient en vain la réalisation de cette bonne nouvelle, patients et soumis comme d'habitude, mais sombres et défiants.

Dans les villes, on faisait venir à l'église, de gré ou de force, des «frères du rite mosaïque,» fort étonnés de se voir en pareil lieu. La fusion entre tous les enfants de la mère-patrie l'exigeait ainsi. On pria pour les «cinq victimes» dans les synagogues ouvertes aux idées du progrès, et l'on y chanta le cantique obligatoire. Des Israélites libéraux et patriotes et des catholiques de la même couleur, échangèrent des dons pieux: les premiers offrirent à l'église des Bernardins une croix pour remplacer la croix brisée (le 8 avril); les seconds firent

présent d'un grand chandelier à une des synagogues de la capitale. Une voix, une seule voix * s'éleva publiquement pour protester contre un tel mépris des sentiments religieux.

Après avoir prié pour les morts, on pria «pour la patrie.» Des placards annonçaient que tel et tel jour, dans telle et telle église une corporation quelconque allait implorer la bénédiction du ciel en faveur de la patrie. Un jour c'était la jeunesse des écoles, un autre une confrérie pieuse, un troisième les tailleurs, un quatrième les cordonniers, puis les employés du gouvernement, les ramoneurs, et jusqu'aux montagnards qui raccommodaient les pots cassés. On priait ou l'on fàisait semblant de prier, car la prière servait de prétexte aux manifestations politiques. Ici encore une seule voix protesta, dans un petit journal de Varsovie, contre l'abus des choses sacrées et des pratiques pieuses.

Après avoir atteint, le 2 mars, un diapason touchant au sublime, la population de Varsovie descendit vite de ces hauteurs que les masses ne sauraient habiter indéfiniment. Laissée sans frein, se croyant libre et confondant la liberté avec la licence, ne connaissant d'autre autorité que celle des flatteurs et des agitateurs, la populace se livra à tous les excès imaginables. Elle passait son temps à narguer les Russes par la prière, par les chants, par le costume. En rentrant de l'église, les fidèles s'en allaient briser des vitres aux mauvais patriotes, acclamer les bons, protester contre telle ou telle mesure, tel ou tel dignitaire, suppôt de ce régime impotent. Ce fut pis encore dans la province, où disparut jusqu'à l'ombre de toute autorité. Pour se défaire d'un représentant du pouvoir, on n'avait qu'à organiser à son intention une «musique des chats,**» autrement dit un charivari. Dans certaines villes, il y eut des orchestres complets à louer à tant la séance. On se rendait en procession devant la demeure de la victime, le concert commençait et aussitôt l'homme disparaissaît comme dans une trappe. Ordinairement, la vindicte publique ne frappait que des coquins,

---

* Celle de M. Miniszewski, assassiné en 1863 par les ordres du comité révolutionnaire.

** Traduction littérale du terme allemand: die Katzenmusik.

mais parfois aussi elle tombait sur des hommes respectables. Au milieu de ce déchaînement des passions, à part un très petit nombre de cas, on n'eut à déplorer ni actes de cruauté, ni délits contre la propriété. Cela prouvait combien cette population était encore foncièrement honnête. L'effondrement subit de l'autorité l'a rendue dévergondée et l'a poussée entre les mains des criminels et des fous. L'ordre public restait à la merci du hasard et d'une poignée d'individus avides de scènes tragiques, avides d'un sang dont chaque goutte affermissait leur domination. Menaçant pour l'avenir le plus proche, cet état d'anarchie démoralisait et pervertissait les basses classes, tandis que les classes supérieures s'habituaient à subir le terrorisme de la populace ainsi que le joug des femmes et des enfants.

Pour compléter le tableau des «temps de la liberté,» nous n'avons plus qu'à citer deux «concessions» d'un ordre bien différent: proscrit jusque-là dans les rues de la capitale, le cigare s'y était établi sans en demander la permission à personne *; et la presse de Varsovie eut la faculté de publier des articles de fond sur des questions politiques; ajoutons qu'elle n'en fit pas un bon usage.

* En vertu du principe de la centralisation, le cigare avait été proscrit à Varsovie, parce qu'une défense pareille existait à St. Pétersbourg et à Moscou, à cause de la fréquence des incendies dans ces deux capitales.

II.

LE MARQUIS MEMBRE DU GOUVERNEMENT.

Ce n'était pas uniquement par un excès de bonté et de sensibilité que le prince Gorczakow renonçait à user de la force contre l'insurrection morale. Le noble vieillard sentait tout ce qu'il y avait d'injuste et d'impuissant dans le régime appliqué à la Pologne, et prévoyait que, pour être durable, la pacification devait commencer par une réforme de l'administration du pays. Ses conseillers militaires le pressaient de faire parler les canons, mais ne voyaient rien au delà. Le conseiller politique du prince, M. Mouchanow, à bout de ses ressources, n'était plus qu'un personnage inutile et gênant. Le prince s'adressa en toute sincérité au comte Zamoyski, auquel incombait indubitablement le devoir de formuler les voeux du pays; or, on a vu la réponse qu'il en obtint.

Il y eut à cette époque à Varsovie, un fonctionnaire haut placé, homme d'un grand talent et d'une valeur incontestable, M. Jules Enoch, procureur-général près l'assemblée des départements du sénat*. Le prince estimait M. Enoch et le consultait volontiers sur des affaires administratives, mais jamais sur des questions politiques. Lorsque tout le monde avait perdu sa présence d'esprit, M. Enoch conservait toute la lucidité du sien et son sang-froid. Il avait en outre une qualité rare sous ce régime, le courage de l'initiative. Le 2 mars, il se présenta chez le prince Gorczakow avec un mémoire sur la situation. Après avoir tracé à grands traits le tableau des événements, l'auteur du mémoire continuait en ces termes:

---

* Poste équivalent à celui de secrétaire d'état près le conseil d'état.

«L'ordre apparent règne depuis, mais on ne saurait cacher que l'exaspération est grande, et que chaque jour peut amener un conflit sanglant.

«Les menées des rouges continuent à miner le peuple, les événements extérieurs excitent l'esprit de la nation, le sentiment de la nationalité et de l'indépendance est plus vivace que jamais, et se manifeste avec d'autant plus de véhémence qu'il a plus longtemps été comprimé.

«La force matérielle dont dispose le gouvernement, sera certainement suffisante pour terroriser le mouvement, mais la force matérielle ne constitue qu'une des bases sur lesquelles le pouvoir peut être assis. Il importe encore de trouver dans le pays un élément sur lequel il puisse s'appuyer.

«Les réformes que l'on pourrait introduire, quelque larges qu'elles soient, ne sauraient satisfaire les masses, car ce que veulent les masses, c'est l'indépendance absolue ou tout au moins une union personnelle de la Pologne dans ses anciennes limites, avec l'empire de Russie. De ce côté, il n'y a donc rien à tenter.

«Reste un parti numériquement restreint, mais influent par sa position sociale, par sa fortune, par sa civilisation plus avancée, celui des propriétaires fonciers, des employés, et en général les classes plus aisées de la population. On ne peut espérer ni de les satisfaire totalement ni de les attacher au gouvernement, car dans leurs voeux intimes elles s'associent aux masses. Mais, d'un autre côté, elles sentent ce qu'elles ont à perdre à un bouleversement violent de l'ordre, elles comprennent qu'elles seraient bientôt débordées, qu'elles le sont déjà, — elles ne se jetteront dans le mouvement que si elles perdent tout espoir d'amélioration. Ce sont ces classes que l'on pourrait empêcher, par de sages réformes, de s'allier au mouvement imprimé au pays par les exaltés. Ces réformes n'auraient probablement pas besoin d'être très étendues pour atteindre leur but.

«Il s'agirait pour cela de satisfaire à certains voeux ardents de la nation, d'écarter les griefs les plus intenses.

«Ces voeux sont, dans l'ordre intellectuel: une instruc-

tion supérieure; dans l'ordre matériel: une certaine participation à l'administration du pays.

«Les griefs consistent: dans une crainte perpétuelle d'un changement de la législation civile; dans un mécontentement sourd d'un pays catholique romain de voir un catholique orthodoxe à la tête de l'administration des cultes.

«Le premier pas à faire dans cette voie, serait de rassurer les habitants du royaume contre toute menace de changer leur législation.

«Les lois civiles, introduites en 1807, sont peut-être la seule sphère d'action gouvernementale qui n'ait jamais excité le moindre mécontentement. Les propriétaires fonciers habitués à ces lois dont ils ont pu apprécier les effets salutaires, ne voient de possible que l'injustice en dehors des codes en vigueur; les commerçants craignent les lenteurs, les formalités vexatoires qui pourraient leur être imposées par une nouvelle législation; les magistrats et les employés tiennent aux lois qui les ont guidés dans leur carrière; les avocats enfin, classe aussi remuante qu'influente ici comme partout ailleurs, par ses nombreuses relations et l'habitude de la parole, ne voudraient pas avoir à refaire leurs études ni perdre les fruits de leurs labeurs. Tous tiennent également à une législation et à une jurisprudence demi-séculaires, et craignent d'être privés des bienfaits qui en résultent.

«Depuis trente ans, cette crainte est nourrie par l'existence à St. Pétersbourg de la «commission de codification,» et cette crainte, il faut l'avouer, est parfaitement fondée. La dissolution de cette commission paraît indispensable.

«Comme complément de cette partie importante de l'oeuvre à accomplir pour la pacification des esprits, il serait nécessaire de restituer à l'assemblée générale du sénat le titre de conseil d'état qu'elle portait avant 1841, en y appelant en même temps, pour l'élaboration des lois, des hommes familiarisés avec les nécessités et les rapports du pays.

«Une aspiration tout aussi innée aux sociétés que le besoin de la justice, c'est l'instruction. Sans entrer dans les détails de perfectionnement que l'on pourrait apporter dans l'inseignement primaire et secondaire, il y a à signaler avant tout

le manque dans le pays, sauf l'académie de médecine, de tout établissement d'instruction supérieure.

«Le gouvernement a craint pour les établissements de ce genre le mauvais esprit qui pourrait s'y établir sous l'influence de l'opinion générale hostile au pouvoir. Comme l'instruction est un élément indispensable de la vie sociale, pour y pourvoir les parents envoyent leurs fils soit dans les universités de l'empire, soit dans celles de l'étranger. C'est surtout en Russie que des jeunes gens achèvent leurs études commencées dans le pays.

«Il n'y a pas eu lieu de se féliciter des résultats obtenus. Livrés à eux-mêmes, privés des influences salutaires de la vie de famille, affranchis de toute surveillance, les jeunes gens s'adonnent peu aux études, passent leur vie dans des réunions dangereuses. De l'étranger, ils reviennent infectés d'un libéralisme mal compris et pernicieux; de la Russie, imbus des maximes les plus subversives.

«Ce fait étant constaté, il serait utile de pourvoir à la nourriture intellectuelle par des établissements d'enseignement supérieur dans le pays même, en favorisant particulièrement et en multipliant les institutions pour les études professionnelles. Ces institutions, tout en répondant aux voeux ardents du pays, et en calmant un des griefs les plus vifs que l'on ait contre le gouvernement, présenteraient le double avantage de l'influence salutaire de la famille et d'une surveillance sérieuse de l'autorité.

«Enfin il est indispensable d'ajouter que la dépendance presque fictive dans laquelle se trouve l'arrondissement scolaire de Varsovie vis à vis du ministère de l'instruction publique de l'empire, constitue une complication aussi nuisible qu'inutile, et ne peut exercer qu'une influence désorganisatrice sur la marche de cette importante administration.

«La religion répond à un besoin moral de l'ordre le plus élevé et non moins pressant que celui de l'instruction. Le catholicisme romain est le culte professé par la grande majorité des habitants de ce pays. Depuis 1832 la gestion supérieure des affaires ecclésiastiques a été constamment confiée à des catholiques appartenant à l'église orthodoxe. Un chef qui n'est

pas catholique peut maintenir la discipline, mais ne saurait jamais avoir de l'influence sur le clergé, qui le verra toujours d'un mauvais oeil. La défiance exploitée par la malveillance dénaturera ses actes, quelque droits et loyaux qu'ils soient. Un chef catholique sera toujours désiré au département des cultes. L'influence exercée par le clergé étant considérable, comme dans tous les pays de l'Eglise romaine, il serait prudent d'aller au devant de ce désir, en réunissant les cultes à l'instruction publique, et en les confiant à un indigène.

«Un puissant moyen d'action serait encore d'attirer les habitants du pays et nommément les classes aisées dans la sphère du service public. L'établissement des municipalités électives répondrait parfaitement à ce but. La fixation des budgets municipaux et la surveillance de leur emploi en serait l'attribution principale. On pourrait commencer par Varsovie où les citoyens se sont montrés zélés pour le maintien de l'ordre. Si l'on acquérait la conviction que ce rouage fonctionne bien et ne suscite pas d'embarras au gouvernement, on pourrait l'appliquer aux autres villes du royaume, et de cette façon faire bénéficier le gouvernement du besoin d'activité de la bourgeoisie, besoin qui faute d'un champ d'action légal, tourne souvent au détriment du gouvernement.

«Pour couronner l'oeuvre enfin, il serait utile de faire luire la perspective d'améliorations possibles dans l'avenir. La garantie de cette possibilité serait un organe légal pour faire parvenir au gouvernement les voeux et les désirs du pays.

«Cet organe, pour inspirer de la confiance d'une part, et pour être utile au gouvernement, devrait être électif. Le droit de pétition serait dans ses attributions; et dans ce but les conseils de régence pourraient être utilement rétablis.

«Tel est l'ensemble des mesures qui, tout en répondant aux désirs légitimes de la population, pourraient être accordées par le gouvernement. Ces mesures prises immédiatement suffiraient pour calmer l'agitation, assurer au gouvernement le concours de tous les hommes sensés, et réduire à néant les tentatives folles ou criminelles.

«Mais, en relâchant d'une main les rênes, il faudrait les resserrer de l'autre, en punissant sévèrement toute menée ré-

volutionnaire. S'il est du devoir du gouvernement de faire droit aux voeux raisonnables des gouvernés, il ne l'est pas moins d'assurer la paix publique par une répression impartiale, mais vigoureuse de tout ce qui pourrait ébranler l'ordre public. »

Cette excellente pièce résumait fidèlement les nécessités les plus pressantes de la situation. Ce qui frappe en elle, c'est l'oubli de ces malheureux Statuts Organiques. Il aurait été beaucoup plus simple de dire : — Ce pays possède un corps de lois officiellement promulgué, lequel depuis tantôt trente ans attend en vain sa mise en exécution ; modifions-le, s'il ne répond plus à son but, mais donnons au pays une forme de gouvernement définitive et stable, appuyée sur une loi que tout le monde devra également respecter.— Mais, pour le bien de la chose elle-même, M. Enoch devait abonder dans le sens des idées reçues dans les sphères gouvernementales. Or, c'est à peine si l'on s'y rappelait l'existence des Statuts ; puis comme les Statuts avaient été bouleversés par des décrets postérieurs, on les regardait comme nuls et non avenus. En Russsie, d'ailleurs, toute loi est provisoire, et subsiste seulement jusqu'à ce qu'une autre loi vienne se placer à côté d'elle, ou qu'un décret administratif vienne l'interpréter dans un sens tout à fait contraire à son esprit et à sa lettre. Entendant de cette façon la légalité, on n'attachait pas le moindre prix à une forme de gouvernement légale et définitive. Quant à introduire des changements de détails dans les limites du système établi, le prince Gorczakow y était tout disposé.

En composant son mémoire, M. Enoch avait particulièrement en vue le côté pratique de la situation, intimement lié à une question de personne, à celle de la présence de M. Mouchanow au sein du gouvernement. Universellement haï, M. Mouchanow discréditait le pouvoir, sans rien lui apporter en retour, sinon de nouvelles maladresses. Le déloger de l'instruction publique et des cultes, c'était déjà rendre un service immense au pays. Lui parti, ce poste ne pouvait plus être confié, dans les circonstances données, qu'à un Polonais, et M. Enoch le destinait dans sa pensée au marquis Wielopolski qu'il connaissait plus intimement pour avoir passé avec lui

deux saisons à Marienbad. M. Enoch, qui appréciait les qualités du marquis, se rappelait en outre que celui-ci répétait souvent: — Ce qu'il nous faut avant tout, c'est une autre éducation publique.

Le prince Gorczakow eut l'intention d'envoyer M. Enoch à St. Pétersbourg pour fournir de vive voix des explications sur l'état de choses à Varsovié. Il le retint auprès de lui, et cette mission échut à M. Karnicki, secrétaire d'état près le conseil d'administration du royaume. Les instructions verbales du prince prescrivaient à M. Karnicki d'appuyer sur la nécessité des réformes administratives et des «concessions» répondant aux voeux des habitants. Le soir même M. Karnicki partait pour sa destination.

Le lendemain, le prince Gorczakow réunit chez lui en conférence quelques personnes, et du nombre MM. Mouchanow et Enoch. Un militaire haut placé, qui voyait juste où l'on marchait, et qui, en sa qualité de militaire, n'approuvait pas la marche adoptée, prit la parole le premier. — Mon prince, dit-il, tout d'abord il faut renvoyer d'ici deux personnes: moi et M. Mouchanow. — On discuta ensuite le mémoire de M. Enoch, et tout le monde s'accorda à reconnaître la nécessité de la création d'un département de l'instruction et des cultes avec un Polonais à la tête. — Mais, où prendre ce Polonais auquel on pourrait confier un poste si important, et qui par dessus tout voudrait accepter un emploi, au risque de perdre sa popularité? — M. Enoch nomma le comte Thomas Potocki et le marquis Wielopolski. Le comte était mis hors de question par sa déplorable santé; quant au marquis, on savait bien qu'il y avait de par le monde un marquis Wielopolski qui faisait un peu peur à tout le monde, qui passait pour un grand savant et pour un grand ambitieux, mais c'était tout ce que l'on savait de lui. — Qu'est-ce donc que votre marquis? demandait-on à M. Enoch. — C'est l'auteur de la Lettre d'un gentilhomme polonais au prince de Metternich. . .

M. Enoch courut chez lui, retrouva l'opuscule, fit une traduction des commentaires de la Lettre publiés par le marquis dans la Bibliothèque Myszkowski, et envoya le tout au prince lieutenant, qui autorisa M. Enoch à proposer

au marquis la direction du département de l'instruction publique et des cultes.

Le 6 mars, le marquis arriva à Varsovie. Presque dès la première entrevue avec le prince Gorczakow, une mutuelle confiance s'établit entre eux. Le marquis posa son programme: le retour à la constitution de 1815. Rien que l'état des esprits en Russie, où un parti nombreux ne rêvait qu'à une constitution libérale, rendait ce retour impossible: moins que jamais le royaume pouvait être traité sur un autre pied que l'empire. Se pliant à la nécessité, le marquis formula d'autres conditions à son entrée aux affaires, conditions basées sur le principe de l'autonomie du royaume.

Il exigea d'abord l'accensement des paysans d'office, sous sa propre direction;

L'émancipation des Juifs;

Le rétablissement d'un ministère de l'instruction et des cultes, dont il aurait la direction, et le rétablissement de l'université.

Ensuite, il demanda l'introduction de la langue polonaise comme langue officielle, dans l'administration; ainsi que l'introduction de la langue française dans les rapports avec les autorités centrales*;

Le rétablissement du conseil d'état ainsi que d'une haute cour de cassation, au lieu et place des deux départements du sénat et de leur assemblée générale;

La dissolution de la commission de codification, établie à St. Pétersbourg;

La séparation de l'administration des voies et communications d'avec le ministère respectif de l'empire;

L'abolition de la charge des maréchaux de la noblesse;

L'abolition des tribunaux militaires en ce qui concernait les crimes et délits politiques, et l'introduction dans le code pénal des dispositions suffisantes pour protéger l'ordre public;

La dissolution de la Société Agricole et son remplacement par des comices agricoles locaux.

---

* Ne sachant pas un mot de russe, le marquis était même personnellement intéressé à la chose.

Enfin, pour donner au pays un organe légal, il proposa:

Un sénat à vie investi du pouvoir législatif et du droit d'initiative;

Des diétines provinciales ayant le droit de pétitionner au sénat;

Un conseil municipal à Varsovie.

Le prince Gorczakow acceptait sans difficulté le principe de l'autonomie ainsi que les deux premières parties du programme du marquis. Considérant la question des paysans et des Juifs comme des questions locales et intérieures du royaume, il s'en remettait au marquis quant à leur solution. Il s'opposait seulement à la dernière partie, au pouvoir législatif à accorder même à un sénat nommé par le souverain, aux diétines, en un mot à tout privilège politique et à tout ce qui rappelait le régime constitutionnel d'avant 1830. Il regardait comme une chose impossible de baptiser le département de l'instruction et des cultes de nom de ministère, car alors il aurait fallu donner le même titre aux autres «commissions,» et, en nommant les choses par leur nom, on aurait l'air de reconnaître au royaume des droits politiques. En ce qui touchait à l'Université, il voulait bien une université, mais sous une autre dénomination, car, à Varsovie, ce terme paraissait dangereux*. Un point effrayait particulièrement le prince: la dissolution de la Société Agricole, qu'il craignait de dissoudre par égard pour l'opinion publique, pour le comte Zamoyski et pour la noblesse.

Il y eut un instant où les négociations semblaient devoir aboutir à une rupture.

Gagné par la parfaite sincérité du prince Gorczakow, le voyant désirer ardemment en arriver à une entente, le mar-

* Même après avoir obtenu pour le royaume une autonomie nationale complète, le marquis ne put obtenir cet innocent changement de noms. Les ministères s'appelèrent comme par la passé «commissions du gouvernement;» l'université porta le nom de «haute école.» Les Polonais en voulurent mortellement au marquis, et des Russes lui en firent un reproche, lui attribuant le désir caché d'avoir voulu dépopulariser ainsi le gouvernement d'Alexandre II.

quis fit de nouvelles concessions. Il avait du reste atteint son but principal: la réforme de l'éducation publique et la solution de la question agraire. Le reste lui importait moins, et avec l'aide du prince lieutenant, il espérait conquérir en détail les institutions d'un caractère plutôt politique et la réalisation du principe de l'autonomie du royaume. Le 14 mars, le marquis remit au prince une esquisse de la future organisation, et se retira aussitôt à Cracovie pour y attendre le dénouement.

Cette esquisse, que nous avons devant nos yeux, avec les notes en marge tracées au crayon de la main du prince, reprenait en sous oeuvre la tâche ardue de réédifier les formes extérieures d'avant 1830.

En tête, le marquis inscrivit la formation d'un département de l'instruction publique et des cultes, et, passant outre sur le nom, il acceptait la «direction générale de la commission des cultes et de l'instruction publique.»

En second lieu, il mit le rétablissement de «l'université Royale-Alexandrine,» avec cinq facultés. — «Ne pas adopter l'ancien nom,» écrivit en marge le prince; et pourtant c'était l'empereur Nicolas en personne qui avait donné ce nom. Quant à la chose, elle était adoptée.

L'abolition de la commission de codification et de la charge des maréchaux de la noblesse ne pouvait souffrir aucune difficulté. Après un quart de siècle d'une existence obscure, l'estimable commission ne donna pas le jour à un seul paragraphe. Quant aux maréchaux, ils se démirent de leur charge, et pour rien au monde on ne leur aurait trouvé des remplaçants.

«Comme organe des voeux et des besoins du pays, continuait ce document, établir les corps délibérants suivants:

«Un conseil, que l'on pourrait nommer sénatorial*, composé des membres nommés par le gouvernement parmi les notabilités du pays, avec un président nommé aussi par le gouvernement.

* Un fonctionnaire chargé de revoir la pièce, inventa pour ce conseil la dénomination de «conseil civique supérieur.»

«Ce conseil sera convoqué par le souverain une fois par an. L'acte de convocation marquera l'époque et la durée des séances.

«Le conseil aura le droit de recevoir les pétitions qui lui seront adressées; aucune pétition ayant trait à la forme du gouvernement ou à l'organisation du pays, ne pourra être admise.

«Le conseil connaîtra des plaintes sur la violation des lois ou sur les abus de pouvoir.

«Les décisions du conseil ne pourront pas porter sur le fond des pétitions et des plaintes, ni formuler d'actes d'accusation. Les résolutions votées décideront: l'ordre du jour pur et simple; le dépôt aux archives; le renvoi à la commission respective du gouvernement.

«Les décisions sur le fond des pétitions appartiendront au gouvernement, qui pourra en donner connaissance au conseil.

«Les séances du conseil ne seront pas publiques. Un commissaire du gouvernement assistera aux délibérations.»

Ce conseil fut encore adopté. Il en fut autrement d'un second conseil proposé par le marquis dans la forme suivante:

«Le conseil, renforcé par l'adjonction des présidents des conseils généraux (dont il va être question plus bas), du président du conseil municipal de Varsovie, des présidents des autorités de la Société du crédit foncier, des présidents des tribunaux; du président de la haute cour de cassation et du recteur de l'université, — sera convoqué par le souverain, pour émettre un vote consultatif sur les projets de loi qui lui seraient soumis par le gouvernement. Le conseil aura le droit de déposer entre les mains du commissaire du gouvernement un cahier d'observations sur l'état du pays. Ces observations indiqueront les réformes désirables sans qu'elles puissent réclamer le changement de la forme du gouvernement et de l'organisation générale du pays, — et cela sous peine de nullité de toutes les délibérations prises pendant la session. Aucune pétition ne pourra être adressée au conseil renforcé.

Les délibérations du conseil ne seront pas publiques, à moins que l'acte de convocation n'en ait autrement décidé.»

«Fondre cela dans les attributions du conseil ou dans celles de l'assemblée générale du sénat *» écrivit le prince en marge. Ce fut un arrêt de mort pour cette conception du marquis. Elle pourra sembler un peu bizarre; mais outre la valeur intrinsèque de ce conseil «renforcé,» et la portée qu'il aurait pu prendre sous une bonne direction, il aurait encore occupé le pays et l'aurait consolé en lui rappelant des temps meilleurs. Dans l'idée du marquis, son président aurait porté le titre de «grand chancelier,» et cette charge, il la destinait au comte André Zamoyski, parce qu'elle se trouvait en rapports avec ses goûts, et lui aurait donné une grande situation honorifique qu'il méritait **.

Le marquis proposait ensuite d'établir des conseils généraux composés mi-partie de membres du «conseil sénatorial» et mi-partie de membres élus par les assemblées de la noblesse. Dans l'organisations de ces conseils, comme d'ailleurs sur tous les points de sa proposition, il s'ingéniait à sauvegarder la plénitude de l'autorité du gouvernement, et à ménager les suspectibilités justifiées ou exagérées du pouvoir, qui n'aurait perdu aucune de ses attributions, aucun de ses privilèges. Il espérait que ces nouvelles institutions, en ouvrant un champ quelconque au besoin d'activité, aux ambitions, même aux amours-propres, parviendraient à détourner l'attention des classes supérieures vers un but noble et élevé, et seraient un remède contre cette passion maladive du sombre et du tragique qui envahissait de plus en plus les esprits. C'est pour cela qu'il insistait particulièrement sur la convocation de tous ces corps dans le courant de l'anné 1861.— «Vingt quatre heures après la publication des décrets relatifs à la nouvelle organisation, disait le marquis en terminant, on procédera à la dissolution de la Société Agricole, déclarée dissoute

* Qui allait prendre le titre de conseil d'état.

** Le marquis désirait encore reconnaître aux evêques le privilège de membres de droit du conseil, et donner aux autres membres les titres honorifiques de palatins ou de castellans.

pour avoir outrepassé ses attributions. Il sera substitué à la Société Agricole un système de comices agricoles ou d'associations de propriétaires fonciers, ayant le droit d'organiser des expositions de produits agricoles et des concours d'animaux.» Se doutant bien de la mauvaise impression que le décret de la dissolution de la Société Agricole allait produire dans le pays, le marquis voulait atténuer d'avance l'intensité des regrets prévus. Entrant loyalement au service du gouvernement, il ne pouvait pas non plus souffrir ce corps qui avait en effet depuis longtemps «outrepassé ses attributions,» qui était une puissance, mais une puissance illégale, et à la fois un embarras, et qui même allait bientôt se transformer en une menace pour la paix publique. — «Ne pas parler de cela maintenant!» s'écria le prince. L'innocent conseil, dont la direction reposait entre les mains du pouvoir, offusquait le prince, mais il tolérait un rival contre lequel il ne pouvait absolument rien.

Tandis que le marquis s'acheminait vers Cracovie, un courrier spécial portait à St. Pétersbourg une lettre du prince avec les propositions du marquis modifiées dans le sens indiqué plus haut.

A ce moment, les meilleures dispositions prévalaient à St. Pétersbourg. La bonté et la clémence du souverain marchaient de front avec des considérations politiques. Le 2 mars venait de paraître le manifeste annonçant l'émancipation des des serfs, et tout le monde se trouvait sous l'impression salutaire de cet acte glorieux. Les progressistes et tout le parti national désiraient voir la Russie s'avancer hardiment dans la voie des réformes libérales, et se concilier les sympathies de l'Occident, où, à cette époque, on prétendait faire des réformes sur tous les points du globe, même chez le Turc si dur au progrès. Le parti national russe se prononçait ouvertement en faveur du respect de la nationalité polonaise, et nous n'irons pas sonder les mystères du temps pour établir les affinités et les affiliations qui inspiraient une bonne partie de ces sympathies, dont nous gardons un reconnaissant souvenir. Par dessus tout, la cause de la Pologne trouvait un protecteur éclairé et zélé

dans le prince chancelier Gorczakow, si préoccupé alors de maintenir de bonnes relations d'amitié avec Napoléon III, et de refaire au profit de sa patrie l'oeuvre du congrès de Paris.

On était parfaitement disposé à accorder des «concessions» aux Polonais; il s'agissait de les formuler. A la suite d'un conseil tenu sous la présidence du souverain, le ministre secrétaire d'état du royaume de Pologne, M. Tymowski, fut chargé de préparer un rapport sur les mesures à prendre.

M. Tymowski était un fort digne homme, mais une parfaite nullité. Il eut pour collaborateurs son adjoint, M. Platonow, homme de bien, marié à une Polonaise, connaissant notre pays, mais l'envisageant au point de vue traditionnel dans les bureaux; puis M. Karnicki, fort au courant des affaires du conseil d'administration du royaume, et animé d'excellentes intentions *. Ces messieurs adoptèrent pour base de leur travail les Statuts Orgâniques «qui constituaient la loi fondamentale du pays, et qui devaient avoir force obligatoire pour ses habitants.» Après avoir énuméré les principales dispositions des Statuts et analysé l'état de l'administration du royaume, le rapport signé par M. Tymowski ** concluait en substance à éliminer des Statuts les Etats provinciaux ainsi que toutes les attributions politiques des corps électifs. «L'assemblée des Etats provinciaux, était-il dit, semble être tout à fait superflue; on pourrait en remettre la convocation à un avenir indéterminé ou les éliminer complètement des Statuts. Il n'y a que l'exemple de l'Autriche qui fasse concevoir individuellement des espérances dans ce sens, mais l'ensemble de la population du royaume ne les partage pas.» On ne fit donc que paraphraser le fameux rapport de 1860, sans prendre garde que le pays n'était plus ni «content» ni «tranquille.» Ayant écourté ainsi les Statuts, le rapport se prononçait pour que l'on rétablit: 1. un conseil d'état renforcé par la nomination de notables dans son sein; 2. des conseils de gouvernements répondant aux conseils de palatinats; 3. et 4. des conseils de

* De ces messieurs, M. Platonow seul a survécu aux deux autres.

** En date du 10 mars 1861. Ce rapport fut aussitôt publié dans tous les journaux de l'Europe.

districts et des conseils municipaux, ayant tous à s'occuper d'affaires locales, à surveiller ler routes, les hôpitaux, &. Les conseils de districts ne se trouvaient pas dans les Statuts, mais on conservait à Varsovie le plan de cette organisation élaboré jadis sous l'inspiration de M. Mouchanow. Le rapport se terminait par des avis fort sages concernant la façon d'appliquer vite et sans hésitation les mesures adoptées, et de déraciner les manifestations révolutionnaires; il recommandait enfin le respect de la religion et de la nationalité *.

Ce rapport servit à son tour à écourter les propositions du marquis, et à lui imposer les conseils de districts, de néfaste mémoire.

Le 25 mars un télégramme du prince chancelier au lieutenant du royaume, lui annonçait les résolutions arrêtées dans la matinée même: —

Etablissement du conseil d'état avec la faculté d'y appeler des notabilités du pays et de hauts fonctionnaires ecclésiastiques, et le droit d'examen des pétitions et plaintes.

Etablissement d'une commission de l'instruction publique et des cultes «avec votre candidat comme président, et un siège pour lui au conseil d'administration.»

Réforme générale des écoles résolue en principe.

Etablissement des hautes écoles, entre autres d'une école de droit **.

Etablissement des conseils de gouvernements et des conseils de districts.

Rappelé de Cracovie, le marquis accepta. Le 27 mars eut lieu son installation officielle comme directeur général président de la commission des cultes et de l'instruction publique. Pour l'homme et pour le patriote commença à la même heure une longue suite des plus cruelles épreuves.

---

* Le rapport passait sous silence l'éducation publique; mais un dignitaire polonais présent à St. Pétersbourg, M. Hube, ancien professeur de l'université de Varsovie, aurait été chargé de préparer le plan d'une réforme scolaire.

** L'ancienne idée de M. Mouchanow de disperser les facultés d'une université, revenait sur le tapis.

III.

LE COMBAT.

Essayons de préciser la situation personnelle, fort compliquée, du marquis.

Chef du département des cultes et de l'instruction, et membre du conseil d'administration, il était en même temps chargé de préparer l'organisation du conseil d'état et des conseils locaux, ainsi que de diriger la réforme agraire et l'émancipation des Juifs. En raison de sa tâche officielle, il empiétait donc sur le terrain des départements de l'intérieur et de la justice. En dehors de sa tâche officielle, il avait encore le rôle de gardien de l'ordre légal vis à vis des prétentions de l'autorité militaire à l'omnipotence, et un second rôle officieux d'inspirateur et de guide du prince lieutenant.

Ayant donné toute sa confiance au marquis, qu'il nommait «l'homme d'état par excellence,» le prince Goozakow appuyait Wielopolski de toutes ses forces et se laissait guider par lui. Il n'eut pas à s'en plaindre. Quant aux autres dignitaires de Varsovie, les Russes se méfiaient du marquis parce qu'il était Polonais, et les Polonais parce qu'il était un nouveau venu, et parce qu'il avait enlevé son poste d'assaut sans passer par l'échelle hiérarchique. On se sentait d'ailleurs en présence d'une volonté de fer, sous laquelle il fallait plier pour ne pas être brisé et anéanti.

Ses multiples fonctions le mettaient en contact avec tous les rouages du mécanisme gouvernemental, et lui imposaient un fardeau écrasant d'activité et de travail. Il eut à réorganiser son propre département, à élaborer le plan de la réforme de l'éducation publique et à préparer un grand nombre de projets de loi de la plus haute importance, tout en luttant sans cesse contre la routine et l'anarchie.

On conçoit sans peine la difficulté de sa position vis à vis du pays. A son ancienne impopularité était venue se joindre récemment une nouvelle et double défaveur, car après le rejet de son projet d'adresse, que peu de personnes connaissaient, mais que tout le monde condamnait comme attentatoire à la dignité nationale, le marquis, seul entre tous, avait refusé de signer l'adresse de tout le monde. En acceptant une place officielle, il avait attiré sur sa tête toute l'impopularité et toutes les haines vouées à la domination russe. A ce moment, l'homme le plus populaire se solidarisant avec le pouvoir, aurait été couvert de malédictions et exposé à la vindicte publique comme traître à la patrie; et le marquis réunissait tous les titres à l'animadversion universelle. Enfin, par les devoirs de sa charge, il devait se heurter d'abord contre les deux éléments les plus indisciplinés, la jeunesse des écoles et le clergé, et immédiatement après entrer en collision avec la noblesse, en procédant à la dissolution de la Société Agricole.

Toujours accessible aux suggestion des agitateurs, la jeunesse s'était jetée avec ardeur dans les manifestations patriotiques, et, appelée à veiller sur la tranquillité de la capitale, elle s'imaginait être la clef de voûte de la cause nationale. L'autorité scolaire, qui n'avait jamais été respectée, n'était plus écoutée du tout. Les étudiants quittaient l'école afin d'aller prier pour les morts et les vivants, chanter dans les églises et participer aux désordres des rues. Au lieu de les rappeler à l'obéissance, les pères subissaient en soupirant le despotisme de ces jeunes tyrans, de même que le clergé tolérait la profanation des temples changés en asiles des menées révolutionnaires. Un grand nombre de prêtres séculiers et la majorité des moines fraternisèrent avec le mouvement, et s'en firent les propagateurs les plus passionnés.

Répandue dans les campagnes, la bonne nouvelle de l'abolition prochaine de la corvée excita dans le peuple plus de méfiance que de contentement. Le gros bon sens du paysan lui disait qu'un changement radical de sa condition ne pouvait venir que de «l'empereur;» les paysans savaient que c'était «l'empereur» qui avait donné la «liberté» à leurs pareils en

Galicie, et d'un autre côté, ils n'admettaient pas que les seigneurs se privassent jamais volontairement des bénéfices du travail obligatoire. Des agents du parti révolutionnaire, de petits employés propagateurs du socialisme par instinct autant que par envie, endoctrinaient depuis fort longtemps les paysans sur leurs droits à la possession de la terre, et les indisposaient à l'égard des riches. Après le 27 février, on entendait souvent dire dans les campagnes : — L'empereur a ordonné de tirer sur des seigneurs qui se sont révoltés parce que l'empereur voulait abolir la corvée. — D'où partait le bruit? Personne ne le savait au juste. On accusa le gouvernement et les autorités. Il se peut que par ci par là un bourgmestre autrefois affilié à la police secrète, ou un commandant de gendarmerie trop zélé, ait voulu se distinguer par son zèle en semant la discorde, mais cette agitation officieuse ne put atteindre des dimensions plus vastes, pour cette excellente raison que ni les uns ni les autres ne disposaient des moyens d'agir sur les paysans, tout aussi défiants à leur égard que vis à vis de tous les agitateurs sans distinction de provenance. Il n'y avait pas d'ailleurs dans le pays de police rurale, de de même qu'il n'y avait que fort peu d'anciens soldats; or, en l'absence de ces deux éléments, où aurait-on pris des émissaires pour travailler les campagnes? — En revanche, l'agitation qui remuait les autres classes de la société, se communiquait aux paysans comme une épidémie. Voyant s'agiter le seigneur et le prêtre, entendant des chants inconnus, des sermons sur l'unité et la solidarité nationales, rencontrant partout des emblèmes étranges, frappé de ce deuil universel dont il ne saisissait ni la raison ni la portée, le paysan s'agitait à son tour, et toutes ses pensées se concentraient sur la corvée, unique point de son programme politique. Pour la première fois, le paysan se posa cette question: devait-il continuer ou non la corvée? Absorbé dans ce débat entre le sentiment et l'habitude du devoir d'une part, et de l'autre, les velléités d'indépendance, il paraissait plus inquiet encore et plus sombre qu'il ne l'était en réalité. Le long de la frontière autrichienne où le souvenir de la jacquerie de 1846 était pré-

sent aux esprits, l'attitude du peuple devint menaçante*. Devant la noblesse se dressa dans toute son horreur le fantôme des massacres. Le danger n'était peut-être pas aussi sérieux ni aussi proche qu'on le craignait, mais chaque démarche inconsidérée ou maladroite devait être évitée, et il était de la plus haute urgence de faire cesser au plus tôt cet état d'incertitude dont la prolongation ne pouvait qu'aboutir à une catastrophe sociale.

Les résolutions votées par l'assemblée générale de la Société Agricole, au lieu de trancher la question de la corvée, ne firent qu'accélérer le moment de son écroulement de fait. Il fallait mettre quelque chose à sa place. Le gouvernement ne voulait pas toucher à un privilége usurpé par la Société Agricole, et le comité de celle-ci ne pouvait rien, ayent les mains liées par la commission instituée ad hoc. En attendant, le malaise augmentait de jour en jour et avec lui le mécontentement général. La vie à la campagne devenait intolérable, on n'était plus sûr du lendemain; à la vue de la bure du paysan on sentait dans le dos de petits frissons fort désagréables. La noblesse se réfugiait dans les villes et attribuait au gouvernement le dessein de la faire massacrer par les paysans. Bientôt on en eut pour preuve un document portant la signature de M. Mouchanow. Sous la date du 17 mars, il expédia aux gouverneurs une circulaire secrète, enjoignant aux chefs des districts et aux bourgmestres d'inviter les paysans «à veiller sur la tranquillité publique, à avoir l'oeil ouvert sur les personnes suspectes, et à arrêter les agitateurs étrangers pour les remettre entre les mains des autorités.» Cette circulaire ne fut point inspirée par les intentions criminelles que l'on attribuait à son signataire, mais elle était, vu les circonstances, une terrible maladresse de nature à provoquer une guerre sociale. Elle n'avait pas été inventée par M. Mouchanow, qui l'avait reçue toute faite de la chancellerie du prince lieutenant. En sa qualité de chef du département de l'intérieur, M. Mouchanow avait pourtant le devoir de peser

* On crut devoir faire quitter Chroberz à la comtesse Wielopolska, belle-fille du marquis.

les effets probables d'une pièce à laquelle il allait apposer sa signature. Quant à la chancellerie elle-même, elle ne fit que prendre dans un tiroir un vieux papier destiné pour les grandes occasions, et remontant à l'année 1846. C'était pour la cinquième fois que reparaissait cette circulaire, qu'on avait l'habitude de renouveller chaque fois que le gouvernement se sentait menacé.— Les gouverneurs refusèrent simplement de transmettre la pièce à leurs subordonnés; l'un d'eux menaça même de donner sa démission si la circulaire n'était pas révoquée. Le conseil d'administration protesta à son tour et le prince Gorczakow fit son possible pour réparer le mal. Tout aurait été dit, si la circulaire n'était pas tombée aussitôt dans le domaine public. Destinée à rester secrète, elle fut connue dès son apparition; cela donne une idée de l'état des bureaux à cette époque. Une immense clameur de réprobation s'éleva contre le gouvernement et contre M. Mouchanow, qui peu de jours après recevait son congé. C'était toujours autant de gagné. Par malheur, le comité de la Société Agricole crut de son devoir de prendre aussi la parole et d'éclairer les paysans sur les intentions de la noblesse à leur égard. On lança, le 20 mars, une circulaire-commentaire des résolutions prises par la dernière assemblée générale, et on la transmit aux membres correspondants qui s'adressèrent aux curés pour en donner lecture au peuple, le dimanche au prône. La circulaire expliquait aux paysans la façon dont ils allaient devenir propriétaires des terres qu'ils cultivaient, et elle leur enseignait qu'ils étaient redevables de tous ces bienfaits à leurs seigneurs qui, de leur propre gré, avaient décidé de faire disparaître la corvée. Du reste, pas un mot du gouvernement, comme s'il n'existait pas. C'était déjà une maladresse que de tenir un pareil langage au paysan monarchiste et autoritaire. C'était une faute que de jeter au peuple à la légère une promesse que l'on n'était pas sûr de pouvoir réaliser. Mais la plus grande faute, c'était indubitablement de faire du clergé l'instrument d'une agitation illégale sinon hostile au pouvoir. Les curés obéirent aux injonctions des membres correspondants de la Société Agricole; quelques-uns allèrent jusqu'à commenter la circulaire dans le sens national. A l'occasion de la publi-

cation solennelle de ce manifeste, certains membres correspondants haranguèrent les paysans au sortir de l'église, en essayant de les convertir aux idées de l'unité et de la solidarité. Il en résulta une récrudescence d'agitation dans les campagnes; dans plusieurs localités les paysans refusèrent le travail obligatoire. Dès ce moment, le danger d'un bouleversement devint imminent, et l'existence de la Société Agricole équivalait à une menace perpétuelle de l'ordre public.

Probablement en vertu d'un ordre de M. Mouchanow, l'administrateur du diocèse de Plock, l'abbé Myslinski, avait invité son clergé à s'abstenir de prendre part aux démonstrations politiques. Le clergé s'en scandalisa, et des laïques imposèrent au prélat une rétractation éclatante. M. Myslinski s'exécuta. Dans une lettre circulaire, du 26 mars, adressée au clergé du diocèse*, il tâcha d'abord de laver son «honneur» du reproche «de tendances déshonorantes,» et exposa longuement la connexion intime entre la «religion» et la plus «sacrée des causes.» Ensuite, il s'étendit sur le besoin d'unir toutes les classes dans les sentiments de la concorde et de la confiance mutuelle, et surtout de travailler à la «réalisation de la prophétique parole du poëte**: — avec la noblesse polonaise — le peuple polonais.» A cette fin, il ordonna de publier dans les églises du diocèse un sien commentaire du manifeste de la Société Agricole.

Ce fut dans de telles conditions que le marquis entra en fonctions. — Son premier soin fut de faire annoncer aux paysans, par l'entremise du clergé, que les «propriétaires, agissant de concert avec le gouvernement, s'étaient occupés sincèrement du sort des paysans,» et que ceux-ci devaient profiter de ces bonnes dispositions des seigneurs «pour contracter des accords à l'amiable en vue du rachat de la corvée, et plus tard, lorsque l'autorité aurait décidé la question du rachat des cens, pour se rendre acquéreurs de leurs lots de

* Cette pièce, visiblement rédigée par une plume profane, ne fut pas communiquée ultérieurement à la direction des cultes.

** Sigismond Krasiński.

terres.» — Ayant à recevoir officiellement les représentants du clergé, il résolut de donner un avertissement et au clergé et à la Société Agricole. Il le fit dans son célèbre discours du 2 avril, qui, par la suite seulement, devint une véritable pierre d'achoppement et de scandale. Voici le texte de ce discours.

«Monseigneur, Vénérables Prélats,
Très Révérends Pères *;

«Je salue les membres ici présents du clergé latin et grec uni comme les précurseurs de la paix.

«Le bras tout-puissant de la Providence semble vouloir combler ce précipice qui, sous nos yeux, s'était ouvert devant nous. Aux jours de la douleur succède un temps de consolation et, espérons-le, d'allégresse.

«Dans le sein du clergé, il y a aujourd'hui moins de raisons que partout ailleurs de s'adonner à la tristesse. Vous, Messieurs, qui avez une si longue expérience du passé, vous sentez comme moi et mieux que moi, la valeur du bienfait que le Souverain vient de nous accorder en rétablissant ici, dans le pays même, un département des affaires ecclésiastiques, et en appelant les pasteurs du pays au conseil du pays **.

«L'Eglise catholique a droit à une sollicitude particulière de ma part. Il me sera d'autant plus facile de remplir ce devoir, que la religion catholique est ma foi ainsi que celle de mes pères. Je saurai pourtant mettre un frein nécessaire à l'ardeur de mes sentiments. Oui, Monseigneur, je suis le chef d'un département qui embrasse tous les cultes et l'éducation publique. Je ne m'éloignerai donc jamais du chemin de la véritable tolérance, qui est une des grandes conquêtes de notre siècle.

«Je suis membre du gouvernement de Sa Majesté, et par conséquent je ne reconnaîtrai, autant que cela dépendra de

* A la tête de la députation du clergé se trouvait l'évêque suffragant de l'archidiocèse de Varsovie. Pour bien montrer l'unité des deux rites, le marquis appela à Varsovie l'administrateur du diocèse grec uni de Chelm.

** Au conseil d'état.

moi, et avant tout dans mon cercle d'action, aucun gouvernement dans le gouvernement.

«Je ne permettrai pas non plus à qui que ce soit de se mettre au dessus des lois établies, mais je serai toujours prêt à écouter les plaintes et les observations concernant les entraves dont le clergé aurait à souffrir. Aux griefs justifiés je chercherai à faire droit autant qu'il sera en mon pouvoir, ou bien je les soumettrai à la gracieuse décision du Souverain. J'aurai soin des églises, et je veillerai aux besoins des membres du clergé.

«Je place toute ma confiance dans votre sagesse et votre modération. Vous, Messieurs, veuillez croire à la pureté de mes intentions.»

Voilà ce discours réputé offensant et blessant pour le clergé, interprété comme une menace à l'égard de l'Eglise catholique. Il se passa du temps, il est vrai, avant que le clergé eût retrouvé cette menace et se sentît offensé et blessé. Les conspirateurs eurent même bien de la peine à éveiller chez le clergé le sentiment de sa «dignité.»

Analysons le discours lui-même. D'abord Wielopolski voulait marquer l'unité des deux rites. Il saluait dans le clergé les apôtres de la paix, et lui donnait à entendre qu'il était temps de mettre fin à ce deuil qui menaçait de s'éterniser. — En second lieu, il s'engageait à entourer la religion de ses pères, qui était aussi la sienne, d'une sollicitude particulière; à faire disparaître les innombrables tracasseries du régime de M. Mouchanow, à veiller sur les besoins du clergé qu'il invitait à l'éclairer et à le soutenir. Il faisait sonner haut la tolérance religieuse, autant pour ne pas éveiller les susceptibilités bien connues du pouvoir, que pour tranquilliser les appréhensions des Allemands protestants et des Juifs qui s'inquiétaient à l'égard de ce régime d'un gentilhomme polonais. — Enfin, le marquis avait le droit ainsi que le devoir d'avertir le clergé qu'il avait à respecter les lois établies et à ne pas se mettre au dessus de la loi. Le clergé n'avait il pas enfreint la légalité en se prêtant à la lecture de la circulaire de la Société Agricole, lecture qui lui avait été imposée par des laïques et à laquelle on avait procédé sans le consentement de l'autorité ecclésias-

tique? Le clergé et le comité de la Société Agricole ne s'étaient-ils pas constitués en un «gouvernement dans le gouvernement,» en un pouvoir indépendant, rival du pouvoir légalement établi?

Certes, la harangue du marquis n'était pas faite pour provoquer de l'enthousiasme. En parlant pour la première fois en public et avec un caractère officiel, le marquis était obligé d'observer la prudence, de mettre la sourdine à ses propres sentiments. Son langage concis et serré, le ton autoritaire qui était dans sa nature, pouvaient difficilement plaire aux masses, mais aussi il s'adressait aux hommes de la part desquels on était en droit d'exiger du jugement et de l'intelligence.

D'ailleurs, tout acte et tout parole venant du pouvoir déplaisaient également à cette époque. Dès la réception du télégramme concernant les «concessions» accordées au royaume, le comte Zamoyski en reçut une communication confidentielle; il se montra fort satisfait, car il s'espérait pas autant, mais le lendemain déjà on lui faisait changer d'avis. Dans une conversation qui eut lieu entre le prince Gorczakow et quelques membres du comité, le comte déclara que ces mesures ne suffisaient plus et qu'elles ne pouvaient satisfaire le pays. — Acceptez, disait le prince, acceptez ce que l'on vous offre aujourd'hui; nous verrons plus tard ce qu'il sera possible de faire pour vous contenter. — Dans le public ce fut encore pis. On jeta dans les ruisseaux les exemplaires, maculés d'encre et déchirés, des journaux qui contenaient le manifeste impérial du 26 mars. Le dimanche suivant, lorsque les curés lurent le même manifeste, le peuple sortit en masse en signe de protestation. — Ce n'est qu'un leurre, disait-on; il nous faut tout ou rien. — Cela valait pourtant mieux que le passé encore si récent. Une circulaire du ministre des affaires étrangères, du 2 avril, publiée aussitôt dans les journaux de Varsovie, portait à la connaissance des cabinets le manifeste du 26 mars, avec l'assurance que «selon la volonté du souverain, les nouvelles institutions données au royaume de Pologne seraient mises en exécution sans retard» et «qu'elles seraient une vérité.» Le même jour, le prince lieutenant adressait une pro-

clamation aux «Polonais» dans les termes suivants: «La gravité des circonstances actuelles me porte à vous adresser encore une fois des paroles de paix et de sagesse. Les institutions qui viennent d'être accordées au royaume de Pologne par S. M. l'Empereur et Roi, sont un gage de sa sollicitude pour le bien général de votre pays et pour les intérêts les plus chers à vos coeurs, ceux de la religion et de la nationalité. La volonté de S. M. est formelle: ces institutions seront réalisées sans retard et elles deviendront une vérité. Pour atteindre ce but, faites preuve d'une volonté unanime de maintenir l'ordre et la tranquillité. Evitez les troubles, que le gouvernement ne tolérera pas, et que chaque gouvernement a le devoir de réprimer.» — Jamais, depuis 1832, l'autorité ne s'était adressé aux «Polonais,» et jamais elle ne leur avait tenu un pareil langage. Les fonctionnaires impopulaires étaient renvoyés un à un, et remplacés autant que possible par des Polonais*. Les désordres continuaient pourtant de plus belle à Varsovie ainsi qu'en province. Au lieu de produire un apaisement, l'entrée aux affaires du marquis Wielopolski eut un effet contraire. La conspiration redoutait de voir réussir cet essai de gouvernement de la Pologne par des Polonais; elle redoutait surtout la substitution d'un régime basé sur la légalité au régime militaire qui servait si bien les intérêts du mouvement. Tout prétexte était bon pour agiter les masses et mettre en scène des démonstrations provocatrices qui devaient fatalement amener une nouvelle collision entre le peuple et les troupes.

Le marquis conseilla au prince Gorczakow de proclamer l'état de siège pour une huitaine de jours, d'arrêter pendant ce temps les agitateurs, de dissoudre la Société Agricole ainsi que la délégation de la ville et les innombrables comités de salut public qui, à l'exemple de la capitale, s'étaient formés dans les petites villes de la province. Pour rien au monde le prince ne voulait consentir à la proclamation de l'état

* Après le départ de M. Mouchanow, le département de l'intérieur fut confié au général Gecewicz, issu d'une ancienne famille lithuanienne et catholique.

de siège, et l'expérience prouva plus tard combien était difficile et périlleuse, dans les circonstances données, l'application de ce suprême remède. Il consentit seulement à la dissolution de la Société Agricole, qui fut suprimée par un arrêté du conseil d'administration du 5 avril, «pour avoir pris, contrairement à ses statuts, une attitude incompatible avec la situation.»

Le surlendemain, dans l'après-midi, une foule nombreuse se porta devant l'hôtel du crédit foncier où étaient logés les bureaux de la Société Agricole. On accrocha par dessus les armes du royaume un blason avec l'aigle blanc et l'on entonna: «Non, la Pologne n'est pas encore morte...» Un personnage aimé et estimé, le général Paniutine, pénétra à cheval à travers la foule, et, en parlant avec douceur, réussit enfin à la disperser. On se transporta chez le comte Zamoyski, que l'on acclama. Ensuite, le rassemblement se rendit devant le château royal. Là, en présence des troupes rangées sur la place, on chanta l'hymne du «mouvement moral.» Le prince Gorczakow descendit et se mêla à la foule. — Que voulez-vous? demandait-il. — La patrie! — Dispersez-vous, je ne puis tolérer votre présence ici... ne me forcez pas à recourir à la sévérité. — Nous sommes ici chez nous, c'est à vous de vous en aller. — Après ce colloque, le prince fit rentrer les troupes dans la cour du château, et le peuple se dispersa.

Le jour suivant, le 8 avril, c'était un dimanche, on revint en plus grand nombres. Tout près du château la procession se croisa devant l'église des Bernardins avec un convoi funèbre, et le porteur de la croix se trouva enveloppé et poussé en avant par la foule: le mariage entre le mouvement révolutionnaire et le signe de la rédemption était consommé. — Mis à bout de patience, pressé d'en finir par son entourage, le prince ordonna de faire avancer une compagnie d'infanterie, appuyée par des gendarmes et des cosaques. Après trois sommations faites par un commissaire de police, les gendarmes et les cosaques chargèrent la foule au pas, sans se servir de leurs armes. On leur jeta des pierres et des bûches; dans les rues adjacentes on essaya de construire des barricades avec des fiacres renversés. Le général Chroulew fit faire

feu. Alors la foule se jeta à genoux et chanta des supplications. Il y eut dix morts et une centaine de blessés*; on recommanda aux soldats d'emporter les morts et de les déposer dans l'intérieur du château. La croix fut brisée; les schismatiques la hachèrent de leurs sabres impies, disait-on; d'autres prétendaient que celui qui la portait s'en était servi pour frapper les cosaques. La cavalerie eut la plus grande peine à déblayer le terrain, et à cette occasion il y eut encore des rixes, des coups et des blessures. On arrêta aussi soixante-dix individus parmi les plus turbulents.

Relativement on n'eut que peu de malheurs à déplorer, mais l'impression n'en fut pas moins fatale. Les masses fanatisées n'y virent qu'un guet-apens tendu avec préméditation. Sans discuter les causes du tragique événement, des gens raisonnables même crièrent à la cruauté et à la barbarie. — On assassinait des femmes et des enfants venus là pour prier; on tirait sur une foule désarmée; on traînait des mourants par les cheveux et l'on refusait aux morts une sépulture chrétienne... telle est la «vérité» que nous valent les fameuses réformes: — entendait-on dire de tous côtés.

Le marquis était chez lui, avec M. Helçel accouru de Cracovie pour le féliciter du succès de son entreprise. On ne se doutait pas de ce qui se passait devant le château. Tout à coup entre un médecin très connu, membre de la délégation de la ville, lequel raconte en quelques mots ce dont il venait d'être témoin, et conjure le marquis de se rendre auprès du prince lieutenant pour faire cesser le «carnage.» Le marquis ordonna d'atteler et de chercher son fils Sigismond. «Si je ne reviens pas, dit-il à M. Helçel en partant, vous direz à ma femme que j'ai fait mon devoir.»

Accompagné de son fils et de M. Enoch, le marquis partit pour le château. Le docteur se plaça à côté du cocher, pour protéger le marquis qui, sans cette courageuse protection, aurait certainement payé de sa vie son expédition. Aux approches du château la foule était si compacte que la voiture avançait à peine. Les pierres pleuvaient de tous côtés. —

*La troupe eut de son côté deux morts et dix blessés.

Le docteur eut son chapeau complètement aplati, les glaces du coupé volèrent en éclats. Un instant, ne pouvant plus avancer, la voiture s'arrêta; un homme ouvrit la portière, jeta un coup d'oeil à l'intérieur et se retira *.— Ces messieurs arrivèrent à leur destination sains et saufs, couverts de boue, sans autre dommage que des égratignures occasionnées par des éclats de verre.

Au premier mot du marquis, le prince donna ordre de faire cesser la poursuite.— Il fallait à tout prix prévenir le retour de pareilles scènes et de pareils malheurs. Les troupes bivouaquèrent sur les places de la ville. Le prince lieutenant adressa aux habitants une nouvelle proclamation où, après avoir fait un tableau fidèle des événements de cette néfaste journée, il conjurait la population «au nom de Dieu, au nom du respect dû au souverain, à l'ordre social, à la loi, au bonheur et à l'honneur du pays» — de rentrer en elle-même et de ne pas se laisser pousser à une perte certaine. La proclamation annonçait la mise en vigueur d'une nouvelle loi contre les rassemblements sur la voie publique, et menaçait la ville de l'état de siége pour le cas où les désordres viendraient à se renouveler.

Cette nouvelle loi sur les attroupements fut l'oeuvre du marquis, guidé par la juste et salutaire pensée de substituer les tribunaux ordinaires aux cours martiales. Calquée sur la loi française, elle frappait les coupables de la peine de l'emprisonnement «dans une des forteresses du royaume,» pour une durée de six mois à deux ans, et de deux à cinq ans dans le cas de résistance à la force armée. Elle eut encore une action rétroactive à l'égard des individus arrêtés le 8 avril, qui par là échappaient à la sévérité de la loi martiale. On fit un crime au marquis de tout, et de la loi, et de sa rétroactivité !

Le chef du département de la justice M. Wolowski **, ayant refusé de signer cette loi,— ce qui était encore un des signes du temps — le marquis se chargea par intérim de ce

* C'était, paraît-il, un des employé de la chancellerie de M. Enoch.
** Nommé à ce poste cinq jours auparavant.

portefeuille qui ne pouvait être placé, d'ailleurs, entre de meilleures mains. A la réception des employés de son nouveau département, il leur tint le second de ses célèbres discours, un des plus beaux et des mieux sentis*: —

«Je viens, Messieurs, remettre en vos mains la garde de l'ordre public, sauvé, hélas! dans une sanglante collision, et étayé d'une nouvelle loi. Dorénavant ce sera à vous de nous faire jouir en paix de ce bienfait social.

«L'ordre public ne saurait être mendié au jour le jour; il doit s'appuyer sur lui-même, solide et inaltérable, toujours sûr de lui-même.

«Lorsque l'ordre est à la merci de la licence, de la légèreté et de l'anarchie, lorsque, semblable à un mendiant, il ne vit que de l'aumône de ses ennemis, alors tout s'altère et s'étiole: la source du courage civique tarit, l'indépendance du jugement disparaît, la liberté de la pensée est détruite.»

Après avoir indiqué les travaux à entreprendre, le marquis terminait par ces mots:

«Ma vie est entre les mains de Dieu. Ne me fût-il donné que d'affermir et d'asseoir fortement, avec votre concours, l'ordre public, cette condition première de tout progrès national, j'espérerais déjà pouvoir léguer à mes fils un nom entouré d'un bon et reconnaissant souvenir.»

Ces paroles soulevèrent une tempête de colères et de haines contre leur auteur. Les conspirateurs eurent dès lors un double intérêt à détruire l'homme assez osé pour vouloir les dépouiller de leur arme la plus puissante, la faculté de faire parler, de temps à autre, le sang, cette essence étrangement féconde. Ils poussèrent le cri d'alarme, et tout le monde le répéta.

Wielopolski est un ambiteux despote, disait-on, qui, pour assouvir sa passion ardente du pouvoir, veut tout détruire autour de lui. Il vient de détruire la Société Agricole, il a avoué

---

* Il nous est malheureusement impossible de rendre dans la traduction la force et l'élévation de ce magnifique discours.

sa volonté de subjuguer l'Eglise et le clergé; il cumule entre ses mains les fonctions les plus diverses pour gouverner à lui seul; il fait cause commune avec des assassins, avec ceux qui viennent de se souiller du sang d'innocentes victimes, et il a le front de le proclamer publiquement, et de marquer sa satisfaction de ce que l'ordre a été sauvé «dans une sanglante collision!» — Des deux discours, on arracha deux phrases, pour en faire ce que les Allemands appellent des «mots ailés» (Flugworte), de ces mots qui tuent un homme au moral avec la rapidité d'un boulet. «Pas de gouvernement dans le gouvernement; — l'ordre sauvé dans une collision sanglante,» ces deux «mots ailés» coururent bientôt de bouche en bouche. Ils courent encore à cette heure. Ceux qui les ont lancés, n'ont eu garde de s'en tenir au texte: ils ont effacé ce «hélas!» qui en changeait la portée.

Plus tard, M. Helçel, écrivant à sa femme, disait: «M. Adam Potocki et moi, nous avons admiré sans restriction le sublime discours du marquis aux employés du département de la justice; mais, ce que nous ne pouvions comprendre c'était sa politique de la dissolution de la Société Agricole.» Lorsqu'un M. Helçel, ami intime de Wielopolski, dévoué à lui corps et âme, un des hommes les plus éclairés non seulement de son pays mais de son temps, conservateur réfléchi, ne pouvait se rendre à une nécessité manifeste, que penser alors des autres, du président de la Société et de ses membres, tous mal disposés envers le marquis, tous attachés par les fibres de leur coeur à ce palladium national, à cette image de la patrie?... «Nous avons sacrifié cinq victimes, notre Société est la sixième,» aurait dit le comte Zamoyski à la députation qui était venue lui exprimer les sentiments de condoléance du «peuple« rassemblé sous ses fenêtres. Il est difficile de savoir au juste s'il se servit textuellement de ces paroles, car une légende impénétrable entoure certaines phases de cette époque; mais cet autre «mot ailé» exprimait à n'en pas douter sa pensée intime. Dans sa conviction, la Société fut une «victime,» et une victime du despote qui s'était offert de propos délibéré pour étayer de ses vigoureuses épaules la domination russe au moment où elle croulait. La Société

passait encore pour une «victime» aux yeux des masses, qui attribuaient au marquis, comme motif de la dissolution, le désir de se venger d'une association dont il ne faisait point partie, et de son président auquel il enviait sa popularité. Certains membres du comité, les plus malins, se félicitaient dans le secret de leur coeur de cette fin si tragiquement glorieuse de la Société Agricole, et bénissaient, mais tout bas, le marquis de les avoir tirés d'une situation impossible et intenable. Grâce à lui, ils en étaient sortis avec honneur et profit, entourés d'une gloriole à bon marché. Les démocrates qui déblatéraient contre l'oligarchie, contre la tiédeur des sentiments patriotiques chez les nobles, n'avaient plus le droit de se plaindre, car la noblesse était «persécutée» à l'égal des autres classes. En gens d'esprit, ces libérés ne reprochaient pas au marquis le fait de la dissolution, mais ils lui en reprochaient la «forme.» — A quoi bon, dirent-ils, nous disperser ainsi par surprise, sans nous avoir demandé notre assentiment, sans nous en avoir prévenus? — Si le marquis avait consulté le comité, son président n'aurait jamais consenti à la dissolution; on connaissait trop bien les idées de ce dernier sur ce chapitre, son attachement à son oeuvre, sa ferme décision d'être et de rester président de la Société Agricole, ou de n'être rien. Alors, le comité en aurait appelé à l'arrêt d'une assemblée générale, qui aurait à son tour répondu: non possumus.

Le marquis fit mieux que de consulter le comité au sujet de la dissolution. Peu après son installation au département de l'instruction, le jour de Pâques, il se rendit chez le comte Zamoyski, où un déjeuner traditionnel réunissait la noblesse, les fonctionnaires, la bourgeoisie, tous ceux qui avaient un nom ou une position quelconque. Là, en présence d'une nombreuse assemblée, il s'inclina devant le maître de céans et lui adressa ces paroles: «Monsieur le comte j'ai tenu à joindre mes hommages et mes voeux à ceux de tout le monde; j'espère que désormais nous allons travailler de concert pour le bien du pays... Alleluia!» — Alleluia! répondit le comte, puis on passa dans un salon à côté, où se réunirent les notabilités présentes. On causa longuement, c'est à dire, tandis que les

autres parlaient, le marquis écoutait. Il eut le tort, pendant toute sa vie, d'être silencieux, mais s'il avait dit ses pensées les plus secrètes, on ne l'aurait pas cru. La méfiance à son égard était dans tous les coeurs, dans tous les esprits, dans l'air que l'on respirait. Il était facile de lire dans les yeux de chacun une curiosité défiante: — Où cet homme nous mène-t-il? Est-ce un «panslaviste?» Est-ce un Cavour polonais? Où n'est-ce qu'un vulgaire ambitieux? — La démarche du marquis avait paru plaire à M. Zamoyski: il lui fit dire: «Je ne veux rien faire sans lui et encore moins contre lui.» La dissolution de la Société Agricole blessa profondément le comte et tua chez lui les bonnes dispositions; il ne consulta plus que son aversion instinctive pour son rival, et se laissa dominer par toutes sortes de gens qui flattaient son amour propre.

Le marquis tâcha de s'expliquer dans un communiqué envoyé aux journaux: — La Société Agricole a été dissoute comme tout autre corps délibérant; elle sera remplacée par le conseil d'état et par d'autres institutions qui ouvriront à ses anciens membres un champ infiniment plus vaste, comportant une activité plus sérieuse, plus réelle, plus féconde.— Rien n'y fit; on aurait mieux aimé se passer du conseil d'état...

Il y a malheureusement de ces choses qu'un peuple n'oublie pas de longtemps, de ces fautes qui une fois commises laissent dans le sang des générations suivantes le poison de l'erreur. La révolte de 1830, la conduite du prince Czartoryski et du gouvernement national, cet excès de faiblesse et d'impuissance avait bouleversé les notions élémentaires de l'autorité et de l'ordre. Depuis ce temps on confondait la liberté avec l'anarchie, on se persuadait qu'un Polonais n'avait pas le droit de parler aux siens autrement qu'en les flattant. On se rappelait aussi que pendant toute la guerre la diète n'avait cessé de siéger, de disserter, d'embrouiller et de bouleverser. Quoi d'étonnant alors, si les fils et les petit-fils étaient dénués du sentiment des exigences de l'ordre public, et s'ils ne pouvaient pas comprendre la nécessité de la dissolution de ce parlement agricole?

Afin d'assurer aux grands propriétaires leur part d'influence sur la marche de la question agraire, le marquis obtint

du prince lieutenant l'institution, au département de l'intérieur, d'un comité consultatif composé des membres du comité de la Société Agricole, à l'exception de ceux, bien entendu, qui avaient refusé d'y entrer. Cette mesure avait précédé de près l'acte de la dissolution. — Peu de jours plus tard, le prince fit communiquer confidentiellement à plusieurs personnages en vue, le projet d'organisation du futur conseil d'état, avec prière d'en prendre connaissance et d'émettre leur avis. On suppléait ainsi à l'absence d'un corps délibérant ou d'un organe légal. Tous répondirent à l'invitation qui leur avait été adressée, le comte Zamoyski seul refusa même de lire le projet. Offensé par ce refus, le prince Gorczakow fit semblant de prêter l'oreille aux suggestions de certaines personnes de son cercle intime, qui lui répétaient constamment que, pour vaincre l'opposition de la noblesse, il fallait d'abord éloigner le comte Zamoyski et «l'envoyer à Wiatka.*» Le marquis s'en effraya, peut-être un peu trop, et intervint pour empêcher une mesure arbitraire; nous lui laissons la parole: —

«Le comte André Zamoyski fut un des premiers à reconnaître l'importance des réformes accordées au royaume de Pologne. Depuis la dissolution de la Société Agricole il continua, avec droiture et franchise, à se prononcer dans le même sens, tout en déclarant que pour son compte il s'abstiendrait de prendre une part active au développement de ces institutions, vu qu'une position au sein du gouvernement ne répondait ni à ses dispositions ni à ses antécédents. Invité à donner son avis sur le projet d'organisation du conseil d'état, M. Zamoyski s'est abstenu d'en prendre connaissance. Les motifs de cette abstention ne semblent pas douteux. On sait, d'abord, que M. Zamoyski éprouve une certaine difficulté à formuler ses idées sur les questions politiques quand il se trouve seul et isolé des siens. Ensuite, l'attitude prise ainsi par lui, me semble être une conséquence naturelle de ses précédentes déclarations. Il est bien loin de vouloir s'opposer au déve-

---

* Capoue du Nord destinée de tout temps aux Polonais réputés dangereux pour la Russie. «Aller à Wiatka» voulait dire: être déporté pour des raisons politiques.

loppement des nouvelles institutions ou d'en entraver la marche. S'il avait eu cette pensée, il aurait au contraire cherché à se procurer une connaissance approfondie du projet, afin de pouvoir le critiquer et le discréditer avant sa mise en oeuvre. — La contagion de l'exemple ne me paraît pas à craindre. Le comte Zamoyski s'est toujours contenté de servir de drapeau et ne s'est jamais attiré le reproche d'être le meneur de ses adhérents. Les plus importants parmi ces derniers sont acquis à la nouvelle situation. Plusieurs des membres de l'ancien comité de la Société Agricole l'ont été encore avant la dissolution de la Société; appelés par une sage mesure du prince lieutenant à faire partie du comité institué pour être consulté sur les mesures relatives à la question des paysans, ils ont répondu avec empressement à cet appel. Consultés separement sur l'organisation du conseil d'état, ils ont exprimé leur adhésion à ce projet. Il résulte d'un entretien que je viens d'avoir avec le comte Thomas Potocki, que ces messieurs ne pensent nullement à se rétracter par suite de l'abstention du comte Zamoyski.

«D'ailleurs, l'abstention du comte n'a rien d'illégal en elle. Le comte n'est pas un fonctionnaire du gouvernement; l'invitation qui lui avait été adressée n'avait pas de caractère officiel; elle s'adressait à lui individuellement, comme à l'un des notables qu'il a plu au prince lieutenant de consulter sur la matière. Une rigueur quelconque qui, à cause de cette abstention, frapperait le comte Zamoyski, serait une mesure arbitraire, lui rendrait une partie de son importance, qui est maintenant considérablement amoindrie, et finirait par lui donner le caractère d'un martyr politique.

«J'ai, du reste, des motifs personnels pour m'opposer à une mesure de ce genre. Un grand nombre de ceux qui ne comprennent pas les nécessités de la situation, me croyant, à tort, ennemi personnel du comte Zamoyski, attribuent à cette inimitié la part que j'ai eue dans la dissolution de la Société Agricole. Dans de telles circonstances, une mesure de rigueur dont M. Zamoyski deviendrait l'objet, rendrait difficilement tenable ma position dans le pays.

«Le parti le plus sage à prendre pour le gouvernement, me semble être de se préoccuper ostensiblement le moins possible du comte Zamoyski, et de ne pas le rechercher.

«En appelant au conseil d'état les principaux adhérents de M. Zamoyski, très disposés d'ailleurs à occuper ces positions, il conviendrait de tenir en réserve, jusqu'à l'ouverture de l'assemblée générale du conseil au mois de novembre prochain, la place de vice-président de cette assemblée*. Il est possible que, voyant ses amis ralliés aux nouvelles institutions, le comte Zamoyski adopte, comme d'habitude, leur opinion, et qu'il se joigne à eux activement. Si, au contraire, il persévère dans son système d'abstention, on ne pourra y voir qu'un isolement volontaire. Alors l'importance politique toute factice de ce personnage finira par être neutralisée par un développement sincère et actif des nouvelles institutions**.»

Ce langage était sévère mais juste, et il n'était certes pas inspiré par une hostilité personnelle. Il ne fallait pas tant pour faire revenir le prince Gorczakow de son mouvement de mauvaise humeur. Il ne fut plus question «d'aller à Wiatka,» et la vice-présidence du conseil d'état resta réservée au comte Zamoyski, qui ne l'accepta jamais. Déchu de la présidence de la Société Agricole, il refusa toute fonction, toute dignité, tout rôle actif, mais il resta le drapeau, ou si l'on veut, le porte-drapeau de l'opposition passive et irréconciliable; il servit d'instrument à de petits ambitieux et aux intrigants, et il devint leur bouc-émissaire. Parmi les autres membres du comité de la Société Agricole, Thomas Potocki épousa chaleureusement la cause du marquis; quelques-uns servirent le pays, sous la direction de Wielopolski, avec une fidélité exemplaire et un renoncement parfait; d'autres enfin, sans suivre le comte Zamoyski, prirent part à la vie publique avec la préméditation de renverser le marquis à la première occasion. — Quant à la Société elle-même, ses cadres restèrent intacts. Avec le temps elle se transforma, et prit la dénomi-

* La présidence du conseil d'état revenait de droit au lieutenant du royaume.

** Le 22 avril 1861.

nation de «parti blanc» avec une direction centrale et un réseau de chefs des palatinats et des districts.

La partie la plus ardue du combat livré par Wielopolski au «mouvement moral» consistait dans la pacification du clergé et de la jeunesse scolaire. A toute heure du jour, Wielopolski recevait du prince lieutenant des grandes feuilles de papier couvertes d'une grosse écriture hachée au crayon. C'était toujours la même chose: — Monsieur le marquis, on a chanté des chants révolutionnaires dans telle et telle église, sous la conduite des étudiants de tel gymnase.» Le prêtre se taisait parfois ou se retirait; ordinairement il chantait avec les fidèles. — On publia dans les journaux une défense de chanter des hymnes non autorisés, comme on défendit d'arborer des emblèmes du mouvement. Pour faire disparaître ces emblèmes, on avait des cosaques et des soldats chargés de faire la police dans les églises. En sa qualité de chef du département des cultes, le marquis envoya aux autorités diocésaines une circulaire, où il suppliait le clergé de mettre fin à la profanation des temples et à l'abus des cérémonies du culte, menaçant de poursuites les réfractaires (22 avril). Le clergé pouvait prévoir, d'ailleurs, les conséquences inévitables de l'empire des agitateurs, qui faisaient de la religion leur chose à eux. On s'adressa confidentiellement à l'archevêque de Varsovie pour le décider à une démarche quelconque capable de faire renoncer les fidèles à leur habitude de narguer l'autorité par des chants d'un caractère de plus en plus révolutionnaire*. On ne put rien obtenir de Mgr. Fialkowski, car il se disait impuissant vis à vis du clergé, et il l'était réellement; puis il se trouvait sous la tyrannie de quelques individus affiliés au mouvement ou dominés par le pouvoir occulte. En voici une preuve manifeste.

Le 10 mai, le marquis reçut une communication officielle de Mgr. Fialkowski qui lui transmettait une protestation du clergé de Varsovie contre le discours du 2 avril.

---

* Le gouvernement s'était adressé à Rome pour obtenir une condamnation des chants, mais le Saint Siège refusa d'intervenir, abandonnant l'initiative aux évêques.

«En transmettant à V. E., écrivit Sa Grandeur, l'original d'un écrit qui vient de m'être remis par mon clergé, je dois avouer avec une profonde douleur que je partage pleinement ses sentiments légitimes provoqués par votre discours. Ce discours a blessé le clergé et les fidèles d'autant plus douloureusement que le texte en a été publié dans les journaux. Je m'abstiens de repasser les griefs exprimés dans l'écrit ci-joint, mais je puis taire, que la religion catholique ne saurait être comptée parmi les cultes tolérés, car elle est celle de la majorité des habitants de ce pays; d'ailleurs, les autres confessions religieuses n'ont jamais été persécutées et n'ont cessé de jouir d'une complète liberté. Il ne sied qu'à un souverain de parler de tolérance; dans la bouche d'un sujet et à plus forte raison d'un catholique, cette mention était tout à fait inutile.

»Suivant le précepte du Christ: Rendez le bien pour le mal, — nous désirons et nous voulons oublier l'humiliation qui nous a été infligée; il serait pourtant à désirer que le clergé eût une satisfaction publique propre à apaiser ses inquiétudes.»

«Je suis d'avis que V. E. devrait me renvoyer la protestation ci-incluse: je la ferai détruire, pour qu'il n'en reste aucune trace*.»

Voyons la fameuse protestation.

«Monseigneur, nous venons à vous pour vous exprimer la douleur dont nos coeurs et les coeurs des fidèles se trouvent pénétrés à la suite du discours de S. E. le chef du département des cultes.

«La nomination d'un de nos coréligionnaires à ce poste élevé, nous a remplis d'espérance, mais ce discours a évoqué chez nous la crainte de voir notre espoir déçu.

«Ce discours nous a paru menaçant pour l'Eglise, humiliant pour le clergé.

«S. E. nous a dit, qu'en sa qualité de chef d'un département qui embrasse tous les cultes ainsi que l'instruction

* La pièce se trouve entre nos mains, en original, ainsi que la protestation, suivie des signatures.

publique, elle ne s'éloignera jamais du chemin de la vraie tolérance, cette grande conquête de notre siècle.

«Ce n'est pas pour recommander cette tolérance au clergé que S. E. en a parlé. Le clergé pratique la plus large tolérance; il ne se sert pas de contrainte matérielle pour imposer sa foi; il n'est pas en son pouvoir d'en user, et quand même le clergé le pourrait, il ne voudrait pas le faire. Le clergé vient de donner une preuve récente et visible de l'esprit de tolérance qui l'anime*; il reconnaît, d'ailleurs, que tout en ayant le devoir de ne pas se taire toutes les fois qu'il s'agit de la cause de la foi et de l'Eglise, il n'en doit pas moins, en vertu de la loi de la charité et de l'équité naturelle, tolérer les autres cultes.

«Nous pensons que S. E. a parlé de la tolérance qu'elle allait observer elle-même vis à vis de toutes les confessions religieuses.

«Mais alors, nous regrettons et nous déplorons que S. E. ait fait une exception pour notre culte à nous, en prévenant le clergé qu'elle ne souffrirait nulle part, et particulièrement dans son propre cercle d'action, un gouvernement dans le gouvernement.

«Nous connaissons dans l'Eglise le gouvernement du successeur de Saint Pierre et celui des évêques successeurs des Apôtres. Nous savons que le gouvernement de l'Eglise leur a été confié par le Ciel, et que chaque fidèle doit reconnaître ce pouvoir. La situation de l'Eglise dans notre pays n'est pas de nature à pouvoir empiéter sur les droits de l'Etat. S. E. aurait-elle voulu faire entendre alors qu'il faut restreindre le pouvoir spirituel de nos Evêques? Est-ce que S. E. ne reconnaîtrait pas ce pouvoir? voudrait elle l'envisager comme une des branches de l'administration du pays, voudrait-elle abaisser l'Eglise à la condition d'une institution politique?

«Nous concevons parfaitement la douleur et l'inquiétude de Votre Grandeur, lorsque vous rencontrez, dès le début du nouvel ordre de choses, de pareils doutes chez nous, et c'est

---

** Probablement en fraternisant avec les Juifs et en les admettant dans les églises.

pour cela que nous nous hâtons, avec un empressement filial, d'exprimer à Votre Grandeur l'assurance que nous resterons fermes dans la voie qui nous est prescrite par l'Eglise, et qui seule peut conduire au bonheur les nations et l'humanité. En même temps, nous supplions Votre Grandeur de joindre l'expression de notre douleur à la vôtre, et de la porter à la connaissance de S. E. M. le directeur des cultes.

«Non seulement le clergé, mais encore avec nous tous les fidèles fils de l'Eglise, nous attendrons une manifestation publique propre à nous tranquilliser, de la part de celui qui a excité nos craintes et nos inquiétudes.»

— «Cette pièce m'est parvenue ce 10 mai 1861,» ajouta de sa main sur l'original Mgr. Fialkowski. Les auteurs de la protestation avaient donc mis plus de cinq semaines pour donner le jour à ce pamphlet dont le style accuse une collaboration séculière. On avait essayé de faire admettre à l'Archevêque une autre rédaction plus corsée, et c'est cela qui fit traîner la chose en longueur. Cette autre rédaction, probablement soignée *post factum*, on la fit paraître dans un journal de Cracovie, le *Czas*, journal catholique et conservateur, en ajoutant qu'elle avait été transmise au marquis Wielopolski avec la signature de Mgr. Dekert, suffragant de l'archevêque de Varsovie. Cette oeuvre de faussaire accusait le marquis d'être un ennemi de l'Eglise, pire que M. Mouchanow. Mgr. Dekert la renia publiquement, mais dans le public elle fut tenue pour authentique, et pour une glorieuse manifestation des véritables sentiments du clergé polonais.

Il ne s'agissait plus que d'établir la légitimité des chants patriotiques. Mgr. Fialkowski se chargea de la besogne, ou plutôt on la lui imposa. Par une lettre officielle en date de 26 mai, il refusa de publier un mandement concernant cette matière, sous prétexte que «ces chants n'avaient aucun caractère révolutionnaire, que le fond en était religieux et patriotique, qu'ils avaient été autrefois placés dans des livres de piété, sous l'approbation de l'autorité ecclésiastique, et que, depuis les derniers événements, le peuple les chantait avec certaines modifications pour exprimer sa douleur et son irritation.» «L'intervention du clergé continuait Sa Grandeur, au-

rait pour unique effet d'irriter le peuple encore davantage, et de faire perdre au clergé la confiance du peuple, qui cesserait de fréquenter les églises et d'approcher des Sacrements, au grand détriment de la religion et des âmes.»

Qu'était ce que ce peuple dont la confiance était si chère au clergé? Nous allons le voir, et nous allons voir aussi les moyens par lesquels ce «peuple» prouvait au clergé sa confiance, son amour, son respect. L'évêque de Podlachie, Mgr. Benjamin Szymański, était un des plus dignes et des meilleurs, sinon le plus digne et le meilleur de nos évêques d'alors. Ayant été pendant longtemps le confesseur du marquis, il le connaissait intimement. Après l'installation du marquis au département des cultes, il le félicita chaleureusement: «C'est une oeuvre de Dieu, lui écrivit-il; c'est Dieu qui nous a donné un chef dans votre personne. J'espère que tout le clergé de notre pays partage en ce moment ma joie, et l'espoir que notre sainte Eglise catholique va trouver maintenant dans ce royaume la protection et la liberté qu'elle a si longtemps désirées.» Ainsi que les autres évêques, Mgr. Benjamin resta sourd à la voix du marquis dans la question des chants et de l'abus du culte. Pour s'en justifier, il écrivit au marquis, le 2 juillet 1861, la lettre suivante:

«Me souvenant des bontés que vous aviez bien voulu me témoigner autrefois, je viens vous exposer, M. le marquis, ma situation en toute sincérité. C'est déjà pour la troisième fois que je reçois une circulaire officielle du département des cultes, m'enjoignant d'ordonner au clergé de mon diocèse de faire cesser les chants dans les églises. Je me suis abstenu jusqu'ici de le faire, pour les raisons suivantes. Le clergé jouit encore d'un peu de confiance de la part des fidèles — et bien entendu il n'est point question ici du peuple des campagnes ni des paysans; — si j'ordonnais à mon clergé de défendre les chants, non seulement il ne serait pas écouté, mais cela aurait encore pour lui les plus tristes conséquences. Dans plusieurs localités de mon diocèse, pour punir les ecclésiastiques de leur opposition même insignifiante, on a peint des gibets sur leurs volets et sur leurs portes, on a cassé leurs vitres, et quelques-uns ont eu à subir l'infâme sé-

rénade de la «musique des chats!» Et moi-même, que de lettres anonymes n'ai-je pas reçu! Comment peut-on exiger de moi que je m'expose moi-même, que j'expose mon clergé et même la religion au mépris?»

Cette lettre, c'est le tableau le plus fidèle de la situation. C'est, d'abord, le manque absolu de courage civil, et la soumission docile à la tyrannie des agitateurs et de la populace. On savait mourir en héros, mais on n'avait pas le courage de vivre selon sa conscience et de tenir tête à une poignée de misérables et de fous. La lettre anonyme, cette arme habituelle des lâches, le gibet peint sur la porte, l'envoi d'une corde à noeud, la «musique des chats:» tels étaient les moyens d'action du parti rouge, qui à l'aide de pareilles ignominies terrorisaient le clergé, la noblesse, les employés, tous les gens sensés. On soupirait tous bas et tout bas on se plaignait de la «terreur de la rue;» mais quant à secouer ce joug, en supprimant le deuil, en cessant de chanter, en faisant preuve de courage, — il n'y avait pas à y penser. — Nous voyons ensuite, un évêque qui avoue que les paysans ne prennent pas part à cette profanation incessante des lieux sacrés, mais qui tremble à la pensée de s'exposer lui et son clergé au mépris du «public» — ce fut là le terme textuel de Mgr. Benjamin. Qu'était-ce que ce public dont le respect lui importait tant? Eh! bien, c'était justement ce public aussi ardent à chanter dans les églises qu'à briser les carreaux chez les prêtres indociles, à souiller les portes de leurs demeures de peintures infamantes, à les déshonorer par les sérénades; c'était un tas de gamins, de fainéants et de malfaiteurs qui, coalisés entre eux, poussaient aux excès journaliers une grande partie de la population honnête. Si toute cette engeance avait cessé de fréquenter les églises qu'elle profanait par sa présence, le mal n'aurait pas été grand. La classe moyenne, celle qui précisément se trouvait sous l'empire et sous la tyrannie des agitateurs, était sincèrement pieuse mais ignorante, elle se laissait conduire sans savoir où on la menait, et la tolérance accordée par le clergé aux manifestations, achevait d'embrouiller ses idées, ses notions, et de la démoraliser. En outre, son instinct lui dictait que le clergé n'était plus son maître, mais

l'humble serviteur d'un pouvoir occulte : elle perdait ainsi le respect des choses sacrées, le respect de son curé et du prêtre en général. Ce paysan, dont «il n'était pas question, bien entendu,» ce paysan scandalisé par le spectacle du désordre et la connivence du prêtre, était profondément mécontent, inquiété dans le fond de son âme ; il perdait toute confiance en son pasteur et ne pouvait plus le respecter comme autrefois. Mais personne ne faisait attention à l'opinion du paysan, ni l'évêque, ni le curé, ni le gentilhomme.— Enfin, c'était un aveuglement irrémédiable, qui ôtait la vue aux classes les plus éclairées. Le clergé ne se rendait pas compte de cette vérité que le gouvernement, las de cette lutte, devait finir par sortir de son inaction, et que le soldat viendrait rétablir l'ordre dans les églises. La majorité modérée, majorité immense, ne voyait point que ces éternelles collisions entre le peuple et la force armée chargée de maintenir l'ordre tant bien que mal, menaient fatalement à des catastrophes, à une nouvelle effusion du sang, à des malheurs incalculables.

En province l'autorité abdiqua complètement, absolument ; il n'en était même plus question. A Varsovie, ce fut pis encore. La haute police, — il y en eut même plusieurs — ne savait rien. On confia la garde de la ville aux soldats de la ligne et aux cosaques. La meilleure troupe du monde se démoralise par un tel service. Le soldat était doux, mais le rôle qu'on lui faisait jouer, l'exaspérait. Il ne comprenait pas de quoi il s'agissait dans cette guerre faite aux habits, aux épingles de cravates, aux rubans et autres colifichets. Il se montrait, ou trop indulgent, ou tracassier ; il n'y avait pas de juste milieu. L'officier souvent brutal dans ses manières et dans ses paroles, tombait aussi dans les extrêmes ; la véritable énergie était rare, et les plus terribles menaces s'en allaient en fumée, juste au moment où l'on aurait dû les réaliser. Ces procédés poussaient à bout et enhardissaient la populace. Pour faire cesser les chants, on se rejeta sur des arrestations opérées au sortir des églises ; de là de nouvelles plaintes : on nous empêche de prier Dieu, on persécute le catholicisme ! Lorsque le mécontentement se montrait avec une certaine violence, les autorités devenaient plus indulgentes ; la population semblait

s'apaiser pour un jour ou deux, puis c'était une nouvelle recrudescence de désordre. Depuis le 8 avril, l'organisation révolutionnaire avançait rapidement dans la classe moyenne, sous forme de «dizaines» et de «centaines» dont les chefs ne connaissaient que leurs supérieurs directs.

Dans les écoles, les choses ne marchaient pas mieux. Les gamins frondaient ouvertement les autorités scolaires, on rossait les professeurs et les inspecteurs, on leur organisait des sérénades. A Pulawy, ancienne résidence de la famille Czartoryski, dans l'unique pensionnat du gouvernement, très protégé par la famille impériale, les jeunes filles se révoltèrent; il n'était plus question d'études, mais on organisa des services funèbres et des prières pour la patrie, en y invitant le public de la ville de Lublin. Par ci par là, les turbulents furent fustigés: alors on criait à la barbarie; or, de tout temps, chez nous, la verge fut un élément essentiel de l'éducation dans les familles comme dans les écoles. On exclut des étudiants qui ne paraissaient plus dans les classes mais qui couraient les églises et les mauvais lieux: voyez ce régime, disait-on, il nous empêche d'instruire nos enfants. — Le marquis, logé dans un pavillon de l'ancienne université, dans le plus proche voisinage d'un gymnase, se fit réserver un jardinet pour son usage particulier. Les élèves du gymnase chassèrent les ouvriers; les barrières furent démolies et le bois dispersé. «La jeunesse a eu raison d'en agir ainsi, écrivait le Czas de Cracovie; elle a défendu un jardin destiné à l'usage du public contre les empiètements de Wielopolski, qui s'attaquait à une propriété publique... Le bois a d'ailleurs été distribué aux pauvres (sic).» On intenta un procès aux démolisseurs. «Quoi, s'écriait le Czas, appeler des enfants en justice? Quelle ignominie! Il fallait les punir par le fouet.» Or, le fouet, c'était selon ce même journal la «verge de l'envahisseur, du moderne Attila.» Plus tard, pour ne pas exposer la jeunesse scolaire, devenue intraitable, aux sévérités du régime militaire, le marquis prit le parti de fermer les établissements d'enseignement jusqu'à leur réorganisation. „Quel chef de l'instruction publique! s'écria le Czas avec indignation. Voilà sa façon de répandre la science. Il ruine les familles, il détruit

l'avenir de plusieurs générations, il plonge le pays dans les ténèbres de l'ignorance.»

L'administration générale, la police et la gendarmerie se trouvaient en dehors du cercle d'action du marquis; il n'avait de l'influence sur ces branches de service que par l'entremise du prince lieutenant, dont les ordres n'étaient pas toujours bien exécutés. On resserra un peu les rênes de l'administration, au moins pour couper court à la désertion des employés. On enjoignit aux autorités militaires de ne pas se mêler de l'administration civile et de vivre en paix avec elle. Le marquis recommandait la patience et la douceur unies à l'énergie; du reste, il espérait tout de la part d'une répression légale des désordres à l'aide des tribunaux ordinaires. Or, le code pénal était mal fait, et celui de la procédure pénale tout à fait défectueux en ce qui concernait les délits contre l'ordre et la tranquillité publique: on aurait pu en tirer parti en agissant avec vigueur et avec la volonté de faire le bien. Les soixante-dix individus arrêtés le 8 avril, attendaient leur jugement dans les prisons de Modlin: le marquis confia l'instruction de l'affaire au premier président de la cour d'appel. Ce fonctionnaire fit comme Pilate, il se lava les mains en disant: Je ne trouve aucun crime en ces hommes. Puis, il se laissa voler son rapport, qui parut aussitôt dans le Czas. Les cours martiales sont devenues ainsi inévitables et indestructibles.

Le vol des documents officiels était à l'ordre du jour, et à quelques heures de distance de Varsovie, une feuille connue et estimée servait d'organe à la conspiration. Le Czas, c'est de lui que nous voulons parler, avait été fondé vers 1848, pour subvenir à la nécessité d'un organe des opinions modérées. Entre les mains de M. Maurice Mann, il s'était acquis une position exceptionnelle dans le presse européenne; de tous les journaux polonais, il était le seul lu à l'étranger et considéré comme une feuille sérieuse; il avait d'ailleurs libre entrée dans le royaume. M. Mann ne connaissant point le royaume de Pologne, où il n'avait jamais mis le pied, suivait, en ce qui concernait les affaires de ce pays, la ligne de ses amis politiques, tous hostiles à la Russie ainsi qu'à la combinaison Wielopolski. Cracovie, ce faubourg Saint-

Germain de la Pologne, ville catholique, pieuse et patriote, fourmillait, relativement aux autres cités polonaises, d'esprits distingués, mais la politique y était traitée au point de vue, soit des sentiments, soit d'une philosophie nébuleuse de l'histoire; en outre, les dames pieuses et exaltées s'y préoccupaient trop des choses de ce monde. Le caractère religieux du mouvement varsovien, surprit et passionna la dévote cité; on crut voir le «doigt de Dieu» tracer une nouvelle route à la Pologne. Revenue de ses enthousiasmes russophiles de 1846, la noble ville détestait cordialement le «Moscovite» et le «schismatique» qui, à l'heure qu'il était, assassinait des femmes et des enfants en prière. Il est toujours doux de narguer un gouvernement; or, l'Autrichien avait la main rude, et l'expérience conseillait de ne pas s'exposer à son contact. Toutes les rancunes se concentraient ainsi sur le «Moscovite.» Quant au marquis, on le connaissait à Cracovie mieux que partout ailleurs; il y comptait nombre de parents et d'anciens amis; mais depuis son entrée aux affaires, on l'avait renié, souillé qu'il était par les attouchements de «l'impur barbare.» Bref, on ne pensait qu'à le renverser au plus vite, sans avoir personne à mettre à sa place. La conscience et le tact politique de M. Mann le préservaient de tomber dans la démence uniuniverselle: il ne combattait pas le marquis, mais il ne le soutenait pas non plus; et en parlant de lui, il ne l'appelait jamais par son nom; il disait: «cette figure...» M. Mann n'était d'ailleurs pas omnipotent; à côté de lui, à la troisième page du journal, un folliculaire rouge défaisait le bien que M. Mann pouvait faire. Le journal avait pour correspondant de Varsovie un conspirateur de profession, dans la suite membre du comité révolutionnaire. On battait en brèche l'ordre public et l'ordre social en Pologne, avec une rage sans égale. On démolissait le marquis par la calomnie et le mensonge, s'attaquant à sa vie privée et dénaturant ses actes politiques. Lorsque l'on eut vent de son projet de réforme de l'éducation, avant même que ce projet n'eût paru, on tâcha de le discréditer, et voici par quels moyens:« — Les humanités seront chassées des programmes, il y aura partout une discipline militaire; il n'y aura pas d'université, seulement quelque chose d'appro-

chant, un établissement sans valeur, baptisé du nom de «haute école.» La mauvaise foi sautait aux yeux, car cette dénomination de «haute école» — die Hoch-Schule — est journellement appliquée aux universités de l'Allemagne et de l'Autriche; elle se rencontre souvent dans des documents polonais concernant l'université de Cracovie sous le régime de la république, c'est à dire entre 1815 et 1846. — Le gouvernement autrichien laissait faire. Il y avait, il est vrai, des conventions relatives au régime de la presse, conclues entre le cabinet de Vienne et celui de St. Pétersbourg. La Russie les observait strictement, l'Autriche pas dutout. La police autrichienne se montrait fort sévère à l'égard des emblèmes nationaux et des chants patriotiques; il y eut des coups de feu et des coups de baïonnettes à Lemberg et à Cracovie, toujours contre le peuple en prière; il y eut des arrestations et des procès, jusqu'à ce qu'il fût dûment établi que les démonstrations étaient dirigées contre la domination de la Russie en Pologne. Alors, une lumière subite descendit aussi sur la police, car quant à la diplomatie autrichienne, elle en était déjà et depuis longtemps profondément pénétrée. Dès le mois de mars 1861, le comte de Rechberg, dans une dépêche circulaire, reconnaissait aux événements de Varsovie «une haute valeur morale» et prédisait au mouvement polonais des conséquences «incalculables» pour la politique générale de l'Europe. La convention échangée à l'entrevue de Varsovie, ne s'appliquait pas aux délits ayant une aussi «haute valeur morale.»

Forcé de fermer au Czas l'accès du pays, le marquis s'attira de nouvelles colères. Les journaux de Varsovie lui étaient tout aussi hostiles que ceux de l'étranger. La Quotidienne, ayant pris le titre de Gazette Polonaise, lui fit une guerre à mort — en Italie. Avec une onction mielleuse, M. Kraszewski accumulait les apothéoses de M. de Cavour. — Quel homme d'état! Quel patriote! Comme il sait se faire adorer de sa nation!... Habitué à lire entre les lignes, le public se doutait parfaitement de quoi il s'agissait: le lecteur plaçait Wielopolski là où l'écrivain mettait M. de Cavour, et reportait sur le marquis le contraire des louanges et des mé-

13*

rites attribuées à l'Italien. M. de Cavour fit ainsi, même après sa mort, une terrible et déloyale concurrence à notre grand compatriote qui, à son grand honneur, fut un homme d'une tout autre trempe. Il y a une différence entre Wielopolski et M. de Cavour, disait plus tard un publiciste de la diplomatie nationale: «M. de Cavour avait l'âme libérale et sympathique, il était en communication continuelle avec son peuple...» Mais le marquis pouvait-il être en «communication» avec le sien?... Il voulait construire lorsque son peuple était possédé de la passion de tout détruire, et de se détruire lui-même.

Le 3 mai 1861, le prince Adam Czartoryski, peu de semaines avant de mourir, prononçait son dernier discours public à la séance de la Société historique. Il parla nécessairement de l'état du pays, et il parla en illuminé: «...En un seul jour, notre nation a grandi et a acquis une puissance morale que les autres peuples pourraient envier. Notre cause a gagné aujourd'hui les sympathies universelles. Cependant, à l'admiration qu'on nous témoigne, se mêle un sentiment de doute et d'inquiétude pour l'avenir. C'est qu'en effet, les manifestations de la vie nationale dont nous avons été témoins, portent en elles quelque chose de surnaturel, et un pareil miracle semble ne pas pouvoir durer. J'ai prononcé le mot surnaturel, et je le maintiens. On peut comprendre qu'un individu, sous l'empire d'une idée puissante, fasse de grandes choses; mais quand un peuple entier, se levant comme un seul homme, a assez de lumières et de forces pour atteindre une telle hauteur et pour s'y maintenir, on doit reconnaître dans un tel fait le doigt de Dieu et l'action de la Providence... Remercions Dieu pour le secours inespéré et manifeste qu'il nous a accordé, et demandons-lui les forces nécessaires pour ne pas déchoir, et pour continuer d'avancer sans faiblir dans la voie de douleurs et de sacrifices qui nous conduira au terme de nos espérances... Ne descends pas, ô! ma nation! de cette hauteur sur laquelle les peuples et les puissants de la terre sont forcés de te respecter. En y restant, tu ne perdras jamais de vue le but de tes espérances, et tu pourras t'en approcher plus sûrement. Au milieu de tes cruelles douleurs et du désespoir vers lequel te poussent la trahison et la violence,

rejette les tentations de la colère; ne t'abaisse pas à des combats indignes de toi, qui ne feraient qu'accroître tes maux, si même ils ne consommaient pas ta ruine. Souviens-toi qu'il faut plus d'héroïsme pour aller à la mort en découvrant sa poitrine, que pour défendre sa vie le glaive à la main. La plus grande force sur cette terre consiste à ne pas tenir à la vie. Avoir cette force et en même temps être doux et généreux, étranger à toute idée de vengeance, à tout dessein de nuire, même à son ennemi, c'est la vertu par excellence et la véritable raison politique. Ferme surtout ton coeur à l'orgueil, car il abaisse et avilit les mouvements les plus nobles; mais sache, ô! peuple polonais, que c'est dans l'élévation de tes sentiments, dans la grandeur de tes vertus, que résident et ta force actuelle et tes espérances pour l'avenir. Le martyre pour la foi et la patrie annonce toujours la victoire, car il élève la victime également devant Dieu et devant les hommes, et couvre de honte son bourreau. Il n'est pas donné aux hommes de prévoir les événements, surtout quand les faits dont nous sommes témoins sont d'un ordre aussi élevé. C'est la Providence qui a aujourd'hui éclairé et inspiré la nation; c'est d'elle que nous devons attendre du secours, et ce secours ne nous manquera pas!»

L'émigration apercevait distinctement le «doigt de Dieu,» mais elle ne voyait pas le poing du conspirateur qui minait la Pologne...

Le soir de cette terrible journée du 8 avril, Wielopolski traça quelques mots à la marquise; il se taisait sur lui-même, mais il se plaignait doucement du clergé et de la jeunesse scolaire: «Vous vous êtes probablement doutée à quoi se rapportaient certains passages do mon discours (au clergé). La conduite du clergé, la continuation du deuil, entraînent la jeunesse dans une mauvaise voie. Tout cela rend ma position excessivement difficile, et entrave la réalisation de mes desseins concernant la situation du clergé, que dès l'abord je comptais soulager.» Le lendemain on se détournait de lui, on le fuyait. Il alla dîner dans un restaurant: à son arrivée on se transporta dans une autre pièce. Un vieil ami s'approcha de lui, en lui disant: — Grâce à vous, nos enfants pourront s'instruire au moins. «Oui, ré-

pondit-il, mais je voudrais aussi enseigner aux pères certaines choses qui leur manquent.» Du reste il travaillait et souffrait.

Vers le milieu de mai, il fit une tentative pour obtenir quelques nouvelles concessions, rassurantes pour l'autonomie du royaume, et propres à relever l'esprit défaillant du pays.

«La haute approbation de mes loyaux services, que Sa Majesté a daigné me faire témoigner par l'entremise de S. A. le prince lieutenant du royaume, m'inspire une profonde gratitude, et augmente mon dévouement pour l'Empereur et Roi, ainsi que mon zèle pour le bien de son service.

«Les institutions dont S. M. a gracieusement doté le royaume de Pologne, y compris la récente mesure du rachat de la corvée, franchement exécutées comme elles le seront sous son sceptre, me semblent répondre aux besoins les plus pressants de ma patrie. En suivant la voie prudente des réformes utiles, le gouvernement et le pays se trouveront progressivement ramenés sur le terrain large et fécond de la légalité. Ces réformes ne devront jamais affaiblir l'autorité, cette sauvegarde de l'ordre social, plus que jamais nécessaire chez nous en ce moment.

«S. M. conserve entre ses mains de puissants moyens de relever, aux yeux de ses sujets polonais, l'importance et le prestige des grâces qui leur ont été accordées.

«Il a plu à S. M. de substituer un Conseil d'Etat à l'Assemblée générale des deux départements du Sénat. S. M. estimerait peut-être opportun de substituer aussi l'ancienne Cour suprême* aux IX et X départements du Sénat, tout en conservant l'institution si utile des procureurs généraux. Cette modification de pure forme, répondrait à un voeu du pays, voeu légitime à mon avis, et serait un gage de notre autonomie administrative.

«C'est dans le même ordre d'idées, que j'ose exposer l'opportunité de remplacer la division actuelle du royaume en cinq gouvernements, par la division antérieure en huit palatinats.

---

* Dénomination officielle donnée avant 1830 à la Cour de cassation.

«Pendant les derniers troubles, le gouvernement a pu se convaincre de nouveau que les circonscriptions administratives actuelles sont trop étendues au point de vue de l'efficacité do l'action administrative. Le même inconvénient se réproduirait bientôt sous le rapport de la représentation des intérêts dans les conseils de régence. Cette représentation deviendrait plus efficace et répondrait mieux aux besoins qui varient avec les localités, si le nombre des conseils était augmenté. En outre, l'admission au Conseil d'Etat des notabilités revêtues des fonctions électives, deviendrait à son tour plus effective. Ces modifications ne s'écarteraient en rien des principes sanctionnés par S. M., elles rendraient seulement plus complète l'application de ces mêmes principes.

«La rédaction du projet de loi sur le Conseil d'Etat a naturellement amené la question de la langue officielle. Les lois actuellement en vigueur ne donnent pas ce caractère à la langue russe, et ne prescrivent notamment pas la connaissance de cette langue comme une condition à l'admission aux fonctions publiques. Qu'il plaise à S. M. de maintenir, dans sa magnanimité et dans sa justice, les réglements en vigueur sur cette matière.

«Dans ce voeu des sujets de S. M., j'ai ma part d'intérêt personnel, car si la connaissance de la langue russe était reconnue indispensable pour siéger dans le Conseil d'Administration, ne possédant pas cette langue, je me trouverais atteint par cette mesure.

«S. M. daignerait peut-être, dans sa magnanimité, accorder au Conseil d'Etat le sceau aux armes du royaume, ainsi qu'un uniforme aux couleurs nationales, tel qu'il avait été prescrit avant 1830, et étendre cette faveur à mon département des cultes et de l'instruction publique. La haute sagesse de l'Empereur et Roi appréciera s'il est opportun d'étendre dès à présent la même faveur aux autres branches du service civil du royaume, et notamment de permettre aux habitants de ce pays de porter l'ancien uniforme civique*. Cette insigne faveur de S. M., en donnant aux institutions octroyées récem-

* Bleu et amarante, remplacé par un uniforme vert et rouge.

ment, un caractère de nationalité, répondrait aux ardents désirs du pays.

«Cette dernière mesure contribuerait à ôter toute importance aux émigrés établis dans les grandes capitales de l'Europe, et qui prétendent y représentor la Pologne. Les nombreux voyageurs Polonais, pouvant paraître dans un uniforme aux couleurs nationales, ne seraient plus gênés, comme ils le sont actuellement, dans leurs rapports avec les missions impériales russes, et par là même avec le monde officiel à l'étranger, qui saurait bientôt démêler de quel côté se trouve la Pologne sérieuse et légitime.

«Lorsque l'Empereur et Roi daignera combler ainsi la mesure de ses bienfaits, ses fidèles sujets du royaume et l'Europe entière accueilleront avec admiration cet acte d'un Souverain magnanime, qui après avoir beaucoup promis, accorde spontanément plus qu'il n'a promis. En même temps, se raffermira de plus en plus dans le pays la confiance envers le gouvernement de S. M., et, pour ma part, je serai fier de consacrer ma vie à servir un grand Souverain. La divine Providence récompensera S. M d'avoir contribué à la prospérité et au bonheur de ma patrie, en accordant à S. M. un glorieux règne.» — Le sort de cette démarche nous est inconnu.

A cette époque le prince Gorczakow tomba gravement malade, et mourut peu après. Les terribles émotions des derniers mois avaient porté le coup de grâce au noble vieillard. Les Polonais aperçurent dans cette mort le «doigt de Dieu,» une punition manifeste pour le «massacre» du 8 avril. Si Dieu, en rappelant à lui le digne lieutenant, voulait punir quelqu'un, c'était assurément nous-mêmes. A part ses grandes qualités, à part son désir sincère de pacifier par la douceur ce malheureux pays, le prince avait une vertu, rare chez les hommes de sa nation, il n'était ni méfiant ni soupçonneux. Ayant donné à Wielopolski sa confiance, il la lui conserva; et il le soutenait de toutes ses forces, de toute son influence. Et, le marquis représentait la dernière planche de salut pour son peuple.

IV.

LES TRAVAUX LEGISLATIFS.

Environ six semaines après l'entrée du marquis en fonctions, parut, le 16 mai, la loi la plus urgente, sur le «rachat de la corvée.» En vertu de cette loi, le travail obligatoire allait cesser partout le 1 octobre suivant, pour faire place à une redevance en argent calculée d'après la moyenne des prix du blé pendant les trente dernières années, dans les quatre grandes zones du pays. C'était la seule base acceptable de l'évaluation approximative de la valeur du travail obligatoire, lequel n'avait au fond qu'une valeur relative et fictive, car, étant obligatoire, il était généralement mauvais.

La loi ne pouvait être favorablement accueillie dans le pays. On la considérait comme une atteinte à la volonté nationale exprimée dans les résolutions prises par la Société Agricole, et ceci suffisait déjà pour la dépopulariser. Elle touchait en outre à une multitude d'intérêts particuliers qu'elle blessait presque toujours. Toute transformation radicale d'un système d'exploitation agricole est généralement pénible, et les grands propriétaires n'étaiênt nullemement préparés à la subir. Le prix de la main d'oeuvre haussa partout, mais surtout dans les contrées fertiles, où la population était clairsemée, le paysan paresseux, et enclin à profiter de la liberté pour ne plus louer ses bras à aucun prix. Du reste, le paysan, mauvais payeur de sa nature, ne se pliait pas facilement à la régularité dans les payements, ce qui promettait aux propriétaires de cruels embarras.

Le 5 juin fut promulguée à son tour la loi sur le conseil d'état, les conseils de gouvernemonts et de districts, et les conseils municipaux.

Le conseil d'état, présidé par le lieutenant du royaume ou par un vice-président nommé parmi les membres du con-

seil, était composé de tous les membres du conseil d'administration siégeant de droit au conseil d'état; des conseillers d'état à vie; et des personnes temporairement appelées par le souverain, et choisies parmi le haut clergé, parmi les présidents et les membres des autorités de la Société du crédit foncier *, et en général parmi les notabilités du pays.

Le conseil était divisé en quatre sections: de la législation, du contentieux, des finances et de l'administration, des pétitions et plaintes.

L'assemblée générale du conseil d'état émettait une opinion motivée sur les projets de loi concernant le royaume, sur le budget annuel, sur les rapports annuels du contrôleur général, de la commission de la dette publique et des chefs des départements. Elle connaissait des plaintes en abus de pouvoir et en violation des lois. Elle examinait les observations des conseils de régences et du conseil municipal de Varsovie. Ses séances n'étaient pas publiques. Le lieutenant avait le droit d'autoriser la publicité des procès-verbaux. Un secrétaire d'état servait au conseil d'organe intermédiaire avec les autorités et dirigeait les affaires courantes du conseil.

Les conseils de districts et les conseils municipaux étaient électifs. Le cens électoral était représenté par l'impôt direct, (six roubles dans les campagnes, quatre roubles dans les villes); ou par une rente annuelle de cent-quatre-vingts roubles.— Les membres des conseils de gouvernements étaient élus par les conseils de districts. — Les présidents étaient nommés par le lieutenant, qui convoquait les conseils une fois par an, à une époque indéterminée.— Tous ces conseils administraient les routes, les hôpitaux, et les fonds des communes et des villes. En outre, les conseils allaient avoir un rôle important dans la future organisation de l'instruction primaire, ainsi que dans les opérations de l'accensement.

La valeur de ces institutions dépendait entièrement de la direction qui leur allait être imprimée, ainsi que de l'usage

* Ces deux catégories représentaient au sein du conseil d'état l'élément électif.

que le pays en ferait, en les acceptant soit franchement et loyalement, soit avec l'arrière pensée de s'en servir pour continuer la lutte contre le pouvoir et le principe d'autorité. — La promulgation des lois concernant les conseils, fut reçue avec dédain. Le pouvoir occulte s'ingéniait à les discréditer, et annonçait à l'Europe que le «pays» manifesterait bientôt sa désapprobation en s'abstenant d'y prendre part. Une forte pression fut exercée dès ce moment sur la noblesse pour la contraindre à ne pas entrer au conseil d'état et à ne pas prendre part aux élections.

Dans le public, on se plaignait de ce que Wielopolski tardait singulièrement avec ses réformes; qu'il forgeait ses lois dans le plus grand secret; qu'il se cachait et cachait ses desseins; et les journaux à l'étranger s'en faisaient les échos. Le marquis ne cachait rien, car il n'avait rien à cacher, et tout ce qu'il faisait, il ne le faisait qu'après avoir consulté tous ceux qui pouvaient l'aider de leurs lumières et de leur expérience. — Il demanda au comité consultatif institué pour la question agraire, un travail sur l'accensement d'office, et ce travail servit de base au projet de loi élaboré par un ancien magistrat, employé au département de la justice. — Avant d'entreprendre la réforme de l'éducation publique, il s'adressa au corps enseignant pour connaître ses opinions sur la matière. Il recueillit ainsi plus de trente mémoires, publiés plus tard dans le Journal officiel. Parmi les personnes consultées, se trouvaient des hommes qui avaient un long passé d'expérience et de travail, une connaissance profonde du professorat, du personnel, des aptitudes de la jeunesse *.

* Son aide principal dans cette partie fut M. Korzeniowski, littérateur distingué, ancien professeur au célèbre lycée de Krzemieniec, en dernier lieu inspecteur général des établissements d'enseignement, et, en cette qualité, le seul et unique protecteur officieux de la langue polonaise dans l'enseignement; protecteur officieux, disons-nous, car c'était seulement pendant ses tournées annuelles qu'il lui était possible de stimuler la jeunesse et le corps enseignant à suppléer par l'application à l'abandon où le programme officiel laissait l'idiome national. Heureux les peuples qui ne connaissent pas chez eux ce genre de mérite civique, car ils ne connaissent pas non plus les maux qui engendrent des mérites pareils...

Tout fonctionnaire, distingué par le marquis, subissait le contre-coup de son impopularité; ce furent pour la plupart des gens âgés, dernières épaves d'une autre époque; suspects aux leurs, ils n'avaient même pas devant eux la perspective d'un avancement brillant; et les pensions étaient si modestes, si mesquines, qu'elles assuraient à peine un bien-être tel quel aux serviteurs du pays. Le feu sacré qui consumait l'âme du marquis, enflammait à leur tour ceux qui travaillaient avec lui, et c'était là le secret de cette activité dévorante qui déblayait les ruines du passé et jetait les fondements de l'avenir.

Absorbé par ses multiples travaux législatifs et par les tracas que lui causait l'attitude du clergé et de la population entière,le marquis ne prêta peut-être pas assez d'attention à la future organisation .de la «commission» des cultes et de l'instruction publique. Il confia la préparation du projet aux bureaux, en disant: — Tenez-vous aux modèle d'avant 1830. Cette marche répondait à son idée directrice, à son but et à son idéal; il était du reste obligé de respecter les formes adoptées par les autres départements. Or, cette organisation surannée des «commissions» était tout simplement un anachronisme et un non-sens. Elle était calquée sur un modèle allemand — prussien, si nous ne nous trompons pas — datant de l'autre siècle, et d'après lequel les affaires courantes de chaque département étaient décidées par un «collège» à la pluralité des voix. Cette invention avait plu à nos aïeux, éternellement poursuivis par la crainte de l'absolutisme, et par la pensée d'y remédier en éparpillant le pouvoir exécutif dans différentes «magistratures» qui se surveillaient et se neutralisaient mutuellement. Lorsqu'il s'agissait d'organiser les départements mi-

Brisé par l'âge et les infirmités, M Korzeniowski consacra le reste de ses forces à l'oeuvre de la rénovation intellectuelle de sa patrie: dès cinq heures du matin, on le voyait arriver de la campagne au cabinet de travail du marquis, courbé, se traînant à peine, toussant à se rompre la poitrine. Il n'était pas le seul à donner de ces preuves d'un dévonement désintéressé au bien public, mais personne ne poussa si loin le renoncement absolu de lui-même, renoncement d'autant plus admirable qu'il ne pouvait lui valoir que la satisfaction d'avoir rempli son devoir.

nistériels sous le régime de 1815, le prince Zaïonczek, inspiré par le grand-duc Constantin, voulait concentrer l'autorité entre les mains des ministres. Le ministère de la guerre fut organisé selon les vues du généralissime, mais le conseil d'état d'alors appliqua aux autres départements ses idées «républicaines,» que l'on croyait indispensables au bonheur de l'humanité. Conformément à ces idées, chaque département avait à sa tête une «commision» composée de membres fixes, ainsi que des chefs des différents services, sous la présidence du ministre; puis, pour expédier les affaires courantes, un «conseil général,» présidé par le ministre, qui votait au même titre que ses subordonnés*. Cela ressemblait à une anarchie organisée, et le système «républicain» se perpétua sous le plus absolu des régimes absolus.

En 1821, pendant la discussion, au conseil d'état, du projet concernant l'organisation du département des cultes et de l'instruction publique, les «républicains,» Mostowski et Potocki en tête, livrèrent sur ce terrain une bataille accharnée au prince Zaïonczek, qui céda devant leur opposition. Parmi les membres de cette commision des cultes et de l'instruction, la loi du 21 octobre 1821 énumère le primat du royaume archevêque de Varsovie et deux évêques diocésains, ainsi que deux membres «pour tous les autres cultes (chrétiens).» En outre, cette loi institua au département des cultes une «section des affaires ecclésiastiques (catholiques),» sous la présidence du primat, composée de deux évêques diocésains et de quatre ecclésiastiques nommés par le lieutenant sur la présentation des évêques.— La section empiétait sur les attributions canoniques des évêques diocésains, car elle se mêlait de tout, et décidait même les questions relatives à la discipline ecclésiastique. Les évêques du royaume, à commencer par le primat, légitimaient les usurpations par leur présence dans la commission et dans la section ecclésiastique, et le Saint Siège n'éleva jamais de protestation ni contre l'une ni contre l'autre.

* De là venait le titre officiel des chefs des départaments: Directeur général président de telle ou telle commission.

Après 1832, le département des cultes fut maintenu dans sa forme d'autrefois. A la suite de la séparation du rite grec uni, le chef des affaires de ce rite, un employé schismatique, prit place à côté des prêtres catholiques, et à la suite de l'érection d'un diocèse de l'église grecque orthodoxe, un second schismatique y entra à son tour.

Le marquis hérita de cet ordre de choses qu'il n'était pas en son pouvoir de faire disparaître ni de changer radicalement. Habitués à ne pas observer le concordat de 1847, les bureaux se souciaient fort peu des contradictions entre les dispositions du concordat et l'organisation intérieure du département des cultes. Quant au clergé, occupé à faire de l'opposition et de la politique, il négligea d'intervenir à temps, et, vu son hostilité à l'égard du marquis, celui-ci ne pouvait pas s'adresser au clergé, car on l'aurait certainement éconduit; il est même permis de douter s'il était possible de trouver un conseil éclairé chez ce clergé oublieux de ses droits comme de ses devoirs.

Le projet élaboré dans les bureaux renouvela l'ancienne tour de Babel, plaçant ensemble dans la «commission» trois ecclésiastiques catholiques, un délégué de l'archevêque grec orthodoxe, et deux protestants. A la section ecclésiastique, on substitua un «conseil ecclésiastique» en lui conservant ses attributions d'autrefois, mais uniquement comme organe consultatif, ce qui changeait sa signification.

Très décidé à respecter les droits de l'Eglise ainsi qu'à lui laisser, dans le cercle de ses attributions, la plus large liberté intérieure, le marquis concentra ses efforts sur la question des grecs unis. Dès sa nomination au département des cultes, il avait reçu une lettre confidentielle du vénérable administrateur du diocèse de Chelm, dans laquelle ce prélat, s'adressant à son nouveau chef avec une confiance touchante, le suppliait de mettre fin à la séparation entre les deux branches d'une même Eglise et aux humiliations infligées jusque-là au rite grec uni. Il est à regretter que Mgr. Fialkowski, ou quelque autre évêque latin, n'eût pas eu une aussi bonne inspiration. Conformément au désir exprimé par l'administrateur de Chelm, et au sien propre, le marquis fit conserver dans

le nouveau projet d'organisation du département des cultes, l'unité du rite latin et du rite grec.

Avant de mettre la main à l'oeuvre, Wielopolski eut avec le prince Gorczakow un entretien sur la question des grecs unis. Le prince lui donna l'assurance que, sous le nouveau règne, le gouvernement ne nourrissait aucune arrière-pensée à l'égard du rite grec uni dans le royaume de Pologne, et ne visait nullement à l'absorption de ce rite dans l'église grecque orthodoxe, mais qu'en même temps, le gouvernement ne tolérerait pas de propagande latine parmi les grecs unis. A cette occasion, on put voir combien peu le gouvernement se trouvait au courant de cette question de «propagande latine.» Parlant du point de vue exposé plus haut *, le gouvernement redoutait l'absorption graduelle du rite uni dans le rite latin; il le redoutait trop et à tort. D'abord, le bas peuple, — et l'Eglise grecque unie ne se composait que du bas peuple et du clergé, — le bas peuple était très attaché à son rite, et surtout à son calendrier et à la Communion sous les deux espèces, qui, à ses yeux, représentait le fond de la différence entre les deux rites **. Ensuite, la bulle du Pape Urbain VIII «ad conservandam pacem,» du 7 février 1624, avait défendu aux grecs unis, ecclésiastiques ou laïques, de passer au rite latin pour quelque cause que ce fût, même la plus grave. Cette défense avait été répétée par la bulle de Benédict XIV «demandatam coetibus,» du 24 décembre 1743, qui non seulement interdisait au grecs unis de changer de rite, mais encore menaçait de peines sévères les prêtres latins qui s'aviseraient d'attirer des grecs unis à leur rite; la même bulle statuait aussi que le fait d'avoir reçu les Sacrements des mains d'un prêtre latin, ne constituait pas une preuve d'accession à ce rite. Les lois de l'Eglise sauvegardaient ainsi l'existence et l'indestructibilité de l'Eglise grecque unie. Ce qui pouvait pourtant dérouter le gouvernement russe, c'était l'inobserva-

* V. T. I. p. 220.

** Cet attachement était si grand que les grecs unis qui fréquentaient exclusivement les églises latines et qui ne se confessaient qu'aux prêtres latins, allaient régulièrement communier selon leur rite.

tion de ces lois en Pologne. Toute la noblesse avait déserté le rite uni, et des désertions individuelles avaient lieu de temps à autre; ce qui, pour une communauté qui ne comptait pas plus de 230,000 âmes, constituait des pertes sensibles. Tout grec uni s'élévant un peu au-dessus de sa condition, reniait aussitôt la «religion des paysans,» et après avoir communié sous une seule espèce, il entrait de fait dans le rite latin. Les laïques ne se doutaient ordinairement pas de l'existence des bulles, et le clergé en avait oublié l'existence. A cela rien d'étonnant: les relations avec Rome étaient interceptées, ou rendues extrêmement difficiles, et le Saint Siège était privé d'une source d'informations sûres sur l'état des choses en Pologne.

Pour compléter la liste des travaux du marquis à cette époque, il nous reste encore à mentionner la loi sur l'émancipation des Juifs. — Pour prouver à la noblesse et aux grands propriétaires sa sollicitude à l'égard de leurs intérêts, Wielopolski invita le département des finances à mettre à l'étude la question de la répartition de l'impôt foncier, qui laissait beaucoup à désirer. Enfin, un de ses projets favoris, ce fut la création d'un grand journal officiel, politique, littéraire et scientifique, placé sous la surveillance immédiate du chef de l'instruction publique. Il voulait se créer ainsi un organe à lui pour communiquer avec le pays, et pour réagir salutairement sur l'esprit public.

V.

LE GENERAL SOUCHOZANET.

A toutes les difficultés d'une situation trop compliquée déjà, vint se joindre la question de la lieutenance mise à l'ordre du jour à la suite du décès du prince Gorczakow. Dès l'abord cette dignité fut destinée au général comte Lambert, mais «en attendant» on confia ce poste au ministre de la guerre, M. Souchozanet, vieux soldat, septuagénaire, réputé à la fois énergique et «populaire» à Varsovie, où il avait séjourné autrefois comme commandant de l'artillerie cantonnée dans le royaume. A Varsovie on n'avait jamais entendu parler de cette légendaire «popularité.» A St. Pétersbourg on considérait le ministre de la guerre comme une incapacité notoire, et on lui rendait justice, si bien que son portefeuille allait passer entre les mains du général Miloutine. Voulant se débarrasser d'un personnage gênant et, en même temps, dorer la retraite à un ancien serviteur, on confia à M. Souchozanet la lieutenance de Varsovie par intérim.

A part son incapacité comme homme d'état et comme administrateur, le ministre de la guerre n'avait pas l'ombre d'une idée de ce que c'était que la légalité. — La loi, c'est moi, aurait-il pu dire à l'instar de Louis XIV, sans avoir aucune qualité du roi-soleil. Aussitôt arrivé à Varsovie, il se mit à se promener entouré d'une escorte de cosaques, et exigea du public de se découvrir sur son passage. Du temps du prince Paskiewitch, on le faisait, mais les temps et les habitudes avaient considérablement changé depuis. Le public se raidit contre les prétentions du nouveau lieutenant; alors les cosaques frappaient les récalcitrants de leurs fouets, et les arrêtaient. Ce n'était pas précisément le moyen de pacifier une population agitée outre mesure. Ensuite, le ministre de la guerre entreprit une campagne contre les habits «révolution-

naires,» ce qui était bien, mais la campagne fut menée maladroitement, et tomba dans l'odieux. Il fit encore la guerre aux moustaches et à la barbe, mais seulement pour les faire disparaître des lèvres et du menton des employés du gouvernement *. Si du moins le sévère soldat avait su rétablir et maintenir l'ordre! Mais, ce fut là une tâche au dessus de ses moyens et de son intelligence.

En ce qui touchait à l'administration du pays, le ministre de la guerre prétendait gouverner en dehors des lois en vigueur et du conseil d'administration, à l'aide de son cabinet privé. Ayant trouvé établie la «chancellerie particulière du lieutenant,» il entreprit de s'en servir pour arriver à ses fins. Se basant sur ce que l'état de siège proclamé dans le royaume de Pologne en 1833, n'avait jamais été expressément aboli, le général substitua aux tribunaux, sous la date du 9 juillet, les commissions militaires, pour connaître des délits contre l'ordre et la tranquillité publique; et il s'attribua à lui-même le droit de punir les coupables «par la voie administrative,» c'est à dire par la déportation; il ordonna en outre aux autorités militaires de procéder à l'arrestation non seulement des individus reconnus coupables de pareils délits, mais aussi des «gens suspects d'actes subversifs.» Dans le premier cas, les preuves de culpabilité consistaient dans les témoignages déposés sous serment; dans le second il suffisait d'une «conviction morale.»

Or, le procédé du ministre de la guerre était illégal, car, selon la lettre des pleins pouvoirs du lieutenant, tout arrêté devait être pris «en conseil d'administration.» En second lieu, les effets de l'état de siège ne s'étendaient qu'aux crimes d'état, et non aux délits. En troisième lieu, le code militaire en vigueur depuis 1855, statuait que si des délits semblables commis par des militaires, avaient eu lieu hors de l'enceinte des camps et des casernes, l'instruction en revenait à une com-

* Du temps du prince Paskiewitch vers 1846 la barbe et surtout la «royale» étaient sévèrement proscrites. Un sujet de l'Empereur assez osé pour porter une barbe, allait à la salle de police et en sortait rasé de frais; un étranger était réconduit jusqu'à la frontière.

mission mixte, composée de magistrats et d'un délégué de l'autorité militaire. Enfin, la loi contre les attroupements du 8 avril précédent, renvoyait les délits de ce genre par devant les tribunaux ordinaires, et les punissait d'un emprisonnement dans une des forteresses du royaume.

L'autorité militaire opérait journellement des arrestations; on arrêtait des prêtres, des employés, des magistrats, et on les déportait sans jugement. Les occasions ne manquaient pas, car les agitateurs et la population redoublaient d'ardeur pour provoquer les autorités militaires. Au lieu d'imposer le respect ou la crainte, les procédés souvent abusifs des commandants militaires et la justice expéditive du lieutenant ne faisaient qu'exaspérer les masses tombées définitivement sous la domination des conspirateurs, et rendaient extrêmement ardue la tâche des hommes modérés qui, reconnaissant enfin le danger de la situation, commençaient à se réveiller de leur torpeur.

Le marquis protesta, et protesta en vain. Il y eut bientôt une guerre ouverte entre lui et le ministre de la guerre. A un dîner officiel offert aux membres du conseil d'état qui venaient d'être nommés, le général porta un toast en français, où il saluait le futur conseil comme organe des «besoins et des intérêts» du pays. Le lendemain les journaux publièrent une traduction polonaise du discours, faite par ordre du marquis, et dans laquelle les «besoins et intérêts» se trouvaient traduits par «besoins et voeux.» Ce fut le tour du ministre de la guerre de réclamer. «C'est l'expression équivalente en langue polonaise, répondit le marquis; d'ailleurs, ces mêmes termes se retrouvent dans la circulaire du ministre des affaires étrangères du 2 avril dernier, et depuis mon entrée en fonctions, j'ai l'habitude, moi, de m'exprimer ainsi *.» — A la nouvelle de la mort du prince Adam Czartoryski, le marquis fit aussitôt savoir officiellement à l'archevêque de Varsovie que «l'autorité ne s'opposerait pas aux services funèbres célébrés pour le repos de l'âme du prince.» Il ne pouvait en agir autre-

* Une correspondence adressée au Nord de Bruxelles et rédigée dans la chancellerie particulière du lieutenant, donna un démenti à la version polonaise du discours du ministre de la guerre.

ment, pour ne pas se mettre en conflit, d'abord avec l'opinion, puis avec le clergé qui aurait organisé des services sans en demander l'autorisation ou malgré la défense la plus sévère. L'Archevêque annonça dans les journaux la date et l'heure du service, et il officia en personne; à son retour de la cathédrale, il fut acclamé par une foule immense qui le reconduisit en triomphe jusqu'à l'archevêché. La démonstration était regrettable, mais sans la prévoyance du marquis elle aurait eu un caractère encore plus violent. Ce qui offusqua pourtant le plus le ministre de la guerre, c'étaient ces prières publiques en l'honneur d'un ex-criminel d'état.

Avec les cultes et l'instruction publique, le marquis avait hérité de M. Mouchanow la censure des journaux étrangers et de la presse locale, qui avait été spécialement déléguée à ce fonctionnaire par la chancellerie particulière du lieutenant. Le métier répugnait au marquis. Du vivant du prince Gorczakow, il conservait du moins ses coudées franches et usait librement du pouvoir discrétionnaire qui lui avait été confié. Mais depuis l'arrivée du ministre de la guerre, la censure valait au marquis des tracas sans fin ni trêve. Le ministre de la guerre détestait Wielopolski et avait surtout peur de lui; la chancellerie n'aimait pas non plus le marquis et redoutait son influence, car il ne cachait pas son dessein de mettre de côté ce rouage pernicieux. On se vengeait donc de lui, en l'accablant de réclamations à propos des sujets les plus futiles. La chancellerie avait la tâche facile sous ce rapport: le pouvoir de censeur étant purement discrétionnaire, en outre la chancellerie cachait à Wielopolski les conventions secrètes concernant le régime de la presse, conclues avec l'Autriche et la Prusse. Un jour on lui fit une affaire à cause d'un article, fort sévère d'ailleurs pour les Polonais, d'un journal allemand* sur l'état de Varsovie, sous prétexte que cet article «ne pourrait pas être réproduit dans les journaux de la capitale.» Or, la gazette en question avait dans tout le pays quarante-deux abonnés, dont la plupart étaient des militaires et de hauts fonctionnaires russes. Le marquis remit à sa place la «chan-

---

* Augsburger Allgemeine Zeitung N. 223, p. 3637.

cellerie,» et ajouta que si ses décisions à lui devaient être examinées et critiquées par une autorité en dehors de la hiérarchie officielle, il vaudrait mieux qu'on le déchargeât du soin de la censure.

Ne pouvant pas plus longtemps faire cause commune avec un régime qui manifestait journellement son mépris de la loi et de la légalité, le marquis offrit sa démission. — «Il a plu à V. E., écrivit-il le 26 juillet, au ministre de la guerre, de me témoigner à plusieurs reprises sa désapprobation. Les actes qui m'ont valu le mécontentement de V. E., sont notamment: la célébration d'un office funèbre pour le prince Czartoryski; l'emploi dans la version polonaise du discours de V. E. des termes «besoins et voeux du pays» consacrés par la dépêche du prince ministre des affaires étrangères annonçant les réformes octroyées par S. M. au royaume de Pologne; enfin, les principes soutenus par moi par rapport aux abus de pouvoir et aux empiètements du général Rudanowski, commandant dans le gouvernement d'Augustowo. J'ai déjà eu l'honneur d'exposer à V. E. qu'au moment où le gouvernement du royaume s'applique à faire profiter le pays des bienfaits de S. M., je ne saurais, moi, m'associer à des actes dont l'effet serait de nous enlever les garanties des lois et de l'ordre judiciaire; actes qui sont contraires aux réserves faites par moi lors de mon entrée aux affaires, et que l'état du pays est loin de motiver. Ne pouvant plus, dans ces conditions, servir utilement l'Empereur et Roi, et le servir comme me le commandent mes loyaux sentiments et le bien de mon pays, je prie V. E. de vouloir bien porter ma démission aux pieds du Trône.

«Espérant pouvoir quitter Varsovie sous peu de jours, je prends la liberté de présenter à V. E. les travaux préparés par moi pour être portés au conseil d'administration, à savoir: un mémoire sur les rapports de la justice militaire avec la législation pénale du pays; un rapport sur les abus de pouvoir du général Rudanowski; un projet de loi sur l'admission des Juifs à la jouissance des lois civiles; un projet d'organisation de la commission des cultes et de l'instruction publique; un rapport sur un projet de la commission des finances concernant une nouvelle répartition de l'impôt foncier, accom-

pagné d'une proposition relative à un allègement partiel et immédiat de cet impôt.»

Ce ne fut à coup sûr, de la part du marquis, qu'une «fausse sortie,» mais c'était le seul moyen de déloger de Varsovie le néfaste ministre de la guerre.

Dans une lettre adressée à un haut fonctionnaire à St. Pétersbourg, le marquis s'expliqua franchement sur la situation du pays ainsi que sur la sienne propre. «J'ai résigné mes fonctions, et je ne l'ai fait que lorsque j'ai vu rester sans effet mes observations réitérées au sujet des actes qui m'avaient paru illégaux. Je ne puis admettre que le nouveau système (du ministre de la guerre) qui substitue le régime militaire à l'ordre légal, ait la haute approbation de S. M.; et, ne pouvant pas assumer la responsabilité de ces actes qui se renouvellent tous les jours, j'ai dû forcément me démettre de ma charge et attendre les ordres de l'Empereur. L'état du pays ne justifie d'ailleurs nullement le régime exceptionnel mis en vigueur dans quelques villes de province. Depuis la promulgation de la loi sur le rachat de la corvée, la population des campagnes est rentrée dans l'ordre et se montre hostile à toute tentative de trouble. Les propriétaires fonciers, vivement préoccupés de la question de l'accensement, se trouvent en majeure partie disposés à prendre sérieusement part aux travaux des conseils de régences et de districts. La classe supérieure intelligente, rassurée par les réformes et par le choix des membres du conseil d'état, prend confiance dans le gouvernement et exerce dans le même sens une influence salutaire sur le reste du pays. L'élément turbulent est borné en province aux populations des villes, fomentées par des agitateurs et par quelques prêtres exaltés, ainsi qu'à un certain nombre d'employés subalternes. Une portion notable des habitants des villes, les Juifs, sont restés en dehors du mouvement, et la nouvelle loi sur leur admission à la jouissance des droits civils, exercera sous ce rapport une influence décisive. Or, la déportation en Russie de plusieurs individus arrêtés comme fauteurs des désordres, et dans le nombre desquels se trouvent des prêtres, déportation prononcée sans jugement, sur une simple enquête des commissions militaires, dépasse les besoins d'une juste répres-

sion, sans parler de l'atteinte portée ainsi à l'article 8 de la loi sur les attroupements. Ces mesures extraordinaires portent le trouble parmi la population paisible qui s'est constamment tenue éloignée de tout désordre. Le jour de mon installation au département de la justice, j'ai signalé cette loi, arrêtée la veille par le conseil en vertu d'une autorisation spéciale de S. M., comme une réforme bienfaisante de la législation pénale; j'ai relevé encore qu'en vertu de cette loi, les peines édictées seraient subies dans les forteresses du pays. La marche récemment adoptée est faite pour donner un démenti à une loi sanctionnée par le souverain, aussi bien qu'à mes engagements publiquement contractés. Je n'ai rien négligé pour prévenir ces mesures, nuisibles, à mon avis, au service de S. M., mais mes observations n'ont point rencontré les égards auquels peu prétendre à juste titre un chef de département. Ces procédés envers moi, j'ai dû en grande partie les attribuer au peu d'autorité d'un fonctionnaire par intérim*... Je prie V. E. de porter mes explications à la connaissance de S. M. Les ordres de l'Empereur, j'en ai l'intime persuasion, seront toujours tels que je pourrai les concilier avec mon honneur et avec tous mes devoirs».

Avant que cette lettre fût parvenue à sa destination, le télégraphe apporta les ordres de S. M. au ministre de la guerre. S. M. désirait que le marquis conservât ses fonctions jusqu'à l'arrivée du comte Lambert, chargé de s'expliquer personnellement avec lui.

Sur ces entrefaites, le marquis dépêcha à St. Pétersbourg son fils Sigismond pour fournir de son côté des explications de vive voix. Il lui recommanda d'exposer l'impossibilité de conserver ses fonctions et surtout celle de chef de la justice, en face des empiètements des autorités militaires, ainsi que les inconvénients de la présence, au sein du gouvernement, de deux personnes représentant chacune une direction différente. Les autres points se rapportaient à l'abolition de la chancellerie privée du lieutenant, laquelle chancellerie em-

---

* Le marquis était chef du département de la justice par intérim. En Russie, d'ailleurs, la forme presque toujours employée était de confier toute fonction d'abord par intérim.

piétait sur les attributions du conseil d'état; à la censure des journaux, dont il désirait être déchargé; à la création d'un organe officiel; à sa nomination définitive au département de la justice; et enfin, à la création d'une haute cour de justice spécialement destinée à juger les crimes et délits d'un caractère politique.

Le régime du général Souchozanet allait finir, et son successeur, le comte Lambert, devait résoudre les questions soulevées par Wielopolski.

La courte présence du ministre de la guerre à Varsovie,— elle ne dura que deux mois — causa de grands ravages. La loi des suspects, mise en vigueur en dehors des règles élémentaires de l'ordre établi, bouleversa l'équilibre relatif, ramené dans le régime général par le prince Gorczakow. Le conseil d'administration se trouvait de fait mis de côté et remplacé par ce cabinet particulier du lieutenant, composé d'employés d'origine étrangère, et fidèles aux funestes traditions du régime Paskiewitch, où l'espionnage marchait de pair avec la corruption. Après avoir été tenu en respect par le prince Gorczakow, ce cabinet particulier, vraies étables d'Augias, s'ingéniait à se rattraper sur le passé, pour se substituer au gouvernement légal. La même loi des suspects, rendait de l'importance à la charge de «gouverneur général militaire de Varsovie,» chef de la gendarmerie, chargé de la police politique. — En province, les autorités administratives et les tribunaux ne signifiaient plus rien, car les employés et les magistrats étaient à la merci des commandants militaires. Autrefois, il y avait eu dans chacun des cinq gouvernements un «gouverneur militaire,» dépendant directement du gouverneur général de Varsovie et du lieutenant du royaume, et dont la charge consistait dans la surveillance politique. Cette charge ayant été abolie, le même devoir incombait maintenant aux commandants des troupes et aux chefs militaires dans les districts. Ainsi, c'était ordinairement le hasard qui désignait les personnes revêtues des fonctions les plus délicates et d'un pouvoir discrétionnaire.

A Varsovie, les troupes campaient sous des tentes dans les places publiques. Ce pénible service irritait le soldat, et

l'exposait en outre au contact de la population, si mal disposée envers lui. De part et d'autre, l'exaspération et la haine s'accroissaient inutilement, sans aucun profit pour l'ordre, qui tournait à la plus grande anarchie. Et, chose étrange, qui paraîtra probablement incroyable, mais qui n'en est pas moins une vérité, c'était encore l'organisation révolutionnaire qui servait de sauvegarde à l'ordre matériel; car sans la vigilance continuelle du pouvoir occulte et de ses agents, il y aurait eu des conflits sanglants et innombrables. Le comité révolutionnaire ne voulait pas d'explosion prématurée; il n'était pas encore maître de la situation, il craignait d'offusquer le parti modéré, la noblesse et le clergé; il avait encore du chemin à faire pour compléter sa propre armée. La maladresse des autorités militaires brisait un à un les derniers liens insaisissables entre le pays et le pouvoir. De leur côté, les rouges fanatisaient les masses en agissant sur leur sentiments religieux par l'abus de la prière, par l'adoption de la croix et des emblèmes sacrés, par des proclamations singeant le style sacré, pleines d'une onction feinte, parlant au nom de Dieu, de l'Eglise et de la foi. Aussi, le respect des choses saintes, si puissant jusque-là chez nous, baissait à vue d'oeil parmi le peuple. Lors de la Fête-Dieu, à Varsovie, pendant la procession, il y eut des scènes de désordre affreuses, provoquées par la découverte de la présence des «espions,» qu'on ne cessait de poursuivre depuis le 2 mars. Jusqu'alors ces exécutions d'espions se passaient dans les endroits publics, en vertu de signalements «authentiques» circulant de main en main. Ce jour là, la population affolée se rua sur des individus suspects, sans égard pour le caractère de la cérémonie; on bouscula l'archevêque de Varsovie qui portait le Saint Sacrement, et ses assistants, de hauts fonctionnaires, eurent toutes les peines du monde à le soutenir.

VI.

LE COMTE LAMBERT.

Le général comte Charles Lambert, Français d'origine et catholique, était un homme éclairé, bon, doux et faible. Son origine, ses qualités incontestables et sa religion semblaient le destiner à une mission pacificatrice en Pologne. Pour remédier à sa faiblesse, on eut soin de lui adjoindre, comme gouverneur général de Varsovie, le général Gerstenzweig, protestant, allié à des familles polonaises *, et qui passait pour un homme énergique et décidé.

Le choix du comte Lambert prouvait le désir sincère de donner au pays le gage que sa foi et sa nationalité allaient être respectées. «En vous appelant aux fonctions de mon lieutenant dans le royaume de Pologne, — portait le rescrit impérial du 18 août 1861 — et en vous investissant de toute ma confiance, je vous charge de prendre les mesures nécessaires pour l'exécution pleine et entière des institutions octroyées au royaume. J'ai la ferme conviction que les habitants du royaume de Pologne comprendront, avec l'esprit sain et éclairé qui les distingue, que c'est uniquement dans le développement régulier et légal de ces institutions qu'ils peuvent trouver une garantie du progrès intérieur de leur administration autonome et de la prospérité publique, et nullement dans les troubles et les agitations populaires qui entravent la réalisation de mes meilleures intentions. Invitez des hommes éclairés, capables et droits, à soutenir vos efforts, afin que je puisse connaître, par votre entremise, l'expression légale des besoins et des voeux de mes sujets bien aimés, mûrement posée dans les délibérations d'hommes éclairés et animés d'intentions loyales, et non

* Il était le beau-frére du général Niepokojczycki, chef d'état major de l'armée active pendant la dernière guerre de Turquie.

sous la forme de manifestations factices excitées par les ennemis de l'ordre. Rétablissez la tranquillité dans le pays, et de mon côté je serai heureux d'oublier le passé et de répondre par la confiance et l'affection, à l'affection et à la confiance de la nation polonaise.»

Le comte ne connaissait pas le pays qu'il allait gouverner ni les hommes auxquels il allait avoir affaire. Avant d'agir, il voulait voir d'abord un peu clair dans cette situation, tout à fait propre à en dérouter d'autres plus expérimentés que lui. C'était déjà un malheur, parce que, dans les circonstances données, il n'y avait plus de temps à perdre, il fallait agir promptement, vigoureusement, et rompre à tout prix le cercle vicieux où tournaient les éléments de l'ordre.

Avant l'arrivée du comte Lambert, il avait été convenu que la loi des suspects serait révoquée; les affaires décidées auparavant par les commissions militaires, devaient être instruites de nouveau, et les délits contre la loi sur les attroupement remis aux tribunaux ordinaires. Le général Rudanowski devait être remplacé. Une loi devait fixer la procédure à suivre dans l'instruction des procès dévolus à la justice militaire. Enfin, toutes les affaires courantes devaient être présentées, par l'entremise du secrétaire d'état, au lieutenant ou au conseil d'administration, sans immixtion du cabinet particulier du lieutenant. Le comte Lambert remit l'exécution de ces mesures jusqu'au moment où il aurait approfondi l'état des choses.

Dès son arrivée, il eut une conférence avec le marquis. Celui-ci lui exposa le mauvais effet de l'administration de son prédécesseur qui laissait après lui une profonde confusion et un mécontentement général. — Il est urgent, continua-t-il, de relever l'esprit défaillant du pays, en frappant un grand coup et en prouvant au pays que le nouveau régime est une vérité et non une seconde édition du régime du prince Paskiewitch. — Vous voulez vous convaincre par vous-même de l'état de choses, rien de plus juste; je consens à un provisoire de trois semaines, mais faites du moins retirer les troupes dans les casernes, et ordonnez de concentrer l'instruction des affaires pendantes dans une commission unique instituée ici, à Varsovie. — A l'avenir, il faut respecter le principe de

l'autonomie du royaume que le Souverain lui-même vient de sanctionner dans son rescrit, et séparer l'administration civile de l'administration militaire. En suivant cet ordre d'idées, il faut abolir le département des affaires polonaises au conseil de l'empire, substituer une cour de cassation aux départements du sénat; puis, abolir la charge de gouverneur général de Varsovie, réunir ses attributions au département de l'intérieur, et créer pour les crimes d'état une haute cour de justice qui rendra inutiles les tribunaux militaires. — La dépêche circulaire du ministre des affaires étrangères, les proclamations du prince Gorczakow et même le discours du ministre de la guerre, ont parlé de la «nationalité polonaise,» pourquoi donc alors ne pas donner aux choses et aux institutions un caractère national? Revenons aux couleurs nationales, accordons le titre de ministères aux commissions du gouvernement, appelons théâtre national le grand-théâtre que tout le monde fuit à l'heure qu'il est; tout ceci plaira aux masses, fera quitter le deuil aux gens raisonnables. — Soyons sévères à l'égard des agitateurs et des fauteurs de désordre, réorganisons la police en définissant strictement le cercle de ses attributions; d'ailleurs, les six années pour la durée desquelles le pays était libéré du recrutement, touchent à leur terme: procédez à la conscription, et une grande quantité de jeunes gens qui aujourd'hui prennent part aux manifestations, vont être mis hors d'état de nuire. Pour mettre les autres à la raison, nous avons la loi sur les attroupements que je tâcherai de faire appliquer rigoureusement; à cette fin, il me faut pourtant avoir ma nomination définitive au département de la justice, chose si importante vu la réforme agraire qui se prépare. Le gouvernement peut compter sur mon appui dévoué, mais pour réussir, je dois être à mon tour soutenu et appuyé. — En ce qui touche le clergé, facilitons ses relations avec Rome, en revenant à l'ancien ordre de correspondance; ensuite, convoquons à Varsovie tous les évêques, et essayons de nous entendre avec eux. — Tâchons d'acquérir les sympathies du tiers-état, en appelant quelques-uns de ses membres au conseil d'état; activons l'émancipation des Juifs. — L'assemblée du conseil d'état doit être convoquée au plus tôt, et il faut procéder aux élections aux conseils

électifs. En entrant en fonctions, j'ai eu la promesse que tous ces corps seraient assemblés avant la fin de cette année; je suis engagé vis à vis du pays, auquel j'avais aussi promis les comices agricoles. Ce serait encore une raison pour revenir à l'ancien mode de la division du territoire en huit régences. — Je prépare l'organisation des établissements d'enseignement, je tiens à ce qu'il n'y ait qu'une seule haute école pourvue de toutes les facultés universitaires. Nous manquons de professeurs, il nous faudra donc attirer des savants de l'étranger; nous manquons de bibliothèque, or nous n'avons qu'à centraliser les collections dispersées, ainsi qu'à nous adresser à St. Pétersbourg pour la restitution des livres emportés de Varsovie. Le niveau de l'enseignement dans les gymnases a été tel jusqu'ici, que les jeunes gens sortis de ces établissement ne sont pas en état de suivre avec profit des cours universitaires; il faudra ouvrir des cours préparatoires qui leur permettent d'acquérir les éléments les plus indispensables. Nous avons eu autrefois une Société des amis des sciences, et je ne vois pas de raison pour ne pas la rappeler à la vie; favorisons aussi des associations scientifiques spéciales, permettons aux gens de lettres de fonder une association de secours mutuels. Et, avant tout, réparons au plus vite le mal fait par le ministre de la guerre *.

Le marquis demanda aussi à être délivré de la censure des journaux, et annonça au lieutenant son dessein de présenter au conseil d'administration un rapport sur la création d'un journal officiel.

Le comte Lambert promit de faire droit aux réclamations du marquis, aussitôt qu'il se serait orienté au milieu d'une situation qui lui était inconnue. Sa source d'informations la plus proche, n'était autre que ce cabinet du lieutenant, d'où avait émané la loi des suspects. On se figure facilement la couleur des informations puisées à une pareille source. —

---

* Le marquis n'a laissé après lui ni mémoires ni journal, mais il avait l'habitude de noter d'avance les points quil avait à discuter. C'est sur une pareille notice, complétée au retour du château, que nous avons reconstruit cette conférence.

Ne voyant point venir l'accomplissement des promesses données, le marquis rappela au lieutenant que la démission qu'il avait offerte, n'ayant pas été retirée, il ne reparaîtrait pas aux séances du conseil d'administration, aussi longtemps qu'il ne serait pas fait droit à ses réclamations. Il exigeait nommément le retrait de la circulaire du ministre de la guerre, le retour dans le pays des personnes déportées, et le remplacement du général Rudanowski qui venait de commettre de nouveaux abus. Il posa en outre comme une des conditions de sa présence dans le gouvernement, sa nomination à la vice-présidence de l'assemblée générale du conseil d'état, cette assemblée ayant besoin d'un guide et d'un intermédiaire dans ses relations avec le gouvernement. Le comte Lambert, s'excusant sur le manque de temps et les égards dûs aux agents de l'autorité, s'engagea à satisfaire aux représentations de Wielopolski. En effet, la double nomination du marquis arriva bientôt; la circulaire du ministre de la guerre fut retirée, le général Rudanowski reçut une autre destination, et les personnes déportées furent renvoyées aux tribunaux ordinaires.

Continuant son travail d'information, le comte fit ce qu'aurait fait à sa place tout homme d'état, il consulta un à un quelques anciens dignitaires retirés du service, puis quelques membres du comité de la Société Agricole; on lui procura même l'agrément de s'aboucher avec les rouges, et même les plus haut placés dans la hiérarchie du mouvement, que le comte reçut sans se douter de leur qualité. Tout le monde lui répétait la même chose, à savoir que le gouvernement avait perdu la confiance du pays, que la population était profondément irritée, que l'ordre public ne se maintenait plus au jour le jour que grâce aux efforts surhumains des hommes modérés dont l'influence baissait aussi. — Que faut-il faire pour contenter le pays? demandait le comte. — Il faut renvoyer le marquis Wielopolski, car c'est lui qui dépopularise le pouvoir et le discrédite par ses procédés hautains; il a blessé la noblesse par la dissolution de la Société Agricole; il a offensé le clergé par son discours; il a exaspéré les masses par son second discours; il a réduit au désespoir

la jeunesse et les familles en fermant les écoles. Un des dignitaires consultés conseilla en outre de faire peindre les barrières aux couleurs nationales. Tous appuyaient sur la nécessité de confier le développement des nouvelles institutions aux hommes jouissant de la confiance de leurs concitoyens, — aux membres du comité de la Société Agricole.

Ces conférences se prolongèrent pendant des semaines entières. Le lieutenant reçut des mémoires, et dans ces mémoires comme dans ces entretiens il s'agissait toujours du renvoi de Wielopolski. Les rouges avaient parfaitement raison, dans leur sens, de chercher à débusquer le marquis de sa position; quant aux «blancs» ils y mirent trop d'ardeur, croyant travailler à leur propre arrivée au pouvoir. Or, ils se trompaient grandement. Ils avaient certes le droit de critiquer la conduite du marquis et même de vouloir le renverser; seulement ils auraient dû se poser cette question: où ira-t-on chercher un remplaçant? Ils se flattaient que le comte André Zamoyski serait le premier appelé, qu'il refuserait tout emploi, et qu'alors viendrait le tour de ses amis politiques ou des personnes par lui nommées, comme cela se pratique en Angleterre lors de la formation d'un cabinet. Le calcul était faux: aucun Polonais indépendant n'aurait succédé à Wielopolski, car aucun n'inspirait assez de confiance. Travaillant ainsi en pure perte, les antagonistes de Wielopolski firent beaucoup de mal au pays. S'entendant dire de tout côté que le marquis était cette pierre d'achoppement et de scandale, éternel obstacle à la pacification du pays, le comte Lambert se fit un cas de conscience de suivre ses avis, de faire droit à ses réclamations, de le soutenir autant qu'il l'aurait dû. Porté par son caractère aux atermoiements, il flottait entre le programme du marquis et la proclamation de l'état de siège, sans pouvoir se décider à faire un pas en avant.

Ce fut une rude tâche pour le marquis que de lutter contre les hésitations et les indécisions du lieutenant qu'il nommait «son Hamlet.» Ce fut une lutte fastidieuse et écoeurante contre un homme de bien, animé des meilleures intentions, mais incapable de prendre une détermination, et même de tenir à une idée pendant vingt-quatre heures.

Dans le conseil d'administration tout marchait à l'aventure. Au lieu d'expédier les affaires, on les renvoyait dans les départements «pour connaître leur opinion.» Les adversaires du marquis eurent beau jeu pour bouleverser ses projets de loi. Le département de l'intérieur essayait de remanier la loi sur l'accensement, au détriment des grands propriétaires, et la loi sur l'émancipation des Juifs, pour empêcher le rapprochement entre les Juifs et la population indigène. Lors de la discussion du projet d'organisation du département des cultes, les membres russes du conseil protestèrent contre la fusion des deux rites dans le conseil ecclésiastique, et s'obstinèrent à demander le maintien du statu quo. Lorsqu'il fut question de l'université qui allait porter le titre de «haute école,» ces mêmes membres s'opposèrent à la réunion des facultés et firent insérer au protocole la clause «que l'existence de la haute école ne préjugeait en rien contre l'érection de plusieurs hautes écoles.»

Vu la recrudescence des désordres et le caractère des manifestations qui dégénéraient parfois en émeutes bien conditionnées, il était aisé de prévoir qu'il allait falloir recourir à l'état de siège. Le marquis soumit au conseil sur cette matière un projet de loi qui aurait dûment établi les attributions des autorités militaires ainsi que leurs rapports avec les autorités civiles. — A cela le lieutenant répondit: En ma qualité de commandant en chef des troupes stationnées dans le royaume, j'ai le droit de proclamer l'état de siège toutes les fois que cela me paraîtra nécessaire; d'ailleurs, l'état de siège établi par le prince Paskiewitch n'a jamais été levée, une nouvelle loi est donc inutile. Mais un jour, le comte confia au marquis son intention de remettre en vigueur la peine du service militaire, peine qui venait d'être rayée du code de l'empire. — Pourquoi ne procédez-vous pas au recrutement? lui demanda le marquis. — Non, cela ferait une mauvaise impression.

Un projet de loi sur une haute cour de justice fut à son tour enfoui dans les archives. Une loi contre les abus du clergé eut le même sort: cette loi, calquée sur le modèle français, était tout aussi indispensable pour contenir le clergé

que pour le soustraire aux rigueurs du code militaire. Le marquis parvint pourtant à réunir les évêques, auxquels il représenta que le désordre invétéré dans les églises et la conduite déraisonnable ou ouvertement illégale du clergé obligeraient le pouvoir à intervenir, en édictant une loi contre l'abus de la prédication et des cérémonies du culte; que les évêques devraient user de tout leur pouvoir et de toute leur influence pour prévenir l'intervention de l'autorité civile; que lui personnellement désirait ne pas s'immiscer dans ces questions, mais qu'il n'était pas le maître, et qu'il ne pouvait répondre des actes de l'autorité militaire avec laquelle le clergé se mettait journellement en collision. — Nous sommes impussants, répondaient unanimement les princes de l'Eglise; le clergé ne nous écoute pas, il n'y a plus ni discipline ni obéissance. Nous ne pouvons rien sans l'intervention du gouvernement. — Mgr. Pieńkowski, évêque de Lublin, se plaignit de l'état des séminaires et des écoles, du nombre insuffisant des prêtres, du terrorisme exercé par les jeunes gens et les femmes qui «poussaient le clergé aux manifestations.» — Puis, on s'ouvrit au marquis sur le dessein de présenter au lieutenant un mémoire sur la situation du clergé. — Prenez patience, conseilla le marquis; les séances du conseil d'état vont commencer bientôt, vous aurez toute liberté de réclamer légalement en faveur des droits de l'Eglise. On ne l'écouta pas. Le lendemain le mémoire fut porté au comte Lambert qui refusa de l'accepter officiellement. Dans ce mémoire, publié aussitôt dans tous les journaux, les évêques demandaient «la restitution à la religion romaine de son ancienne autorité; le retrait des articles du code sur les mariages mixtes, comme contraires à tout esprit de tolérance; la suppression des ordonnances sur la confession, sur la prédication et sur la censure préalable des lettres pastorales.» Les autres points du mémoire concernaîent les sièges épiscopaux vacants, les synodes, le nombre des élèves dans les séminaires, la dotation du clergé et l'administration des fonds ecclésiastiques. Enfin, le mémoire formulait le désir de voir «la commission des cultes, dans ses rapports avec l'Eglise se renfermer dans les limites des affaires purement administratives,» ce qui n'était que juste; mais en même temps, il exigeait «l'insti-

tution auprès du département des cultes d'un bureau ecclésiastique composé de plusieurs évêques et d'ecclésiastiques d'un rang élevé, pour décider, sous la présidence de l'archevêque, sur les affaires spirituelles.» Ce «bureau» allait empiéter sur les questions réservées par le droit canon aux évêques diocésains. Et que l'on remarque la merveilleuse logique qui présidait aux jugements des ultras de tous les pays; après avoir admiré le mémoire ainsi que le courage des signataires qui, par parenthèse, ne couraient pas le moindre risque, ils jetèrent la pierre à Wielopolski justement à cause de ce «bureau ecclésiastique,» prétendant que cet impénitent Hégélien voulait «subjuguer l'Eglise et la rendre esclave de l'état.»

Quelques jours auparavant, un des évêques du royaume, Mgr. Marszewski, avait failli être lapidé par la populace. C'était un caractère faible et mou, il passait pour un mauvais patriote, et il avait essayé d'interdire à son clergé de prendre part aux manifestations. En route pour Varsovie, il fut assailli à Lenczyca; on brisa sa voiture, on proféra contre lui mille injures, on lui jeta des pierres. Le chef du district, les magistrats, la gendarmerie, toutes les autorités en un mot «prirent héroïquement, disait le marquis, les jambes à leur cou.» Cela disait tout.— Il n'y avait que l'intervention du Saint Siège qui aurait pu encore décider les évêques à faire un suprême effort pour arrêter le clergé et les fidèles sur certe pente qui les menait droit vers un abîme. Mgr. Fialkowski recevait, dit-on, de Rome des admonestations sévères, mais il prenait soin de les enfouir dans les profondeurs de son bureau, et le clergé de l'archidiocèse se distinguait par son ardeur à suivre le mouvement ou par sa soumission absolue aux ordres de pouvoir occulte; les organes de ce dernier assuraient le public que le Saint Siège allait bientôt condamner par un acte éclatant les cruautés commises à Varsovie, et dénoncer la persécution des catholiques en Pologne.

Abandonné du clergé du royaume, le marquis trouva un conseiller éclairé en la personne de l'abbé Constantin Lubieński, curé de Réval*. Le comte Lubieński était un excellent

* Plus tard, en 1863, évêque d'Augustowo, mort en exil vers 1870.

prêtre, un esprit fin et délié. Ayant longtemps séjourné à St. Pétersbourg, il connaissait à fond le terrain. Il n'était pas bien vu du gouvernement qui l'avait même pendant quelque temps exilé à Charkow; il était peu aimé de ses compatriotes qui le soupçonnaient de sympathies anti-nationales. Homme du monde et diplomate, il se servait de ses relations avec les personnages officiels pour améliorer la situation de l'Eglise dans le royaume*, et jugeant sainement la nouvelle situation,

---

* Nous avons de lui une lettre datée du 25 mars 1861 et adressée à un haut dignitaire, laquelle marque la limite des exigeances que l'on pouvait espérer de réaliser alors.

Pétersbourg 13 (25) mars 1861.

.... Permettez-moi de résumer en peu de mots les principaux points de la conversation que j'ai eue avec vous un sujet de l'Eglise catholique en Pologne:

1. Pour ce qui concerne la section ecclésiastique au ministère de l'intérieur: a. la loi qui la constitue sous la présidence d'un évêque n'est point exécutée; b. cette loi aurait besoin d'être modifiée en ce qui concerne les rapport savec les évêques afin de mettre ceux-ci à même d'employer plus efficacement leur autorité pour veiller au maintien de la discipline ecclésiastique selon la teneur du droit canon; c. les empiètements consécutifs du département des cultes sur la section ecclésiastique et sur les droits des évêques doivent être recherchés et réparés

2. Il est urgent de pourvoir aux sièges encore vacants. Dans celui de Kielce qui n'est pas encore canoniquement séparé de Cracovie, le provisoire perdrait quelques uns de ses inconvénients, si le vicaire apostolique actuel pouvait être élevé à la dignité d'évêque in partibus.

3. Le choix des évêques étant reservé par le concordat à S. M. l'Empereur, il y aurait à examiner le mode le plus propre à éclairer sous ce rapport la religion de Sa Majesté. Ce but serait atteint, soit par une entente préalable avec les évêques des autres diocèses; mesure en usage autrefois, adoptée en Autriche par le Concordat et qui serait peut-être préférable si elle était exécutée de bonne foi de part et d'autre; soit en laissant le choix des candidats au chapitre de la cathédrale, qui élit l'administrateur pendant la vacance du siège.

4. Une question de la plus haute importance est celle des grecs unis, qui à cause de ses précédents et de ses avoisinants tient les esprits dans une juste défiance. Les mesures à prendre seraient: a. la nomination d'un évêque diocésain; b. la restitution à la section ecclésiastique catholique des affaires concernant l'Eglise grecque unie, affai-

il désirait se faire admettre dans l'archidiocèse de Varsovie, où d'ailleurs il avait droit à un bénéfice de famille. Passant par Varsovie vers la fin de l'été, il alla voir le marquis, avec lequel il resta depuis intimement lié. Ce fut lui qui, sans nul doute, appela l'attention de Wielopolski sur la question de la présence d'un nonce apostolique, par l'entremise duquel le Saint Siège aurait l'occasion de se renseigner sur la vérité

---

res qui ont été transférées à la section ecclésiastique de l'église dominante de l'Empire; c. si les élèves du séminaire de Chelm sont encore envoyés aux académies ecclésiastiques de Kiew et de Moscou. Il faudrait immédiatement cesser ces envois et restituer à l'Eglise grecque unie les bourses que l'Empereur Nicolas fonda pour elle à l'Academie ecclésiastique de Varsovie.

5. L'éducation ecclésiastique est un objet de la plus haute importance; elle comporte trois degrés: à l'academie la question est surtout une question de personne.... Dans les séminaires il y aurait peut-être quelques entraves à ôter et quelques secours matériels à donner, mais le grand mal y est dans le manque de préparation qu'apportent les élèves, et le seul remède efficace serait l'établissement d'écoles préparatoires comme sont les petits séminaires en France et comme le Gouvernement vient d'en fonder un à Saratow, ce dont le clergé du Royaume est entièrement dépourvu.

6. Les mariages mixtes ne cesseront d'inquiéter les consciences que si la loi laisse aux parents la libre disposition de leurs enfants et renonce à vouloir s'immmiscer dans l'intérieur des familles.

7. L'organisation actuelle des Chapelains militaires est vicieuse et amène de graves désordres; mieux vaudrait les supprimer à moins de réorganiser sur de nouvelles bases un service qui pourrait être si utile.

8. Les couvents sont appelés à exercer une influence qui peut-être utile ou funeste, mais qui ne saurait être indifférente. Le Gouvernement a le plus grand intérêt à y voir refleurir la discipline propre à chaque ordre, mais il ne peut atteindre ce but qu'indirectement, soit en ôtant les entraves qui empêchent les communications avec leurs supérieurs étrangers, soit en s'entendant avec la Cour de Rome pour la nomination d'un commissaire avec pouvoir spéciaux pour la réforme des couvents.

9. Les difficultés qui signalent les rapports du clergé avec le Pape affaiblissent dans l'Eglise le ressort de l'autorité, mais les changements que l'on pourait proposer à cet égard étant trop reliés à des considérations de politique générale, je ne crois pouvoir les indiquer utilement en ce moment.

des choses en Pologne, ainsi que le moyen de réagir salutairement sur le clergé. La question était fort délicate et tout à fait en dehors du cercle d'action du marquis. En y regardant de plus près, Wielopolski trouva son point de départ. S'en tenant strictement à ses attributions légales, il fit préparer un mémoire où il représenta combien l'arrivée d'un nonce faciliterait la solution de plusieurs questions pendantes, notamment celle de l'accensement des paysans dans les terres appartenant au fonds ecclésiastique *, celles aussi de l'état des couvents, de la législation sur les mariages mixtes, de la situation de l'ancien diocèse de Cracovie, de la vacance des sièges épiscopaux, et de l'ordre de la correspondance entre le clergé et le Saint Siège. — Un second mémoire demandait la remise en vigueur de l'ancien mode de correspondance avec Rome, selon lequel le département des cultes transmettait la correspondance directement à la mission impériale auprès du Saint Siège **.

Dans le courant de ce mois de septembre, le marquis parvint à réaliser son dessein de fonder un organe officiel sous le titre de Journal universel. Il attachait un prix exceptionnel à cette création, qui lui rapporta peu de profit, mais beaucoup de colères et d'inimitiés. Rien que l'apparition d'une feuille sérieuse capable de leur faire concurrence, souleva l'indignation des gazettes de la capitale, qui accueillirent leur rivale avec un mépris hautain. Aucun journaliste «indépendant» n'ayant voulu se charger de la rédaction du Journal, force fut au marquis de faire flèche du bois qui se trouvait sous sa main. Il la confia au chef du comité de la censure, M. Sobieszczański, auteur de plusieurs monographies historiques et écrivain estimé. Ce rédacteur improvisé manquait du tempérament de journaliste et de la routine du métier, mais il se consacra entièrement à son oeuvre. Un second pilier du

---

* Le clergé envisageait l'accensement comme une aliénation, ce qui n'était nullement juste.

** Depuis 1845, la correspondance avec Rome était concentrée à St. Pétersbourg, un ministère de l'intérieur, qui la transmettait ensuite au département des affaires étrangères.

journal fut M. Miniszewski, ancien bohême devenu rangé, autrefois mêlé à une conspiration, et qui, ayant goûté de la prison, revint aux idées conservatrices; c'était un homme de beaucoup de talent, mais dont la plume trop acérée avait le don d'irriter et d'indisposer le lecteur. Le marquis fut du reste l'âme du Journal, son inspirateur et son directeur. Malgré ses innombrables occupations, il trouvait le temps de revoir tous les articles et de rédiger des entrefilets sur les questions intérieures. Polémiste de sa nature, le marquis mettait parfois dans ses énonciations trop de vigueur et de sobriété, et dédaignait de prendre le public par ses côtés faibles. Tel qu'il était, le Journal universel reproduisait les qualités et les traits ceractéristiques de son inspirateur et maître.—A côté des choses graves, le théâtre tenait une grande place dans le Journal. C'était une des passions artistiques du marquis, et autrefois, ç'avait été aussi le plaisir favori du public varsovien; mais, depuis qu'il avait adopté le deuil, il s'abstenait de fréquenter le spectacle. Le marquis désirait faire reprendre au public ses anciennes habitudes, et, pour l'attirer, il comptait faire représenter des tragédies et des drames rayés du répertoire comme attentatoires à la sûreté de l'état. Il écrivit pour son journal des articles sur la réforme du théâtre et sur la création d'un théâtre populaire; il assistait aux répétitions générales des pièces classiques qu'il voulait faire reparaître, et il rendait compte de ses impressions et du jeu des acteurs.

Le présent devenait de plus en plus sombre et incertain. Pour tenir les masses en haleine, le pouvoir occulte ordonna de célébrer les anniversaires historiques. Le 3 mai on avait déposé momentanément le deuil pour célébrer celui de la constitution de 1791. A la mi-août, on célébra l'anniversaire de l'union entre la Pologne et la Lithuanie, conclue à Lublin en 1569, et à quelques jours de distance celui d'une bataille livrée par Kosciuszko à Dubienka sur le Bug. Le mouvement national se transporta ainsi au delà du Niemen et du Bug; il y eut des désordres à Vilna et à Kowno, des collisions avec la troupe, des morts et des blessés. Alors ce fut

le tour des services funèbres en l'honneur des «frères assassinés en Lithuanie.» Dans les villages on plantait des croix en bois, ornées de la couronne d'épines, en commémoration des journées de Varsovie. On espérait entraîner par là dans le mouvement le peuple des campagnes, très attaché à une vieille habitude de placer des croix aux bords des routes. Le clergé entourait des pompes de l'Eglise la cérémonie de la pose, et les paysans assistaient à ces cérémonies, écoutant en silence les sermons patriotiques; puis ils s'en allaient encore plus troublés et plus mécontents qu'ils n'étaient venus.

Dès la convocation des comices électoraux appelés à élire les membres des conseils de régences et de districts, ainsi que du conseil municipal de Varsovie, le parti rouge avait tenté d'imposer aux électeurs, soit une abstention complète, soit un mandat impératif reconnaissant aux conseils le caractère d'une «représentation nationale provisoire.» Cette tentative ayant échoué contre le bon sens de la majorité, on se rabattit sur un autre moyen de compromettre le parti modéré, en invitant les électeurs à signer, pendant les réunions électorales, une adresse réclamant la convocation d'une représentation nationale.

On annonça enfin, pour le 10 octobre, une manifestation monstre à Horodlo sur le Bug, afin de célébrer l'union des provinces russiennes avec la Pologne, consommée en cette ville en 1413.

Le comte Lambert, dont la santé baissait visiblement, se montrait fort inquiété par cette agitation. Il se proposait tantôt de proclamer l'état de siège, tantôt de remettre les élections ou d'interdire la signature de l'adresse ainsi que la réunion de Horodlo. — L'état de siège n'est pas un moyen préventif, lui faisait observer le marquis; il serait de trop à l'égard d'une manifestation comme celle de l'adresse, qui peut très-bien s'en aller en fumée ou finir «sur le papier.» L'état de siège ne doit être proclamé que là où le maintien de l'ordre l'exigerait absolument; quant à l'interdiction de l'adresse, cette mesure me paraît superflue parce que si l'adresse est illégale, les signitaires s'exposeront eux-mêmes à la sévérité de la loi: «Soyons sobres de paroles, mais agissons.»

Le journal officiel publia un communiqué qui rappelait aux électeurs que toute adresse signée pendant les réunions électorales, leur attirerait une responsabilité devant la loi et causerait la nullité des élections. On ne signa l'adresse que dans quelques localités et en dehors des réunions officielles, et l'on n'entendit plus parler de cette pièce. Les élections au conseil municipal à Varsovie faillirent tourner au désordre. La manifestation de Horodlo eut lieu, malgré la défense formelle publiée dans le journal officiel, et l'annonce que l'autorité militaire s'opposerait par la force à la cérémonie.

Toute grande manifestation était régulièrement précédée d'une répétition générale, destinée à sonder l'esprit de la population et à mettre à l'épreuve la patience de la force armée, qui ne manquait jamais d'y paraître, — on eût dit qu'elle avait à coeur de donner plus d'éclat à ces réunions. A Dubienka on parvint à ramasser une centaine de propriétaires fonciers de la contrée et de la Volhynie, puis une poignée du public ordinaire de ces sortes de fêtes, recruté parmi la classe moyenne. Après un service religieux, la procession, le clergé en tête, se dirigea vers l'ancien champ de bataille où la croix obligatoire était déjà préparée. Là aussi se trouvait rangé un régiment de cosaques: voyant approcher la procession, le colonel fit mouvoir la troupe en arrière. Un ecclésiastique procéda à la cérémonie religieuse; du haut d'une chaire dressée d'avance, un autre prêtre prononça un discours qui, à part son caractère provocateur, dépassa comme forme et comme expression les limites de la plus élémentaire décence. A la fin, on entonna les hymnes de circonstance; une des dames présentes quêta parmi l'assistance, et le colonel des cosaques lui remit son offrande avec un aimable salut.

Quant à la réunion de Horodlo, le gouvernement avait le choix entre deux lignes de conduite: ou ignorer la chose et laisser faire, ou maintenir son autorité à tout prix; à cette fin on n'aurait eu qu'à proclamer l'état de siège dans deux ou trois districts du gouvernement de Lublin. On s'arrêta à un demi-moyen. Le général Chruszczew, commandant à Lublin, reçut l'ordre de se rendre à Horodlo et de défendre l'accès de la ville.

La veille du 10 octobre, les routes conduisant à Horodlo étaient encombrées d'équipages, de véhicules, de chariots remplis de monde: les propriétaires fonciers de la contrée, la population bourgeoise de vingt lieues à la ronde, une nuée de jeunes gens en costume à la mode, affluaient vers Horodlo. On rencontrait des corps entiers de ces pélerins conduits par un chef et par un prêtre, chantant à tue-tête les chants révolutionnaires; il n'était pas rare d'y voir des femmes, leurs nourrissons entre les bras. Le matin, après la messe, les chapelains de ces corps donnèrent aux assistants l'absolution in extremis.

Un village situé à quelques kilomètres de Horodlo, servait de rendez-vous. C'était un singulier spectacle. Dans cette foule de plussieurs milliers de personnes, on retrouvait toute la noblesse de la contrée, des Galiciens, des Volhyniens *, même quelques grands propriétaires de la Prusse orientale. La noblesse avait l'oreille basse et le sentiment de n'être pas à sa place. — Pourquoi sommes-nous ici? se demandait-on réciproquement. Cela n'a pas le sens commun, ce que nous faisons-là! — Ah! certes non, mais jusqu'ici nous nous sommes tenus à l'écart des manifestations, et on nous accuse de couardise; il faut prouver à la bourgeoisie que nous aussi nous savons braver le danger. — Or, on s'imaginait le danger beaucoup plus grand qu'il n'était en réalité. Le général Chruszczew était un homme doux et un homme d'esprit; il venait d'en donner la preuve à Lublin, où il avait dispersé un attroupement des dames de la ville, rien qu'en faisant venir des pompes à feu. On se consolait par la pensée qu'il ne sévirait qu'à la dernière extrémité; mais depuis longtemps déjà des agitateurs, répétaient à qui voulait l'entendre «qu'il fallait du sang.» Une députation alla prier Mgr. Baranowski, abbé mitré de Zamość et administrateur du diocèse de Lublin, de se mettre à la tête de la procession; il refusa, car il venait de recevoir l'ordre de se rendre à Lublin **. Cela augmenta les

* Un grand nombre d'habitants de la Volhynie avaient été retenus au passage du Bug.

** A son retour, une foule immense se porta à sa rencontre, en

inquiétudes de tous ceux qui espéraient que la présence du prélat imposerait le respect aux troupes et à la foule fanatisée.

On se rangea en procession sur la grande route, près d'une forêt qui masquait les abords de la ville. On partit en chantant, le clergé en surplis à la tête de la colonne. Au sortir de la forêt on aperçut les troupes rangées en ordre de bataille, l'infanterie au milieu, une batterie de canons, la cavalerie sur les flancs. Le général Chruszczew se porta avec son état major au devant de la procession. On parlementa.— Où voulez-vous aller? — A Horodlo. — J'ai ordre de ne pas vous laisser entrer en ville. — Vous nous empêchez de prier?— N'importe; je fais mon devoir. — Nous passerons outre. — Je ferai tirer sur vous.—Nous sommes sans armes, vous nous assassinerez. — Aussi je vous prie de vous retirer. — Alors, laisser-nous prier ici, en plein champ. — Priez tant que vous voudrez. — Les négociations avaient duré une bonne demi-heure. Il fallait un autel; le général donna une escorte aux personnes qui allèrent chercher à Horodlo les objets nécessaires. Cela prit beaucoup de temps; les troupes se postèrent de côté, et la foule inonda la plaine. Enfin on put commencer la messe. Autour de l'autel se dressèrent subitement les étendards de tous les palatinats de l'ancienne Pologne *, déployés au vent, superbes, flottant à quelques centaines de pas de cette armée russe venue pour empêcher la démonstration. L'enthousiasme ne connut plus de bornes... On planta une croix faite avec du bois coupé dans la forêt, et tout ce monde ne se retira que vers quatre heures de l'après-midi.

Dans les auberges, sur la route, on arrêtait les passants pour signer un acte consacrant l'union de la Lithuanie et des provinces avec la «Couronne.» Dans les châteaux avoisinants, des agents du comité révolutionnaire chapitraient la noblesse sur ses devoirs, sur la nécessité de se soumettre au «pouvoir national, «d'abandonner volontairement aux paysans les rede-

---

criant: — Qu'avez-vous fait de nos maris, de nos frères, de nos fils?... Pourquoi les avez-vous abandonnés?... Le prélat eut une attaque de nerfs.

* Les dames les avaient apportés cousus sous leurs robes.

vances en argent équivalant à la corvée; et la menaçaient de la destruction. C'est alors seulement que la noblesse s'aperçut de la faute commise et de la portée de la manifestation de Horodlo, imaginée surtout pour l'attirer dans les filets du pouvoir occulte.

En attendant, à Varsovie, les choses tournaient au plus mal. Mgr. Fialkowski mourut après une courte maladie, et un comité composé d'ecclésiastiques et de laïques s'occupa de ses funérailles. Consulté à ce sujet par le comte Lambert, le marquis conseilla de faire prendre au cortège le chemin le plus court, ainsi que de rendre les membres du comité personnellement responsables des désordres qui pourraient résulter des dispositions prises par eux. Le lieutenant suivit ce conseil; puis, pressé par le comité, il rétracta ses conditions et laissa aux organisateurs toute la liberté de faire selon leurs idées; la seule chose qui l'inquiétait, c'était le «castrum doloris» annoncé dans le programme. Le marquis le tranquillisa en lui prouvant que ce n'était qu'une cérémonie religieuse de rigueur pour un archevêque, mais il ne pouvait pas prévoir le coup qui allait être monté à cette occasion. On fit des funérailles un immense spectacle révolutionnaire. Derrière le cercueil on porta les «couronnes du roi et de la reine,» et l'aigle blanc, le tout couvert de crêpe en signe de deuil, ensuite, on promena tous les emblèmes du mouvement. Au sortir de la cérémonie, un banquet fut offert aux paysans venus pour honorer leur évêque, et après le banquet, les toasts et les discours, on ramena ces mêmes paysans à la gare dans des omnibus ornés de drapeaux et des aigles. — L'organe du comité révolutionnaire annonça en même temps, pour le 15 octobre, un second service en l'honneur de Kosciuszko; cette goutte d'eau fit déborder le vase. Le 13, le comte Lambert donna avis au marquis «qu'en vertu d'un ordre de St. Pétersbourg, le royaume allait être mis en état de siège *.» Répétant cette déclaration au conseil d'administration, le lieutenant posa la

* A St. Pétersbourg, plus tard, on assurait que le comte Lambert avait agi en cette circonstance de son propre chef, sans demander des ordres.

question de savoir si les séances du conseil d'état ainsi que la réunion des conseils électifs devaient être prorogées? — Le code militaire de l'empire, répliqua le marquis, n'est point connu dans le royaume, et n'y a point force obligatoire; pour savoir si les conseils peuvent continuer leurs réunions sous l'état de siège, il faudrait connaître d'abord la teneur de la proclamation. — Après en avoir pris connaissance le lendemain, il déclara qu'il était prêt à se retirer si sa présence devait causer un embarras quelconque au gouvernement; mais aussi qu'il garderait volontiers ses fonctions à condition que l'accensement, la réforme des écoles et l'émancipation des Juifs ne seraient point abandonnés, et que les projets de loi y relatifs seraient soumis au conseil d'état. Pour sauver les grandes réformes sociales, le marquis faisait un sacrifice absolu de sa personne, car il n'était pas sans savoir que le pays le rendrait personnellement responsable des souffrances inhérentes à l'état de siège*.

Le comte Lambert fit de durs reproches au marquis, l'accusant d'avoir aliéné au gouvernement les sympathies de la noblesse, du clergé, des pères de famille et des jeunes gens, par la dissolution de la Société Agricole, par son discours du 2 avril et par la fermeture des établissements scolaires. En vous retirant maintenant, ajouta-t-il, vous allez emporter avec vous les sympathies des paysans et des Juifs, et vous abandonnerez le gouvernement sans aucun appui dans le pays. — Les conférences tenues avec les notabilités avaient porté leurs fruits: c'était Wielopolski qui dépopularisait le pouvoir.

On convint de laisser siéger le conseil d'état, dont les membres avaient promis au marquis de rester à leurs places, en exceptant les membres ecclésiastiques, qui quittèrent tous Varsovie où ils se trouvaient exposés à une violente pression de la part des agitateurs. On convint aussi de ne pas convoquer les conseils électifs, sans en donner les raisons. Quant aux conseils municipaux, rassemblés déjà dans les principales

---

* Le correspondant de Varsovie au Czas s'empressa d'annoncer que l'état de siège n'avait été proclamé qu'à l'instigation de Wielopolski.

villes, on décida qu'on leur permettrait de délibérer aussi longtemps qu'ils resteraient dans les limites de la légalité.

Malgré la proclamation de l'état de siège, le service pour Kosciuszko eut lieu. L'autorité militaire fit entourer de troupes la cathédrale St. Jean et l'église des Bernardins, et ordonna de procéder, au sortir des temples, à l'arrestation des personnes qui auraient chanté des hymnes révolutionnaires, et seraient signalées par des agents de police postés à l'intérieur. Le peuple refusa de quitter les églises. Cela dura jusqu'à la matinée suivante. Alors, penétrant sans armes dans les églises, les soldats repoussèrent la foule au dehors et conduisirent à la citadelle tous les hommes présents. — Vers le soir, le général Gerstenzweig eut une explication avec le comte Lambert, et se suicida en rentrant du château. La même nuit, le lieutenant fut pris d'une hémorrhagie pulmonaire*.

Dans la matinée du 16 octobre, le marquis travaillait au rapport sur la loi relative à l'éducation publique, lorsque Thomas Potocki vint le prévenir de l'envahissement des églises par la troupe, ainsi que de l'effet produit par cet événement sur les membres du conseil d'état, qui parlaient d'abandonner leurs postes. Déjà la veille, quelques membres du conseil avaient confié au marquis leur dessein de quitter Varsovie où ils ne se sentaient plus en sûreté. En effet, depuis la proclamation de l'état de siège, des cosaques en patrouille distribuaient des coups de fouet dans les rues; la faute, on le devine, n'en était pas seulement aux cosaques...

«Vous savez, répondit le marquis, que je n'ai pas la moindre influence sur le maniement de l'état de siège; je serais heureux de recevoir sur mon dos les coups qui pourraient vous atteindre, et alors je dirais aux cosaques: frappez tant que vous voudrez, mais noubliez pas l'accensement des paysans, ni l'organisation des écoles...» Il supplia le comte Potocki d'empêcher ses collègues de partir. Bientôt, il reçut

* On parla d'une altercation violente et d'un duel américain. Le seul témoin de l'entrevue, un militaire, avait su toute la vérité, et il garda le silence. Il est probable que l'ordre d'envahir les églises n'avait été donné ni par le comte Lambert ni par le général Gerstenzweig.

aussi un avis officiel de l'administrateur de l'archidiocèse, Mgr. Bialobrzeski, sur la fermeture des églises, les unes pour cause de profanation, les autres pour les préserver d'un sort pareil.

Le comte Lambert invoqua de son côté l'intervention du marquis pour obtenir du clergé la réouverture des églises. N'ayant pas été consulté à propos des mesures prises à ce sujet, Wielopolski déclina toute immixtion dans un différend qui ne pouvait aboutir qu'à un éclat; son intervention d'ailleurs aurait rendu les négociations encore plus difficiles. Elles furent conduites par le directeur du département des cultes, M. Solnicki. Officiellement le comte Lambert menaça Mgr. Bialobrzeski de la loi martiale; par l'entremise de M. Solnicki il fit prier le clergé de rouvrir les églises, donnant sa parole d'honneur qu'à l'avenir ni les soldats ni la police ne pénétreraient plus dans l'intérieur des églises, et qu'il ferait mettre en liberté les personnes arrêtées dans la journée du 16. L'administrateur de l'archidiocèse ainsi que plusieurs des membres du chapitre se montraient enclins à accepter la transaction, mais les têtes chaudes s'y opposèrent, et le comité révolutionnaire voulait que les églises fussent fermées *. Le chapitre exigea du lieutenant un engagement par écrit, et quand M. Solnicki rapporta la pièce demandée, on posa une nouvelle condition, faisant dépendre la réouverture des églises de la publication préalable de cette pièce dans les journaux. Se voyant en butte aux chicanes, le comte rompit les négociations et retracta sa parole. Les personnes arrêtées n'en furent pas moins mises en liberté.

Les églises restèrent fermées. Depuis bien longtemps cette fatale issue avait été à prévoir, et les fauteurs des désordres comptaient de loin sur un dénouement qui servait admirablement les intérêts de la révolution, en creusant un abîme entre les masses et le gouvernement, et en livrant le clergé pieds

* On essaya même d'imposer au chapitre la fermeture de toutes les églises de l'archidiocèse de Varsovie. — Au faubourg de Praga, le curé s'opposa à la fermeture de la sienne. — L'église protestante fut fermée, mais le président du consistoire ordonna de la rouvrir.

et poings liés à la domination du pouvoir occulte. La fermeture des églises témoignait aux yeux des masses du caractère sacré du mouvement national, en même temps qu'elle passait pour un acte de légitime défense contre la répression dégénérée en persécution religieuse. D'un autre côté, ce triste et regrettable événement, tout en étant fort désagréable à la Russie, créait au gouvernement une situation plutôt favorable, car il mettait le Saint Siège dans la nécessité d'intervenir et de ne plus tolérer la conduite illégale du clergé. Il fallait à cet effet que le gouvernement respectât pour sa part la légalité. Or, le conseil d'administration commit la faute de casser l'élection de Mgr. Bialobrzeski comme administrateur de l'archidiocèse. On passa outre sur l'opposition du marquis et sur le conseil qu'il donna d'en référer à la cour de Rome pour obtenir la résignation de l'administrateur légalement élu, ainsi que la nomination d'un vicaire apostolique. De cette façon, le conflit prit une tournure nouvelle, et défavorable pour le gouvernement, qui, empiétant sur les droits du chapitre, s'engagea dans la voie de la violence et perdit tous les avantages acquis.

Jugeant sa position intenable, le comte Lambert donna sa démission; l'état de sa santé ne lui aurait pas permis du reste de conserver son poste*. Le matin avant son départ, (23 octobre) il pria le marquis de passer chez lui, et le reçut dans son lit, crachant le sang et pouvant à peine parler. Il lui annonça l'arrivée à Varsovie du général Souchozanet qui venait reprendre l'intérim de la lieutenance. Wielopolski déclara aussitôt qu'il lui était impossible de conserver ses fonctions à côté du ministre de la guerre, et que par conséquent il demandait à être relevé de sa triple charge.

Invité à rester à sa place, «pour prouver ainsi son dévouement à son Souverain et à sa patrie,» il s'expliqua en toute sincérité sur la situation qui lui avait été faite. «...La direction qui, durant ces dernières semaines, a été, contrairement à mes avis et même en dehors de mes conseils, imprimée aux

* Il mourut quelques mois plus tard à Madère.

affaires, a considérablement aggravé notre situation. Pour obvier au mal, j'avais dès le commencement proposé une série de mesures lesquelles, malgré mes instances, ont toutes été ajournées dans l'attente de l'état de siège. Les projets de loi que j'avais été chargé de préparer, sont achevés. M'étant ainsi acquitté de mes engagements envers mon Souverain et mon pays, j'ose implorer, après sept mois d'un travail infatigable et consciencieux, la grâce de pouvoir rentrer dans la vie privée. Si toutefois S. M. persiste à attacher quelque prix à la continuation de mes services, qu'elle daigne alors souffrir que, dans ce moment solennel, j'ouvre ma pensée avec une entière franchise. Le résultat de fréquents changements de personnes, survenus durant ces derniers mois dans l'administration supérieure du royaume, m'a donné la ferme conviction que pour le bien du service de S. M. dans notre pays, la séparation des deux pouvoirs, civil et militaire, est devenue indispensable. Sans une séparation pareille, l'autorité militaire finira toujours par empiéter sur l'administration civile, au détriment de l'autonomie du royaume. Quelque éminents qu'ils soient par leurs qualités personnelles, les hauts fonctionnaires de l'ordre militaire, étant étrangers aux lois, aux besoins, à la marche des affaires du pays, et n'en connaissant pas la langue, ne sauraient répondre aux vues magnanimes du Souverain.»

La séparation des pouvoirs, tel sera désormais le but des efforts du marquis.

VII.

RETOUR DU MINISTRE DE LA GUERRE.

Varsovie se trouvait sur le passage du général Souchozanet, qui revenait d'un voyage à l'étranger; telle paraît avoir été la raison de son second intérim à la lieutenance, lequel ne devait durer d'ailleurs que peu de jours.

Depuis la proclamation de l'état de siège, le poste de lieutenant avait acquis une importance infiniment plus grande. D'une autre part, le maniement de l'état de siège était d'autant plus délicat qu'il n'y avait pas de rébellion ouverte à réprimer, mais que la force armée se trouvait en face d'une révolte sourde, insaisissable, échappant à la répression matérielle. Les églises étant fermées à Varsovie, les chants avaient cessé. En province on chantait encore, mais la plus nombreuse armée n'aurait pas suffi à surveiller toutes les églises du pays. La conspiration était là, elle avait son organe qui paraissait régulièrement; elle donnait des ordres et était obéie; mais pour la détruire, l'état de siège se montra insuffisant, malgré la remise en vigueur de la loi des suspects, l'absorption de l'administration civile par les autorités militaires, et le règne de l'arbitraire.

Le marquis aurait pu garder sa place à côté d'un homme doux et accessible à la persuasion; mais il lui était absolument impossible de rester à Varsovie avec cet ex-ministre si enclin à abuser de son pouvoir, et qui lui était personnellement hostile. Au mépris de la volonté manifeste du Souverain, dont on doit admirer la constance à soutenir Wielopolski, le ministre de la guerre paraît avoir regardé comme son premier devoir de contrarier le marquis qu'il détestait autant qu'il le redoutait. «Je suis traité en suspect et exposé chaque jour à de nouvelles vexations dans l'exercice des fonctions que je tiens de la confiance de S. M.,» disait Wielopolski, et ce n'é-

tait qu'une moitié de la vérité, car dans ses rapports, le général le dépeignait comme un rebelle dont la présence à Varsovie était une menace pour la tranquillité publique et la sécurité du gouvernement.

Le marquis s'abstint de paraître aux séances du conseil d'administration et prit le parti d'en appeler à la décision du Souverain, par une lettre qu'il avait l'intention de confier à son fils Sigismond. Chambellan de la cour impériale, celui-ci n'avait besoin de l'autorisation de personne pour se rendre à St. Pétersbourg. Or, le ministre de la guerre défendit de lui donner des chevaux de poste ainsi que de le laisser passer aux barrières de la ville. En même temps, il offrit au marquis de faire porter sa lettre par un courrier, lequel allait emporter l'acte d'accusation contre le «rebelle.» — «Mon fils partira,» répondit le marquis à un haut fonctionnaire qui venait lui apporter la proposition du lieutenant. «Il partira, car personne n'a le droit de l'en empêcher, et quant à moi, je suis quelquefois téméraire, mais jamais étourdi.»

Ces paroles se rapportaient à d'autres sujets de litige entre lui et le ministre de la guerre. Conformément au désir du marquis, la censure des journaux avait été transférée au directeur des postes qui était en même temps chef de la haute police, mais le Journal officiel resta sous la direction de Wielopolski, sans être soumis à la censure préalable.

Comptant quitter le pouvoir, il fit insérer dans le journal les projets de loi sur l'accensement et la réforme scolaire avec leurs exposés de motifs, et il le fit, autant pour se laver des reproches d'inaction, que pour laisser après lui au pays un critérium d'après lequel on jugerait les modifications qui pourraient être par la suite apportées à ces lois. Le public se jeta avec avidité sur ce malheureux Journal universel que jusqu'alors personne ne voulait lire, mais la publicité donnée à des lois en préparation scandalisa énormément le lieutenant. Il fit savoir au marquis que derechef son journal devait être soumis à la censure préalable à l'égal des autres journaux.— Il n'en sera rien, répliqua le marquis, car en vertu d'un arrêté du conseil d'administration, pris au nom de S. M., la direction du Journal appartient au chef du département des cultes

et de l'instruction publique.— On fit mine de mettre les scellés sur l'imprimerie, et M. Sobieszczański fut condamné à huit jours de salle de police «pour désobéissance.» En outre, la chancellerie particulière du lieutenant invita le département de l'intérieur à envoyer aux gouverneurs une circulaire déclarant nul et non avenu le projet de loi sur l'accensement, et à publier cette circulaire dans les campagnes. Tout en s'inclinant devant la volonté du lieutenant, le département de l'intérieur recommanda de ne publier la circulaire que là où les paysans auraient regardé le projet de loi comme une loi définitive. Les journaux de Varsovie eurent aussi l'ordre d'insérer une déclaration en ce sens concernant les projets des deux lois, mais la feuille officielle se tut.

Renié par le représentant du pouvoir, le marquis devint tout à coup populaire à Varsovie. Après le départ du courrier porteur du fameux acte d'accusation, Sigismond Wielopolski s'achemina aussi vers St. Pétersbourg. Le marquis continua ses rapports habituels avec les sections du conseil d'état qui examinaient ses projets de loi sur l'instruction publique et sur l'émancipation des Juifs, et leur demanda l'adoption de la première sans rien y changer, pour lui donner, au moment de son départ probable, un vote de confiance. Il conférait journellement avec les employés de ses deux départements et leurs prescrivait la conduite à tenir.

En réponse aux accusations du ministre de la guerre, le marquis reçut, le 1 novembre, l'invitation de se rendre à St. Pétersbourg. C'était précisément ce qu'il désirait le plus. Au château régnait un grand mécontentement, car on y comptait sur un renvoi éclatant de Wielopolski. Le ministre de la guerre se vengea de ce mécompte, en enjoignant brusquement au marquis de remettre le département de l'instruction publique à M. Hube et celui de la justice au castellan Dembowski. Il lui refusa la permission d'emmener avec lui à St. Pétersbourg un des employés du département de l'instruction, M. Vidal, qui jusque-là lui avait servi de secrétaire particulier; il ne permit pas non plus à M. Sobieszczański d'aller prendre les instructions de son chef. Bien entendu, le ministre de la guerre ne trouva le courage de faire sentir son pouvoir à son

ennemi qu'après s'être bien assuré que le marquis allait partir. Au premier moment, il avait redouté un refus.— Qu'est-ce que nous ferons si le marquis refuse de se rendre à St. Pétersbourg? demandait-il à un de ses aides de camp. — Mais, mon général, c'est tout simple; j'irai l'arrêter et je le mènerai à la citadelle. — Ah! vous l'arrêterez?... c'est facile à dire!...

Avant son départ, le marquis ouvrit en personne l'école des cours préparatoires. A cette occasion, il adressa aux élèves de l'école quelques paroles paternelles, les invitant à réhabiliter par leur bonne conduite toute la jeunesse qui s'était fait une réputation de turbulence, bien méritée d'ailleurs, et leur rappelant que de «leur bonne tenue dépendait en grande partie le sort de la future haute école et de la réforme scolaire: pour répondre à l'attente de vos parents et de votre pays, vous n'avez guère besoin de faire de grands efforts; soyez simplement fidèles à vos devoirs, consacrez-vous à l'étude, et vous verrez, peut-être avec étonnement, combien est facile votre tâche, et tout en remplissant vos devoirs, vous conserverez toute la liberté juvénile de l'esprit et du coeur.»

Jetons un regard sur les huit mois d'un combat continuel livré par Wielopolski à ses multiples adversaires. Sa vaillante et loyale conduite ne lui valut que des accusations, des injustices, des ingratitudes, des colères et des haines. Les deux derniers représentants du pouvoir l'avaient traité comme un ennemi de ce pouvoir qu'il défendait de son mieux, en sacrifiant sa propre renommée. Parmi les siens, il ne trouva ni aide ni soutien. Chaque courrier lui apportait une multitude d'injure sous forme de lettres anonymes. Une certaine popularité ne lui était venue que depuis le moment où la disgrâce avait paru s'appesantir sur sa tête, et encore! A la nouvelle de sa retraite, le Czas de Cracovie décocha contre lui une diatribe pleine de venin*. A la même époque, un de ses parents lui adressa une longue lettre, le conjurant de se retirer. «J'ai beaucoup réfléchi sur votre situation, lui écrivit-il. Je

* Le marquis intenta un procès à ce journal, mais les tribunaux de Cracovie, dans leur inépuisable indulgence, donnèrent raison au Czas.

n'ai jamais douté de l'élévation de votre esprit, ni de votre amour du bien public. Si je me suis décidé à faire cette démarche, je l'ai fait uniquement par l'estime que m'inspirent vos grandes qualités, par l'amitié que je porte à vos fils, par respect pour le nom que vous portez, que des générations porteront après vous et qui jusqu'ici a été une des gloires de notre nation... Vous croyez, peut-être, sacrifier uniquement une popularité éphémère et les applaudissements de la foule. Je conçois que vous y ajoutiez peu de prix, mais, en vérité, il s'agit ici d'autre chose encore! Il s'agit du nom que vous allez léguer à vos fils et à la postérité. Ne voyez-vous pas le vide qui se fait autour de vos fils, et ne voyez-vous pas que ce vide deviendra plus complet autour de vos petits-enfants? Chaque jour nous sommes à même de constater combien les enfants souffrent des fautes de leurs pères, et pourtant, bien souvent ceux qui se sont rendus coupables de la chute des grandes maisons, ont eu des intentions pures et des coeurs droits. Dans toute carrière publique il y a un moment où il est possible, en se retirant à temps, de tout sauver et de tout réparer. De grands génies sont tombés pour avoir laissé échapper ce moment. Or, un pareil moment est venu pour vous. Quittez le pouvoir, et le monde apprendra bientôt avec admiration les motifs de votre décision. Une retraite peut encore vous assurer une belle page dans les annales de votre maison. Vous avez saisi le pouvoir dans la conviction que vous alliez sauver notre société de la décomposition qui la menaçait. Vous aviez compté sur la force que donne le pouvoir absolu, et cette force, vous ne l'avez pas trouvée. Vous manquez de tous les moyens de gouverner, il ne vous reste donc qu'à déposer le pouvoir... Tout vaut mieux que de laisser un nom que les ennemis de toute supériorité morale prononceraient avec satisfaction, et vos amis — avec regret et tristesse.»

Qu'avait-il à répondre à cet émouvant appel fait au nom de tout ce qu'il avait lui-même de plus cher? Rien. Son astre qui n'avait jamais brillé d'un éclat trop vif, paraissait s'éclipser définitivement. Il voguait vers un avenir incertain, peut-être vers l'exil; lui-même il n'avait plus que peu d'espoir de réussir, mais il entendait ne pas se déclarer vaincu avant d'avoir épuisé

ses dernières ressources de volonté et d'abnégation. La réponse peint l'homme tout entier: il fit tracer par la main de son fils ces vers de Goethe:

Geh' ein, und tröste dich,
Wo so ein Köpfchen keinen Ausgang sieht,
Stellt es sich gleich das Ende vor*.

Dans un des poëmes de Krasiński on retrouve des paroles que l'on aime chez nous à appliquer à ceux qui ont beaucoup lutté et beaucoup souffert. La voix du ciel qui envoie Iridion vers la Pologne «pays des tombes et des croix,» pour y subir une glorieuse épreuve, lui crie: «Va! Va et aie foi dans mon nom! Ne songe point à ta gloire, mais au bien de ceux que je te confie. Sois calme devant l'orgueil, l'oppression et le mépris des injustes... Va et agis! Alors même que ton coeur se dessécherait dans ta poitrine, alors même que tu douterais de tes frères, alors même que tu désespérerais de mon secours, agis, agis sans cesse et sans repos!» Or, la voix du devoir, ordonnait à Wielopolski de persévérer et de combattre jusqu'au bout.

Le 3 novembre, le marquis accompagné de son fils Joseph, s'achemina vers le Nord, espérant y séjourner tout au plus quelques semaines, et pouvoir regagner ensuite son foyer et ses études.

---

* Faust.

CHAPITRE TROISIEME.

ST. PETERSBOURG.

I.

LES PREMIERS PAS.

Wielopolski débarquait sur la Néva inconnu à tout le monde, précédé par sa réputation d'impopularité et de témérité. Tout en attachant une foi médiocre aux accusations évidemment exagérées du ministre de la guerre, on voulait connaître, voir de ses propres yeux et toucher de ses doigts ce terrible marquis qui ne craignait rien ni personne. A part cette curiosité fort naturelle, on désirait encore éloigner Wielopolski de Varsovie pour laisser faire l'état de siège, et le tenir en réserve afin de l'utiliser après la pacification du pays.

De son côté, le marquis abordait un terrain qui lui était absolument inconnu. N'ayant ni amis ni protecteur, il n'avait à compter que sur ses propres forces et sur ses propres ressources. S'attendant à rencontrer de la méfiance, des difficultés et des contrariétés, il était très décidé à demander son congé et à rentrer dans la vie privée.

Dès son arrivée, il alla voir le prince chancelier Gorczakow* auquel il avait été présenté à Varsovie en 1856. Il lui rappela cette circonstance et le rejet de son adresse, ajoutant qui si son adresse eût été accueillie alors, bien des choses ne seraient probablement pas arrivées. Le prince convenait qu'un temps précieux avait été perdu, mais que maintenant il s'agissait avant tout de «restaurer l'autorité du pouvoir;» il assura du reste le marquis que ses services étaient pleinement reconnus. — Quelques jours plus tard, le marquis eut sa première audience chez l'Empereur, venu de Tsarskoë-Selo pour présider un conseil de ministres. «Mon audience a duré presque trois quarts-d'heure, écrivit-il à la marquise. J'ai été très gracieusement accueilli. L'Empereur a daigné me remercier pour le dévouement dont j'avis fait preuve dans des moments bien difficiles. Il m'a dit que le royaume avait été le théâtre d'événements douloureux, et qu'il désirait être renseigné par moi sur l'état du pays. J'ai développé alors ma façon d'envisager la situation ainsi que la nécessité de séparer l'administration civile du commandement des troupes, sans quoi aucun ordre stable n'était possible chez nous. L'Empereur a répondu qu'il ne pouvait être question d'une séparation des pouvoirs sous l'empire de l'état de siège, et que tout en désirant sincèrement le maintien de l'autonomie du royaume, il ne pouvait consentir à l'affaiblissement de l'autorité. S. M. m'a exprimé encore son désir de me voir rester ici pour prendre part à l'examen des projets de loi que j'avais préparés. Les paroles de l'Empereur respiraient la bonté, la franchise et la simplicité.» — «Pendant la huitaine qui avait précédé mon audience, je me berçais de l'espoir de vous revoir bientôt tous à Chroberz, où je comptais me rendre en droite ligne,» ajoutait le marquis. L'accueil gracieux du Souverain et la perspective de pouvoir mener à bonne fin les réformes, lui firent abandonner ses projets de retraite. Ses amis de Varsovie le conjuraient de ne pas abandonner son poste. «Selon ma conviction la plus intime, lui écrivit Thomas Potocki, votre devoir est de profi-

* Alors vice-chancelier, car le comte Nesselrode avait conservé jusqu'à sa mort le titre de chancelier de l'empire.

ter de l'invitation qui vous a été faite, et de veiller au sort de vos lois. Je sais la distance qui sépare chez nous la promulgation d'une loi de son exécution, elle peut attendre des années avant d'être appliquée: nous en avons un exemple dans les Statuts Organiques. Mais, lorsqu'une loi est sanctionnée, il ne s'agit plus que de trouver un moment heureux pour rappeler son existence. Espérons que la Providence nous permettra de saisir un de ces moments. Aussi, je vous conjure de ne pas vous laisser décourager par les contrariétés.» Wielopolski resta d'autant plus volontiers qu'il se faisait quelques illusions sur la facilité de réussir. «Le principe de la séparation des pouvoirs gagne du terrain ici,» mandait-il à la marquise. «Je suis chaleureusement appuyé par plusieurs personnages influentes, entre autres par le digne baron Pierre Meyendorff* puis par le chancelier comte Nesselrode, et cela grâce à notre chère et bonne Mme Calergis et à son père**.» Il se flattait que, le principe une fois reconnu, son application ne pouvait plus tarder. Il se détrompa bientôt. Un puissant parti s'opposait au changement radical du régime en vigueur en Pologne, et, faisant valoir l'état troublé du pays, insistait sur l'ajournement des réformes jusqu'à ce que l'ordre fût rétabli. Ce raisonnement était juste, mais, au lieu de ramener la paix, l'état de siège ne faisait qu'augmenter l'exaspération, la confusion et le désordre; on le laissait pourtant subsister, dans l'espoir que la sévérité réussirait là où la mansuétude s'était montrée impuissante. Les nouvelles de Varsovie prouvaient en outre qu'on s'y appliquait à défaire tout ce que Wielopolski avait fait. Son remplaçant par intérim au département de l'instruction essayait de modifier le projet d'organisation de ce département, et s'apprêtait à faire rouvrir les établissements d'enseignement, sans attendre la nouvelle loi qui allait être

---

* Ancien camarade du marquis de Goettingue, membre du conseil de l'empire.

** Mme Marie Calergis, née Nesselrode, plus tard Mme Serge Mouchanow, nièce du chancelier, était célèbre par sa beauté, son grand esprit et son talent musical hors ligne. Sa mère était Polonaise. Son père, général comte Nesselrode, avait passé de longues années à Varsovie où il était fort aimé et fort estimé.

soumise à la sanction du Souverain. Au département de l'intérieur on forgeait une loi sur l'accensement pour la substituer à celle du marquis, que l'on disait entachée de «l'esprit nobiliaire» et trop onéreuse pour les paysans. «Ce procédé constitue de la part des autorités un désaveu de ma conduite,» écrivit à ce sujet le marquis au ministre secrétaire d'état de Pologne. «Je ne crois pas avoir mérité un tel désaveu, et me taire, ce serait l'accepter. Il serait urgent de mettre fin à cette anarchie administrative, en enjoignant aux fonctionnaires qui me remplacent, de n'apporter aucun changement à la marche imprimée par moi aux affaires de mon ressort, sans s'être préalablement concertés avec moi » Bientôt, ayant appris certaines nominations faites à Varsovie * il se crut obligé de demander à être relevé de ses fonctions. Il le fit, en formulant en même temps ses vues sur la question de la séparation des pouvoirs; nous lui laissons la parole.

«La séparation des deux pouvoirs, civil et militaire, indispensable pour assurer l'autonomie du royaume de Pologne, conformément aux vues magnanimes de l'Empereur, ne me semble présenter aucun danger sérieux pour le maintien de l'autorité du pouvoir impérial. Un partage pareil avait existé avant les événements de 1830; le lieutenant de l'Empereur et Roi n'avait alors aucune part au commandement des troupes, et le grand-duc Constantin, général en chef des troupes polonaises et russes du royaume, ne participait pas à l'administration du pays. Il est démontré que le mouvement de 1830 n'a pris de consistance que par suite de l'abandon de l'armée polonaise par son chef.

«Aujourd'hui il n'y a plus dans le pays que l'armée russe dont l'effectif est suffisant pour empêcher toute tentative de soulèvement, inadmissible d'ailleurs; en outre, Varsovie est dominée par une citadelle. Le commandement en chef de l'armée étant confié à un militaire éminent et investi de la confiance entière de l'Empereur, la séparation des pouvoirs ne saurait motiver la moindre appréhension. Sans cette séparation, et

* Celles du général Kryżanowski au poste de gouverneur militaire, et de M. Krusenstern au département de l'intérieur.

c'est là ma profonde conviction, tout gouvernement dans le royaume de Pologne ne sera qu'un régime militaire plus ou moins déguisé. La réunion des pouvoirs dans la même personne, praticable autrefois, me paraît inconciliable avec les institutions accordées par S. M. au royaume, et qui reposent sur le principe de l'autonomie; elle ne peut mener, comme les derniers événements l'ont prouvé, qu'à la confusien des pouvoirs et à l'anarchie au sein même du gouvernement.

«Le principe de l'autonomie du royaume maintes fois proclamé, l'a été en dernier lieu dans le rescrit de l'Empereur, adressé au comte Lambert. Je crois qu'il est de la dignité et de l'intérêt du Trône de ne pas laisser cette promesse à l'état de lettre morte, mais de lui donner au contraire une large et entière application. En marchant dans cette voie, on fournirait une preuve manifeste de la vitalité et de la fécondité des institutions accordées par l'Empereur, et l'on préviendrait les demandes intempestives de concessions nouvelles et prématurées.

«Les réformes sociales et administratives élaborées avec le concours du pays, s'empareraient des esprits et ne manqueraient pas de conquérir au gouvernement la partie saine de la nation. Appliquées d'une main hardie, elles pourraient rendre superflues les mesures de rigueur et notamment l'établissement en permanence du régime militaire, lequel ne peut que détruire le prestige moral de l'autorité.

«Les lois importantes, préparées par moi selon les ordres de l'Empereur, devaient régéuérer la société, lui ouvrir une ère nouvelle et, par là même, faire naître un élan de reconnaissance et de confiance envers l'auguste personne de l'Empereur et Roi.

«Notre nation a certes de nombreux défauts; parmi ses bonnes qualités, il faut compter un coeur susceptible d'entraînements généreux. En vérité, les institutions octroyées au mois de mars dernier, ont été, avant qu'elles eussent pu être appréciées dans toutes leurs parties, accueillies froidement par la population du royaume. Toutes suffisantes qu'elles fussent par rapport à la situation, comparées à celles de 1815, elles paraissaient cependant offrir le minimum de réforme politique,

et la presse européenne et notamment celle des provinces polonaises de l'Autriche et de la Prusse, n'a point négligé de faire ressortir cette comparaison et d'envenimer la disposition des esprits.

«C'est à l'aide des grandes lois mentionnées plus haut, que je comptais démontrer au pays la portée et la valeur des nouvelles institutions, ainsi que de lui prouver la réalité de son autonomie.

«Pour franchir la période nécessaire à la préparation de ces lois, j'avais proposé au lieutenant comte Lambert une série de mesures répressives: elles ont été toutes écartées ou ajournées. Les tergiversations de l'autorité laissaient le champ libre au désordre qui augmentait de jour en jour, et, faute d'une répression légale vigoureuse, le pays se retrouva sous l'état de siège, avant qu'aucune des grandes lois eût abouti.

«Tout contraire que je fusse à la proclamation de l'état de siège, je restais aux affaires précisément en vue de ces lois, craignant de voir périr l'oeuvre qui, dans ma conviction, devait renouveler et assainir l'esprit public, et par un large développement de l'autonomie du pays, rendre nationale l'autorité de l'Empereur et Roi, cette sauvegarde de l'ordre social et de l'avenir de ma patrie.

«La publicité donnée aux projets de loi sur l'instruction publique et l'accensement des paysans, me valut une popularité croissante qui, en dernier résultat, devait se reporter sur le Souverain. Or, c'est à ce moment que se dévoila l'inaptitude du régime militaire. Au lieu de m'appuyer et de m'aider, l'autorité militaire mit en oeuvre une réaction systématique contre mon plan si soigneusement combiné. Les mesures tracassières adoptées à mon égard, enlevèrent tout leur premier prestige à ces lois ardemment désirées. On me reprocha également, et l'impopularité qui, pendant sept mois, s'était attachée à ma personne, et ma récente popularité.

«Je subissais l'impopularité quand elle était une suite inévitable de ma déclaration au clergé, de la dissolution de la Société agricole, instrument d'anarchie dans notre pays, de la loi sur les attroupements, et de la fermeture provisoire des écoles. On me reprocha d'avoir, par ces mesures, aliéné

au gouvernement le clergé, la noblesse et la jeunesse. Mais, lorsque dans l'exécution progressive de mon plan, vint le tour des réformes sociales et administratives; lorsque par le projet de loi sur les droits civils des Juifs, je parvins à gagner au gouvernement la population israélite, ce véritable tiers état de notre pays; lorsque par la loi sur l'abolition du travail obligatoire et le rachat de la corvée je conciliai à l'Empereur les coeurs des paysans; lorsque je visai à pacifier, sous les auspices du gouvernement, les deux classes les plus importantes de la population, en leur ouvrant la voie d'une prompte et équitable solution de la question agraire; lorsque par l'organisation des cours préparatoires pour la haute école de Varsovie, je conciliai les coeurs de cette jeunesse si fortement travaillée par les idées de désordre, — c'est alors qu'on me reprocha une popularité que j'acceptai, sans la briguer, au profit du gouvernement.

«... En loyal et fidèle sujet, je dois signaler à l'attention et à la haute sagesse de l'Empereur l'abîme que creuserait, entre la nation et le trône, la prolongation indéfinie du régime militaire.

«L'état de siège est de jour en jour élargi dans sa base. On lui donne même une portée rétroactive. A mon humble avis, il est désirable de rentrer au plus tôt dans les voies de la légalité et d'organiser l'ordre par la séparation des deux pouvoirs, désormais incompatibles. De la décision de l'Empereur dépend la solution de la question de savoir si le royaume de Pologne deviendra pour la Russie un élément de force et de progrès au dedans, d'ascendant au dehors, ou s'il doit rester un sujet incessant de soucis pour l'Empereur et d'embarras pour sa politique.»

Dans le courant de décembre la démission du marquis fut acceptée, avec la réserve expresse que cette acceptation n'impliquait nullement une disgrâce. Il conserva sa place au conseil d'état et reçut le grand cordon de l'Aigle Blanc, accompagné d'un rescrit très flatteur pour lui et approprié à la situation. En outre, il fut invité à prolonger son séjour pour prendre part aux travaux législatifs.

Il avait déjà remporté un succès, en obtenant la nomination de l'archevêque de Varsovie. La fermeture des églises avait fait dans les hautes sphères une impression douloureuse; on désirait sincèrement effacer le souvenir de ce fait regrettable et donner au Saint Siège une réparation suffisante qui aurait en même temps témoigné de l'esprit de tolérance dont la Russie était animée.

Tandis qu'à Varsovie une commission militaire préparait l'arrêt de mort qui devait être prononcé contre Mgr. Bialobrzeski, le gouvernement négociait avec quelques membres du chapitre laissés en liberté, l'élection d'un administrateur et la réouverture des églises. Le clergé refusait, comme de raison, de procéder à une nouvelle élection illégale, et en l'absence d'un administrateur, il ne pouvait pas être question de la réconciliation des temples profanés ni de la réouverture des autres. — «Vous avez dans le droit canon, leur disait-on, une clause qui vous autorise à élire un administrateur du diocèse toutes les fois que l'évêque ou son vicaire est enlevé par les barbares (per barbaros) et lorsque le lieu de son séjour est inconnu?» — «Veuillez nous expliquer d'abord, répondait le chapitre, de quelle façon le gouvernement en est arrivé à la conviction que notre administrateur a été enlevé par des barbares; nous ne pouvons d'ailleurs pas ignorer ce que tout le monde sait, que Mgr. Bialobrzeski est enfermé à la citadelle; nous ne procéderons à une nouvelle élection que lorsqu'il aura résigné son poste librement ou quand le Saint Siège nous aura ordonné de le faire; d'ici là nous considérerons toute résignation écrite en prison comme nulle et non avenue.» Le clergé était dans son droit, et la force matérielle ne pouvait rien contre le droit.

«Il faut demander à Rome la nomination d'un vicaire apostolique, proposait le marquis, ou bien remplir définitivement le siège vacant à Varsovie. La première de ces mesures ne saurait avoir qu'un caractère provisoire, et le choix de la personne à proposer au Saint Siège rencontrerait de grandes difficultés, car il serait difficile de prendre un vicaire apostolique en dehors du chapitre métropolitain de Varsovie ou au moins en dehors du clergé du royaume de Pologne; en outre

les fonctions de vicaire apostolique sont pour le titulaire un acheminement et presque une désignation à la dignité d'évêque diocésain ou de suffragant. Vu le mauvais esprit dont, dans ces derniers temps, le clergé supérieur s'est montré animé, la nomination d'un archevêque serait préférable sous tous les rapports. Un candidat à cette dignité peut être pris, sans nul inconvénient, en dehors du chapitre de Varsovie ainsi qu'en dehors du clergé du royaume, et par conséquent en dehors des influences pernicieuses auxquelles a succombé une grande partie de notre clergé. Un choix fait dans ces conditions ne saurait rencontrer d'objection de la part du Saint Siège, qui exige seulement des candidats à la dignité épiscopale une conduite irréprochable, une somme de lumières et d'aptitudes nécessaire pour gouverner les diocèses, et la connaissance de la langue des fidèles confiés à leur garde. Une nomination faite en dehors du clergé du royaume serait un enseignement salutaire, car elle prouverait que le gouvernoment, n'ayant en vue que le bien de la religion et de la morale, est décidé à choisir ses candidats dans tout le corps du clergé catholique, pourvu qu'ils réunissent les qualités requises et qu'ils soient étrangers aux menées politiques. Elle trancherait encore promptement et efficacement les difficultés concernant l'éloignement du prélat Bialobrzeski et la réouverture des églises.»

Le candidat du marquis ne fut autre que l'abbé Constantin Lubieński, qui aurait certainement su ramener l'ordre et la discipline parmi le clergé, comme il aurait su tenir tête à certaines influences locales auxquelles tout homme moins ferme et moins délié devait fatalement succomber. On le considérait pourtant comme trop ardent et trop «ultramontain.» Alors l'abbé Lubieński appela l'attention du marquis sur l'abbé Sigismond Feliński, prêtre de l'archidiocèse de Mohilew et professeur au séminaire de St. Pétersbourg, connu par ses vertus, sa piété et ses lumières. En entendant prononcer son nom, on manifesta de prime abord un certain étonnement *, mais le

---

* Avant d'entrer dans les ordres, l'abbé Feliński avait pris part à l'insurrection posnanienne en 1848. Sa mère avait aussi été mêlée à une conspiration et internée en Sibérie.

désir d'en finir avec la question des églises à Varsovie était si grand, qu'après quelques jours consacrés aux informations, un courrier spécial porta à Rome la présentation de l'abbé Feliński au siège archiépiscopal de Varsovie. Les efforts réunis du marquis et de l'abbé Lubieński eurent aussi pour effet la prise en considération de la question de la nonciature ainsi que de diverses réclamations du clergé du royaume, soulevées récemment au conseil d'état.

«Là, dans le pays, tout paraît aisé et facile,» écrivait le marquis dans une de ses lettres. «Ici c'est autre chose: il n'y a pas de place ici pour des espérances sans limite... Que dît-on de moi à Varsovie? L'Aigle Blanc a dû me coûter une bonne partie de ma mince popularité, et le séjour prolongé ici achèvera de détruire le reste. Pressez le renvoi au conseil d'état de la loi sur l'accensement et de celle sur l'émancipation des Juifs; faites de façon qu'elles parviennent ici au plus vite, pour raccourcir mon exil. La solitude me ronge, je n'ai ici personne qui m'aime et me soigne comme vous savez le faire; pendant des journées entières je dois me suffire à moi-même.» L'arrivée de M. Vidal fut pour lui un grand soulagement; cet homme instruit et grand travailleur, sûr et discret, ne se sépara plus de son chef et le servit avec un dévouement parfait. Quant aux projets de loi, les uns n'arrivaient pas de Varsovie, et les autres subissaient le purgatoire en attendant la décision sur la façon de les examiner.

Le projet d'organisation de la commision des cultes et de l'instruction publique alla au département polonais du conseil de l'empire, où le marquis défendait personnellement son oeuvre. L'abolition de ce département, dont l'existence portait atteinte à l'autonomie du royaume de Pologne et amoindrissait l'importance du conseil d'état, faisait partie du programme de Wielopolski. Il trouvait maintenant un excellent argument contre le département polonais dans la conduite digne, courageuse et modérée de l'assemblée générale du conseil d'état, qui, réunie depuis son départ de Varsovie, travaillait activement et avec succès. Après avoir adopté le projet de loi sur l'éducation publique et celui qui concernait les droits civils des Juifs, le conseil examina les rapports des différents dépar-

tements d'administration, en formulant les changements à y introduire, puis le budget du royaume pour l'année 1862 *.

«Dans tous ses actes, écrivit encore le marquis, le conseil d'état s'est montré pénétré du sentiment de ses devoirs. Se renfermant dans les strictes limites de ses attributions, ne déviant en rien de la voie légale, cette assemblée, oeuvre de la haute sagesse de l'Empereur, semble avoir pleinement atteint son but et avoir justifié la confiance du Souverain. Par son attitude calme et digne, au milieu des agitations de ces derniers temps, le conseil d'état a su gagner l'estime du pays et il est devenu un point d'appui pour la saine majorité de la nation. Ce résultat caractérise mieux et plus fidèlement les véritables dispositions du pays que ne le font ces démonstrations bruyantes et ces désordre auxquels se livre une partie

* A cette occasion Mgr. Maïerczak, administrateur du diocèse de Cracovie-Kielce, présenta les motions suivantes concernant les besoins de l'Eglise, et qui furent adoptées à l'unanimité, sans en excepter celles des membres Russes du conseil.

1. Changer à l'avenir le terme «confession grecque unie» en celui de «rite grec uni.»

2. Rétablir l'ancien usage d'envoyer des élèves du séminaire grec uni de Chelm achever leurs études à l'académie ecclésiastique de Varsovie. — Cet usage avait cessé d'être observé en 1842. En 1852, on envoya deux élèves de Chelm à l'académie de Moscou et en 1853 quatre à celle de Kiew, ce qui menaçait le rite grec uni de l'envahissement par la doctrine de l'église officielle. De ces six élèves, l'un professait à Chelm le grec, un second la philosophie, un troisième les sciences naturelles; un autre était mort, le cinquième attendait une vacance, et le dernier, repoussé du diocèse, remplissait un emploi à la commission des cultes. Depuis 1858, cette habitude fut du reste abandonnée.

3. Remplir les sièges épiscopaux vacants. — Celui d'Augustowo attendait son pasteur depuis treize ans, celui de Chelm depuis dix ans, et celui de Plock depuis neuf ans.

4. Augmenter les fonds destinés à l'entretien des séminaires, pour subvenir au manque d'ecclésiastiques dont le nombre avait diminué au point que sur 547 paroisses, 166 se trouvaient privées de curés et d'administrateurs.

5. Faciliter le mode de procéder dans la réparation des églises.

6. Améliorer le sort des ecclésiastiques mis, par l'âge ou les infirmités, dans l'impossibilité de continuer leurs fonctions.

de la population qui y est poussée par une poignée d'agitateurs insolents et enhardis par l'inertie des agents de l'autorité.

«L'influence salutaire de l'action du conseil d'état s'est fait sentir dans les rapports si délicats avec le clergé. Confiant dans l'efficacité des institutions du pays, le clergé abandonne la voie des menées sourdes et des actes illégaux, pour occuper une place qui lui est marquée par la loi, et pour formuler ses griefs et ses demandes dans le strict exercice des attributions du conseil d'état.

«Des influences et des insinuations de toute espèce n'ont pourtant pas manqué de se produire auprès des membres du conseil d'état, pour les faire dévier de cette voie sage et consciencieuse. Le parti exalté et le journalisme étranger n'ont pas cessé d'insister tantôt pour leur faire voter une protestation proclamant l'insuffisance des institutions actuelles, tantôt pour les engager à se dissoudre par suite de l'état de siège. De cette manière, la conduite du conseil a été en même temps une victoire remportée sur le parti du désordre.

«Une institution aussi importante et aussi utile semble mériter un développement progressif, de façon qu'elle puisse représenter tous les intérêts du pays.

«Plus les institutions créées par l'Empereur se montreront capables de se multiplier, pour ainsi dire, par elles-mêmes, et moins le parti exalté aura de prise sur la majorité saine de la nation, qui pourra se convaincre combien sont fausses les déclamations des agitateurs prétendant à prouver que ces institutions sont frappées de stérilité.

«Au moment où la première loi sortie des délibérations du conseil d'état, celle sur l'instruction publique, va être soumise à la sanction du Souverain, il importe de faire observer que ce projet n'est point un simple travail de bureau, mais qu'il est l'oeuvre d'une réunion de notables du pays choisis par l'Empereur pour représenter les voeux et les intérêts de la nation, et que par conséquent il ne devrait être l'objet que d'un examen portant sur les principes et les bases essentielles de la loi. Ensuite, pour conserver au conseil d'état le prestige de la position que l'Empereur a daigné lui assigner comme organe de l'autonomie du royaume de Pologne, il paraîtrait

indispensable qu'aucune instance tierce et notamment aucune branche de l'administration de l'empire ne s'interposât entre le conseil d'état et le Souverain. Il s'agit ici nommément du département du conseil de l'empire pour les affaires polonaises. La preuve la plus éclatante que l'Empereur pourrait donner au conseil d'état de sa haute satisfaction, serait de prononcer la suppression du dit département au conseil de l'empire.»

Avant la fin de cette même année, le marquis eut le contentement de voir disparaître le département polonais, qui partagea le sort de la commission de codification. C'était toujour autant de gagné pour l'avenir; quant au présent, ces concessions partielles restaient sans effet sur l'état du pays qui, de jour en jour, se ressentait davantage des atteintes du mal révolutionnaire.

II.

LA REACTION A VARSOVIE.

Huit jours après le départ du marquis de Varsovie, le ministre de la guerre fut rappelé de la lieutenance, pour la céder au général Lüders. Ce dernier, une des sommités militaires de la Russie, était un septuagénaire très bien conservé, très vigoureux encore, froid, poli, silencieux, indifférent aux choses de la politique, n'ayant ni haine ni amour pour les Polonais. Il n'accepta son poste qu'après s'être longuement défendu, en disant qu'étranger à l'administration civile, il était trop vieux pour commencer son apprentissage. Ayant accepté la lieutenance, il demanda l'adjonction de son ancien chef d'état major, le général Niepokoïczycki, auquel il destinait le soin

des affaires civiles, mais qui déclina tout emploi à Varsc
Conformément à ses déclarations précédentes, le lieutenar
mit à l'écart de l'administration du pays, et, se considé
comme le commandant en chef de l'armée destinée à seco
l'Autriche en prévision d'une attaque de la part de l'Itali
d'une explosion révolutionnaire, il se consacra entièrement
choses militaires. Homme de plaisir, il se morfondait à
sovie, au milieu d'une population en deuil, fuyant tout ce
portait l'uniforme. Tel qu'il était, il aurait fait un excel
lieutenant du royaume, si à ses côtés il s'était trouvé un
de l'administration civile qui aurait en même temps été
tête politique.

Profitant de l'indifférence du général Lüders, le cab
particulier du lieutenant s'empara de l'administration civil
la mena selon son bon plaisir. Peuplé des individus les m
recommandables, réintégrés dans leurs anciennes fonction
nouvellement nommés, ce bureau bouleversait de son aut
privée les décisions du conseil d'administration, au sein
quel siégeaient trois Polonais contre six Russes. On conf
département de l'intérieur à un élève du même bureau, M.
senstern, qui rappela les employés chassés du service pa
prince Gorczakow et le comte Lambert, et repeupla ainsi
ministration de filous notoires. Il se proposa ensuite de
prendre en sous-oeuvre la question agraire pour en faire
arme politique, et à cette fin ses agents commencèrent
travailler les paysans et les indisposer contre la noblesse.
Leurrés par la promesse d'un prochain partage des ter
dans plusiers endroits les paysans refusèrent les redevan
dans d'autres, ils se saisirent des propriétaires pour les livrer aux autorités militaires. Des agitateurs prêchaient ouvertement le socialisme, et, arrêtés pour être livrés à la justice ordinaire, ils étaient réclamés aussitôt par les commissions militaires, mais jamais on n'entendait plus parler de leur punition *.

* Dans les environs d'Olkusz on avait arrêté un individu qui mettait en garde les paysans contre les «seigneurs et les Juifs» qui se proposaient de les massacrer. Il était porteur d'un passeport autrichien,

kow avait laissé le trésor du royaume
Les économies amassées furent vite
ons accordées aux employés du cabinet
·otégés, en pensions aux membres des
» et en frais d'entretien des prisonniers,
issait rapidement, grâce à la loi des
active de cette loi atteignit même les
ès ou de loin aux événements du mois
'homas Potocki, peu de jours avant de
uis ce qui suit: «Depuis le départ du
l'application de l'état de siège est plus
sauvage. On n'attaque plus les gens
ar le passé, on aperçoit plus de disci-
is les arrestations continuent pour les
pour une lanterne éteinte *, pour avoir
›ment, on le fait poliment. Chaque nuit
delle quantité d'individus suspects. On
ıembres du comité qui avait dirigé l'en-
, et de celui qui avait présidé aux fu-
e, le conseil municipal presque au com-
ourgeois connus par leurs opinions mo-
›rzeski, tout le chapitre de l'archidiocèse,
commission chargée de vérifier si les
'ées par le sang. Chaque jour on amène
province, et, sans doute par respect
tolérance, ou a écroué à la citadelle
les rabbins... Le gouvernement agit
peur d'un soulèvement armé. De là
ces perquisitions continuelles ici et en province; on cherche

d'une brochure relatant ler événements de 1846 en Galicie, et d'une liste de noms de villes et de villages. Réclamé par les autorités militaires, il fut renvoyé à la citadelle de Varsovie.

* Une des inventions dont on se promettait des merveilles, consistait à faire porter aux passants, dès la tombée de la nuit, des lanternes allumées. On arrêtait des gens qui en portaient de trop grandes, de trop petites ou ne donnant pas suffisamment de lumière. Même en fiacre, il fallait avoir sa lanterne. A 10 heures, il n'était plus permis de sortir.

des armes et des munitions, sans jamais rien découvrir. La troupe campe sur les places publiques, malgré le froid et la pluie; les patrouilles se suivent sans discontinuer: on tue les soldats en les mettant sur les dents, pour les préserver contre le peuple qui ne pense pas à les attaquer. Il est possible que l'on craigne l'anniversaire du 29 novembre; en attendant les maladies déciment les malheureuses victimes de la peur qui fait trembler les chefs.» — Se guidant par une logique abstraite et frappant dans l'obscurité, les gouvernants de Varsovie se disaient qu'une insurrection populaire ne saurait manquer d'éclater au premier jour, et qu'il valait mieux accélérer l'explosion pour l'étouffer plus aisément. Ceci explique les arrestations si nombreuses qui tombaient sur les hommes modérés et influents, ceux précisément qui agissaient dans le sens de la pacification; tandis que les conspirateurs les plus rouges, les agitateurs connus se promenaient au grand jour sans être le moins du monde inquiétés: on les laissaient en liberté pour préparer la prise d'armes attendue en vain. Bien souvent les dépositaires de l'autorité avouaient franchement que parmi les prisonniers détenus à la citadelle ou parmi les déportés, se trouvaient des innocents. — Il nous est impossible de les relâcher, disait-on, car cela affaiblirait le prestige de l'autorité; d'ailleurs, mis en liberté, ils pourraient se compromettre gravement. Alors on les renvoyait au fond de la Russie par «bienveillance,» pour les préserver de plus grands malheurs. En province on sévissait surtout contre le clergé, coupable d'avoir pris part aux manifestations, mais à la place de l'influence du prêtre qui, malgré tout, réagissait salutairement, s'introduisait l'action d'un agent du comité révolutionnaire, ce seul guide, cet unique consolateur de la partie la moins éclairée et la plus ardente de la population. — Une fraction minime des radicaux sanguinaires aurait désiré faire parler le sang de nouveau, mais le véritable pouvoir occulte procédait avec cette prudence qui caractérisait tous ses actes. Exaspérées par les vexations, rongées par le désespoir et par la misère qui prenait des dimensions effrayantes, les classes moyennes se pressaient sous l'aile protectrice de «l'organisation nationale» et de son «comité central.» Des hommes de tout âge s'affiliaient à la

conspiration, couvrant tout le pays d'un seul réseau de «dizaines» et de «centaines.» La discipline était sévèrement observée, car c'était elle qui donnait aux masses la force de la résistance passive. Les imprimés clandestins circulaient à profusion dans la capitale et en province, et c'était même la seule pâture intellectuelle d'une grande partie de la population qui savait lire.

La situation du parti modéré, et notamment celle de la noblesse, devint tout à fait tragique. La noblesse aurait fait tout au monde pour délivrer le pays de ce régime mille fois pire que celui de feu prince Paskiewitch, et qui pesait horriblement à toutes les classes; mais personne ne demandait plus l'appui de la noblesse. Exposée à la surveillance soupçonneuse des paysans, elle n'osait pas réagir contre le parti rouge, pour ne pas s'attirer les rigueurs des autorités militaires; car celles-ci n'aimaient pas que l'on se mêlât de leurs affaires et qu'on gâtât leur métier. Dans les campagnes, les employés, les précepteurs, souvent aussi les domestiques, s'affiliaient à l'organisation nationale; ils surveillaient et terrorisaient leurs maîtres et seigneurs, qui commençaient à goûter d'une situation nouvelle, impossible, invraisemblable, où, contre les lois de la matière, deux pouvoirs et deux gouvernements occupaient une seule et même place. Comme, pendant longtemps, la noblesse ne se douta ni de la force intrinsèque de l'organisation nationale ni des tendances pacifiques des chefs du mouvement, un acte de désespoir lui paraissait imminent de la part de la jeunesse et des habitants des villes. Elle avait de son côté une organisation occulte dont les chefs, sérieusement inquiétés de la tournure des choses, mais mal informés, tentèrent de détourner du pays un tel malheur. Une alliance avec le gouvernement n'ayant jamais été dans le programme de la Société Agricole, il ne put en être question dans les circonstances présentes, où le rôle des agents du pouvoir ressemblait beaucoup à celui d'agents provocateurs. On se tourna donc vers des «rouges modérés» qui dirigeaient l'organisation nationale, et on les conjura de ne pas précipiter la patrie dans l'abîme. — Que nous dites-vous? répondaient ces derniers. Tout ce que nous désiront précisément,

c'est d'empêcher une explosion; nous faisons des efforts surhumains pour contenir le peuple, mais nous sommes à la veille d'être débordés. D'un côté les agents de Mieroslawski travaillent la jeunesse et les basses classes, de l'autre notre propre organisation ne saurait être garantie indéfiniment contre l'impatience et contre les mauvais conseils du désespoir qui mine les individus. La clef de la situation se trouve entre les mains de la noblesse et du clergé. Tant que le clergé persistera à marcher de concert avec le mouvement national, tant que la noblesse se tiendra à l'écart du gouvernement, il nous sera peut-être possible de rester maîtres du peuple; mais si, par malheur, le clergé se séparait des fidèles, si la noblesse se laissait aller à un pacte avec la domination russe, alors le peuple se croyant abandonné et trahi, cesserait de nous écouter, et prêterait d'autant plus volontiers l'oreille aux suggestions de nos ennemis communs. Comprenant d'ailleurs la situation de la noblesse, nous ne vous demandons qu'une chose, la neutralité absolue; acceptez ce que le gouvernement vous offre, mais ne vous abaissez à aucune transaction, car d'abord vous en sortiriez trompés vous-mêmes, et puis un mouvement révolutionnaire ne manquerait pas de venir comme réponse à votre acte de défaillance. — Il y avait certes un grain de bonne foi et même de vérité dans ce raisonnement, mais les «blancs» l'acceptèrent avec une créduilité entière et donnèrent dans le panneau. On publia une ou deux proclamations fort sages qui ne s'adressaient qu'à des gens parfaitement décidés à rester tranquilles. Puis on se fit une règle de ne contrarier les rouges en rien, et finalement on contracta l'habitude de se concerter avec eux avant de faire une démarche quelconque, toujours dans le but de les contenir et de les rendre inoffensifs. Or, en dernier résultat, les blancs furent dans chaque circonstance dupés par les rouges, qui peu à peu les conduisaient là où le pouvoir occulte voulait les amener.

III.

LA TOILE DE PENELOPE.

Le marquis ne cessait d'avertir qui de droit des mauvaises suites du maniement malhabile de l'état de siège, et pressait la décision que l'on retardait de jour en jour.

La Russie se trouvait alors au beau milieu de cette crise intérieure qui dure encore aujourd'hui. Son organisation politique et sociale, fondée par Pierre le Grand, s'était perpetuée jusqu'à la mort de Nicolas, et avait dépassé la limite de durée assignée à toute oeuvre humaine. On avait remué certaines parties de l'édifice, sans vouloir toucher à l'ensemble, et les parties que l'on croyait pouvoir laisser intactes commençaient aussi à vaciller. L'émancipation des serfs ayant transformé la base de la vieille Russie, toute la société était agitée par l'attente des grandes réformes et possédée par la soif de l'innovation. Pour gouverner la Russie renouvelée, il fallait se servir des hommes de l'ancienne école, ou des nouveaux venus qui avaient d'abord besoin de faire leur apprentissage. Pour élever la jeune génération, il fallait se servir de professeurs et d'instituteurs sortis des écoles d'autrefois, imbus pour la plupart d'idées positivistes, qui trop souvent abusaient de la liberté pour inculquer à la jeunesse leurs malsaines doctrines. Le nihilisme, cette forme toute russe du positivisme, faisait des progrès rapides dans les universités, qui devinrent le théâtre des désordres menaçants pour la sécurité de l'état. Enfin l'on vit surgir une nouvelle force et un nouvel élément, le libéralisme russe national et panslaviste, rêvant à l'extérieur la conquête de Byzance, et à l'intérieur la nivellation absolue, une seule église de l'état, une seule langue officielle, un système d'administration unique, l'abolition des «privilèges;» se posant comme idéal une Russie où il n'y aurait que le tsar et le peuple. Ce parti venait de remporter une victoire dans

la question agraire, en faisant adopter le principe de la commune rurale slave, basée sur la propriété indivise. Il visait à l'introduction du même principe dans les anciennes provinces polonaises où la propriété individuelle avait pu être maintenue, ainsi que dans le royaume de Pologne, où la solution restait en suspens. Il visait encore à la destruction de l'autonomie du royaume de Pologne, ce «foyer de féodalisme et de latinisme,» ainsi qu'à la suppression des priviléges autonomes de la Finlande et des provinces Baltiques; après quoi on aurait procédé à la russification des Polonais et des Allemands établis sur les confins de l'empire. Pour réaliser ses projets, le parti «national» avait encore beaucoup de chemin à faire, mais par ses influences secrètes et par son action négative, il entravait tout ce qui pouvait contrecarrer ses vues.

A mesure que le printemps approchait, la séparation des pouvoirs à Varsovie, perdait du terrain à St. Pétersbourg. — Le parti militaire prédisait un mouvement insurrectionnel en Pologne; les rapports diplomatiques étaient remplis des prévisions d'un soulèvement combiné en Italie, en Hongrie et en Galicie contre l'Autriche, laquelle s'était sensiblement rapprochée de la Russie, en faisant valoir la nécessité d'une défense commune contre la révolution cosmopolite. De tout ceci on concluait qu'il était urgent de concentrer l'autorité à Varsovie dans les mains d'un militaire, et que plus tard on pourrait penser à confier la lieutenance à un prince de la famille impériale, assisté d'un dignitaire préposé à l'administration civile. Jusqu'au printemps tout devait être laissé en suspens. Le pouvoir, se sentant d'ailleurs inquiet, et n'étant pas rassuré relativement au présent, s'occupait peu de l'avenir, ainsi que des affaires de Pologne qui étaient une source d'embarras, de tiraillements et de déboires.

La tâche de Wielopolski ressemblait à cette légendaire toile de Pénélope qui ne s'achevait jamais Les hésitations, les influences multiples, les événements venaient à tout instant défaire son ouvrage commencé; ce qu'on lui accordait d'une main, on le lui refusait de l'autre, et toute sa tenacité ne pouvait rien contre les mains invisibles qui travaillaient contre lui.

Sa situation à la cour ne manquait pas d'une certaine originalité. A la première grande réception, le jour de l'an, on était fort embarrassé pour lui assigner une place convenable, difficile à trouver pour un personnage n'ayant aucun «rang» dans la hiérarchie officielle. Il traversa tout tranquillement le salon et se plaça immédiatement après le corps diplomatique. Un maître de cérémonies lui fit observer que ce n'était peut-être pas sa place?... «Je sais où est ma place, Monsieur,» lui répliqua-t-il, et il ne bougea pas. — Ses allures indépendantes plaisaient et éveillaient une grande curiosité. On se modelait d'ailleurs sur le Souverain qui honorait Wielopolski de ses bontés et le traitait avec des égards particuliers. Après une audience, l'Empereur le conduisit chez l'Impératrice et, le lui ayant présenté, partit en disant: «Maintenant je vous laisse ensemble.» Dans la conversation, le marquis cita un poëte allemand; la citation avait plu à l'Impératrice qui lui demanda de lui apporter le morceau par écrit. Les glaces étaient brisées. Par son éducation et ses goûts, Wielopolski tenait à l'Allemagne; c'était déjà un titre à l'accueil gracieux de la Souveraine, ainsi que de la grande-duchesse Hélène, princesse d'un grand esprit, s'intéressant vivement à la politique et se passionnant même pour les questions du jour. Dès la première audience, l'Impératrice assura le marquis que les dispositions de l'empereur Nicolas envers les Polonais «n'ont point déteint sur le Souverain actuel.» Sa Majesté, comme protectrice des établissements d'éducation pour les jeunes filles, promit de ne pas s'opposer à la réunion de ces établissements en Pologne au département de l'instruction publique, ainsi qu'à l'abandon de l'ancien usage de confier la direction de «l'institut» de Pulawy à une dame russe. «Je ne vois pas d'empêchement, disait l'Impératrice, à ce que cette charge fût donnée à une Polonaise... On m'accuse de fanatisme, mais Dieu m'est témoin combien je suis éloignée de la pensée de vouloir dépouiller qui que ce soit de sa foi ou de sa langue.»

Chez les grands personnages de St. Pétersbourg et dans la société, le marquis rencontrait l'accueil le plus aimable, «tout à fait différent, disait-il, de celui auquel nous avons été

autrefois habitués au château de Varsovie. On ne remarque ni aversion ni antagonisme, excepté chez le général Souchozanet et sa coterie, mais les gens comme il faut rougissent de ses procédés à mon égard.» L'ex-ministre de la guerre poursuivait Wielopolski de son animosité. «Voyez-vous, disait-il à une dame, je préfère cent fois avoir affaire au comte Zamoyski qu'au marquis Wielopolski; le comte vous dit du moins ce qu'il pense, tandis que le marquis a toujours l'air de vouloir vous mettre dedans.» «Mais, prenez garde, lui observa-t-on, car l'autre pourrait bien vous mettre dehors.» En profond connaisseur du coeur humain, l'ex-ministre était persuadé que le marquis ambitionnait pour le moins la lieutenance de Varsovie, et peut-être même la première place dans le gouvernement de l'empire. Plus tard, les amis de l'ex-ministre donnaient à entendre que Wielopolski n'était qu'un traître déguisé, qu'il entretenait des relations illicites avec l'étranger et avec l'émigration, qu'au premier jour on allait faire une perquisition dans ses papiers... Grâce au ciel, Sésostris, (c'était le sobriquet qu'on lui avait décerné à Varsovie), n'avait plus de voix au chapitre, et tous les hommes les plus sages avaient une autre opinion du marquis et d'autres vues sur la manière de gouverner la Pologne.

«Ma position ici ne laisse pas d'être singulière,» disait le marquis dans une de ses lettres. «Le corps diplomatique scrute mes faits et gestes, on voudrait savoir si je suis pour la France ou pour l'Autriche; qu'est-ce que cela peut faire à ces messieurs?» Or, Wielopolski n'était ni pour la France ni pour l'Autriche, — il était tout à son pays. Lorsque son fils Sigismond se rendait au mois d'août 1861 à St. Pétersbourg, le marquis avait mis dans ses instructions; «Vous aurez soin d'éviter les missions étrangères;» car il ne voulait pas se donner l'air de rechercher une protection quelconque. Maintenant sa présence à la cour le mettait en contact avec les membres du corps diplomatique, mais dans ses relations avec le monde officiel, il ne touchait jamais à la politique extérieure. «La légation de France n'ose pas dire un mot en notre faveur, ni se mêler de nos affaires; mais d'autres s'en mêlent à notre détriment, pour conserver dans toute sa force l'épou-

vantail de la question polonaise; seulement on commence ici à s'apercevoir de ce jeu:» c'est tout ce que nous retrouvons dans sa correspondance la plus intime sur le rôle de la diplomatie à St. Pétersbourg.

L'Autriche était alors représentée par le comte Frédéric Thun, grand-seigneur autrichien, partisan de l'aliance russe et pénétré de cette idée qu'une réconciliation entre la Pologne et la Russie serait un grand danger pour la monarchie des Habsbourg. Personnellement, il voulait certes du bien aux Polonais, mais il était tenu à suivre la ligne du comte Rechberg qui, tout en admirant la «haute valeur morale» du mouvement varsovien, avait trempé dans la proclamation de l'état de siège à Varsovie. — Le représentant de la Prusse n'était autre que M. de Bismarck en personne. Or, le grand chancelier, de même que la cour de Berlin, n'a jamais été accusé par ses plus grands ennemis de nourrir des sympathies polonaises, ou un ardent désir de voir la Russie vivre en paix avec la Pologne. M. de Bismarck appréciait, dit-on, les qualités du marquis; il aurait même exprimé plus tard son étonnement que les Polonais n'eussent point apprécié Wielopolski à sa juste valeur. Ce qui l'irritait quelque peu, paraît-il, c'était d'entendre Melle Bloudow deviser avec le marquis sur l'avenir de la race slave. Dans le courant de l'hiver de 1861—1862, une correspondance avait été échangée entre la cour de St. Pétersbourg et celle de Berlin au sujet de Wielopolski, qui avait laissé un bon souvenir après lui aux bords de la Sprée, et qui certes, de tous les Polonais, devait être le plus sympathique à la Prusse, car il sympathisait de son côté avec cet état modèle selon lui, et représentant la «vraie civilisation *.»

* Un incident curieux se produisit à Varsovie à l'occasion de l'arrestation de trois sujets prussiens, opérée le 8 avril, en compagnie de quelques sujets autrichiens. Les deux consuls s'empressèrent de réclamer leurs protégés. Celui d'Autriche le fit discrètement, mais ayant essuyé un refus, fort légitime d'ailleurs, car la justice informait, il fit publier ou il laissa publier la réponse dans le Czas de Cracovie. M. Theremin le fit sur un ton qu'il ne se serait assurément pas permis de prendre avec le prince Paskiewitch, mais qu'il croyait pouvoir se

Fidèle à ses traditions, la Russie évitait soigneusement de porter ombrage à ses deux voisins, en favorisant les tendances nationales de ses sujets polonais. Par déférence envers la Prusse, on retrécissait la mesure des concessions à accorder au royaume de Pologne, et l'on s'ingéniait à calmer les susceptibilités de cette puissance si ombrageuse à l'égard de l'état des choses sur la Vistule. Une condescendance pareille caractérisait les rapports avec l'Autriche; mais lorsqu'on demandait à cette puissance de réprimer la violence de langage de certains journaux de Galicie, elle s'abritait derrière les conditions de son régime «libéral.» — Quant à la France, on se défiait fortement de Napoleon III, et malgré son engagement catégorique, pris lors de l'entrevue de Varsovie en 1860, de ne donner aucun appui au Piémont dans le cas où l'Autriche serait attaquée en Vénétie, on n'était pas très rassuré en ce qui concernait l'attitude de l'empereur des Français pour le cas de l'explosion d'un mouvement révolutionnaire en Italie et en Hongrie. Par un accord tacite, la France et la Russie convinrent de ne pas toucher aux affaires de Pologne. Une note du Moniteur, du 23 avril 1861, avait mis en garde la presse et l'opinion publique contre «la supposition que le gouvernement de l'empereur Napoléon III encourageait des espérances qu'il ne pourrait satisfaire. Les idées généreuses de l'empereur Alexandre sont un gage certain de son désir de réaliser les améliorations que comporte l'état de la Pologne, et il faut faire des voeux pour qu'il ne soit pas empêché par

---

permettre avec le marquis Wielopolski, chef du département de la justice. Deux des inculpés avaient été relâchés, un troisième attendait son jugement à Modlin. M. Theremin exigea la communication des dossiers, ce qu'on lui refusa malgré son ultimatum où il ne laissait au marquis que «deux jours à partir de la date de sa note, menaçant de considérer le silence comme un refus de lui fournir les pièces et les éclaircissements sur la communication desquels il croyait être en droit d'insister.» L'incident tournait à une scène de haute comédie à l'endroit où le consul invoquait, en faveur de ses protégés, l'article 9 des Statuts Organiques, portant que tout individu arrêté devait être, au bout de trois jours au plus, renvoyé devant un tribunal compétent, et mis en liberté dans le cas où son innocence serait reconnue. Il y protestait aussi contre l'application rétroactive de la loi sur les attroupements.

des manifestations irritantes.» C'est là la seule parole officielle que le gouvernement français ait prononcée sur les affaires de Pologne pendant tout le courant des années 1861 et 1862. L'empereur Napoléon devint plus circonspect dans ses relations avec l'hôtel Lambert; il conseillait d'agir sur le pays pour le pacifier et pour lui faire accepter les concessions sans arrière-pensée. Confidentiellement il pressait pourtant le comte Kisielew d'avancer franchement dans la voie de la conciliation et des réformes. Il ne fut plus question de la «reconstitution» de la Pologne que dans le cercle intime de l'impératrice Eugénie, ainsi qu'au Palais-Royal où l'on se montrait fort scandalisé des «momeries catholiques,» en usage à Varsovie. Le parti monarchique de l'émigration mettait en avant, dans les journaux de Paris, les traités de 1815 et le droit des puissances d'exiger de la Russie le retour à la charte constitutionnelle. Ayant eu vent de la circulaire du comte Rechberg, ce parti tournait des regards langoureux vers Vienne, et soupirait à travers la Manche à l'adresse de lord John Russell. Celui-ci, un peu vexé des habitudes d'intimité entre la France et la Russie, déclarait à la Chambre des lords (mai 1861) qu'il ne pouvait se défendre de présager un avenir glorieux et libre à une nation qui, malgré tant de calamités et de persécutions, avait su conserver intact le sentiment de la patrie. A Varsovie, tandis que le consul d'Angleterre gardait une tenue parfaitement correcte, son collègue de France arborait la démocratique casquette, un des emblèmes du mouvement national qui avait proscrit le chapeau cylindrique, et le langage de cet agent était en harmonie avec sa coiffure *. A St. Pétersbourg, l'ambassadeur anglais s'était fait une règle de ne jamais entamer de discussion sur les affaires polonaises avec le chancelier russe, et la mission de France suivait la même ligne, ce qui bien sûr était le meilleur service à rendre à la Pologne.

Le marquis se lia d'amitié avec lord Napier et M. H. Fournier **. Le premier lui rendait de très grands services en

* Dans l'automne de 1862, M. de Valbesen remplaça à Varsovie l'agent à la casquette.

** Actuellement ambassadeur de France à Constantinople.

l'appuyant chaleureusement auprès du cabinet de Londres, et, selon un témoignage digne de foi *, dans ses lettres adressées à quelques membres de l'émigration polonaise qui lui étaient particulièrement connus, il ne cessait de réclamer leur appui pour Wielopolski «son noble ami, homme éminent et savant, et qui lui rappelait à certains égards les anciens chanceliers de France.» — Le marquis eut le bonheur de trouver dans M. Fournier un ami sincère qui lui portait autant d'intérêt que d'affection, qui le soutenait et le consolait; cette relation eut pour Wielopolski un charme particulier, à cause de la présence sous ce toît hospitalier de la fille de M. Fournier, enfant toute jeune encore, et qui lui rappelait son petit-fils qu'il chérissait tendrement.

La haute société de St. Pétersbourg fit au marquis l'accueil le plus empressé et le plus charmant, autant pour lui-même que pour marquer ses propres sympathies pour la Pologne. Une fois hors de ses habitudes casanières, le marquis devint mondain comme jamais; il était de toutes les fêtes de la saison et de tous les cercles intimes. Un des salons qu'il fréquentait le plus volontiers, était celui du comte Bloudow. Le comte entrait dans les idées du marquis et aplanissait les obstacles devant lui. Son salon était présidé par sa fille, Melle Antoinette Bludow, personne de beaucoup d'esprit, très pieuse, très passionnée, qui, ayant renoncé au mariage, s'était consacrée à soigner son père et à faire de la politique. Par ses opinions, elle appartenait à l'école slavophile de Moscou, et elle mettait au service de cette doctrine tout l'ardeur de sa nature féminine. Ayant lu la Lettre d'un gentilhomme polonais, elle s'éprit de son auteur et lui voua une admiration sans bornes, en politique, bien entendu. Elle n'était pas sans influence sur son père, et elle avait aussi ses entrées à la cour, où sa position grandit par la suite seulement, lorsque, reniant ses sympathies polonaises, elle se fit l'apôtre du système Mourawiew et de la conversion plus ou moins forcée des Polonais à l'église officielle **.

* M. Klaczko: Etudes de diplomatie contemporaine.

** Le lecteur trouvera dans l'annexe quelques lettres de Melle Blou-

Pendant la discussion au conseil de l'empire du projet d'organisation du département des cultes et de l'instruction publique, il se produisit un fait regrettable, la scission entre le marquis et la secrétairerie d'état de Pologne. Au lieu d'être aidé et soutenu, le marquis ne rencontrait dans ce bureau que la tendance à entraver ses vues et à contrecarrer ses desseins. En faisant valoir «l'unité du dogme» entre le rite uni et l'église orthodoxe, on modifia la composition du «conseil ecclésiastique» dans le sens de la séparation de la «confession grecque unie» du rite latin. En vain le marquis prouvait le contraire, et invoquait l'opinion du feu prince Gorczakow, le vote du conseil d'administration et du conseil d'état, ainsi que le désir officiellement exprimé do l'administrateur du diocèse de Chelm, et l'opportunité de déférer au voeu bien connu de Rome, au moment où l'intervention du Saint Siège devenait indispensable pour contenir le clergé polonais. Certains journaux de St. Pétersbourg et de Moscou se plaignirent de l'oppression dont les grecs unis de Chelm avaient à souffrir de la part des catholiques latins, et la séparation des deux rites fut maintenue comme par le passé. Le marquis désirait du moins mettre à la tête du bureau des affaires du rite uni un ecclésiastique délégué du chapitre de Chelm, mais tout ce qu'il put obtenir ce fut de faire confier ce poste à un employé grec uni. Et encore, la secrétairerie d'état s'opposa à l'introduction de cette clause dans la loi, sous prétexte qu'il suffirait d'en prévenir confidentiellement le lieutenant du royaume, comme cela s'était passé autrefois quand la direction de ce bureau avait été transmise à un grec orthodoxe.

Le Saint Siège ayant accepté la nomination de l'abbé Feliński, le procès canonique fut conduit avec une grande rapidité, et la consécration du nouvel archevêque eut lieu à St. Pétersbourg dans la première quinzaine de janvier 1862. Pendant sa retraite, l'abbé Feliński prépara son mandement épiscopal, et, l'ayant soumis à l'Empereur, il reçut l'autorisation de le publier à son

---

dow au marquis, qui dépeignent fidèlement la curieuse individualité de celle qui les a écrites.

arrivée à Varsovie. Il emporta aussi les promesses les plus rassurantes par rapport aux intentions du Souverain à l'égard des Polonais. En partant pour Varsovie, il avait la plus ferme volonté de faire tous les efforts et tous les sacrifices imaginables pour contribuer à la pacification du pays; mais il n'avait qu'une vague idée de l'état de choses qu'il allait y trouver, et peut-être ne se rendait-il pas compte des immenses difficultés de sa propre position.

Aux yeux des gouvernants de Varsovie ainsi que du peuple de la capitale, Mgr. Feliński subissait tout d'abord le contre-coup de l'impopularité attachée au nom de Wielopolski, dont la participation à la nomination de l'Archevêque n'était un secret pour personne. Le pouvoir occulte entrevoyait dans Mgr. Feliński un terrible ennemi, capable de lui arracher son principal moyen d'action et de détruire son empire sur le clergé. Dès la nouvelle de la présentation de Mgr. Feliński à l'archevêché de Varsovie, le Czas devenu, depuis la retraite de M. Mann, le moniteur de la conspiration, prépara d'avance ses batteries. «Un archevêque nommé par le gouvernement et non pas élu par le clergé, disait ce journal, ne sera qu'un instrument et un serviteur de la Moscovie, un ennemi de l'Eglise et de la foi catholique.» Ensuite, le Czas se rejeta sur la question de la réouverture des églises, à laquelle l'Archevêque ne devrait procéder, selon lui, qu'après avoir reçu les garanties nécessaires pour l'Eglise et la religion. Dans les bureaux de la rédaction on préparait une adresse au Saint Père, le remerciant de ses sympathies pour la cause polonaise, et cela dans le but d'inculquer aux masses la conviction que le Saint Siège approuvait sans restriction tous les actes du clergé polonais, et que le nouvel archevêque, en agissant dans un sens contraire, se mettrait en opposition avec Rome et le chef de l'Eglise. A l'exception de l'Univers, le journalisme catholique français et italien prenait fait et cause pour le mouvement polonais, le langage du Monde et de la Civilta cattolica ressemblait à s'y méprendre à celui des feuilles clandestines de Varsovie. Les plus ardents adversaires des agissements mazzinistes à Rome, ne se doutaient pas que le mouvement varsovien était conduit par des mains tout aussi

coupables que celles qui dirigeaient le travail révolutionnaire en Italie et dans les états Romains.

Les conspirateurs d'un côté et la police secrète de l'autre, indisposaient simultanément le peuple de Varsovie contre son archevêque. A son arrivée dans la capitale, Mgr. Feliński trouva à la gare une escorte militaire que les autorités avaient placée là non sans préméditation; pour se défaire de cette protection inutile, il dut user de toute son énérgie. Le surlendemain, il procéda à la réconciliation de la cathédrale St. Jean, et ordonna de rouvrir sans bruit toutes les églises. On lui en fit un crime, disant que la dignité et l'honneur lui commandaient d'obtenir une satisfaction éclatante aux sentiments des fidèles. Après le Te Deum chanté à la cathédrale, Mgr. Feliński monta en chaire et parla longuement au peuple sur ses devoirs envers Dieu, envers l'Eglise et la patrie, puis il conjura ses ouailles d'abandonner les manifestations et les chants. «Je vous apporte une bonne nouvelle, termina-t-il. J'ai parlé au Souverain qui m'a déclaré qu'il ne voulait vous dépouiller ni de votre foi ni de votre nationalité; il accomplira ses promesses et nous accordera tout ce que nous désirons légitimement; il n'y met qu'une seule condition: la pacification du pays et la cessation des chants dans les églises. Je vous prie et vous conjure au nom de Dieu, au nom de la patrie, cessez de chanter et de manifester du mécontentement; croyez bien que je ne désire que le bonheur de notre pays; ayez confiance en moi... Que ceux qui me témoignent de la confiance et qui veulent suivre mes conseils, se mettent à genoux pour recevoir ma bénédiction...» Presque personne ne s'agenouilla. Des jeunes gens commencèrent à quitter l'église avec bruit et le peuple suivit leur exemple. «L'Archevêque a pu se convaincre de la distance qui le séparait de sa nation,» ajoutait le correspondant du Czas.

Il était facile désormais aux agitateurs de nourrir dans le peuple la méfiance contre l'Archevêque. En le louant maladroitement dans le journal officiel, les autorités leur fournissaient les meilleurs arguments. Les plus infâmes calomnies furent successivement mises en circulation, et ce peuple, autrefois si respecteux envers le prêtre, ne prononçait plus le nom de son pasteur qu'accompagné de termes injurieux. Le

bas clergé se cabrait en sentant une main ferme dont il était déshabitué depuis si longtemps; il surveillait son chef pour le prendre sur le fait d'une collision apparente avec ses devoirs. Pour comble de difficulté, Mgr. Feliński se trouvait constamment exposé aux tracassières exigences des autorités militaires qui, sous prétexte de l'état de siège, se mêlaient de la police des églises.

Prévoyant toutes ces circonstances, le marquis avait conseillé de remettre le départ de l'Archevêque jusqu'à la levée de l'état de siège ou du moins jusqu'au moment où l'administration civile aurait été séparée du commandement des troupes. «C'était l'état de siège qui avait provoqué les déplorables collisions avec le clergé, écrivit-il à ce sujet. Sous l'empire du même régime, les mêmes conflits pourraient se reproduire. Mgr. Feliński se trouvera en contact immédiat avec ce régime militaire qui, dans les derniers événements, a été lui-même partie vis à vis du clergé. Il sera en outre exposé aux influences multiples contre lesquelles il lui faudra se défendre, car il ne saurait se solidariser ni avec le régime militaire, ni avec les menées politiques quelconques. Sa lettre pastorale serait admirablement adaptée à un état de choses régulier en Pologne, mais il est permis de se demander si, dans les circonstances présentes, il ne serait pas désirable d'ajourner la publication de ce mandement à un moment plus favorable. — L'état de siège pourra exposer l'Archevêque non seulement aux collisions avec l'autorité militaire, mais encore avec son clergé. Un grand nombre des membres du chapitre de Varsovie se trouvent écroués à la citadelle, et ainsi Mgr. Feliński sera obligé ou bien d'agir sans l'assistance de ses conseillers, ce qui troublera ses rapports avec le clergé, ou bien, cédant aux demandes du clergé qui ne manqueront pas de se produire, il se verra forcé d'intercéder auprès de l'autorité militaire en faveur des ecclésiastiques emprisonnés. Son refus indisposerait contre lui son clergé, tandis que son intervention troublerait dès l'abord ses relations avec le gouvernement. D'autres ecclésiastiques ont été aussi arrêtés tant dans la capitale qu'en province. A Varsovie, la paroisse de St. Charles Borromée avait autrefois un curé et trois vicaires: le curé, Mgr. Deckert,

étant mort, et deux vicaires ayant été mis en prison, il ne reste plus qu'un seul prêtre pour desservir cette paroisse populeuse. Il serait possible que les paroissiens portassent plainte à l'Archevêque, ce qui amènerait pour lui des embarras dans le genre de ceux que je viens de signaler. Après la réouverture des églises, les chants vont probablement recommencer. Il eût été désirable de promulguer une loi sur la répression de ces désordres ainsi que d'établir simultanément une cour spéciale pour connaître de ces délits, sans quoi leur répression éventuelle incombera de nouveau aux autorités militaires. Les mesures législatives indiquées plus haut sont du nombre de celles dont j'ai préparé les projets sous la lieutenance du comte Lambert. Aujourd'hui une entente préalable avec l'Archevêque sur la promulgation de pareilles réglements me semblerait nécessaire.»

En même temps, le marquis revint à la question de la réforme du régime en vigueur dans le royaume. «Quant à la continuation de l'état de siège, il me paraît nécessaire de faire une distinction entre Varsovie et les principales villes de la province d'une part, et les campagnes de l'autre. L'état des esprits dans les campagnes, généralement satisfaisant, est bien différent de celui des grands centres de population, lequel se présente sous un aspect de jour en jour plus sinistre.

«L'état du siège en province est, sinon la cause, du moins l'occasion de nombreux désordres. Il n'a pas de raison d'être, car le clergé des campagnes n'avait point pris l'initiative des démonstrations politiques. Les paysans payent les redevances même là où elles étaient arriérées. Sous l'empire des préoccupations sérieuses, les propriétaires abandonnent aussi la politique fiévreuse et stérile de naguère, et partout dans le pays où cesse l'influence de la capitale, les esprits se calment et se rasseyent. Quand les lois sur l'éducation publique et l'accensement auront obtenu la sanction de l'Empereur, elles ouvriront un champ d'activité utile au clergé des campagnes ainsi qu'aux propriétaires, et l'accomplissement sérieux des devoirs imposés par ces lois, contribuera efficacement à écarter les chimères auquelles la jeune génération se livrait surtout par désoeuvrement.

«En ce qui touche à l'état de siège à Varsovie même et dans les grandes villes de province, il devrait être maintenu aussi longtemps que les mesures législatives ayant pour but de garantir l'ordre public, ne seraient pas édictées.

«Toutefois, là où il serait maintenu, l'état de siège devrait être circonscrit aux limites raisonnables, et régularisé par une loi. Avant tout, il conviendrait de lui enlever sa portée rétroactive sur des faits qui en ont précédé la proclamation; ensuite d'accélérer le cours de la justice militaire, si lent aujourd'hui; d'établir un contrôle rigoureux sur l'action de la haute police, et de centraliser les enquêtes dans une seule commission.

«Simultanément avec la régularisation de l'état de siège dans le sens ci-dessus indiqué, il plairait peut-être à l'Empereur, d'ordonner le remaniement de l'autorité centrale, en procédant à la division des pouvoirs militaire et civil.

«Si l'opportunité de ces mesures pouvait être sujette au doute au mois de novembre dernier, il en est autrement aujourd'hui, après une expérience de deux mois. La trop longue durée de l'état exceptionnel a fini par l'émousser; on commence à s'y habituer et même à le braver. Les proclamations révolutionnaires circulent dans le pays, et l'agitation gagne du terrain à Varsovie. L'irritante et malhabile application de l'état de siège confond das la même catégorie les suspects, les coupables et les innocents; les habitants se familiarisent forcément avec la pensée de la citadelle et de la déportation ordonnée à l'aventure. Sans les enquêtes rétroactives qui traînent pendant des mois entiers, il n'y aurait presque pas de poursuites devant les commissions militaires. Aucune conspiration n'a pu être découverte, et souvent les individus arrêtés restent en prison faute de preuves suffisantes pour les condamner. Tandis que la haute police fait de ces arrestations inutiles et irritantes, bien des gens connus comme agitateurs, et auxquels un emprisonnement de quelques mois aurait été profitable, se promènent librement. Les feuilles clandestines paraissent comme par le passé, les comités révolutionnaires lancent leurs mots d'ordre aux masses; avant l'état de siège, les choses se passaient au grand jour, sous la conduite des meneurs que tout le monde connais-

sait et que l'on aurait très bien pu arrêter, tandis qu'aujourd'hui, Varsovie a appris à garder le secret, car la haute police a rendu la ville conspiratrice. De quelque côté que l'on porte son regard, on se sent attristé du progrès que fait le mal.

«Pourtant l'idée d'un soulèvement armé est bien loin des esprits. Ce qui les tourmente plutôt, c'est cette doctrine si commode de l'opposition passive, doctrine issue du sein de la Société agricole. Les hommes publics de cette école font du mal involontairement, en négligeant de faire le bien qui serait en leur pouvoir s'ils avaient le courage de condamner ouvertement ce qu'ils désapprouvent en secret. Un des plus grands torts que cette Société ait causés au pays, c'est d'y avoir enraciné l'habitude désordonnée de disserter sur des généralités de principes et des abstractions. Ces discussions oiseuses détournent les esprits des questions pratiques. Les membres de l'ancien comité de la Société agricole ont individuellement mûri sous les graves enseignements des derniers mois; pleins de bon sens lorsqu'on les consulte isolément, ils retombent sous l'empire de leur vieille tradition, dès qu'ils se réunissent ensemble, et ils reprennent leurs dissertations stériles qui, loin d'être pour eux un moyen d'en arriver à un résultat pratique, ne sont chez eux qu'un but à elles-mêmes.

«Dans le royaume de Pologne l'Empereur a rencontré jusqu'ici de nombreux embarras, par suite du régime regrettable qui s'était perpétué pendant plusieurs années. Pour dénationaliser le pays, on a par tous les moyens démoralisé les nouvelles générations; et les troubles de ces derniers temps n'ont été que le fruit de ce système et une réaction désordonnée contre un long marasme. A côte de ces désavantages, il n'y a peut-être pas eu dans l'histoire un Souverain auquel la Providence ait ménagé la disposition d'un aussi grand trésor de bienfaits sociaux, que celui dont dispose l'Empereur. Ce trésor consiste dans la puissance et le prestige des grandes réformes sociales, ainsi que dans le remaniement de l'administration du pays, en harmonie avec les institutions généreusement octroyées par l'Empereur. Cette réforme, le royaume de Pologne ne la réclame pas comme un don nouveau, mais il l'implore de la justice du Souverain comme le pain quotidien d'un régime civilisé.»

En se résumant, le marquis proposait les mesures suivantes : —

Réformer l'administration civile du royaume par le partage des pouvoirs et la nomination d'un chef de l'administration civile choisi parmi les nationaux.

Fondre ensemble le commandement des troupes et les fonctions du gouverneur militaire de Varsovie, en réglant par une loi les rapports de l'autorité civile avec l'autorité militaire.

Remanier le personnel administratif, et préparer des projets de loi concernant la répression des délits politiques, l'organisation de la justice pénale, ainsi que du code et de la procédure pénale.

Ajourner la convocation des conseils électifs jusqu'à la réorganisation du personnel de l'administration.

Accélérer l'examen des projets de lois adoptés par le conseil d'état du royaume et les examiner uniquement au point de vue de la haute politique et de leurs rapports avec les intérêts majeurs de l'empire.

Ces malheureux projets ne pouvaient aboutir, à cause de l'indécision sur la marche à suivre dans leur examen. En Russie, il n'y a pas de conseil de ministres proprement dit. Chaque ministre travaille séparément avec l'Empereur qui, de temps à autre, ordonne la réunion de quelques uns de ses conseillers pour discuter les affaires importantes. Ce mode avait été suivi pour examiner les lois concernant les réformes accordées au royaume de Pologne, et en dernier lieu, pour examiner le projet sur l'éducation publique. Ensuite, se ravisant, on prit le parti de renvoyer les projets du marquis aux comités spéciaux institués pour connaître de la question agraire et de celle des Juifs dans l'empire. De cette façon, l'ex-département des affaires polonaises au conseil de l'empire renaissait de ses cendres, sous une forme mille fois pire, car le département avait du moins une connaissance aproximative des choses polonaises, tandis que ces comités n'en avaient aucune. Pour la question agraire, on avait à craindre l'influence des idées en vogue au sein de ce comité qui avait présidé à l'organisation de la commune rurale en Russie, et quant au

comité «juif,» on savait qu'il ne pouvait venir à bout de son objet. Du reste, cette manière de procéder défaisait d'un seul coup tout ce que le marquis avait conquis pour l'autonomie du royaume.

Le marquis perdait parfois patience; alors il devenait pressant et parlait de s'en aller. Dans ses lettres à la marquise il se promettait de revenir au plus tard dans le courant du mois de mars «à temps pour chasser la bécasse des bois,» et il doutait même de la réussite de la loi sur l'accensement, que ses adversaires de Varsovie comptaient noyer dans l'oubli. Laisser partir le marquis, on ne le voulait pas pour plusieurs raisons. Sa présence à St. Pétersbourg témoignait devant l'Europe, et surtout devant la France des dispositions conciliatrices envers la Pologne; on avait d'ailleurs l'intention de l'utiliser. «On me propose la secrétairerie de Pologne; mandait-il à la marquise. J'ai refusé cet emploi qui ferait de moi un postillon sans initiative, ou me mettrait dans la nécessité de faire une guerre continuelle aux autorités de Varsovie.» L'idée d'envoyer en Pologne un prince du sang perdait de nouveau du terrain, car on craignait qu'il ne passât pour trop «polonais» aux yeux des Russes, et pour trop «russe» aux yeux des Polonais. Ne trouvant personne à mettre à la place du général Lüders, qui refusait de s'occuper des affaires civiles que l'on voyait mal marcher, on revint au dessein de confier la lieutenance à un membre de la famille régnante, mais avec un dignitaire russe comme chef de l'administration. «Ce serait là le moyen le plus sûr d'user le prestige du prince du sang chargé de la lieutenance, faisait remarquer le marquis. Ce serait encore une preuve éclatante que jamais un Polonais ne saurait se concilier la confiance du Souverain, et alors il ne me resterait plus qu'à jeter mon bonnet par dessus les moulins.» On lui faisait comprendre que ce ne serait qu'un «premier acte» et que plus tard, «au second acte,» ce serait lui qui aurait la haute main sur l'administration civile du royaume. Wielopolski répondait que ce «second acte» n'arriverait jamais, car la combinaison aboutirait à une rupture définitive, et occasionnerait d'abord la démission de tous les membres du conseil d'état. Il demandait de déposer les affaires du royaume entre les mains d'un

seul personnage jouissant de l'entière confiance du Souverain, ce qui aurait mis fin aux tergiversations et aux hésitations qui empiraient l'état du pays. Ces hésitations avaient pourtant leur excuse, d'abord dans le profond trouble des esprits dans le royaume proprement dit et dans les anciennes provinces polonaises; puis dans l'agitation qui travaillait la Russie elle-même. A Varsovie, des officiers furent fusillés pour avoir distribué aux soldats des proclamations de Hertzen. A St. Pétersbourg le «coq rouge» chanta, et les incendies, ce corollaire inséparable des agitations politiques ou sociales en Russie, dévastèrent bientôt la capitale. «Le calme renaissant dans le royaume avec l'établissement d'un régime régulier et stable, disait le marquis, réagirait salutairement et favorablement sur les provinces occidentales de l'empire*, où l'agitation qui y règne n'est qu'un écho des désordres mis en oeuvre dans le royaume. Ces provinces se renfermeraient alors dans le cercle des améliorations de l'administration intérieure et locale qui leur est propre, et cette administration n'aurait rien de commun avec le royaume de Pologne, dont ces provinces sont séparées par une frontière immuable:» Sans tomber dans l'exagération, nous ajouterons encore que la pacification du royaume de Pologne aurait réagi non moins salutairement sur l'état intérieur de la Russie; mais tout le monde ne partageait pas la foi vigoureuse du marquis dans la puissance régénératrice et pacificatrice des réformes qu'il proposait.

Une amnistie partielle et la prise en considération des voeux exprimés par l'assemblée générale du conseil d'état, concernant l'administration et la législation, tels furent les effets des bonnes dispositions qui prévalaient bien certainement dans les hautes sphères à l'égard de la Pologne*. L'application de l'état de siège devenait moins rude. En vertu d'un compromis passé entre l'Archevêque et les autorités militaires, la police

* Désignation officielle des anciennes provinces polonaises incorporées dans l'empire.

* L'arrêt de mort prononcé contre Mgr. Bialobrzeski avait été précédemment déjà changé en une détention d'un an dans la forteresse de Bobruisk.

n'entrait plus dans les églises, et les chants cessèrent en même temps, pour recommencer un peu plus tard.

Vers la fin du mois de mars, le marquis alla passer quelques jours à Varsovie, pour défendre devant l'assemblée générale du conseil d'état le projet de loi sur l'accensement. Il n'eut pas de peine à triompher de ses adversaires qui subitement se firent tout petits et s'inclinèrent en silence devant une puissance que l'on sentait grandir.

A cette occasion, le Journal des Débats, du 25 avril 1862, publia une curieuse correspondance datée de Varsovie, mais qui lui vint en droiture des bureaux de la diplomatie nationale. Assignant comme but «ostensible» de l'arrivée du marquis Wielopolski, la discussion au conseil d'état des projets de loi élaborés par «l'ancien ministre,» le correspondant louait le marquis de «s'être borné à adopter pour base de la loi sur le rachât des redevances des paysans, les propositions de la Société agricole, de si regrettable mémoire*,» et d'avoir fait preuve par là «d'un grand jugement et d'une grande abnégation.» «Le marquis tint bon contre les obstacles que lui suscitaient les membres russes du conseil**, et sut écraser ses adversaires par la superiorité de son argumentation, et la superbe de ses dédains,» ajoutait le correspondant, mais, disait-il, le but «réel» de la présence du marquis est tout autre: «Grâce à l'influence de la grande-duchesse Hélène, grâce à l'appui très fort prêté par l'ambassadeur anglais, lord Napier, il s'est formé à St. Pétersbourg un parti assez considérable qui veut seconder M. Wielopolski dans ses vues; la grande-duchesse ambitionne la lieutenance de la Pologne pour son gendre, le duc de Mecklembourg, dont le marquis deviendrait dans ce cas le principal auxiliaire, comme chef de l'administration civile du pays. Mais la grande objection que l'on oppose à ce projet à St. Pétersbourg, est l'impopularité notoire de M. Wielopolski auprès de ses compatriotes, et c'est

* Ce qui, entre paranthèse, était contraire à la vérité.

** Parmi les membres «russes» du conseil d'état ce correspondant «bien informé» citait M. Hube, Polonais de naissance et ancien professeur à l'université de Varsovie.

pour détruire cette fâcheuse impression que le marquis est revenu pour un moment à Varsovie. Il s'applique de toutes les manières à obtenir un résultat favorable à ses projets, et, chose curieuse, il insiste surtout sur la nécessité pour nous d'abandonner le deuil, comme rendant impossible l'arrivée au milieu de nous d'augustes personnages, suivis d'un cortège de grâces et de réformes. Il trouve cependant bien peu d'adhérents, et surtout a-t-on eu tort de présenter dans quelques journaux notre Archevêque comme l'un de ceux qui dissuadraient du deuil. Ce petit débat est bien plus sérieux au fond qu'il ne pourrait paraître: c'est toute une situation. Nous sommes prêts à accepter les moindres concessions et à en profiter dans la mesure du possible; mais quant à déclarer nos comptes définitivement réglés, ainsi que le veut le marquis, et à les confondre dans la masse russe, nous ne le pouvont guère, à moins de renoncer à tout souvenir glorieux du passé et à toute espérance légitime de l'avenir. Nous savons bien que nous n'avons pour le moment rien à attendre de l'Occident; mais ce même Occident nous saura encore un jour gré de l'énergie passive que nous gardons au milieu de calamités si grandes, d'un abandon si général, et en face des séductions d'un homme aussi éminent par son intelligence qu'imposant par une attitude qui ne manque pas, tant s'en faut, à certains égards, d'une grande dignité. C'est en effet un caractère curieux à étudier que le marquis Wielopolski, et il sait racheter plus d'un tort envers le pays par une fierté d'allures en face de nos maître, qu'on ne peut qu'approuver... Nous savons gré à un tel homme, et du bien qu'il veut faire, et de la manière dont il procède; mais nous ne lui cachons pas qu'entre lui et nous il y a tout un abîme,— l'abîme ou plutôt la fosse commune du panslavisme!» — «Nous voilà enterrés, vous et moi, écrivit Melle Bloudow, en envoyant au marquis l'article en question. Je me console, — dans le sens italien du mot, — en me voyant en si bonne compagnie.»

IV.

LE DENOUEMENT.

A son retour sur la Néva, le marquis croyait déjà toucher au port. «L'idée de m'appeler au pouvoir a fait du chemin pendant mon absence» mandait-il le 3 mai à la marquise, sans se douter des efforts qui à cette heure même étaient tentés contre lui. L'accueil froid que lui avaient fait ses compatriotes à Varsovie, causa le plus mauvais effet, car on hésitait à confier un poste élevé à un individu compromettant, dont l'impopularité aurait rejailli sur ses mandataires. D'autre part, la recrudescence d'agitations révolutionnaires à Varsovie, où le comité occulte voulait empêcher toute amélioration radicale de l'état du pays, prêta une singulière valeur aux raisonnements de ceux qui prédisaient le soulèvement imminent de la Pologne. Ces dispositions se firent jour dans la manière de traiter la loi sur l'éducation publique. Ayant heureusement traversé la critique d'un comité présidé par le baron Meyendorff, ce projet fut soumis à une nouvelle épreuve pendant laquelle la secrétairerie d'état, inspirée par les législateurs de Varsovie, tenta d'en bouleverser les principales dispositions *. Wielopolski parla de nouveau de sa retraite, se proposant de ne prolonger son séjour que jusqu'à l'examen définitif de la loi sur l'accensement, qui était confié au comité «des paysans» présidé par le grand-duc Constantin. Ce prince éclairé et influent te-

* Il s'agissait de créer des écoles confessionnelles pour les protéstants et les Juifs, ainsi que d'éliminer la clause concernant la fréquentation obligatoire des écoles primaires. Or, chez nous, cette clause était absolument indispensable, car jamais autrement le paysan n'aurait consenti à envoyer ses enfants à l'école. Cette école étant chrétienne par son essence et soumise à la surveillance du clergé, on n'avait nullement à craindre les inconvénients inhérents dans d'autres pays à ce système.

nait le marquis en haute estime, et, désirant la lieutenance en Pologne, il était partisan déclaré de la combinaison de Wielopolski. Le travail dans le comité facilita le rapprochement entre le grand-duc et le marquis, et servit de point de départ à la solution heureuse qui survint quelques semaines plus tard. Grâce à l'intercession du grand-duc, de nouveaux comités eurent à décider du sort des lois, mais la victoire complète ne vint qu'après la nomination du frère de l'Empereur à la lieutenance.

Dans le courant de ce mois de mai, il y eut encore un instant grave, où tout paraissait devoir crouler. On rappela de l'étranger M. Nicolas Miloutine, le futur «désorganisateur» de la Pologne, afin de le charger de la tâche de régler les rapports entre les propriétaires et les paysans. Or, les idées de ce réformateur étaient tout simplement celles de Proudhon. «Nous avons à nous attendre à quelque gros projectile du canon législatif, écrivit le marquis à ce propos. Si rien n'arrive dans l'entretemps, je compte me rendre directement à Berlin où je passerai une quinzaine de jours, pour me mettre au courant des choses de la science que j'ai si longtemps négligées.» Il plut à la Providence de préserver la Pologne, encore pour un certain nombre de mois, du néfaste réformateur, et la situation du marquis se dessina fortement et résolument.

Une chose l'inquiétait pourtant: l'état des relations entre Mgr. Feliński et le gouvernement.

Après avoir regardé un peu autour de lui, Mgr. Feliński reconnut l'impossibilité de publier son mandement à cause du caractère politique de cette pièce, qui engageait les fidèles à abandonner le système de l'opposition et leur conseillait la soumission et la confiance. Il n'est pas douteux que la lettre pastorale aurait soulevé des colères immenses contre la personne de l'Archevêque et aurait rendu sa mission encore plus difficile. Mgr. Feliński demanda à être dispensé de l'obligation contractée envers le Souverain, de publier son mandement, ajoutant que, vu les circonstances, il désirait se renfermer strictement dans le cercle de ses attributions épiscopales et rester complètement étranger à la politique. Déférant au voeu de l'Archevêque, l'Empereur donna son adhésion à cette ligne

de conduite tant soit peu idéale dans un milieu où la religion et la politique se trouvaient intimement liées et même enchevêtrées.

Simultanément avec les négociations relatives au siège de Varsovie, en décembre 1861, le cabinet de St. Pétersbourg exprima à Rome sa résolution d'accueillir un représentant du Pape en Russie. On sembla désirer d'abord l'envoi d'un prélat chargé d'une mission temporaire, qui aurait préparé le terrain à l'arrivée d'un nonce. Le cardinal Antonelli saisit avec empressement cette occasion de rétablir les relations internationales entre la cour de Rome et la Russie, y entrevoyant un appoint à sa politique européenne, car la Russie continuait à ne pas reconnaître les remaniements territoriaux accomplis en Italie. Un élève du cardinal sécretaire d'état, Mgr. Berardi, fut destiné à la nonciature et reçut en toute hâte les consécrations nécessaires.

Vers la fin de février on aborda la question de l'arrivée à Rome des évêques polonais pour assister à la canonisation des martyrs japonais *. — Le Souverain Pontife, disait le cardinal Antonelli, ne rend pas obligatoire la venue à Rome aux évêques italiens; il considérerait comme une preuve de déférence dont il serait particulièrement reconnaissant à l'Empereur, si quelques-uns des évêques recevaient l'autorisation de répondre à l'appel du Pape. Si l'Empereur accordait cette permission, ne fut-ce qu'à un seul évêque, le Pape y verrait un nouveau témoignage des dispositions bienveillantes de l'Empereur pour la cour de Rome.— On convint que Mgr. Borowski, évêque de Żytomir en Volhynie, et Mgr. Marszewski, évêque de Couïavie, se rendraient à Rome. Presqu'en même temps, le cardinal secrétaire d'état souleva la question des réglements restrictifs concernant les relations des catholiques et du clergé avec le Saint Siège, voulant éclaircir au préalable la question de savoir si ces lois s'appliqueraient aussi aux rapports entre le nonce et le clergé. On devine la réponse; elle portait que les lois et réglements en question restaient obligatoires et qu'ils seraient maintenus à plus forte raison dans le cas de

* En juin 1862.

l'établissement d'une nonciature apostolique en Russie. Peu de jours après le départ de la dépêche contenant cette réponse, on apprit à St. Pétersbourg l'existence d'une lettre du cardinal Caterini à l'évêque de Vilna ainsi que celle d'un bref du Pape à Mgr. Feliński, envoyés l'une et l'autre en dehors de la voie officielle. Le fait lui-même blessa profondément le cabinet de St. Pétersbourg: — Il paraît, disait-on, que c'est un parti pris à Rome d'interpréter les intentions bienveillantes de l'Empereur comme une autorisation à renverser les lois existantes qui règlent les rapports du clergé avec la cour de Rome.— Le contenu du bref adressé à l'archevêque de Varsovie, en date du 20 février, fit la plus mauvaise impression. Le Pape invitait Mgr. Feliński à venir à Rome pour y recevoir le baiser de paix à l'occasion de la canonisation des martyrs japonais; recommandait à l'Archevêque d'intercéder en faveur des ecclésiastiques et des laïques emprisonnés, et annonçait l'arrivée prochaine en Pologne du nonce apostolique muni d'instructions par rapport à la conduite des évêques. — L'invitation adressée à Mgr. Feliński de venir à Rome se trouvait en contradiction avec les dispositions arrêtées précédemment quant à la participation des évêques polonais aux cérémonies de juin; et Mgr. Feliński aurait pu difficilement s'absenter de Varsovie où sa présence était indispensable autant pour contenir le clergé que pour le protéger contre les sévérités de l'état de siège. Le recommandation faite à Mgr. Felinski d'intercéder en faveur des prisonniers politiques, offusquait particulièrement le cabinet russe. — «Qu'aurait dit le Souverain Pontife, faisait remarquer M. Kisielew au cardinal Antonelli, si un gouvernement étranger était venu réclamer de sa justice ou de sa clémence le relâchement de ses sujets plus ou moins arbitrairement emprisonnés sur de simples préventions politiques, et qui remplissent à l'heure qu'il est les prisons d'état de Rome? Qu'il me soit permis de manifester et notre pénible surprise et notre bien légitime susceptibilité quand, dans les circonstances actuelles et en présence de tant d'irrécusables témoignages du désir sincère de l'Empereur de consolider la bonne intelligence avec la cour de Rome, le Souverain Pontife cherche à intervenir en faveur de sujets rebelles, d'autant plus coupables

qu'ils se sont couverts du manteau de la religion, en faveur de gens qui ont été pris en flagrant délit de perturbation de l'ordre public, régulièrement jugés et condamnés, et dont plusieurs d'ailleurs doivent déjà leur liberté à la clémence du Souverain.» — «Il est encore un point de vue dans la lettre du Pape, écrivit le prince Gorczakow à M. Kisielew, qu'il est de mon devoir de vous signaler, c'est la sphère d'action que S. S. assigne au futur nonce. Nous ne saurions en aucune façon admettre l'intervention directe et large que la lettre semble conférer au nonce dans les affaires de l'Eglise catholique en Russie et dans le royaume de Pologne. Le nonce est investi d'un caractère représentatif à l'instar des autres ministres accrédités auprès de la cour impériale. Il fait parvenir au Saint Père la vérité telle qu'elle lui apparaît, et, d'après des données exactes et non selon des oui-dire plus ou moins malveillants, il le met à même de juger de la situation de l'Eglise catholique dans l'empire et dans le royaume. Mais nous ne saurions nullement autoriser les instructions que, d'après la lettre du Pape, il aurait à transmettre aux dignitaires et serviteurs de cette Eglise en Russie et en Pologne. Nous avons exprimé l'espoir, comme nous en avons la conviction, qu'en se renfermant dans le cercle d'action indiqué ci-dessus, le nonce peut faire beaucoup de bien en portant à Rome la lumière dans les ténèbres que l'on cherche à créer et à épaissir avec intention; car notre auguste maître, je ne saurais assez le répéter, ne redoute le grand jour pour aucun de ses actes. Si le Saint Père est d'un avis contraire, et s'il croit que dans des limites telles que nous les comprenons, le nonce ne serait d'aucune utilité, c'est au Souverain Pontife seul à apprécier s'il y a opportunité ou non à son envoi.»

Ce langage équivalait à une rupture des négociations. Si les susceptibilités de la Russie, excitées par la teneur du bref, étaient évidemment exagérées, il faut avouer d'un autre côté que le moment était singulièrement choisi pour soulever une question sur laquelle on savait le cabinet de St. Pétersbourg si susceptible et si soupçonneux. Ce qui aggravait d'ailleurs la portée de cette démarche et lui donnait presque le caractère d'une provocation, c'était la méthode adoptée, de-

puis les événements de février 1861, de publier dans les journaux les brefs adressés aux évêques polonais.

Le cardinal Antonelli protesta que la lettre du Pape à Mgr. Feliński avait été écrite à son insu, et ne chercha pas à dissimuler son regret que le Saint Père se fût décidé à cette démarche sans le consulter sur l'opportunité et sur les termes de la lettre. Après en avoir référé au Pape, le Cardinal répondit à M. Kisielew que «le Saint Père, sans pouvoir renoncer à la faculté de communiquer épistolairement avec les hauts dignitaires du clergé catholique, protestait contre toute interprétation malveillante de sa lettre à Mgr. Feliński, laquelle ne contenait que des conseils apostoliques. En lui recommandant d'intercéder en faveur des personnes égarées ou coupables, Sa Sainteté n'était mue que par un sentiment d'humanité et de charité chrétienne; et quant au désir exprimé par le Saint Père de donner à l'Archevêque le baiser de paix dans la ville sainte à l'occasion de la prochaine canonisation des martyrs du Japon, ce n'était qu'un témoignage de plus de la bienveillance de S. S. pour ce digne prélat, que S. S. avait mis tant d'empressement à préconiser et à consacrer.»

Les négociations concernant la nonciature continuaient sous l'impression de l'incident du bref, et, de part et d'autre, il semble y avoir eu parti pris de faire ausi peu de concessions que possible. Le Saint Siège persistait à demander l'abrogation des lois et réglements concernant les rapports du nonce avec le clergé et les fidèles: «à défaut de cette abrogation, S. S. se verrait forcée, malgré elle, de ne pas profiter de la résolution bienveillante de S. M. l'Empereur de recevoir auprès de lui un représentant pontifical, attendu que dans l'état actuel des choses, il ne pourrait en résulter absolument aucun avantage pour les intérêts de la religion catholique.» Avant la réception de la réponse à cette communication du cardinal secrétaire d'état, M. Kisielew revint à la proposition de confier à une personne du choix du Pape une mission temporaire en Russie, et de charger cette personne de préparer le terrain pour un représentant permanent du Saint Siège. Sans méconnaître les avantages d'une telle marche, le Cardinal disait que le Pape tenait à envoyer d'emblée un nonce,

en éclaircissant cependant au préalable la position qu'aurait son représentant en ce qui regardait ses rapports avec les catholiques. «Dans l'intérêt de l'ordre et de la tranquillité, ajoutait le Cardinal, la Russie devrait tâcher, en satisfaisant aux droits de l'Eglise et en respectant les attributions du clergé, d'ôter aux catholiques tout prétexte de se couvrir du manteau de la religion pour compromettre l'ordre public. Il ne fallait pas que les perturbateurs pussent continuer à intéresser le monde en confondant les passions politiques avec les sentiments religieux non satisfaits de la nation; ils seraient dès lors privés d'un puissant avantage qu'ils faisaient valoir auprès du monde catholique et auprès des amis plus ou moins sincères de la Pologne.»

Le cabinet russe alla aux informations à Paris, pour connaître la situation du nonce apostolique en France. dans ses rapports avec le gouvernement et les évêques. Or, voici les éclaircissements fournis par M. Rouland: «Les communications de la France avec le gouvernement pontifical reposent sur le concordat de 1801 et principalement sur les articles organiques promulgués simultanément avec le concordat. La cour de Rome n'a pas, il est vrai, reconnu les articles organiques, mais ils n'en sont pas moins restés la base constante des rapports du gouvernement français avait le Saint Siège en ce qui touche la position du clergé national. Dans la pratique, le gouvernement français s'en est quelquefois départi par tolérance; en droit il a constamment maintenu ces principes. Il résulte de l'art. 1 des dispositions organiques que la correspondance directe entre les évêques et le Saint Siège n'est pas fondée en droit, et que le gouvernement se réserve la faculté de leur servir d'intermédiaire exclusif. Il ne fait pas usage de ce droit, mais il le maintient comme une menace constante à laquelle il pourrait recourir le cas échéant. C'est ainsi que récemment encore, à l'occasion de la canonisation des martyrs japonais, il a rappelé par le Moniteur le droit qu'il avait de défendre la publication du bref adressé à ce sujet par la cour de Rome directement aux évêques français. Il s'est toutefois borné à rappeler cette défense sans poursuivre son droit. Il lui serait d'autant plus facile de le sauve-

garder qu'il suffirait à cet effet d'une injonction de sa part aux imprimeurs et aux journaux de ne pas reproduire les actes émanés de Rome.—Dans cet ordre d'idées toutes les communications du gouvernement français avec le Saint Siège, sont exclusivement réservées à l'ambassadeur de France près la cour de Rome. Ces principes fondamentaux régissent également la position du nonce apostolique à Paris, et la précisent. Il y est considéré comme le représentant de la souveraineté temporelle et nullement du pouvoir spirituel du Pape. A ce point de vue il ne traite qu'avec le ministre des affaires étrangères, et n'a de communications directes d'affaires ni avec le ministre des cultes ni avec les évêques français.» M. Rouland ajouta encore de vive voix des conseils amicaux qui méritent d'être rapportés. «A une époque comme la nôtre, disait-il, où le gouvernement papal cherche à voiler sa faiblesse par des empiètements successifs et par une résistance systématique à tout progrès, il est urgent de se prémunir contre ces tendances. Là où le clergé catholique obtient une facilité ou un droit quelconque, le gouvernement qui le lui accorde ne saurait le faire sans maintenir à côté le principe de son action indépendante pour mitiger ou limiter ce même droit. De trop grandes latitudes accordées aux prêtres catholiques finissent toujours par devenir gênantes. Ceux-ci servent bien un certain temps les gouvernements qui ont recours à leur influence, mais finalement le clergé s'appuie sur les services rendus pour dominer le gouvernement: nous en avons une preuve dans l'Autriche et dans les conséquences du concordat conclu par cette puissance avec Rome.» Tout en s'étendant enfin sur les mérites et la modération de Mgr. Berardi «qui était loin de partager les opinions extrêmes de son gouvernement,» M. Rouland concluait que «ces qualités mêmes du futur nonce devaient porter la Russie à ne point négliger les mesures de prudence que tout gouvernement doit avoir en vue pour ménager vis à vis de la cour de Rome l'indépendance de son action.»

Ces conseils n'étaient pas de nature à encourager la Russie aux concessions. «Mgr. Berardi recevra chez nous un accueil empressé, disait M. Kisielew. Nous n'entraverons pas les communications du nonce avec ses coréligionnaires, mais

nous ne saurions admettre pour lui aucune communication officielle directe avec le clergé catholique.»— Qu'entendez-vous par «communication officielle directe avec le clergé?» répondait le cardinal Antonelli. «S'il s'agit d'affaires politiques ou de questions étrangères à la religion, votre gouvernement est parfaitement en droit de ne pas admettre de pareilles communications, et, de son côté, le nonce n'y aurait non plus aucune prétention. Mais il ne s'agit pour le représentant du Saint Siège que d'affaires purement spirituelles, et de semblables communications ne sont entravées par aucun gouvernement et ne sauraient, je pense, l'être par le vôtre. C'est la notre seul prétention, comme aussi ce sera toujours lo devoir du nonce de ne s'écarter en rien des prescriptions des lois existantes dans le pays où il reside. Nous voulons seulement savoir s'il sera loisible chez vous à un nonce d'entretenir une correspondance particulière directement avec les catholiques, et uniquement pour des cas de conscience, des questions de discipline et des matières religieuses, sans que les ecclésiastiques qui entreraient dans une correspondance pareille, encourent les peines édictées par vos lois. C'est là ce que le Saint Père tient à éclaircir avant d'envoyer son représentant en Russie.» — A son tour, le cabinet de St. Pétersbourg invoquait les «lois fondamentales de l'empire.» «Les sentiments du Pape Pie IX, disait M. Kisielew, comme la haute raison et les principes de tolérance et de modération de son éminent ministre, sont des garanties de sagesse et de droiture de la politique actuelle de la cour de Rome, mais il n'en a pas toujours été de même dans les procédés du Saint Siège vis à vis de la Russie, témoin son attitude à l'égard des sujets et du clergé rebelles de la Pologne, il y a à peine vingt ans; et si notre confiance peut être actuellement entière dans les intentions aussi bienveillantes que correctes du Saint Siège à notre égard, il n'en est pas moins vrai que le passé nous commande une sage et prévoyante circonspection pour un avenir qui, en passant entre d'autres mains, peut ne plus nous offrir les mêmes garanties de sécurité que nous trouvons dans le présent. D'ailleurs, nous avons de grands ménagements à garder envers la religion dominante dans notre pays, toutes les fois qu'il s'agit de nos

relations avec le Saint-Siège; et, quels que soient les sentiments et la sollicitude de l'Empereur pour ses sujets catholiques, comme aussi son sincère désir d'entretenir les meilleurs rapports avec le Saint Siège, il ne lui est pas toujours loisible de ne pas tenir compte des susceptibilités des cinquante millions de ses sujets orthodoxes et du clergé qui guide leurs consciences.»

Le question de l'abrogation des réglements restrictifs causa la rupture des négociations. Au dernier moment M. Kisielew revint encore au moyen terme d'une mission temporaire; patronée par le cardinal Antonelli, cette combinaison échoua contre la volonté de Pie IX qui voulait faire reconnaître de droit à son représentant en Russie des privilèges dont celui-ci ne jouissait que de fait en France. Or, l'engagement exprimé par M. Kisielew au nom du gouvernement russe de «ne pas entraver les communications du nonce avec ses coréligionnaires,» assurait au nonce et aux catholiques la liberté de communiquer «en matières religieuses» et en ce qui concernait «les cas de conscience et de discipline.» Il ne serait certes pas venu à l'idée du gouvernement de poursuivre qui que ce fût pour en avoir appelé à la décision du représentant du chef de l'Eglise dans une question purement spirituelle; mais il était difficile d'exiger de la Russie qu'elle se dessaisît de toute arme légale à une époque aussi troublée, à une époque où le mouvement révolutionnaire s'était précisément couvert du «manteau de la religion.» Des démonstrations dirigées manifestement contre l'ordre établi, se produisaient journellement sous forme de cérémonies religieuses, de chants dans les églises, de processions. Le clergé polonais tolérait ou favorisait ces démonstrations que le Saint Siège n'avait pas condamnées jusque-là. Tout acte de révolte contre l'autorité était en même temps «matière religieuse.» Les catholiques n'auraient point manqué de s'adresser au nonce pour accuser le gouvernement de persécuter la religion catholique, lorsque cette soi-disant persécution n'était au fond qu'une répression, parfois brutale et souvent malhabile et tracassière, d'actes illégaux qu'aucun gouvernement au monde ne saurait souffrir. La conduite qu'aurait tenue le représentant du Pape en pareilles circonstances

ne pouvait laisser aucun doute; il aurait désapprouvé l'abus que l'on faisait de la religion; mais quel est le gouvernement qui voudrait se prêter à fournir à ses sujets la faculté légale de lui faire le procès par devant le représentant d'une puissance étrangère? Ceci méritait quelque considération, et pour tranquilliser la Russie sur ce point, il aurait fallu de la part du Saint Siège une désapprobation éclatante des abus sacriléges qui se perpétuaient en Pologne.

Lors de la première demande articulée en ce sens par le cabinet russe, le Saint Siège avait paru se guider dans son refus par deux considérations fort légitimes: le silence des évêques polonais ainsi que la conduite de la Russie dans les affaires religieuses. L'application abusive de la lettre encyclique de Grégoire XVI, les conversions violentes entreprises en Lithuanie et en Volhynie, l'inobservation du concordat librement conclu, la désorganisation systématique de l'Eglise, tout un passé de trente ans commandait au Saint Siège la plus grande circonspection, et autorisait la défiance à l'égard de la Russie. Le caractère surprenant des premiers événements de Varsovie, le spectacle de ce peuple en prière qui recevait la mort sans la donner, cette «nation en deuil,» tout cela pouvait dérouter le Saint Siège qui recevait ses informations par l'entremise des émigrés polonais et des catholiques français; or les uns et les autres, sans se douter de l'action occulte des sectaires, n'y virent que le «doigt de Dieu,» l'explosion spontanée des sentiments religieux et une manifestation surnaturelle. Ensuite était arrivée la fermeture des églises de Varsovie, événement peu flatteur pour la Russie et qui, vu à distance, prenait des proportions sinistres. Dès ce moment la Russie était venue à résipiscence, elle faisait amende honorable et donnait des preuves de dispositions meilleures. Tout témoin des événements de cette époque sait bien qu'il n'y eut ni en Russie ni en Pologne de persécution religieuse, que chacun était libre de vivre selon sa foi, que même les lois restrictives étaient tombées en désuétude. Le clergé souffrait beaucoup des rigueurs de l'état de siège, mais le pays entier en souffrait tout autant, et en dernier lieu, le clergé et le pays succombaient sous le poids de leurs propres fautes. Il fallait ne pas provoquer la

Russie à sévir, car on savait combien sa main était rude. — La retraite de M. Mouchanow et son remplacement par un catholique, l'entrée d'ecclésiastiques au conseil d'état où il leur était permis d'élever la voix dans l'intérêt de la religion, c'étaient là des faits, des améliorations notoires et palpables. On ne pouvait méconnaître qu'un mieux sensible s'opérait dans la condition générale du pays, et que ce mieux tournait aussi au profit du catholicisme. Dans un tel moment, dans un moment si grave, les informations autorisées et sûres faisaient comme toujours défaut au Saint Siège, qui se trouvait en butte aux obsessions de la ligue des amis de la Pologne et des ennemis irréconciliables de la Russie. Connaissant le caractère personnel de Pie IX et son coeur compatissant, son dégoût pour la politique malhonnête du temps, on exploita habilement ces dispositions du chef de l'Eglise. On cachait devant lui ou l'on excusait les faits compromettants pour le mouvement polonais, dont on faisait uniquement valoir le caractère élevé et religieux. Lorsque l'on apprit la nomination de Mgr. Berardi, une grande inquiétude s'empara de la ligue et de ses agents en Pologne. On souhaitait peu l'arrivée d'un nonce en Russie, car, à moins d'être sourd et aveugle, le nonce aurait au bout de vingt quatre heures débrouillé la vérité, et la vérité parvenue à Rome, aurait fait crouler l'échafaudage poétique des légendes sur l'essence surnaturelle des événements de Varsovie. Personnellement Mgr. Berardi jouissait de la réputation d'un réactionaire ami de la Russie, capable de sacrifier les intérêts de la foi et d'autant plus ceux de la nationalité polonaise, à des considérations d'un ordre terrestre. On implorait Pie IX de se défier d'une puissance qui n'avait que trop de fois donné l'exemple du mépris de ses engagements; on prémunissait le Pape contre le danger de blesser, par d'apparentes concessions, les sentiments religieux de ce peuple polonais si catholique, si pieux, si attaché à la personne du souverain Pontife, et si malheureux; on évoquait même le spectre d'un schisme.

Mgr. Berardi ne se rendit jamais en Russie, et le Saint Siège resta réduit comme par le passé aux relations fournies par les «amis de la Pologne.» La vérité ne se fit jour qu'en

1863, lorsqu'il était déjà trop tard. Peu de mois après la rupture des négociations entre Rome et la Russie, le cabinet de St. Pétersbourg se rapprocha définitivement de l'Italie; l'école de Cuneo fut dissoute et ses élèves reçurent l'ordre de quitter le territoire italien: la plupart se rendirent en Pologne pour y avancer l'oeuvre de la révolution.

Les conséquences de la non-arrivée du nonce se firent cruellement sentir à Mgr. Feliński. N'étant pas appuyé par le Saint Siège, l'Archevêque était impuissant vis à vis du clergé et des fidèles. Obéissant à l'injonction du gouvernement autrichien, les évêques de Galicie avaient défendu les chants révolutionnaires dans les églises. A Lemberg, le peuple brisa les fenêtres du palais de l'Archevêque, et aussitôt un bref du Pape vint donner à Mgr. Wierzchleiski une réparation éclatante, louant sa prudence et son courage apostoliques, désapprouvant les chants révolutionnaires et les manifestations politiques, qui étaient, selon les termes de la lettre, doublement déplacées «vu la différence des choses et du temps.» Mgr. Feliński qui avait été insulté dans sa propre cathédrale et dans l'exercice de ses fonctions pastorales* n'eut pas un mot de consolation. Rome ne trouva pas convenable de le soutenir, en désapprouvant ces mêmes chants que l'on trouvait déplacés en Galicie. Cela faisait croire au peuple que ce qui était illicite sous la domination de l'Autriche, était, «vu la différence des choses et du temps,» parfaitement licite sous celle de la Russie. Les deux brefs aux archevêques de Lemberg et de Varsovie ayant été publiés dans les journaux, cette conclusion se présenta d'elle-même, et la population de Varsovie n'y vit qu'un encouragement à persister dans ses erreurs. Le bref eut encore un autre effet, effet mortel pour l'autorité morale de Mgr. Feliński. Le peuple ayant appris que le Souverain Pontife avait ordonné à l'Archevêque d'intercéder en faveur des prisonniers politiques, on se disait que cet Archevêque désobéissait au chef de l'Eglise, car autrement, ou bien les

* Pendant le carême l'Archevêque prêchait une fois la semaine. A un de ses sermons, le peuple se mit à donner des signes de mécontentement et quitta bruyamment la cathédrale.

prisonniers auraient été relâchés, ou bien Mgr. Feliński aurait été enfermé à la citadelle.

Haï par le bas clergé, les moines et le peuple, exposé à la surveillance malveillante des autorités, Mgr. Feliński avait encore à soutenir un siège en règle de la part d'une coterie qui représentait en Pologne les idées extrêmes de l'église militante. Imitant des modèles étrangers, ces Romains des bords de la Vistule ne rêvaient que luttes et combats, le martyre par procuration, et la victoire du principe de la liberté abstraite de l'Eglise sur le point du globe où malheureusement ce principe était le plus difficile à réaliser. Selon eux les souffrances et le martyre étaient nécessaires, autant pour épurer l'Eglise de Pologne et lui donner des forces nouvelles, que pour accélérer la croisade des puissances catholiques contre le schisme. Affiliés à la ligue franco-polonaise, ils entretenaient des relations avec Rome où, tout en poussant de gros soupirs sur la tiédeur des sentiments catholiques de la majorité de leurs compatriotes, ils suppliaient le Saint Siège de ne pas fournir aux sectaires le moindre prétexte pour faire accroire au peuple qu'il était trahi par le chef de la catholicité, et pour le détourner à jamais de la papauté. Déplorant les «menées de la secte» en Pologne, ils ne voyaient au fond du mouvement polonais que l'éternel antagonisme entre la vérité et «l'erreur schismatique.» S'étant adjugé l'infaillibilité, parlant au nom de la foi et de la papauté, ils exerçaient une grande influence sur la partie la plus respectable de notre clergé, sur celle précisément qui ne se soumettait pas à l'empire du pouvoir occulte, et ils la stimulaient au combat. Ils épiaient les moindres actions de Mgr. Feliński et cherchaient à l'endoctriner pour le maintenir dans la «bonne voie» de la résistance. L'Archevêque tint ferme pendant longtemps, mais il devait compter avec cette vice-papauté locale qui l'entourait d'une respectueuse mais jalouse protection.

Mgr. Feliński fit des prodiges de courage, de fermeté et de patience. Lors de l'anniversaire du 27 février, il célébra une messe mortuaire dans sa chapelle privée, tandis que les «parents des victimes» firent dire des messes dans les différentes églises de la capitale; la même chose se passa le 8

avril. On en voulut à l'Archevêque de n'avoir pas ordonné des prières publiques. Grossissant les faits, les journaux de Galicie et de l'étranger prétendirent que Mgr. Feliński avait défendu au clergé de «prier pour les martyrs,» qu'il avait enjoint aux fidèles de déposer le deuil; on l'accusa en même temps de «détruire l'unité nationale» par une circulaire qui, à l'occasion de la confession pascale, rappelait aux confesseurs les défenses faites par l'Eglise aux catholiques d'entrer en service dans les familles juives. Un démenti de l'Archevêque, destiné primitivement aux journaux de Varsovie, parut dans le Monde. Lors des processions des Quatre-Temps, au mois de mai, surgit un nouveau conflit entre l'Archevêque et les autorités militaires qui, en vertu de l'état de siège, voulaient renfermer les processions dans l'intérieur des églises. Qr, quelques jours auparavant, le 3 mai, on avait «chanté» à l'église Ste. Croix, et la police ayant procédé aux arrestations dans la rue, le peuple avait ensuite essayé de lui reprendre les prisonniers; les élèves d'un gymnase situé à proximité, avaient quitté les classes pour aller défendre les leurs. De cette façon des «femmes et des enfants» furent de nouveau traduits devant le conseil de guerre. De pareils désordres étaient à craindre pendant les processions. Se retranchant derrière les dispositions du concile de Trente, Mgr Feliński maintint l'ancien usage et conduisit en personne les processions. L'ordre ne fut pas troublé, mais les relations entre l'Archevêque et le gouvernement devinrent très tendues.

Une correspondance passablement irritée avait été échangée, dans les premiers jours de mai, entre le prince Gorczakow et Mgr. Feliński. Le chancelier lui reprocha la publicité donnée au bref du Pape et sa lettre imprimée dans le Monde, lettre «qui entrait dans le domaine politique,» ainsi que l'opposition «tracassière» faite au gouvernement. L'Archevêque se plaignit à son tour de la protection «tracassière» des autorités, de leurs empiètements, des sévérités inutiles et du système entier.

A St. Pétersbourg on supçonnait le marquis Wielopolski de donner de mauvais conseils à l'Archevêque, de l'avoir engagé dans le temps à ne pas publier son mandement et à ne pas obtempérer aux exigences des autorités militaires. Ces soupçons n'étaient pas fondés, parce que le marquis désirait

ardemment que l'harmonie fût maintenue jusqu'à sa rentrée probable à Varsovie. «Une rupture entre Mgr. Feliński les autorités, écrivit-il à son fils, pourrait me faire refuser la participation au gouvernement. J'ai pu dans le temps combattre Mgr. Fialkowski et son clergé, parce que j'entrevoyais un remède dans un changement de direction, qui s'est en effet opéré avec mon concours. Si Mgr. Feliński se plaçait vis à vis du gouvernement dans l'attitude de son prédécesseur, ce serait pour moi une raison de décliner une charge qui me mettrait dans la nécessité de renouveller une lutte sans issue et sans remède.» Ces paroles ne restèrent pas sans effet sur Mgr. Feliński, et lui rendirent du courage pour supporter les amertumes de sa tâche ingrate.

Le grand-duc Constantin s'étant chargé de la lieutenance de Varsovie, le marquis fut nommé au poste de chef de l'administration civile du royaume de Pologne. Les lois présentées par Wielopolski reçurent aussitôt la sanction impériale. Un comité spécial examina les pièces concernant les affaires ecclésiastiques en Pologne *, ce qui aboutit à une suite de décision importantes, à savoir:

Rendre au clergé catholique romain du royaume de Pologne la position en rapport avec les droits de la religion dominante;

Modifier la législation sur les mariages mixtes conformément aux principes adoptés par le Saint Siège en Hongrie, en Bavière et dans les provinces Rhénanes de la Prusse;

Eliminer du code pénal les dispositions concernant les cas de changement de religion, et modifier celles concernant la procédure pénale à l'égard du clergé;

Rétablir l'ancien mode de correspondance avec le Saint Siège;

Remplir les sièges épiscopaux vacants; abroger les réglements ayant trait à la confession et aux sermons dogmatiques; permettre aux évêques de publier des mandements sans une

* Le mémoire des évêques présenté au comte Lambert, les propositions de Mgr. Maïerczak, un mémoire de Mgr. Feliński, et un autre de l'abbé Lubieński.

censure préalable; ne pas entraver les synodes, les jubilés et les missions.

Après avoir réussi à faire accepter le principe de l'autonomie nationale du royaume de Pologne, Wielopolski échoua pourtant sur le point des couleurs nationales, qu'il aurait désiré voir reparaître dans le pays pour rendre sympathique aux masses le nouveau régime; il aurait voulu aussi les voir reparaître dans l'armée par la création d'un régiment polonais dans la garde.

Le 14 juin 1862 le marquis rentrait à Varsovie. Le grand-duc Constantin ne devait le suivre que quelques semaines plus tard, après la levée partielle de l'état de siège.

CHAPITRE QUATRIEME.

VARSOVIE.

I.

LE NOUVEAU REGIME.

Le nouveau régime, défini par la loi sur les pouvoirs, très larges d'ailleurs, du lieutenant de l'Empereur, restituait au royaume de Pologne une administration distincte et une législation propre. Moins brillant que celui de 1815, il était peut-être mieux approprié à l'état du pays, plus utile et plus assuré, plus efficace dans son action, ce qui n'était pas un mince avantage, vu l'incurie des régimes précédents et la nécessité de relever promptement le pays de sa ruine. Tout en restant absolu et autoritaire, il réunissait les avantages d'un «absolutisme paternel et éclairé,» à ceux d'un contrôle sérieux et du self-government. Il valait en outre au pays la protection d'un prince sincèrement attaché à son oeuvre; la présence à la tête des affaires d'un patriote éprouvé; des lois excellentes dont la valeur n'a jamais été contestée; les conditions d'une vie nationale, et la possibilité d'un progrès graduel.

Avant de venir en Pologne, le grand-duc Constantin avait déjà marqué dans son pays par son intelligence, ses opinions modérées, son activité et sa noble ambition. «C'est un homme habile, intelligent, profondément instruit, plein de zèle et d'ardeur dans tout ce qu'il entreprend,» disait de lui le prince Albert*. Et il faisait de lui le plus bel éloge, lorsqu'il lui reprochait «son caractère exclusivement et absolument russe.» Les Anglais en voulaient à l'époux de leur reine de «son caractère exclusivement et absolument allemand.» Or, chez un prince russe, ce n'était précisément pas un défaut que de regarder la «sainte Russie» comme un «objet digne de la plus profonde vénération.» Le grand-duc Constantin aimait sa patrie de même que le prince Albert adorait la «grande patrie allemande,» à la gloire de laquelle il travaillait sous-main en compagnie des Stockmar et des Bunsen. Tandis qu'un Cobourg le trouvait «profondément oriental,» en Russie le grand-duc passait pour un «occidental;» il comprenait et appréciait l'Occident et savait concilier ses sympathies acquises avec ses sentiments innés.

Moins majestueux que ne le sont ordinairement les Romanow, élancé, blond et pâle, le grand-duc n'avait pas hérité des goûts militaires ni des penchants d'autocrate de son auguste père, et il était l'antipode de feu son oncle le généralissime des troupes polonaises. Doux de caractère, aimant son intérieur, la vie de famille et ses occupations, artiste et musicien, d'une affabilité extrême et exquise, il se consacra, assisté de sa gracieuse épouse, à la mission réparatrice dont il s'était chargé. Il apprit notre langue au point de la parler et de l'écrire. Il faisait aux Polonais l'accueil le plus aimable et les entourait de prévenances. Son grand-maître, le comte Chreptowicz, était issu d'une ancienne famille lithuanienne; le commandement de sa maison militaire était confié à un Polonais originaire de Varsovie; à la tête de son cabinet diplomatique se trouvait un autre Polonais, M. Tęgoborski. Le marquis fit l'impossible pour former une cour polonaise, mais, en vérité, il ne pouvait pas recourir aux gendarmes pour créer

* The Life of H. R. H. the Prince Consort.

des dames du palais ni pour remplir les salons ordinairement vides du château.

En sa qualité de chef du gouvernement civil, le marquis eut la vice-présidence du conseil d'administration et du conseil d'état, ainsi que la haute main sur les départements ministériels, qui avaient conservé leur ancienne dénomination de «commissions du gouvernement.» Il eut le bonheur de trouver à St. Pétersbourg un homme de bien, pour le remplacer au département des cultes et de l'instruction, M. Casimir Krzywicki, qui, après avoir été son collaborateur, devint par la suite l'ami fidèle et le consolateur de ses derniers jours. Au département de l'intérieur la tradition exigeait la présence d'un Russe ou du moins de quelqu'un qui ne fût pas un Polonais de pur sang; le marquis présenta à ce poste le comte Keller, ancien gouverneur de Mińsk en Lithuanie, réputé bon administrateur. M. Enoch qui venait de rendre au marquis de très grands services à St. Pétersbourg, homme d'affaires et homme du monde, fin, spirituel, connaissant les hommes et les choses sur le bout du doigt, se chargea des fonctions de secrétaire d'état près le conseil d'administration. M. Tymowski céda la secrétairerie d'état au digne et respectable M. Łęski, qui sacrifia, à un âge avancé, ses relations de famille et de société pour servir son pays et pour seconder son compatriote. Les hauts postes administratifs dans le pays étaient pour la plupart remplis par des Polonais, mais Wielopolski comptait les confier tous sans exception aux nationaux, et il considérait le conseil d'état comme la pépinière des futurs administrateurs. «Ce sera un des bienfaits de la sage institution du conseil d'état, écrivit-il à ce sujet, que d'appeler l'attention du gouvernement sur des hommes capables, qui pourront être utilisés dans les branches différentes du service public. Par ce moyen, l'influence politique et morale du conseil d'état s'accroîtra dans le pays, et le jeu régulier des institutions créées par l'Empereur, permettra de remplir peu à peu le gouffre qu'on a creusé pendant trente ans entre le gouvernement et le pays, en excluant des affaires l'élément indigène; cet état des choses facilitera en même temps la création d'une administration formant un lien entre les intérêts du Souverain et ceux de la nation.»

Il espérait, bien entendu, trouver de l'empressement à accepter les sièges au conseil d'état, les portefeuilles, les postes de gouverneur de province et de chef de district. Il voulait peupler la secrétairerie d'état de fils de famille jusque-là inoccupés et oisifs, attirer des jeunes gens au service, confier les chaires universitaires aux savants polonais établis hors du royaume, concentrer à Varsovie toute la somme des intelligences et des capacités, et faire de Varsovie un foyer de la vie nationale.

Il quittait St. Pétersbourg plein d'espoir et peut-être d'illusion; il s'attendait à être reçu, non pas en triomphateur, mais en homme qui avait fait beaucoup de bien, qui méritait de la reconnaissance et de la confiance; il s'attendait qu'on le lui témoignerait en l'entourant et en l'appuyant dans la réalisation de son oeuvre, en le suivant dans la route qu'il avait tracée au pays. Ayant remporté une grande victoire, il se flattait de venir d'autant plus facilement à bout de l'opposition des siens, de les prendre d'assaut au besoin, de les forcer même à marcher dans la voie de la raison. La victoire avait aussi doublé chez lui le sentiment de sa force, et aux yeux de ceux qui l'approchaient, ce sentiment passait pour de l'orgueil. Au moment de monter en voiture, il reçut la visite de M. Fournier, qui était venu prendre congé de lui. «Je n'ai pas voulu, lui dit M. Fournir, vous laisser partir sans ma bénédiction. Vous partez pour une grande oeuvre, et il faut que vous vous résigniez d'avance à la préparer, non à l'accomplir. Vous devez être comme Moïse, vous verrez de loin la terre promise; d'autres y entreront, mais non pas vous. C'est affaire de long temps que de vouloir refaire l'esprit d'un peuple, et de le ramener de l'enthousiasme, de la passion, du regret, à la sagesse. Ce n'est cependant pas chose impossible, et vos plus grands ennemis ne seront pas ceux qui ne comprendront pas vos idées et votre but, ce sera vous-même, ce sera votre orgueil! Vous voudrez briser ce qui vous résistera. Et alors, vous courrez risque d'être brisé, vous, votre coeur et vos idées.» Les yeux pleins de larmes, Wielopolski enleva son ami dans ses bras, en lui disant: «Qui êtes-vous donc, décidément, pour me parler ainsi, et me dire ce que personne ne m'a jamais dit?

Il faut que vous m'aimiez beaucoup! Je n'oublierai pas votre recommandation: «méfiez-vous de votre orgueil»...» Et ils se quittèrent pour ne plus se revoir.

Les paroles de M. Fournier étaient prophétiques: voulant briser les résistances, Wielopolski s'est brisé lui-même et mourut le coeur brisé *. Seulement, avant de vouloir briser ce qui lui résistait, il avait épuisé tous les moyens de la conciliation et de la persuasion. Il s'adressa à l'émigration en la suppliant de se conduire avec modération; il offrit des places au conseil d'état, des portefeuilles et de hauts emplois aux membres du comité de la Société Agricole, il développa son programme dans plusieurs discours qui eurent le bonheur de ne plus offenser personne; et par ses actes, il prouvait tous les jours qu'il était fidèle à ses engagements. Provoqué à la lutte, il ne punit pas un seul brouillon, il ménagea de grands coupables. Un autre à sa place aurait fait tomber des têtes, aurait cherché à ruiner matériellement la noblesse et à lui opposer les paysans, aurait gouverné par la force et l'arbitraire. Fidèle à son passé, le marquis ne le pouvait pas; son rôle le lui défendait, parce que le caractère de la mission du grand-duc était essentiellement conciliateur. Et lorsque, poussé à bout, le marquis eut recours à un coup d'état sous la forme de cette proscription tant décriée, il ne trouva pas l'appui nécessaire dans la force armée.

Très probablement ni un Richelieu ni un Bismarck n'aurait réussi à la tâche. La maladie était dans l'organisme social; elle devait fatalement suivre son cours et aboutir à une crise violente.

* Après une agonie lente de plusieurs années, le marquis mourut subitement. A l'autopsie on trouva la substance du coeur brisée.

II.

LES PARTIS.

La mission du grand-duc Constantin et du marquis Wielopolski était venue beaucoup trop tard, lorsque le pays se trouvait dominé par le pouvoir occulte et les esprits sous l'empire de la défaillance. Le salut n'était possible qu'à condition que le parti modéré se rangeât franchement et résolument du côté du gouvernement, pour isoler et étouffer la conspiration. Sans la coopération active de la noblesse, le gouvernement était condamné à se débattre dans le vide, parce que tout en étant privé du prestige moral, il était encore réduit à une impuissance absolue. Sur l'attitude de la noblesse, se modelait la partie la plus respectable du clergé, ainsi que du personnel administratif; et aussi longtemps que la noblesse boudait le pouvoir, le clergé et l'administration persistaient dans le système d'inertie et de passivité. Tant que la noblesse n'abandonnait pas le terrain de la neutralité hostile, il n'y avait pas à espérer de répression efficace des désordres, sans recourir aux tribunaux militaires. La loi sur les attroupements resta à l'état de lettre morte pour cette simple raison qu'il n'y avait pas de juges à Varsovie. La cour d'appel avait innocenté les individus arrêtés le 8 avril, et le département pénal du sénat, composé pour la plupart de dignitaires russes, rendit un arrêt dans le même sens. Wielopolski ne cessa de poursuivre son dessein de créer une haute cour de justice pour les délits politiques, composée de magistrats, de hauts dignitaires et de membres du conseil d'état, et à laquelle il voulait donner une constitution pareille à celle de la haute cour du Sénat antérieure à 1830; ce projet ne put jamais être réalisé à cause de la certitude que cette cour, agissant sous le coup de l'intimidation, n'aurait été qu'une garantie d'impunité. Ne pouvant pas être confié à des mains polonaises, le glaive de la justice

passait de force aux militaires russes, parmi lesquels on trouvait encore des juges. — Hors des villes enfin, l'action du gouvernement ne se faisait plus sentir du tout. Les grands propriétaires fonciers, maires des communes, exerçaient la police locale, et leur protection était acquise aux agitateurs. Les maires délivraient à ceux-ci des passeports et les laissaient circuler en toute liberté; au besoin ils leur fournissaient les moyens de se cacher ou de s'évader lorsqu'ils étaient poursuivis par les autorités militaires. Dans les petites localités, les commandants des troupes étaient chargés de la surveillance politique; ce fut une anomalie, un mal, une source de tracasseries et d'abus, et, pour l'administration civile, un obstacle éternel qui l'empêchait de s'affranchir de la tutelle soupçonneuse d'un élément hostile et pour l'ordinaire maladroitement zélé. Mais, où était le moyen d'en sortir? Les rapports des commandants militaires disaient toujours le contraire de ce que mandaient ceux des autorités civiles. Selon les premiers le pays était agité et à la veille de s'insurger; les seconds assuraient que la plus profonde tranquillité régnait partout. Souvent un commandant militaire signalait à ses supérieurs tel ou tel individu comme perturbateur de l'ordre public; on en référait au marquis Wielopolski, qui s'adressait au gouverneur civil, et celui-ci demandait des renseignements au chef du district. — Erreur! portait la réponse; ce perturbateur est un brave père de famille, un homme tranquille et étranger à la politique. Très souvent, c'était l'autorité militaire qui avait raison: le chef du district s'était guidé par un excès de bienveillance, ou bien il mentait sciemment, terrorisé qu'il était, soit par l'opinion publique, soit par ses propres subordonnés, affiliés directement ou moralement à l'organisation nationale. Dans ces conditions, l'ordre ne pouvait être rétabli que par les maires, par les grands propriétaires, par la noblesse, dont c'était le droit et le devoir. Tout gentilhomme conservait assez d'influence sur ses paysans, pour leur dire: mes enfants, des ennemis à nous tous tentent de troubler la tranquillité de notre pays, ayez l'oeil ouvert, défiez-vous d'eux, et si vous les rencontrez, amenez-les à la mairie. Contenu par son maire, le paysan ne se serait pas porté aux excès. En s'armant de cou-

rage, en bravant le danger qui était encore assez faible, la noblesse aurait vite purgé le pays des agitateurs et les aurait renfermés dans les villes. Voyant agir le seigneur de concert avec les paysans, le prêtre se serait joint à eux, et de cette façon l'on aurait vu surgir de la partie saine de la nation, une puissance conservatrice capable de braver toutes les tempêtes: elle aurait écrasé ce pouvoir occulte qui menaçait non seulement la tranquillité matérielle du pays, mais encore la santé morale de la nation.

Instruit par l'expérience, la majorité de la noblesse souhaitait ardemment et sincèrement le retour de la paix. Elle était décidée à accepter sans arrière pensée le nouveau régime et à faire cause commune avec le gouvernement. Mais, pour la première fois peut-être dans l'histoire, cette noblesse s'était consistuée en un corps organisé, discipliné, obéissant à l'autorité qu'elle s'était donnée. Entre les mains de quelques hommes investis de la confiance de leurs concitoyens, reposait ainsi le sort et l'avenir du pays. Ils rendront compte à Dieu de leurs actes, qui ont plongé la Pologne dans un abîme de malheurs. Nous n'entrerons pas dans les motifs de leur conduite et nous nous bornerons à citer les faits qui appartiennent à l'histoire.

En arrivant à Varsovie, Wielopolski y trouva une atmosphère de glace, pas une marque de satisfaction, comme si rien n'était changé dans le régime du pays. A trois reprises* il fit connaître au pays ce qu'il avait obtenu pour lui, et désormais personne ne pouvait plus se plaindre du silence de sphinx et des mystérieuses pratiques de Wielopolski. Le comte Zamoyski le fit prévenir que, tout en faisant des voeux en sa faveur, il avait la ferme volonté de rester neutre; «je ne puis frayer avec le marquis, disait-il, car le peuple se croirait trahi par l'aristocratie.» Il engagea pourtant ses amis à prendre part à la vie publique, toujours «sans donner quittance.» Ceux-ci, amoureux de leur popularité, ne voulaient pas se séparer du

* En installant M. Krzywicki au département des cultes et M. Luszczewski au sous-département des arts et métiers, puis au conseil d'état.

drapeau dont ils se couvraient. A leur tour ils engagèrent le comte à faire un acte d'accession au gouvernement et sa paix avec Wielopolski. M. Zamoyski resta inébranlable. Lorsque de hautes influences vinrent s'interposer entre lui et le marquis, il alla jusqu'à dire: «Non, je ne puis pas m'allier à cet homme, car alors jamais je n'oserais regarder ma femme et mes enfants.» On se plaignit amèrement de l'entêtement du comte et de son incapacité, on menaçait de le désavouer pour se débarrasser d'un «boulet aux pieds,» mais ces menaces restaient toujours sans exécution.

Quant il fut question d'une nouvelle fournée de membres du conseil d'état, on éprouva de la difficulté à faire accepter les nominations à certains personnages importants par leur popularité. Dans son idéalisme incurable, le marquis se berçait de l'espoir qu'en partageant le pouvoir avec ses plus ardents antagonistes, il s'en ferait des alliés, et que le travail commun remplirait ce gouffre creusé par la dissolution de la Société Agricole. Il proposa à deux de ces messieurs les portefeuilles de la justice et des finances, laissant entrevoir à l'un deux dans l'avenir le département de l'intérieur. On lui demanda alors le dernier mot de sa politique, on souleva la question de la Lithuanie et des provinces. — Mon but, c'est l'autonomie du royaume de Pologne, répondait Wielopolski; quant à la question des provinces, nous ne sommes pas appelés à nous en occuper, et notre devoir est de travailler pour le présent; d'ailleurs, ces provinces veillent elles-mêmes sur leurs intérêts. C'était parfaitement vrai, et, grâce aux efforts des hommes de bien qui travaillaient dans le même sens que Wielopolski, les provinces avaient déjà fait de notables progrès.

«Wielopolski, disait-on, nous invite à monter en voiture, sans nous dire où il veut nous mener.» Jusqu'aujourd'hui on récrimine contre son obstination à se couvrir d'un impénétrable mystère qui pouvait cacher des tendances «anti-nationales ou panslavistes;» on récrimine aussi contre sa «raideur maladroite,» contre ses «allures superbes» et son icommensurable orgueil. Or, si le marquis était orgueilleux, ses adversaires l'étaient doublement. Jamais la parabole de la paille et de la poutre

ne fut plus exactement applicable. «Le marquis, nous dit-on encore, voulait qu'on le devinât et exigeait une obéissance absolue.» Sa conduite n'avait nul besoin d'être «devinée» car elle s'expliquait par elle-même; il fallait être bien aveugle pour ne pas la comprendre. Quant à l'obéissance, il l'exigeait en effet, et c'était un tort impardonnable chez nous, où la désobéissance était dans le sang.

Ayant décliné de prendre part aux affaires, les chefs du parti «blanc» continuèrent leur système d'inertie et d'opposition stérile. Frappés d'impuissance, il n'inventèrent rien au delà de leur ancienne formule: inertia sapientia, et dans les circonstances données, cette sagesse était pire que la folie des rouges.

Après sa nomination au poste de chef du gouvernement civil du royaume, Wielopolski pria une personne de confiance d'aller à Paris, pour s'aboucher avec l'hôtel Lambert et pour essayer de ramener l'émigration à de meilleurs sentiments. Cette démarche n'aboutit à aucun résultat positif. Le général Zamoyski promit, il est vrai, de garder une «neutralité amicale» envers Wielopolski, mais cette neutralité ne voulait pas dire grand chose. Dans le courant de l'été de cette année 1862, il fit dire au marquis «qu'il était son partisan autant qu'il était convaincu que Wielopolski ne ferait jamais tache à son nom.» «Je voudrais, ajouta-t-il, que le marquis sût qu'il est redevable à moi de la modération que gardent envers lui l'émigration et ses journaux. Wielopolski me doit aussi la mention honorable pour lui de lord Russel *. Lorsque je me fus assuré de la motion à la chambre des lords, je me rendis chez lord Russell pour lui demander comment elle serait reçue, car j'aurais préféré qu'elle n'eût point lieu si le ministre devait s'y opposer. Lord Russell me repondit: Je suis tout prêt à vous être agréable et à dire ce que vous jugerez qu'il me convient de dire à ce sujet. Je lui répliquai que jamais je n'avais été mis plus poliment à une plus rude épreuve, car je m'étais proposé de ne formuler aucune demande et de m'en

* Faite au mois de mars à la chambre des lords en réponse à lord Carnarvon.

remettre à Sa Seigneurie. Je le priais seulement d'appuyer le marquis Wielopolski. — Je le ferai, je le ferai, me dit lord Russell; et il le fit. — Je me disais que l'appui de Russell soutiendrait le marquis auprès de sa nation, et le ferait respecter par la Russie.» L'embarras du général à formuler une demande dépeignait la situation pénible de son parti. Les temps étaient durs pour la diplomatie nationale. Elle s'affligeait de l'insensibilité de l'Europe aux souffrances de la Pologne, de la tournure de la politique napoléonienne, des progrès de la conspiration dans le pays. Elle se disait qu'une explosion révolutionnaire serait un grand malheur, car elle ne trouverait pas d'appui en Europe. Mais elle craignait la pacification même relative du pays, car cette pacification aurait mis un terme prématuré à ses calculs fondés sur Napoleon III. D'un autre côte le présent pour elle n'existait pas: elle vivait toute dans l'avenir et sacrifiait à cet avenir problématique les intérêts les plus sacrés de sa nation. Voulant gagner du temps, elle s'arrangeait de façon à tenir en éveil l'opinion publique de l'Europe et l'entourage de Napoléon III, à rappeler constamment à l'une et à l'autre que la paix était loin de régner à Varsovie. Elle n'avait plus d'organe à elle, mais elle disposait de quelques journaux parisiens, et surtout de la vaste publicité de la Revue des Deux Mondes. Elle inondait l'Agence Havas de nouvelles qui souvent étaient refusées à cause de leur exagération manifeste. Dans la Revue on discréditait Wielopolski, lui opposant à toute occasion le comte Zamoyski comme l'incarnation de l'esprit national de la Pologne, et, ce qui était infiniment plus coupable, on le faisait passer pour un ennemi mortel de l'Autriche, afin de se faire bien venir à Vienne et d'entretenir chez le comte Rechberg ses sympathies à l'égard de ce mouvement «d'une si haute valeur morale.» Le cabinet de Vienne était déjà passablement mal disposé envers la combinaison Wielopolski. Or, quand des Polonais venaient vous dire que cet homme n'était qu'un Cavour panslaviste, on s'imaginait être en présence d'un second Piémont qui ne manquerait pas de revendiquer la Galicie au premier jour.

En revoyant son fils à Varsovie, le marquis lui dit aussitôt: «Je regrette de n'avoir pas le temps d'aller à Berlin et à Vienne, car c'est de là que nous viendront les plus grandes difficultés.» Ses compatriotes se chargèrent de les augmenter encore. Un même travail fut poussé avec une nouvelle ardeur à Rome, par cette ligue de prétendus amis de la Pologne, par la diplomatie nationale, et par les ultras de Varsovie. Toute fière de la victoire des idées intransigeantes dans la question de la nonciature, cette triple coalition mettait en garde le Saint Siège contre «l'Hégélianisme» de Wielopolski, contre ses tendances à imposer à l'Eglise le joug d'un état schismatique, contre ses instincts de despote. A les entendre, l'Eglise en Pologne courait le danger d'être avilie, réduite à l'esclavage, transformée en un instrument de domination; un danger pareil aurait aussi menacé Mgr. Feliński qui, une fois tombé sous l'empire du marquis, se séparerait de son troupeau et agirait au détriment de la religion.

Intimement alliés au parti blanc, les ultras de Varsovie partageaient les animosités des chefs de ce parti à l'égard de Wielopolski. Méprisant le régime nouveau dans le pays, ils se gardaient bien de faire valoir à Rome la vérité et d'avouer que l'autonomie créait à l'Eglise une situation nouvelle tout au profit du catholicisme. Ce que le marquis avait conquis pour l'Eglise, le Saint Siège n'avait jamais pu l'obtenir. Grâce à ce régime méprisé, l'Eglise jouissait dans le royaume de la liberté intérieure plus complète que dans aucun état catholique du continent, et de la protection bienveillante et éclairée du gouvernement, qui s'attachait à réparer les maux du passé. Mgr. Feliński s'entoura de la portion la plus respectable du clergé polonais; au consistoire, à l'académie ecclésiastique, au séminaire, partout on rencontrait un choix d'hommes qui aurait fait honneur au clergé de n'importe quel pays. Toutes les fois qu'il s'agissait des affaires religieuses, le marquis ne manquait jamais de consulter qui de droit: «Que dit la loi de l'Eglise, que disent les canons?» Les évêques étaient absolument libres dans l'exercice de leurs attributions et dans l'administration des diocèses. De jeunes prêtres allaient achever leurs études à l'étranger aux frais du gouvernement. Vers la

fin de l'année on s'occupa des préparatifs d'un synode. Bien des fois des prêtres arrivés de la Galicie, disaient aux ecclésiastiques de Varsovie: Que vous êtes heureux! Que vous êtes libres ici! — A la cour l'Archevêque de Varsovie tenait une des premières places, était entouré de respect et d'honneurs; et le grand-duc Constantin s'appliquait par son exemple à faire respecter les sentiments religieux de la population*. — Avec le temps on aurait modifié la législation et fait disparaître bien des inconvénients dans la pratique**. Tout le bien qui se faisait dans le pays, aurait en même temps profité à l'Eglise et à la religion; la réforme de l'instruction publique aurait produit un clergé plus instruit, en même temps qu'elle aurait élargi l'influence de l'Eglise sur l'éducation, et par conséquent sur l'esprit de toutes les classes de la société. Les intransigeants ne se contentaient pas de ces minces avantages: il leur fallait la chute de Wielopolski et la «liberté de l'Eglise.» Il n'avaient personne à mettre à la place du marquis qui était le seul et unique Polonais accepté par la Russie; et cette liberté de l'Eglise était tout aussi insaisissable que l'indépendance de la Pologne dans ses limites séculaires. Courant après un fantôme, ils oubliaient que le temps ne respecte guère ce qui se fait sans lui, et ils fermaient les yeux à une réalité sinistre. Cet abus sacrilége de la religion détruisait dans le peuple le respect des choses saintes et de la loi de Dieu, minait les bases de la société et démoralisait les individus. Si la Pologne était encore à sauver, elle ne l'était que par une intervention énergique du Saint Siège, par un arrêt de Rome tranchant la solidarité factice entre la révolution et la religion. Cette crainte du schisme, cette menace de voir la

* Pendant l'hiver de 1862 à 1863 l'auteur de ces lignes a été témoin de la scène suivante: un enterrement croisait la voiture du grand-duc Constantin, S. A. I. fit arrêter et se découvrit, ainsi que son escorte de Tcherkesses.

** Un catholique qui allait épouser une personne appartenant à la religion grecque orthodoxe s'adressa à l'Empereur pour être dispensé de l'obligation d'élever ses enfants dans la religion de la mère. Il reçut la dispense demandée, et à cette occasion le grand-duc Constantin fut autorisé pour l'avenir à accorder les dispenses de ce genre aux personnes qui s'adresseraient à lui.

Pologne s'éloigner de la papauté, tout cela n'était que des leurres. Le vrai peuple sincèrement pieux se tenait loin du mouvement politique, et parmi les classes éclairées, les bons catholiques se seraient inclinés devant le blâme du Saint Siège. Ce que l'on nommait «peuple» n'était qu'une poignée de misérables qui insultaient leurs evêques, et qui allaient bientôt fournir au pouvoir occulte des assassins.

Pendant l'automne de 1862 une tierce personne intercéda à Rome auprès d'un prélat haut placé, en faveur de Wielopolski. Voici la réponse qu'on obtint:

«J'étais informé de tout ce que le marquis Wielopolski a fait pour obtenir la nomination de Mgr. Feliński à l'archevêché de Varsovie. Ce bon choix dû à sa sage influence, nous fait espérer de voir dans l'avenir des propositions semblables par rapport aux autres diocèses: le choix de bons évêques étant un des moyens les plus efficaces pour pourvoir aux besoins de l'Eglise et de la morale. Jusqu'ici nous n'avons pris aucune disposition contraire à celles du marquis Wielopolski, relativement aux affaires religieuses de l'Eglise catholique de son pays. Je pense que personne ne pourrait lui attribuer des projets contraires à la religion dans laquelle il est né, qu'il professe et qui est celle de son pays; d'autant plus qu'il doit mieux que tout autre connaître les plaintes des Polonais touchant les obstacles que les lois et systèmes de gouvernement opposent à la liberté de l'Eglise et des choses relatives à la religion, cette religion si vivace dans le coeur de ses compatriotes. Vous me parlez des bienfaits que le dit marquis aurait obtenus, en facilitant les communications du clergé avec le Saint Père; je puis affirmer cependant que jusqu'ici nous n'en avons vu aucun effet. Je puis même vous dire que la raison pour laquelle le nonce n'a pu partir pour St. Pétersbourg, est justement que le gouvernement russe n'a cru pouvoir prendre aucune mesure, fût ce temporaire, pour suspendre l'effet des lois qui défendent au clergé et aux fidèles de correspondre en matière de religion avec le Saint Père, directement ou avec son représentant. Du reste j'aime à espérer que les bonnes intentions du marquis ne se rebuteront pas en face des difficultés de la situation, d'autant plus qu'en

voyant tant de Polonais, j'ai acquis la conviction qu'un des moyens les plus efficaces pour pacifier la Pologne, est de lui rendre la liberté religieuse.»

Profitant de l'inaction des éléments conservateurs, le pouvoir occulte veillait à ce que le nouveau régime restât isolé comme l'avaient été les régimes précédents. — Ce n'est, disaient ses agents, qu'une nouvelle ruse moscovite et un «nouvel acte de la comédie des réformes;» si la Russie désire sincèrement se réconcilier avec la Pologne, elle doit d'abord renvoyer Wielopolski, et étendre les institutions du royaume à la Lithuanie et aux provinces; alors seulement on pourra ajouter foi à la sincérité des bonnes intentions de nos dominateurs qui, autrement, saisiront la première occasion pour nous reprendre les concessions accordées à contre-coeur, sous la pression des événements et de la France. — Ces paroles répondaient admirablement aux dispositions pessimistes des masses, qui reconnaissaient dans le comité révolutionnaire un pouvoir national légitime. Les chefs ne cachaient plus leur intention formelle de provoquer un soulèvement armé, dès qu'il auraient complété les cadres de l'insurrection, réuni les fonds nécessaires, et préparé l'armement. La liberté relative, suite du nouveau régime, leur assurait une plus grande sécurité. Ils disposaient déjà d'une organisation qui pénétrait partout, dans les bureaux du gouvernement et dans les services publics, dans l'armée et la police, dans les rangs du clergé et même parmi la noblesse. Les agents de l'autorité livraient au comité «central» les documents, le prévenaient des mesures prises, et paralysaient l'action du gouvernement. Des prêtres intervenaient pour recevoir les serments des nouveaux affiliés qui juraient «d'obéir et de verser leur sang pour la patrie.» Dans l'organisation du parti «blanc» un certain nombre de chefs électifs des districts étaient affiliés à la conspiration et agissaient dans son intérêt.

A côté du «comité central» existait à Varsovie un second comité de la minorité radicale du parti rouge, rival de l'autre et ayant pour chef ou plutôt pour drapeau, le général Mieroslawski. En guerre ouverte avec le «comité central» auquel il voulait se substituer afin de s'emparer de son organisation

puissante, il redoutait par dessus tout un retour à la légalité, et pour en venir à ses fins il n'hésita pas à avoir recours au crime.

III.

LES ATTENTATS.

Le premier attentant fut dirigé contre la vie du général Lüders qui, avec la meilleure volonté du monde, secondait le marquis Wielopolski dans sa tâche de préparer le terrain pour le grand-duc Constantin. Environ trois semaines auparavant, le général avait reçu une lettre anonyme (en français) du «chef de la société du sauvtage (sic)» où on le prévenait qu'il allait être tué: «préparez vous donc, sublime gouverneur, à passer le Styx.» Dans la matinée du 27 juin, un coup de de pistolet fut tiré sur le général au jardin de Saxe, dans l'établissement des eaux minérales. Le général eut la mâchoire fracassée. L'assassin s'enfuit, ce qui ne parlait pas en faveur du service de la sûreté, d'autant plus que l'attentat avait été commis sur un emplacement de quelques centaines de mètres carrés, dont toutes les issues ainsi que celles du jardin étaient gardées par des hommes de police. Le comité révolutionnaire se tut, et dans le public, le crime fut attribué à la vengeance des militaires pour les arrêts de mort que le général Lüders avait prononcés contre des officiers convaincus d'avoir distribué aux soldats des proclamations de Hertzen.

Craignant un intérim dans le genre de celui de l'exministre de la guerre, le marquis supplia le grand-duc Constantin d'accélérer son arrivée à Varsovie. Sa lettre se croisa avec un télégramme du grand-duc qui annonçait son prochain

départ de St. Pétersbourg. «Vos voeux, mon chez marquis, ont été aussitôt remplis,» lui écrivit le prince Gorczakow. «Mgr. le grand-duc est parmi vous, et Mme la grande-duchesse, malgré son état de grossesse très avancé, a voulu accompagner son auguste époux; la famille impériale de Russie ne connait pas de prudence timide. Nous ne confondons pas la nation avec le crime qui vient de souiller Varsovie. En présence de ce crime, je vous vois d'ici vous redresser de toute la hauteur de votre énergie. Sic itur ad astra, mon cher marquis. Dans ce siècle bâtard, vous vous assurez une belle page dans l'histoire: à mon âge, je dois probablement léguer à mes successeurs le plaisir de la lire.» Annonçant le même événement à un de ses ambassadeurs, le prince ajoutait: «L'arrivée à Varsovie de Mgr. le grand-duc Constantin qui est parti aussitôt après la nouvelle de l'attentant, sera le symbole vivant de la détermination du gouvernement de persévérer dans un système de conciliation et de fermeté; elle prouvera que des crimes isolés ne détournent pas le pouvoir d'une marche qu'il croit appropriée aux besoins du pays.»

A la gare du chemin de fer, un assassin guettait le grand-duc; en même temps, les radicaux préparaient un coup d'état contre le «comité central,» et la mort du grand-duc devait être le signal d'une émeute. Pour telle ou telle autre raison, l'assassin ne put accomplir son dessein. Le lendemain, devant la cathédrale grecque, ce même individu se mêla à la foule, pour tuer le grand-duc à la sortie. Enfin, le 3 juillet au soir, au moment où le grand-duc allait monter en voiture en quittant le théâtre, il lui tira à bout portant un coup de révolver; la balle ayant rencontré la frange épaisse de l'épaulette, ne causa au prince qu'une contusion.

L'attentat eut lieu dans un endroit où jamais il n'aurait pu se produire si la police avait fait son devoir. Pour arriver à l'escalier qui conduisait à la loge de la cour, les voitures entraient sous une immense voûte dont l'accès était toujours fermé au public, et où le public n'avait rien à faire. La porte cochère était gardée par des sentinelles, et un poste de soldats occupait un corps de garde donnant sur l'entrée réservée. L'inepte police avait souffert la présence sous la voûte de

plusieurs individus dont l'extérieur n'était déjà pas très rassurant. Ayant arrêté l'assassin, qui d'ailleurs paraissait résigné à son sort, on laissa échapper ses compagnons *. Puis, pour couronner son oeuvre, l'officier de police chargé de la surveillance du théâtre, lança dans les rues des cosaques qui maltraitèrent des passants.

L'assassin était un jeune apprenti tailleur, faible de corps, fort peu intelligent, sachant à peine lire et écrire, n'ayant jamais fréquenté une école. Il avoua tout. Ses mandataires lui avaient imposé, au nom de la patrie, le devoir de tuer le grand-duc. Il disait n'avoir pas voulu commetre son crime à la gare, par respect pour l'état de la grande-duchesse; du reste, il ne témoigna ni regret ni émotion. Pendant son interrogatoire, il avoua que le marquis Wielopolski allait être tué prochainement.

Le lendemain de l'attentat, Mgr. Feliński, après avoir chanté un Te Deum en actions de grâces pour la préservation du grand-duc, monta en chaire, et s'adressant aux consciences et aux raisons, conjura le clergé et les fidèles de réprouver le crime et d'unir leurs efforts aux siens pour détourner du pays la colère de Dieu. «...Toute atteinte à la vie du prochain, dit-il, est un crime non seulement pour le chrétien qui doit se gouverner par la loi de la raison, mais encore pour le païen qui ne connaît que la loi de la nature, car le précepte: tu ne tueras pas a été gravé par le Créateur dans le coeur de l'homme... En se plaçant même au point de vue patriotique, de pareils actes sont criminels, car ils causent le plus grand tort au intérêts de la nation. Quiconque désire le bonheur de sa patrie, sait, dès qu'il a la foi et la crainte de Dieu, que notre sort à tous est placé entre les mains de la Providence. Or, la Providence est avant tout la justice même, et elle dispense ses bienfaits aux peuples selon leurs mérites: elle punit les mauvaises actions et récompense la vertu. Le Seigneur peut-il bénir ceux qui, violant sa loi et se révoltant contre leur Créateur, prétendent travailler au bonheur du pays? Même tout en méconnaissant le gouvernement

* Dans un coin, on retrouva ensuite un révolver et un poignard.

de la Providence, ne voyez-vous pas que c'est un crime contre la patrie que d'interrompre et de retarder la marche de nos institutions, et cela au moment où ce pays, depuis si longtemps avide de réformes salutaires, vient d'acquérir la possibilité d'améliorer tout ce qui était à changer? En vérité, il faut être aveugle ou insensé pour ne pas voir cette vérité, et ce serait le comble de la pusillanimité et même de la lâcheté, que de ne pas élever sa voix aujourd'hui, et de ne pas mettre résolument la main à l'oeuvre pour arrêter les progrès du mal. Mes frères, dans ce moment suprême, ce n'est plus le gouvernement, c'est la foi, c'est la patrie qui exigent que vous vous prononciez ouvertement contre de telles iniquités; rappelez-vous que dans des cas pareils qui tacet, consentire videtur! J'espère et je crois que les insensés sont en petit nombre parmi nous, de même que j'espère que l'esprit de la nation est resté sans souillure; mais n'y eût-il qu'un seul coupable, celui-là encore doit-être mis au ban de la société, parce que notre nation doit se laver de l'opprobre devant le monde et devant sa propre conscience, elle doit renier toute solidarité avec un acte qui est une tache dans notre histoire. Et vous, serviteurs de l'Eglise, mes aides et coopérateurs dans la vigne du Seigneur, je m'adresse à vous en toute confiance, je vous supplie et, au besoin, vous ordonne d'éclairer le peuple sur ses devoirs, de le faire au tribunal de la pénitence, du haut de la chaire, dans le sein des familles; car si nous n'épuisons pas tout ce qui est en notre pouvoir, c'est sur nous que retombera la responsabilité devant Dieu et les hommes...»

En recevant le même jour les notabilités, le grand-duc s'adressa en ces termes aux assistants: «...Voici un second crime depuis huit jours. La Providence m'a protégé, et je regarde mon accident comme un événement heureux, car il montre au pays combien la contagion est déjà avancée. Je suis profondément convaincu que la noble et généreuse nation polonaise repousse toute connivence avec des attentats de ce genre, mais les paroles ne suffisent pas: il faut des actes. Mon frère désire votre bonheur, c'est pour cela qu'il m'a envoyé ici. Je compte sur votre aide pour que je puisse remplir

ma mission; donnez-moi la possibilité de travailler à votre bien, et soyez convaincus que je ferai tout ce qui est en mon pouvoir.» Ici, se tournant vers M. Zamoyski, le grand-duc lui tendit la main: «Vous m'approuvez, monsieur le comte?... donnez-moi votre main, alors...» Et, prenant aussi Wielopolski par la main, il ajouta: «Je vous demande, messieurs, votre concours; soutenez-moi par votre influence morale, car tout gouvernement privé de l'appui de la nation, reste impuissant.»

L'initiative de cet essai de réconciliation appartenait tout entière au grand-duc Constantin. Le comte ne répondit ni oui ni non, et persista dans son attitude boudeuse vis à vis du gouvernement. Une grande indignation travaillait pourtant les honnêtes gens; on désirait généralement condamner par un acte solennel le crime qui venait d'être commis. A cette fin on décida de présenter au grand-duc une adresse collective portant un nombre considérable de signatures. Pour fixer les termes de la rédaction de la pièce, on convoqua une quarantaine de personnes appartenant à toutes les nuances de l'opinion «modérée.» Des révolutionnaires réputés modérés se mêlèrent ainsi aux conservateurs, fort embarrassés de leur rôle, parce que, tout en se proposant de désapprouver l'attentat, ils voulaient éviter une manifestation franchement gouvernementale qui leur aurait fait quitter le terrain de la neutralité, et qui les aurait brouillés avec le «comité central*.» Deux députés de la réunion se rendirent ensuite chez le marquis pour lui annoncer qu'une adresse protestant contre l'attentat allait être remise au grand-duc lieutenant, et qu'on le priait de prendre les ordres de S. A. I. sur le jour et l'heure de l'audience. Wielopolski accueillit cette nouvelle avec une satisfaction facile à concevoir, mais il eut l'imprudence de ne pas se faire délivrer le texte de la pièce. Or, le lendemain on lui apporta une rédaction qu'il trouva inacceptable, en disant qu'elle contenait des «récriminations» déplacées en ce moment. Par une imprudence encore plus regrettable, il négligea de

* Parmi les personnes convoquées se trouvaient deux individus mêlés à toutes les conspirations de l'époque: Iürgens et Ruprecht.

garder une copie du factum qui depuis n'a jamais revu le jour. On nous dit seulement que l'unique phrase qui aurait pu motiver un refus, était celle-ci: «Nous espérons que V. A. I. trouvera dans son coeur les moyens de guérir les plaies de cette nation si longtemps malheureuse.» Pour pouvoir juger de la portée de cette phrase tout à fait dans le goût du temps, il faudrait connaître le texte complet. Une version digne de foi autorise à croire que les choses s'étaient passées autrement, et que «l'allocution convenue entre les députés et le marquis s'était trouvée allongée d'une phrase de condamnation sur les règnes du père et du frère du grand-duc.» D'autre part, selon un témoignage non suspect de partialité, une phrase aurait été ajoutée au dernier moment et avec préméditation, pour couvrir la retraite des auteurs de l'adresse, que le comte Zamoyski avait mis dans une position délicate, en déclinant sa participation à la démarche. Il importe de faire observer que Wielopolski avait tout intérêt à faire aboutir l'adresse, qui aurait été un si grand renfort pour sa propre situation; et si ces messieurs avaient eu une bien ferme volonté de mener à bout leur dessein, ils avaient toute liberté de parvenir jusqu'au grand-duc Constantin pour le rendre juge du différend. Malheureusement ce qui prévalait à cette époque chez les conservateurs, et ce qui faisait taire même la voix de la conscience, c'était d'abord l'antagonisme, pour ne pas dire la haine contre Wielopolski; ensuite, c'était la crainte de sortir de la négation, car on risquait alors de se brouiller avec l'opinion et de rompre en visière au «comité central,» et cela, pour se rapprocher d'un gouvernement dont on se défiait. Or, tout un long passé avait laissé après lui trop de germes de méfiance, trop de griefs, qui ne pouvaient s'oublier du jour au lendemain; mais la loyauté envers ce Souverain qui, de sa propre initiative, avait restitué au pays les conditions de la vie nationale; mais la gratitude envers ce prince qui venait de courir un grand danger; mais l'honneur, la justice et la foi, tout ce qu'il y a de plus sacré pour un homme et pour une nation, tout cela commandait aux honnêtes gens de ne prendre conseil que de leur conscience, ce guide qui, après tout, est encore le meilleur dans des moment difficiles. Et ce moment était

précisément grave entre tous. Il décidait de l'avenir, car de l'attitude prise par la noblesse dépendait le sort du pays : pourrait-il marcher dans la voie droite ou allait-il être plongé dans un abîme d'inénarrables malheurs? De cette attitude dépendait aussi l'état des relations entre la Pologne et son Souverain. L'empereur Alexandre était revenu, non sans hésitation, sur un système regardé jusque-là comme le seul capable de contenir cette ingouvernable Pologne. Il le fit de son plein gré, avec la ferme volonté de maintenir et de fortifier le nouveau régime à Varsovie; mais il le fit dans l'espoir de délivrer la Russie des cruels embarras suscités par le mouvement polonais. Désormais la marche des choses reposait entre les mains des Polonais eux-mêmes. En répondant aux vues magnanimes de leur Souverain, en prouvant qu'ils savaient et pouvaient se gouverner eux-mêmes, les Polonais raffermissaient l'Empereur dans ses intentions, et gagnaient aux yeux de la Russie des droits au respect de leur autonomie. Dans le cas contraire, en abusant des libertés acquises pour agir contre les intérêts de la dynastie et de l'empire, en blessant les sentiments personnels du Souverain, ils se privaient de l'appui de leur plus puissant protecteur et fournissaient des armes aux partis hostiles. L'empereur Nicolas ne put jamais pardonner à la Pologne l'insurrection de 1830; cet enseignement semble avoir passé inaperçu. Aujourd'hui les grands coupables, pour se disculper, ont recours au même raisonnement dont s'étaient jadis servis les fauteurs de l'insurrection de 1830, en disant que la Russie n'aurait pas manqué de retirer à la Pologne son autonomie comme elle lui a retiré autrefois sa constitution. Eh! bien, en 1862 et pendant les premiers mois de l'année suivante, nos hommes politiques étaient fortement persuadés que jamais la Russie n'oserait toucher à la nouvelle forme du gouvernement, et leur faux calcul contribua beaucoup à perdre le pays. Jugeant mal l'état de la Russie, on s'exagérait son libéralisme tout aussi bien que la gravité des symptômes révolutionnaires à l'ordre du jour. Les troubles dans les universités, les émeutes des paysans, les incendies, dénotaient certes la présence dans l'organisme russe d'un malaise à l'état aigu, mais il ne fallait pas une clairvoyance exceptionnelle pour cal-

culer les forces respectives de la Pologne et de la Russie; car toute faible qu'elle puisse être, la Russie sera toujours assez puissante pour écraser la Pologne. L'effervescence qui régnait alors en Russie, favorisait les tendances légitimes des Polonais en tant que la Pologne aurait présenté au pouvoir un élément de conservation. Reprendre à la Pologne ses récentes libertés, on y pensait d'autant moins que l'on n'était pas tout à fait rassuré par rapport à l'esprit de l'armée, et que l'on était pressé de se consacrer entièrement aux réformes regardant la Russie. D'un autre côté, le gouvernement désirait prouver à l'Europe l'efficacité de l'oeuvre de Alexandre II, de même qu'il désirait augmenter le prestige de la dynastie à l'intérieur; et, dans ce sens, rien ne lui aurait été plus agréable que le succès de la mission du grand-duc Constantin en Pologne. La plupart des portefeuilles se trouvaient alors entre les mains des amis du grand-duc, et les détracteurs du prince étaient réduits au silence aussi longtemps que l'état de la Pologne ne donnait pas lieu aux inquiétudes. Le prince chancelier, partisan de l'alliance française, tout aux affaires d'Orient, ambitionnant de refaire le traité de Paris et d'attacher son nom à cette patriotique entreprise, était personnellement intéressé à la réussite de la combinaison Wielopolski; il saisissait avec empressement les moindres indices d'amélioration dans l'état des esprits à Varsovie et les signalait à ses ambassadeurs. Il les prémunissait en même temps contre l'excès du pessimisme en ce qui concernait les jugements sur la situation intérieure de la Russie. A l'un d'eux, qui exprima des appréhensions très vives pour le présent et l'avenir le plus proche, le prince fit une paternelle admonestation. «La chaleur des sentiments que vous exprimez, lui écrivit-il, m'a donné la mesure des exagérations répandues au dehors quant à la situation de notre capitale et à l'état de la Russie en général. C'est un mirage à distance, ou bien un édifice fantastique dont les architectes ne sont guère bienveillants pour la Russie. Notre position est difficile, comme celle de tout état qui procède à des réformes organiques. L'étendue de l'empire, la diversité des races qui le constituent, augmentent les difficultés. La maladie générale qui sévit en Europe et ailleurs, ne nous a pas

épargnés non plus; mais de tout cela un observateur judicieux et impartial, résidant sur place, ne conclurait pas que nous soyons au bord de l'abîme et impuissants à maîtriser l'agitation des esprits ainsi que les menées coupables qui pourraient s'y rattacher. Il y a du malaise dans toutes les classes, et une certaine hésitation devant ce qui paraît aux masses un immense inconnu: c'est qu'en effet elles sont sorties de leurs habitudes: elles se trouvent en face d'un pouvoir qui, dans la voie du progrès où il est entré, ne considère pas la pression matérielle comme une condition indispensable pour le succès. — Nous croyons que ce progrès, pour être bien compris et pour suivre une marche solide et régulière, a besoin du concours de l'opinion publique. De là une grande liberté donnée à l'expression de la pensée même écrite, et cette libérté se convertit parfois en licence. Ces symptômes ont frappé l'étranger. — La plaine liquide, comme dit Racine, n'est tranquille nulle part. Il en est de même chez nous. Mais l'équilibre se rétablira. Quand les flots sont soulevés, comme c'est le cas partout, il serait puéril de prétendre que la mer se calmera soudainement. L'essentiel est de poser des digues là où la sécurité, les intérêts publics et surtout l'essence du pouvoir seraient menacés: c'est à quoi l'on veille, sans dévier de la marche que notre auguste maître s'est tracée dès son avénement au trône. Notre devise est: ni faiblesse ni réaction. Elle commence à être comprise en Russie; il faut plus de temps pour l'acclimater en Europe, mais j'espère que l'évidence des faits finira par convaincre les esprits les plus prévenus. — Les incendies à St. Pétersbourg et dans quelques autres localités de l'empire sont certainement des malheurs, d'autant plus qu'ils ont atteint surtout les classes peu fortunées. Il est possible, même probable, que la malveillance y a eu sa part, mais l'enquête n'a pas réuni jusqu'ici des preuves suffisantes pour des condamnations capitales qui, ces preuves acquises, auraient été prononcées sans la moindre hésitations... Le feu purifie, dit-on: à St. Pétersbourg ce dicton populaire a reçu son application la plus large. Sauf une très faible minorité factieuse qui aujourd'hui n'ose même pas se montrer, tout le monde n'a adressé qu'un voeu au gouvernement, c'est de le voir sévir

vigoureusement dans toute la plénitude de ses pouvoirs. Cette disposition des esprits offrait un écueil contre lequel le gouvernement ne se heurtera pas. Tout ce qui compromettrait la sécurité des intérêts privés ou porterait atteinte à l'essence du pouvoir, serait impitoyablement comprimé. Mais la marche progressive des améliorations de tout genre que l'Empereur croit nécessaires pour le bien de la Russie, loin d'être arrêtée, sera encore accélérée, autant que cela peut se faire sans nuire à la maturité indispensable aux mesures auxquelles se rattachent les destinées de la Russie. J'ai cru que ces informations auraient un double intérêt à vos yeux dans le moment actuel. J'en ai écarté les arabesques; ce n'est qu'une fidèle photographie de ce qui est.»

Revenons à notre récit. — Ouvrant une séance du conseil d'état, le 5 juillet, le marquis, comme de raison, parla de l'attentat. «Si les coups des assassins, s'écria-t-il, allaient encore chercher des victimes, je désire voir ces coups tourner contre ma poitrine, plutôt que de survivre aux vertus de nos pères et à l'honneur du nom polonais.» Un mois plus tard, dans la matinée du 7 août, au moment où Wielopolski entrait sous le vestibule de l'hôtel des finances, un jeune homme tira sur lui, presque à bout portant, mais sans l'atteindre, deux coups de révolver. Le marquis para l'arme avec sa canne et se mit à poursuivre son assassin qui, tout en fuyant, tira encore *. A la fin de la semaine (le 15 août,) le marquis faillit de nouveau perdre la vie, en plein jour, pendant une promenade faite en compagnie de la marquise. Un homme armé d'un poignard s'élança sur le marchepied de la voiture, mais il fut aussitôt renversé par un coup de fouet que le cocher lui cingla en plein visage **. Le poignard était enduit d'une substance vénéneuse, et l'assassin lui-même, apprenti lithographe,

---

* Il fut arrêté par des soldats du poste voisin. Après l'attentat, le marquis envoya à sa femme ces mots: «On vient de tirer sur moi; je me porte bien et je continue la séance.»

** Voyant un étranger se précipiter sur lui, le marquis tira de sa poche un révolver et s'en couvrit. Le malfaiteur fut saisi par le comte Joseph Wielopolski qui suivait son père dans une seconde voiture. —

avait été empoisonné, quelques instants avant de commettre l'attentat, par ceux qui l'avaient poussé au crime.

Les coupables furent déférés à un tribunal militaire qui les jugea en séances publiques; ils eurent la faculté de se choisir des avocats.

Wielopolski reçut du Souverain et de la famille régnante les plus vifs témoignages de sympathie. L'Empereur se montra particulièrement ému par la nouvelle du second attentat, et recommandant à son frère ainsi qu'à Wielopolski de ne pas négliger les mesures de prudence, il termina par ces mots: «Mes pensées sont avec vous, que Dieu vous garde.» La grande-duchesse Hélène, alors à l'étranger, envoya au marquis ces paroles qui résonnaient comme un cri du coeur: «Nous marchons d'horreur en horreur! Que Dieu veille sur vous et prenne en pitié votre patrie.» — «Le Seigneur vous protège visiblement,» télégraphia au marquis le prince Gorczakow*. «Ici toutes les sympathies vous sont acquises: une éclatante justice est rendue à votre inébranlable courage. Personnellement je suis fier de vous avoir deviné de prime abord. Comme vous, nous persévérerons dans la même ligne de conduite quant à la Pologne. J'espère qu'à force d'énergie on purgera Varsovie de ce nid de scélérats dont l'impunité finirait par atteindre l'honneur de la nation.» — Ses amis de St. Pétersbourg, et à leur tête M. Fournier et lord Napier, comblèrent Wielopolski de preuves d'affection et d'intérêt. Chez ses compatriotes il rencontra moins d'empressement, mais la qualité des marques de sympathie qu'il reçut, le consola de la quantité. Il put se convaincre à cette occasion combien sa conduite trouvait d'assentiment chez les hommes au coeur bien placé.

Pendant les quelques jours qui suivirent le 15 août, on eut les plus graves inquiétudes pour la vie de Wielopolski. Le soir de l'attentat, le grand-duc Constantin lui fit envoyer deux hommes de son escorte particulière; on le supplia de

---

L'attentat fut commis aux «Allées,» qui sont les Champs Elysées de Varsovie, et qui à ce moment, étaient remplies de promeneurs en voiture et à pied.

* De St. Pétersbourg, le 16 août.

ne pas sortir dutout et de cesser de fréquenter les églises où le danger était le plus grand. Le grand-duc Constantin qui, dès son arrivée, avait pris le parti de se montrer partout sans escorte, consentit, à la demande du conseil d'administration, à se faire entourer dans les rues de la capitale d'un détachement de Tcherkesses. Le marquis dut aussi accepter quelques gendarmes qui le suivirent dans ses courses. Alors commença pour lui et les siens cette existence terrible, pire que celle d'un prisonnier, où chaque instant était empoisonné par l'inquiétude. Il supporta avec une fermeté chrétienne les amertumes et les souffrances de l'âme, cherchant des consolations dans la tendresse de ceux qui l'entouraient. Pliant sous l'énorme fardeau de travail qui aurait écrasé une constitution moins vigoureuse que la sienne, il paraissait ne pas s'apercevoir de l'excès de labeur. Son esprit conservait toute sa lucidité et toute son énergie; l'aube le trouvait à sa tâche; cinq heures de sommeil lui suffisaient. Ses journées étaient prises par le travail avec le grand-duc, les séances du conseil et des commissions qu'il présidait à tour de rôle; aucune affaire courante ne se décidait sans son opinion, aucun projet ne s'élaborait sans sa participation; il trouvait du temps pour tout, savait tout et pensait à tout. Il surmenait ceux qui travaillaient avec lui, mais n'éprouvait jamais de fatigue. Pourtant, il n'est pas douteux, qu'à cette époque déjà, les veilles, le surcroît de peine, la vie qu'il menait, ne déposassent dans son organisme les germes du mal auquel il succomba plus tard. Très corpulent, d'un grand appétit, Wielopolski avait été habitué jusque-là au grand air et au mouvement; maintenant il se voyait obligé de renoncer à sortir à pied, de ne plus aller respirer une atmosphère plus pure hors de la ville. Cette escorte de gendarmes qui s'essoufflaient à le suivre et qui croyaient accompagner un prisonnier d'état*, lui était souverainement odieuse; tout cuirassé qu'il était contre les piqûres de la malveillance, il ne pouvait pas rester complètement in-

* Le sous-officier qui commandait l'escorte dit un jour en montant à cheval: «Bon Dieu! quand l'Empereur se décidera-t-il à envoyer ce rebelle en Sibérie et à nous délivrer de cette corvée!»

sensible à la tenue de la population de Varsovie, qui le poursuivait de ses plus méchants regards, et persiflait son escorte et son «carrosse blindé.» Ces bonnes gens n'avaient jamais goûté des félicités pareilles; jamais non plus ils n'avaient calculé le poids d'une voiture couverte de plaques de fer!

Les trois assassins furent pendus. En cela, la société exerça sur eux son droit naturel de punir le crime; mais on se figure aisément la colère de tous ceux qui, se sentant dignes d'un même sort, crièrent à la cruauté. Le comité central proclama les pendus «martyrs de la cause de la patrie.» Les journaux polonais de l'étranger abondèrent dans le même sens, et le moins immodéré parmi eux, le Czas, s'exprimait en substance ainsi: «Il est tels individus qui, ne pouvant supporter l'excès de persécution et d'oppression, poussés par le désespoir, répondent aux attentats par des attentats. Ce sont des représailles provoquées par le gouvernement russe lui-même.» Ni les réclamations diplomatiques ni les procès intentés devant les tribunaux autrichiens n'obtinrent de satisfaction. Les honnêtes gens déploraient ces excès de langage de la feuille de Cracovie, mais personne ne protesta contre les outrages journellement infligés à la plus simple morale. Ce qu'il y avait pourtant de vraiment grave et d'effrayant dans l'impression produite par les exécutions capitales, c'était de voir des femmes appartenant aux classes supérieures de la société, pieuses et même éclairées, s'enthousiasmer pour «ces enfants qui mouraient en martyrs.» On composa toute une auréole légendaire à ces malheureuses victimes de la perversité humaine, et on inscrivit leurs noms parmi ceux des meilleurs fils de la patrie. Au lieu d'émouvoir salutairement et de faire rentrer en elle-même la population de Varsovie, le spectacle des gibets dressés sur l'esplanade de la citadelle ne fit que fanatiser les masses, les femmes, la jeunesse. Le pouvoir occulte ordonna des prières publiques pour les «martyrs.» Elles eurent lieu, bien entendu. Le marquis rédigea pour le Journal officiel quelques belles paroles où il essaya de ramener à la raison les hommes de bonne volonté: «Prier pour les morts est certes le devoir du chrétien, disait-il. Celui même que la justice humaine vient de mettre en présence de son Créateur, mérite

la prière; mais faire de lui un héros et un martyr, c'est un péché contre la religion et contre la patrie. Un martyr ne s'attaque pas à la vie du prochain, un martyr meurt pour la vérité, tandis que l'auteur de l'attentat ne fit qu'expier l'erreur. Une nation qui reconnaîtrait à une telle mort le caractère du martyre, renoncerait elle-même au droit d'invoquer les Saints du Seigneur.»

Les recherches faites à l'occasion des attentats conduisirent à l'arrestation de soixante-six membres de «l'organisation nationale» ainsi qu'à la saisie de ses statuts*. Le doute n'était plus possible sur les proportions ni sur le but du travail révolutionnaire. C'est cette découverte qui paraît avoir éclairé le gouvernement sur l'imminence du danger, dont on mécon-

* La nation polonaise, subjuguée et partagée entre les trois puissances, soumise aux institutions contraires à son esprit et qui visent à disperser ses forces et à détruire son caractère propre, privée d'un gouvernement reconnu par elle, se réunit en une seule organisation ayant pour but la défense de l'unité nationale et la préparation d'une lutte efficace pour son indépendance.

1. L'organisation nationale se propose de préparer le pays à une insurrection générale, calculée pour reconquérir l'indépendance de la Pologne dans ses limites de 1771, et pour donner à tous ses habitants, sans distinction de religion, une liberté complète et l'égalité devant la loi, unies au respect des droits des nationalités.

2. Pour atteindre ce but, l'organisation nationale se sert des moyens conformes au principe et à la dignité d'une grande nation en lutte pour son indépendance.

3. Elle compte sur les propres forces du pays; et, appelant toute les classes de la société au travail national, elle dirige ses efforts principalement vers les couches inférieures de la population des villes et des campagnes, afin de les élever à la hauteur d'un élément politique.

4. Agissant au nom de la fraternité des classes sociales de la nation, elle usera de son influence pour amener une solution de la question agraire favorable à la cause de l'insurrection, en assurant aux paysans la propriété, qui leur sera accordée par le gouvernement polonais, lequel s'occupera de trouver des fonds pris sur les ressources générales de l'état et destinés à indemniser les anciens propriétaires, en rapport avec la valeur des cens. (Ici, il importe de faire observer que le pouvoir occulte ne reconnaissait aux propriétaires qu'une indemnité pour les cens et non pas pour la propriété des terres cédées aux paysans. — En parlant de l'expropriation, le rédacteur du pro-

naissait peut-être la gravité jusqu'alors. Sur la proposition de Wielopolski, et du consentement du Souverain, le grand-duc Constantin adressa au pays, à la date du 27 août, la proclamation suivante:

«Polonais,

«S. M. l'Empereur et Roi, mon auguste frère, en me nommant son lieutenant dans le royaume de Pologne, désirait témoigner par là ses intentions bienveillantes à l'égard de ses sujets polonais.

«Acceptant les devoirs dont il a plu à mon auguste maître de me charger, je ne me suis pas caché les difficultés de ma tâche; mais j'ai puisé des encouragements dans la pureté de mes sentiments, dans ma confiance en Dieu et dans

---

gramme s'était servi des termes mêmes de la circulaire du comité de la Société Agricole du 20 mars 1861).

5. L'organisation nationale dirige la propagande nationale et insurrectionnelle, et veille à ce que cette propagande reste conforme aux principes et au but adoptés.

6. Maintenant la nation dans le deuil et dans l'abstention des plaisirs, elle repousse toute transaction avec l'envahisseur; elle organise l'opposition ouverte et secrète contre la domination étrangère dont elle mine les forces; et sans se lier par des règles préconçues, elle se propose d'utiliser au profit de l'insurrection toutes les positions de l'envahisseur, soit par la résistance, soit par l'agitation appropriée aux circonstances.

7. Convaincue que l'indépendance du pays ne peut être conquise que par les armes, l'organisation nationale réunit les fonds en argent au moyen d'un impôt, et prépare l'armement du pays par des achats d'armes et en organisant des dépôts tant dans le pays qu'à l'étranger, puis en attirant des hommes du métier, et en général elle s'efforce de mettre le pays dans la possibilité de se soulever au plus tôt.

8. L'organisation nationale tâchera de donner à l'émigration polonaise la faculté de servir la cause de l'indépendance dans le pays même.

9. L'organisation nationale entre en communication avec les peuples slaves qui s'efforcent de se libérer du joug qui les oprime; elle travaillera à provoquer parmi ces peuples, nommément en Russie, l'agitation et même un soulèvement armé, afin d'affaiblir et de neutraliser l'ennemi, ainsi que de faciliter la victoire de la cause générale de la liberté.

Le comité central national.

l'espoir d'être appuyé par tous les Polonais aimant sincèrement leur patrie et désirant sa prospérité.

«Animé de ces dispositions, je me suis rendu à l'appel de mon Souverain, et, comme gage de mes sentiments, j'ai amené parmi vous ce qui j'ai de plus précieux au monde, ce à quoi mon coeur tient le plus, ma femme et mes enfants, et cela le lendemain de l'attentat dirigé contre un représentant du Souverain.

«Fort de ma conscience et de mon désir de consacrer toutes mes forces à votre bonheur, je me suis présenté devant vous sous la seule protection de cette confiance illimitée que j'avais placée en vous. Cependant, à peine avais-je mis le pied sur le sol de votre patrie, que j'ai rencontré le bras d'un assassin; la mort m'attendait au milieu de ce peuple venu à ma rencontre, et suivait mes pas lorsque j'allais m'agenouiller devant les autels du Seigneur.

«A la miséricorde de la Providence je dois mon salut. Depuis lors, deux nouveaux attentats ont été dirigés contre l'homme d'état chosi parmi vous, et appelé par la confiance de l'Empereur et Roi à me servir d'auxiliaire dans la grande mission qui m'était échue en partage.

«Le bras de la justice a atteint les coupables. Le gouvernement de S. M. saura réprimer les criminelles menées, et saura couvrir de la protection des lois les hommes de bonne volonté.

«Polonais! voudriez-vous souffrir qu'un parti criminel, peu nombreux mais audacieux, qui ne recule même pas devant les moyens les plus odieux, élève un obstacle entre le trône et la nation, et entrave la réalisation des desseins magnanimes du Souverain? Voudriez-vous souffrir que, sous prétexte de liberté et d'amour de la patrie, une conspiration monstrueuse terrorisât la nation par des menaces incessantes?

«Soyez dignes des vertus de vos glorieux ancêtres; souvenez-vous que jusqu'ici les pages de votre histoire n'ont jamais été souillées par des actes aussi odieux. Par votre conduite, prouvez au monde que vous rejetez loin de vous toute solidarité avec les crimes qui couvrent d'opprobre la nation entière.

«Les grandes réformes sanctionnées par l'Empereur et Roi, et destinées à satisfaire aux besoins réels du pays, attestent hautement la sollicitude de votre auguste Souverain à votre égard.

«Multipliez vos efforts pour que l'application de ces réformes ainsi que leur développement futur ne soient pas entravés par un parti qui sacrifie le bonheur du pays à la réalisation de ses desseins insensés, qui ne sait que détruire et qui est incapable de rien édifier.

«Polonais! répondez à ma confiance par la confiance! Qu'un seul et même sentiment nous anime tous; travaillons de concert, travaillons en paix et avec harmonie au bonheur de la Pologne; prions Dieu de bénir nos efforts, et une nouvelle ère de bien-être et de prospérité s'ouvrira devant cette patrie que vous aimez tant*.»

Presque simultanément, le Journal officiel publia le programme de l'organisation nationale, accompagné d'un commentaire dû à la plume du marquis. Il croyait frapper ainsi un grand coup, pensant que les conservateurs de son pays se réveilleraient de leur torpeur en touchant du doigt le danger suspendu sur leurs têtes. Le caractère révolutionnaire, cosmopolite et socialiste de cette pièce, donnait un démenti éclatant aux tendances patriotiques et religieuses dont le «comité central» aimait à se parer. La noblesse surtout devait reconnaître qu'il s'agissait de sa propre annihilation au profit des couches nouvelles; que la propriété et la tranquillité étaient également menacées; et qu'il n'y avait pas de transaction possible avec un parti cosmopolite, allié à la révolution européenne, et travaillant de concert avec les ennemis de la société de toutes les contrées du globe.

— Dieu fasse que la proclamation ait un effet salutaire! écrivit l'Empereur sur le projet soumis à son approbation. Oui, Dieu seul aurait pu opérer ce miracle! En réponse à l'appel du grand-duc Constantin ainsi qu'à la publicité donnée à une pièce qui devait démasquer les visées perverses des chefs du

* La minute de cette proclamation a été rédigée par le marquis.

mouvement, le «comité central» déclara à son tour (1 septembre) que derechef il agirait en la qualité d'un gouvernement de fait et d'un pouvoir légitime de la nation. Tout en attachant peu d'importance au programme de l'organisation nationale que l'on soupçonnait d'être une invention de la police, la noblesse des campagnes ne resta pas sourde à l'appel du grand-duc Constantin. Cette noblesse qui est l'honnêteté et la générosité mêmes, souffrait dans sa conscience en voyant le crime souiller la terre polonaise; son sentiment d'honneur lui disait qu'il était de son devoir de donner une satisfaction à la morale outragée; elle se sentait inquiétée par les progrès de l'organisation révolutionnaire dont les réseaux l'entouraient de plus en plus étroitement. Dans les réunions locales on se prononçait avec beaucoup de force contre l'inaction des chefs, et on discutait sérieusement les voies et moyens de se rapprocher du gouvernement. S'il s'était trouvé un homme d'initiative, capable d'entraîner à sa suite les gens de bien, tout aurait été sauvé. Mais toujours on se défiait de Wielopolski, et tous ceux qui l'approchaient du plus près partageaient son impopularité. Dès qu'un homme indépendant acceptait un poste dans le gouvernement, il se trouvait aussitôt délaissé par ses concitoyens: tel fut le cas des gouverneurs récemment nommés parmi les membres du conseil d'état. Enfin, la discipline observée au sein du parti, gênait l'initiative individuelle; on attendait le mot d'ordre d'en haut, et là, en haut, régnait sans partage la négation.

Cédant au voeu unanime de la noblesse qui ne voulait plus rester neutre et inactive, la direction du parti blanc convoqua une réunion pour les premiers jours de septembre. Environ trois cent gentilshommes vinrent à Varsovie. La majorité s'y rendit avec l'intention de faire une manifestation conservatrice et même gouvernementale, en donnant à l'adresse qui allait être présentée en réponse à la proclamation du grand-duc, un caractère d'adhésion au gouvernement, tout en demandant, sans les préciser davantage, des institutions nationales. Le comité central n'osait pas encore prononcer ouvertement son quos ego, mais ses agents travaillaient dans l'ombre. On saluait les arrivants en leur disant: «Vous venez mettre

en oeuvre une nouvelle édition de Targowiça! *» Or, en temps qui nous occupe, on bravait volontiers la mort, mais non l'impopularité. Aux yeux des chefs, on fit jouer l'épouvantail d'une insurrection prématurée; et les chefs eux-mêmes s'imaginèrent qu'ils tenaient entre leurs mains un moyen de renverser Wielopolski. Au sein de la réunion, les opinions les plus contradictoires, et preque aussi nombreuses que les individus, ne tardèrent pas à se produire. Les esprits s'échauffaient à mesure que la discussion se prolongeait; et les rouges, qui comptaient bon nombre des leurs dans l'assemblée, avaient beau jeu pour faire prévaloir les idées extrêmes. On discuta à tour de rôle la demande de convocation d'une représentation nationale, la réunion au royaume de la Lithuanie, de la Volhynie et de la Podolie, un vote de méfiance à l'adresse du marquis Wielopolski, et même la demande de son renvoi. Ces deux derniers points exceptés, les autres prirent place dans le projet d'adresse.

Informé du contenu de cette pièce, le comte Zamoyski, qui n'avait eu aucune part à la convocation ni aux délibérations de cette assemblée, se prononça hautement non seulement contre sa teneur, mais contre l'idée même d'une adresse, en qualifiant cette démarche «d'enfantillage,» et en engageant la noblesse à ne pas faire de «bêtises,» mais à se tenir tranquille et à s'occuper de ce qui la regardait. On fit alors au comte d'amers reproches de ce qu'il voulait abandonner le pays et la noblesse au moment où l'un et l'autre avaient le plus besoin de lui. On l'amena à un compromis, en vertu duquel, au lieu d'une adresse au grand-duc Constantin, l'assemblée allait déposer entre les mains du comte une espèce de manifeste qui lui laisserait la faculté de choisir le moment favorable pour le présenter au grand-duc, comme renfermant les voeux du pays **.

---

* La confédération de Targowiça en 1792, sous l'égide de la Russie.

** Voici le texte de ce document:

Varsovie 11 septembre 1862.

Monsieur le Comte,

Les malheurs qui se sont appesantis sur la Pologne avec une

Le gouvernement se trouva en face d'une véritable confédération de la noblesse qui lui posait son ultimatum et des conditions que l'on savait inacceptables. — «Un grand malheur est arrivé!» nous disait alors, à son retour de Varsovie, une des personnes qui avaient été présentes à la réunion. Désormais il n'y avait plus à se méprendre sur l'issue inévitable de cette lutte où la force et les faits devaient avoir le dernier mot. Sous peine d'abdiquer, le gouvernement avait le devoir de sévir. Il était désarmé légalement, car les auteurs de cette trame eurent soin de cacher le corpus delicti, et ils eurent aussi la prévoyance de faire circuler le bruit que le grand-duc avait autorisé cette démarche. A moins de recourir à l'arbitraire en envoyant un certain nombre des signataires à Wiatka, il ne restait au gouvernement qu'à s'en prendre au comte Zamoyski, car c'était chez lui que le manifeste avait été discuté et arrêté en dernier lieu, et c'était lui qui servait de drapeau aux factieux qui s'arrogeaient le droit de parler au nom du

---

rigueur sans exemple dans l'histoire, en brisant son existence politique, n'ont pu ni affaiblir l'esprit de la nation, ni corrompre ou effacer en en elle le sentiment de sa mission historique.

Ce sentiment a grandi par le sacrifice, la souffrance et la foi dans l'avenir; et, dans les moments solennels, la voix de la conscience nationale s'élève pour demander que les anciennes lois et les anciennes libertés soient restituées à la Pologne.

L'année dernière, dans son adresse à l'Empereur, le pays avait déjà réclamé en faveur de ses droits, et les habitants, réunis pour les élections des conseils municipaux et des conseils de district, avaient présenté, à cette époque, au lieutenant de l'Empereur, un mémoire couvert de 20.000 signatures, dans lequel ils déclaraient qu'une représentation nationale, émanant d'élections libres, et libre dans ses discussions, pourrait seule exprimer les besoins réels du pays, et que les institutions concédées par le gouvernement étaient loin de répondre à ces besoins et ne sauraient prévenir les malheurs qui menaçaient le pays.

La déclaration de l'état de siège empêcha la remise du mémoire; aucune satisfaction ne fut encore donnée aux habitants; ce qui amena des conséquences auxquelles tout le monde pouvait s'attendre.

Aujourd'hui nous voulons répondre à la proclamation du grand-duc Constantin, et empêcher le pays de s'acheminer vers un abîme sans issue. Arrivés des diverses provinces de la Pologne, en l'absence de

pays. On décida d'envoyer M. Zamoyski à St. Pétersbourg rendre compte au Souverain de sa conduite.

Le comte fut prié de passer au palais. Le grand-duc le reçut en présence du comte Chreptowicz qui servit de témoin à l'entretien. Ayant appris que M. Zamoyski avait manifesté sa surprise de voir sur une table dans le cabinet du prince des révolvers et des poignards *, le grand-duc les lui fit voir, en ajoutant que ces armes avaient été celles de ses assassins. «Elles évoquent de tristes souvenirs, Monseigneur,» lui dit le comte. Le grand-duc répondit à peu près en ces termes: «L'attentat commis contre moi eut aussi son bon côté, car il avait scellé de mon sang les liens entre moi et la nation, et resserré ceux qui m'attachaient au pays au bonheur duquel je voulais me consacrer. A deux reprises je m'étais adressé à vous, monsieur le comte, faisant appel à vos sentiments de patriotisme; la première fois le lendemain de l'attentat, la seconde dans un entretien particulier. Dans l'intérêt

---

son organe légal, nous sommes venus vous trouver, Monsieur le Comte, afin que, représentant et interprète de l'esprit de la nation, vous exposiez à Son Altesse Impériale nos besoins et nos aspirations, que nous ne pouvons taire plus longtemps et que nous voulons affirmer hautement devant le monde entier.

Nous ne refusons pas notre concours pour la formation des institutions nouvelles: nous tenons seulement à déclarer que les mesures mises en vigueur jusqu'à présent dans le pays ont poussé l'excitation des esprits a un degré tel, que ni la force militaire, ni les tribunaux exceptionnels, ni les prisons, ni les déportations, ni l'échafaud ne sauront en avoir raison, et ne feront au contraire que provoquer une exaspération excessive, qui poussera la nation dans une voie également fatale pour les gouvernants et les gouvernés.

Polonais, nous ne pourrons appuyer le gouvernement que quand ce gouvernement sera polonais, et quand toutes les provinces qui composent notre patrie, seront réunies ensemble et jouiront d'une constitution et d'institutions libres.

Dans sa proclamation, le grand-duc lui-même a respecté et compris notre attachement à la patrie; or, cet attachement ne saurait se diviser; et, si nous aimons notre patrie, nous l'aimons tout entière dans les limites que Dieu lui a tracées et que l'histoire a consacrées.

* Le Czas en avait parlé.

de l'oeuvre que j'avais entreprise, et vu la gravité des circonstances, j'avais fait ressortir la nécessité que tous les Polonais ayant le coeur bien placé vinssent se groupper autour du gouvernement, pour montrer par leur concours loyal et sincère qu'ils reniaient le parti radical et ses actes criminels. J'avais aussi fait ressortir que je n'admettais pas que l'on puisse rester neutre dans un moment aussi critique, et que, selon moi, il n'y avait que deux voies à choisir: ou marcher avec le gouvernement, ou se mettre contre le gouvernement et entraver sa marche régulière.» Après avoir exposé le passé, le grand-duc passa à l'affaire du manifeste. Le comte l'assura qu'il n'avait été pour rien dans cet événement. «Soit, répliqua le prince, mais vous n'avez pas refusé la pièce?... Dans tous les cas c'est un acte illégal qu'aucun gouvernement ne saurait tolérer sans être taxé de faiblesse. Jamais je ne saurais permettre non plus qu'une réunion de particuliers s'arrogeât le droit de se constituer en représentants de la nation, et qu'un individu quelconque, fût-il le comte Zamoyski, acceptât le mandat de chef du pays. Je suis venu en Pologne avec la ferme intention de suivre scrupuleusement la voie légale: pour être conséquent, je ne puis tolérer que qui que ce soit dans le pays se permette de sortir de la légalité. L'ensemble des actes illégaux auxquels vous avez prêté l'appui de votre nom et de votre position me place dans la pénible nécessité de vous inviter à vous rendre immédiatement à St. Pétersborg, où vous rendrez compte de votre conduite à votre Souverain.»

Le comte reçut ensuite le conseil de passer à l'étranger. Dans sa situation, c'était malheureusement le seul parti qui lui restât à prendre, car sa présence à Varsovie était tout aussi pénible pour lui qu'inadmissible pour le gouvernement. Son départ involontaire n'en devint pas moins un grief terrible contre le marquis, qui avait été le véritable auteur de la mesure prise contre son principal adversaire. Tout autre à sa place en aurait fait autant.

Le comte Zamoyski se rendit d'abord à Paris, où l'attendait son frère le général. Celui-ci était déjà antérieurement revenu de ses dispositions conciliatrices, envisageant la conduite du comte André à Varsovie comme la seule conforme

à la dignité nationale. Sans se voir, sans s'écrire, sans se concerter entre eux, ils marchaient dans le même chemin: c'était assez pour lui. Plus tard, bien souvent il se frappa la poitrine et versa des larmes. Tant que tout n'était perdu, il s'entêtait à prêcher la résistance, à empêcher tout acte pouvant être interprété comme une transaction avec la Russie. Les journaux de la diplomatie nationale s'empressèrent de classer le comte André parmi les martyrs, et de le faire passer pour une victime de la haine implacable de Wielopolski, pour une victime de cette Russie qui poursuivait la Pologne de sa vengeance.

Aux yeux du pays, le renvoi du comte Zamoyski équivalait à une seconde dissolution de la Société Agricole. Ceux-mêmes qui autrefois le considéraient comme un «boulet» et comme un obstacle à une marche plus raisonnable du parti conservateur, se firent maintenant un point d'honneur de le venger, en redoublant d'hostilité envers le gouvernement et envers Wielopolski.

Du bien que faisait le marquis, on ne lui tenait pas compte; mais chacun de ses gestes, chacune de ses paroles étaient commentés, dénaturés, interprétés avec le dessein prémédité d'en faire une arme contre lui. Certes, Wielopolski n'avait pas cette souplesse d'esprit et de manières, ni cette grâce insinuante qui aident puissamment à gouverner les hommes; mais il rachetait ces défauts au centuple par les services qu'il rendait à son pays. S'il avait eu ces qualités, il n'aurait pas été plus heureux, car une fièvre ardente rongeait le pays. Une sensibilité maladive s'était emparée des gens; ils étaient sourds à la voix de la raison, mais la moindre piqûre les rendait fous. Ainsi, dans le courant du mois d'août, le Journal officiel publia une notice portant cet avis: «Les employés de toutes les administrations ont reçu de leurs supérieurs l'ordre de ne se servir dorénavant que de chapeaux cylindriques, afin de se séparer du parti de l'anarchie qui, dans ces derniers temps, a défendu aux hommes de porter ces chapeaux en usage dans toute l'Europe civilisée. Tout autre couvre-chef sera considéré comme un indice de participation aux manifes-

tations qu'impose à la capitale une bande de malfaiteurs *.» On ne se figure pas l'importance que prit cet incident. On lui donna les proportions d'un grand événement politique, d'un acte arbitraire et odieux. Or, le gouvernement avait le droit incontestable d'ordonner à ses employés d'arborer le chapeau en signe de protestation contre la tyranie du pouvoir occulte qui, de son côté, prescrivait des règles pour l'habillement des hommes et des femmes. Et cependant, cette infime petitesse pesa dans la balance au point de réduire à néant une tentative de salut qui, sous l'inspiration de la Providence, se préparait là où personne ne l'espérait.

Il y a en Lithuanie un coin de terre perdu dans les forêts et les marécages, qui porte le nom de district de Pińsk. La noblesse de se district s'étant réunie pour procéder à des élections, profita de cette occasion pour discuter la situation de Varsovie. On décida unanimement qu'il fallait protester contre les horreurs qui s'y commettaient. «Rédiger et faire voter cette protestation, était chose facile,» mandait au marquis un gentilhomme de cette contrée, qui du reste lui était complètement inconnu. «Les avis étaient seulement partagés quant à la manière de donner suite à notre démarche. Les uns voulaient publier l'acte dans les journaux du pays, ou pour le moins dans des feuilles étrangères ; les autres prétendaient que notre district n'avait pas le droit de parler au nom du pays, et désiraient se concerter préalablement avec leurs concitoyens des autres districts. D'autres encore proposaient de faire signer la protestation à toutes les classes, à la noblesse, au clergé catholique et russe, aux paysans, aux Juifs, et de la transmettre ensuite directement au chef du gouvernement civil du royaume de Pologne. Après une longue discussion, ce dernier projet fut adopté, lorsque la poste nous apporta l'infortunée ordonnance sur les chapeaux. On se sépara sans rien décider, car autant nous sommes tous remplis d'indignation pour les excès des démagogues, autant chacun de nous

* Cette notice eut l'honneur d'être placée dans un recueil de documents publié à Paris en 1863, sous le titre: Affaires de Pologne. Exposé de la situation.

hait tout ce qui rappelle l'ancien régime. Pourtant, tous les chemins mènent à Rome. Fermement convaincu comme je le suis, qu'aucun homme raisonnable et indépendant ne voudrait laisser à la postérité son nom souillé d'une tache, j'ai décidé sans consulter personne, de vous transmettre, monsieur le marquis, une copie de notre protestation. Si vous le trouvez utile, vous pourrez la faire publier, car aucun habitant de Pińsk ne reniera ce qui répond à sa conviction la plus intime.» Dans ce coin perdu où la civilisation moderne avait de la peine à pénétrer, où les consciences n'avait rien cédé de leurs droits, on ne craignait pas la «fosse commune du panslavisme» ni ce prétendu fossoyeur! Par malheur, le marquis ne put aucunement publier cette pièce précieuse qui d'ailleurs, ayant passé par ses mains, perdit tout son poids et toute sa valeur.

IV.

LA PROSCRIPTION.

Peu après la nomination de Wielopolski, le ministère de la guerre exigea la levée des recrues dans le royaume de Pologne. Le nouveau régime devait prouver son aptitude à gouverner le pays, en exécutant cette mesure sans troubler la tranquillité publique. Or, la population du royaume s'était déshabituée de fournir l'impôt du sang. En outre la loi sur le tirage au sort allait être appliquée pour la première fois dans notre pays, et afin de procéder au tirage il aurait fallu déplacer soixante-douze milles hommes appartenant à toutes les classes de la société. Vu l'état des esprits, ce déplacement énorme présentait déjà de graves inconvénients. On avait

à craindre les suggestions des agents du pouvoir occulte, qui n'auraient point manque de tirer parti de la conscription pour indisposer les paysans envers le gouvernement; on avait aussi à craindre des troubles locaux parmi la population des villes, ce qui aurait occasionné l'intervention de la force armée. — A côté de ces considérations pratiques, il s'en présentait une autre, la plus péremptoire, dictée par la nécessité de détruire les cadres de l'organisation révolutionnaire ainsi que de mettre hors d'état de nuire nombre d'individus qui s'étaient fait des agitations politiques un métier, et un métier souvent lucratif. L'expérience prouvait d'ailleurs combien il était inutile de poursuivre les chefs seuls, car les uns pris, d'autres se mettaient aussitôt à leur place et s'emparaient du «cachet,» palladium du pouvoir. Aussi longtemps que l'organisation restait intacte, le premier venu en possession du cachet magique, disposait de tous les moyens d'action accumulés par ses prédécesseurs, et tenait le gouvernement en échec.

Pour obvier aux inconvénients du nouveau mode de recrutement, comme pour sauver l'ordre politique et social, on n'avait qu'à remettre en vigueur l'ancienne loi, d'après laquelle des commissions mixtes désignaient les recrues à lever sur les listes nominatives d'hommes valides. Le grand-duc Constantin se défendit longtemps d'accéder aux propositions du marquis, et en effot ce recrutement exceptionnel, équivalant à un coup d'état, s'accordait mal avec le caractère de la mission du frère de l'Empereur. Il se rendit pourtant aux arguments de Wielopolski qui, avouant que «ce ne serait pas une conscription mais une proscription,» prouvait au grand-duc que cette mesure fatalement imposée par la nécessité, promettait de sauver le pays d'un plus grand fléau.

A la date de 18 septembre, le ministe de le guerre informa le marquis que ses propositions concernant le mode du recrutement venaient d'être sanctionnées. Tout en recourant au coup d'état, il n'en fallait pas moins conserver les formes légales. Le 6 octobre, parut dans le Journal officiel une ordonnance remettant en vigueur l'ancien mode de lever les recrues, et prescrivant pour cette fois un recrutement partiel dont étaient exemptés les propriétaires fonciers, les paysans

et les individus employés exclusivement à l'exploitation agricole, et cela en vue de ne pas entraver les progrès de l'accensement. Une instruction secrète, aussitôt détournée et publiée dans les journaux étrangers, désignait les fonctionnaires chargés du triage des listes, leur recommandant de choisir les recrues «avant tout parmi les individus sans résidence et sans occupations fixes, mal notés pour leur conduite politique,... l'un des principaux objets de ce recrutement étant celui de se débarrasser de la partie de la population qui contribuait à troubler l'ordre public.»

Menacé directement, le comité central poussa des cris de détresse qui trouvèrent des échos à tous les coins de l'Europe. Tout d'abord la diplomatie nationale, enchantée de pouvoir dénoncer au monde la «barbarie moscovite,» stigmatisa le recrutement comme un «défi téméraire porté à la patience d'une nation malheureuse et exaspérée.» Avec elle firent chorus nos bons amis coalisés pour nous perdre, l'humanitarisme catholique ou athée, et tout ce qui porte le nom d'opinion européenne. Dans le pays, ce fut la noblesse qui donna le signal de la résistance légale dans les conseils de districts qui, invités à choisir des délégués pour assister aux opérations du recrutement, refusèrent de participer à une «conscription illégale »

La réunion de ces conseils eut lieu par série, et aussitôt après la clôture des séances de chaque série, l'état de siège était levé dans les localités respectives, de façon que vers la fin de l'année il n'était plus maintenu que dans les grandes villes. Les délibérations des conseils prouvaient chez la noblesse, qui occupait environ deux tiers des sièges, beaucoup de talents, des aptitudes administratives, et un penchant funeste à abuser de la légalité pour faire une guerre sourde au gouvernement. Par un temps aussi agité, le maniement de cette institution utile présentait une extrême difficulté, et comme le disait bien un des gouverneurs: «Il aurait été infiniment plus facile de diriger la chambre la plus nombreuse qu'une telle quantité de conseils disséminés dans le pays.» A part les actes d'opposition passive, le gouvernement ne se trouva dans la nécessité de sévir qu'à l'égard de deux conseils qui furent

dissous à cause des allusions politiques auxquelles leurs présidents s'étaient laissés aller. Il aurait peut-être mieux valu ne pas convoquer les conseils, mais le gouvernement voulait montrer au pays sa détermination de continuer l'oeuvre organique. La réforme agraire suivait sa marche régulière, et sa direction se trouvait entre les mains des intéressés. L'organisation des écoles avançait avec une rapidité particulière; après une interruption de trente années l'Université renaquit de ses cendres, avec un choix de professeurs qui dépassait toute attente. Les travaux législatifs n'étaient pas oubliés non plus; on préparait la réforme du code pénal, l'organisations des communes, la création d'une banque de crédit foncier pour le rachat des cens, l'union douanière entre le royaume et l'empire, la réforme de la banque de Pologne, et bien d'autres projets dont l'énumération nous conduirait trop loin et qui furent anéantis par la tourmente révolutionnaire. Disons encore que lorsque les gouvernements de tous les pays augmentaient les charges publiques, Wielopolski avait trouvé le moyen d'alléger et de réduire les impots.

Cet édifice en construction reposait sur un sol miné; il manquait de base et de cette première condition d'existence qui consiste dans l'ordre et la tranquillité. Le comité central, se résignant au recrutement, voulait remettre l'insurrection à un moment plus favorable; mais son armée était déjà trop nombreuse et ses ramifications trop multiples, de sorte qu'il n'était plus le maître absolu de l'organisation nationale: comme dans toute entreprise de ce genre, les enfants menaçaient de dévorer leurs pères. Il lui était impossible de s'arrêter à mi-chemin, de ne pas élargir son cercle d'action, d'arrêter les affiliations dont les progrès numériques ne faisaient qu'affaiblir la discipline intérieure de l'association. En même temps, la conspiration pénétrait de plus en plus profondément dans la machine gouvernementale, et paralysait le fonctionnement de ses rouages.

Au mois d'octobre, le comité essaya de remplir son trésor en puisant dans les poches de la noblesse. Les propriétaires fonciers reçurent l'invitation de verser le premier impôt national; ils payèrent presque tous avec d'autant plus de bon

vouloir que les intentions pacifiques du comité leur paraissaient un gage suffisant contre un soulèvement prématuré. Quant à l'idée d'une insurrection, les «conservateurs» l'acceptaient en principe, pour le moment où la situation de l'Europe présenterait des chances d'une intervention étrangère, ou pour le cas d'une guerre générale. Le parti monarchique de l'émigration, qui dans le temps avait abandonné l'habitude de fêter l'anniversaire du 29 novembre, revint alors à ses premières amours, pour ne pas rester en arrière de ses rivaux. Ce jour-là, le prince Ladislas Czartoryski prononça un discours dissudant ses compatriotes de toute tentative d'une lutte armée; il les «adjurait de subir leur triste sort en martyrs, de supporter jusqu'à ce recrutement inique qui se dressait, menaçant et sinistre, devant les yeux de la nation éplorée; car, disait le prince, en présence de l'état actuel de l'Europe, des alliances qui se préparent et des communautés d'intérêts qui s'y établissent, nul homme sensé ne saurait admettre qu'un soulèvement en Pologne pourrait, à l'heure qu'il est, trouver un appui quelconque à l'étranger.» Ainsi, ce n'était pas à cause des malheurs et des dangers inséparables d'une insurrection que le prince ne voulait point de prise d'armes, mais uniquement par égard pour l'état des relations européennes... Sachant le pays miné par une organisation révolutionnaire, on se berçait de l'espoir puéril de pouvoir retarder l'explosion jusqu'à une heure fixée d'avance. Les moins téméraires, ceux qui précisément redoutaient le plus une insurrection, jouaient avec la pensée d'une lutte inégale, comme on joue, lorsqu'on est jeune et bien portant, avec la pensée de la mort que l'on sait devoir venir, mais dans un avenir si reculé qu'il est superflu de s'en préoccuper.

L'attitude de la noblesse donnait le ton au corps administratif, au clergé, à tous les éléments modérés du pays. Parmi cette noblesse Wielopolski avait espéré rencontrer un grand empressement à servir la patrie, et il se trompa cruellement. Trois membres du conseil d'état firent un véritable sacrifice en acceptant des postes de gouverneurs. Quelques jeunes gens de bonnes familles entrèrent au service et occupèrent des chaires à l'Université, mais ce fut tout. Les hom-

mes en vue auxquels on fit les propositions les plus flatteuses, refusèrent les fonctions qu'on leur destinait. Après avoir essuyé un de ces refus, le marquis nomma son fils Sigismond à la présidence de la municipalité de Varsovie: on l'accusa alors de népotisme. Le service de la presse ne marcha jamais, faute d'hommes aptes à s'en occuper. L'agitation continuelle entravait les meilleures intentions du gouvernement; bon gré mal gré il fallait maintenir l'état de siège dans les villes, ainsi que les tribunaux militaires et les formalités tracassières des passeports. Frappant dans l'obscurité, on mettait parfois la main sur des innocents, et les coupables s'arrangeaient de façon à ne laisser aucune preuve de leur faute: on les tenait en prison parce qu'on avait la conviction morale de leur culpabilité. Et pourtant les rigueurs n'atteignaient jamais la noblesse: de fait, elle jouissait d'immunités dont elle faisait un bien mauvais usage Sa conduite à l'occasion des attentats fut une des raisons du maintien de la censure préventive. Lorsqu'on invitait les rédacteurs des journaux à se prononcer contre les meurtres politiques, on n'obtenait qu'un refus, motivé par l'existence des restrictions qui pesaient sur la presse. Délivrés de la censure, ces mêmes journaux auraient infailliblement continué à flatter le public, et le parti modéré ne manifestait nulle envie de fonder une feuille indépendante *.

Assuré de sa proie en ce qui concernait la noblesse, le comité central fit encore la conquête du clergé, qui reconnut formellement son autorité. Les poursuites exercées à l'occasion des meurtres commis par ordre du comité central à Varsovie et en province, dénonçaient non seulement la participation du clergé aux actes d'affiliation, mais encore la connivence de certains prêtres avec ceux qui ordonnaient les assassinats. On avait inventé une théorie, selon laquelle ces meurtres, n'étaient que des exécutions capitales, accomplies en vertu d'arrêts légitimes et légalement prononcés par un pouvoir constitué et reconnu de la nation. — Voyez vous, disait-on, le comité central est un gouvernement comme un autre, et,

* Un projet de ce genre avait été discuté pendant l'hiver de 1862, mais le principe d'inertie finit par l'étouffer.

comme tel, il a droit de punir; les circonstances l'obligent à se cacher et à procéder en secret: voilà toute la différence.— Bien entendu, les prêtres qui encourageaient l'assassinat, qui nommaient les assassins les «Anges de la vengeance divine,» composaient une minorité atteinte de fanatisme, ou appartenaient à cette classe d'individus qui, depuis longtemps, avaient rompu de fait avec l'Eglise. En compulsant les dossiers des ecclésiastiques mêlés de plus près à la conspiration, et les plus coupables, on trouve ordinairement un passé plus ou moins taré, des abus dans leurs rapports avec leurs paroissiens, des délits de droit commun, ou le mépris de la règle monastique. Dans tout autre pays, des individus de cette espèce auraient été dépouillés par l'autorité ecclésiastique de leur caractère sacré. En France, par exemple, le «prêtre défroqué» est de toutes les émeutes, mais sa conduite ne regarde plus l'Eglise. Chez nous, pendant de longues années, il n'y eut plus qu'une ombre d'autorité ecclésiastique, car les organes du gouvernement l'avaient confisquée à leur profit; un évêque, lorsqu'il y en avait un, y regardait à deux fois avant de punir un de ses subordonnés; il fallait des cas d'une gravité exceptionnelle pour faire prononcer des censures contre un prêtre; car, d'un côté, le pouvoir hostile au catholicisme s'en faisait une arme contre l'Eglise et le clergé, et de l'autre, un mauvais prêtre conservait la faculté de se couvrir de la protection de M. Mouchanow et de tenir en échec l'autorité légitime de son évêque. Une tolérance excessive s'introduisit dans les habitudes, contribuant ainsi au relâchement de la discipline la plus élémentaire. Les couvents, indépendants de l'autorité épiscopale, fournissaient à la révolution ses plus ardents missionaires, et au lieu de servir d'exemple, le clergé régulier ne fournissait qu'un ferment de dissolution. Une trop longue soumission au bon plaisir du gouvernement brisa l'énergie et la force de résistance nécessaire chez le clergé supérieur et inférieur; après avoir subi le joug de M. Mouchanow, le clergé ne fit que changer de maître et accepta le joug des agitateurs. Un prêtre coupable, dès qu'il se distinguait par son ardeur de patriote, se conciliait du coup la protection du pouvoir occulte et celle de l'opinion publique; cela lui valait l'impunité, car

en sévissant contre lui, son supérieur courait le risque de s'attirer la persécution contre laquelle rien ni personne ne pouvait le sauvegarder.

Après les attentats M. Krzywicki s'adressa aux autorités diocésaines, les invitant à demander au clergé de défendre la société et la morale. Le marquis, profitant de la consécration de Mgr. Maïerczak, pria les évêques de se réunir à Varsovie pour se concerter entre eux, et aussi pour s'entendre avec le gouvernement sur les mesures à prendre à l'égard du clergé. Certains évêques ne vinrent pas, et l'un d'entre eux, personnellement lié autrefois avec Wielopolski, s'absenta pour marquer sa désapprobation de la ligne politique du marquis. Les évêques présents eurent une conférence avec M. Krzywicki (17 décembre). Le chef du département des cultes avait déjà donne une preuve de sa conduite correcte, en abandonnant la création du «conseil ecclésiastique» contre lequel Mgr. Feliński avait protesté. Il exposa aux dignitaires réunis «l'imprudence de la conduite du clergé qui, se couvrant du masque des cérémonies du culte, ne cessait de prendre part aux manifestations politiques, introduisait des chants non autorisés par l'Eglise, et qui, non content d'entrer dans les sociétés secrètes, encourageait même au crime.» Il les adjura ensuite de «protester avec énergie contre les scandales que l'on avait à déplorer, et de recourir aux moyens que leur offrait le droit canon afin de couper le mal dans sa racine.» Les évêques, reconnaissant la légitimité de ces demandes, s'engagèrent à y faire droit, promettant de suivre l'exemple récemment donné par l'évêque de Sandomir et de convoquer les doyens de leurs diocèses pour leur enjoindre de surveiller le clergé.

Le jour suivant, M. Krzywicki reçut un document collectif où les évêques lui faisaient observer «qu'en ce qui touchait aux griefs articulés contre le clergé, n'ayant d'autres preuves que des faits rapportés par les organes du gouvernement et des bruits qui circulaient dans le public, ils manquaient de données suffisantes pour asseoir leur jugement.» Ils ajoutaient que le mal ne pouvait plus être déraciné à sa source que par des mesures radicales visant à fortifier la discipline et la hiérarchie, telles que: une plus grande facilité de relations

avec le Saint Siège et les généraux des ordres; l'élimination prompte des dispositions législatives attentatoires aux principes de l'Eglise; la réforme de l'enseignement dans les séminaires; l'envoi des jeunes ecclésiastiques à l'étranger pour y achever leurs études; une meilleure dotation des chapitres, des consistoires et des doyens; enfin, vu «l'impuissance des démarches et des efforts individuels des évêques,» on exigeait la «réunion d'un synode provincial, et, en attendant, celle d'une conférence collective des évêques et des administrateurs des diocèses.»

Depuis tantôt sept mois le gouvernement avait déclaré qu'il ne s'opposerait plus aux synodes, et dès que le clergé en manifesta le désir, on s'occupa activement d'en préparer un. Quant à la conférence, elle aurait déjà eu lieu précédemment, si tous les prélats avaient consenti à se rendre à Varsovie. Réclamer de nouveau contre des dispositions législatives abolies en principe, c'était vraiment enfoncer une porte ouverte, et du reste en quoi ces réclamations pouvaient-elles empêcher l'épiscopat d'élever sa voix au nom de la morale? N'était-ce pas provoquer le pouvoir à s'immiscer dans les affaires intérieures de l'Eglise, que de refuser de restaurer la discipline parmi le clergé en vertu des attributions canoniques des évêques, auxquels le gouvernement laissait toute la liberté dans l'administration des diocèses? Certains membres de l'épiscopat avaient entre leurs mains des rapports détaillés sur les réunions dans lesquelles le clergé s'était soumis à l'autorité du comité central. La conduite du clergé était du reste notoirement et universellement connue; l'archevêque de Posen et de Gnesen s'en étant ému, adressa presqu'à la même date (le 20 décembre) une lettre à Mgr. Feliński, lui signalant les menées révolutionnaires du clergé et son accession à une société secrète. Les faits connus à Posen, l'étaient d'autant plus à Varsovie, et ce changement opéré du jour au lendemain dans les engagements contractés la veille encore, eut sa source dans la pression des intransigeants, qui risquèrent le tout pour le tout. Ces joueurs hardis oubliaient la présence de l'ennemi aux portes de la cité! Chaque jour la révolution resserrait les étreintes de sa domination, et le vertige s'emparait des têtes les plus réfléchies; au bout de très peu de temps on put

s'apercevoir des effets de ce travail mystérieux qui s'opérait dans les esprits.

V.

L'INSURRECTION.

Cédant à la nécessité, le comité central avait décrété de retarder l'explosion révolutionnaire à un autre moment, se proposant seulement de «disloquer» les jeunes gens menacés par le recrutement, c'est à dire d'en expédier une partie à l'étranger et de faire changer de résidence aux autres *. Cette décision rencontrait une opposition vigoureuse au sein du comité lui-même, et surtout de la part des organes inférieurs de l'organisation. Dans le comité il n'y avait que très peu de capacités réelles, et les plus capables, naturellement doués mais ignorants, devinaient les choses plutôt qu'ils ne les savaient **. Ils se tiraient d'affaire par l'adresse doublée de la passion, et leur tâche se trouvait singulièrement allégée par l'obéissance des masses et la pusillanimité du parti modéré. A côté de ces valeurs relatives auxquelles la pratique de la conspiration avait prêté une certaine aptitude à gouverner l'entreprise commune, siégeaient des nullités absolues ou des fous qui avaient passé leur vie dans l'oisiveté, et qui auraient été déplacés dans toute réunion tant soit peu sérieuse. Cette fraction la moins respectable se montrait aussi la plus impa-

---

* Selon les calculs du comité, deux à trois mille hommes au plus pouvaient tomber entre les mains des autorités.

** Il n'y eut parmi eux qu'un seul militaire, Padlewski, ancien officier russe.

tiente. Lorsqu'on leur faisait voir le manque de tout armement, ils répondaient que les armes se trouvaient en abondance entre les mains des Russes, et qu'il s'agissait seulement de les leur prendre; ils comptaient d'ailleurs sur l'assistance des officiers affiliés à la conspiration. Or, à une réunion tenue à Bielany, les conjurés militaires auraient unanimement déclaré que les simples soldats restaient inaccessibles à la propagande révolutionnaire, et que, dans ces conjonctures, la prudence conseillait de ne pas exposer l'oeuvre ébauchée à un échec certain. Ceci jeta de l'eau froide sur l'ardeur des partisans d'une action immédiate. Abandonnant définitivement, l'idée d'un appel aux armes au moment du recrutement, le comité prit le parti de procéder à la dislocation des conjurés, se fiant à l'efficacité de cette mesure: les chances lui en paraissaient assurées, vu la tolérance des maires des communes, vu la docilité de l'administration et de la gendarmerie, qui étaient tenues en respect par l'intimidation.

L'autorité des chefs de l'organisation ne suffisait plus pour maintenir dans l'obéissance leurs propres subordonnés ainsi que la masses des conjurés. Les quelques centaines d'agents en province réprésentaient une force, et une force difficile à manier; en outre, leur position vis à vis des simples soldats de la conjuration devenait de plus en plus critique à mesure qu'approchait l'époque du recrutement. Des gens assermentés en vue d'une insurrection ne concevaient pas les tergiversations, doublement déplacées à leurs yeux au moment où ils se sentaient menacés de perdre leur liberté et d'être envoyés au Caucase ou dans les steppes d'Orenbourg. Le comité punissait de mort les cas de trahison, mais il était impuissant vis à vis des symptômes de décomposition intérieure, suite logique du but qu'il avait assigné lui-même aux conjurés à leur entrée dans les rangs de l'armée insurrectionnelle. En un mot, la conspiration étant parvenue à sa maturité, son sort ultérieur dépendait de l'action mécanique et accidentelle des événements.

Dans les premiers jours du mois de janvier 1863, la police de Paris arrêta un agent du comité chargé de l'achat des armes. Ses papiers, fort compromettants pour les conspi-

rateurs de Varsovie, furent communiqués à l'ambassade russe. A la réception de cette nouvelle, le comité crut prudent de changer en partie son personnel*. Le même fait paraît avoir aussi accéléré le terme du recrutement, qui fut fixé au 15 janvier.

Malgré le devoir de garder le plus strict secret sur les dispositions arrêtées dans un conseil réuni pour cet objet, la date du recrutement se trouva bientôt divulguée. Le comité eut ainsi le temps de prendre ses mesures, et grâce à la négligence des autorités militaires qui crurent superflu de surveiller les barrières et l'enceinte de la ville, il put faire partir (les 12, 13 et 14 janvier) une grande quantité de conscrits ainsi que plusieurs chefs de l'organisation qui, vu leur âge, allaient être à coup sûr incorporés dans l'armée.

L'opération du recrutement devait commencer à Varsovie, au coup de minuit, par l'occupation militaire de la ville. A deux heures du matin, dans plusieurs endroits la police opérait seule, sans l'assistance des troupes, car les soldats erraient dans les rues, ne sachant où aller. A l'appel nominal des recrues, on constata non seulement l'absence d'un grand nombre d'entre elles, mais encore la disparition des individus les plus suspects.

Le lendemain soir, les salons du palais Brühl, habituellement déserts, regorgeaient de monde; croyant que le coup d'état avait réussi, on venait féliciter Wielopolski de son succès. Le marquis, au courant de la vérité, était loin de partager la satisfaction générale. Bientôt, on put se convaincre qu'en province le recrutement avait été manqué tout aussi bien qu'à Varsovie. Le 18 au soir, le marquis reçut un rapport annonçant la présence d'une bande d'insurgés, — qualifiés officiellement de «vagabonds» — dans la forêt de Kampinos, entre la ville de Blonie et la Vistule.

La veille déjà, le comité central avait été mis au pied du mur par ses propres agents en province, qui lui posèrent

* Il est probable qu'à cette occasion un des membres s'était mis illicitement en possession de blanc-seings qui lui servirent à ordonner la prise d'armes dans plusieurs localités de la province.

un ultimatum en lui demandant de proclamer l'insurrection; il avait appris en même temps que des détachements d'insurgés se formaient dans plusieurs localités du pays. Débordé par les événements, le pouvoir occulte se soumit à la nécessité, et après une courte hésitation, dans la nuit du 17 au 18 janvier, il décréta la prise d'armes, assignant comme date du soulèvement la nuit du 22 au 23.

Pour masquer la défaite du gouvernement, le marquis fit publier une notice où il disait que le recrutement avait réussi. Cet article, de la plume de Wielopolski, parut trente-six heures après le décret du comité central concernant l'insurrection *. Les conspirateurs et à leur suite la diplomatie

* Le 19 janvier, le Journal officiel, paraissant dans la soirée, apporta un article sur le recrutement conçu en ces termes: «Le 15 courant, de une heure à huit du matin, le recrutement s'est effectué à Varsovie au milieu d'une tranquillité et d'un ordre parfaits. Nulle part on n'a rencontré de résistance, et depuis trente ans, il n'y a pas eu d'exemple que les recrues aient montré autant d'empressement et de bonne volonté. Dans les salles de l'hôtel de ville et à la citadelle où ils sont placés, les conscrits témoignent des meilleures dispositions; ils montrent même de la gaité. (Ce qui était vrai.) Beaucoup d'entre eux se sont plaints des machinatio s du parti de l'action ainsi que des prétendues autorités de ce parti, qui les ont détournés de la voie de l'honnêteté et du travail, et les ont jetés dans l'oisiveté, les privant ainsi des moyens de gagner leur pain; ces plaintes s'accordent avec les dépositions faites devant les commissions d'enquête. (C'était encore vrai). Beaucoup ont exprimé leur satisfaction de ce qu'ils entraient dans une école d'ordre et de ce qu'ils pourraient s'affranchir de la vie inoccupée et oisive qui leur pesait, et cela d'autant plus que, par suite de la réduction des années de service et du changement opéré dans la manière de traiter les soldats, la condition des conscrits est devenue tout à fait différente Un certain nombre de jeunes gens désignés comme recrues, quarante-neuf, se sont présentés volontairement devant les autorités, le lendemain du recrutement. Il se trouve même des volontaires. Les mesures répressives préparées à Varsovie, en cas de désordres, se sont donc trouvées superflues. La conduite de la troupe et de la police a été exemplaire, et le résultat satisfaisant de cette importante opération dans la capitale fait espérer que le recrutement s'accomplira de la même manière en province, et que, là aussi, les tentatives des anarchistes resteront sans résultat.»

nationale firent accroire à l'Europe que «cette goutte de fiel avait fait déborder la coupe d'amertume*» et que «la nation s'insurgeait» pour donner un démenti à l'outrage qui lui aurait été infligé par Wielopolski. Ce qui prêta une certaine vraisemblance à cette fable, ce fut cette circonstance que l'insurrection n'éclata que quatre jours après l'apparition de l'article, à la date désignée par le décret du comité central.

Les conditions élémentaires de viabilité faisaient défaut à la tentative insurrectionnelle. Le plan général, marqué au coin de la folie, prescrivait l'attaque simultannée des villes de province, afin de surprendre les garnisons et de les désarmer, ce qui devait procurer au mouvement une certaine quantité de matériel de guerre et frapper fortement les imaginations.

Une minime fraction de conjurés se présenta aux endroits désignés; les détachements eurent pour chefs des gens absolument étrangers à l'art militaire, et pour armement, des fusils de chasse, des sabres, des faux et des bâtons. Les lieux où les insurgés devaient se réunir étant connus de tout le monde; il aurait été aisé d'étouffer l'insurrection dans son germe, en dispersant les rassemblements dès le premier moment. Le 18 au matin, le marquis prévint le grand-duc Constantin que la bande de Kampinos se dirigeait vers Modlin, et que probablement elle tenterait de traverser la Vistule à l'embouchure de la Bzura. Malgré les ordres les plus exprès, le commandant de Modlin négligea de garder ce point, où les insurgés effectuèrent en effet le passage de la rivière. Un conseil de guerre prit la décision de concentrer les troupes sur les points stratégiques et de retirer en arrière, «sur la seconde et la troisième ligne,» le corps des douaniers**. Dispo-

* Affaires de Pologne. Exposé de la situation. — Paris. 1863.

** Cet ordre avait été donné à trois reprises: le 23, le 24 et le 27 janvier; selon le témoignage d'un auteur russe, M. Berg, qui avait puisé ses informations aux sources officielles, il fut exécuté par les commandants militaires «fidèlement,» et parfois «avec une grande satisfaction.» — Le grand-duc s'opposait à la concentration, mais soutenu

sant d'une armée de 83.000 hommes, on abandonna à l'insurrection les petites villes et les campagnes, on lui laissa le temps de s'organiser, on lui assura la liberté des communications avec la Galicie et le duché de Posen. Grâce à cette fausse tactique, un mouvement destiné à vivoter pendant une quinzaine de jours, put prendre de la consistance. Dans quelques rares contrées où les commandants des troupes agirent sous leur propre inspiration, la tranquillité fut vite rétablie rien qu'à l'aide de petits détachements de cavalerie qui dispersaient les insurgés en les poursuivant sans trêve. Ailleurs on voulut les battre selon les règles de l'art, mais pour livrer des batailles, il fallait d'abord rencontrer l'ennemi, ce qui était plus difficile que d'en avoir raison, lorsque les chefs insurrectionnels commettaient la faute d'attaquer les troupes, ou se laissaient prendre par inadvertance.

A la vue de cette retraite précipitée de l'armée, le pays stupéfait par l'audace dont le comité central fit preuve en jetant le gant à la Russie, commença à croire que l'insurrection n'était pas aussi faible qu'on le pensait, ou qu'elle était un avant-coureur d'une intervention étrangère. Depuis bientôt un siècle, presque chaque génération avait versé son sang pour la patrie, et la nôtre attendait impatiemment l'occasion de marcher sur les traces de ses aïeux. Un grand nombre de jeunes gens coururent rejoindre les insurgés, tandis que le reste de la population, les paysans exceptés, se mit au service de la cause nationale. On s'empressait de fournir à l'insurrection des vêtements, du linge, des vivres, des chevaux, et cette intendance improvisée déployait une activité merveilleuse qui étonnait les hommes du métier. Grâce aux aptitudes militaires de la race polonaise, les corps acquéraient très vite un commencement d'organisation; les soldats avaient des vêtements uniformes appropriés à la saison, de bonnes montures, des vivres en abondance, des facilités pour se procurer des moyens de transport et des notions sûres sur les mouvements des troupes. L'armement consistait en fusils de chasse, en

---

uniquement par son secrétaire, M. Nabokow, et par le marquis Wielopolski, il se rendit à l'avis du conseil.

lances forgées sur les lieux, en faux dont on reconnut bientôt l'inutilité. Les armes de précision, distribuées en petite quantité, ne servaient pas à grand chose, car les hommes ne savaient pas les manier. Ce qui laissait le plus à désirer, c'était le commandement. Parmi les chefs des corps il n'y eut qu'un nombre fort restreint d'anciens officiers de grade inférieur; la majorité appartenait à tous les métiers hormis à celui des armes. Rarement un chef saisissait les conditions élémentaires d'une guerre de partisans. Au lieu de courir le pays séparément et d'éviter les troupes, les petits corps se rejoignaient ensemble, et les commandants de ces minuscules armées allaient à leur perdition en attaquant des forces supérieures ou en restant inactifs jusqu'à ce que les troupes vinssent les surprendre*. Dans les premières rencontres, les soldats de l'insurrection firent individuellement des prodiges de bravoure; à Wonchock on vit «les enfants de Varsovie» tomber sur des canons qu'ils faillirent prendre; plusieurs détachements russes furent battus ou obligés de se retirer. Ces éphémères victoires n'amenaient pourtant aucun résultat palpable. Le moindre succès était chèrement payé par la mort des plus valeureux, dont l'exemple entraînait les autres et maintenait la cohésion dans les rangs. En outre, tout avantage remporté par un corps, lui valait un accroissement des forces numériques, et plus un corps était nombreux, plus il était exposé à une perte certaine**. Le nombre, l'organisation, l'armement donnaient à l'armée russe non seulement une prépondérance décisive, mais une supériorité écrasante. Aussi, à aucun moment, l'insurrection ne menaça la domination de la Russie. Elle lui suscita des embarras sérieux, non pas en raison de sa force in-

* Un des capitaines improvisés de cette époque, ferblantier de sa profession, connu sous le pseudonyme de Lelewel, avait pour habitude de placer son corps dans les bas fonds, en abandonnant les hauteurs à l'ennemi. Chaque bataille aboutissait régulièrement à un carnage épouvantable. Il fut tué dans une de ses expéditions.

** Tel fut le sort du «dictateur» Langiewicz qui, après avoir réuni sous ses ordres environ trois mille hommes, se voyant cerné, dut partager son corps d'armée et quitter lui-même la contrée où il s'était établi.

trinsèque, mais en servant de prétexte à l'immixtion des puissances étrangères et en paralysant l'action du gouvernement dans le pays même.

Lorsque l'insurrection éclata, l'autorité militaire fut prise au dépourvu par les événements, car rien n'avait été arrêté d'avance pour cette éventualité. Cette singulière négligence de l'état major fut sans doute pour beaucoup dans la précipitation avec laquelle on procéda à cette concentration si malhabile. Du reste, habitué à gouverner la Pologne pendant de longues années, l'élément militaire voyait d'un mauvais oeil l'autonomie du royaume, l'indépendance de l'administration civile, les militaires exclus des hauts emplois, tout ce nouveau régime qui remettait l'armée à sa place et la dépouillait de certains priviléges qu'elle avait usurpés. A cet antagonisme naturel venaient se joindre des griefs en partie justifiés contre la population indigène, et une grande aversion pour la personne du marquis Wielopolski, que l'on considérait comme un ennemi secret de la Russie, visant à la destruction de l'oeuvre de l'impératrice Catherine et de l'empereur Nicolas. Les grosses épaulettes de Varsovie se plaignaient de leur côté des «superbes allures» du marquis, et ne lui pardonnaient pas d'avoir battu en brèche le vieux système. Certaines luttes de partis qui avaient lieu à St. Pétersbourg, et certaines ambitions personnelles n'étaient pas sans influence sur l'attitude peu bienveillante des sphères militaires vis à vis du régime représenté par le grand-duc Constantin et le marquis Wielopolski. Si le pays était resté tranquille, l'harmonie se serait établie avec le temps. Or, les six mois écoulés avaient uniquement contribué à nourrir les sentiments hostiles et à faire naître de nouveaux griefs. Pendant cette période, le cercle des attributions des commandants militaires ne fut jamais bien défini; leurs fonctions de gardiens de l'ordre public et de surveillants occultes, les mettaient en conflit avec la population et les autorités civiles, ce qui donnait lieu à d'interminables querelles entre les organes d'un seul et même pouvoir. Des prophètes en uniforme avaient prédit une explosion révolutionnaire prochaine, plus encore par esprit de contradiction que par clairvoyance, maintenant l'insurrection venait accomplir leurs pro-

phéties, ce dont il étaient d'autant moins fâchés, que tout bouleversement pouvait servir de point de départ à un retour vers le passé. Dès le début des troubles, on remarqua beaucoup de mollesse dans la répression. En province, certains commandants millitaires de grade inférieur, au lieu de poursuivre des insurgés, s'en prirent à la population tranquille qu'ils auraient dû protéger contre le terrorisme du comité révolutionnaire. Ayant à chosir entre deux autorités également tracassières, les plus modérés penchaient du côté du mouvement, lequel après tout éveillait des sympathies, à cause de son caractère patriotique.

La discipline des troupes se ressentait du service imposé aux soldats depuis deux ans. Elle laissait beaucoup à désirer sous le rapport de la docilité du soldat, qui avait aussi son compte à régler avec des «rebelles polonais;» son imagination était d'ailleurs frappée par la précipitation de ses chefs à le préserver contre un ennemi invisible, dont il s'exagérait l'importance. Les expéditions entreprises avec un attirail de guerre complet, abîmaient les hommes de fatigue; car un hiver exceptionnellement doux rendait les routes à peine praticables, surtout pour le fantassin qui supporte mieux les grands froids secs que l'humidité et ses suites. Le soldat en campagne n'est jamais bien disposé envers l'habitant paisible; or, surmené par les marches, excité par l'usage de l'eau-de-vie, il se vengeait de ses privations, à défaut d'ennemi, sur ceux qui lui tombaient sous la main. Dans quelques localités, les détachements envoyés à la poursuite des insurgés, massacrèrent des innocents, et les récits de ces massacres causèrent une exaspération inouïe *.

* A Tomaszow, petite ville située sur la frontière de la Galicie, les insurgés qui s'y étaient établis en permanence, prirent la fuite à l'approche des troupes; malgré cela les soldats massacrèrent une vingtaine de personnes, et dans le nombre un officier de la garde en congé. A quelques jours de distance, le chef de cette même expédition prit d'assaut le chateau de Woislavice, propriété du comte Léopold Poletyllo, membre du conseil d'état. Pas un seul insurgé ne s'y trouvait. Le comte y était avec sa famille et ses hôtes. Un neveu du comte et un des visiteurs furent tués, plusieurs personnes blessées; le château fut saccagé et pillé.

La concentration prématurée des troupes eut encore pour conséquence de dégarnir la frontière du côté de l'Autriche, et d'ouvrir aux insurgés l'accès de la Galicie. De toutes les fautes ce fut assurément la plus grave, car privée de la faculté de se ravitailler, l'insurrection se serait consumée au bout de peu de semaines.

Ayant toléré l'agitation anti-russe en Galicie, le gouvernement autrichien se trouva dans une situation assez difficile vis à vis de l'insurrection. Pour couper court à cette agitation qui avait eu le temps de pousser de profondes racines, il lui aurait fallu sans aucun doute proclamer l'état de siège dès les derniers jours de janvier. Il ne le fit pas par égard pour la France et pour l'opinion libérale de l'Allemagne, mais par dessus tout pour ne pas se dessaisir d'un moyen de représailles contre la Russie. Néanmoins, malgré l'introduction du régime constitutionnel, la Galicie était gouvernée comme par le passé, par la bureaucratie et la police, toutes les deux peuplées d'étrangers et d'instruments zélés autant qu'hostiles aux Polonais. A l'aide d'un cordon des troupes placé le long de la frontière, et par l'envoi d'une circulaire enjoignant aux autorités locales une stricte surveillance, le gouvernement autrichien aurait pu, en se donnant un peu plus de peine, empêcher la Galicie de servir aux insurgés de lieu de ravitaillement et de base d'opération. Or, les mesures militaires et administratives réglaient uniquement le jeu de la soupape de sûreté établie dans le but déterminé de faire vivre l'insurrection aussi bien et aussi longtemps que l'exigeait la politique du comte Rechberg.

Le gouvernement autrichien laissa d'abord partir tous ceux qui voulaient rejoindre les corps insurrectionnels de l'autre côté de la frontière. Grâce à cette tolérance, les bandes les plus nombreuses se formèrent dans les contrées limitrophes de l'Autriche. Les Galiciens apportaient avec eux de meilleurs fusils ou des armes de précision achetées aux soldats autrichiens; ils étaient conduits par d'anciens officiers et composaient le noyau le plus serieux de l'armée insurrectionnelle. Acculés à la frontière, les insurgés trouvaient des facilités inattendues de la part des autorités autrichiennes. «Au lieu

d'être livrés, ou internés, ou pour le moins expulsés, — ce qu'ils auraient déjà regardé comme une grande faveur, — on les laissait passer, on les laissait même revenir et recommancer la guerre après s'être ravitaillés, reposés et renforcés d'un nombre respectable de volontaires, tous enfants de la Galicie, sujets de S. M. Apostolique. Bientôt le cri que «l'Autriche laissait faire!» retentit dans tous les camps d'insurgés, et devint le signal d'un espoir immense. C'est qu'en effet l'administration autrichienne en Galicie, d'ordinaire si soupçonneuse, si compassée et si froide, semblait tout à coup avoir perdu sa morgue, sa rudesse, ses violences et jusqu'au souvenir de certaines obligations internationales. Elle ne cachait pas son indignation contre les «horreurs moscovites,» elle pleurait sur l'affreux sort des Polonais; elle pleura, et elle fut désarmée, elle laissa même les autres prendre les armes, en les priant seulement de ne pas faire trop de bruit.... Les soldats vendaient parfois leurs armes à ces «braves gens,» et, pour empêcher un trafic pareil, le commandant militaire proclama dans un ordre du jour que tout soldat qui «perdrait» son fusil, payerait une amende de 15 florins; or, comme tout insurgé payait volontiers pour chaque fusil le double et le triple, la menace du commandant eut l'effet étonnant d'encourager le commerce. Cracovie présenta alors un spectacle étrange; dans les rues, dans les marchés, on ne faisait qu'amasser de la poudre, du plomb et des uniformes; il y avait des maisons qui portaient en toutes lettres l'inscription en polonais: «Effets pour l'armée national;» dans les carrefours on inscrivait les volontaires, tout cela sous les yeux des autorités autrichiennes *.» A Lemberg, le comte Mensdorff-Pouilly, gouverneur de la Galicie, prit l'habitude de diriger ses promenades du côté de la maison où se trouvait un bureau d'enrôlement, et devant laquelle la foule stationnait en permanence. A Cracovie une maison vola en éclats par l'effet de l'explosion d'une fabrique de cartouches, et l'autorité se contenta de recommander la «prudence» à qui de droit. Lorsque des plaintes furent adressées à Vienne au sujet de la conduite des autorités en Galicie,

* M. J. Klaczko: Etudes de diplomatie contemporaine.

le comte Rechberg se montra fort indigné, et fit prier le gouvernement russe de lui fournir des renseignements précis qui le conduiraient à découvrir les «personnes engagées dans de pareils complots.» Mais chaque fois qu'un cosaque traversait la frontière galicienne, le cabinet de Vienne ne manquait jamais d'élever des réclamations au sujet de la violation de son territoire, et, ayant obtenu la satisfaction demandée, il continuait à remplir comme par le passé ses devoirs de bon voisinage. Cette protection accordée à l'insurrection polonaise ne dépassait pourtant pas une certaine limite. Tout en tolérant les comités révolutionnaires qui fonctionnaient au vu et su de tout le monde, ainsi que la formation des détachements d'insurgés qui pendant des mois entiers attendaient le moment du départ, on entravait le transport des armes et des munitions, dont plus de la moitié était régulièrement confisquée. Signalée d'avance, chaque bande insurrectionnelle rencontrait à quelques pas de la frontière des forces supérieures, et, après un court combat plus ou moins meurtrier, les insurgés se dispersaient pour rentrer en Galicie. Tandis que ces expéditions coûtaient la vie aux plus braves, les autres, moins courageux, retournaient sains et saufs et s'enrôlaient de nouveau. On en voulait aux «fuyards,» taxant leur conduite de couardise, mais en vérité ç'aurait été trop leur demander que de vouloir qu'ils se fissent tuer jusqu'au dernier. C'étaient pour la plupart des hommes à la fleur de l'âge qui ne savaient même pas manier un fusil, qui ne recevaient leurs armes qu'au moment de traverser la frontière *; dans leurs cantonnements, ils étaient laissés à eux-mêmes, de sorte qu'au lieu de s'habituer à la discipline, ils gagnaient des allures indépendantes fort peu de mise en campagne. Avec le temps, ce fut un métier comme un autre que de s'inscrire sur les listes des détachements en formation; sans être astreint à aucun travail, on était logé, nourri et vêtu, on recevait une paye et l'on jouait au héros. Pour une quantité d'individus ce fut une véritable bonne fortune; pour d'autres une tentation grande par elle-même et

* On trouvait souvent des fusils chargés jusqu'à la bouche, la balle en bas.

entourée d'un charme irrésistible. Bien des gens une fois compromis, n'eurent d'ailleurs devant eux que ce vagabondage chevaleresque qui les sauvait du désespoir et souvent de la détresse.

L'apparition périodique des bandes sur le territoire du royaume témoignait aux yeux de l'Europe de la réalité de cette insurrection qui, à plusieurs époques, n'avait existé que dans les journaux, dans les récits des batailles fabuleuses, et dans la volonté de la population de ne pas rentrer dans l'ordre. Dès le début les fautes stratégiques auraient pu être réparées par une manifestation décisive du parti modéré. Epouvantés par cette levée de boucliers si intempestive, tous les hommes sensés déploraient l'aveuglement des rouges, et ne désiraient que le rétablissement de la tranquillité, pourvu que la chose se fît sans leur coopération. Se fiant à la force de l'armée et à la faiblesse de l'insurrection, ils s'attendaient à voir revenir l'ordre et la paix au bout de peu temps, et cette assurance les rendait sourds à la voix de la raison. A l'exemple de certaines grandes puissances, le parti blanc voulut rester neutre, conserver toute sa liberté d'action, attendre ce que lui apporteraient les événements dirigés par le hasard ou par des forces indépendantes de sa volonté. Les hommes d'état de ce parti fermaient les yeux au caractère socialiste de la tentative révolutionnaire, caractère manifesté encore une fois dans la proclamation du 22 janvier, par laquelle le comité accorda aux paysans «sans restriction» la propriété des terres cultivées par eux. Ils ne dirent pas un mot, ils ne firent pas un geste qui aurait pu trahir leurs convictions et leurs opinions. Aux hommes de confiance des palatinats et des districts on recommanda de garder la neutralité vis à vis de l'insurrection et vis à vis du gouvernement, mais cette abstraction praticable jusqu'à un certain point à Varsovie, où siégeait la direction du parti, devenait un non-sens hors des barrières de la capitale. A la campagne un gentilhomme ne pouvait rester neutre lorsque les insurgés venaient lui demander un asile, des chevaux ou des vivres; bon gré mal gré il servait l'insurrection, et quand il ne la servait pas par sympathie, il se soumettait à la force, car l'armée ne pensait nullement à protéger la population pai-

sible et loyale. Une condamnation ouverte de l'insurrection aurait donné à la noblesse le droit d'exiger du gouvernement une surveillance plus active de ses agents, et d'un autre côté, elle aurait fait réfléchir le comité central lui-même, fort perplexe au commencement et n'osant pas user de terrorisme. Le marché à la main, on pouvait demander beaucoup au gouvernement et en obtenir beaucoup. En se prononçant contre l'insurrection, on pouvait arrêter la formation de nouvelles bandes dans le pays et empêcher la Galicie de nourrir l'incendie. Mais il fallait ne pas perdre du temps et même se presser. Grâce à la maxime: inertia sapienta, le mouvement prit le dessus en payant d'audace, et bientôt les tribunaux révolutionnaires, aidés des «gendarmes pendeurs,» vinrent étayer l'autorité du comité central.

Vers les premiers jours de février, les principales bandes d'insurgés ayant été dispersées, tout sembla momentanément rentrer dans l'ordre. Les chefs du parti blanc se félicitaient du succès de leur politique, car le gouvernement paraissait disposé à ne pas dévier de la ligne suivie jusque-là. Au reçu de la nouvelle de l'insurrection, l'Empereur passant en revue le régiment d'Ismaïlow, le 25 janvier, prononça des paroles rassurantes: «Je ne veux pas accuser toute la nation polonaise, dit-il; dans ces tristes événements, je ne vois que l'oeuvre du parti révolutionnaire qui vise partout au renversement de l'ordre légal.» Le langage du grand-duc Constantin étant conforme à celui du Souverain, les blancs jugèrent superflu de s'inquiéter de l'avenir du pays. On oublia les craintes récentes relatives au retrait des institutions; on traita à la légère les avertissements de ceux qui lisaient dans l'avenir. Dès que la position politique de Wielopolski commença à être ébranlée, certains compatriotes se mirent de la partie pour le renverser.

L'insurrection ne sembla pas avoir amoindri la confiance dont le Souverain honorait Wielopolski. A l'occasion d'un nouvel attentat dirigé contre sa vie*, le marquis reçut du couple

* Dans la seconde moitié de janvier on avait tenté d'empoisonner toute la famille Wielopolski, en saupoudrant d'atropine un plat de

impérial les marques les plus flatteuses d'intérêt et de sympathie. Un peu plus tard, l'Empereur lui fit savoir qu'il comptait sur son énergie pour mettre un terme aux troubles par la réorganisation des autorités administratives. Mais rien ne pouvait effacer l'impression fâcheuse des événements, ni effacer ce fait que six mois après l'inauguration du régime autonome en Pologne, un mouvement révolutionnaire y avait éclaté. — «Mon père et moi, écrivit à Wielopolski Melle Bloudow, le 29 janvier,— mon père et moi nous sommes du petit nombre des personnes ici, qui pensent que vous pouvez vous tromper, mais que vous êtes beaucoup trop fier et trop noble pour tromper jamais ceux qui ont confiance en vous...» Cet aveu nous enseigne, qu'à part ce «petit nombre de personnes,» on considérait le marquis à St. Pétersbourg, sinon comme un traître, du moins comme un homme capable de le devenir. — «Voilà les fruits de l'autonomie! argumentaient les adversaires de la combinaison Wielopolski. Cet essai est une faute; il n'a rallié personne en Pologne; il a laissé le gouvernement plus isolé que jamais; il n'a servi qu'à faciliter l'organisation du parti révolutionnaire par l'éloignement des fonctionnaires russes ou polonais entièrement dévoués au gouvernement. Les empiètements de l'administration civile sur le terrain des attributions des autorités militaires, ont paralysé l'action préventive de ces dernières, et ont rendu impossibles les mesures efficaces qui auraient empêché le mouvement d'éclater; elles ont même empêché une concentration des troupes de se faire à temps, ce qui les aurait préservées des surprises auxquelles elles furent exposées. L'influence envahissante du marquis Wielopolski a réduit à rien le rôle politique du grand-duc Constantin, et diminué, sinon détruit, son ascendant sur l'armée. Le gou-

---

viande froide destiné au déjeuner. Par un hasard miraculeux, le marquis ne toucha pas à cette viande. Son fils Joseph, son petit-fils, enfant en bas âge, un aide de camp du grand-duc, le capitaine Wrześniowski, qui déjeunait ce jour-là au palais Brühl, une vieille femme de chambre, un domestique, furent gravement atteints par le poison et se ressentirent longtemps de ses effets. — Le poison avait été mêlé à la nourriture par une fille de cuisine. On abandonna l'enquête de cette affaire, pour ne pas augmenter le nombre des victimes.

vernement a été surpris par un mouvement qu'il n'a su ni prévenir, malgré les avertissements qui ne lui ont pas été épargnés; et cela, parce que le marquis a toujours cherché à endormir la vigilance des militaires.»

De ces reproches un seul était valable et fondé; c'est que la combinaison Wielopolski n'avait rallié personne en Pologne, et ce péché capital, les Polonais allaient l'expier durement. L'insurrection ne fut pas un fruit du régime autonome; ce régime avait hérité de ses prédécesseurs un pays agité, démoralisé, miné par une organisation révolutionnaire. Les prétendus «empiètements» de l'administration civile n'étaient qu'un pur mirage, car la police et la gendarmerie restaient subordonnées aux autorités militaires, chargées exclusivement de la surveillance politique, et fort jalouses de leurs attributions *. Auprès du grand-duc le marquis jouait en effet le rôle d'un conseiller responsable et d'un premier ministre, mais il n'avait nulle influence sur les choses relatives à l'armée. Sans jamais chercher à endormir la vigilance des militaire, il comptait au contraire sur une répression vigoureuse des désordres par la force publique. Si son attente fut trompée, la faute en était aux militaires de profession, au commandant des troupes **, à l'état major qui négligea de prendre des dispositions en cas de troubles. Les «surprises» auxquelles les troupes furent exposées, se réduisirent en réalité à bien peu de chose. En quinze ou seize endroits les insurgés alarmèrent les garnisons, mais il n'y eut que quelques engagements peu sérieux, et tout bien compté, la nuit du 22 au 23 janvier coûta la vie à quelques dizaines de soldats. Et encore, ces malheurs ne seraient pas arrivés, si l'armée avait mieux veillé à sa sécurité.

L'état de l'administration du pays méritait dans le fait les reproches les plus durs et les plus graves, mais ils atteignaient principalement les lieutenants et les ministres de l'in-

* Dès le mois d'octobre 1862, le marquis avait proposé une réforme radicale de ce deux branches de service qui laissaient beaucoup à désirer; la décision fut ajournée et tomba dans l'oubli.

** Le général baron Ramsay, ad latus du grand-duc Constantin.

térieur qui s'étaient succédé depuis 1832, et qui avaient transmis au nouveau régime un corps inerte et oisif, qu'il aurait fallu renouveller de bas en haut. Commencé sous le prince Gorczakow, le remaniement du personnel administratif fut interrompu par la mort du lieutenant, puis de nouveau repris et abandonné sous l'état de siège. Wielopolski fit son possible pour réformer l'administration, mais on ne refait pas dans l'espace de six mois l'oeuvre de plus d'un quart de siècle. Il n'eut pas la main heureuse en proposant le comte Keller au poste de chef du département de l'intérieur; ce personnage réputé bon administrateur, se montra à Varsovie d'une indolence sans pareille, et abandonna le soin de gérer les affaires à un fonctionnaire qui n'avait pas la moindre envie d'être poignardée un beau matin. Les trois gouverneurs nommés sur la présentation du marquis*, entretenaient les meilleurs rapports avec les autorités militaires et payaient de leur personne; par malheur on leur confia des rouages détraqués, dont une partie obéissait au pouvoir occulte, et la seconde s'arrangeait de façon à ne pas s'attirer la persécution. Aussi longtemps que le terrorisme n'était pas brisé, il n'y avait que très peu d'espoir de créer une administration homogène et forte. Dans tous les cas, il était de la plus haute urgence de mettre à la tête du département de l'intérieur un homme au fait des choses du pays, actif, courageux, ne se laissant pas intimider par l'opinion ni par les menaces du comité central. Le grand-duc Constantin ayant reconnu la nécessité de congédier le comte Keller, le marquis proposa pour le remplacer son fils Sigismond qui était certes capable de remplir ces difficiles fonctions. Le grand-duc écouta Wielopolski avec bienveillance, puis, se ravisant, éleva des objections et laissa traîner la chose en longueur.

Ce premier différend entre le grand-duc lieutenant et le chef du gouvernement civil, surgit vers la mi-février et dura pendant plusieurs semaines. Ce ne fut qu'un symptôme des dispositions du prince envers son conseiller, qui ne jouissait

---

* Le comte Alexandre Ostrowski à Radom; M. Dziewanowski à Ploçk; M. Korytkowski à Suwalki.

plus de la confiance entière dont le frère de l'Empereur l'avait honoré jusque-là. Il n'y avait pas à s'en étonner: les faits et les événements parlaient contre Wielopolski... Une ligue composée de belles dames sensibles et d'hommes d'état du parti blanc, s'occupa ardemment à démolir le marquis. On versa des larmes sur le triste sort de ce pays malheureux, poussé à s'insurger par les caprices d'un ambitieux despote qui, après avoir tenu des discours indécents, empêchait les modérés et les gens de bien de se ralier au gouvernement; qui avait envoyé en exil le comte Zamoyski; et inventé cet inique recrutement, cause de tous les malheurs... A ces larmes de crocodile, on joignait des soupirs sur l'affreuse destinée du grand-duc Constantin, menacé de perdre sa reputation de prince libéral, et de porter la responsabilité du sang versé... Las de cette opposition universelle contre son conseiller principal, le grand-duc n'aurait pas mieux demandé que de lui trouver un remplaçant qui eût mieux su conduire la barque; mais il n'était pas facile de mettre la main sur un tel phénix. De son côté, le marquis fit une question de cabinet de la démission du comte Keller (3 avril).

Dans l'entretemps survint l'intervention des puissances étrangères dans les affaires de Pologne.

Juste au moment où le gouvernement croyait l'insurrection à peu près éteinte, on reçut à Varsovie, le 3 février, l'annonce d'une mission militaire prussienne, envoyée dans le but de concerter des mesures contre la révolte polonaise. «Tout en reconnaissant la courtoisie de la mission de ces messieurs, écrivit aussitôt M. Tęgoborski à l'ambassadeur russe à Berlin, nous ne pouvons pas nous rendre un compte exact de ce qui l'a motivée. Il n'y a pas péril en la demeure, et nous n'en sommes pas à avoir besoin de la coopération des troupes étrangères. Pour le moment, tout ce qu'il importe, c'est que la Prusse garde ses frontières autant qu'elle peut, afin que les insurgés ne puissent pas trouver un refuge chez elle. Il me semble que nous envoyer trois militaires, c'est trop donner d'importance à une affaire sur laquelle on pourrait

s'entendre avec un seul parfaitement bien*». Ces messieurs vinrent le lendemain et firent beaucoup de bruit; ils assistaient aux conseils de guerre et faisaient des rapports peu flatteurs sur l'intellect des militaires russes. A peu de jours de distance naquit la fameuse convention du 8 février.

L'assistance offerte avec une si singulière précipitation, n'avait nullement été demandée à la Prusse, et elle fut assez mal accueillie. M. de Bismarck l'imposa à sa voisine avec un éclat humiliant, comme pour faire accroire à l'Europe que la Russie n'était pas de taille à venir à bout d'une poignée d'insurgés, ainsi qu'il le disait d'ailleurs à M. Buchanan. Certes, il n'en croyait pas mot, mais tout en plaçant ses pions pour l'avenir, il se préparait à toute éventualité les voies et moyens de réoccuper les anciennes possessions de la Prusse sur la Vistule. Les publicistes officieux de Berlin nient le fait, et même, comptant sur la crédulité du genre humain, ils prétendent que, par son assistance magnanime et désintéressée, la Prusse avait sauvé à cette époque la Russie d'un immense danger**. On ne nous dit pas, il est vrai, de quel côté venait ce danger, car ce n'était assurément pas du côté de l'insurrection. Dans le courant de ce mois de février, les journaux allemands avaient raconté une conversation entre M. de Bismarck et M. Behrend, vice-président de la chambre. «La question polonaise peut être résolue, disait M. de Bismarck, de deux manières: ou il faut étouffer promptement l'insurrection de concert avec la Russie et arriver devant les puissances occidentales avec un fait accompli, ou bien on pourrait laisser la situation se développer et s'aggraver, attendre que les Russes fussent chassés du royaume ou réduits à invoquer un secours, et alors procéder hardiment et occuper le royaume pour le compte de la Prusse; au bout de trois ans, tout là-bas serait germanisé...» — «Mais c'est un propos de bal qu'on veut bien me tenir?» aurait remarqué M. Behrend. — «Non,

* Dépêche confidentielle de M. Tęgoborski à M. d'Oubril du 4 février 1863, (interceptée par les insurgés).

** V. la récente publication: Berlin und Petersburg. — Leipzig 1880.

je parle sérieusement de choses sérieuses. Les Russes sont las du royaume, l'empereur Alexandre me l'a dit lui-même à St. Pétersbourg.» Et pour faire goûter aux Polonais sa combinaison, le ministre du roi Guillaume ajouta que «l'on pourrait aussi contenter les Polonais, n'établir, par exemple, qu'une union personnelle: les députés de Posen n'iraient plus siéger à Berlin, mais à Varsovie...» Un diplomate prussien, le baron Keudell, propriétaire foncier dans le royaume de Pologne, insinua à plusieurs reprises à ses connaissances de s'adresser à la cour de Prusse, pour demander une intercession ou une «occupation temporaire» du royaume par les troupes prussiennes. Et plus tard, dans l'hiver de 1864, M. de Bismarck entama avec le prince Czartoryski, par un intermédiaire officieux, une négociation, en lui demandant de formuler des conditions «raisonnables» propres à pacifier la Pologne. Tantôt il indiquait «une amnistie générale et des concessions larges et sérieuses dont S. M. le roi de Prusse se porterait garant sur l'honneur;» tantôt il parlait d'abandonner aux Polonais quelques palatinats limitrophes de la Prusse pour y faire un essai «d'une administration nationale.» Dans d'autres moments, M. de Bismarck insinuait que «ni les Russes ni les Polonais ne pouvaient bien administrer ce pays,» et que les troupes prussiennes seraient les plus propres à rétablir l'ordre sans rien «bouleverser;» il nommait même M. de Mirbach comme l'homme le plus capable «d'organiser quelques provinces de ce côté de la Vistule,» ajoutant que ce serait au prince Czartoryski et aux notables du pays d'en faire la demande auprès de l'empereur Alexandre *. Il est donc permis de douter du désintéressement absolu de la Prusse. Du reste une circulaire adressée aux journaux, après la conclusion de l'accord du 8 février, leur

* V. Klaczko: Etudes de diplomatie contemporaine. L'auteur cite les termes de la réponse du prince Czartoryski (du 24 février 1864): «Il conviendrait assurément au souverain d'une nation civilisée de s'offrir comme médiateur dans une lutte acharnée où toutes les lois de l'humanité sont constamment violées. Ce rôle ne manquerait ni de grandeur ni d'habilité, mais les propositions faites jusqu'à présent n'ont pu dissiper la crainte qu'on ne veuille mettre à profit nos malheurs pour s'enrichir de quelques nouveaux lambeaux de notre territoire.»

défendait de parler des mouvements des troupes concentrées «soit pour la défense des frontières, soit pour une action directe dans un état voisin.» Cette même prévoyance admirable qui avait présidé en 1830 à la formation du corps d'observation du maréchal Gneisenau, veillait à Berlin en 1863, seulement on ne gardait plus vis à vis de la Russie les égards qu'on lui avait témoignés autrefois; la chose s'explique d'elle-même: au ministère des affaires étrangères une volonté audacieuse avait remplacé la faiblesse naïve de M. de Bernstorf*. Mais le coup de maître de M. de Bismarck consistait dans la convention du 8 février. Entouré d'un grand et inutile mystère, cet acte diplomatique excita une émotion disproportionnée, à cause, non pas de son contenu, mais de ce qu'il était censé contenir. Dans le fait, la convention semble n'avoir été qu'un arrangement de circonstance, réglant une action commune des autorités frontières, et dans ce sens elle continua à être exécutée, même ayant été déclarée «lettre morte» par les deux gouvernements. Or, à Paris et ailleurs, on soupçonnait l'existence d'un article secret ayant spécialement trait à la France et à l'Italie. Le gouvernement de Napoléon III s'en émut à double titre, d'abord en raison de l'immixtion de la Prusse dans les affaires de Pologne, et ensuite de voir surgir une entente prusso-russe dirigée contre la France. Ceci le décida à s'engager dans une campagne diplomatique sur le terrain brûlant de cette question polonaise que jusque-là il avait si soigneusement évitée. Par un profond calcul, ou grâce à un heureux hasard, M. de Bismarck parvint ainsi à brouiller les cartes de Napoléon III et à faire avorter en l'accélérant son action probable en faveur de la Pologne. «L'inconvénient le plus grave de la résolution prise par la Prusse, écrivit M. Drouyn de Lhuys au ministre de France à Berlin, c'est d'évoquer en quelque sorte la question polonaise elle-même. Le cabinet de

* Lors de la dernière guerre d'Orient, un corps prussien reparut sur la frontière du royaume de Pologne (août 1878), sous prétexte de de la peste bovine. A l'entrevue de Salzbourg, il a même été question entre le prince de Bismarck et le comte Andrassy, de l'occupation du royaume de Pologne par les troupes prussiennes.

Berlin n'accepte pas seulement la responsabilité des mesures de répression adoptées par la Russie, il réveille l'idée d'une solidarité entre les différentes populations de l'ancienne Pologne: il semble inviter les membres séparés de cette nation à opposer leur union à celle des gouvernements, à tenter en un mot une insurrection véritablement nationale.» Econduite par l'Angleterre et l'Autriche, la France s'engagea à elle seule dans une discussion oiseuse, se flattant de servir la cause polonaise, sans se brouiller avec la Russie mise hors de cause dans l'affaire de la convention. En attendant, au lieu de rendre service aux Polonais, Napoléon III leur fit le plus grand tort, car le bruit causé autour de la convention, fit naître en Pologne des espérances exagérées, et imprima un nouvel essor à l'insurrection.

Refusant de suivre la France dans l'affaire de la convention, le cabinet de Londres n'en profita pas moins de cet incident pour jouer un mauvais tour à Napoléon III et pour lui forcer la main à une démarche qui pût le brouiller définitivement avec la Russie. Ce fut de tout temps la tactique habituelle de l'Angleterre d'éperonner sa voisine d'outre-Manche en effectant des sympathies ardentes à l'égard de la Pologne. Le 2 mars, lord John Russell démasqua ses batteries en envoyant à lord Napier une dépêche réclamant un retour aux stipulations du congrès de Vienne: «Le royaume de Pologne, y était-il dit, a été constitué et annexé à l'empire de Russie par les traités de 1815, dont la Grande-Bretagne fut une des parties contractantes. Le désastreux état actuel des choses doit être attribué à ce fait, que la Pologne n'est pas dans la condition où les stipulations de ces traités voulaient qu'elle fût placée... Pourquoi Sa Majesté impériale ne mettrait-elle pas d'un coup fin à cette lutte sanglante en proclamant une amnistie immédiate et sans condition, en déclarant en même temps son intention de replacer sans délai le royaume de Pologne en possession des priviléges politiques et civils qui lui furent octroyés par l'empereur Alexandre I, en exécution des stipulations des traités de 1815?» En communiquant aussitôt sa dépêche au gouvernement français, lord Russel l'invita à se joindre à la démarche de l'Angleterre, et exprima

la conviction que l'Autriche se rapprocherait «graduellement» de la ligne adoptée par les puissances occidentales. «La prochaine démarche à faire, ajoutait-il, serait d'inviter les puissances principales qui ont signé le traité de Vienne à concourir à conseiller à la Russie de revenir aux stipulations et à la politique du traité de Vienne à l'égard de la Pologne.» En effet, les différents ambassadeurs de la Reine avaient reçu l'ordre de demander ce concours aux gouvernements de l'Autriche, de la Prusse, de l'Italie, de l'Espagne, de Portugal, de la Suède et des Pays-Bas.

Mal fondée en droit, la démonstration diplomatique mise en avant par l'Angleterre ne fut qu'un jeu cruel avec les destinées d'un peuple malheureux et aveuglé. «Nous avons le droit d'intervenir en Pologne, mais nous n'en avons pas l'obligation,» disait lord Palmerston dans la séance du 27 février 1863, et sa propre expérience lui enseignait l'inutilité de toute démarche basée sur le traité de Vienne et non appuyée par la force. Il connaissait d'ailleurs l'aversion de Napoléon III pour ce traité, et il n'était pas sans savoir que le retour à la «politique» de 1815 n'aurait point suffi à pacifier la Pologne. Mais il comptait sur l'effet probable de son projet sur l'esprit de l'empereur des Français qui, aiguillonné par l'initiative de sa rivale, ne manquerait pas de se jeter dans une entreprise compromettante pour les relations entre la France et la Russie.

Le cabinet de Paris déclina le premier la proposition anglaise, déclarant que la France «avait déjà dit séparément à St. Pétersbourg tout ce qu'elle avait pu dire.» Lord Russell tenait le succès entre ses mains, car ce que «disait» la France à St. Pétersbourg, la Russie ne pouvait pas l'écouter. On lui conseillait de se laisser «couper les bras à temps,» en faisant un abandon complet du royaume de 1815, qui aurait été érigé en un état indépendant sous le sceptre du grand-duc Constantin, et cet état aurait eu des «espérances» du côté de la Galicie et de la Posnanie, «en cas de complications à venir» La réponse ne se fit pas attendre et elle apporta un refus. «Dites à l'Empereur votre maître, aurait répondu Napoleon III à M. de Budberg, que si, ce qu'à Dieu ne plaise, j'étais forcé

de me trouver dans un camp opposé au sien, j'en serais fâché et malheureux.»

Un écrivain digne de foi, et en position d'être bien renseigné, M. Klaczko, rapporte que «le gouvernement français montra une telle ardeur pour la cause polonaise dans cette première moitié du mois de mars, que les rares amis de cette cause qui avaient une influence ou une position dans les hautes sphères, crurent à une volonté très arrêtée, et prête à l'action dans l'éventualité d'un refus de la part de l'empereur Alexandre. — Ce qui pourrait arriver de plus malheureux pour vous, disaient alors ces derniers aux Polonais, — ce serait que la Russie acceptât les demandes exprimées dans la lettre autographe de l'empereur Napoléon à l'empereur Alexandre * ».

Les «amis» de la Pologne furent servis à souhait, puisque la Russie repoussa les demandes de la lettre autographe. Alors l'empereur Napoléon se tourna vers l'Autriche, lui proposant de conquérir pour un de ses archiducs ce trône de Pologne destiné dès l'abord au grand-duc Constantin, et lui ouvrant d'autres perspectives du côté des rives du Danube, et peut-être aussi vers la Silésie. M. Debrauz se rendit à Vienne pour tâter le terrain, et quatre jours plus tard, (le 12 mars) le prince Richard de Metternich se dirigea précipitamment vers la capitale de l'Autriche. «Soyez sûrs que l'Empereur fera quelque chose pour la Pologne,» disait le prince Napoléon en plein sénat français: «Comment? par quels moyens? Je ne saurais le dire, je n'ai pas devant moi le portefeuille de M. le prince de Metternich; mais l'Empereur fera quelque chose pour la Pologne.» Le prince de Metternich revint les mains vides, disant que la situation à Vienne «n'était pas assez mûre.» Elle n'était pas «assez mûre,» car l'insurrection n'avait pas encore balayé Wielopolski et son système de la surface de la terre. Quant à courir des aventures sur la Vistule en compagnie des «pantalons rouges,» M. de Rechberg n'en avait nulle envie; l'eût-il voulu, il ne l'aurait pas pu, car la désaffection de l'Autriche officielle à l'égard de son «ennemie in-

* Etudes de diplomatie contemporaine.

time» — c'était là, paraît-il, le surnom que l'on donnait à Vienne à la Russie, — ne suffisait pas pour faire abandonner au cabinet autrichien un système d'alliance consacré par une longue habitude. La politique du successeur du prince de Metternich était simple et claire comme le jour: il voulait se venger de la Russie sans que cela lui coûtât un sou, car les Polonais eux-mêmes payaient les frais des «représailles;» ensuite, il ne déséspérait pas d'attirer les «pantalons rouges» sur le Rhin, sans trop faire crier l'Allemagne. Maniant savamment sa soupape de sûreté, il faisait vivoter l'insurrection tout juste assez pour qu'elle pût affirmer son existence devant l'Europe. Dans les feuilles officieuses, il faisait chauffer la question polonaise dans le double but d'entretenir l'esprit de résistance en Pologne, et d'irriter Napoleon III*. Dans l'action diplomatique, il était «très pressé de retarder les autres,» et se montrait partisan d'une solution radicale, c'est à dire de l'indépendance de la Pologne, et ne parlait que des «provinces polonaises soumises à la Russie,» sans jamais se souvenir des dispositions de ces traités de 1815, qui furent l'oeuvre et la gloire de son grand prédécesseur à la chancellerie d'état au Bal-Platz. Il n'était plus, hélas! de ce monde, le prince Clément de Metternich, et sa succession était tombée entre les mains d'un homme qui ne consultait que ses propres passions et qui avait jeté par dessus bord le fardeau gênant des principes. «Un mauvais cuisinier vous gâtera la meilleure soupe,» disait un jour, peu avant de mourir, le prince Clément, en parlant d'un homme d'état «très mauvais cuisinier» qui était justement occupé à «gâter la soupe» au Bal-Platz. C'était le cas où jamais d'appliquer ce dicton à M. de Rechberg. Sur sa tête retombe en grande partie le sang versé en Pologne, et après avoir plongé un peuple dans le malheur, il prépara à l'Autriche la défaite de Sadowa. Lorsque la France, pour ne pas rester isolée, accéda à la

* Le langage des journaux devint si compromettant, qu'un personnage auguste en fit des reproches au chef du département de la presse au ministère des affaires étrangères. Ce fonctionnaire essaya de se disculper en disant qu'il croyait servir les intérêts de la monarchie. Ah! si c'était la Bosnie!... lui répondit-on.

proposition anglaise d'une démarche collective, le cabinet de Vienne se prononça contre l'invocation des traités de 1815, et fit prévaloir ainsi le désir de Napoléon III «d'envisager la question polonaise d'un point de vue européen» qui n'avait aucune base légale et aucune chance de réussite. Dans la première quinzaine du mois d'avril, les trois puissances adressèrent à la Russie des représentations bruyantes et stériles, avant-courrières de cette espèce d'émeute diplomatique mise en scène quelque temps plus tard et repoussée d'un trait de plume par le prince Gorczakow.

Si les prétendus amis de la Pologne avaient voulu travailler efficacement au bonheur de leurs protégés, ils se seraient tu et ne se seraient pas mêlés d'un différend entre un souverain et ses sujets. S'ils avaient voulu assurer à la Pologne des institutions stables et garanties par l'Europe, ils auraient dû d'abord condamner l'insurrection, et, lorsque le pays serait rentré dans l'ordre, réunir une conférence pour refaire et préciser les stipulations du traité de Vienne, que la diplomatie russe désignait elle-même «comme offrant un point de départ pour la discussion.» Dans sa réponse aux notes identiques, le prince Gorczakow ne niait point «l'opportunité d'aviser au moyen de placer la Pologne dans les conditions d'une paix durable,» et l'on sait que le cabinet de St. Pétersbourg se préoccupait sérieusement de l'intervention armée des puissances, dont il se croyait menacé. Il n'était pas impossible d'obtenir de larges concessions pour la Pologne, en procédant avec une ferme modération, et en séparant les voeux légitimes des Polonais de la cause de la révolution. Le chancelier russe avait raison de dire aux cabinets: «Les tendances révolutionnaires, fléau de notre époque, se concentrent aujourd'hui en Pologne; le mal dont souffre ce pays n'est pas un fait isolé: toute l'Europe en est affectée, et tous les gouvernements devraient travailler de concert avec la Russie à apaiser ce désordre moral et matériel.»

La tolérance accordée à l'insurrection de la part de l'Autriche, la fit vivre au delà du terme qui lui était assigné par ses ressources matérielles. Le bruit de l'action diplomatique des puissances décida les habitants de la Galicie, et

notammement les classes supérieures, à soutenir la lutte dans le royaume par la formation des détachements qui comptèrent déjà dans leurs rangs des fils de la noblesse et de l'aristocratie. La lettre autographe de Napoléon III à l'empereur Alexandre fut interprétée par la diplomatie nationale comme un gage sûr de l'intervention imminente de la France dans les affaires de Pologne. Puisant ces informations dans le cercle intime de l'impératrice Eugénie, au Palais-Royal, chez le comte Walewski, chez Mme. Cornu*, et un peu partout, l'hôtel Lambert se mit à agir avec une hardiesse imprudente, qui aurait été à peine concevable au moment où il aurait tenu entre ses mains un traité en règle avec Napoléon III et une déclaration de guerre à la Russie. Pour violenter l'empereur des Français et pour brûler les ponts derrière lui, on décida qu'il fallait «couper les fils à Wielopolski,» et provoquer une rupture éclatante entre le parti modéré en Pologne et le gouvernement russe. A cette fin, on enjoignit aux membres du conseil d'état de donner leur démission. En ce moment l'instinct de la conservation se réveilla chez certains d'entre eux: ils se demandèrent avec raison s'il n'était pas prématuré de sacrifier ainsi une institution utile à des espérances qui pouvaient bien n'être que des illusions. On alla aux informations à Paris. A l'hôtel Lambert on exigea d'eux une soumission prompte et absolue, afin de prouver à la France que l'insurrection était vraiment «nationale,» et de démentir les arguments de la diplomatie russe, qui invoquait l'abstention de la noblesse comme preuve du caractère révolutionnaire et socialiste du mouvement. L'intrigue ourdie à Varsovie contre Wielopolski n'ayant pas réussi non plus, les démissions furent données, et nécessairement acceptées.

Sur les représentations du grand-duc Constantin et du marquis Wielopolski, Mgr. Feliński consentit à retirer la sienne. Or, le même jour le Moniteur de Paris annonçait cette démission comme un fait accompli. On força la main à l'Ar-

* Nourrice de l'empereur Napoléon. Celui-ci refusa de recevoir un Polonais, en disant: «Non, je ne puis les voir, (les Polonais); leur vue me fait trop de mal.»

chevêque pour écrire une lettre à l'empereur Alexandre*. On détruisait une à une toutes les acquisitions les plus précieuses

* Voici cette lettre:

Varsovie, 15 mars 1863.

Sire,

Ce fut toujours la mission et le privilége de l'Eglise de faire entendre sa voix aux puissants de ce monde à l'époque des grands malheurs et des calamités publiques. C'est au nom de ce privilége et de ce devoir, qu'en ma qualité de premier pasteur du Royaume de Pologne j'ose m'adresser à Votre Majesté pour lui exposer les besoins pressants de mon troupeau. Le sang coule à grands flots, et la répression au lieu d'intimider les esprits ne fait qu'augmenter leur exaspération. Je supplie Votre Majesté, au nom de la charité chrétienne et au nom des intérêts des deux pays, de mettre fin à cette guerre d'extermination. Les institutions octroyées par Votre Majesté sont insuffisantes pour assurer le bonheur du pays; la Pologne ne se contentera pas d'une autonomie administrative, elle a besoin d'une vie politique.

Sire, prenez d'une main forte l'initiative dans la question polonaise; faites de la Pologne une nation indépendante, unie à la Russie seulement par le lien de votre auguste dynastie; c'est la seule solution qui soit capable d'arrêter l'effusion du sang et de poser une base solide à la pacification définitive.

Le temps presse. Chaque jour perdu creuse davantage l'abîme entre le trône et la nation. N'attendez pas, Sire, l'issue définitive du combat; il y a plus de vraie grandeur dans la clémence qui recule devant le carnage, que dans une victoire qui dépeuple un royaume. Une grande parole digne de la magnanimité d'un grand souverain, suffit pour nous sauver. Nous l'attendons de la bouche de Votre Majesté. J'ose espérer que le monarque qui a délivré du servage, malgré tant d'obstacles, vingt milions de ses sujets pour en faire des citoyens libres, ne reculera pas devant la tâche également glorieuse de faire le bonheur d'une nation si cruellement éprouvée. Sire, c'est la Providence qui vous a confié ce peuple, c'est elle qui vous soutiendra, c'est encore elle qui vous réserve une couronne de gloire éternelle si vous arrêtez une fois pour toujours le flot de sang et de larmes qui coule depuis si longtemps en Pologne.

Pardonnez, Sire, la franchise de mon langage; mais le moment est trop solennel. Pardonnez à un pasteur qui, témoin de malheurs immenses, ose intercéder pour son troupeau.

En déposant aux pieds du trône mon humble mais fervente supplique, je suis heureux de pouvoir me dire,

De Votre Majesté,

Le plus fidèle et le plus obéissant sujet,

Sigismond-Félix Feliński, *archevêque de Varsovie.*

que la Providence avait permis de faire à la Pologne; on poussait l'Eglise dans la lutte; on voulait ne rien laisser subsister.

La demande en démission de Wielopolski ayant été portée à la connaissance du Souverain, l'Empereur invita le marquis à présenter sa façon d'envisager la situation (le 10 avril). Sur sa proposition parut le 12 l'acte d'amnistie reproduit ci-dessous*, accordant l'impunité aux insurgés qui déposeraient les armes dans l'espace d'un mois, et promettant le maintien intégral des institutions autonomes, ainsi que leur développement successif «suivant les besoins du temps et du pays.» L'amnistie coïncida malheureusement avec les notes des trois puissances (remises le 17 avril). Le comité central la repoussa parce qu'il voulait «une indépendance et une liberté complè-

---

Saint-Pétersbourg, 12 avril 1863.

* Depuis l'arrivée des premiers rapports sur les troubles qui ont éclaté dans le royaume de Pologne, nous avons suivi l'impulsion de notre coeur et déclaré que nous ne voulions pas rendre la nation polonaise responsable de l'agitation qui a eu pour elle-même les conséquence les plus funestes. Nous ne l'avons attribuée qu'aux excitation émanées depuis longtemps de quelques individus vivant à l'étranger, auxquels de longues années d'une vie aventureuse ont donné l'habitude d'exciter des troubles et des violences, de tramer dans l'obscurité des complots qui étouffent ches eux les sentiments que l'on doit à l'amour de l'humanité, et qui ont même pu leur inspirer la pensée de souiller l'honneur national par des assassinats. Ces manifestations d'une autre époque, condamnées depuis longtemps par le jugement de l'histoire, ne concordent plus avec l'esprit de notre temps. La génération présente doit prendre à tâche de fonder la prospérité du pays, non en versant des torrents de sang, mais par la voie du progrès pacifique. C'est là le but que nous nous sommes proposé lorsque, plein de confia ce en la protection divine, nous avons prêté devant Dieu et notre conscience le serment de consacrer notre vie au bonheur de nos peuples. Mais pour remplir dans toute son étendue ce serment, que nous considérerons toujours comme sacré, nous devons être assuré de l'appui do tous les hommes qui veulent sincèrement le bien de leur patrie, et qui ne fondent pas leur dévouement sur des calculs intéressés ou des tentatives criminelles, mais sur le maintien de la tranquillité et la protection des lois.

Dans notre sollicitude pour l'avenir du pays, nous voulons livrer à l'oubli tous les actes passés de révolte. Animé du vif désir de met-

tes;» la diplomatie nationale la traita de «dérisoire» parce qu'elle croyait à la venue du messie qu'elle attendait depuis trente ans, et parce que, habituée aux «revers,» elle n'éprouvait jamais de «remords» et n'avait plus le sentiment de ses fautes. Ce qu'il y avait de plus étrange dans tout cela, c'était le langage du comte de Rechberg, surtout lorsque l'on compare ses paroles aux actes postérieurs du gouvernement qu'il représentait. Le ministre autrichien déclara l'amnistie «insuffisante;» ensuite il rédigea les «six points» qui stipulaient, en faveur des Polonais vivant sous le sceptre de la Russie, à peu près tout ce qu'ils avaient déjà, et des priviléges dont ils étaient loin de jouir sous la domination de l'Autriche. Mais quand l'Autriche en fut venue à la conviction qu'il lui fallait des «alliances fortes et sûres*,» et dès que tout danger de

---

tre fin à l'effusion du sang, aussi infructueuse pour les uns que douloureuse pour les autres, nous accordons en conséquence plein pardon à tous nos sujets du royaume qui ont pris part aux derniers troubles, s'il ne leur incombe pas de responsabilité pour d'autres crimes commis dans les rangs de notre armée, et si d'ici au 13 mai ils déposent les armes et reviennent à l'obéissance. A nous, l'obligation est imposée de préserver le pays du retour de ces agitations contraires à l'ordre et d'ouvrir une nouvelle ère à sa vie politique. Celle-ci ne pourra être amenée que par une organisation rationnelle de l'autonomie dans l'administration locale, comme fondement de tout l'édifice. Nous en avons donné les bases dans les institutions que nous avons accordées au royaume; mais, à notre regret sincère, le résultat n'a pu encore être soumis à l'épreuve de l'expérience, par suite des excitations qui, à la place des conditions d'ordre public indispensable à toute réforme, ont mis les chimères de la passion.

En maintenant encore aujourd'hui ces institutions dans leur intégrité, nous nous réservons, quand leur utilité sera prouvée par la pratique, de les développer davantage suivant les besoins du temps et du pays. C'est uniquement par la confiance que le pays témoignera envers nos intentions, que le royaume de Pologne pourra effacer les traces des malheurs présents et marcher sûrement au but que se propose notre sollicitude. Nous invoquons l'assistance divine pour qu'il nous soit donné d'accomplir ce que nous avons constamment considéré comme notre mission.

ALEXANDRE.

* Termes d'une dépêche du comte de Rechberg à l'ambassadeur d'Autriche près la cour de Rome, du 7 mars 1864.

voir la combinaison Wielopolski prendre racine en Pologne eût disparu, le gouvernement autrichien, après avoir mis fin à l'insurrection en publiant l'état de siège en Galicie, fit étendre les effets rétroactifs de la loi martiale aux actes commis en 1863, «au vu, ajoute M. Klaczko*, et avec la garantie du gouvernement apostolique. La justice impériale et royale, qui s'était si pertinemment et si longtemps enfoncé le bandeau sur les yeux, se mit tout à coup à rechercher avec le regard du lynx et à punir sans merci tous ceux qui avaient aidé et contribué à la dernière rébellion dans un état voisin et ami.» Pendant l'année 1863, la justice autrichienne n'était parvenue à punir l'auteur d'aucun des assasinats accomplis à Cracovie par les «gendarmes pendeurs,» mais des personnes coupables d'avoir ravitaillé l'insurrection avaient été condamnées aux fers pour huit, dix et quinze ans. La grâce du souverain les délivra tous avant le terme légal de leurs souffrances, mais les punitions infligées de fait en Autriche, furent encore sans aucune comparaison plus rigoureuses qu'en Prusse. Et, tout bien compté, et malgré son hostilité, M. de Bismarck ne fit pas aux Polonais la millième partie du mal que leur causa M. de Rechberg avec sa fausse amitié.

Même en faisant la part la plus large à la politique tortueuse des puissances étrangères dans la question polonaise, politique qui fut pour beaucoup dans la durée de l'insurrection, ainsi que dans la conduite inconcevablement légère des hommes d'état de l'émigration et du parti blanc, on trouvera que ces derniers porteront toujours la responsabilité d'avoir poussé la patrie dans l'abîme. L'intérêt témoigné à la Pologne par les grandes puissances eût-il été le plus sincère et le plus dévoué, encore fallait-il se ménager, à toute éventualité, une porte de sortie, une planche du salut quelconque, un moyen de sauver du moins cette autonomie administrative et la modeste existence nationale dont le pays jouissait déjà. Cette intervention à laquelle s'attachaient des espérances trompeuses, pouvait aboutir ou non, mais pour l'accélérer, les Polonais n'avaient que la ressource de verser leur sang. Ces notes qui

* Etudes de diplomatie contemporaine.

ne précisaient rien et qui furent une des raisons de repousser l'amnistie, excitèrent en Russie une émotion qui aurait dû faire réfléchir les Polonais. Au début de l'insurrection, la presse russe traitait les insurgés de «frères égarés.» L'ingérence de l'étranger blessa le patriotisme du peuple russe qui vint se ranger comme un seul homme autour du drapeau national, incarné dans la personne du Tsar. De toutes parts, des coins les plus éloignés de l'empire, vinrent des adresses de dévouement; la noblesse, les paysans, les bourgeois rivalisaient d'empressement pour mettre au service du Souverain leur sang et leur fortune. Ces manifestations furent sincères, et l'amour de la patrie s'y confondait avec la haine des Polonais. Au «peuple orthodoxe» se joignaient les «vieux croyants» et les sectaires envisagés en dehors de la communauté nationale, les Kalmouks et les Bachkirs, peuplades sauvages des confins de l'Est. Or, l'armée et la flotte françaises étaient bien loin, tandis que les «raskolniks» coupaient la gorge aux gentilhommes polonais en Lithuanie; de même, l'amitié platonique du Grand Turc, qui vint aussi «faire sa profession de foi» et dire à la Russie qu'elle gouvernait mal la Pologne, — cette amitié ne nous défendait pas contre les Cosaques, et n'aurait point empêché l'arrivée en Pologne des hordes de Kalmouks, si le besoin s'était fait sentir à la Russie de les appeler à son secours. — En Russie même surgissait à vue d'oeil une nouvelle puissance inconnue jusque-là, celle d'opinion publique, jeune, ardente et passionnée, impressionnable à l'excès précisément parce qu'elle venait de naître, et parce qu'elle se ressentait de l'affront fait au patriotisme; cette puissance allait être dirigée par ceux qui sauraient flatter les instincts populaires et toucher la corde sensible, c'est à dire récriminer avec le plus de violence contre les Polonais rebelles, fauteurs de l'insulte infligée à la Russie par l'étranger.

En regardant de plus près à Varsovie, on y aurait découvert un homme dont la présence seule ne présageait rien de bon. Dans les premiers jours d'avril, le lourd et indolent baron Ramsay céda le poste de commandant des troupes au général comte Berg, rappelé subitement de la retraite dans laquelle il vivait depuis quelques années. Ce personnage n'était

pas le premier venu ni un inconnu; il avait dernière lui une longue carrière très curieuse et singulièrement bien remplie par toutes sortes de missions secrètes et de négociations épineuses *, qui lui valurent la renommée d'un homme habile, tenace et propre à faire passer sous les fourches caudines des gens qui regimbaient contre la volonté de son maître. On le déterra de l'oubli pour le constituer à Varsovie ange gardien de tout le monde, avec le dessein de le mettre, en temps et lieu, à la place du grand-duc Constantin et du marquis Wielopolski.

Vieux, maigre et sec, le visage parcheminé, coiffé d'une perruque roussâtre, la moustache teinte, les sourcils peints, le nouveau commandant des troupes paraissait indifférent à tout ce qui se passait autour de lui. Au conseil de guerre, lors-

* Né en 1794 d'une famille de petite noblesse livonienne, Frédéric — officiellement Théodore fils de Théodore — Berg interrompit ses études à l'université de Dorpat pour entrer, vers 1812, comme volontaire dans l'armée. On vantait beaucoup sa tenue exemplaire, son savoir et sa présence d'esprit. Son premier fait d'armes consista dans une reconnaissance des positions de l'ennemi sous Dahlenkirchen; s'étant offert lui-même à la faire, il accomplit sa mission avec beaucoup d'adresse et procura à son général l'occasion de remporter une petite victoire sur les Français. Récompensé par le grade d'officier, il prit le goût de ces «reconnaissances» qu'il ne cessa plus de pratiquer, tantôt comme militaire, tantôt comme diplomate. En 1813 on le retrouve en Prusse près de Koutouzow et de Tetenborn; cousu dans un sac, il alla à Helgoland pour obtenir des armes du gouverneur de l'île; il fut envoyé ensuite en Danemark pour négocier la réunion des flottes danoise et russe. Après la réapparition de Napoléon en France, Berg eut de nouveau des missions secrètes à remplir en Lithuanie. Vers 1818 on l'envoya en Italie étudier le carbonarisme; sur son chemin il s'éprit d'une Italienne (le comtesse Annoni, née Cicogna, qu'il épousa en 1832, après la mort du comte), et l'amour faillit, à ce qu'il paraît, briser sa carrière. A peu de temps de distance il rentra au service comme employé à l'ambassade de Russie à Constantinople, ce qui lui permit de déployer ses talents de «découvreur» de secrets. Nommé colonel, il alla guerroyer, en 1822, contre les Kirguises, et lever des plans de la contrée située entre la mer Caspienne et le lac d'Aral. Il en revint avec le grade de général et la réputation d'un habile cartographe, à laquelle il mit le comble en procurant à l'état major russe des cartes de la Turquie, achetées, dit-on, au poids de l'or à l'ambas-

qu'on lui demandait son avis, il ne manquait jamais de répondre: «Je n'ai pas d'opinion... je n'ai pas d'avis...» A le voir glisser comme une ombre, frissonner dans sa grande capote grise à l'ancienne mode, ou sommeiller dans les embrasures de fenêtres, on eût dit une momie égarée parmi les vivants. Or, cette momie conservait un fonds incroyable de force, d'intelligence, d'énergie, de ténacité et d'ambition. Son indifférence était feinte, comme ses fameuses siestes qui se répétèrent plus tard aux conseils qu'il présidait lui-même; on s'aperçut vite qu'il voyait et écoutait le mieux tout en faisant semblant de dormir. Dans la suite il se montra tout autre, plein de ressources, vigilant, actif et ferme, tranchant et froid comme l'acier. Se souciant fort peu de travailler au profit des autres, il laissait faire et se réservait pour l'avenir. Au fond de sa poche, il cachait soigneusement le talisman à l'aide du-

---

sade anglaise de Constantinople. Après avoir pris part à la guerre de Turquie, il fut encore chargé de missions secrètes à l'étranger. L'insurrection de 1830 l'appela en Pologne, où il échangeait à tout instant le métier de soldat contre celui de négociateur; ainsi il négocia le désarmement de Dwernicki par les Autrichiens, et plus tard la capitulation de Varsovie; après quoi il se rendit en Italie pour jouir d'un congé, et faire des «recherches dans les chancelleries étrangères.» A son retour, il resta douze ans en Pologne, en qualité de chef d'état major du maréchal Paskiewitch, avec lequel il fit mauvais ménage. Un jour, le maréchal lui aurait montré le poing, ce qui était d'ailleurs dans ses habitudes; alors Berg faisant un pas en arrière lui dit: «Mon prince, je suis général aide de camp de l'Empereur...» Depuis cette scène, le maréchal respecta cet Allemand qui ne savait même pas parler le russe correctement, mais qui osait lui tenir tête. En 1846 Berg alla à Berlin imposer à la Prusse la réunion de Cracovie à l'Autriche; aprés la révolution de février il retournait à Berlin, mais à Francfort-sur-Oder il dut rebrousser chemin, brûler ses papiers, son uniforme et ses décorations, raser sa moustache, abandonner sa perruque, prendre un faux passeport et rentrer en cachette. En passant par Posen, il fut reconnu dans un endroit public par un gentilhomme polonais qui lui conseilla de partir au plus vite. Pendant la guerre de Hongrie, il fut attaché au quartier général autrichien, où il eut maille à partir avec le maréchel Paskiewitch. Vers la fin de sa carrière, il commanda un corps d'observation sur la Baltique, lors de la guerre de Crimée, et remplit durant quelques années le poste de gouverneur général de la Finlande, dont il fut nommé comte par le sénat.

quel il allait briser le terrorisme du parti révolutionnaire et opérer bien d'autres miracles encore plus étonnants, qui lui servirent d'échelle à la lieutenance et au bâton de maréchal; mais il n'eut garde de sortir son talisman avant l'heure. — Lorsqu'on se plaignait devant lui de la mollesse dans la répression, il tranquillisait son monde: «Attendez... dès que le grand-duc sera parti, nous allons faire comme ça...» et du doigt il traçait des perpendiculaires...

On se doute bien que le comte Berg n'était pas disposé à soutenir Wielopolski auprès du grand-duc Constantin, ni à réparer de ses mains la brèche faite aux relations cordiales entre le prince et son conseiller. Ce que furent ces relations est prouvé par une lettre qu'adressa au marquis le couple grand-ducal peu après la tentative d'empoisonnement (le 10 février). «Mon cher marquis, écrivit Mme la grande-duchesse, je viens de recevoir une lettre de l'Impératrice ma belle-soeur, et je me fais un véritable plaisir de copier les paroles qui ont rapport à vous et à la marquise. Vous faire plaisir, en est un bien grand pour moi; vous n'en doutez pas, n'est-il pas vrai? Voici comment ma belle-soeur commence sa lettre: «Wie schauderhaft das Attentat auf die Familie des Marquis und wie bewunderungswürdig hat sich unser Freund wieder bei dieser Gelegenheit bonommen; ich bitte Dich, ihm und seiner Frau meine wärmste Theilnahme auszusprechen: je n'attendais pas moins de son grand caractère! Gott schütze ihn immer, sowie auch Euch, meine Lieben!» Cette copie vous prouve que nous vous qualifions du titre d'ami dans notre correspondance avec ma belle-soeur. Que vous m'êtes cher à plus d'un titre, cher Marquis, n'est pas bien nouveau pour vous. Comptez donc toujours sur mon amitié et conservez moi la vôtre à laquelle je tiens particulièrement.» A ces gracieuses et charmantes paroles le grand-duc Constantin ajouta sur la même feuille ce qui suit: «Voici, mon cher marquis, ce que l'Empereur m'écrit dans sa dernière lettre: «Je te prie de répéter au marquis Wielopolski mon sincère remerciement pour son énergie et pour son dévouement, dont il ne cesse de donner des preuves même dans les conjonctures actuelles. La nouvelle tentative criminelle contre lui et contre toute sa famille

est digne du parti qui est à la tête du mouvement et ne peut que produire la plus forte indignation chez tous les gens honnêtes.» Je crois que ces lignes vous feront plaisir, et c'est pour cela que je m'empresse de vous en envoyer copie.» Quelques jours avant cette date, la grande-duchesse Marie*, recommandant à Wielopolski un artiste polonais «au double titre de Polonais et de sculpteur de talent,» ajoutait ces mots: «Je suis toujours charmée quand mon frère et ma belle-soeur** parlent de vous dans leurs lettres, car ils le font avec une amitié réelle.» Ce sont là des témoignages de l'estime et de la confiance dont la famille régnante de Russie honorait Wielopolski, du cas qu'elle faisait de son caractère et de ses qualités. On voit donc que sur la confiance du Souverain et sur sa volonté de persévérer dans la ligne tracée, sur l'amitié du grand-duc Constantin et la parfaite sincérité des sentiments de bienveillance qui animait les membres de la dynastie envers la Pologne,— sur une telle base enfin le marquis pouvait hardiment fonder l'édifice de l'avenir; il le pouvait d'autant plus qu'il était lui-même droit dans ses intentions et loyal dans l'observation de ses devoirs. Le succès seul lui fit défaut. S'il avait pu remporter la moindre victoire, s'il avait pu rallier autour de lui un parti offrant au pouvoir un point d'appui, il aurait sauvé son oeuvre. Seul, abandonné et isolé, couvert des malédictions des siens, il devint un obstacle qui tôt ou tard devait disparaître. Quel avantage le pouvoir pouvait-il tirer d'un homme représentant une combinaison dont personne ne voulait en Pologne, d'un homme qui, au lieu d'apaiser les passions, en faisait surgir chaque jour de nouvelles? Dès son entrée aux affaires, Wielopolski s'attacha à concilier au gouvernement la population juive***; il travailla longtemps à faire entrer un Juif au conseil d'état et parvint non sans peine à y admettre M. Mathias Rosen, homme universellement estimé et connu par sa grande charité. Or, quoique M. Rosen fût un

* Veuve du prince de Leuchtenberg, soeur de l'Empereur actuel.

** Le grand-duc et la grande-duchesse Constantin.

*** On lui reprocha amèrement un discours qu'il avait tenu en avril 1861 à une députation des Israélites, et on opposa le ton bienveillant de ce discours aux paroles sévères qu'il adressa au clergé.

des plus chaleureux partisans du marquis, il quitta pourtant le conseil avec les autres membres pressés de «couper les fils à Wielopolski.» Ce travail leur réussit à merveille, parce que, le conseil une fois décomposé, le pilier principal du système croulait en même temps. «Ils m'ont coupé bras et jambes,» disait le marquis à son beau-frère Henri Potocki; «ils finiront par me couper la tête, car ils viendront à bout de ma tête aussi.»

Il en était si bien convaincu qu'il voulait absolument partir. Du reste, il n'avait plus rien à faire à Varsovie. On le consultait dans les grandes occasions, mais l'action matérielle du gouvernement se poursuivait en dehors de son influence, souvent contre ses idées et sa volonté. Entre le 3 et le 28 avril, il renouvela quatre fois la demande de sa démission qu'on ne voulait pas lui accorder; on lui refusa même un congé de huit jours, motivé par le besoin de repos et par l'état de sa santé qui commençait à péricliter. Malgré tout, son prestige moral n'était pas encore détruit, et l'Empereur désirait sincèrement ne pas se priver de ses services, de même qu'il persistait dans l'intention de ne pas toucher au régime établi en Pologne. Par malheur, comme cela se passe souvent en ce bas monde, des volontés négatives s'interposaient entre le Souverain et Wielopolski. Aussi, tout en maintenant à sa place le chef du gouvernement civil, on lui refusait les moyens d'agir. Les fils secrets se concentraient entre les mains du comte Berg, et le fin limier préparait sa propre tâche et se réservait le mérite entier de la pacification. Bien adroitement entreprit-il en sous-oeuvre la réforme du personnel administratif, en conseillant de renvoyer les employés suspects pour les remplacer par des officiers. Depuis tantôt deux mois Wielopolski ne pouvait obtenir la retraite du comte Keller et la nomination au département de l'intérieur d'un homme à la hauteur des exigences du moment, qui aurait dirigé la purification si nécessaire du personnel, sans y introduire l'élément militaire. L'expérience aurait pu échouer, vu que le pouvoir occulte avait profité du temps perdu pour s'installer définitivement dans tous les bureaux; mais puisqu'on laissait à Wielopolski le titre et la responsabilité de sa charge, il était injuste

de s'introduire subrepticement sur son terrain par une mesure de haute police. Ce ne fut que le 29 avril que le marquis obtint l'acquiescement du grand-duc Constantin au départ du comte Keller, et à la présentation du comte Alexandre Ostrowski, gouverneur de Radom, au poste de chef du département de l'intérieur.

Faire l'éloge du comte Ostrowski serait superflu: il suffit de dire qu'il accepta, sans hésiter un instant, la proposition du marquis. Cet acte si simple en d'autres circonstances, équivalait alors et dans notre pays à un acte d'héroïsme, car l'homme assez courageux pour se charger d'une pareille mission, risquait sa vie, son repos et son avenir, la vie et le repos des siens.

La nomination du comte Ostrowski était un événement politique d'une grande portée. Elle datait du 13 mai, jour fixé comme terme de l'amnistie, ce dont quelques individus profitèrent pour se reposer et pour retourner dans la «forêt,» forteresse de l'insurrection. Le comte Ostrowski fut le premier Polonais chargé du portefeuille de l'intérieur depuis 1832, et à la même date fut signée la nomination de ce général Mourawiew, tristement célèbre, au poste de gouverneur général de Wilna. Des considérations de politique extérieure paraissent ne pas avoir été étrangères à cette double nomination, par laquelle la Russie marquait la différence qu'elle entendait garder entre ses procédés vis à vis du mouvement insurrectionnel dans le royaume de Pologne, et vis à vis des tendances séparatistes de la Lithuanie, où l'insurrection s'étendait déjà vers les confins de la Russie Blanche.

Ayant obtenu une satisfaction tardive, Wielopolski renonça à ses projets de retraite. Il méritait pleinement cet éloge d'Horace:

Si fractus illabatur orbis,
Impavidum ferient ruinae;

car la terre croûlait sous ses pas. De plus en plus renfermé en lui-même, de plus en plus taciturne et silencieux, il continuait ses travaux d'organisation, comme s'il avait été maître de l'avenir. Dieu seul sait ce qui se passait dans son âme, car il ne le confiait à personne. Pas un seul instant il n'admit

le possibilité d'une intervention étrangère, mais espérant qu'-après la répression des troubles, son système pourrait être continué, il défendait son oeuvre et en préparait le développement futur. Ses compatriotes, lui ayant «coupé bras et jambes,» et le considérant comme n'étant plus de ce monde, le laissaient maintenant tranquille et le comité central cessa de s'attaquer à sa vie *.

Nous avons laissé le comité aux prises avec cette explosion intempestive qu'il n'avait su ni prévenir ni diriger. Pendant les quelques premières semaines de l'insurrection, il joua un rôle fort effacé, et une grande discorde éclata dans son propre camp, où les uns voulaient manger les autres. L'extrême gauche mit en avant la dictature Mieroslawski, qui vint en Posnanie, eut une armée, fit une incursion sur le territoire du royaume et s'enfuit aussitôt lui-même. D'autres, d'une teinte plus modérée, proclamèrent en mars la dictature de Langiewicz, à laquelle le comité, pris au dépourvu, se soumit en maugréant. Après l'arrestation de Langiewicz, le comité ressaisit le pouvoir, et menaça de la peine de mort les «usurpateurs» futurs. Le 10 mai enfin il se décerna le titre du gouvernement national conforme à la «nature de ses actes **.»

---

* Parmi les fables débitées sur la puissance du gouvernement national, il y en a une que nous tenons à rectifier. Il n'est pas vrai que la marquise Wielopolska ait payé l'impôt «national» au printemps de 1863. «Jamais je n'ai payé en argent, nous écrivit-elle encore dernièrement, mais bien plutôt en patience, pour supporter les amabilités dont on m'a souvent gratifiée; puis peut-être en port de lettres anonymes, dont on a été assez généreux à mon égard.»

** «...Ce changement de dénomination, disait la proclamation, n'entraîne nullement le changement des principes qui restent les mêmes dans toute leur intégrité, et notamment: la conquête et la garantie d'une complète indépendance pour la Pologne, la Lithuanie et la Ruthénie; l'émancipation des paysans d'après le décret du 22 janvier; l'égalité de tous les habitants devant la loi; le défense des principes et des traditions nationales, sans préjuger telle ou telle forme de gouvernement pour l'avenir: car c'est à la nation seule, après qu'elle aura recouvré son indépendance, qu'appartient le droit de statuer à ce sujet.» Le sceau du «gouvernement national» portait les armes de la Pologne, de la Lithuanie et de la Ruthénie, avec la couronne royale, et l'exergue: «Gouvernement national. Liberté, égalité, indépendance.»

Les masses obéissaient à ce gouvernement invisible qui frappait les imaginations par la hardiesse qu'il mettait à défier son puissant rival, et qui était le symbole de la résistance désespérée. Le parti modéré supportait sa tyranie comme un mal inévitable dans la situation que la pusillanimité des conservateurs avait créée au pays. C'était là le secret de la puissance de ce pouvoir occulte, et dans de pareilles conditions, il était aisé de «gouverner» à des hommes qui ne reculaient devant rien.

Le personnel du «gouvernement» changeait souvent; tantôt ses membres quittaient Varsovie pour échapper à la citadelle, ou se faisaient envoyer à l'étranger en «mission;» tantôt le «sceau gouvernant» passait en d'autres mains à la suite d'un coup d'état ou d'une surprise. La tâche principale du gouvernement consistait à publier des décrets ordonnant le contraire de ce qu'ordonnait le pouvoir légal; exécutés ou non, ces décrets n'en produisaient pas moins l'effet désiré, car le prestige de l'autorité en souffrait plus que de la présence des insurgés dans le pays. L'action démoralisatrice de la conspiration lui procura son instrument matériel le plus efficace, cette «police» composée de gens prêts à assassiner à tant par tête, et qui souvent «travaillaient» pour le compte des organes inférieurs de l'organisation. Dans ces cas le «gouvernement» endossait la responsabilité des crimes accomplis, et s'il est vrai qu'un grand nombre d'assassinats avaient été perpétrés sans son approbation, il ne porta que la juste peine de ses propres actes, en se couvrant de honte et d'opprobre. Toute une légende entoure les hauts faits de ce néfaste gouvernement qui s'intitulait «national» et qui ne laissa après lui dans notre histoire qu'une page souillée de sang. Il surpassa comme audace et comme raffinement les exemples connus jusque-là, et il n'a été surpassé lui-même que par les nihilistes russes de nos jours. On lui prêta bien des coups qui n'ont jamais existé en réalité; on lui prête encore une autorité et une influence qu'il n'a jamais eues, car l'une et l'autre n'étaient que des décors. Les gens sensés le chargeaient de malédictions, il était tout autant haï que la domination russe, mais on le souffrait pour ne pas se priver de l'espoir d'une intervention étrangère.

Aussi son importance véritable ne datait que du commencement de la campagne diplomatique des puissances. Ce n'était pas à lui, mais à l'espoir de la croisade occidentale que l'on apportait en sacrifice tout ce qu'on avait encore à sacrifier. Autrement il serait retombé bien vite dans le néant; car on sentait qu'il ne méritait ni confiance ni respect. Il végétait grâce à la docile soumission inspirée par le désespoir, et aussi grâce à l'inertie de l'autorité légale, surtout à celle de la police au gouvernement*. Il était obéi parce qu'il représentait la négation du pouvoir établi; il délivrait des passeports, signait des nominations et des arrêts de mort, publiait un journal officiel et un journal officieux, ordonnait des impôts et des «emprunts» et se donnait les airs d'un gouvernement régulier. Il savait tout, parce qu'il avait des accointances partout, et il cessa d'exister le jour où la population cessa de se tenir attachée à l'idée de l'intervention. Que dire d'ailleurs de la masse de la population du pays, lorsque, abdiquant la situation que lui avait léguée son père, le prince Ladislas Czartoryski consentit à devenir le représentant de ce «gouvernement national» par devant l'Europe, et couvrit ainsi aux yeux du monde, de son nom honorable et respecté, les actes les plus repréhensibles d'un pouvoir anonyme qui tombait de jour en jour plus bas? Dès ce moment l'émigration se surpassa elle-même en inventant des tours de force d'alchimie politique. On envoya des ambassades, on publia des manifestes et des recueils de documents, on organisa des expéditions ma-

* Dans le courant du mois d'août 1863, sous le régime du général Berg, le gouvernement national fit arrêter par sa police quelques individus venus à Varsovie, avec l'intention de renverser le dit gouvernement. L'arrestation eut lieu la nuit, dans la rue, à quelques pas d'un poste de police. Un des individus arrêtés fit du bruit, sans que les gardiens de l'ordre se soient cru obligés d'intervenir. On conduisit les prisonniers à une auberge éloignée de plus d'un kilomètre, à travers les rues remplies d'hommes de police et parcourues par des patrouilles. On fit semblant de procéder à leur jugement, mais au lieu de les punir, le gouvernement leur céda sa propre place.

Les assassins qui avait poignardé M. Miniszewski, dirent en sortant à l'homme de police stationné devant la maison: «Montez vite, il y a là quelqu'un qui s'est trouvé mal,» et il monta.

ritimes, on créa, sur papier bien entendu, une flotte polonaise, on délivra à un «capitaine» Magnan des lettres de corsaire. La diplomatie nationale ne s'épargna aucun ridicule, pas même celui des semonces de la part du gouvernement national qui lui reprocha un jour l'inconvenance de son langage dans une pièce diplomatique*! Et, tout en faisant leur possible pour détruire Wielopolski, les diplomates de cette école lui empruntaient encore des idées. Reprenant le projet du marquis, formulé dans le mémoire présenté en 1831 à lord Palmerston**, le général Zamoyski demandait à l'Angleterre une déclaration de «déchéance,» c'est à dire le retrait de la sanction donnée en 1815 par l'Europe à la domination russe sur les pays de la Vistule et du Dniéper. «Dans l'esprit de son ardent promoteur, raconte M. Klaczko***, ce simple acte devenait la pierre angulaire de tout un merveilleux édifice, le prologue d'un drame grandiose, — d'une historico-pastorale, eût dit ici le bon Polonius, — où le gouvernement de Vienne, rassuré et stimulé à la fois par ce verdict de l'Angleterre et de la France, se décidait de son côté à un grand acte de réparation, renonçait à la Galicie, et lui rendait même les cent mille soldats polonais qu'il tirait de cette province. A la tête de ces troupes nationales, un prince de la maison d'Autriche, acclamé roi de Pologne, marchait alors au secours des insurgés de Varsovie et de Vilna et arrachait l'antique patrimoine des Jagellons, son état légitime, à l'envahisseur moscovite. La restauration de la Pologne se faisait ainsi de par elle-même, d'une manière complètement normale, et comme par un enfantement naturel, dans une lutte régulière entre le souverain légitime et un usurpateur; elle se faisait sans intervention, sans aucun secours de l'étranger, et tout au plus sous les seuls

* A l'occasion du discours de Napoléon III à l'ouverture des chambres en novembre 1863, et de la proposition du congrès, le gouvernement national priait le prince Czartoryski d'être plus sobre en «citations littéraires» et de ne pas se servir d'expressions peu en rapport avec la situation de la Pologne, comme celle de «replâtrages sans règle morale» décochée au futur congrès.

** V. T. I. p. 146.

*** Etudes de diplomatie contemporaine.

auspices d'un traité purement défensif entre les puissances de l'Occident et l'Autriche pour garantir cette dernière contre une attaque peu probable de la Russie.» Ce «songe d'une nuit d'exil» aboutit à un commencement de réalisation. Lord John Russell écrivit une dépêche déclarant la Russie déchue de ses droits sur la Pologne, il l'envoya même à St. Pétersbourg, quand soudain M. de Bismarck prononça son quos ego et menaça de déclarer le roi de Danemark déchu de sa souveraineté sur les principautés de l'Elbe. Le courrier porteur de la fameuse dépêche fut arrêté en route, et le «songe» du comte Zamoyski se dissipa à la même heure. La dépêche eût-elle été remise au prince Gorczakow, le résultat de la déclaration de déchéance n'aurait pas été plus satisfaisant pour l'auteur de ce vaste plan, parce que l'Autriche ne se montrait nullement disposée à faire un «acte de réparation» quelconque.

Tandis que l'avenir de la Pologne ne se dessinait que dans des songes plus ou moins creux, son présent se trouvait à la merci de cette poignée de fanatiques qui de leur cachette dirigeaient le travail de destruction. La fiction de la légalité du gouvernement occulte porta le dernier coup à l'idée du devoir et de la probité élémentaires. Après avoir contracté l'habitude de trahir le gouvernement qu'ils servaient, les employés en vinrent à se dire que tout ce qui leur était confié, secret officiel, documents et fonds publics, appartenait de droit au «pouvoir national.» Grâce à cette théorie, le comité central parvint à se fournir de cartes du pays qui furent soustraites au dépôt du département des finances. Ensuite on s'attaqua aux caisses de l'état. Pour empêcher les vols, on voulut remplacer les employés polonais par des Russes. Le marquis sachant combien il serait difficile de déloger ensuite les nouveaux venus, se porta garant de la sécurité des caisses des principaux services publics, et nommément de la caisse centrale du royaume. La garde de celle-ci était confiée à deux employés d'une fidélité qui semblait au-dessus de tout soupçon; c'étaient des hommes âgés, indépendants, d'une régularité proverbiale et même pédantesque. Eh! bien, eux aussi cédèrent devant les obsessions des agents du gouvernement occulte, et laissèrent voler, ou, pour employer l'euphémisme officiel, «trans-

férer dans les caises du gouvernement national» la somme de plus de trois millions et demi de roubles*. Une commission d'enquête se prononça pour la translation des caisses de l'état à la citadelle, ainsi que pour l'éloignement des employés polonais, car autrement, disait le rapport, «tous les fonds publics seraient volés.»

Le principe du gouvernement de la Pologne par les Polonais reçut ainsi un dernier coup, et tout ce que Wielopolski était parvenu à créer, se tournait contre lui.

La démission de Mgr. Feliński du conseil d'état et sa lettre à l'Empereur, prouvaient que l'Archevêque s'était rangé du côté du mouvement national. C'était un mal irréparable pour l'Eglise et pour la cause de l'ordre. La publicité donnée à la lettre laissait prévoir un éclat inévitable, sous un prétexte quelconque. A la suite de l'exécution capitale d'un moine**, l'Archevêque adressa au gouvernement une protestation contre la «rigueur de la sentence» et «l'ignominie à laquelle la dignité ecclésiastique avait été exposée;» il protestait en outre contre la mise à mort d'un prêtre sans que l'autorité ecclésiastique eût prononcé la sentence de dégradation, et exigeait la remise du corps du supplicié, «afin qu'il fût inhumé d'après le rite religieux,» rappelant en même temps les censures de l'Eglise frappant les «auteurs et les complices» d'un acte pareil à celui qui venait de s'accomplir sur l'esplanade de la citadelle. En réponse à une demande du grand-duc Constantin qui en référa à St. Pétersbourg, le télégraphe apporta l'ordre de faire partir Mgr. Feliński pour la capitale de la Russie***. Ce qu'il y eut de plus triste dans cet incident, c'est que l'individu en question ne méritait ni beaucoup d'intérêt ni cette

* Le 9 juin.— Le vol ne profita point au gouvernement national, car la majorité de cette somme (3.088.000) consistait en lettres du crédit foncier, qui n'ont jamais pu être réalisées. Les caissiers infidèles s'enfuirent à l'étranger, ainsi que deux huissiers; un troisième se suicida à Varsovie.

** Agripin Konarski, père capucin, «chapelain» d'un détachement d'insurgés.

*** Après un court séjour au château de Gatchina, Mgr. Feliński fut interné à Jaroslaw, où il est encore actuellement.

importance que lui donnèrent le genre de sa mort et la protestation de l'Archevêque. En le condamnant au gibet, le gouvernement fit inutilement de lui un martyr de la cause de la religion et de la cause nationale; et si l'autorité ecclésiastique avait mieux veillé à l'observation de la discipline monastique, ce malheureux n'aurait jamais occasionné une controverse sans issue.

Cette sentence si maladroitement rigoureuse n'était qu'un symptôme des hésitations du pouvoir, qui, pressé d'en finir avec l'insurrection, penchait tantôt vers la conciliation tantôt vers la répression violente. La campagne diplomatique en faveur de la Pologne excitait l'opinion en Russie, et le moment approchait où le pouvoir allait être entraîné par le courant des passions nationales. A la tête de l'agitation anti-polonaise s'était mis un journal influent, la Gazette de Moscou, dont le mot d'ordre était de faire abandonner au gouvernement la «politique de générosité.» «La question polonaise, disait la Gazette, est une question de nationalité. Il ne s'agit point d'un conflit entre le peuple polonais et le gouvernement impérial, mais d'une lutte entre le patriotisme polonais et le patriotisme russe: celui des deux qui sera le plus fort, finira par l'emporter.... Notre mouvement patriotique ne doit pas se borner à de simples paroles, mais bien se traduire par des actes. A l'organisation du mouvement patriotique polonais, nous devons opposer un mouvement patriotique russe également organisé: alors l'Europe ne sera plus en droit de nous reprocher de n'avoir vaincu la Pologne que par la force brutale... D'une manière ou d'une autre, il faut en finir au plus tôt avec l'état de trouble qui règne en Pologne; on ne peut atteindre, ce but qu'à la condition d'un changement essentiel, quoique temporaire, dans la manière d'agir et dans le personnel de l'administration civile de ce pays*.» Cela voulait dire qu'il fallait se défaire «au plus tôt» du marquis Wielopolski et rappeler de Varsovie le grand-duc Constantin. «Le lieutenant de l'Empereur en Pologne, en sa qualité de frère du Souverain, ne saurait adopter certaines mesures que la situation du pays rend

* Gazette de Moscou, du 18 et du 19 juin.

pourtant tout à fait indispensables;» continuait ce journal. «L'intérêt et le devoir de la Russie exigent qu'elle agisse avec énergie. En remplissant ce devoir, elle arrivera non seulement à rétablir ses droits méconnus en Pologne, mais encore à se faire respecter par les puissances étrangères. Voilà pourquoi il n'y a pas un seul Russe qui n'applaudisse à l'activité, à la présence d'esprit et à l'énergie du général Mourawiew.» Or, le gouverneur de Vilna était en train de pacifier la Lithuanie par le fer et le feu. «Prenez un portrait du général Mourawiew, dit un auteur russe*, couvrez l'uniforme, et vous vous trouverez en présence de la figure d'un bouledogue.» Tiré de l'oubli, le vieux troupier devint d'un coup l'idole de la Russie, la plus haute expression du patriotisme et l'idéal de l'homme d'état apte à pacifier la Pologne. La «jeune Russie» et Hertzen en personne passèrent au camp des ennemis mortels de la Pologne, reniant leurs sympathies d'hier et le pacte conclu en vue de conquérir la liberté pour les deux peuples frères. L'immixtion de l'Europe opéra ce miracle, et causa la perte de cette Pologne que l'Occident croyait pouvoir rendre heureuse par des marques de son intérêt platonique.

Le vol commis à la caisse centrale du royaume décida le marquis à demander son congé, ce qu'il fit aussitôt l'enquête terminée. «Un travail assidu de deux ans, écrivit-il, ainsi que les soucis d'une position difficile, ont ébranlé mes forces et ma santé; pour les rétablir j'ai besoin de quelque repos, et une cure de bains de mer m'est prescrite. Je supplie l'Empereur de m'accorder un congé de deux mois, et lorsque ma santé m'aura rendu capable d'une occupation sérieuse, je serai prêt à reprendre mes travaux si S. M. daigne les juger utiles à son service (24 juin).» — Plus taciturne et plus silencieux que jamais, il se renferma, même devant ses plus proches, dans un mutisme absolu; on voyait seulement une grande douleur peinte sur ses traits. Il ne désespérait pourtant pas complètement et nourrissait un vague espoir de pouvoir un jour reprendre sa place.

---

* M. Berg, professeur à l'université de Varsovie, dans ses Etudes sur l'insurrection de 1863, publiées dans la Rouskaïa Starina.

Avant de partir, il eut à répondre à une espèce d'acte d'accusation dressé contre lui à St. Pétersbourg. — Pourquoi, lui demandait-on, Mgr. Marszewski n'est-il pas membre du conseil d'état, malgré les mérites qui le distinguent, et ses sentiments de loyauté envers le gouvernement? — Quels étaient les motifs qui ont mis obstacle à la nomination du prélat Zwoliński, curé de Praga, au siège épiscopal d'Augustowo? — Quels étaient les motifs du mécontement témoigné au prélat Naruszewicz, autrefois membre de la commission des cultes, qui s'est pendu dans son cabinet?— Est-il vrai que l'insurrection soit favorisée par les gouverneurs nommés sur la présentation du marquis Wielopolski, et qu'elle soit la plus forte dans leurs provinces? — Quels étaient les motifs de la publication des statuts de l'organisation révolutionnaire? — Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas empêché la prestation du serment révolutionnaire qui se faisait dans les églises et dans les maisons particulières? — La responsabilté de la conduite des employés retombe sur la commission de l'intérieur, disait-on encore, reprochant au marquis de n'avoir pas procédé à la «purification» du personnel des fonctionnaires publics, ainsi qu'à la réforme du clergé, de la police et de l'administration générale. En même temps on lui chercha querelle à propos des employés renvoyés «pour le bien du service,» et l'on exigea la présentation d'une liste nominative des fonctionnaires démissionnaires, avec explication des motifs de leur renvoi; on prétendait que ce renvoi avait atteint principalement les «employés fidèles,» qui s'étaient trouvés exposés à des «persécutions» de la part de l'autorité supérieure précisément à cause de leur «fidélité.»

L'organisation du conseil d'état, fit observer le marquis dans sa réponse, n'appelle pas tous les évêques à y siéger. A cause de son âge et de ses infirmités, Mgr. Marszewski a vécu jusqu'ici dans l'isolement, refusant même de venir à Varsovie; d'ailleurs la présentation des membres du conseil ne relève pas exclusivement du chef du gouvernement civil. — Avant l'instruction du procès canonique concernant la nomination de l'abbé Zwoliński à l'évêché d'Augustowo et de l'abbé Topolski à celui de Ploçk, S. A. I. le grand-duc Con-

stantin consentit à proposer à Rome pour ces deux évêchés les abbés comte Lubieński et M. Popiel. La cour de Rome les agréa. Sur ces entrefaites l'abbé Topolski mourut, et l'abbé Zwolinski refusa la dignité de suffragant qui lui avait été offerte. — Quant au prélat Naruszewicz, il s'était pendu, non pas à cause du mécontement qu'on lui aurait témoigné, mais à la suite d'une maladie mentale: l'autorité lui avait même accordé des fonds pour qu'il pût se rendre à l'étranger. — La publicité donnée aux statuts de l'organisation révolutionnaire l'avait été du consentement du Souverain, et en vue d'éclairer le pays sur les tendances du parti du désordre. — La question relative aux serments et au progrès de la révolution devait être adressée à l'autorité militaire dont dépendaient la police et la gendarmerie. S'étant convaincu de l'insuffisance et même de l'ineptie de ces deux services, le chef du gouvernement civil, dès son arrivée à Varsovie, n'avait cessé d'insister sur l'urgence de les réformer, mais il n'avait pas été donné suite à ses propositions. — En ce qui touchait la réforme du clergé, les nouvelles nominations des évêques l'avaient en vue, mais elle ne pouvait s'opérer que lentement par le remaniement de l'académie ecclésiastique et des séminaires, opéré par le clergé supérieur lui-même.... La purification du personnel de l'administration avait été reconnue nécessaire même du temps de la lieutenance du prince Gorczakow; on y avait procédé à deux reprises, d'abord en vue de la réunion des conseils de districts, et en dernier lieu, au mois d'avril, de concert avec les autorités militaires. Les deux derniers points, dont la rédaction est regrettable, contiennent contre le chef du gouvernement civil des accusations aussi outrageantes que vagues et mal assises; pour y répondre, il faudrait entendre préciser les noms des fonctionnaires qui, à cause de leur fidélité, auraient été persécutés ou renvoyés. — Ce serait aussi à l'autorité militaire de répondre s'il était vrai que les nouveaux gouverneurs favorisaient l'insurrection.

La conduite de Wielopolski devait être bien irréprochable, puisque ses détracteurs ne purent faire valoir contre lui des griefs plus sérieux ni mieux fondés.

Une des dernières pièces officielles, sinon la dernière, à laquelle il ait mis la main, fut un mémoire en réponse à une note du cardinal Antonelli, concernant la loi sur l'organisation de la commission des cultes et de l'instruction publique. Le cardinal critiqua sévèrement les dispositions de cette loi, disant en substance qu'elle ne laissait aux évêques d'autre droit que celui de «vaquer aux offices, d'administrer les sacrements et de fulminer des censures, sauf recours à la commission, laquelle se compose d'individus appartenant à tous les cultes.» Dans le fait, la loi valait mieux, que ces reproches ne le font supposer, et elle ne donnait aucunement lieu aux usurpations que semblait craindre le cardinal secrétaire d'état. Sa protestation arriva d'ailleurs un peu tard, et, à côté des griefs justes, elle contenait des assertions qui prouvaient une connaissance fort imparfaite de l'état des choses dans le pays; elle contenait aussi des réclamations sur des points résolus déjà en principe et dans le sens des désirs de la cour de Rome.

CHAPITRE CINQUIEME.

LE DECLIN DE LA VIE.

I.

RÜGEN ET BERLIN

Wielopolski quitta Varsovie, le 16 juillet, avec un congé de deux mois*. Huit jours avant son départ, le comte Berg fut nommé membre du conseil d'administration, avec le droit de présider aux réunions du conseil, en l'absence du grand-duc Constantin; la charge de chef du gouvernement fut abolie de fait à cause du départ du marquis. Nous avons lieu de croire pourtant qu'à cette époque le Souverain persistait encore dans le dessein de ne rien changer au régime du royaume. Le grand-duc Constantin resta encore quelques semaines à Varsovie, jusqu'à ce que son rappel eût été imposé au pouvoir par le désir d'en finir une bonne fois et à tout prix avec l'insurrection, ainsi que par la pression de l'opinion publique qui, rendue furieuse par les déclamations de la Gazette de

* Il se rendit droit à l'île de Rügen.

Moscou et les menaces des puissances, s'en prenait au frère de l'Empereur de la trop lonque durée des troubles en Pologne *. A peu près simultanément avec le départ du grand-duc, le marquis fut relevé de ses fonctions de chef du gouvernement civil (12 septembre). Il s'établit provisoirement à Berlin, tant à cause de la sécurité personnelle qu'il y trouvait, que parce qu'il était ainsi à proximité de Varsovie. Berlin se trouvait d'ailleurs sur le passage des membres de la famille régnante de Russie se rendant en Allemagne ou revenant de l'étranger. Ne conservant plus d'espoir de rentrer aux affaires, il n'omettait pas pour cela les occasions de rappeler qu'il était encore de ce monde. Dans le courant de l'automne, il fut reçu par la grande-duchesse Hélène et par le prince George de Mecklembourg. Il n'allait pas à la cour et ne voyait que d'anciennes connaissances de passage à Berlin. Il suivait attentivement les événements de Pologne, où son fils Sigismond avait échangé la présidence de la ville de Varsovie contre le poste de chef du département de l'instruction publique.

Dès le départ du grand-duc, le comte Berg s'occupa du rétablissement de l'ordre dans la capitale. A cette fin toute la ville fut divisée en plusieurs districts dont chacun ne contenait qu'un petit nombre de maisons, et avait un chef militaire investi du droit de faire arrêter toute personne suspecte

* Ce fut seulement le 31 octobre 1863 que le grand-duc fut relevé définitivement de la lieutenance, par un rescrit de l'Empereur daté de Liwadia. «Mais, portait le rescrit, lorsque, avec l'aide de Dieu, la révolte sera maîtrisée; que, rendus accessibles à la voix du devoir et de la légalité, mes sujets du royaume de Pologne s'affranchiront de la violence exercée par les fauteurs déclarés de la trahison, et qu'ils auront recours à ma clémence; lorsque le rétablissement de l'ordre permettra de reprendre l'oeuvre que vous avez commencée; lorsque les circonstances rendront possible l'application des institutions dont la mise en pratique est un de mes plus vifs et sincères désirs, j'aime à espérer qu'alors vous pourrez prendre de nouveau part à l'exécution de mes vues, et vous consacrer au bien du service avec le zèle et l'abnégation dont les incessants et incontestables témoignages sont aussi précieux à mon coeur que sont illimitées ma confiance, mon amitié et mon affection fraternelle envers vous.»

ainsi que de procéder aux perquisitions*. La fraction extrême s'étant emparée du gouvernement national, les deux pouvoirs luttèrent corps à corps, pour ainsi dire, s'appliquant mutuellement la loi du talion. Aux meurtres journaliers, le comte Berg répondit en faisant dresser des «perpendiculaires» sur les places de la ville. Tout assassinat était suivi d'une exécution capitale, et quand le coupable s'échappait, on pendait à sa place un innocent**. Les contributions, les confiscations, les déportations frappèrent indistinctement les uns et les autres, jusqu'à ce que le terrorisme officiel ait eu raison du terrorisme révolutionnaire. En bon Allemand, le comte pratiqua l'arbitraire avec méthode, et il eut gain de cause, mais lorsqu'il voulut à son tour gouverner le pays pacifié, et le gouverner dans le vrai sens du terme, ce dont il était parfaitement capable, il se heurta contre des gens plus forts que lui, contre les membres de ce comité «organisateur» dirigé par M. Nicolas Miloutine et le prince Czerkaski. En prolongeant la lutte outre mesure, les Polonais ne firent qu'aider le parti «national» à se mettre en selle. On lui livra la Pologne en champ d'expériences politico-sociales, et ses missionnaires allèrent à Varsovie pour y organiser le désordre. «Notre tâche à nous est de détruire,» disait le prince Czerkaski; «après nous d'autres viendront pour construire.» Lorsqu'on

* Parmi les officiers chargés de la besogne, les uns la faisaient par devoir, les autres avec un zèle passionné qu'ils déployaient surtout dans les perquisitions; on éventrait les meubles, on sciait les pieds des tables et des chaises, on hachait les cigares, et, après une pareille opération, le malheureux propriétaire avait son appartement dévasté comme si une bataille y avait été livrée.

** A la suite du meurtre commis à l'hôtel de l'Europe sur la personne d'un espion international, le docteur Berchtold-Germani, on pendit un pauvre garçon qui ne savait même pas de quoi il s'agissait. Les meurtriers, saisis plus tard, furent condamnés aux travaux forcés.

Après l'attentat dirigé contre le comte Berg des fenêtres d'une maison appartenant au comte André Zamoyski, tous les locataires eurent leur mobilier brûlé dans la cour. La maison et l'hôtel situé à côté, et habité autrefois par le comte, furent confisqués, ou, pour parler le langage officiel, «affectés à l'usage militaire.» Ils le sont encore aujourd'hui.

fut venu à bout de l'insurrection, on se proposa d'en finir à tout jamais avec la nationalité polonaise, en faisant table rase, en bouleversant l'Eglise, l'organisation sociale, la constitution de la propriété, l'administration; en détruisant tout ce qui était debout. Comblé d'honneurs, le comte Berg ne conserva que le titre de lieutenant avec un semblant d'autorité, lutta tant qu'il put et mourut à la peine *.

Un des premiers exploits des réformateurs eut pour objet la solution de la question agraire. Le gouvernement ne pouvait se montrer moins généreux envers les paysans restés fidèles, que la Société Agricole et le comité central; aussi il leur adjugea la propriété des terres qu'ils cultivaient, indemnisant les propriétaires sur la base adoptée jadis par la dernière assemblée de la Société. Mais, les propriétaires devaient contribuer eux-mêmes à former le fonds d'indemnité; ensuite, le comité fit de la réforme une arme politique, autant pour appauvrir la noblesse que pour semer entre les grands

---

* Avec sa mort sonna aussi la dernière heure de l'autonomie du royaume de Pologne. — Dans les premières années après la pacification, le comte Berg sauvait les apparences, en jouant au vice-roi. Il avait l'habitude de donner le dimanche des audiences quasi-royales. On se présentait vers 2 h. en habit, cravaté de blanc. Ces audiences duraient des heures entières. Tenant son monde debout, le comte pérorait en français sur des riens, sur le temps qu'il faisait, sur les ponts d'un chemin de fer en construction, sur les objets les plus insignifiants. A l'entendre discourir ainsi d'une voix cassée et sans timbre, on eut dit le clapotement d'un mince filet d'eau coulant d'un robinet ouvert. Sanglé dans son uniforme vert, droit et raide, il se tenait là comme vissé au sol, tandis que des hommes plus jeunes que lui s'affaissaient de fatigue. Il était enchanté de pouvoir recevoir ainsi, au milieu de sa cour, des étrangers, pour les éblouir et pour éblouir l'assistance. Il poussait cette passion de représenter jusqu'aux dernières limites. Protestant, il se rendait chaque dimanche, entouré d'une nombreuse cour militaire, à la chapelle grecque du château, et les jours de grande fête à la cathédrale, où il édifiait les assistants par sa tenue et son application à se signer selon le rite grec. Après le service, il baisait la croix et se postait à gauche du prêtre, pour recevoir le salut que chacun était obligé de lui faire. Puis, un jour de la semaine sainte, il se rendait en cérémonie au temple luthérien, et le lendemain les journaux annonçaient que «S. E. le comte-lieutenant avait daigné approcher des sacrements.»

propriétaires et les paysans les germes de la discorde. Ayant créé une magistrature spéciale, on fit venir du fond de la Russie une nuée d'employés étrangers aux lois et aux coutumes du pays, qui présidèrent aux opérations compliquées de la délimitation des terres. Pour l'ordinaire, les prétentions les plus exorbitantes des paysans firent loi; mais de plus grandes souffrances furent encore imposées à la propriété foncière par suite du communisme qui, introduit dans l'usufruit des pâturages et des forêts, se perpétue et entrave tout système rationnel d'exploitation.

Wielopolski assistait de loin à la destruction de l'oeuvre qu'il avait si péniblement élevée. L'application de la nouvelle loi le menaçait dans sa fortune, car il se voyait exproprié de toute l'étendue des terres qu'il avait jadis affermées aux paysans. Les pertes qu'il assuya furent en effet très considérables. Un instant il se crut à la veille d'être ruiné, et se proposa alors de s'établir comme libraire à Breslau pour gagner sa vie et ne plus être à la charge du majorat. Une douleur bien plus profonde lui était réservée lorsque vint le tour du remaniement de son système d'éducation publique.

Au printemps de cette année 1864, il vit le grand-duc Constantin à son passage par Berlin, et en juillet, il eut sa dernière audience chez l'empereur Alexandre à Potsdam. «Nous avons été vaincus, marquis; nous avons été vaincus...» lui répéta l'Empereur, et ce fut tout. Au sortir de l'audience, il dîna chez la reine. Ce fut sa dernière apparition dans le monde officiel. Au mois d'octobre suivant il se retira à Dresde, qu'il devait ne plus quitter vivant.

II.

DRESDE.

La pittoresque capitale de la Saxe était remplie, à cette époque, de Polonais, les uns s'acheminant vers l'exil, les autres attendant le retour de la tranquillité pour regagner le pays. Un «commissaire du gouvernement national» touchait les impôts lorsqu'on voulait bien les lui payer, et délivrait des passeports lorsqu'on les lui demandait; du reste la colonie polonaise ne pensait qu'à s'amuser, tout en portant scrupuleusement le deuil national.

Wielopolski se logea modestement dans un quartier éloigné (à la Ostra-Allée), où il occupait un appartement garni. Il avait auprès de lui la marquise et sa belle-fille, la comtesse Joseph, entourée d'une nombreuse famille. Son arrivée à Dresde n'éveilla que très peu de curiosité chez ses compatriotes, qui ne lui témoignaient plus à cette heure ni haine ni intérêt, car les passions factices soulevées contre lui avaient fait place à d'autres, et sans lui rendre justice, on sentait que cet homme n'avait point mérité les reproches dont on s'était montré si prodigue à son égard. La postérité commença pour lui de son vivant.

Ayant complètement abandonné l'administration du majorat à son fils Sigismond, et étant déchargé de tout souci d'affaire, il mena une existence pour ainsi dire contemplative. Une grande sérénité d'âme et d'esprit, une indulgence inépuisable envers ses anciens adversaires, se faisaient remarquer dans ses jugements; il paraissait supporter son sort avec une résignation parfaite, sans jamais se plaindre du passé. Seulement il ne touchait plus aux journaux du pays et il n'aimait pas qu'on lui parlât du présent: les progrès de l'oeuvre de destruction lui causaient trop de douleur.

Plus de deux années s'écoulèrent paisiblement, un jour ressemblant à l'autre. Chaque matin on était sûr de le rencontrer à l'église de la cour, à la messe de 11 h., toujours à la même place, au premier banc à droite, un gros livre de prières devant lui. Il partageait son temps entre la lecture et l'étude des collections d'objets d'art; on le voyait presque journellement, tantôt à la galerie des tableaux, tantôt au cabinet d'estampes; puis le soir au théâtre toutes les fois que l'on jouait une pièce classique. Il recevait peu de visites, parlait peu et écrivait encore moins. Des quatre ou cinq lettres qu'il écrivit pendant tout ce temps, il y en a une particulièrement intéressante, adressée à M. de Bismarck pour le féliciter d'avoir échappé à un attentat dirigé contre sa vie (mai 1866). Depuis que M. de Bismarck avait échangé l'ambassade de St. Pétersbourg contre la présidence du conseil, il n'y avait plus eu d'autres relations entre lui et Wielopolski que les politesses officielles exprimées à l'occasion des attentats par l'organe du consul général de Prusse. La courtoisie exigeait une démarche réciproque, que le marquis fit avec d'autant plus d'empressement, qu'à part ses sympathies pour la Prusse, il admirait vivement l'énergie tenace du futur chancelier de l'empire allemand. C'était bien l'expression sincère de ses sentiments, et aussi celle de son indignation sourde contre ce qui se passait dans son pays, lorsqu'il disait à M. de Bismarck qu'il faisait des «voeux ardents pour que sa grande oeuvre s'accomplît afin de devenir un abri de la vraie civilisation et un rempart de l'ordre social, que des menées anarchiques pratiquées des côtés opposés, tantôt dans les bas-fonds de la société, tantôt à son sommet au nom d'un pouvoir aveuglé, faisaient aujourd'hui chanceler sur ses bases.» Rien de plus charmant que la réponse de M. de Bismarck, si simple et si éloquente dans sa simplicité, pleine de bon goût et de délicate attention, doublement intéressante vu sa date, qui tombait juste au moment où M. de Bismarck déployait toutes ses ressources pour frapper son premier grand coup et pour poser la première pierre de sa propre grandeur. «Vous connaissez d'expérience écrivit-il, le genre de vie que je mène, ses déceptions, ses ingratitudes, ses privations, l'insuffisance du temps et des forces, avec la seule consolation d'avoir fait son devoir, d'obéir à la vocation que

Dieu vous donne. Vous avez passé par là, et je suis sûr de vos sympathies. Ne croyez pas que mon langage respire le découragement; je crois à la victoire, sans savoir si je la verrai; mais c'est la fatigue qui me gagne quelquefois*.»

M. de Bismarck ne se doutait pas lui-même combien près il était de la victoire, et d'une victoire qui dépassait sa foi robuste. Il l'a vue; il a eu, et ses joies, et ses déceptions... Wielopolski n'a eu que les amertumes de la défaite, et bien certainement la douleur et le regret achevèrent de miner sa vigoureuse constitution. D'abord des éblouissements fréquents, puis deux ou trois légères attaques apoplectiques, furent les précurseurs de celle qui l'abattit dans le courant du printemps de 1867. Aux souffrances physiques vinrent se joindre alors de terribles souffrances morales, qu'il trahissait rarement, mais assez pour que l'on pût se représenter combien elles étaient cruelles. Peu à peu il reprit la tranquillité de l'âme et le repos de l'esprit. Privé de l'usage de ses membres, presque aveugle, il ne bougeait plus de son lit que pour se transporter sur une chaise-longue, où il restait des heures entières, gémissant, sans proférer une seule parole. Il conservait pourtant toutes ses facultés intellectuelles, sa prodigieuse mémoire qui faisait de lui comme un dictionnaire ambulant, la lucidité du jugement, et même une ardeur de sentiments étonnante chez un homme qui paraissait à peine être encore de ce monde. Il ne touchait jamais à son propre passé, mais continuait à s'intéresser aux événements européens ainsi qu'au développement de la vie nationale en Galicie, où sa combinaison à lui se réalisait visiblement par la force des choses, succès qui témoignait de la valeur intrinsèque de sa pensée politique.

En 1868, un sculpteur de talent lui demanda la permission de faire son buste. «Non, répondit-il, un capitaine qui a perdu sa campagne n'a pas le droit de transmettre ses traits à la postérité.» Il ne fit rien non plus pour sa mémoire, et emporta avec lui dans la tombe bien des choses qui, certes,

* Nous plaçons dans l'Annexe les deux lettres avec leurs fac-simile. Comme celle de M. de Bismarck ne touche en rien à la politique, nous croyons ne pas commettre d'indiscrétion en la publiant.

auraient eu de l'importance pour les historiens à venir. Il n'avait d'ailleurs pas besoin de se disculper même devant ses contemporains, car à peine eut-il disparu de la vie active qu'un retour complet s'opéra en sa faveur dans l'opinion de son pays. A l'exception des grands coupables, qui persistaient à rejeter toute la responsabilité sur la manière de procéder de Wielopolski, tout le monde s'accordait à lui rendre justice et à regretter l'aveuglement qui leur avait fait méconnaître un grand homme et un grand patriote. Et qui plus est, son oeuvre n'est point restée infructueuse. Il est vrai que l'édifice qu'il avait élevé s'était écroulé, que des mains passionnées balayaient avec rage les derniers vestiges des institutions nationales; que tous ceux qui avaient servi à côté de lui et sous lui, étaient renvoyés, exilés, proscrits*. Il faudrait tout un volume pour consigner les phases successives de ce travail de destruction entrepris au nom de l'intérêt de l'état, sous l'inspiration d'un parti qui croyait pouvoir défaire en un tour de main ce que des siècles avaient fait et consacré. Mais si la Pologne a pu y résister, si elle vit encore, si elle se relève plus forte qu'autrefois, elle le doit à Wielopolski. L'histoire des peuples offre peu d'exemples d'un abaissement aussi lamentable que présentait la Pologne vers 1863; et pourtant ce même peuple s'est rapidement et entièrement relevé de son humiliation. Dès que la tourmente eut délivré notre pays de l'écume révolutionnaire, l'esprit public est revenu à la santé, le pays est rentré dans la voie dont il aurait dû ne jamais sortir, et il l'a reprise sous l'influence bienfaisante de l'idée-mère de la combinaison Wielopolski. La noblesse, le clergé, toutes les classes, ont profité de l'expérience et de cet exemple d'un seul homme, qui indiqua au pays, comme les éléments de sa régénération et les gages de son avenir, le travail, la patience, l'accomplissement du devoir et la soumission à la volonté de la Providence. Même au delà des frontières du royaume de Pologne, les idées de Wielopolski gagnent journellement du

* La censure de Varsovie défendait d'imprimer les noms d'un grand nombre de personnes qui avaient rempli des fonctions publiques de 1862 à 1863.

terrain; tout en ne voulant pas l'avouer, on suit la ligne tracée par lui, parce qu'elle est vraie et salutaire.

La guerre de 1870 électrisa momentanément Wielopolski, mais il se replongea bientôt dans son mutisme habituel. Il se faisait lire de préférence les évangiles, quelquefois un livre nouveau, des journaux, jetant par ci par là un mot ou une phrase. Il aimait cependant les discussions philosophiques auxquelles il se livrait avec M. Krzywicki qui, établi à Dresde dans les dernières années, venait chaque soir lui tenir compagnie. Du reste, il ne voyait presque personne, quoiqu'il ne semblât pas insensible aux visites d'anciens amis ou des personnes qui avaient pour lui du respect et de l'attachement. Il garda le meilleur souvenir d'André Zamoyski, et, à l'occasion de la mort du comte, il fit exprimer à la famille du défunt ses sentiments de condoléance pour la perte d'un «grand citoyen*.» Ce ne fut que pendant la guerre d'Orient que le marquis se ranima de nouveau, et plus vivement que jamais. La conduite exemplaire de son pays, la persistance à repousser les tentations qui ne manquèrent point de se reproduire, lui semblaient des titres à faire valoir pour obtenir le retrait du système de dénationalisation: ce système en effet se perpétuait sans raison valable, et s'harmonisait fort mal avec la politique de la Russie en Orient, où Russes et Polonais versaient leur sang en commun pour la liberté des peuplades slaves. Les promesses contenues dans la lettre de Livadia*, promesses formelles mais non exécutées, lui paraissaient un titre de droit à la clémence du Souverain, un titre que le pays pouvait rappeler, sans encourir le reproche d'un acte illégal. A mesure que les opérations de guerre traînaient en longueur, Wielopolski se montrait de plus en plus agité, de plus en plus

* Dans le courant de 1867, pendant la maladie du marquis, le comte André, de passage à Dresde, désirait lui faire visite. Il s'adressa à la comtesse S., alliée aux deux familles Wielopolski et Zamoyski, en lui demandant de le conduire chez le marquis. La comtesse refusa, faisant valoir l'état de santé du marquis, qui ne lui permettait pas de recevoir. Dans la suite, le marquis et le comte se rencontrèrent à l'église et échangèrent un salut.

* Adressée au grand-duc Constantin. V. p. 402.

préoccupé du sort do sa malheureuse patrie : «Oh! si j'étais valide... si j'avais ma santé et mes forces... ce serait le moment d'agir, de faire quelque chose...» Il parlait souvent et longuement, avec une lucidité merveilleuse, avec une force de logique et de conviction surprenantes même pour ceux qui l'avaient connu dans la plénitude de ses moyens. Jusqu'au dernier souffle de sa vie, il ne cessa de consacrer toutes ses pensées à son pays, et put dire avec Salluste: Malae secundaeque res opes, non ingenium, mihi mutabant.... Le 30 décémbre 1877, vers minuit, il s'éteignit doucement, sans souffrances et sans agonie, après avoir la veille approché des Sacrements, et avoir passé la soirée avec sa famille. La mort le trouva préparé, et elle fut plus clémente pour lui que la vie.

FIN.

ANNEXE.

LETTRES DE Melle BLOUDOW *.

Si, par une bonne chance pour moi, vous vous trouvez dans notre voisinage jeudi soir, Monsieur le Marquis, je voudrais bien vous prier de nous faire le plaisir de venir passer une partie de la soirée chez nous. Je voudrais vous faire rencontrer un de nos amis, slaviste et même panslaviste, homme d'esprit dans les langues d'Occident aussi bien que poëte charmant en russe, qui désire beaucoup avoir l'honneur de vous être présenté. Ce sera pour moi-même une occasion de plus de vous dire les sentiments d'estime et de sympathie que je vous porte depuis longtemps.

Est-ce que vous ne voulez pas me souhaiter les bonnes fêtes **, Monsieur le Marquis? Je m'étais imaginée que vous aviez cette aimable intention hier soir, et mon pressentiment m'a trompé. Je vous avoue franchement que cela m'a désappointée, les pressentiments étant une des dernières illusions que j'aie conservées dans mon vieil âge.

Vous m'oubliez tout à fait, Monsieur le Marquis, mais j'ai une foi si robuste dans vos principes que je ne crois pas le moins du monde

---

* Comme elles ne portent pas ordinairement de date, nous avons essayé de rétablir l'ordre chronologique.

** Fêtes de Noël.

à une désertion de votre part à l'ennemi. Je suppose seulement que je vous ai ennuyé et gelé l'autre soir. Maintenant la température de notre salon s'est radoucie et je m'arrangerai de manière à n'être pas seule pour supporter les frais de la conversation, si vous nous faites le plaisir de venir chez nous demain soir.

Je commence mon année (1862) par avoir confiance dans les amis, Monsieur le Marquis, et comme je tiens à vous féliciter de la fin d'un certain département*, en même temps que de la fin d'une vilaine année pour bien du monde, je m'y prends par écrit, en vous priant de remettre à mardi ou à mercredi soir la bonne intention que je vous suppose de nous venir voir, — le jour de l'an étant un jour de fatigue et un jour officiel qui me rend stupide et incapable de féliciter comme je le voudrais les gens aimables, auxquels je tiens à faire une impression autre que celle d'une bête.

Ce que vous m'avez dit hier, Monsieur le Marquis, m'a profondément affligée. Vous savez que je prévoyais bien des obstacles, que je connaissait bien le nombre de myopes auxquels vous avez à faire, mais je ne m'attendais pas à une issue aussi prompte et aussi nette!

Je n'ai pas l'honneur de vous connaître personnellement, je puis dire; car une seule fois j'ai eu l'occasion de vous entendre parler sérieusement sur les choses qui nous intéressent si profondément. Mais j'ai assez su de votre vie passée pour croire que vous n'êtes pas du nombre des hommes qui changent d'idées, ou abandonnent des convictions par fatigue ou par ennui, encore moins par colère ou par amour-propre personnel. Vous avez toujours été au-dessus de ces sentiments par trop ordinaires dans la sphère où nous nous mouvons; mais vous pouvez, et il est assez naturel que ce soit le cas, vous pouvez prendre en souverain mépris ce que vous voyez ici, et ce mépris peut vous porter à considérer comme impossible le but auquel vous savez tendre avec une de ces volontés de fer, si rares partout dans notre siècle.

Je ne suis qu'une femme qui ne peut avoir aucune influence, aucune action sur les événements politiques, mais par là même, j'ai le temps de regarder autour de moi, d'écouter, de réfléchir, et comme je vois du monde de classes différentes et d'opinions bien plus différentes encore, je puis savoir, qu'au milieu d'un véritable chaos d'idées fausses,

---

* Département polonais au conseil de l'empire.

il y a pourtant depuis les dernières vingt années un travail graduel, lent, presque imperceptible d'idées que je crois justes, et qui, à quelques nuances près, sont celles dont vous vous êtes fait l'organe en 1846.

Aucune grande idée n'a jailli spontanément dans le monde, excepté les vérités révélées, et encore elles ont longtemps été étouffées et cachées par la folie plus encore que par la méchanceté des hommes. Mais le germe existe en Russie, comme, grâce à vous, j'espère qu'il existe aussi en Pologne, d'un avenir autre que la guerre perpétuelle et l'oppression haineuse des uns par les autres et à tour de rôle. Croyez-moi, la grande majorité en Russie serait heureuse de croire à la possibilité d'une sincère union et d'une parfaite égalité de nationalité entre vous et nous, d'autant plus que l'on a soif de secouer le joug moral que les puissances allemandes ont fait peser sur nous depuis les jours néfastes de Biren, et dont la gloire même de Catherine II ne nous a pas sauvés. Cette réaction toute morale a gagné jusqu'au Souverain lui-même, que des égards et des considérations politiques seules empêchent de le dire tout haut. Peut-être ces considérations ne sont-elles pas aussi impérieuses que le croyent nos ministres, mais enfin, ils le croient, et il s'agirait de les convertir eux ou du moins ceux d'entre eux qui ne sont encore qu'à demi chemin dans la voie nouvelle Mon Père qui est depuis longtemps dans cette voie, lutte tant qu'il peut, mais il a besoin de soutien, et de la conviction que ce que l'on propose chez vous, ne soit pas une idée passagère et sans espoir de prendre racine dans votre pays. Voilà pourquoi je voudrais tant que vous couliez à fond cette question en toute sincérité avec lui, comme vous l'avez fait avec moi l'autre jour. Surtout, puisque les questions personnelles pour vous comme pour nous, j'en suis persuadée, sont tout à fait secondaires, je voudrais que vous pussiez bien l'éclairer sur le but comme sur les moyens que vous avez en vue dans les projets que l'on va examiner, avant que ces projets soient discutés dans la commission nommée par S. M.

Si je vous parle encore de divorce (entre le royaume de Pologne et la Russie), c'est que j'ai vu un trop mauvais ménage entre nous jusqu'à présent, pour oser croire à un rapprochement, et que j'ai trop vécu pour ne pas me méfier des rêves de bonheur conjugal. Mais je n'en fais pas moins des voeux ardents pour que la paix véritable et le bon vouloir remplacent la guerre sourde ou ouverte que nous poursuivons depuis si longtemps. Je vous ennuie peut-être par mon insistance, mais j'insiste, mais j'insisterai toujours pour que vous prépariez mon Père à mieux saisir l'ensemble de vos plans; que cela n'est pas possible quand on ne vous a pas entendu parler franchement et en détails des espérances que l'on peut raisonnablement fonder sur un système d'action complet pour arriver à un but possible autant que désirable.

Vous avez voulu passer chez nous un de ces soirs, Monsieur le Marquis, pour prendre jour avec mon Père pour une conférence, mais voila déjà quelques jours que je suis forcée de rester dans ma chambre à coucher, et j'en ai probablement encore pour deux ou trois jours. Ne voulant pas vous manquer, je viens vous demander avec ma mauvaise habitude de faire des questions deplacées, si vous n'êtes pas trop gastronome pour accepter un dîner très bourgeois, et même un dîner de malade, car mon Père est toujours au régime? Si vous ne tenez pas beaucoup à votre manger, ne nous feriez-vous pas le plaisir de venir dîner chez nous, en très petit comité, vendredi, samedi ou dimanche, à votre choix? Je vous prierai seulement, Monsieur le Marquis, de vouloir bien m'envoyer une réponse s'il est possible aujourd'hui, et avec la franchise, peu habituelle dans ce monde, qui caractérise les rapports entre vous et moi. Si cela vous dérange de dîner chez nous, ne voulez-vous pas que je demande à mon Père une autre heure libre, car il tient pour le moins autant que vous, Monsieur le Marquis, à avoir une conversation sérieuse et sincère sur les grandes questions dont dépend l'avenir prochain de tant de millions de vos compatriotes et des nôtres.

Peut-être pourrons-nous nous arranger pour avoir une heure libre dans la matinée, à notre choix, où je pourrai fermer ma porte aux visites de politesse, et vous dire tout ce que je souffre, et bien d'autres avec moi, des douloureux malentendus qui nous conduiront tous à une implacable et interminable guerre de famille! A demain donc, en attendant mieux.

Eh! bien, y a-t-il quelques chances de vous voir content de votre entrevue, et cela promet-il?

A propos de cela, savez-vous que nous avons ici une copie de la Sainte Vierge de Tchenstohoff, (cela s'écrit, je crois, Czenstohow?), apportée de Vilna et ensuite trouvée à l'église de Kazan. Cette image, comme les religieuses de Saint Nicolas et de Sainte Barbe, sont une espèce de terrain neutre, où nos Eglises se rencontrent. Devant cette copie de la Sainte Vierge, j'ai pensé à vous ce matin, en souhaitant de tout coeur qu'un terrain neutre puisse se rencontrer un jour sous nos pas, où nos deux nations pussent se rencontrer sincèrement, et que votre chat de Varsovie ne traverse pas la route; car on dit chez nous, quand il y a querelle ou malentendu entre gens qui se conviendraient du reste: «un chat a couru sur le chemin entre eux.»

M. Vidal m'a dit que vous aviez l'idée, Monsieur le Marquis, de me demander ma carte photographique; mais je n'en ai pas, car c'est un commerce d'échange que je ne reconnais pas, pas plus que le parti de l'ordre ou l'amour des Juifs. Cependant, comme je suis très flattée que vous vouliez de mon portrait, je vous envoie quelque chose qui me ressemble bien plus qu'une photographie: c'est un mouvement de colère écrite, excitée par quelques lignes, qu'avant même de vous connaître personnellement, je trouvais injurieuses pour les convictions politiques de la brochure anonyme (Lettre d'un gentilhomme polonais au prince de Metternich).

Veuillez accepter avec amitié cette photographie morale, Monsieur le Marquis, et jetez-la au feu le jour où vous perdrez patience devant l'opposition des hippopotames, les gentillesses des écureuils et la stupidité des ânes. Je vous souhaite de tout mon coeur de rencontrer sur votre chemin le moins possible de ces derniers.

Le «mouvement de colère» dont parle Melle Bloudow, avait été excité chez elle par une remarque d'un correspondant de Varsovie au Journal de St. Pétersbourg, qui, parlant d'un article du Monde où il était question des projets ambitieux de la Russie concernant une confédération slave ainsi que de l'appui prêté par le marquis Wielopolski à cette idée, ajoutait ceci: «Le marquis Wielopolski est un homme de trop d'esprit et de trop de mérite pour donner dans les idées creuses de quelques rêveurs.»

Melle Bloudow fit paraître dans le Nord la réponse suivante:

«Nous regrettons fort que le marquis Wielopolski ait renoncé à l'idée slave, car nous aimions à saluer en lui le réconciliateur de nos deux nationalités, irréconciliables entre elles si l'on rejette la pensée d'unité de race.

«Mais ce qui nous frappe le plus dans la correspondance officieuse du Journal de St. Pétersbourg, c'est le ton de mépris tudesque avec lequel l'idée-même d'une confédération des peuples slaves est traitée. On dirait une traduction de la Allgemeine Zeitung, ou un premier Berlin. Qu'avons nous à répondre, nous autres rêveurs méprisés?

«C'était aussi une idée creuse que prêchaient ces quelques rêveurs dont parle Pline, en décrivant la secte naissante des chrétiens.

«C'était une idée creuse que celle de ce rêveur Galilée qui croyait que la terre tournait autour du soleil.

«C'était une idée creuse que celle de ce rêveur Wladimir qui croyait que l'église orthodoxe convenait le mieux, comme forme du christianisme, à la Russie.

«C'était une idée creuse de ces quelques rêveurs de Troïtza, qu'armât la Russie pour sa délivrance de l'invasion et de l'anarchie.

«C'était une idée creuse que celle de ce rêveur, martyr sub-

lime de la loi et de la nationalité, d'Hermogène mourant dans sa prison et jetant la pensée de l'élection du jeune Romanow.

«C'était une idée creuse du rêveur de Ham, que les idées napoléoniennes.

«C'est aussi une idée creuse de quelques rêveurs que celle d'une confédération des peuples slaves à laquelle le marquis Wielopolski ne veut pas, dit-on, s'associer. Eh! bien, nous croyons qu'on pourra se passer de lui et même du Journal de St. Pétersbourg, et continuer à rêver creux jusqu'à ce que le rêve prenne corps. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil, dit-on, et en effet, la vérité est éternelle comme Celui de qui elle émane, mais Il n'a pas voulu que toutes les vérités se fassent jour à la même heure et au même moment dans ce monde. Aussi toute pensée d'avenir est-elle toujours accueillie avec haine par les hommes de la routine, comme la jeunesse est haïe d'instinct par la dépravation décrépite. Mais la vérité ne périra pas parce qu'ils la haïssent! Mais l'avenir n'en amènera pas moins le triomphe de cette idée! L'ambition de la Russie n'y peut rien, et la Russie aura beau s'y opposer pour faire plaisir au Monde et au Journal de St. Pétersbourg, l'idée de la confédération slave survivra à M. Veuillot (sic) et à M. Kappelmanns. Elle aura son tour d'existence politique dans l'histoire, quelques efforts que l'on fasse pour l'étouffer dans ses langes.»

Eh! bien, Monsieur le Marquis, restez-vous ou allez-vous à la campagne? Qu'y a-t-il de décidé? Vous savez que l'on m'écrivait de Varsovie: «Votre ami, le marquis...» J'ai le travers de tenir beaucoup à ce qui intéresse mes amis, surtout quand cela m'intéresse aussi moi-même autant qu'eux, et malgré toutes les épines imaginables. Je ne sais absolument rien, et j'ai bien peur que mon pélerinage ne soit venu vingt-quatre heures trop tard.

St. Pétersbourg, le 16 (28) janvier 1863.

Notre voyage de Moscou m'a empêché de vous répondre tout de suite, Monsieur le Marquis, et ce qui est remis une fois, se remet dix fois. J'ai donc remis de jour en jour de vous écrire, pensant d'ailleurs que vous n'avaient que point ou peu de temps pour me lire. Mais vous savez que je suis toute cousue de superstitions, et je me suis mis en tête il y a huit jours qu'un rêve que j'ai fait signifiait des reproches de votre part, et j'allais prendre la plume pour vous répondre, lorsque

j'ai appris les nouveaux troubles qui viennent désoler votre pays, et mon rêve prend à mes yeux une autre signification, celle de rêve somnanbulique ou de seconde vue.

Je me voyais à Varsovie, sur la place de Saxe qui était tellement déserte que cela devenait unfreundlich. Il n'y avait absolument que le Grand-Duc, vous et moi. Monseigneur avait l'air agité et troublé et vous m'avez saisie violemment par le bras, en me tirant après vous et en me disant avec colère: «Pourquoi restez-vous là? Ne voyez-vous donc pas qu'on ne peut pas rester ici, qu'il faut que vous vous en alliez tout de suite?»

Je voyais, je ne sais comment, sur votre figure que vous vouliez me tirer d'un danger quelconque, et tout en vous suivant, je ne comprenai pas ce que c'était. J'avais beau regarder autour de moi, je ne voyais rien que la place et les rues adjacentes désertes, les maisons vides, comme s'il n'y avait pas une âme vivante autour de nous.

Le danger, le voilà non pas à Varsovie où tout est resté tranquille, mais surgissant de tous côtés dans la province. Car ce rêve, je l'ai fait dans la nuit du jeudi au vendredi, de 22 au 23, et ne sachant encore rien des événements, je l'ai raconté à lord Napier, tout en regardant votre beau portrait, et en lui disant qu'il fallait que je vous écrivisse, car il me paraissait que ce rêve était un reproche.

M. Grabowski part aujourd'hui pour Varsovie et a voulu se charger d'une lettre. Je lui donne celle-ci pour vous dire ce que j'ai sur le coeur: une profonde douleur et une parfaite confiance dans votre loyauté vis à vis de la cause slave. Vous êtes si fortement trempé que vous ne ressentez peut-être antant qu'un autre le chagrin de vous voir tellement méconnu des vôtres, de ceux précisément qui devraient vous comprendre et vous aider de toutes leurs forces; mais pour nous, vos amis, il y a un sentiment d'amertume invincible à la vue des obstacles que l'on met à vos patriotiques desseins.

Il m'est arrivé de rencontrer l'été passé, en France et en Allemagne, des Polonais assez fous pour ne pas comprendre votre oeuvre, et aucun effort de raisonnement de ma part, ne pouvait leur ouvrir les yeux. L'impatience malheureuse de vos compatriotes perdra toujours leur cause; dans ce jour aussi ils n'ont pas voulu attendre et ils perdront la partie. Mais par combien de malheurs devront-ils encore passer!

Vous savez que tous mes voeux sont pour un divorce complet avec le royaume, mais ce n'est pas de cette manière qu'il pourrait être amené, et les massacres des soldats endormis ne sont pas faits pour amener ni la conciliation que vous espérer, ni la séparation à laquelle j'aspire. C'est donc un grand malheur que ce qui se passe, et l'idée du Grand-Duc et de sa belle et noble épouse s'offrant si vaillammeat en sacrifice à cette paix impossible, me fend le coeur! Que Dieu vous aide tous là-bas, et qu'ici il donne à l'Empereur cette patiente mansuétude qu'il a montré jusqu'à present!

Mon Père me charge de mille expressions d'estime et de sympathie pour vous, Monsieur le Marquis. Nous sommes du petit nombre de personnes ici, qui pensent que vous pouvez vous tromper peut-être vous même, mais que vous êtes beaucoup trop fier et trop noble pour tromper jamais ceux qui ont confiance en vous. On me reproche beaucoup d'avoir votre portrait, qui n'est pas encore à la place que je lui destinais, mais que maintenant je garderai encore dans sa position provisoire, sur le piano vis à vis ma couchette au salon, pour prouver que je tiens à ce portrait et à vous.

Vous n'avez certainement pas le temps d'écrire, mais chargez M. Vidal ou M. Kretkowski de me dire comment vous allez, et si votre santé ne se ressent pas du travail ingrat qui doit vous accabler. Faites-moi savoir aussi si K. et ses deux compagnons renvoyés l'année passée à Moscou, (tous les trois redevables à la protection de Melle Bloudow d'avoir reçu la permission de rentrer dans leur pays) sont bien purement en dehors de ces mouvements? Vous comprenez que cela m'intéresse presque comme un scrupule de conscience.

Mais en voilà beaucoup trop pour faire lire à un homme sur qui pèsent tant d'affaires. M. Vidal m'a dit que vous aviez des collections de cartes photographiques et m'en avait demandé une de mon Père pour vous. Alors, je n'en avais pas, mais j'en ai rapportées de Paris et je tiens à vous envoyer l'incluse dans ce moment, comme une protestation contre toutes les calomnies et tous les doutes que l'on répand sur vous ici.

St. Pétersbourg 20 janvier (5 fevrier) 1863.

J'ai beaucoup de chagrins et de soucis personnels qui ne me donnent guère le temps d'écrire, et vous, Monsieur le Marquis, vous avez encore bien moins le temps de me lire. Mais je ne puis cependant laisser passer sans un mot, non pas de sympathie, mais d'indignation profonde, l'horreur du nouvel attentat à votre vie, et plus que cela, à la vie de ceux que vous aimez, jusqu'à ce pauvre enfant qu'on sait faire la joie de votre vie rude et sombre. Il n'y a pas de paroles pour justifier de pareils actes, et je n'ai même plus la consolation de croire que c'est le succès et l'extension de vous idées qui exaltent vos adversaires. Nous ne voyons, hélas! aucune opposition énergique, aucun parti courageux et organisé, pour vous soutenir contre ces ligueurs menés par des prêtres. Tout ce que l'été passé des Polonais m'ont dit de plus fou et de plus odieux contre vous, se réalise maintenant en action. La férocité des massacres de nos soldats, de ces soldats que

depuis plus d'une année on insultait tandis qu'il restaient l'arme au bras, allume le sang russe dans nos veines, et quoi qu'en pensent nos étrangers de la littérature, la haine et le désir de la vengeance commencent à se faire jour dans les basses classes ici. Dans les hautes, la méfiance contre tout ce que fait le gouvernement en Pologne augmente tous les jours.

J'écris à ce sujet à Mme la Grande-Duchesse qui sans doute vous le communiquera, mais je n'ai pas le temps de vous le communiquer moi-même. Je vous envoie seulement quelques vers de Pouchkine adressés au portrait de Barclay de Tolly, et auxquels je pense sans cesse, quand je vois votre portrait. Faites vous les traduire, car ils rendent ma pensée mieux que tout ce que je pourrais formuler moi-même en paroles. C'est profondément vrai de vous, Monsieur le Marquis, et profondément triste, mais vous n'êtes pas homme à céder ni à reculer, et Dieu vous donne seulement d'être quelquefois moins despote, quelquefois, pas toujours. C'est, je crois votre seul défaut, mais ce défaut n'est pas d'un homme faux ni déloyal; c'est le défaut de bien grandes qualités et encore plus des situations exceptionnelles qui entraînent toujours vers la dictature. Aussi, en reconnaissant ce défaut-là, quand on vous attaque, je me place sur un terrain superbe pour repousser toutes les autres accusations.

Que Dieu vous aide, Monsieur le Marquis, c'est mon voeu bien sincère et bien ardent.

Wiazma, 10 (22) juin 1863.

Avez-vous une idée de cette antique principauté? et ne trouvez-vous pas trés osé de ma part de vous relancer ainsi, Monsieur le Marquis, de ces lieux plus connus de nos ancêtres Russes et Polonais que de notre génération, qui a la bonhomie de croire que nous courons le risque de rencontrer des powstancy (des insurgés) ici! Je traverse cette jolie et pauvre ville pour aller à la campagne où mon Père doit venir me rejoindre. Comme il a été très souffrant quelques semaines avant mon départ de St. Pétersbourg, je n'ai pas eu la possibilité de vous écrire de là. J'espére cependant que la date ne fait rien à votre amicale disposition envers moi et que vous ne refuserez pas de me faire un grand plaisir . . . . *.

* Il s'agissait d'un fonctionnaire qui avait eu des torts envers le marquis.

Si je ne dis rien de plus pressant, c'est que je pense qu'avec les gens d'esprit il ne faut jamais perdre des paroles ni user des protestations. Je me crois sûre de votre esprit et même de votre bonne amitié, malgré la guerre acharnée qu'on me fait pour votre portrait, et je ne vous dis rien des sentiments qui m'animent, parce qu'il sont trop tristes. Notre étoile panslaviste n'est pas dans l'ascendant, mais je ne descends pas pour rien des citoyens de Wiazma, qui n'ont pas désespéré de la patrie dans les plus mauvais jours; je fais comme eux, avec foi dans l'avenir et l'aide de Dieu.

LE MARQUIS WIELOPOLSKI A M. DE BISMARCK.

Monsieur le Comte,

Depuis qu'il m'a été donné de faire la connaissance de V. E. je n'ai cessé de suivre avec un constant et sympathique intérêt les phases de votre noble et courageuse carrière.

La nouvelle de l'attentat commis contre votre personne m'a vivement ému: je m'empresse de témoigner à V. E. toute ma joie de la conservation de vos jours et de vous en féliciter sincèrement.

Avec tant d'autres, je forme des voeux ardents pour que, Dieu aidant, votre grande oeuvre s'accomplisse, afin de devenir un abri de la vraie civilisation, et un rempart de l'ordre social que des menées anarchiques pratiquées de côtés opposées, tantôt dans les bas-fonds de la société, tantôt à son sommet au nom d'un pouvoir aveuglé, font aujourd'hui chanceler sur ses bases.

Recevez, Monsieur le Comte, l'assurance de mon véritable et profond respect &.

Monsieur le Comte,

Depuis qu'il m'a été donné de faire la
nnaissance de V. E. je n'ai cessé de suivre
ec un constant et sympathique intérêt les
hases de votre noble et courageuse carrière
La nouvelle de l'attentat commis contre
otre personne m'a vivement ému: je m'em-
esse de témoigner à Votre Excellence toute
a joie de la conservation de vos jours et
e vous en féliciter sincèrement
Avec ~~tant~~ d'autres je forme des voeux ar-
Dieu aidant
nts pour que votre grande oeuvre ~~[illegible]~~ s'accomplisse
~~[illegible]~~, afin de devenir un abri de la
raie civilisation, et un rempart de l'ordre so-
al que des menées anarchiques pratiquées da

côtés opposés, tantôt dans les bas-fonds de la société, tantôt à son sommet au nom d'un pouvoir aveuglé, font aujourd'hui chanceler sur ses bases.

Recevez, Monsieur le Comte, l'assurance de ~~ma~~ mon véritable et profond ~~considération~~ respect

M. DE BISMARCK AU MARQUIS WIELOPOLSKI.

Berlin le 14 mai 1866.

Monsieur le Marquis,

Malgré les occupations qui ne me laissent pas un moment de liberté jour et nuit, je ne puis pas renoncer au désir de vous remercier en personne de la félicitation et des voeux dont vous avez bien voulu m'honorer. Vous connaissez d'expérience le genre de vie que je mène, ses déceptions, ses ingratitudes, ses privations, l'insuffisance du temps et des forces, avec la seule consolation d'avoir fait son devoir, d'obéir à la vocation que Dieu vous donne. Vous avez passé par là et je suis sûr de vos sympathies.

Ne croyez que mon langage respire le découragememt, je crois à la victoire, sans savoir si je la verrai; mais c'est la fatigue qui me gagne quelquefois.

Agréez l'expression de ma haute considération

v. Bismarck
in Eile!

Berlin le 14 mai 1880

Monsieur le Marquis

malgré les occupations qui ne me lais-
sent pas un moment de liberté pour
t nuit je ne puis pas renoncer au
laisir de vous remercier en personne
e la félicitation et des voeux dont
ous avez bien voulu m'honorer.
ous connaissez d'expérience le genre
e vie que je mène, ses déceptions,
s ingratitudes, ses préoccupations, l'in-

suffisance du temps et des forces, avec la seule consolation d'avoir fait son devoir, d'obéir à la vocation que Dieu vous donne. Vous avez passé par là et je suis sûr de votre sympathie.

Ne croyez pas que mon langage respire le découragement, je crois à la victoire, sans savoir si je la verrai ; mais c'est la fatigue qui me gagne quelquefois.

Agréez l'expression de ma haute
considération.

v Bismarck

[illegible]

TABLE DES MATIERES.

CHAPITRE PREMIER.

LE NOUVEAU REGNE.

CHAPITRE SECOND.

LE MARQUIS AUX AFFAIRES.

CHAPITRE TROISIEME.

ST. PETERSBOURG.

CHAPITRE QUATRIEME.

VARSOVIE.

CHAPITRE CINQUIEME.

LE DECLIN DE LA VIE.

ANNEXE.

CRACOVIE,

IMPRIMERIE DU „CZAS“ SOUS LA DIRECTION DE JOSEPH ŁAKOCIŃSKI.

45

